



HAL
open science

Langues en contact en milieu insulaire. Le trilinguisme seychellois : créole, anglais, français

Marie-Reine Confait

► To cite this version:

Marie-Reine Confait. Langues en contact en milieu insulaire. Le trilinguisme seychellois : créole, anglais, français. Linguistique. Université de la Réunion, 2010. Français. NNT : 2010LARE0031 . tel-01279046

HAL Id: tel-01279046

<https://theses.hal.science/tel-01279046>

Submitted on 25 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE LA REUNION
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
LCF UMR 8143
(Langues Textes et Communications dans les Espaces Créoles et Francophones)

**Langues en contact en milieu insulaire
le trilinguisme seychellois:
créole, anglais, français**

Thèse du doctorat en sciences du langage
présentée par

Marie-Reine HOAREAU

sous la direction du
Professeur Lambert-Félix PRUDENT

JURY

Robert CHAUDENSON Université d'Aix en Provence
Carpanin MARIMOUTOU Université de la Réunion
Lambert-Félix PRUDENT Université de la Réunion
Didier de ROBILLARD Université de Tours

Juillet 2010

REMERCIEMENTS

Ces années de travail de thèse m'ont permis de lier de nombreuses amitiés aux Seychelles, à Aix en Provence et à la Réunion. Toutes ces personnes, connues de longue date, ou nouvelles connaissances, m'ont soutenue et encouragée sur le chemin de ma recherche. Sans elles, ma thèse n'aurait jamais vu le jour.

D'abord, je voudrais exprimer toute ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, M Lambert-Félix Prudent pour sa patience et ses encouragements. Merci aussi au Professeur Chaudenson qui m'a guidée en début de ma recherche à Aix en Provence.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du laboratoire du LCF pour son soutien.

Merci surtout à tous ceux qui ont pris leur temps pour participer aux activités de mes enquêtes notamment celles consacrées aux entretiens.

Merci à ma collègue, Vicky qui chaque jour avait à écouter mes petits soucis de thèse.

Mes remerciements vont à tous ceux qui ont accepté de me faire part de leurs commentaires et de leurs idées pour améliorer mon travail tout particulièrement; Fabrice Barthélemy, Mohammed Kanté, Gilles Pommeret et Marie-Thérèse Purvis. Je ne dois pas oublier Joëlle Perreau qui s'est chargée de l'organisation numérique de mon sommaire.

Je dois aussi remercier le gouvernement français pour m'avoir offert une bourse de 22 mois pour effectuer les travaux de recherche à Aix en Provence et à la Réunion. Je dois aussi exprimer ma sincère gratitude au Ministère de l'Education des Seychelles pour m'avoir accordé des congés d'études pour pouvoir effectuer ma recherche. Merci à Monsieur Bernard Shamlaye, Ministre de l'Education, à l'ancienne secrétaire générale, Mme MacSuszy Mondon et à sa successeure, Mme Jeanne Siméon, pour leur soutien et leurs encouragements.

Il ne me reste qu'à exprimer ma vive reconnaissance à Nicole et à Catherine, mes filles qui avaient confiance en leur mère et qui savaient qu'elle allait terminer sa thèse un de ces jours.

Mais mes pensées les plus tendres se tournent vers mes parents défunts, vers Maman qui disait toujours « *Ar, pankor fini sa letid ?* » et Papa Harry Olderic Rieul Hoareau (avec un « e ») qui me demandait « *E kan pou vin dokter ?* Mon cher père qui voulait tellement que sa fille chérie, qui ne se lassait jamais de ses études, soutienne sa thèse surtout en terre bourbonnaise, pays de ses ancêtres.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION GENERALE	11
HISTOIRE POLITICO-LINGUISTIQUE DES SEYCHELLES	23
PREMIERE PARTIE : APPROCHES THEORIQUES	
CHAPITRE 1 : EVOLUTION DE QUELQUES MODELES DE TYPOLOGIES SOCIOLINGUISTIQUES	32
1.1 La diglossie (Ferguson)	33
1.1.1 La relation entre le bilinguisme et la diglossie (Fishman)	35
1.1.2 Les différents types de diglossie	36
1.2 Les approches des formules	38
1.2.1 L'approche de Stewart	38
1.2.2 Les fonctions spécifiques des langues	40
1.3 Les prédictions des fonctions de Fasold	42
1.4 Le concept de status et de corpus selon Chaudenson	46
1.4.1 Le statut : usages institutionnels	47
1.4.1.1 L'éducation	48
1.4.1.2 Les moyens de communication de masse	48
1.4.1.3 Les possibilités économiques et représentations sociales	48
1.4.1.4 Le corpus	48
1.4.1.5 La véhicularisation et la vernacularisation	49
1.4.1.6 La compétence linguistique et la production langagière	49
1.4.2 La présentation de quatre pays : France, Canada Nouveau Brunswick, Dominique et Mali	50
1.5 Les modèles de typologies sociolinguistiques	54
1.5.1 Le nouveau classement de langues selon Calvet	56
1.6 L'usage des langues en contexte plurilingue	61
1.6.1 La définition des types de bilinguisme	62

1.6.2 Le bilinguisme individuel et le bilinguisme institutionnel	62
1.6.3 Le degré de maîtrise de langues	63
1.6.4 Le choix de langues en situation bilingue	65
1.6.5 Les attitudes et les représentations	71
1.6.6 L'adaptation de la parole	73
1.7..Le xénolecte	76
1.7 L'éducation en contexte bilingue ou plurilingue	78
1.7.1 Les recherches sur l'apprentissage des langues	79
1.7.2 G.R Tucker et l'éducation bilingue	80

CHAPITRE 2 : ETAT DE RECHERCHE SUR LES LANGUES AUX SEYCHELLES

88

2.1 Les premières références : Le temps colonial	89
2.1.1 La coexistence difficile des langues	89
2.1.2 La performance des élèves en français	92
2.1.3 La guerre des langues dans l'éducation	93
2.1.4 Smith et le débat sur les langues au primaire	94
2.1.4.1 La cohabitation du français et du créole	95
2.1.4.2 Le statut scolaire du patois créole	95
2.1.4.3 Le statut scolaire du français	96
2.1.4.4 Le statut scolaire de l'anglais	97
2.1.5 Bradley et sa perception du créole	100
2.1.6 La réforme de Giles	101
2.2 L'enseignement des langues dans les années 50 et 60	102
2.2.1 La controverse de 1969	103
2.2.1.1 Le créole à la radio	104
2.2.1.2 L'influence de l'église catholique	105
2.2.1.3 Les enseignants et le choix des langues d'enseignement	107
2.2.1.4 Le boycottage du français	108
2.2.1.5 La formation des enseignants	109
2.2.1.6 La formation professionnelle	110
2.2.1.7 Les langues et la religion catholique	111
2.2.1.8 L'Union Chrétienne Seychelloise (LCS)	112
2.2.1.9 Le choix de l'anglais par le « Teachers' union »	115
2.2.1.10 Le bilinguisme et la place du créole	118
2.2.1.11 L'insécurité linguistique envers le français	120
2.2.1.12 La proclamation officielle sur la politique des langues	122

2.3 Les années 70 : L'ouverture vers le bilinguisme	127
2.3.1 L'enquête de Chaudenson	129
2.3.2 Annegret Bollée et le créole seychellois	131
2.3.3 Les éducateurs des années 70	134
2.3.3.1 Joan Harrison et l'enseignement des langues	134
2.3.3.2 :Durup, Changhim, d'offay de Rieux , éducateurs seychellois	135
2.3.3.3 Stone, Hayman : coopérants britanniques	136
2.3.4 Les experts avant la réforme de 1981	138
2.3.4.1 Mackey et Brazeau	138
2.3.4.2 De Landsheere	139
2.3.5 Les experts de la post réforme	140
2.3.5.1 Ravel et Thomas sur les effets de la réforme 1981	141
2.3.5.2 Streng et Crighton sur les tests	142
2.3.5.3 White et l'enseignement en contexte trilingue	143
2.3.5.4 Weiss et l'enseignement du français	144
2.4 La réforme linguistique de 1994	145
2.4.1 Le niveau linguistique des enseignants	145
2.4.2 La place du français dans le LPRC	146
2.4.3 Richer et le créole dans le système éducatif	147
2.4.4 Bollee et le français	150
2.4.5 Salabert et la question du medium d'enseignement	151

CHAPITRE 3 : LA SITUATION LINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE DES SEYCHELLES

155

3.1 La définition de la politique linguistique	155
3.2 Le bilinguisme et le trilinguisme selon les recensements	156
3.2.1 Le recensement de 1971	157
3.2.2 Le recensement de 1987	158
3.3 La situation linguistique seychelloise selon la grille AFDEF Chaudenson (2004)	162
3.3.1 Le status et le corpus	166
3.3.1.1 L'administration	167
3.3.1.1.1 La communication orale dans les trois langues	167
3.3.1.1.2 Les discours officiels	167
3.3.1.1.3 Les réunions officielles	168
3.3.1.1.4 L'alternance des codes dans les Ministères	168

3.3.1.1.5	La communication écrite dans les trois langues	169
3.3.1.2	La justice	170
3.3.1.2.1	Le déroulement des interactions au tribunal	171
3.3.1.2.2	Le rôle des interprètes	171
3.3.1.2.3	Le rôle des sténographes	172
3.3.1.2.4	La maîtrise des langues	172
3.3.1.3	L'Assemblée nationale	173
3.3.1.4	La religion	176
3.3.1.4.1	Les langues et l'Eglise catholique	176
3.3.1.4.2	Les langues et l'Eglise anglicane	178
3.3.1.4.3	Les activités religieuses radio diffusées	178
3.3.1.5	L'éducation	179
3.3.1.5.1	Les institutions publiques	179
3.3.1.5.2	Les institutions privées	181
3.3.1.5.3	La politique linguistique dans les écoles d'état	182
3.3.1.5.4	L'enseignement des langues	184
3.3.1.6	Les medias	187
3.3.1.6.1	La presse	188
	Bref historique de la presse seychelloise	188
	L'usage des langues dans les publications	189
	Le Seychelles Nation	189
3.3.1.6.2	La radio nationale	191
	Bref historique de la radio nationale	191
	La première période (1960-1976)	191
	La deuxième période (1977-1980)	193
3.3.1.6.3	La télévision nationale SBC	195
	Bref historique de la télévision SBC	195
	Les heures de diffusion	198
	Les émissions en créole	198
	Les interviews télévisées	198
	Les émissions en anglais et en français	199
	La présentation télévisée de la météo	200
	Les films télévisés	200
3.3.1.6.4	Le cinéma aux Seychelles	201
	Bref historique du cinéma	201
3.3.1.6.5	L'édition	203
	Les imprimeries	203
	La littérature seychelloise	203
3.3.1.6.6	La publicité	206

3.3.1.7 Les potentialités économiques	207
3.3.1.8 Les représentations sociales	208
3.3.2 Le corpus et l'apprentissage des langues	209
3.3.2.1 L'acquisition de langue première	209
3.3.2.2 L'apprentissage de la langue scolaire	209
3.3.2.3 La compétence	210
3.3.2.4 La production langagière	211

DEUXIEME PARTIE : LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET LA PRESENTATION DES RESULTATS

CHAPITRE 4: LES DEMARCHES METHODOLOGIQUES 213

4.1 Les objectifs et hypothèses de la recherche 213

4.2 La démarche de la recherche 215

4.3 Les approches méthodologiques en recherche 216

4.4 La population des enquêtes 218

4.4.1 Le profil du public pour les différentes enquêtes 220

4.4.2 La pré enquête : l'usage des langues dans l'administration 220

4.4.3 L'enquête no 2 : l'usage des langues dans le secteur formel et informel 220

4.4.4 L'enquête no 3 : les usages, la politique linguistique et les représentations des langues 221

Le statut socio professionnel 221

Le niveau d'études 222

Les variables : âge, sexe et confession 222

4.4.5 L'enquête no 4 : les représentations des langues en contexte scolaire 223

Les élèves de l'école publique 223

Les élèves de l'école privée 223

Les enseignants de l'école publique 224

4.5 L'éthique dans la recherche 225

4.6 Les outils de recherche 226

4.6.1 Les questionnaires 226

4.6.1.1 L'usage des langues dans les secteurs formel et informel 228

4.6.1.2 Le test de la pilule de Marie-Louise Moreau 228

4.6.2	Les entretiens	230
4.7	Le contenu de l'entretien semi-dirigé	233
4.8	Le recueil de données	234
4.9	Les enquêtes successives	234
4.9.1	La pré enquête	234
4.9.2	L'enquête sur les usages, la politique linguistique et les représentations des langues	236
4.9.3	L'enquête sur l'usage des langues dans les secteurs formel et informel	238
4.9.4	L'enquête :sur les représentations des langues en contexte scolaire	238
4.10	Le traitement des données : questionnaires et entretiens	239
4.11	Les limites de la recherche	241
4.11.1	L'échantillonnage	242
4.11.2	L'éthique culturelle	242
4.11.3	Les réponses de sujets	244
4.11.4	Les données	245

CHAPITRE 5 : LA RECHERCHE SUR LA GESTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE, LES USAGES ET LES REPRESENTATIONS DES LANGUES

247

5.1	Les résultats de la pré enquête sur l'usage des langues dans l'administration	247
5.1.1	L'usage de l'oral dans l'administration	248
5.1.2	Les langue(s) des discours officiels	248
5.1.3	Les langues des réunions	249
5.1.4	Le niveau de langue et la formation	250
5.1.5	Les cours de français administratif	252
5.1.6	L'usage de l'écrit dans l'administration	252
5.1.6.1	Le contenu des correspondances	255
5.1.6.2	L'usage du créole dans la correspondance	256
5.1.6.3	L'usage du français dans la correspondance	258

5.2 La politique du trilinguisme équilibré	259
5.2.1 Les fonctions de l'anglais dans la société	259
5.2.2 Les fonctions du créole dans la société	260
5.2.3 Les fonctions du français dans la société	261
5.3 La gestion de la politique linguistique	262
5.4 Les résultats de l'enquête sur les usages, la politique linguistique et les représentations	266
5.4.1 La biographie linguistique des témoins	266
5.4.2 La langue première ou la langue maternelle	267
5.4.3 L'acquisition du créole	267
5.4.4 L'acquisition ou l'apprentissage du français	268
5.4.5 L'acquisition de l'anglais	268
5.4.6 L'acquisition de l'anglais et du français	268
5.4.7 L'âge d'apprentissage des langues à l'école	269
5.4.8 La première langue d'expression	269
5.4.9 Les langue(s) utilisées avec le (la) conjoint (e)	270
5.4.10 Les langues utilisées avec les enfants	270
5.4.11 Les situations d'emploi des langues	271
5.4.12 La communication orale	272
5.4.12.1 Le créole	272
5.4.12.2 Le français	273
5.4.12.3 L'anglais	273
5.4.13 La communication écrite	273
5.4.13.1 Le créole	273
5.4.13.2 Le français	273
5.4.13.3 L'anglais	274
5.4.14 La lecture dans les trois langues	274
5.4.15 La politique linguistique et le statut des langues	275
5.4.15.1 Le statut et les fonctions de l'anglais	277
5.4.15.2 L'anglais, langue ex coloniale	277
5.4.15.3 L'anglais, langue d'ouverture sur le monde scientifique	278
5.4.15.4 L'anglais, langue et le juridique	278
5.4.16 Le statut et les fonctions du créole	280
5.4.16.1 Le créole comme langue identitaire	280
5.4.16.2 Le créole, langue de la communication de la masse	281
5.4.16.3 Les limites du créole	284
5.4.16.4 Le vocabulaire	285
5.4.16.5 Le créole des médias	285
5.4.16.6 Le créole comme outil judiciaire	286

5.4.16.7 Le créole, langue confinée aux Seychelles	287
5.4.16.8 La réforme du créole dans l'éducation	288
5.4.17 Le statut et les fonctions du français	292
5.4.17.1 Le français, langue de patrimoine national	292
5.4.17.2 Le français, langue du premier pouvoir colonial	293
5.4.17.3 Le français, langue de la région de la COI	294
5.4.17.4 Le français, langue de promotion sociale	294
5.4.17.5 Le français, langue en régression	294
5.4.18 La gestion de la politique linguistique	297
5.4.18.1 Le trilinguisme seychellois déséquilibré selon Richer	297
5.4.18.2 Le trilinguisme minimal et consensuel selon Salabert	298
5.4.18.3 La perception des témoins sur le trilinguisme équilibré	302
5.4.18.4 La perception des témoins sur le trilinguisme déséquilibré	304
5.4.18.5 La perception des témoins sur la répartition des fonctions des langues	307
5.4.18.6 La perception des témoins sur la prise de parole	310
5.4.19 Une brève revue du concept de sécurité et d'insécurité linguistique	311
5.4.19.1 La prise de parole en français	312
5.4.19.2 La prise de parole en anglais	320
5.4.19.3 La prise de parole en présence des étrangers	323

5.5 Les résultats de l'enquête sur l'usage des langues dans les secteurs formel et informel

327

5.5.1 Les situations d'écoute: Les émissions radiophoniques et télévisées	327.
5.5.1.1 Les résultats des émissions de radio	329
5.5.1.2 Le journal	329
5.5.1.3 La musique et les chansons	330
5.5.1.4 Les documentaires	331
5.5.1.5 La place des langues dans les émissions de radio	333
5.5.2 Les situations d'écoute : Les émissions télévisées SBC	334
5.5.2.1 Les émissions en français	334
5.5.2.2 Les émissions en créole	334
5.5.2.3 Les résultats pour les émissions télévisées SBC	335
5.5.3 Le journal télévisé	335
5.5.4 Les films	336
5.5.5 Les feuilletons SBC	337
5.5.6 Les émissions de variété SBC	338
5.5.7 La place des langues dans les émissions télévisées	339
5.5.8 Les situations de production orale	340

5.5.8.1 La conversation en famille	341
5.5.8.2 La conversation avec les amis	342
5.5.8.3 La conversation avec les collègues	343
5.5.8.4 La place des langues en production orale	344
5.5.9 Les situations de compréhension écrite	344
5.5.9.1 Le journal <i>Seychelles Nation</i>	345
5.5.9.2 Les magazines	346
5.5.9.3 Les romans	347
5.5.9.4 Les documents scientifiques	348
5.5.9.5 La place des langues en compréhension écrite	350
5.5.10 Les situations de production écrite	351
5.5.10.1 Les lettres amicales	351
5.5.10.2 Les lettres officielles	352
5.5.10.3 Les messages électroniques	353
5.5.10.4 La place des langues en production écrite	354
5.6 Les résultats de l'enquête sur les représentations des langues en contexte scolaire	356
5.6.1 L'usage des langues dans les réponses	357
5.6.2 Les types d'énoncés	358
5.6.3 Les choix des langues	359
5.6.3.1 Le choix des langues par groupes : Anglais	360
5.6.3.2 Le choix des langues par groupes: Créole	361
5.6.3.3 Le choix des langues par groupes: Français	361
5.6.4 L'analyse des résultats sur la combinaison des choix des langues	362
5.6.4.1 Les élèves de l'école publique	363
5.6.4.2 Les élèves de l'école privée	364
5.6.4.3 Les enseignants	364
5.6.5 Le contenu des énoncés	365
5.6.6 Les représentations de l'anglais	366
5.6.6.1 L'anglais, langue facile	366
5.6.6.2 L'anglais et la confiance linguistique	367
5.6.6.3 L'anglais, langue aimée par tous	368
5.6.6.4 L'anglais, langue de grande communication universelle	368
5.6.6.5 L'anglais, langue la mieux comprise	369
5.6.6.6 Les usages de l'anglais dans le quotidien	370
5.6.6.7 L'anglais à l'école	370
5.6.6.8 L'anglais dans le travail	370
5.6.6.9 L'anglais dans l'administration	371
5.6.6.10 L'anglais et le tourisme	371

5.6.6.11 L'anglais, langue de communication informelle	372
5.6.6.12 L'anglais, langue des voyages	373
5.6.6.13 L'anglais, langue d'ouverture vers l'espace anglophone	374
5.6.7 Les représentations du créole	375
5.6.7.1 Le créole, langue identitaire	375
5.6.7.2 Le créole, langue proche du français	379
5.6.7.3 Les usages du créole dans le quotidien	380
5.6.7.4 Le créole, langue communicationnelle	380
5.6.7.5 Le créole, langue à l'usage réduit à l'extérieur	381
5.6.8 Les représentations du français	382
5.6.8.1 Le français, langue aimée	383
5.6.8.2 Le français, belle langue	383
5.6.8.3 Le français, langue difficile	383
5.6.8.4 La proximité du français avec le créole	384
5.6.8.5 Le français, langue de grande communication universelle	385
5.6.8.6 Les usages du français dans le quotidien	386
5.6.8.7 Le français, langue des besoins spécifiques	386
5.6.8.8 Le français, langue la moins maîtrisée	387
5.6.8.9 Le français, langue supérieure au créole	388

TROISIEME PARTIE : ANALYSE INTERPRETATIVE

CHAPITRE 6 : LES USAGES DES LANGUES DANS LA SOCIETE SEYCHELLOISE

393

6.1 L'usage des langues dans les institutions	394
6.1.1 L'usage individuel des langues : Radio et télévision	397
6.1.1.1 Les émissions de radio SBC	397
6.1.1.2 Les émissions télévisées SBC	397
6.2 L'usage des langues à l'oral	398
6.2.1 L'usage du créole	400
6.2.2 L'usage de l'anglais	400
6.2.3 L'usage du français	401
6.3 L'usage individuel des langues à l'écrit	402
6.3.1 L'usage de l'anglais écrit	402
6.3.2 L'usage du français écrit	403
6.3.3 L'usage du créole écrit	404

6.4 La lecture dans les trois langues	405
CHAPITRE 7 : LES REPRESENTATIONS LINGUISTIQUES	408
7.1 Les représentations de l'anglais	408
7.1.1 L'anglais, langue facile	409
7.1.2 L'anglais, langue de promotion sociale	410
7.2 Les représentations du créole	410
7.2.1 Le créole, langue de communication de la masse	411
7.2.2 Le créole, langue maternelle des Seychellois	411
7.2.3 Le créole, langue d'identité seychelloise	411
7.2.4 Le créole, langue limitée	412
7.2.5 Le créole, langue démunie de prestige	413
7.3 Les représentations du français	414
7.3.1 Le français langue prestigieuse	415
7.3.2 Le français, langue et l'insécurité linguistique	415
7.3.3 Le français, langue des besoins ponctuels	416
7.4 La politique trilingue seychelloise	419
CONCLUSION GENERALE ET PROPOSITIONS	426
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	442
ANNEXES	458

INTRODUCTION GENERALE

Le contexte linguistique

Ancienne colonie française puis britannique, la République des Seychelles possède trois langues: le français, l'anglais et le créole. Bien que ces langues partagent toutes le statut de langue nationale dans la Constitution, chacune occupe une place particulière et remplit des fonctions différentes : identitaire, officielle, scolaire, symbolique, historique et internationale. Ces langues sont également perçues par les locuteurs, selon leur place, valeur et rôle dans la société seychelloise. Le créole, langue vernaculaire à base lexicale française, reconnu depuis 1981 par le gouvernement, est le moyen de communication orale quotidien pour la quasi-totalité de la population. Cette langue occupe la fonction de medium d'enseignement pour les premières années du primaire et est largement diffusée dans les medias notamment la radio et la télévision. Toutefois, elle est encore peu présente dans la presse écrite officielle. L'anglais, langue officielle dominante de l'administration, de la justice, de la communication écrite et de l'enseignement pour les cycles primaire, secondaire et post secondaire remplit de nombreuses fonctions sociales. Le français, première langue coloniale, utilisée comme matière obligatoire dans les cycles primaires et secondaires, est bien présent dans les medias. Il demeure toutefois, la langue la moins parlée, bien que plus écrite que le créole.

Les Seychellois ont donc à leur disposition trois langues, dont deux de dimension internationale, le français et l'anglais, et une dite « d'identité nationale », le créole, pour répondre à leurs échanges quotidiens en communication formelle et informelle. Ce contexte plurilingue seychellois est assez singulier et incite à être étudié dans toute sa complexité.

Les motivations pour la recherche

Nous avons choisi d'entreprendre cette thèse sur les langues en contact aux Seychelles pour diverses raisons. D'abord, native seychelloise, nous avons appris dès notre plus tendre enfance à les manier toutes trois dans différentes situations. A l'école, durant les années 50, où le créole, en raison de son statut de « patois » et « langue bâtarde », était naturellement exclu, on apprenait l'anglais, « la langue des Seigneurs » et le français, la langue des premiers colonisateurs.

Nous nous souvenons encore de nos débuts en langue anglaise, le premier jour à l'école de *Regina Mundi* (école pour filles, gérée par les religieuses), nous fille d'un petit fonctionnaire, issue d'une famille modeste. Nous étions entièrement créolophone. Ce jour-là, comprenant à peine l'anglais, après un long moment en classe à écouter parler la maîtresse, nous voulions sortir, comme nos petits camarades, pour aller aux toilettes. Quand vint notre tour, nous nous sommes approchée timidement de la maîtresse en murmurant « May we go house please ? » (Est-ce que nous pouvons aller à la maison s'il vous plaît ?). Aussitôt l'institutrice nous a réprimandée en nous renvoyant à notre place, en nous rappelant que ce n'était pas l'heure d'aller à la maison. Nous avons dû attendre la récréation, quelques heures plus tard, pour sortir. Nous ne nous rappelons plus quand nous avons su faire la distinction entre « out » (dehors) et « house » (maison) mais nous sommes entrée en contact avec les langues très tôt dans notre enfance.

Notre parcours scolaire, comme celui de tous les enfants de notre génération, s'est donc déroulé uniquement en anglais et nous avons appris le français comme matière tout au long de notre scolarité. Nous parlions donc le créole pendant la récréation, loin des oreilles des enseignants, alors qu'à la maison, nous utilisions cette langue sans aucune restriction.

Notre parcours professionnel nous a également incité à conduire cette recherche. Notre ambition initiale était de devenir professeur d'anglais, comme ce fut le cas à l'époque, chez certains de nos camarades de classe. Faute de bourse britannique, nous nous sommes trouvée avec une bourse française en 1973, donc orientée vers un parcours francophone de facto. Après nos études en France, nous avons enseigné le français pendant quatre ans au *Collège des Seychelles*. Présente vingt ans au conseil pédagogique au Ministère de l'Education, nous avons pu faire de multiples observations sur le contexte trilingue seychellois dans les classes et aussi avec nos collègues. Par la suite, dans le cadre de nouvelles fonctions aux services des relations internationales au Ministère de l'Education, nous avons occupé une place privilégiée pour observer ce contact des langues au sein de différentes catégories professionnelles, dans des institutions publiques et privées.

Nous nous sommes inscrite en maîtrise de Sciences du langage FLE (français langue étrangère) et avons rédigé un mémoire intitulée *L'usage des expressions imagées en contexte trilingue* (1993) à l'Université de Besançon. Ces études nous ont encouragé à approfondir notre recherche sur la situation trilingue seychelloise, dans un mémoire de DEA en Sciences du langage didactique et sémiotique, intitulé *Recherche de stratégies didactiques pour développer une compétence en expressions imagées françaises dans un contexte bilingue* (1997) dans cette même université. Ces deux recherches ont été menées sous la direction de Jacques Montredon.

Ces premiers travaux universitaires sur l'usage des trois langues dans le contexte scolaire et extrascolaire ont constitué une étape exploratrice et préalable. Nos interactions avec notre famille, nos proches, nos collègues et les autres locuteurs seychellois, nous ont beaucoup appris et aidé à réfléchir davantage sur les réalités du trilinguisme, tout particulièrement pour ce qui concerne les attitudes, les comportements et les représentations envers les langues dans la société seychelloise. Etant très impliquée dans le domaine de l'éducation, nous avons aussi participé à toutes les réformes linguistiques dans l'Education des années soixante à soixante-dix. Pendant plus de vingt six ans, nous avons pu évaluer l'évolution de l'apprentissage et de l'enseignement des langues au sein du système éducatif aux Seychelles.

Une autre motivation pour cette recherche est liée au constat d'une absence de données scientifiques sur la dynamique de la situation sociolinguistique aux Seychelles et la valeur de chacune des langues aux yeux des locuteurs. Les travaux des chercheurs dans ce domaine sont peu nombreux. Les premiers spécialistes des créoles français à s'intéresser sérieusement à la situation des langues ont été Annegret Bollée (1977) avec son ouvrage *Le Créole Français des Seychelles* et Robert Chaudenson (1979) dans l'ouvrage *Le Français hors de France* coordonné par Albert Valdman, dans lequel il dresse une typologie de la situation des langues aux Seychelles. Hormis ces travaux, quelques rapports ont été rédigés par des experts : Brazeau et Mackey (1978) de l'UNESCO, de Landsheere (1979) dans le cadre de la coopération belge et Poth (1981) de l'UNESCO. Ces rapports avaient pour but de faire des recommandations propres à l'introduction du créole comme medium d'enseignement et ils répondaient à la question de l'ordre d'intégration du français et de l'anglais dans le système éducatif. Plus tard, Danielle de St Jorre en collaboration avec Annegret Bollée a travaillé dans une perspective de

description et de codification du créole: Elles ont rédigé en 1981 la première grammaire du créole seychellois intitulée *Apprenons la nouvelle orthographe créole* .

En effet, la deuxième réunion du Comité International des Etudes Créoles, présidée par Robert Chaudenson, s'est tenue aux Seychelles en 1979. Par la suite, ce même chercheur a produit nombre de publications sur le créole seychellois. Le dernier ouvrage traitant partiellement du sujet, intitulé *La littérature seychelloise* (2005), est écrit par Pascale Canova.

A plusieurs reprises, d'autres spécialistes, en majorité des francophones, ont effectué des études sur la situation des langues dans l'enseignement. Malheureusement, certains de ces rapports ont circulé de manière restreinte, tout particulièrement ceux rédigés par les consultants de la coopération française, concernant l'enseignement du français. Par exemple, les rapports Couvert (1985) et Thomas et Ravel (1987) contenaient des informations qui ne correspondaient pas toujours à la réalité linguistique seychelloise en raison d'observations imprécises et de données inexactes.

Si peu d'écrits scientifiques existent dans ce domaine, en revanche, de nombreux débats ont marqué la période précédant l'introduction du créole, comme l'attestent certains articles dans la presse seychelloise des années 60. En effet, l'année 1969 a été marquée par la parution d'une série d'articles incendiaires sur l'usage et la place des langues internationales et du créole. Ces débats, qui tournaient essentiellement autour du choix des langues pour les apprentissages, étaient animés par deux clans : l'anglophone et le francophone. Ce dernier comprenait surtout les religieux et certaines personnalités attachées à la culture française, alors que le groupe adverse était composé essentiellement des autorités du département de l'Education du gouvernement colonial, ainsi que quelques érudits seychellois de culture anglaise.

Avec la reconnaissance du créole comme langue à part entière en 1981, les débats publics ont cessé et tous les efforts se sont concentrés sur son adoption dans le système éducatif qui conférait logiquement à cette langue le statut de médium d'enseignement dès la première année du primaire. Une étude sur l'apprentissage des langues en contexte trilingue, la première du

genre, a été menée par White en 1992. Notre participation à cette Commission nous a amenée à proposer une réforme linguistique visant l'introduction des trois langues à l'école maternelle et l'usage précoce de l'anglais comme medium, dans le cycle primaire. Toutes ces réalités évoquées nous ont orientée vers notre thèse.

Les objectifs de la recherche

Le point de départ de notre recherche est de proposer une étude du choix des pratiques linguistiques et de leur répartition fonctionnelle dans les institutions. Cette étude sera ensuite suivie d'une analyse des attitudes, des représentations et des comportements des locuteurs envers les langues. Une autre partie consistera à analyser les décisions de politique et de planification linguistique et de leurs applications dans les faits.

Nous analyserons la répartition fonctionnelle des usages entre les trois langues afin de mieux saisir leurs implications dans les différents contextes de situation de communication orale et écrite. Ensuite nous dégagerons les objectifs spécifiques suivants :

- Présenter le trilinguisme seychellois dans son originalité et dans sa complexité.
- Etudier les relations entre les attitudes linguistiques et les usages.
- Analyser les lignes d'intervention en termes d'aménagement linguistique et de décisions glottopolitiques.

Face à ces objectifs, les questions sous jacentes apparaissent :

1 Comment caractériser la situation linguistique des Seychelles ?

2 Faut-il se référer à la situation de diglossie ou évoquer un modèle de trilinguisme inégal ?

3 Quelle fonction et quel rôle remplit chaque langue dans la société ?

4 Peut-on établir le profil type du locuteur seychellois jouant de son répertoire créole, français et anglais ?

5 Quelles sont les représentations, les attitudes et les comportements des locuteurs pour chacune des langues ?

6 Comment les Seychellois en tant qu'individus vivent la cohabitation de ces langues ?

Les fonctions que ces langues remplissent dans le pays, dans la région et dans le monde, obéissent à plusieurs contraintes politiques et économiques. La politique linguistique officielle

exigera un équilibre dans l'usage des langues, dans toutes les institutions formelles et informelles : éducation, presse, administration, religion, ministères... « Il faut que les trois langues soient partout ! ». Cette phrase est souvent reprise dans le discours des locuteurs.

Quand nous analysons les relations économiques des Seychelles avec les îles de la Région de l'océan Indien, membres de la COI (Commission de l'océan Indien),¹ nous nous trouvons dans un autre espace linguistique. Ces pays partagent tous le français comme langue de communication, bien que le statut et la reconnaissance officielle de cette langue varient d'un pays à l'autre. Maurice et les Seychelles sont les seuls pays qui partagent trois langues : le français, l'anglais et le créole, tandis qu'à l'île de la Réunion, département français, le créole, parlé par la majeure partie de la population, bénéficie du statut de langue régionale. A Madagascar et aux Comores, le français coexiste avec les autres langues nationales.

En tant que pays francophone, les Seychelles sont membres depuis 1976 de grandes instances de la Francophonie notamment l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) ainsi que les institutions associées comme la CONFEMEN, (Conférence des ministres de l'éducation ayant le français en partage) et CONFESJES (Conférence de la jeunesse et des sports). Pour des raisons politiques et économiques, les Seychelles doivent conserver le français afin de garder le contact avec des pays où cette langue exerce un pouvoir très fort, tant sur le plan de la coopération économique que sur le plan culturel.

De même, le pays, en raison de son passé historique et de son statut d'ancienne colonie britannique, est aussi membre du Commonwealth, organisation internationale regroupant cinquante deux états indépendants. Cette appartenance à l'espace anglophone lie aussi bien les Seychelles avec Maurice qu'avec les pays africains anglophones, membres du SADC et COMESA², institutions chargées de promouvoir la coopération et l'échange économique dans la région.

¹ Institution régionale regroupant tous les îles du sud-ouest de l'océan Indien.

² SADC- South African Developing Community, COMESA= Common market for Eastern and Southern Africa.

Une dernière dimension internationale des Seychelles est son affiliation au monde créolophone qui regroupe les îles de l’océan Indien, les Caraïbes et la Guyane, dont les populations utilisent le créole comme première langue de communication quotidienne. Les questions pertinentes ici sont les suivantes : bien que reconnu comme langue officielle depuis 1981, le créole jouit-il du même statut prestigieux que l’anglais et le français ? Il est vrai qu’il a consolidé et reconstitué l’identité du peuple seychellois, mais jusqu’à quel point le pays l’a-t-il accepté comme une langue à part entière ?

Il existe peu de pays dans le monde qui pratiquent une politique trilingue. La situation trilingue des Seychelles - anglais, français et créole - est unique au monde et présente ainsi des modèles particuliers dans la politique et aménagement linguistiques.

Les hypothèses, enjeux et orientations théoriques

Pour des raisons historiques, trois langues sont parlées aux Seychelles : deux langues ex coloniales au passé prestigieux, le français et l’anglais et la troisième, le créole, issu du processus de la colonisation, qui est la langue la plus parlée mais la moins valorisée. Cette situation historique et linguistique a précipité le pays vers un trilinguisme officiel. Dans les textes de la Constitution, ces trois langues ont toutes le statut de langue nationale et jouissent des mêmes droits et du même pouvoir au sens légal. Une telle politique suggère donc que le pays assure un trilinguisme équilibré dans toutes les institutions. Or, nous remarquons dans la pratique quotidienne que cette égalité législative ne se matérialise pas et que cet ordre juridique ne répond ni aux besoins réels ni aux pratiques des locuteurs. Nous sommes tentée de résumer notre pensée ainsi *En matière de langues, la loi impose mais les locuteurs disposent.*

Ces trois langues portent chacune une charge de pouvoir politique laissée par l’histoire. Il serait très difficile de concevoir un usage équilibré de ces langues alors que l’anglais occupe quasiment tout l’espace institutionnel en laissant peu de place aux autres. Il domine en tout et pour tout d’autant qu’il est avantagé par le rôle qu’il joue sur la scène internationale. Il semble inconcevable, dans la situation actuelle que l’ordre établi soit modifié, même lorsque le pouvoir politique prétend imposer une ou deux autres langues dans l’administration. Le locuteur seychellois se trouve donc confronté à un dilemme. D’une part, il est sous le joug de l’anglais,

la langue d'ascension sociale, la langue qui domine tout son espace linguistique officiel. D'autre part, il doit s'accommoder du français, autre langue prestigieuse, et lui trouver à tout prix une place dans son quotidien. En outre, il ne parvient pas à accorder la même valeur au créole, sa langue maternelle usuelle. En effet, cette langue ne semble pas s'épanouir, inspirer la même confiance et occuper le même pouvoir économique que les autres. Le trilinguisme seychellois, tel que prévu par la loi, loin d'être équilibré, propage une situation sociolinguistique complexe où le locuteur se trouve constamment tiraillé dans un tourbillon linguistique.

Partant de notre hypothèse, ce sont les locuteurs qui gèrent ce trilinguisme selon leurs besoins, leurs attitudes et leur perception de ces langues. D'abord, la pratique de ces langues, que ce soit en situation formelle ou informelle, est liée aux compétences des individus. Par ailleurs, il existerait au plan théorique plusieurs modèles de trilinguisme en fonction des situations et des relations des locuteurs entre eux, étant donné que ces locuteurs ne disposent pas du même statut psycho-sociolinguistique. Et il semble bien que l'originalité de ce système réside avant tout dans la capacité des Seychellois à faire face aux multiples situations de discours. Le Seychellois vit au jour le jour son contact avec ses trois langues où chaque prise de parole diffère pour chaque individu. Chaque jour apporte un nouvel acte de parole. Les situations se multiplient au point que l'on ne peut prédire l'usage d'une langue, étant donné que pour la majeure partie du temps, c'est le locuteur et le contexte qui imposent le discours. Ces situations incitent les locuteurs à recourir à différentes stratégies, notamment le mélange et l'alternance des codes, sans qu'elles soient perçues comme des manques de compétences en langues. Ce phénomène se manifeste remarquablement chez les jeunes locuteurs à travers le mélange continu et croissant du créole et de l'anglais. Selon notre hypothèse, il s'agit d'un geste naturel, incontrôlable, propre à ceux qui côtoient quotidiennement trois langues, ce qui engendre des situations de communication diversifiées.

Le locuteur seychellois pris dans ce « jonglage » incessant, possède des représentations pour chacune des langues. Sa perception positive de l'anglais lui assure une sécurité linguistique peu présente dans son usage du français. C'est pourquoi lorsque que le locuteur seychellois « écorche » l'anglais, il pense toujours qu'il le parle bien, il ne fait nullement

attention aux « fautes » et il ne ressent aucun sentiment de culpabilité. Par contre, l'usage du français lui pose problème. Il hésite à le pratiquer de peur de « touye »³ cette langue.

La question linguistique serait aussi liée au prestige et surtout à l'ascension sociale. Le créole, langue d'identité nationale, de la quasi-totalité de la population, est peu présent en contexte officiel. Malgré trois décennies de reconnaissance comme langue de la Constitution, les locuteurs se tournent davantage vers l'anglais ou le français, deux langues de renommée internationale. Jusqu'à ce jour, les parents considèrent le créole comme langue d'enseignement dommageable à l'éducation de leurs enfants, d'autant qu'il s'acquiert « naturellement ». D'autre part, certains jugent que l'apprentissage des trois langues conduit à une acquisition de compétences médiocres en anglais et en français. Par ailleurs, la proximité créole-français loin d'être perçue comme un avantage, par les parents comme par les enseignants, se présente plutôt comme un frein au rayonnement du français.

Il n'est pas toujours aisé de mesurer les compétences des locuteurs seychellois dans cette diversité de prises de parole en situation imprévisible. Certains constatent que beaucoup d'entre eux possèdent de faibles compétences dans les trois langues. En terme général, notre hypothèse est qu'il s'agit d'une « maîtrise à géométrie variable » pour reprendre l'expression de L. F. Prudent. Cela laisserait entendre, d'une part, qu'un groupe de locuteurs posséderait des compétences suffisantes dans certains domaines précis pour l'ensemble des langues. D'autre part, cette compétence serait présente chez un autre groupe de locuteurs dans une ou deux langues. Comment alors pouvons-nous apprécier le degré de connaissance linguistique, quand il varie d'une situation à l'autre, d'un locuteur à l'autre et surtout d'une langue à l'autre ? Cela nous amène à réfléchir à la problématique du bilinguisme individuel face au bilinguisme collectif ou institutionnel. Traiter le sujet des langues en contexte seychellois, nous amène à nous interroger sur le degré de bilinguisme et de trilinguisme pour chaque catégorie de locuteurs, dans toute sa complexité.

Notre question principale est la suivante :

³ *touye* = tuer, terme utilisé pour dire qu'un Seychellois parle très mal le français, expression que la personne utilise elle-même pour prévenir son interlocuteur que son français est très mauvais.

« Comment les Seychellois gèrent-ils la cohérence et la rupture entre la Constitution stipulant l'emploi de l'anglais, du français et du créole, trois langues à statut égal et leurs pratiques effectives ? »

Le plan de la thèse

Dans le premier chapitre de la première partie de la thèse, nous nous attarderons d'abord à une revue de la littérature théorique concernant les langues en contact. Cela nous amènera à analyser la *diglossie* selon Ferguson et Fishman. Puis nous considérerons le concept d'*attribut* de Stewart (1968), suivi de l'élargissement de son modèle par Fasold (1984) et la typologie plus récente de Chaudenson (2003) à partir de son graphique étudiant le *status* et le *corpus*. Dans le deuxième chapitre, nous nous préoccupons de l'état des recherches sur la situation linguistique des Seychelles. En effet, peu d'études sont disponibles sur ce sujet, hormis quelques rapports et bilans de l'enseignement et l'apprentissage des langues. Ce chapitre retracera l'histoire linguistique des Seychelles à travers les premières lois, de l'époque coloniale à l'accession à l'indépendance. Dans cette même partie, nous aurons l'occasion de présenter le processus et l'impact de l'introduction du créole dans le système éducatif. Cette partie nous permettra d'étudier la situation sociolinguistique et la politique linguistique contemporaine du pays. Nous analyserons la mise en application de cette politique et la répartition fonctionnelle des langues dans toutes les institutions, entre autres, la justice, l'administration, la religion, les médias et l'éducation.

La principale partie de la thèse, objet de la deuxième partie, reposera essentiellement sur l'analyse des résultats de quatre enquêtes menées sur l'usage des langues dans les différentes institutions, ainsi que sur des attitudes, des représentations et des comportements des Seychellois envers chacune des langues. Ainsi, nous avons mené une première enquête à l'aide d'un entretien dans les institutions ministérielles sur l'usage des langues en situations formelles et informelles. Cette enquête préliminaire nous a permis de cibler nos témoins pour une deuxième enquête plus structurée avec un public plus ou moins trilingue ou nous avons pu aborder les opinions sur la politique linguistique et l'usage des langues. Ce groupe de témoins, possédant un bon niveau d'éducation, était issu de catégories professionnelles diverses et occupait des postes élevés dans le pays. Cette section du travail aborde l'évolution de la langue

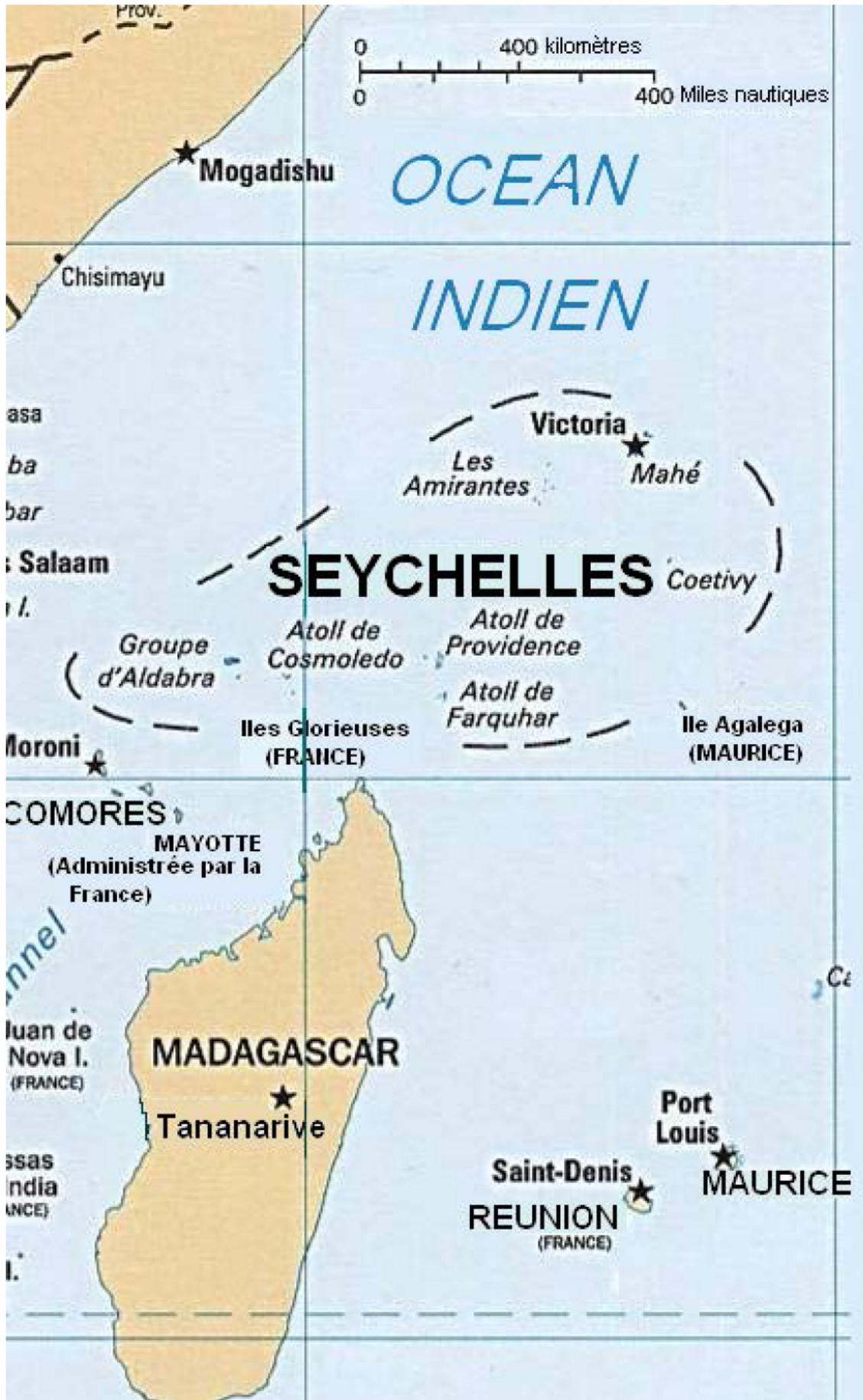
créole, sa reconnaissance et ses rapports avec le français et l'anglais dans le contexte de la politique linguistique trilingue. En toute évidence, cette recherche nous permettra d'éclairer et d'apporter des précisions aux données relevées dans les autres sondages menés à l'aide des questionnaires.

La troisième enquête consacrée aux pratiques actuelles des langues du grand public en contexte formel et informel nous a permis de recueillir des données pour mieux expliquer celles du sondage sur les attitudes et représentations des langues et la politique des langues dans les institutions. La quatrième enquête présente l'opinion sur les fonctions et valeurs attribuées par les jeunes élèves et les enseignants, à partir du « Test de la pilule » de Marie-Louise Moreau (1998) qui vient compléter cette analyse sur la représentation des langues. La prise en compte des avis sur la perception des langues de ces deux publics nous permet de comparer les réactions et d'en relever les points communs.

Le premier chapitre de la troisième partie rapporte une analyse interprétative des résultats de la recherche. Et à partir de cette synthèse, le deuxième chapitre tente de mieux saisir la réalité du trilinguisme seychellois et son avenir dans les institutions, notamment dans les écoles et les autres domaines d'activités.

Cette recherche, à travers cette diversité d'opinions, de représentations, de faits et de textes nous aidera à mesurer la distance entre les lois linguistiques et la gestion effective des langues. Elle nous permettra de mieux éclairer non seulement les relations entre les langues, mais aussi l'impact de leurs rapports de force sur les locuteurs entre eux dans la vie quotidienne. Elle nous fournira ainsi des éléments pour mieux expliquer la spécificité du trilinguisme seychellois.

CARTE DES SEYCHELLES



HISTOIRE POLITICO LINGUISTIQUE DES SEYCHELLES

Qui aurait deviné que derrière l'histoire de pirates, de flibustiers, d'aventuriers, de corsaires et encore de trésors, de la petite République des Seychelles, archipel formé de quelques cent quinze îles situées entre 4 et 11 degrés au sud de l'équateur, perdue dans l'océan indien, se cache une autre histoire encore plus tumultueuse, celle de ses langues?

A Mahé, l'île principale où siège la capitale Victoria, le centre politique et commercial du pays, vivent plus de 85% des 81 755 Seychellois. Les deux autres îles, les plus habitées, sont Praslin avec 7% de la population, et la Digue 3%. La population est un mélange des apports africains, indiens, européens et chinois, ce que l'historien William Mac Ateer dépeint en 1999 comme le « cocktail créole » dans la revue d'Air Seychelles « Silhouette ».

L'histoire des Seychelles commence quand Vasco de Gama repère l'archipel des Seychelles encore inhabité en 1502. Il est officiellement découvert au XVI^e siècle par les Portugais. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ces îles servent simplement d'escales aux marins et aux négriers, puis deviennent le refuge des pirates et le lieu de rendez-vous des corsaires français. Les îles seychelloises deviennent une possession française en 1742 au moment où Lazare Picault expédie un rapport sur cet archipel en France. A son retour en 1744, il baptise l'île Mahé, en l'honneur de Bertrand-François Mahé de Labourdonnais, gouverneur de l'île de France (Maurice) entre 1735 et 1746. Tout comme l'île Maurice et la Réunion, les Seychelles ne connaissent pas d'histoire précoloniale. La colonisation aux Seychelles dure deux cent trente deux ans. Les Français resteront soixante six ans, de 1744 à 1810 et les Britanniques cent soixante six ans, de 1810 à 1976.

La colonisation française (1770-1810)

La France, prend officiellement possession des Seychelles en 1756, quand Nicolas Morphey, capitaine de la Marine française place une « pierre de possession » sur l'île de Mahé et nomme les îles Séchelles, en l'honneur du vicomte Moreau de Séchelles, contrôleur-général des finances durant le règne de Louis XV.

En 1790, le nouveau gouvernement révolutionnaire autorise la création d'une assemblée coloniale pour s'occuper de l'administration locale. Les quelques quatre cent cinquante colons français avaient fait venir des esclaves d'Afrique, surtout du Mozambique et de Madagascar. Ceux-ci apprennent le français pour pouvoir communiquer avec les maîtres, mais en même temps ils créent leur propre langue, le créole. Le français et le créole sont incontestablement les deux premières langues parlées dans l'archipel des Seychelles. Ainsi le créole issu des esclaves africains ou malgaches devient la langue maternelle de la plupart des habitants, et le français celle des colons blancs lorsqu'ils sont entre eux ou qu'ils s'adressent aux autorités métropolitaines

Jean-Baptiste Quéau de Quinssy et les Capitulations

En 1794, le chevalier Jean-Baptiste Quéau de Quinssy devient gouverneur des Seychelles. L'une de ses missions consiste à arrêter l'invasion d'une escadrille navale britannique qui exige de rendre les îles, au nom de Sa Majesté britannique. De Quinssy capitule, mais hisse à nouveau le drapeau français, aussitôt les Anglais partis. Entre 1794 et 1811, les îles Seychelles sont tantôt anglaises, tantôt françaises. Le gouverneur Quéau de Quinssy change de drapeau au moins une douzaine de fois c'est-à-dire, à chaque fois qu'un vaisseau anglais ou français se pointe à l'horizon. Cet événement sera référé, dans l'histoire des Seychelles, comme les Capitulations.

Les Anglais occupent définitivement les Seychelles en 1810, mais elles ne sont annexées à la Grande-Bretagne qu'en 1814, lors du traité de Paris. Selon les clauses de ce traité, les Français abandonnent l'archipel des Seychelles et l'archipel des Mascareignes, à l'exception de la seule île Bourbon (La Réunion) qui est rétrocédée à la France.

La colonisation britannique (1810-1976)

Pendant la domination anglaise, les Seychelles connaissent trois statuts successifs: celui de simple dépendance de Maurice, puis de colonie de la Couronne en 1903 et de l'autonomie interne à partir de 1975. Bien que cédées à la Grande-Bretagne, les Seychelles ne possèdent pas un poids économique suffisant pour occuper une place importante dans la politique coloniale britannique d'alors.

La place du français sous la colonisation britannique

L'occupation anglaise introduit donc une nouvelle langue, l'anglais la troisième langue seychelloise, après le français et le créole. Cependant, comme à l'île Maurice, l'article 8 de l'acte de la capitulation de 1810 précise que les colons franco-seychellois peuvent conserver leurs religions, lois et coutumes. Même si le traité de Paris ne reprend pas cette formulation exacte, le nouveau gouvernement anglais, dirigé par le gouverneur Robert Farquhar de l'île Maurice, reconnaît que l'usage de la langue française, est l'une de ces coutumes que les colons peuvent garder. Malgré leur statut de sujets britanniques, les colons français des Seychelles sont libres de continuer à employer leur langue, de garder leurs lois et aussi de pratiquer leur religion. Nous nous étonnons de cette attitude vraisemblablement condescendante, indulgente à la limite complaisante des Britanniques sur un territoire occupé alors qu'ils auraient pu faire la politique d'assimilation propre aux Français c'est-à-dire imposer leur culture.

S'agit-il de l'application de leur fameuse politique coloniale appelée « indirect rule » qui consiste à respecter les valeurs traditionnelles coutumières des populations de la colonie? On se demande justement si la nomination du Français Jean-Baptiste Quéau de Quinssy, au poste de premier administrateur britannique des Seychelles ne serait pas une illustration de la politique bienveillante des Britanniques. Si on se fie aux documents historiques, Quéau de Quinssy, jouissait de ce statut en raison de sa grande popularité à Mahé et de sa bonne volonté toujours manifestée au passage de vaisseaux anglais. Quéau de Quinssy reste administrateur durant treize ans, jusqu'à sa mort en 1827.

L'abolition de l'esclavage et l'épanouissement du créole

A la proclamation de l'abolition de l'esclavage en 1835, les six mille cinq cents Noirs libérés sont « mis en apprentissage » chez leurs anciens propriétaires pour leur intégration graduelle dans la communauté. La première conséquence de cette abolition contribue à l'épanouissement du créole. En effet, cette nouvelle intégration des affranchis dans la société leur permet largement de pratiquer en toute liberté, leur propre langue entre eux. Ce créole, deuxième langue des Seychelles, à base lexicale française, se forme au contact de parlers et de

dialectes entre maîtres français et travailleurs d'origines africaine et indienne. Lentement, en passant par des approximations en interprétations et appropriations de stratégies, qui transforment la langue de base, le français subit de tels changements qu'il se transforme en une autre, un créole. Ce créole ne devient non seulement une nouvelle langue indépendante avec ses spécificités mais aussi la lingua franca de tous les Seychellois.

La première mesure en faveur de la langue anglaise date de 1841 lorsque le nom de la capitale, l'Établissement, est changé en Victoria en l'honneur de la Reine Victoria, héritière du trône d'Angleterre, née en 1837. Cette même année, George Duck, secrétaire colonial, interdit le français dans l'administration et impose l'anglais comme langue de l'administration. La seconde mesure est d'imposer l'enseignement de la langue anglaise, dans les écoles à partir de 1844, parallèlement à l'enseignement du français. En 1853, le gouvernement britannique consent au rétablissement officiel de l'Eglise catholique romaine. Jusqu'à ce moment-là, les Anglais toléraient l'enseignement en français dans les écoles catholiques. C'est en cette même année que le gouvernement britannique officialise l'enseignement du français - ce qui contribue énormément à la valorisation de la culture française dans l'archipel. En effet, la religion catholique a joué de tout temps, un rôle primordial dans l'éducation et c'est bien elle qui assurera en grande partie, la survivance de la langue française aux Seychelles. A.T. Webb (1964) illustre bien cette proximité intime entre la religion, la langue et l'éducation, trois domaines clés dans la société seychelloise quand il précise qu'aux Seychelles, l'éducation, la religion et la langue sont les trois fils entremêlés d'un seul ensemble.

L'abolition de l'esclavage occasionnera une deuxième retombée majeure liée à la modification de la composition ethnique des habitants de l'archipel. Cet événement historique entraînera le départ des colons franco-seychellois et leurs esclaves. Par la suite, les Britanniques libèrent aux Seychelles la cargaison humaine de nombreux bateaux négriers en provenance d'Afrique. A partir de 1861, plus de quatre mille immigrants noirs d'Afrique débarquent aux Seychelles, suivis d'un petit nombre d'Indiens, de Malais et de Chinois. Tous ces habitants s'intègrent à la population et lui confèrent ainsi un caractère africain plus prononcé que dans les autres colonies anglaises de l'océan Indien. A ce sujet, Chaudenson en 1979, rappelle aussi qu'en raison de l'absence de culture de la canne à sucre aux Seychelles, la

population seychelloise n'a pas connu l'immigration des Indiens et des Chinois comme à Maurice et à la Réunion.

A la fin du siècle et au début du 20ème siècle, de nombreuses correspondances discutent du rôle de l'anglais comme medium d'enseignement et du souhait général d'introduire le français plus tard dans le cycle primaire. Nous apprenons que le français continue, malgré tout, à fonctionner comme langue de la Colonie pendant plus de cent ans de règne britannique. Au début du 20ème siècle, Sweet Escott, administrateur de la colonie à l'époque, déplore officiellement cette situation privilégiée du français qui usurpe la place de l'anglais, langue du colonisateur. En somme, nous pouvons constater que les Anglais n'ont pas vraiment réussi au XIXe siècle, à imposer leur langue ou leur culture, pas même leur monnaie. Il convient de noter que les Seychelles utilisent la roupie comme en Inde et à Maurice et non pas la monnaie coloniale. Cette tolérance manifestée par le gouvernement britannique envers la langue contribue à expliquer la survivance d'un créole français après plus de cent soixante ans de colonisation et de langue anglaise, comme langue dominante.

La route vers l'Indépendance

En 1903, les Seychelles accèdent au statut de colonie de la couronne autonome de l'île Maurice et mettent en place leur propre assemblée. Les premières indications de prise de conscience nationalistes contre l'administration anglaise font leur émergence, quand une association nationale de contribuables est créée en 1939, en vue de faire valoir de nouvelles revendications. A l'époque, l'administration britannique avait mis en place un système éducatif dans lequel l'anglais avait gagné progressivement le terrain et, en 1944, cette langue devient le seul medium d'enseignement, le français est relégué au rôle de matière d'enseignement.

Le paysage politique ne tarde pas à se modifier. En 1964, deux partis politiques seychellois voient le jour, le DP (parti démocratique) à tendance conservatrice, dirigé par James Richard Mancham et le SPUP (parti uni du peuple seychellois) à forte tendance socialiste, présidé par France Albert René. Ce nouveau climat réveille l'hostilité de certains Seychellois nationalistes envers la présence britannique. La tension politique augmente quand Londres

instaure une nouvelle structure coloniale, les Territoires britanniques de l'océan Indien. (BIOT)⁴, comprenant les îles d'Aldabra, de Farquhar, de Desroches et l'archipel des Chagos.

A cette époque, le niveau d'éducation, selon les rapports officiels, est très bas et le taux d'échec très élevé. Un examen de sélection à la fin de la sixième année, primaire permet aux élèves, les plus méritants, âgés entre onze à douze ans, d'accéder aux écoles privées. Ces élèves bénéficient de bourses d'études du gouvernement. Les autres moins fortunés arrêtent définitivement leur scolarité.

Le suffrage universel est instauré en 1967. Trois conférences constitutionnelles tenues en 1970, 1975 et 1976 débouchent sur des constitutions de transition pour aboutir à l'indépendance. En novembre 1970, à la suite des élections, James Mancham, leader du parti démocratique, est nommé Ministre principal (Chief Minister), la plus haute fonction attribuée à un Seychellois. En avril 1974, de nouvelles élections prorogent le mandat de Mancham. En mars 1975, la deuxième constitution de Londres proclame les Seychelles « colonie autonome ». Les deux partis politiques se réconcilient, Mancham est nommé Premier Ministre et René, Ministre des travaux publics. En 1975, dans les textes de lois, le statut des langues est ainsi précisé : « La langue officielle de l'assemblée sera l'anglais mais un membre de l'assemblée peut prendre la parole en français ou en créole⁵ ».

La première République: le bilinguisme équilibré

En juin 1976, la République des Seychelles voit le jour, dirigée par un gouvernement de coalition. Mancham est proclamé premier chef d'état seychellois et René premier ministre du nouveau gouvernement. Une tentative de trilinguisme est traduite dans le texte de l'hymne, *En avant*, qui contient trois strophes dans chacune des langues, chanté avec le même rythme que l'hymne de Seychelles College intitulé *Up and On*. (Voir Annexe 1 p 459).

⁴ Indian Ocean British Territories (BIOT).

⁵ The official language of the House of the Assembly shall be English but a member of the House of Assembly may address the chair in French or in Creole (Subsidiary legislation Supplement to Seychelles Gazette p 422, 22nd September 1975).

Les îles d'Aldabra, de Farquhar et de Desroches sont rendues aux Seychelles. Aldabra est déclaré héritage mondial de l'humanité par l'UNESCO. La Constitution du 29 juin 1976, instaure un pouvoir présidentiel plus puissant et elle confirme l'option libérale du régime, aussi bien sur le plan politique que sur celui de l'économie. L'anglais est désigné langue officielle de l'assemblée nationale dans l'article 82. Un effort politique en faveur d'un bilinguisme équilibré est constaté lors de la révision de la constitution en 1976. Comparée à la constitution initiale qui autorisait l'usage du français et du créole, cette nouvelle constitution donne au français le statut de langue officielle. L'anglais reste la langue officielle des affaires publiques de l'état et des instances judiciaires. Le français est admis dans des contextes spécifiques comme la correspondance officielle et internationale, les annonces à la radio et la presse écrite. Le créole ne reçoit aucun statut officiel et demeure la langue de communication de la masse en contexte oral. Cette constitution connaîtra une courte vie avec le coup d'état de 1977, moins d'un an après l'accession à l'Indépendance.

La deuxième République : le début du trilinguisme

Le 5 juin 1977, un coup d'état renverse le président Mancham, installe au pouvoir un gouvernement socialiste, le Seychelles People Progressive Front (le front progressiste du peuple seychellois), qui fait des Seychelles, un état à parti unique. Le 26 mars 1979, une nouvelle constitution entre en vigueur pour la construction d'une société socialiste avec la participation du peuple. Ce régime socialiste en quête d'une nouvelle identité nationale confère au créole, le statut de langue à part entière à côté de l'anglais et du français : « Les langues officielles des Seychelles sont l'anglais, le français et le créole mais le Président peut, par des règlements pris en vertu du présent article, prescrire à quelles occasions une ou plusieurs de ces langues doit être utilisée et dans ce cas, les autres –ou l'autre – langue(s) ne doivent pas être utilisées aux occasions prescrites» (Décret no 4 de la Constitution de la République des Seychelles 1979 La Nation Section 1, Langues officielles des Seychelles). Dans la version originale en anglais, il est stipulé que la langue a le statut de langue officielle alors que dans le texte de la traduction française, c'est le terme «national» qui est utilisé et non pas « officiel ». Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une erreur de traduction d'autant qu'à l'époque, la nuance entre langue nationale et officielle ne posait pas de problème comme de nos jours. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette nuance plus loin.

La nouvelle société fonctionne sur le modèle d'un régime présidentiel fort, d'un parti unique et d'un seul syndicat des travailleurs. Le coup d'état entraîne plusieurs changements. Un nouveau drapeau, un nouvel hymne national, *Fyer seselwa* en créole remplace la « chanson collégienne qui nous avait été précédemment imposée »⁶. Cet hymne comporte treize vers. (Voir Annexe 1 p460). Des noms nouveaux sont aussi donnés aux rues liées aux événements du coup d'état comme « Revolution Avenue, Independance Avenue, Liberty House et Freedom Square », pour en citer quelques-uns. En effet, aucune loi, décret ou document administratif n'apporte des informations sur une utilisation spécifique des langues sauf pour l'assemblée nationale et le contexte judiciaire. Pour cette dernière institution, les conditions de langues sont précisées aux Articles 18, 19 et 43.

Outre les changements majeurs dans différents secteurs (économie, pêche, santé), c'est dans le domaine de l'éducation, que la politique linguistique fait une entrée triomphale. Le créole en 1981 se voit conférer la place de « première langue nationale », (Plan sectoriel, août 1982) l'anglais devient seconde langue et le français troisième langue. La valorisation du créole ne lui apporte pas seulement le statut de première langue nationale mais lui attribue une place complètement inédite dans le système éducatif en tant que langue d'enseignement pour les quatre premières années du primaire. Le nouvel état socialiste passe obligatoirement par une refonte radicale du système scolaire où les enfants seront désormais alphabétisés dans leur langue maternelle, le créole dont la standardisation et la codification seront assurées par Annegret Bollée et Danielle d'Offay. Cette reconnaissance du créole sous un régime socialiste en quête d'identité, constitue un grand pas historique pour les Seychelles en tant que pays créolophone, dans la mesure où il est le deuxième pays, après Haïti, à accorder le statut de langue nationale au créole. Comme écrit, Richer, « *quant au créole, il faut attendre l'instauration d'un régime socialiste, soucieux de démocratisation et de valorisation de l'identité nationale, pour qu'il soit propulsé progressivement sur le devant de la scène* » (Richer 2003 : 343).

⁶ Notre pays, 1977, Ministère de l'Éducation et de la culture, Gouvernement des Seychelles, p 42.

Dans le but de revaloriser le statut du français, l'enseignement des sciences humaines dans les classes secondaires, se fait en français, avec l'arrivée d'une promotion de professeurs guinéens dans le cadre d'un accord de coopération avec la République de Guinée-Conakry. Mais en raison du manque d'enseignants nationaux pour assurer le suivi de ce projet, des compétences limitées des élèves en français et surtout de leur incapacité de suivre cet enseignement dans cette langue, le projet n'a duré qu'un an.

La troisième République : l'officialisation du trilinguisme

Après quinze ans de régime socialiste à parti unique, les Seychelles mettent en place un régime multipartiste. Ce changement entraîne incontestablement des répercussions politiques et constitutionnelles avec une nouvelle constitution. En 1991, le pays adopte le multipartisme. Les droits politiques sont rétablis en 1993 par la tenue des premières élections présidentielles qui reportent René et son parti au pouvoir. Le pays possède un nouvel hymne national *Koste seselwa* (voir Annexe1 p 461). La nouvelle Constitution de 1993 rappelle celle de 1979, puisque les trois langues retrouvent le statut de langue nationale. Selon Bernadin Renaud, l'un des principaux rédacteurs de la Constitution, « L'adjectif « officielle » à la place de « nationale », aurait concerné et serait limité aux fonctions publiques. Le terme « nationale » concerne l'Etat, et dans l'Etat, il y a le gouvernement, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et la Nation (cité dans Pascale Canova⁷).

Lors de nouvelles élections en 1998, René est réélu président et son parti reste majoritaire à l'assemblée. Cette même année, le SNP Seychelles National Party (parti national seychellois), dirigé par Wavel Ramkalawan, remplace le SDP (Parti démocratique seychellois) comme parti d'opposition. Le Président René quitte le pouvoir en 2004 et désigne son vice président, James Alix Michel comme son successeur. Monsieur Michel prête serment comme troisième président seychellois en avril 2004 et est élu président pour la première fois dans le cadre des élections présidentielles en 2006.

L'histoire a donc légué trois langues aux Seychelles; le français, le créole et l'anglais. Aujourd'hui, la République des Seychelles est à la fois membre du Commonwealth et de la

⁷ Entretien de Pascale Canova du 14 mai 2003 avec Bernadin Renaud, ancien président de la Commission .

Francophonie. Les Seychelles se situent donc au sein des trois grands espaces : anglophone, francophone et créolophone à base française.

PREMIERE PARTIE : APPROCHES THEORIQUES

CHAPITRE 1 : EVOLUTION DE QUELQUES MODELES DE TYPOLOGIES SOCIOLINGUISTIQUES

De nombreux pays dans le monde sont plurilingues, ce qui signifie qu'ils possèdent plusieurs langues en contact et souvent en concurrence. L'une des premières mentions du plurilinguisme remonte au troisième millénaire avant JC, à l'empire sumérien-akkadien qui gouvernait une multitude de gens avec deux langues. Dans l'Ancien Testament du Livre d'Esther, Mordecai, l'officier de la Cour envoie un décret officiel provenant de Xerxès le Grand (486 avant JC) dans cent vingt sept traductions à toutes les provinces de l'empire perse. De même, l'empire romain était gouverné à l'ouest en latin et à l'est en koine grecque, comme des *linguas francas*, langues de grande communication (Paulston 2003 : 379).

Nous savons que le contact de langues adopte différentes typologies sociolinguistiques notamment le maintien des langues en situation de diglossie, de bilinguisme et de plurilinguisme. Dans ces pays, deux ou plusieurs langues coexistent avec des statuts et fonctions sociales différents. En effet le nombre d'individus bilingues ou plurilingues dans le monde aujourd'hui est plus considérable que celui des monolingues. Dans plusieurs pays, le bilinguisme ou le plurilinguisme constituent une pratique naturelle et quotidienne. La plus grande préoccupation linguistique à laquelle ces Etats doivent faire face est d'une part, le choix de la langue nationale ou officielle et d'autre part, la mise en place d'une politique linguistique nationale pour répondre aux besoins historiques, économiques et socio culturels des populations, quelles que soient les langues.

La plupart de ces pays avec plusieurs langues en contact présentent donc des situations sociolinguistiques particulières en raison des réalités et des spécificités de ces langues. Pour expliquer cette diversité de situations de langues, plusieurs concepts sont utilisés : diglossie, bilinguisme et plurilinguisme. Il est donc utile de bien préciser le point selon lequel on aborde l'analyse de ces situations d'autant que ces termes peuvent renvoyer à différentes réalités. Dans un premier temps, le concept de diglossie est plus souvent lié à la communauté et celui du bilinguisme à l'individu. Toutefois, une communauté peut être bilingue sans que les individus

soient bilingues. De même, des individus peuvent utiliser plusieurs langues dans un pays ou une communauté qui n'est pas bilingue.

De ce point de vue, le bilinguisme ou même le plurilinguisme, peut être considéré à la fois comme un comportement individuel et institutionnel. Le terme bilinguisme individuel est utilisé pour désigner le comportement du locuteur en tant qu'individu et celui de bilinguisme institutionnel, l'usage des langues dans la société. Un certain nombre de linguistes ont déjà abordé la question du contact de langues. Nous allons étudier, dans un premier temps, le concept de diglossie qui a connu un énorme succès sur la scène sociolinguistique mondiale et qui constitue la première tentative d'établir une typologie de situations sociolinguistiques.

1.1 La diglossie (Ferguson)

S'appuyant sur Jardel (1979) et Valdman (1979) et surtout sur une recherche systématique que personne n'avait conduite auparavant, Lambert Félix Prudent (1981) attribue l'origine du concept de *diglossie* à J. Psichari, helléniste français, philologue et linguiste qui parlait déjà de diglossie en 1885, pour se référer à la situation linguistique en Grèce. Son élève Pernot, puis Marçais (1930) et d'autres lui succèdent à la diffusion de ce terme et de son adaptation à mille et une situations.

L'un des premiers à reprendre le concept de diglossie est Charles Ferguson, chercheur anglo saxon, dans un article célèbre, *Diglossia*, paru dans la revue *Word* en 1959. Dans cet article encore cité aujourd'hui, il définit ce type de contact de langues à travers quatre cas précis. En Grèce, le grec « pur » appelé *katharevousa* s'oppose au grec populaire *demotiki*, en Suisse alémanique, l'allemand standard et le suisse alémanique, dans le monde arabe, l'arabe classique et l'arabe dialectal, et en Haïti, le français et le créole. Ferguson attire l'attention sur l'existence d'un certain nombre de communautés linguistiques à l'intérieur desquelles deux variétés assez éloignées et assez clairement distinctes d'une même langue cohabitent en se répartissant hiérarchiquement les fonctions au sein de la société.

Ferguson explique la diglossie à l'aide de neuf caractéristiques : *fonction, prestige, littérature, héritage, acquisition, standardisation, stabilité grammaticale, lexicale et phonologie.*

La caractéristique majeure de la situation de diglossie est la spécialisation des fonctions. Dans la définition originale de la diglossie, les variétés sont standardisées ou reconnues ouvertement par la communauté linguistique. Elles ont des fonctions spécifiques et ce sont des variétés apparentées, comme dans le cas du créole et du français. La variété, dite « High », haute (H), est utilisée dans des situations précises, comme par exemple, les offices religieux, les lettres formelles, les discours, les cours, les éditoriaux, la poésie ... alors que l'autre variété, dite « Low », basse (L), est utilisée dans les conversations entre amis, les séries radiophoniques, les discussions politiques et la littérature populaire. La spécialisation des fonctions peut varier selon les sociétés. Ainsi, le citoyen grec écrira une lettre personnelle en variété (L) et le Suisse en (H). L'acquisition de la (L) se fait naturellement alors que celle de la (H) passe par une éducation formelle. La maîtrise des deux variétés dans une situation donnée relève de la situation sociale et non pas de l'identité des participants. La répartition fonctionnelle rigide favorise pleinement la stabilité en éliminant toute concurrence entre les variétés de diglossie pour les mêmes domaines d'interaction. Comme la (H) n'est jamais utilisée pour la socialisation dans la famille ou le voisinage, il y a peu de chances que la jeune génération l'acquière comme une variété native ou la développe à un niveau comparable à celui de la (L).

Après avoir présenté les neuf caractéristiques propres à la diglossie, Ferguson propose ainsi la définition souvent citée dans sa version originale en langue anglaise.

Selon Ferguson :

« Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period, or in another speech community, which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation. » Ferguson (1959).

« La diglossie est une situation linguistique relativement stable, dans laquelle en plus des dialectes primaires de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standards

régionaux), il existe une variété superposée fortement divergente, rigoureusement codifiée (et souvent grammaticalement plus complexe), qui sert de support à de nombreux et prestigieux textes littéraires provenant d'une période antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère. Cette variété est principalement apprise par le biais de l'éducation formelle, et elle est utilisée dans la plupart des événements communicatifs écrits et formels; mais elle n'est jamais employée, par aucun secteur de la communauté, pour la conversation ordinaire » (Traduction de M R Hoareau).

Dès le départ, le concept de diglossie ne présente aucune ambiguïté puisqu'il se réfère aux situations où « deux ou plus de variétés de la même langue sont utilisées par quelques locuteurs dans différentes situations » (1959 : 325) et non pas à celles où « deux langues distinctes (voisines ou pas voisines) sont utilisées côte à côte dans une communauté linguistique chacune ayant un rôle bien défini » (1959 : 325). Ce terme de diglossie, au fil des années, n'a pas seulement été largement accepté par des sociolinguistes et sociologues mais a été élargi et affiné par JJ Gumperz et Joshua Fishman. En 1961, Gumperz, pense que la diglossie existe non seulement dans des sociétés multilingues, qui reconnaissent officiellement plusieurs « langues » et dans des sociétés qui utilisent des variétés vernaculaires et dialectales, mais aussi dans des sociétés qui se servent de dialecte séparé, des registres ou des variétés linguistiques. La plus grande contribution de Gumperz permet d'accorder plus d'importance aux variables sociales susceptibles d'influer sur le choix de l'un ou de l'autre code au sein des groupes. Ce point de vue sera également partagé par Fishman.

En effet, la contribution de Fishman en matière de relation entre le bilinguisme et la diglossie a été considérable. Nous allons maintenant analyser l'impact de cette contribution à travers la relation qu'il établit entre la diglossie et le bilinguisme.

1.1.1. La relation entre le bilinguisme et la diglossie (Fishman)

En 1967, Fishman publie un article dans lequel il revient au concept de diglossie. Dans une perspective plus large, il tente de décrire le maintien ou l'abandon de la diglossie au niveau de la société entière. Nous lui devons en particulier l'établissement de toutes les relations dans une société donnée entre le bilinguisme, conçu comme relevant de l'individu et la diglossie

perçue comme un concept social. L'usage du terme diglossie par Fishman peut renvoyer à n'importe quel degré de différence linguistique allant des différences stylistiques les plus subtiles dans une même langue à l'emploi de deux langues comprenant la même hiérarchie que celle proposée par Ferguson. Le point le plus crucial est que les différences linguistiques doivent être fonctionnellement distinctes. Pour Fishman, la diglossie est « le versant stable et sociétal du bilinguisme individuel » (1980 :3) dans la mesure où le bilinguisme est une caractérisation de la variété linguistique individuelle (1970 :83). Quant à la diglossie, elle se base sur un consensus bien compris et largement accepté par les interlocuteurs sur la langue à utiliser en relation avec le sujet ou but de la communication (1967: 34).

Alors que Fishman reconnaît, comme Ferguson, que la diglossie est plus compatible avec la société traditionnelle, il rejette catégoriquement l'avis que la diglossie existe seulement dans des conditions socioculturelles « primitives » et rigidement stratifiées ou que les situations de diglossie coïncident nécessairement avec le taux élevé d'analphabétisme en H. (1985 :51-2, 1989 :195). Selon Fishman, le point commun de toutes les situations de diglossie est le compartimentage strict, que ce soit de la variété politique ou fonctionnelle. Ce linguiste accorde donc peu d'importance aux situations avec deux variétés et se concentre sur la présence de différents codes. Fishman propose donc une typologie de situations en rapport avec le bilinguisme. Selon les sociétés, nous observons des situations où le bilinguisme et la diglossie existent ou pas à travers quatre cas de figure : diglossie avec bilinguisme, bilinguisme sans diglossie, diglossie sans bilinguisme et absence de diglossie ou de bilinguisme.

1.1.2. Les différents types de diglossie

La diglossie peut exister avec le bilinguisme dans des situations où, dans une société donnée, l'immense majorité de la population est apte à s'exprimer dans deux langues (ou deux variétés) tout en respectant une répartition fonctionnelle entre les deux. C'est le cas de la Suisse alémanique, où tout le monde apprend le dialecte suisse alémanique à la maison, et l'allemand standard à l'école. Le deuxième cas concerne les communautés linguistiques où deux langues sont en présence, sans hiérarchisation ni répartition fonctionnelle entre leurs fonctions, donc sans diglossie, bien qu'une grande partie de la population soit capable d'utiliser les deux

langues. C'est le cas des bilingues de Bruxelles et de Montréal, qui utilisent les deux langues sans hiérarchisation entre elles.

D'autre part, la diglossie sans bilinguisme existe dans des sociétés où les communautés linguistiques sont très strictement séparées les unes des autres, sans contact. Il s'agit des situations où les élites parlent une langue de prestige et le reste de la population une langue peu prestigieuse, sans que le bilinguisme individuel ne soit répandu mais souvent unifié d'un simple arrangement politique ou autre arrangement social (Fishman : 67). Citons le cas du Maghreb et de l'Afrique au sud du Sahara en situation coloniale au 19^e siècle, où le pouvoir politique et la gestion de l'administration demeuraient entre les mains d'Européens unilingues. Ces derniers côtoyaient des populations nationales dont seuls quelques rares représentants étaient capables de s'exprimer dans la langue du colonisateur. Par contre, dans les communautés unilingues, la diglossie n'est pas présente quand une seule langue couvre toutes les fonctions. C'est le cas de certains pays d'Europe aujourd'hui comme l'Angleterre et le Portugal, où il n'existe pas de langues régionales.

Ces différentes interprétations, selon Hudson (1991) proviennent du désaccord sur cette multiple ambiguïté ou du moins en partie autour de la définition de la diglossie en raison de son emploi dans des conditions sociolinguistiques disparates. Il est important en vue d'affiner celle de Ferguson, de trouver une définition plus consistante pour que la diglossie apporte une contribution significative à la compréhension de l'organisation et du changement des répertoires verbaux en relation avec les processus majeurs de l'évolution de la société (Hymes 1984 : 44).

La problématique de la recherche en diglossie est de pouvoir déterminer sous quelles circonstances il est possible pour deux variétés structurellement proches ou non, de parvenir à une légitimité culturelle au sein d'une seule communauté linguistique et de maintenir une coexistence compartimentée fonctionnelle transmise de génération à génération, à l'infini.

1.2 Les approches des formules

Au cours des années 60, les linguistes ont tenté de mettre en place un nouveau système pour mieux décrire et comparer des situations linguistiques pour tous les pays du monde. Ils ont utilisé deux types d'approches: les typologies et les formules. Ces approches visaient à établir les catégories basées sur un nombre de variables dans lesquelles les pays pourraient être classés. Elles concernaient essentiellement le développement historique des Nations, le statut légal des diverses langues dans les pays, la position relative de la nationalité dominante du pays comme une entité ainsi que les questions de développement des langues et la taille des populations parlant plusieurs langues. Deux typologies de ce genre ont été développées par Kloss en 1966 et 1968 et Rustow en 1968. La deuxième approche a été initiée par Stewart en 1962 et modifiée par Ferguson en 1966 avec quelques modifications à ses recherches initiales et revues encore par Stewart en 1968.

1.2.1 L'approche de Stewart

En 1962, William Stewart propose, dans un article, une typologie pour décrire la répartition des relations sociales, fonctionnelles des différents systèmes linguistiques. Selon Stewart, le type de langue est un facteur utile pour déterminer si un système linguistique particulier sera accepté ou pas avec le statut de langue officielle par les membres de la société notamment les planificateurs. Un aspect important de l'approche de Stewart est sa définition des types de langues et d'attributs. Il propose donc quatre attributs pour la description des langues : la standardisation, l'autonomie, l'historicité et la vitalité.

¹*La standardisation* se réfère à la codification et l'acceptation d'une forme officielle pour le bon usage. Cette standardisation pourrait être « *monocentrique* » ou « *polycentrique* ». Par monocentrique, on comprend qu'à un moment donné, il existe une seule série de normes universellement acceptées. Le terme polycentrique renvoie aux différentes séries de normes qui existent simultanément. C'est le cas de plusieurs orthographe pour les différences dialectales ou différences linguistiques tel que l'emploi de différents alphabets. Quand la langue est utilisée par un autre pays, on utilise *endonormative* et *exonormative* quand elle dépend d'autres modèles étrangers.

2° *L'autonomie* se réfère à un système linguistique qui est autonome dans la mesure où il n'entretient aucun lien historique avec l'autre système. Quand deux systèmes d'appartenance historique existent avec des structures bien distinctes sans aucune interdépendance linguistique, chacun des systèmes sera considéré comme indépendant. Des systèmes d'appartenance historiques pourraient servir de base à la distinction entre dialecte et langue.

3° *L'historicité* concerne un système linguistique né d'une évolution normale à travers le temps. Ce qui confère l'historicité à une langue est son association avec une ethnie traditionnelle ou nationale. Un facteur anormal ou hors du naturel de l'historicité quant à l'origine d'une langue survient quand le système a été inventé. Un autre facteur concerne la croyance que ce système linguistique représente un développement *ad hoc* relativement récent. Une telle connaissance peut se produire par observation directe d'un système *ad hoc* en cours de développement ou en cas de « pidginisation ».

4° *La vitalité* signifie l'utilisation d'un système par une communauté des locuteurs natifs non isolée. Bien que cet attribut ait moins d'effet sur l'importance sociale du système linguistique que les autres, l'existence d'une communauté de locuteurs y apporte une certaine contribution en matière du nombre et de la distribution géographique des locuteurs ainsi que l'impact des aspects non linguistiques de leur culture sur les autres. Une communauté de locuteurs natifs est susceptible de servir de base à la standardisation aussi bien pour le nouveau vocabulaire que pour les modèles des formes orales et écrites.

Les différentes combinaisons des attributs par la caractérisation avec le nombre de type de langues pertinentes sont indiquées dans le tableau :

Tableau n° 1 App : concept d'attribut de Stewart (1962)

ATTRIBUTS				TYPE	SYMBOLE
+	+	+	+	Standard	S
+	+	+	_	Classique	C
+	+	_	_	Artificiel	A
_	+	+	+	Vernaculaire	V
_	_	+	+	Dialecte	D
_	_	_	+	Créole	C

—	—	—	—	Pidgin	P
---	---	---	---	--------	---

Les langues que Stewart considère « standard » sont les langues européennes officielles comme l'anglais, le français, l'allemand, le hongrois et le russe. Quand une langue est utilisée dans un contexte particulier avec un S exonormatif, le symbole S est remplacé par un *x* en indiquant la parenté du modèle. Par exemple, l'anglais en Jamaïque et au Nigeria serait : S_x (norme britannique).

Le type C bien que peu représenté, joue un rôle important dans une société dans laquelle il est utilisé. Le latin et le sanscrit tombent dans cette catégorie mais le plus courant est l'arabe classique. La présence ou l'absence des locuteurs constitue la distinction des types S et C. Le type A renvoie à des langues artificielles, comme l'esperanto et l'ido, qui ont été créées pour répondre aux besoins de communication internationale mais elles ont peu de chances de jouer un rôle important sur un territoire national. Quant au type V, il concerne les langues apprises comme premières langues maternelles, bien qu'il existe des cas où elles sont devenues les langues de communication de la masse. Un type V peut devenir un S à travers la codification et l'acceptation de la grammaire et du lexique. Généralement le type S aussi bien que le type V subissent un certain degré de variation linguistique, la plupart sous forme de sous-ensembles structurés de sous dialectes (symbole D), capables de corrélés avec les différences entre les locuteurs ou différents usages pour certaines situations. Dans ce cas, le type D, n'est pas traité indépendamment de S ou V auxquelles ils font partie.

Le créole C et le pidgin P représentent un type de développement particulier qui apparaît dans certaines situations de langues en contact, à partir desquelles les médias de communication dérivent leur vocabulaire d'une part et leur grammaire, d'autre part.

1.2.2 Les fonctions spécifiques des langues

Selon Stewart, un autre facteur important dans la description des situations de multilinguisme national est la spécificité de chaque système linguistique au sein des communautés nationales. Il est important donc de savoir à quoi sert un système linguistique. Les fonctions qu'il reconnaît sont les sept déjà proposées par Ferguson, auxquelles il ajoute trois nouvelles : « *provinciale, capitale et littéraire* ». La fonction *provinciale* indique l'usage

officiel au niveau d'une subdivision plus petite que le pays dans son ensemble. *Capitale* indique que la variété de la langue est le moyen dominant de la communauté dans la région de la capitale nationale et *littéraire* signifie que l'usage de la langue est réservée aux textes littéraires et scolaires. Puis il répartit les langues d'un pays en six classes selon le pourcentage de la population par langue. En effet, le même système linguistique peut occuper plusieurs fonctions. La fonction O par exemple comprend généralement des emplois autrement qualifiés, W pour «wider communication» = de groupe, I pour international, C pour capitale, E pour éducation et S pour l'école.

Des situations linguistiques peuvent être considérées comme stables quand les différents systèmes linguistiques sont géographiquement et socialement fonctionnels et non pas concurrentiels. Par exemple, deux langues peuvent partager les mêmes fonctions. De même, deux systèmes linguistiques peuvent être utilisés par les mêmes personnes sans créer une situation conflictuelle, s'ils occupent des fonctions différentes, l'une O et l'autre R. Toutefois selon Stewart, la relation complémentaire peut exister soit pour une raison historique ou par une intervention directe dans l'administration.

Un autre facteur important de la description de multilinguisme national consiste à préciser le degré d'utilisation de chaque langue dans les communautés nationales. Stewart considère plus utile, pour des raisons de comparaison, de fournir cette information sous forme de classes illustrant le degré de pourcentage de locuteurs, pas nécessairement des natifs, dans la politique. Toutefois, Stewart précise clairement que ce système de classement indique le degré d'usage et ne peut pas être considéré comme une mesure d'importance sociolinguistique relative.

Classe 1 = 75%, *Classe 2* = 50%, *Classe 3* = 25%, *Classe 4* = 10%, *Classe 5* = 5% et *Classe 6* au dessus de 5%

Selon Stewart, ces concepts de types de langues, de fonctions et de degré d'usage, pourraient servir à une meilleure définition de multilinguisme national. La modification la plus évidente à apporter à sa définition initiale consisterait à enlever des systèmes linguistiques aux fonctions fortement restreintes qui les marginalisent des modèles de communication au sein de la

politique comme les fonctions *i, e, s, l*. Ainsi les systèmes linguistiques avec de telles fonctions doivent être listés dans la description sociolinguistique et non pas être considérés comme des déterminants de multilinguisme national. Avec une telle modification, le multilinguisme national pourrait se définir comme l'usage établi à l'intérieur d'une seule politique possédant plus d'un système linguistique avec une fonction *o, p, w, c, ou g*.

Bien que des linguistes aient beaucoup réfléchi à ces approches et à d'autres modèles de typologies, d'autres modèles seront proposés pour représenter le multilinguisme. Nous allons maintenant étudier les recherches de Ralph Fasold dans ce domaine et les modifications apportées aux modèles déjà évoqués.

1.3 Les prédictions des fonctions de Fasold

En 1984, Ralph Fasold, linguiste américain, aborde cette problématique, sous un autre angle. Pour lui, la définition de la diglossie, au sens large, revient à un ensemble de prédictions :

1 Toutes les sociétés ou la plupart d'entre elles possèdent un répertoire verbal comprenant un choix de variations.

2 Certaines parties de ces répertoires sont plus valorisées par la communauté que d'autres.

3 Les parties les moins valorisées sont apprises plus tôt et plus informellement; les parties les plus valorisées sont apprises plus tard et plus formellement.

4 Un sous ensemble important des fonctions langagières dans une société peut s'ordonner selon un continuum allant du plus formel et préservé à l'informel et relâché.

5 Les secteurs les plus valorisés du répertoire de la communauté seront utilisés pour les fonctions formelles et inversement. (Fasold 1984 :71).

Pour Fasold, si le concept de diglossie a pu vivre pendant plus de vingt ans, une nouvelle approche basée sur une formule pourrait être utile. Il rappelle que Stewart a été le premier à constater que chaque fonction ne pouvait pas être remplie par chaque type de langue :

« bien que les possibilités de co-occurrence d'une fonction d'une langue donnée avec un type de langue donné sont suffisamment variées en sorte que les deux doivent être précisées

pour chaque cas, il existe malgré tout, une certaine corrélation entre les deux dans la mesure où il y aura presque toujours l'association des fonctions o,p,l, et r, avec les types S, V, ou K, la fonction i avec les types S, C ou A et la fonction g avec les types S, V, ou K. (Stewart 1968 : 541).

En d'autres termes, selon Fasold, nous pouvons prédire à partir d'une fonction de langue donnée, que seuls quelques types de langue peuvent éventuellement la remplir dans n'importe quel pays. Les prédictions selon Stewart n'étaient pas suffisamment fiables pour être intégrées dans ces formules. Par contre, que la relation entre les types de langues et leurs fonctions ne relève pas du hasard, reste très valable. La seconde découverte de Stewart, considérée comme significative par Fasold, était que les types de langue ne constituaient pas une catégorie de grande importance et qu'ils pourraient être déclinés dans une combinaison d'attributs.

Pour se concentrer sur les fonctions et les attributs, Fasold se dispense de types de langues. En se fondant sur ces deux idées, ce linguiste pense que, à partir du moment où des groupes sociaux, des Nations et d'autres entités possèdent des fonctions de langues provenant d'un ensemble universel, les langues qui remplissent ces fonctions doivent être équipées pour le faire. Pour être équipée, une langue doit posséder l'ensemble des attributs sociolinguistiques nécessaires. Dans un premier temps, il s'agit de deviner la nature de ces attributs. En examinant un grand choix de Nations et d'autres entités dans le monde, il serait possible d'affiner et de réviser les fonctions et les attributs pour examiner leur compatibilité. C'est ainsi qu'il définit sept fonctions à l'aide d'un choix d'attributs :

Tableau n°2 App : fonctions et d'attributs de Fasold (1984)

Fonctions	Attributs
1 Officielle	1 Standardisation suffisante 2 Connue par un nombre de personnes éduquées
2 Nationaliste	1 Symbole d'identité nationale pour une partie importante de la population 2 Très utilisée dans la communication quotidienne 3 Largement utilisée et couramment parlée dans le pays

	4 Pas d'alternative majeure de langue nationaliste 5 Acceptable comme symbole de l'authenticité 6 Lien avec un passé glorieux
3 Groupe	1 Employée par tous pour la conversation quotidienne 2 Considérée par les utilisateurs comme les unifiant et les séparant des autres
4 Véhiculaire	1 Considérée comme « apprenable » par au moins une minorité du pays
5 Internationale	1Présente sur la liste des langues internationales potentielles
6 Scolaire	1Standardisation égale ou plus grande que celle de la langue des élèves
7 Religieuse	1 classique
* Education (niveau spécifique) *Il s'agit d'une proposition d'attribut	1 Comprise par tous 2 Ressources didactiques suffisantes 3 Standardisation suffisante

Pour utiliser ces concepts en vue de faire des *prédictions*, Fasold propose de comparer les attributs de la langue avec les attributs exigés par les fonctions. Si une langue proposée pour une fonction particulière ne possède pas l'attribut nécessaire, nous pouvons prédire qu'elle ne pourra pas remplir la fonction en question. Le signe + signifie que la langue possède l'attribut, le signe 0 qu'elle ne le possède pas, mais qu'elle peut l'acquérir dans le futur, enfin le signe – qu'elle n'a pas l'attribut et qu'elle ne l'aura vraisemblablement pas dans un avenir proche. Pour illustrer sa formule, il prend le cas du Guarani au Paraguay, comme langue « nationaliste » potentielle.

Groupe sociolinguistique : Paraguay

Fonction : Nationaliste

Langue : Le guarani

Attributs nécessaires:

Attributs présents

1 Symbole d'identité nationale	+
2 Très utilisée pour la communication quotidienne	+
3 Largement et couramment parlée	+
4 Pas de langue majeure alternative nationaliste	+

5 Symbole d'authenticité	+
6 Lien avec un passé glorieux	(+)

Le guarani a donc tous les attributs nécessaires et nous pouvons prédire qu'il peut servir comme langue « nationaliste ». Cette langue ne semble pas posséder l'attribut de 6 (lien avec un passé glorieux), mais il semblerait que les conditions sont favorables pour qu'elle acquière cet attribut à l'avenir.

Il cite comme autre exemple, le cas de l'espagnol comme langue de l'enseignement primaire au Paraguay rural.

Groupe sociolinguistique: Région rurale du Paraguay

Fonction : Education (niveau primaire)

Langue : espagnol

Attributs nécessaires:	Attributs présents
1 Compris par apprenants	-
2 Ressources didactiques suffisantes	+
3 Standardisation suffisante	+

L'espagnol, qui n'est pas bien compris par les apprenants, ne possède pas d'attribut essentiel pour l'éducation primaire. Cette langue ne pourra donc pas remplir cette fonction pour l'éducation dans ce groupe, à moins qu'elle ne soit enseignée avant son emploi comme langue d'enseignement.

Il prend un autre cas celui de la langue hindi comme langue nationaliste en Inde.

Groupe sociolinguistique : Inde (le pays en entier)

Fonction : Nationaliste

Langue : hindi

Attributs nécessaires:	Attributs présents
1 Symbole d'identité nationale	+ /-

2 Très utilisée pour la communication quotidienne	+/-
3 Largement et couramment parlée	+/-
4 Pas de langue majeure alternative nationaliste	-
5 Symbole d'authenticité	+
6 Lien avec un passé glorieux	+/-

Il est vrai qu'il n'y a pas d'autre langue valable nationaliste en Inde. En effet, le hindi est équipé comme symbole d'authenticité étant donné qu'il s'agit d'une langue standardisée avec une tradition littéraire. Que cette langue possède ou pas les quatre autres attributs, dépend de l'implication de la population du pays dans leur définition. Le hindi, symbole d'identité nationale, très répandu et utilisé pour la communication quotidienne, constitue un lien glorieux avec le passé, pour ses locuteurs natifs et probablement pour certains qui l'utilisent comme langue seconde, dans la partie Nord du pays. Cette langue ne possède pas ces attributs ailleurs. On pourrait prédire qu'à l'avenir, en raison de l'existence de plusieurs langues concurrentielles, le hindi ne pourra plus être considéré comme langue nationaliste.

Le nouveau système de Fasold se concentre essentiellement sur les fonctions de langue presque universelles et les attributs sociolinguistiques requis pour qu'une langue puisse les remplir. En comparant les attributs sociolinguistiques propres à une fonction, à ceux d'une langue désignée pour la remplir, il est donc possible de prédire à quel point la langue réussira dans cette fonction.

Robert Chaudenson est un autre linguiste qui s'est intéressé à la recherche d'un outil pour présenter la typologie des situations linguistiques à l'aide de graphiques.

1.4 Le concept de status et de corpus selon Chaudenson

La grille d'analyse des situations linguistique, LAFDEF (Langues Africaines, Français et Développement dans l'Espace Francophone) a été présentée par Chaudenson, dans sa version originale, en 1988, à Ouagadougou. Après diverses modifications, il publie en 2004, la quatrième et dernière version à ce jour, en collaboration avec Dorothee Rakotomalala, dans un

ouvrage intitulé « *Situations linguistiques de la Francophonie, états des lieux*, lors du Sommet de Ouagadougou. Dans son introduction, Chaudenson explique :

« *Le présent outil de recherche et de description des situations linguistiques est donc le fruit d'une longue aventure qui a suivi l'évolution de la Francophonie. De Ouagadougou 1988 à Ouagadougou 2004, il retrace l'histoire d'une méthodologie qui coïncide avec celle de la Francophonie* (Chaudenson 2004: 11).

Chaudenson précise que l'objectif de cette grille ne consiste pas seulement à décrire les situations linguistiques. En effet son objectif principal est d'illustrer « *des représentations de ces situations linguistiques, d'une part, par Etat et, d'autre part, pour une langue dans plusieurs Etats* » (Chaudenson 2004 : 11). Elle vise surtout à permettre des comparaisons entre elles, « *le cas échéant, d'agir sur elles en vue de la mise en oeuvre de politiques linguistiques.* » Cette grille est destinée aussi à ouvrir une réflexion pour une recherche plus approfondie : « *Le but de ce projet n'est pas la simple application d'un outil d'analyse à des situations nationales, mais aussi une réflexion sur cet outil et une constante recherche sur sa définition* » (Chaudenson 2004 : 11).

Dès le départ, Chaudenson fait ressortir la différence entre le *status* et le *corpus*, deux domaines qui sont souvent confondus dans les descriptions de situations linguistiques. Il reprend l'opposition classique de Heinz Kloss, en distinguant *les actions ou les travaux portant sur les statuts et /ou les fonctions des langues* (« *status* ») de ceux qui concernent les *systèmes linguistiques eux-mêmes* (« *corpus* ») mais en y apportant de nouvelles significations. C'est ainsi qu'il décrit *status* :

« *tout ce qui est de l'ordre du statut, des institutions, des fonctions et des représentations et corpus les pratiques linguistiques elles-mêmes, depuis les modes d'appropriation ou les compétences jusqu'aux productions langagières* » (Chaudenson 2004 :13).

1.4.1 Le statut : usages institutionnels

Il s'agit ici d'indiquer le statut officiel du français et des autres langues dans le pays. Cette rubrique concerne uniquement les dispositions légales et la part de chaque langue dans chacun des cinq domaines retenus :

Textes officiels : publication des lois, textes administratifs nationaux : tous les documents émanant des autorités pour l'ensemble des citoyens, justice, administration locale et religion.

1.4.1.1 L'éducation

L'éducation prend en compte les dispositions officielles et pour chaque langue, le volume et/ou le pourcentage horaire qu'elle se voit attribuer dans le système éducatif par cycle d'enseignement.

1.4.1.2 Les moyens de communication de masse

Les moyens de communication de masse permettent d'évaluer la place occupée par chaque langue dans la presse écrite, la radio, la télévision, le cinéma commercial et l'édition.

1.4.1.3 Les possibilités économiques et représentations sociales

Les possibilités économiques et les représentations sociales évaluent la représentation d'une langue et, d'autre part, son potentiel comme langue de promotion sociale. Ces deux aspects sont assez délicats à évaluer dans la mesure où une langue utile dans un domaine n'est pas forcément appréciée ou jugée positivement dans un autre. Le total maximum du *status* est de 107 (sauf en cas de suppression d'une ou plusieurs rubriques), il est ramené à un total sur 100 pour un usage plus aisé dans la représentation graphique.

1.4.2 Le corpus

Cette partie exige des données statistiques sur les langues. Pour cette rubrique, Chaudenson signale que certaines données, pour certains pays, issues de domaines comme l'éducation, ne sont pas toujours fiables. Le corpus prend en compte l'acquisition comme langue première en calculant le nombre de locuteurs de chaque langue pour la population totale du pays. L'apprentissage, élément plus complexe à établir, consiste à évaluer la part de la

population concernée par un apprentissage scolaire suffisant de la langue en cause, en tant que médium ou langue-matière. C'est ici que les effectifs et pourcentages de populations scolarisées sont pris en compte à travers l'évaluation des conditions de l'apprentissage de la langue pour les éléments suivants:

1. La durée de la scolarisation est basée sur un enseignement de mille heures, ou cinq ans de scolarisation- ce qui correspondrait à une scolarité primaire complète.

2. Le mode d'apprentissage. Ici, nous considérons seulement le volume horaire annuel consacré à l'apprentissage; l'enseignement de la langue-cible comme langue d'enseignement ou la langue enseignée comme langue étrangère.

1.4.2.1 La véhicularisation et la vernacularisation

Le terme « véhicularisation » est définie par Chaudenson comme une situation : « où des locuteurs de langue première A adoptent une langue B (comme langue 2 ou 3) comme véhiculaire pour communiquer, soit avec des locuteurs de la langue A, soit avec des locuteurs de langue autre que A et qui ont aussi B comme véhiculaire » et la « vernacularisation » ce qui « concerne les cas où une langue devient, par un processus social spontané, langue première d'une fraction de la population ». (ibid. p18-19). Toutefois, Chaudenson fait remarquer que la vernacularisation, élément pourtant essentiel dans la dynamique des langues, a été enlevée de la grille, et prise en compte dans une autre rubrique.

1.4.2.2 La compétence linguistique et la production langagière

La compétence linguistique évalue, pour la population totale, la langue en question, le pourcentage de locuteurs ayant un bon niveau et une connaissance moyenne ou partielle. Par contre, la production langagière implique la production quotidienne de chaque langue informelle.

Le graphique, basé sur les éléments fournis, décrit donc le français et les autres langues en contact dans les pays francophones avec le status en ordonnée et le corpus en abscisse. A

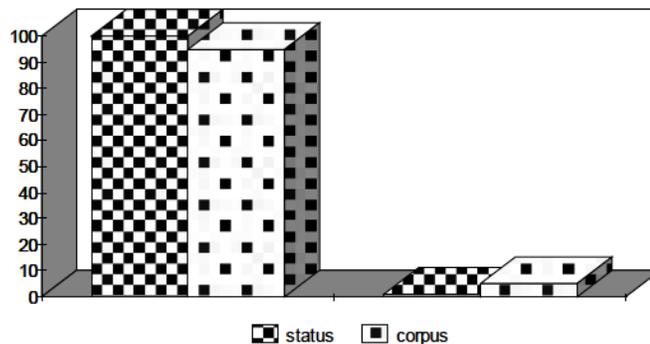
partir du tableau comportant les différentes rubriques pour le status et corpus, nous pouvons obtenir ainsi des informations sur les situations linguistiques du français et des autres langues nationales, ou officielles, en contact.

Pour mieux illustrer cette grille de Chaudenson, nous allons présenter le graphique de quatre pays possédant différentes situations des langues en contact : pays⁸ unilingue, bilingue, trilingue et plurilingue. Les informations sont extraites de l'ouvrage de Chaudenson. Nous aurons l'occasion, dans le prochain chapitre, de présenter la situation seychelloise à l'aide de cette grille élaborée par nous-mêmes qui figure dans l'ouvrage de Chaudenson et la publication de Pascale Canova, *La littérature seychelloise* (2006).

1.4.3 La présentation de quatre pays : France, Canada Nouveau Brunswick, Dominique et Mali.

Cas n°1 : La France, pays unilingue

FRANCE⁹



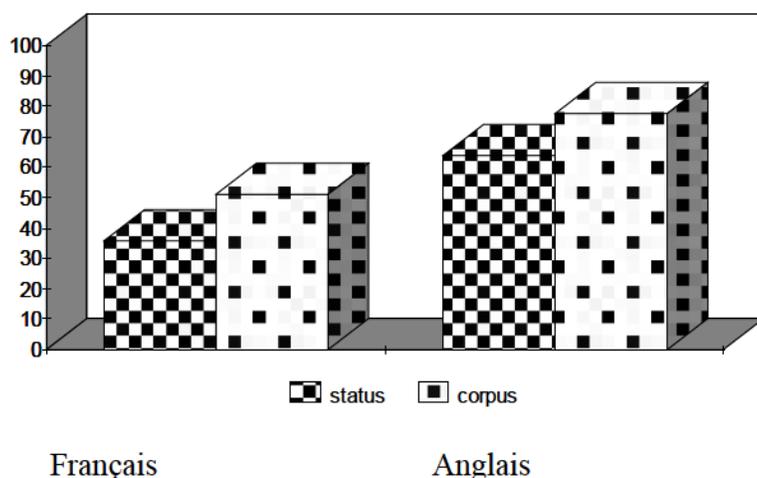
La France est un pays où le français est langue officielle unique dans tous les secteurs de communication. Pour ce pays monolingue, il existe donc peu de différence entre le status et le corpus qui sont presque égaux ; 100=95. Les autres cas qui comptent pour 5% dans le tableau, renvoient aux langues régionales, les créoles des DOM et les langues des populations migrantes. Le corpus n'atteint donc pas 100 comme un certain nombre de citoyens français

⁸ Le cas des Seychelles ne figure pas dans ce travail de comparaison des résultats de la grille, comme il sera expliqué en profondeur plus loin.

⁹ *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux* (Chaudenson 2004 : 123).

n'emploient pas le français comme langue première surtout dans les départements et territoires d'outre-mer. Certains migrants, dans certaines grandes villes françaises utilisent aussi leurs langues d'origine. Prenons le cas d'un autre pays, mais bilingue cette fois-ci, celui du Canada/ Nouveau Brunswick.

Cas n° 2 : Le Canada/ Nouveau Brunswick, pays bilingue
CANADA/ NOUVEAU BRUNSWICK¹⁰



Le Nouveau Brunswick possède une communauté bilingue avec la coexistence de deux langues officielles : le français et l'anglais conformément à la *Loi sur les langues officielles* de juin 2002. Les documents gouvernementaux du Nouveau Brunswick existent dans les deux langues. Par ailleurs, elles constituent les langues officielles du secteur éducatif. Selon la Constitution canadienne, les anglophones doivent fréquenter les établissements d'enseignement anglophones au primaire et au secondaire, alors que les francophones choisissent leurs établissements ou vont dans le réseau anglophone. La presse écrite est pour la majorité en anglais, et beaucoup de francophones lisent la presse anglaise. Dans l'ensemble, le français est peu employé et sous-évalué. En revanche, dans les régions acadiennes et dans la fonction

¹⁰ *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux*, Chaudenson (2004 : 69)

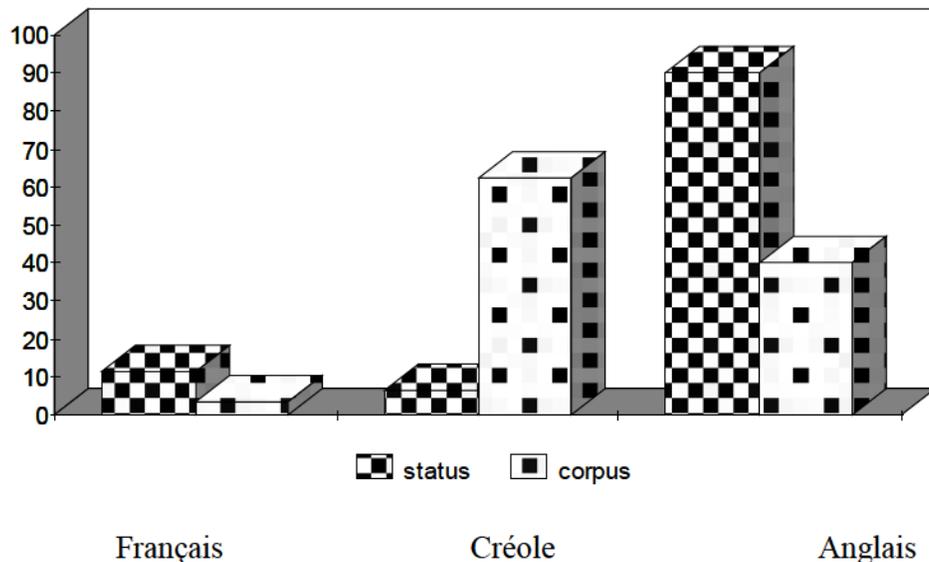
publique, l'anglais et le français sont utilisés à égalité pour la promotion économique. Un tiers de la population francophone de la Province possède une compétence de natif en français.

Quand nous analysons le cas du Nouveau Brunswick, nous remarquons que le *status* du français est inférieur à son corpus. 35,9 /50,9. Pour ce qui concerne l'anglais, le *status* et le corpus sont plus élevés bien que le *status* soit supérieur 64/77,3. Nous remarquons malgré tout que pour cette province canadienne dite bilingue, le *status* et le corpus, pour les deux langues, ne sont en aucun cas égaux.

Maintenant prenons le cas d'un pays trilingue comme Dominique.

Cas 3 : La Dominique, pays trilingue

DOMINIQUE¹¹



L'anglais en Dominique est la seule langue des textes officiels avec une certaine tolérance du créole à l'oral. 90% de la population de plus de 40 ans utilisent comme première langue le créole local (kweyol). 10% environ de cette même classe d'âge maîtrisent l'anglais (souvent avec le créole en acquisition simultanée). Moins de 1% de Dominicains parlent français comme langue maternelle. La scolarité obligatoire se déroule entièrement en anglais. L'ensemble des journaux de la Dominique est rédigé en anglais. La radio et la télévision

¹¹ *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux*, Chaudenson (2004 : 111)

nationales sont en anglais avec quelques programmes en créole et avec une fois par semaine une émission radio en français de l'Alliance Française. Par contre, le français est présent dans l'industrie touristique.

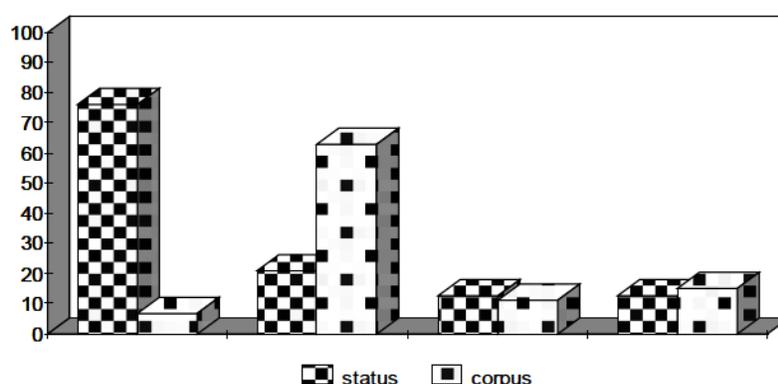
Dans ce pays dit trilingue, le status du français est de 11,5 alors qu'il possède un corpus inférieur de 3,7. Le corpus du créole, la langue la plus parlée, est supérieur à son status 62,5/6,3. Quand nous analysons les résultats pour l'anglais, nous remarquons que son status est encore plus élevé, que son corpus, 90,2 par rapport à 40.

Ce graphique nous permet de voir que les trois langues ont des status et corpus très différents. Cela est dû principalement d'une part, au statut officiel de l'anglais dans toutes les institutions et d'autre part, au corpus élevé du créole, langue parlée par la majorité de la population, mais dont l'usage n'est pas reconnu dans les institutions.

Nous allons changer de paysage linguistique pour analyser le cas d'un pays africain à plusieurs langues.

Cas n° 4 : Le Mali, pays plurilingue

MALI¹²



français bambara fulfuldé songhoy

La Constitution de la République du Mali déclare dans son article 25 (1992) que : « le français est la langue d'expression officielle ». Un décret de 1982 avait reconnu treize langues

¹²Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux, (Chaudenson 2004 : 177).

du pays comme nationales. Le français domine tous les secteurs officiels y compris le système scolaire, tandis qu'il compte pour 80% dans la presse. Bien que le français ne soit pas la langue première dans ce pays, il est perçu positivement par la population. C'est le bamanankan qui s'érige comme première langue de nombreux Maliens, suivi du songhoy, dont les locuteurs sont plus enclins à la transmission que le fulfuldé.

En analysant les résultats pour le Mali, nous ne nous étonnons pas de constater qu'en raison de sa position privilégiée dans les institutions, le français possède un status supérieur à son corpus 76,1/6,6. Inversement, le bambara possède un status inférieur au corpus 21/63,1. Toutefois les langues fulfuldé et songhoy, moins cotées, partagent le même status de 12, alors que le corpus du songhoy est plus élevé que celui du fufuldé. (15 : songhoy et 11, 2 fufuldé).

L'un des mérites de ce graphique est de nous donner un bon aperçu des aspects essentiels de la situation sociolinguistique des pays. Les informations ainsi fournies nous permettent de voir clairement la politique linguistique en application notamment en ce qui concerne l'officialité des langues. Un tel modèle comporte plusieurs avantages. Il peut aisément nous amener à faire des comparaisons du status et du corpus des langues, à plusieurs niveaux, dans un même pays en faisant ressortir les différences et les similitudes. Il donne ainsi la possibilité d'effectuer ce même exercice pour des pays possédant le même nombre de langues. Nous pouvons ainsi d'un seul coup d'œil apprécier la place des langues dans diverses institutions de différents pays. Ce graphique donne également une idée aussi bien sur la compétence linguistique que sur la production langagière.

Ces informations sont utiles dans la mesure où elles montrent d'abord le statut légal des langues par rapport à leur degré d'usage dans le pays. A partir de la grille pour chaque pays, nous pouvons mesurer dans le détail le statut et les fonctions des langues à l'intérieur des politiques linguistiques en place et éventuellement retenir les systèmes qui fonctionnent pour proposer des aménagements à ceux qui rencontrent des difficultés dans ce domaine. Toutefois, ce graphique ne permet pas de se faire une idée concrète des représentations, des attitudes et des comportements, difficiles à chiffrer et, sont pour la plupart subjectifs. La nature statique du

graphique, rend difficile la mise en valeur de la dynamique que les langues entretiennent entre elles, facteur pourtant fondamental, dans toute situation de langues en contact.

1.5 Les modèles de typologies sociolinguistiques

Louis Jean-Calvet pour sa part, propose une autre description à partir de ce que nous venons d'exposer. En 2002, dans son ouvrage *Le marché aux langues*, il analyse les différentes typologies, et en propose une nouvelle, en s'inspirant des recherches de ses prédécesseurs. Il reconnaît d'une part, que les modèles existants permettent d'obtenir certaines données « quantitatives », comme nombre de langues et des locuteurs. D'autre part, les données dites « fonctionnelles » comme langue *véhiculaire, transnationale, grégaire* sont également utiles à son avis. Par contre, ces modèles ne révèlent pas d'autres informations, comme les représentations linguistiques, les conflits entre les langues, les politiques scolaires et leurs résultats.

C'est ainsi qu'il reconnaît le profil basé sur les formules de Fasold, valable en matière de relation entre les attributs et les fonctions, ainsi que la prédictibilité des fonctions que peuvent remplir une langue. En revanche, il ne partage pas le même enthousiasme pour sa « *conception limitative des langues internationales et classiques* » (Calvet 2002 : 70). Pour lui, il reconnaît que la visualisation des résultats de l'analyse de Chaudenson permet non seulement une réflexion sur la situation des pays, mais aussi de se concentrer davantage sur la situation de langues dans le pays et non l'inverse. « *les langues par rapport à un pays et non plus les pays par rapport à une langue* » (Calvet 2002 : 71). Selon Calvet, ce graphique permet d'évaluer la situation linguistique et de se représenter les types de politiques linguistiques de ces pays. D'autre part, elle pourra servir de diagnostic en vue de la formulation des objectifs pour définir la politique linguistique d'un pays et l'aider à la prise de décision et à la planification linguistique.

Calvet, dans sa quête d'un « *système plus expert* » pour la description des typologies linguistiques, propose une série de questions susceptibles de nous éclairer davantage. Pour sa première question liée au cadre et au classement des langues, il retient le système de Stewart de

classement par pourcentage en précisant son aire de diffusion des locuteurs. La troisième question concerne le rapport entre la taille de la population et le nombre de langues et la quatrième traite les rapports génétiques entre les langues en vue d'en élaborer une classification mondiale.

Pour sa cinquième interrogation liée au type de langues, Calvet retient les trois attributs de Stewart en rejetant le critère « *historicité* », qui ne sert qu'à spécifier le créole et les langues artificielles, pour définir sept types de langues théoriques en faisant disparaître certaines combinaisons jugées « *improbables* » ou « *inutiles* », donc avec un standard non autonome disparu (+ - -) et un vernaculaire disparu (- +-), pour retenir cinq possibilités.

1.5.1 Le nouveau classement de langues selon Calvet :

Calvet propose cinq types de langues A, B, C, D, E . Pour la langue A, on indiquera une norme endogène *Nend* ou exogène *Nexo* pour préciser si elle vient d'ailleurs. (Voir tableau App n°3). Pour la langue D, les parenthèses seront utilisées pour indiquer de quelle langue elle constitue une forme, ex : l'arabe algérien D (A: arabe classique). Il s'interroge également sur la place des langues dans son modèle « *gravitationnel* » : modèle de langues « *périphériques* », « *centrale* » ou « *supercentrales* ». Selon ce linguiste, ces configurations sont utiles dans la mesure où on pourra les appliquer à « *l'analyse de la situation linguistique mondiale comme à celle d'une région, d'un pays, d'un ensemble de pays, ou d'un continent* » (Calvet 2002 : 28).

Tableau App n°3 Proposition du nouveau tableau de Calvet (2002)

+	+	+	A Standard
+	+	-	B Classique
+	+	+	C Vernaculaire ou langue non standardisée
-	+	+	D Dialecte

-	-	-	Pidgin
---	---	---	--------

Pour le modèle *gravitationnel*, Calvet part du principe que les langues sont reliées entre elles par un système de bilinguisme hiérarchisé déterminé par des rapports de force. Il décrit son modèle *gravitationnel* comme « *une représentation abstraite des rapports entre les langues, une configuration abstraite des rapports concrets qui s’incarnent en un lieu donné en une situation donnée et à travers des locuteurs donnés* ». Calvet reconnaît que ces configurations seront en effet plus appropriées en matière de politique linguistique (Calvet, 2002 : 27-28).

A titre d’exemple, au Maroc, le bilingue arabe-berbère a toujours comme première langue, le berbère. De même, le bilingue wolof-français au Sénégal, aura le wolof comme première langue. Pour Calvet, la représentation de langues pourra être exprimée en termes de « *gravitations étagées autour des langues pivots de niveaux différents* ». (Calvet, 2002 : 27). Une telle représentation montre une langue « *hypercentrale* » l’anglais, pivot de l’ensemble du système avec des locuteurs à tendance monolingue. Autour de l’anglais gravite une dizaine de langues « *supercentrales* » (espagnol, français, hindi, arabe...). Les locuteurs de ces langues apprennent l’anglais ou une autre langue supercentrale en cas d’acquisition d’une langue étrangère qui à leur tour, pivots de la gravitation de cent à deux cent langues « *centrales* » autour desquelles gravitent cinq à six mille langues périphériques. Ainsi dans cette organisation « *tridimensionnelle* » et « *pyramidale* » les langues les plus menacées seront les langues périphériques.

Pour la septième interrogation, Calvet aborde la question des fonctions: officielle, (nationale/régionale, véhiculaire, régionale, nationale, grégaire, religion, littéraire, enseignée). Calvet revient sur la signification de « *langue internationale* » qui semble poser un certain problème. A titre d’exemple, il prend le cas du swahili, langue véhiculaire internationale, ou encore du bambara aussi utilisé dans plusieurs pays. La dénomination « *internationale* », recouvre les langues « *officielles* » ou de travail dans les organisations internationales, comme l’anglais. Le malais, langue parlée en Malaisie, à Singapour et en Indonésie, est désigné comme *véhiculaire*.

Une autre question importante concerne la notion de langue *endogène* ou *exogène*. Calvet fait la différence entre *exogène* désignant les langues appartenant aux migrants ou langues coloniales tandis que *endogène* concerne les langues propres au territoire. Selon lui, cette différence est relative dans la mesure où l'aspect indigène d'une langue disparaît dans le passé.

Pour ce qui concerne le rapport status et corpus des langues, à partir des graphiques de Chaudenson, il établit le pourcentage de locuteurs d'une langue et du degré de reconnaissance en proposant le calcul suivant :

Pour le degré de reconnaissance :

100 pour une seule langue : Ex La France

50 pour deux langues de statut égal (Anglais / français au Cameroun)

n langues à statut régional (Espagne)

100/n par langue pour ensemble du pays

100 si on considère la région

La dernière question aborde les langues étrangères enseignées dans le système scolaire, dans le privé ou dans le public en se servant de l'Espagne comme exemple :

Espagnol 100 Catalan 33 Galicien 33 Basque 33

Il s'interroge sur l'égalité entre corpus et status comme étant « idéale » «ou souhaitable », une question qui relève davantage de la politique linguistique que de la politologie. Suite à ces remarques, Calvet propose une typologie à trois pôles :

1 Corpus = Status (français en France)

2 Corpus > Status (langue véhiculaire en Afrique)

3 Corpus < Status (français en Afrique)

C'est ainsi qu'une liste de langues par pays, d'une région ou d'un ensemble de pays pourrait être établie en deux groupes, Lend et Lexo. Ces deux catégories s'effectuent à partir de la diffusion (nationale, régionale, capitale) urbaine ou rurale, sa classe (de A à E), sa /ses norme(s) pour langues type A, sa famille, sa /ses fonction(s) et du rapport corpus/statut. Il donne la France en exemple, avec un indicateur de plurilinguisme 1.6

FR LEND N, Classes 1 Type A, NEND, F1 officielle/grégaire **C = S**

Corse : R, classes 6/2 Type A, F1, grégaire, **C > S**

LEXO Arabe : N, classe 6, type D (A= arabe classique), F6, grégaire **C > S**

Berbère : N, classe 6, Type D, F7, grégaire **C > S**

Pour compléter ces données, il propose ensuite cinq questionnaires pour recueillir des informations sur la situation linguistique des villes, les politiques linguistiques, les différentes langues et les représentations. Calvet reconnaît la lourdeur d'un tel travail mais considère la banque de données informatisée essentielle, pour donner à un pays en difficulté, les outils nécessaires pour trouver des solutions à son problème de gestion de politique linguistique, en se référant à un pays proche ayant la même situation linguistique.

Compte tenu des problèmes rencontrés dans la collecte des données pour tous les pays, il serait extrêmement difficile d'arriver à obtenir toutes les informations proposées par Calvet dans les questionnaires.

Pour cette première partie sur les typologies de situations linguistiques, nous pouvons dire que chaque linguiste apporte une contribution valable dans sa recherche d'un outil plus perfectionné en vue de mieux décrire les situations linguistiques. Le concept de diglossie de Ferguson a connu un très grand succès. Il se réfère à une situation de langue relativement stable où des variétés de langue sont utilisées par les mêmes locuteurs d'une même communauté dans différents domaines de communication. Dans sa définition originale, il s'agit des variétés apparentées, standardisées ou reconnues ouvertement par la communauté linguistique avec des fonctions spécifiques.

Le concept de diglossie a évolué fortement sous l'influence des chercheurs qui l'ont approfondi ou élargi. Fishman a perçu la question de la répartition de complémentarité fonctionnelle des variétés des langues comme fondamentale. Il a donc étendu le concept de *diglossie* au phénomène de situations de bilinguisme à partir de quatre cas de figures avec ou sans bilinguisme ou diglossie. Plus tard, d'autres comme Stewart ont approfondi la réflexion vers les attributs et les fonctions des langues. Selon Stewart, ces concepts de types de langues,

de fonctions et de degré d'usage, pourraient servir à une meilleure définition du multilinguisme national. Par la suite, Fasold, qui s'inspire aussi des approches de « *profile formulae* » propose un nouveau système basé sur la prédictibilité des fonctions de langue. En comparant les attributs sociolinguistiques propres à une fonction, avec ceux d'une langue désignée pour la remplir, il est donc possible de prédire à quel point la langue réussira dans cette fonction.

D'autres linguistes, en particulier Chaudenson, ont adopté une nouvelle approche basée sur l'opposition classique du concept de *status et* de *corpus* de Kloss. L'un des mérites du graphique de Chaudenson est de nous donner pour chaque pays, un aperçu du statut légal des langues ainsi que de leurs usages dans les différentes institutions. Dans un deuxième temps, il facilite la comparaison des situations linguistique entre les pays en faisant ressortir les différences et les similitudes. Enfin, nous pouvons également avoir une idée précise non seulement de la politique linguistique des pays mais aussi de leur aménagement politique. Cela pourrait être utile en matière de décisions de planification linguistique, à ceux qui sont à la recherche des systèmes qui fonctionnent en vue de proposer des aménagements linguistiques adaptés.

Pour en finir, Calvet en retenant certaines avancées de ses prédécesseurs, propose un « *système plus expert* » des typologies en intégrant les informations susceptibles de mieux décrire les autres facteurs ignorés par les autres linguistes, comme les représentations linguistiques des langues et les expériences en matière de politiques linguistiques. Il propose un nouveau classement de types de langues en introduisant des concepts comme *Nend* et *Nexo* pour désigner l'origine des langues. En outre, ce classement se fait à partir des modèles dits *gravitationnels, périphériques, centraux, hypercentraux et supercentraux* pour mieux montrer les relations et le rapport de forces entre les langues.

Après avoir passé en revue ces différents modèles de description des langues, nous constatons qu'aucun modèle n'est suffisant pour rendre compte de la situation complexe des langues en contact aux Seychelles. Cependant, nous pouvons utiliser quelques éléments dans certains modèles pour nous aider à décrire notre situation trilingue.

Quand nous abordons la diglossie dans la définition classique de Ferguson, nous constatons que nous pouvons utiliser ce concept pour décrire en partie la situation des langues, au temps colonial, à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, nous pouvons parler de diglossie entre le français et le créole au début de la colonisation française. A un autre niveau, en période de pouvoir britannique, nous serons encore tentée d'appliquer le terme de diglossie pour expliquer la répartition des fonctions entre l'anglais et le français pourtant deux langues à *variété haute* et le créole considéré comme patois à *variété basse*. Or, la situation linguistique seychelloise actuelle, où trois langues coexistent et partagent le même statut constitutionnel, ne rappelle pas une situation de diglossie dans son premier sens.

Par contre, en analysant la répartition fonctionnelle des langues, nous pouvons constater qu'elles se trouvent dans une situation ambiguë, compte tenu de leur statut constitutionnel. Toutefois, le modèle de Fasold, pourra nous être utile en vue d'une meilleure description des fonctions des langues par rapport à leurs attributs.

Pour ce qui concerne la grille de Chaudenson, nous pensons d'une part que nous pouvons l'utiliser pour décrire et illustrer le statut des langues et leurs usages dans des domaines institutionnels comme l'éducation, la justice, les médias. A un autre niveau, nous pouvons encore nous servir de cette grille pour présenter des informations en matière de compétence, d'acquisition et de production langagière. Toutefois, par la nature même statique du graphique, il est difficile de faire ressortir la dynamique des langues entre elles pour la description de langues en contact. D'autre part, ce type de tableau montre difficilement les rapports de force entre les langues pour lesquelles les représentations et les attitudes manquent souvent d'objectivité.

Par contre les modifications de Calvet sont intéressantes mais exigent un grand nombre de manipulations et ne permettent pas une description aisée et malléable. Compte tenu des problèmes liés à la collecte des données statistiques disponibles dans le pays, il serait extrêmement difficile d'arriver à recueillir dans les questionnaires toutes les informations proposées par Calvet. Etant donné la situation trilingue des Seychelles, nous allons essayer de

l'analyser en terme de bilinguisme et de plurilinguisme, concepts qui pourraient nous aider à mieux percevoir le rapport de force et la dynamique des langues aux Seychelles.

1.6 L'usage des langues en contexte plurilingue

Selon les linguistes, le choix de la langue est l'une des préoccupations les plus importantes en situation bilingue ou plurilingue. La question qui s'impose, c'est de savoir quelle langue le locuteur va utiliser dans quel contexte et pour quelle fonction. Pour faire face aux multiples situations d'interaction quotidienne, les bilingues utilisent plusieurs stratégies de communication en fonction de leur niveau de compétence et du statut socio culturel de leurs interlocuteurs.

Aux Seychelles, le problème se pose autrement. Il est difficile de parler de choix de langue quand le Seychellois bilingue ou trilingue sait, sans aucun problème, dans quelle situation une langue s'impose par rapport à une autre. La question de langue pour lui ne doit pas être considérée uniquement du point de vue de choix mais en fonction de sa représentation et la valeur de cette langue dans la société. Le statut socio culturel, le comportement et l'attitude des interlocuteurs envers la langue dictent aussi son utilisation éventuelle dans une situation donnée. Tous ces éléments ont une forte influence sur la pratique du bilinguisme ou du plurilinguisme aux Seychelles. Quel concept peut alors définir une telle situation sociolinguistique quand les locuteurs utilisent les langues selon leurs propres règles et non pas celles dictées par la loi ou les linguistes?

Nous passerons en revue différentes définitions du bilinguisme. Ensuite, nous analyserons certaines stratégies de communication propres aux bilingues, afin de nous aider à mieux expliquer le comportement quotidien du locuteur seychellois face à ses langues en contact.

1.6.1 La définition des types de bilinguisme

Il existe une certaine confusion autour du terme bilinguisme. De nombreuses définitions en ont été proposées, souvent peu précises, et non opératoires, notamment celles liées au concept de degré de la maîtrise des deux langues. L'étude du bilinguisme, comme le font

remarquer Mackey (1968) et Tabouret-Keller (1972), touche plusieurs disciplines : la psychologie liée à la pédagogie, la sociologie et la linguistique. Ce même linguiste Mackey (1982) interprète le bilinguisme comme l'usage des deux langues. Ce bilinguisme peut caractériser aussi la présence de plusieurs langues en contact.

Quant à Hamers et Blanc (1984), ils font la distinction entre *bilingualité* et *bilinguisme*. Le terme « bilingualité » renvoie à « l'état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique ». Selon ces auteurs, ce degré d'accès dépend de différents facteurs à caractère psychologique, cognitif, psycholinguistique socio psychologique, sociologique, sociolinguistique, socio culturel et linguistique. Ces auteurs font donc une tripartition entre la « bilingualité » (compétence des individus), le « bilinguisme » (comportements légitimes et attestés dans une société par rapport à plusieurs langues) et la « diglossie » phénomènes de contacts de langues en fonction du statut des langues en présence.

1.6.2 Le bilinguisme individuel et le bilinguisme institutionnel

La politique d'un Etat envers le bilinguisme est déterminante. Elle peut prescrire légalement le bilinguisme, mais c'est au peuple de le légitimer. Un Etat bilingue peut difficilement exercer son pouvoir sur ses locuteurs si les lois linguistiques ne correspondent pas directement aux besoins langagiers. Comme le souligne LJ Calvet « *les langues sont faites pour servir les hommes et pas l'inverse* (Calvet : 2002 : 96). C'est bien évidemment le locuteur qui choisit sa langue en fonction de sa propre compétence et celle de son interlocuteur en contexte de communication. Nous retenons ce concept de bilinguisme dans la mesure où il décrit le mieux la situation de langues aux Seychelles. En effet, l'Etat seychellois est officiellement trilingue avec trois langues nationales : l'anglais, le créole et le français, alors que la majorité de ses citoyens fonctionnent dans une ou deux langues à différents niveaux de compétence et de situations. Lors de la prise de parole dans une langue particulière, le locuteur ne cherche pas à savoir ce que l'Etat et ses lois attendent de lui. Il cherche seulement à se servir de la langue pour ses propres besoins. De même, la reconnaissance officielle d'une langue par l'Etat ne signifie pas nécessairement que ses locuteurs l'accepteront. Cette situation nous rappelle le cas précis du créole, langue reconnue depuis 1981, mais qui n'est pas encore acceptée par une certaine tranche de la population. L'Etat peut tenter d'imposer une ou plusieurs langues, mais

c'est toujours le locuteur qui accepte ou rejette ce qu'il considère comme étant plus utile ou moins utile. La citation « *la Loi du pays impose les langues et les Seychellois disposent* » est une façon d'illustrer la situation des langues aux Seychelles.

Il faut ajouter aussi les termes de *multilinguisme* ou *plurilinguisme* pour caractériser un Etat, une société où un individu ou plusieurs langues sont en contact. Chaudenson en analysant les situations de langues en Afrique fait la distinction entre le *plurilinguisme* « coexistence de plusieurs langues dans un ensemble national » et *mutilinguisme* « coexistence de plusieurs langues transnationales ou supranationales » (Chaudenson, 2002 : 31). Le premier cas concerne le contexte camerounais et le cas des Seychelles et le second une région ou un Etat comme le Mali. En effet, nous pouvons dire que le bilinguisme existe partout dans le monde où des personnes utilisent, quotidiennement deux ou plusieurs langues, pour de nombreuses fonctions dans divers contextes. Le bilinguisme pourrait être alors considéré du point de vue du degré de maîtrise des langues par ses locuteurs.

1.6.3 Le degré de maîtrise de langues

Le niveau de compétence et le type de comportement du bilingue constituent deux facteurs fondamentaux dans l'analyse du bilinguisme. Selon Grosjean (2002), le bilingue ne doit pas être comparé au monolingue. Le bilingue utilise deux langues séparément ou ensemble pour des buts différents dans différents domaines de la vie et avec différentes personnes. En effet, le bilingue possède rarement une compétence équilibrée dans les différentes langues. Selon Grosjean, cette compétence inégale est due au fait que les besoins et les usages des deux langues sont habituellement assez différents. Le bilingue est rarement également ou complètement bilingue dans ses langues.

De plus, il n'y a pas de modèle unique pour expliquer le comportement langagier de tous les bilingues, étant donné que le bilinguisme est vécu différemment par les individus. La compétence du bilingue dépend en grande partie des conditions d'acquisition de chacune des langues. Il existe plusieurs termes pour définir cette acquisition. Lambert (1974) considère nécessaire de distinguer entre la bilingualité *additive* et la bilingualité *soustractive*. Dans le premier cas, en dehors de sa langue maternelle très valorisée, l'enfant ajoute à son répertoire,

une deuxième langue sans nuire à ses acquis linguistiques. Dans le deuxième cas, l'acquisition de la deuxième langue plus prestigieuse, se fait au détriment de la première langue de l'enfant.

Le contexte social, selon Mackey (1976) exige une compétence et un comportement différents, pour chacune des langues, ce qui amène ce linguiste à préciser les différents moments d'acquisition ainsi que le mode d'apprentissage. Le *bilinguisme enfantin*, par exemple, concerne l'acquisition de la langue comme enfant. Le terme *bilinguisme simultané*, implique l'apprentissage simultané des deux langues. Quand l'apprentissage d'une langue est suivi d'un autre, on utilise l'expression *bilinguisme consécutif*. Mackey trouve important aussi de distinguer à quel moment l'enfant apprend la langue par contact, appelé *bilinguisme primaire*, et par instruction formelle désigné comme *bilinguisme secondaire*. Les motivations pour l'apprentissage des langues constituent aussi un élément essentiel. D'une part, le bilingue peut apprendre une langue pour son intégration sociale désignée par *motivation intégrative* et d'autre part pour des fins utilitaires qu'on appelle *motivation instrumentale*. Dans le cadre de notre enquête, certaines réponses abordent partiellement ces concepts.

Il est aussi possible de préciser le type de compétence. Quand les bilingues, possédant le même niveau de compétences, passent réciproquement d'une langue à l'autre, on désigne ce comportement *bilinguisme réciproque*. Par contre, le terme *bilinguisme non réciproque* se réfère à la situation du bilingue qui comprend les deux langues mais qui peut en utiliser une seule. Il n'est pas adéquat de définir des bilingues par leurs compétences dans les deux langues. En revanche, il est nécessaire de prendre en compte l'âge et l'acquisition qui, à leur tour, déterminent le degré d'interdépendance et d'indépendance des deux langues à divers niveaux de traitement. Maintenant, nous aborderons la problématique de la question du choix de langue en rappelant les stratégies de communication auxquelles les bilingues ont recours afin de mieux interpréter le comportement du locuteur bilingue seychellois.

1.6.4 Le choix de langues en situation bilingue

La situation de langues en contact pousse le bilingue à choisir une langue et à adapter son discours en fonction non seulement de ses propres compétences mais aussi celles de son interlocuteur, ce qu'on appelle le contexte de l'interaction. Le statut social de ce dernier

constitue un élément privilégié dans ce choix. Une fois le code linguistique choisi, le locuteur peut sélectionner un certain nombre de stratégies d'altération ou de modification en fonction de sa compétence bilingue. Hymes (1973) pense que le choix du code approprié dépend de la compétence sociolinguistique du locuteur, c'est-à-dire de sa connaissance des normes sociales et du contexte des langues. En outre, Hamers et Blanc (1983) estiment que ce choix dépend plutôt du répertoire linguistique du locuteur. C'est ainsi que, pour faire face à cette situation, le locuteur fait appel à une variété de stratégies allant de la simplification linguistique à la réduction des systèmes morphologiques, à la clarification linguistique par paraphrase jusqu'à l'explication ou encore l'emploi des procédés expressifs.

Aux Seychelles, comme dans d'autres sociétés bilingues ou plurilingues, les locuteurs qui parlent l'anglais, le français et le créole doivent faire un choix de l'une des langues. Ce choix entraîne notamment *l'alternance codique*, (code switching) et le *mélange des langues* (code mixing). La variation linguistique, le troisième choix qui implique l'usage de différentes variantes dans le même système linguistique, a fait souvent l'objet des études sur les attitudes comme le test de *match and guise* de Lambert. Les deux premiers phénomènes langagiers interviennent très souvent dans la situation de discours des bilingues alors que le dernier procédé pourrait aussi concerner les monolingues. Toutefois, ces phénomènes langagiers posent d'énormes problèmes à certains chercheurs, qui parviennent difficilement à faire la différence entre eux. C'est le cas de Hill et Hill dans leur recherche sur le choix de langue du groupe mexicain indien entre l'espagnol et le nahualth « *Nous trouvons qu'il n'existe aucune façon satisfaisante de faire la démarcation entre les deux phénomènes* » (Hill et Hill 1980 :122). D'autres les considèrent comme la même stratégie.

Selon J. J. Gumperz, (1982), l'un des premiers à étudier ce phénomène, on peut définir l'alternance codique comme la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes, ou sous systèmes grammaticaux différents. Pour qu'il y ait alternance codique, il faut que les deux codes soient utilisés dans le même contexte. Dans le cas de l'alternance codique, « *les éléments des deux langues font partie du même acte de parole minimal* », et « *les parties du langage sont reliées par des rapports syntaxiques et sémantiques équivalents à ceux qui relient les passages d'une même langue* »

avec un rapport très complexe entre l'usage de la langue et le contexte social (Gumperz, 1982 : 58-60).

Hamers et Blanc (1983) tentent de différencier les deux codes. Pour ces linguistes, l'alternance codique consiste à faire alterner des unités de longueur variable de deux ou plus de deux codes à l'intérieur d'une même interaction verbale. Un segment peut varier d'un mot à un énoncé ou un ensemble d'énoncés en passant par un groupe de mots, une proposition ou encore une phrase. L'alternance peut être selon la structure syntaxique des éléments alternés, *intraphrastique*, quand les structures syntaxiques, appartenant à deux langues, coexistent dans la même phrase. Elle est *interphrastique* quand il y a alternance de langues au niveau des unités plus longues dans la production du même locuteur ou dans la prise de parole entre interlocuteurs. Le terme *extraphrastique* est utilisé pour caractériser l'alternance de segments des expressions idiomatiques et des proverbes.

Un bilingue peut donc passer d'une langue à l'autre sans les confondre dans le cas de l'alternance codique. Cependant, un autre bilingue peut confondre les deux langues lorsque son discours contient des éléments provenant de l'autre langue en cas d'interférences. Dans ce cas, on utilise *alternance de compétence* ou code alterné pour désigner la stratégie utilisée par le bilingue compétent. Le bilingue qui fait alterner les codes, en faisant appel à sa langue maternelle, pour combler les manques de compétence dans la langue qu'il maîtrise la moins bien, utilise la stratégie d'*alternance de code d'incompétence*. Selon nos observations, nous pouvons dire que nous avons les deux catégories de bilingues aux Seychelles.

Pour Hamers et Blanc (1983), la stratégie du mélange de codes, survient quand le locuteur d'une langue x opère un transfert des éléments ou des règles de L_y , à n'importe quel niveau linguistique (phonologique, grammatical, lexical...) dans la langue x . Dans le mélange de codes, on retrouve une langue de base qui alterne avec des segments unilingues dans la langue de base qui font simultanément appel à des règles des deux codes. Les auteurs citent l'exemple de « *Je vais venir **back*** » (I will come back) où il s'agit d'un énoncé composé d'une forme verbale française « je vais venir » et d'un élément morphologique anglais « back » placé

après le verbe selon une règle anglaise inacceptable en français. Nous avons relevé les cas suivants en contexte seychellois.

Exemple 1 **Mwa** **ava** **call** **ou** **back** (Je te/vous rappellerai (Français))

Mwa ava call ou back
pro *mv* *v* *pro* *adv*

Exemple 2 **Call** **mwan** **back** (Rappelle-moi (Fr))

Call **mwan** **back**

v *p* *adv*

Exemple 3 **Mwa** **va** **donn** **ou** **en** **miss call** **ler** **mon** **vin** **on line**

(Je ferai sonner quand je serai en ligne ((Français))

Mwa **va** **donn** **ou** **en** **miss call** **ler** **mon** **vin** **on line**

pro *mk +v* *pro* *dét* *adj + nom* *adv* *pro* *v*

(Pro = pronom, mk = marqueur verbal, v = verbe, adv=adverbe)

Pour les exemples 1 et 2, les énoncés sont calqués sur la forme anglaise *I will call you back*, *Call me back*. Le premier exemple est constitué d'un sujet et d'un verbe créoles, *Mwa va* suivi de deux éléments de l'anglais reliés par le pronom créole *ou*. Le deuxième exemple comprend deux mots anglais *call et back* séparés par le pronom *ou*. En revanche, le troisième exemple est plus complexe. La première proposition qui est entièrement en créole, *Mwa va donn li* contient un terme anglais « miss call » reliée à la deuxième par *ler* suivi du sujet et verbe *mon vin* en créole, suivis d'un lexique anglais *on line*.

Pour sa part, Fasold, en considérant la difficulté de séparer ces trois types de choix de langues, opte pour le concept de continuum qui en quelque sorte explique mieux cette situation. Ces choix pourraient être perçus comme les points d'un continuum allant d'une échelle d'un choix relativement large à un choix plus réduit. (Fasold 1984 : 181).

Il existe différentes approches pour les travaux sur l'alternance codique. Les travaux de Gumperz ont introduit l'approche dite *fonctionnelle* ou *situationnelle* qui sera connue plus tard

comme approche *conversationnelle* pour s'inscrire dans le cadre de la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz, 1982, Bloom et Gumperz, 1972 : Gumperz et Hymes, 1972). Les autres travaux de S. Poplack et D. Sankoff, basés sur une approche linguistique, s'inspirent essentiellement de la démarche variationniste de W. Labov. Des chercheurs comme C. Myers-Scotton considèrent l'alternance des codes comme un phénomène occasionnel, accidentel ou idiosyncrasique. Elle se produit selon les préférences individuelles et est imprévisible (Myers-Scotton 1993). Contrairement aux idées de cette linguiste, Gumperz affirme que les stratégies d'alternance révèlent des régularités dans l'emploi des deux codes et offrent une forme de structuration linguistique, permettant d'interpréter des messages (Gumperz 1982).

A part le recours à l'alternance codique et au mélange de codes, le bilingue seychellois a recours aux emprunts. En fait, c'est l'un des procédés les plus pratiqués dans la prise de parole parmi les Seychellois bilingues. L'emprunt des éléments lexicaux d'une langue à l'autre est une autre retombée évidente du bilinguisme dans le parler des individus. Nous allons rappeler les recherches sur ce procédé pour expliquer par la suite le comportement des locuteurs seychellois, surtout en ce qui concerne les emprunts à la langue anglaise en créole seychellois.

Pour Haugen cité dans Myers-Scotton (2002), le terme « emprunt » est le mot général, utilisé traditionnellement pour décrire l'adoption dans une langue d'un élément linguistique employé précédemment dans une autre langue. Myers-Scotton distingue deux types d'emprunts : *emprunts culturels* et *emprunts de base* (core borrowing). Les emprunts culturels sont des mots désignant des objets ou des concepts nouveaux comme *hard drive*, *global warming*) qui sont vite intégrés dans la langue de base (récipiendaire), bien qu'ils puissent garder certaines caractéristiques phonétiques de leur langue source. Ces emprunts peuvent apparaître en situations de contact de langues dans le discours des monolingues ou des bilingues (dans la langue récipiendaire) ou dans l'alternance codique des bilingues. Par ailleurs, le statut des emprunts est reconnu dans la langue d'adoption à partir du moment où ils possèdent une entrée dans le dictionnaire. Toutefois certains emprunts bien établis mettent du temps avant d'obtenir un statut dans le dictionnaire. Quant aux *emprunts de base*, il s'agit de mots qui sont plus ou moins les mêmes que ceux qui existent dans la langue source, par exemple, *pickup*, *weekend*, *parking*, *cake*, *high tech*, *scooter* en français et *raison d'être*,

gâteau, coup d'état en anglais. Myers-Scotton, maintient que ces *emprunts* apparaissent typiquement dans la langue de base (réciplendaire) à travers l'alternance codique. Contrairement aux emprunts culturels, ils entrent progressivement dans la langue (Myers-Scotton 2003 : 41).

Selon Myers-Scotton (2002), la plupart des chercheurs s'accordent à dire que les structures des emprunts et celles de l'alternance codique diffèrent sur le plan de la prédictibilité. Ainsi il n'est pas possible de prédire quand une forme d'emprunt se produira. Par contre, on peut prédire que cette même forme se reproduira en raison de son statut dans la langue réciplendaire. En revanche, il est impossible de prédire la possibilité de récurrence ou non de la forme de l'alternance codique.

Le mélange de codes est souvent perçu comme un manque de compétence dans la langue de base quand le transfert vient suppléer au manque. Toutefois, selon Hamers et Blanc, l'alternance codique, aussi bien que le mélange de codes, sont des stratégies propres aux bilingues qui leur permettent « *d'exprimer des intentions, des attitudes, des rôles, une identité sociale, culturelle ou ethnique* (1983 : 204). Ces stratégies dans des situations de contact de langues servent à remplir des fonctions sociales ou stylistiques. Loin d'être un manque de compétence, ces auteurs considèrent cette stratégie comme une compétence complémentaire. « *Le code alterné du bilingue semble être l'expression d'une double compétence propre à l'individu bilingue car une telle stratégie demande une bonne maîtrise des règles de productions linguistiques et d'autre part les règles d'alternance* (1983 : 204). A ce sujet, S. Poplack, une linguiste très engagée dans les recherches de langues en contact, avait démontré en 1980 qu'une telle stratégie n'implique pas une compétence déficiente mais indique, au contraire, une bonne compétence. En effet, selon elle, ce sont précisément les bilingues dits « *équilibrés* » qui ont plus de recours à cette stratégie, tout en observant les règles.

Dans leur recherche d'explications pour l'alternance codique, les anthropologues considèrent la prédiction ou l'interprétation comme le but le plus approprié. La prédiction, comme celle proposée par E. J Rubin en 1968 pour analyser cette stratégie au Paraguay, s'avère

possible quant au choix entre les langues, ou quand les interlocuteurs se décident sur l'usage d'une langue dans le même acte de parole.

Pour sa part, S. Gal (1979) est prête à faire des prédictions, à grande échelle, pour la communauté autrichienne en observant sur l'échelle de l'analyse implicationnelle des locuteurs individuels. Alors que la prédiction des « switchers » à l'intérieur d'une communauté est inaccessible, il est plus facile de les interpréter dans les conversations après l'observation. Bien que la tâche d'interaction que le locuteur veut accomplir, à l'aide d'un choix de langues métaphorique, puisse être souvent compris, il n'est pas toujours possible de donner une interprétation sans ambiguïté à chaque « switcher » observé.

Selon Hermann (1968) cité dans Myers-Scotteon (2003), un locuteur se sent tiraillé, dans différentes situations, entre son envie personnelle de parler la langue qu'il maîtrise mieux et d'utiliser celle attendue par la communauté. Par contre, les locuteurs bilingues n'apprécient pas le pouvoir de communication généré par l'usage des deux langues. Bien que les bilingues déplorent eux-mêmes le recours au mélange des codes et réclament la pureté de la langue « language purity » pour reprendre Fasold (1984), de telles attitudes n'exercent aucun effet sur l'usage actuel de langues. En effet, les locuteurs bilingues continuent à pratiquer inconsciemment l'alternance métaphorique. Prudent (1981 et 1993) conteste totalement ce point. Le mélange des langues est non seulement courant mais valorisé en milieu créole. Cela nous amène à aborder la question d'attitude envers les langues.

1.6.5 Les attitudes et les représentations

Les deux notions *attitudes et représentations*, toutes deux empruntées à la psychologie sociale, sont souvent utilisées l'une à la place de l'autre. Toutefois la plupart des chercheurs préfèrent les distinguer. Les attitudes envers les langues pourraient être définies comme « *un sentiment, une réaction ou disposition émotionnelle envers une idée, concept ou phénomène* » (Bake, 1992 :12 cité dans Batibo, 2009 : 176). Elles pourraient être décrites comme positives, négatives ou indifférentes. Ces attitudes sont plus prononcées chez les locuteurs bilingues ou plurilingues qui adoptent une attitude pour chacune des langues parlées. Ces attitudes, quelles

soient positives ou négative, dépendent normalement du degré de la valeur symbolique ou socioéconomique de chacune des langues.

Pour Smieja, les attitudes des locuteurs dépendent beaucoup du statut et du prestige de leur langue. (Smieja, 2003 : 63 cité dans Batibo 2009 :176). Selon lui, ce prestige provient de leur perception de sa valeur symbolique ou utilitaire. La valeur accordée à une langue dépend aussi de son histoire, de son usage dans l'éducation et surtout de ses domaines d'utilisation. Les représentations concernent les valeurs attribuées aux langues. Elles peuvent être valorisantes ou négatives selon le statut de la langue et de ses rapports avec les autres langues en contact.

En pareille situation de communication en français, le locuteur seychellois, en fonction de son degré de compétence, peut se comporter de manière différente selon le statut de son interlocuteur et la valeur accordée à cette langue. Quand il est en présence d'un interlocuteur étranger, le locuteur seychellois qui possède des compétences limitées, peut faire preuve d'une certaine fluidité sans aucun préjugé. Cette aisance pourrait s'expliquer par le fait que l'étranger est non seulement un inconnu mais une personne que le locuteur a peu de chances de rencontrer plus tard dans la vie. Par contre l'association d'un compatriote ayant un statut social relativement plus élevé et doté d'un bon niveau de compétence, à cette même conversation, pourrait entraîner une mutation vers un mutisme complet dans la mesure où il se sentirait jugé par son compatriote. Un autre comportement qui découlerait de cette situation, c'est que le locuteur pense qu'il va être tourné en dérision pour longtemps. Dans le cas où deux locuteurs seychellois possédant une compétence inférieure à la moyenne, sont en présence d'un locuteur natif ou francophone, la prise de parole en premier devient « héroïque » dans la mesure où cette personne serait jugée positivement ou négativement par son compatriote en fonction du regard de l'étranger. On peut ainsi décrire ce rapport de force dans la prise de parole des locuteurs seychellois en situation exolingue comme une situation *de compétence hiérarchisée*.

En revanche, la situation est toute autre pour la personne qui est bilingue parce qu'elle peut prendre la parole, soit par assurance soit par sa volonté d'effacer les préjugés sur une prétendue incompetence. L'aspect sociolinguistique du choix des langues a fait l'objet des études par des sociologues, des psychologues sociaux et des anthropologues. L'anthropologue,

pour sa part, est à la recherche des explications pour le choix des langues, du point de vue de la perception de lui-même, en tant que seul membre d'une communauté, ou membre concurrent dans deux ou plusieurs communautés.

Nous avons vu que la situation de langues en contact incite le bilingue à choisir une langue et à adapter son discours en fonction de ses propres compétences ou celles de son interlocuteur. Toutefois, le choix est aussi influencé par la propre perception que le locuteur a de la langue et de la compétence de son interlocuteur. Pour Hamers et Blanc, ce choix est déterminé par « *l'ensemble de la situation de communication y inclus les rôles et les normes sociales et du besoin d'affirmation ethnique dans cette situation précise* » (1983 : 194.).

Le choix de la langue pourrait être considéré comme le désir d'une personne d'être associée aux valeurs d'une communauté linguistique ou d'une autre. Fasold (1984) reconnaît la contribution des trois disciplines – l'anthropologie, la sociologie et la psychologie sociale- à la recherche sur le choix des langues. Il semble apprécier davantage les études approfondies réalisées en anthropologie malgré la faiblesse de certaines méthodes en matière de sociologie et de la psychologie sociale. Selon lui, pour parvenir à une meilleure compréhension du choix des langues, comme phénomène sociologique, il serait utile de prendre en compte les aspects sociologiques et sociaux et les intégrer dans un cadre anthropologique.

Nous orienterons maintenant notre réflexion sur les autres stratégies, notamment l'adaptation de la parole (*accommodation theory*) et le parler pour étranger (*foreigner talk*).

1.6.6 L'adaptation de la parole

La théorie de la stratégie appelée *accommodation theory* (adaptation de la parole), développée par Giles (1973,1977, Giles & Smith 1979), fait appel à certains concepts liés à la psychologie sociale notamment *similarly attraction*, (l'attraction par la similarité), *social mechanism processes* (les mécanismes d'échanges sociaux), *intergroup distinctiveness*, (l'attribution et le processus de différenciation psychologique intergroupe). Celle qui retient le plus notre attention est l'attraction par similarité car elle peut rapprocher ou éloigner le locuteur de son interlocuteur. Les locuteurs se sentent plus attirés quand ils partagent les mêmes croyances et attitudes comme le note Byrne (1969). Dans un même contexte socioculturel, le

locuteur va faire le maximum pour se mettre au même niveau que son interlocuteur tout en atténuant ses différences linguistiques en augmentant l'attraction sociale. Sur le plan linguistique, il aura un comportement d'*adaptation convergente*. Cette stratégie cependant pourrait être aussi le produit d'un autre mécanisme sociopsychologique, appelé processus d'échange social. Dans un tel échange, selon Homans en 1961, le locuteur doit évaluer les gains et les coûts impliqués ainsi que ses alternatives. Arriver à une adaptation linguistique, suggère que le locuteur fasse un choix en faveur d'un coût plus élevé que le gain par l'attraction sociale. Selon Thakerar, Giles et Cheshire (1982), le locuteur est prêt à adapter son style de discours pour atteindre un des objectifs suivants ; provoquer l'approbation de l'interlocuteur, augmenter l'efficacité de la communication dans l'interaction et /ou maintenir une identité socioculturelle positive.

Dans une recherche de Simard, Taylor et Giles (1976) basée sur une technique de « *matched guise* » où des Canadiens francophones avaient à évaluer la compétence langagière et le degré d'effort d'adaptation du locuteur anglophone, qui demande son chemin, soit en anglais soit en français marqué d'un accent anglais. Un groupe avait reçu l'information que le locuteur était bilingue et qu'il avait le choix de langue et un deuxième groupe que le locuteur était bilingue mais que l'enquêteur avait exigé la langue. Quant au troisième groupe, aucune information n'avait été fournie sur la compétence ou le choix de langue. Les résultats ont montré que l'évaluation était plus favorable pour le locuteur anglophone qui s'accommode plus librement, que lorsqu'on lui impose la langue. Dans ce contexte, pour le Québécois, l'absence d'adaptation du locuteur anglophone n'est pas seulement attribuée à l'absence de compétence mais à un refus de faire un effort pour apprendre la langue. Toutefois, cette adaptation linguistique ne constitue pas un simple désir de rapprochement de l'interlocuteur, mais d'une perception susceptible d'être modifiée en fonction de l'attribution d'une motivation à cette adaptation. Elle peut aussi avoir des résultats inattendus.

L'adaptation linguistique peut, dans certains cas, produire l'effet contraire. Hymes (1973) nous cite le cas d'une Européenne bilingue swahili-anglais qui, en s'adressant à un officier africain, utilise le swahili en pensant bien agir en faisant une « *adaptation convergente* ». Ce choix pourtant bien intentionné est perçu comme une insulte par l'Africain qui pense que

l'Européen sous-estime ses compétences en langue anglaise. Nous pouvons illustrer cette stratégie linguistique par quelques cas relevés en contexte seychellois.

Le premier cas concerne un entretien en 1979 entre un parent et le directeur de l'école du Seychelles College, une institution gérée par les Frères canadiens et subventionnée par le gouvernement. Le parent est convoqué pour discuter des résultats médiocres de son fils. Le directeur, parle au parent en créole alors que ce dernier s'attend à ce qu'on s'adresse à lui en anglais, la langue de l'administration. Le choix du créole est perçu par le parent comme une dévalorisation de ses propres compétences en anglais en sa qualité d'officier de Police capable de s'exprimer en anglais. Le directeur, pour sa part, en utilisant le créole, a dû penser que le parent serait plus à l'aise avec cette langue. Nous voyons ici que les réactions et les attentes des locuteurs ne sont pas les mêmes.

Guébourg, cite dans son ouvrage *Les Seychelles* (2004) un autre cas. Cette fois-ci, il s'agit d'un discours politique prononcé en anglais par le Président René à l'occasion de la fête du 5 juin 2002. Le chef d'Etat fait le bilan d'un quart de siècle de pouvoir et il évoque les progrès faits entre 1977 et 2002 en précisant le nombre de médecins qualifiés, d'étudiants dans les universités étrangères, de routes goudronnées... Par contre, quand vient le tour du leader du parti d'opposition, Ramkalawan, de commenter le contenu du discours, il choisit le créole. Il rétorque en accentuant tous les fléaux que le pays a connus pendant cette même période : la drogue, le chômage élevé... (Guébourg 2004: 101). Nous pouvons comprendre l'importance de la réponse du leader de l'opposition en créole, langue comprise par la quasi totalité de la population seychelloise. Il est possible que le Président René ait choisi de s'exprimer en anglais en raison de la présence des diplomates étrangers lors de la cérémonie. D'autre part, en tant que chef de l'opposition, nous sentons que Ramkalawan, voulait, en utilisant le créole, faire passer son message sur la mauvaise gouvernance de René.

A une autre occasion en 2003, lors d'une cérémonie de remise de certificats, aux jeunes d'une institution professionnelle et technique, un ministre de l'éducation utilise le créole pour s'adresser aux jeunes et aux parents. D'une part, nous pouvons comprendre le choix de la langue maternelle peu utilisée en situation formelle par un ministre, homme politique désirent

valoriser une langue longtemps ignorée. D'autre part, nous pouvons prétendre que le ministre, sachant que les jeunes issus de la filière professionnelle et technique, possèdent des compétences limitées en langue anglaise pense avoir bien agi en se mettant au même niveau linguistique que les jeunes certifiés. Or, dans la même année, ce même ministre lors de la cérémonie de remise de certificats dans une autre institution préparant les jeunes aux études supérieures, s'exprime en anglais. Le fait d'avoir réservé le créole aux jeunes dans le contexte professionnel pourrait être perçu différemment par les parents. L'usage officiel du créole en contexte de formation professionnelle et technique, un domaine déjà peu valorisé par la société, ne pourrait que déprécier davantage cette langue. Une haute personnalité nationale qui utilise l'anglais et non pas le créole dans son discours, dans une institution de formation académique destinée aux jeunes bénéficiant d'une meilleure éducation, ne pourrait que mettre en valeur cette langue en tant qu'outil de promotion sociale.

Un troisième cas relève d'une situation diplomatique où deux chefs d'Etats se rencontrent : le président seychellois et le premier ministre mauricien à l'occasion d'une visite officielle de ce dernier aux Seychelles. Il s'agit d'un choix de langue délicat voire complexe. Il est vrai que l'île Maurice et les Seychelles partagent le créole en raison de leur passé historique. Le président seychellois qui parle en premier s'adresse à son hôte en français alors que ce dernier lui répond en créole. Nous aurions cru que le chef d'Etat seychellois aurait fait honneur à sa langue maternelle en l'utilisant lors du passage d'un autre locuteur de l'espace créolophone. Il se pourrait que le président ait choisi le français en pensant que son invité mauricien allait utiliser cette langue compte tenu de l'attachement du peuple mauricien à la francophonie. De même, ce dernier aurait pu donner sa réponse en français. Parmi les raisons qui auraient motivé le premier ministre mauricien à avoir recours au créole serait de témoigner sa solidarité et les liens historiques envers le président Michel et le peuple seychellois. Nous pouvons supposer que les deux personnalités en utilisant cette adaptation linguistique avaient leurs propres intentions et représentations des langues par rapport aux attentes de leurs interlocuteurs.

Nous aborderons aussi la stratégie dite « Foreigner talk » que nous retrouvons en contexte seychellois en raison de la présence des immigrés étrangers et les contacts des touristes avec les locuteurs seychellois.

1.6.7 Le xénolecte

Selon Ferguson et Debose (1981) le *xénolecte* pour reprendre le terme de Lambert Félix Prudent, ou *foreigner talk* est l'une des stratégies couramment utilisées par le locuteur, quand il modifie sa langue maternelle, pour se faire comprendre par l'interlocuteur qui ne maîtrise pas ou peu la langue. Cette situation d'adaptation convergente nous rappelle une caricature du « xénolecte », relevée de la revue *Canard enchaîné*, parue à l'occasion du passage d'une haute personnalité politique française en Afrique. Le Français est représenté comme le colonisateur casqué, parlant à des indigènes près d'un cours d'eau. « *Moi venir de loin écrire livre sur vous et l'indigène qui répond : « Merci je lirai la critique dans le canard enchaîné!* »

M. Clyne (1981) note que certains enfants d'immigrés utilisent le « xénolecte » avec leurs proches à la place de la langue maternelle. Une autre stratégie ne consiste pas seulement à modifier sa langue maternelle mais à « baragouiner » celle de son interlocuteur. Il s'agit d'une interlangue par laquelle le locuteur essaie de parler la langue de son interlocuteur. Ce baragouin ou « broken language » selon Ferguson et Debose en 1977, est plus efficace en cas de langues apparentées comme le français et l'italien. (Giles Taylor et Bourhis 1973) ont identifié au moins quatorze stratégies d'adaptation variant de l'adaptation maximale en cas de l'utilisation de la langue de l'interlocuteur à une adaptation minimale où le locuteur s'excuse en langue maternelle de ne pas parler sa langue.

Aux Seychelles, cette stratégie serait utilisée davantage par ceux qui sont en contact direct avec les étrangers en ayant recours à des traductions mot à mot. Nous avons relevé trois exemples de différents degrés de « xénolecte »:

Exemple no 1 « *My Sister makes school* » (traduction mot à mot du créole de l'énoncé : Ma sœur est enseignante)

Nous avons entendu cette phrase, sur la plage à Beau Vallon, prononcée par un vendeur de coquillages à un touriste anglophone. Le Seychellois en parlant de l'une de ses sœurs, enseignante, a eu recours à la traduction mot à mot du créole à l'anglais *fer lekol* = *make school*. (Mon ser i fer lekol).

Exemple no 2 « *My Mother occupies bees* » (traduction de =Ma mère est apicultrice)

Un témoin de l'une de nos enquêtes nous a fourni cet énoncé rapporté par sa femme enseignante. Il s'agit de l'un des élèves de cette dernière qui a donné cette réponse à la question portant sur le métier de sa mère :

Enseignante: « What does your Mother do? = Que fait ta mère?

Elève : *My Mother occupies bees* (traduction mot à mot de l'énoncé créole =*Mon maman i okip mous dimyel*).

Ici, l'élève a encore « traduit » directement du créole. Nous pouvons donc arguer que le bilingue fait effectivement un choix de l'une ou de l'autre langue en utilisant ses propres stratégies de communication en fonction de ses compétences et du statut de son interlocuteur. Toutefois, le choix d'une langue partagée entre deux interlocuteurs peut être perçu différemment selon les attentes, les intentions, les représentations et les attitudes envers la langue choisie.

En raison du contexte scolaire et trilingue des Seychelles, nous avons jugé utile de faire le point sur la recherche en éducation sur les apprenants en situation plurilingue afin de mieux comprendre le comportement et l'attitude des élèves seychellois envers les langues. Une telle réflexion sur l'éducation bilingue nous permettra, par la suite, d'apprécier les méthodes d'enseignement existantes et de mieux comprendre leurs retombées sur la performance des élèves et des adultes.

1.7 L'éducation en contexte bilingue ou plurilingue

Moins de 25% de deux cents pays, reconnaissent deux ou trois langues officielles et encore moins plus de deux langues, comme l'Inde, le Luxembourg et le Nigeria. Malgré cela,

les données indiquent que les locuteurs bilingues ou plurilingues sont plus nombreux que les locuteurs monolingues. De plus, les enfants, dans le monde qui continuent à recevoir un enseignement, dans une deuxième langue ou une langue acquise ultérieurement, du moins pour une tranche de leur éducation formelle, sont plus nombreux que ceux qui suivent leur scolarité dans une seule langue. Dans beaucoup de pays du monde, le bilinguisme ou le plurilinguisme font partie du quotidien. L'usage de plusieurs langues dans le système éducatif pourrait être attribué à plusieurs facteurs comme l'hétérogénéité linguistique d'un pays ou d'une région comme le Luxembourg ou Singapour, ou encore le désir de promouvoir la compétence de la langue comme langue d'identité nationale, comme en Inde ou au Nigeria.

De plus, les programmes de langues innovateurs sont mis en place pour promouvoir la compétence en langues internationales de grande diffusion et aussi en langue nationale et régionale. Le profil des politiques et pratiques éducatives varient d'un pays à l'autre. Prenons l'exemple de l'Érythrée où une personne éduquée aurait vraisemblablement reçu une tranche de sa scolarité en tigrinya, en arabe et en anglais, et aura développé des compétences de lecture en trois différents systèmes graphiques à savoir le ge'ez, l'arabe et le roman. En Papouasie-Nouvelle Guinée, un pays peuplé par plus de trois millions d'habitants, les linguistes ont répertorié huit cent soixante dix langues (Summer Institute of Linguistics, 1995). Il est fréquent pour un enfant de ce pays de grandir avec une langue indigène pratiquée à la maison, une autre au marché, avec le tok pisin comme lingua franca, et l'anglais s'il poursuit ses études. De pareilles situations de langue abondent partout dans le monde où des enfants utilisent différentes langues au foyer, dans la communauté et à l'école. En contexte scolaire, ces situations de langues avec des statuts différents, langue maternelle et langue seconde, exigent un enseignement et un apprentissage spécifiques.

Ceci nous amène à l'exemple des Seychelles, du jeune enfant qui parle le créole en famille, comme langue maternelle. Il fait ses premiers apprentissages dans cette même langue dès la première année du cycle primaire dans une école publique. Plus tard, il utilise l'anglais comme medium d'enseignement et apprend le français parallèlement comme matière. Pour mieux situer l'enfant seychellois dans son contexte d'éducation bilingue voire trilingue, nous allons rappeler les grands principes d'acquisition et d'apprentissage des langues.

1.7.1 Les recherches sur l'apprentissage des langues

L'enseignement bilingue ou l'apprentissage des langues présente des difficultés réelles et soulève également des questions pertinentes. Quand nous abordons la question d'acquisition des langues en situation bilingue, nous pensons notamment à la différence qui existe entre l'acquisition de la langue maternelle, désormais LM et celle de la langue seconde, LS. Par langue maternelle, nous comprenons la première langue de l'enfant apprise au berceau et la langue seconde, celle dans laquelle il reçoit son enseignement ou qu'il partage avec sa première langue comme médium d'enseignement. Selon les chercheurs, l'acquisition de la LS se fait à un stade du développement cognitif plus avancé que celui atteint lors de l'acquisition de la LM. Nous savons aussi que celui qui apprend la LS possède des bagages en LM. La question à se poser, c'est l'impact de l'apprentissage de la LM et celui de la LS sur le développement intégral de l'enfant bilingue. Pour revenir à notre contexte seychellois, nous nous interrogeons non seulement sur le profil de l'enfant seychellois à chaque étape d'acquisition de ces trois langues mais sur l'ensemble de ses acquis linguistiques à la fin de son parcours scolaire. Il convient de constater que la majorité des chercheurs s'accordent sur le fait que l'apprenant de la LS ne rencontre pas les mêmes problèmes dans l'acquisition des concepts sémantiques que ceux en LM. On peut donc avancer que l'ordre d'acquisition des formes linguistiques en LS peut être différent de celui de la complexité sémantique de la forme à acquérir.

Les auteurs de plusieurs recherches sur l'acquisition de la langue seconde notamment Hatch, (1978a, 1978b) essaient de décrire l'évolution de certains éléments de la LS. A ce sujet, les questions soulevées par H. Wode, (1976) sont très pertinentes, notamment la séquence du développement liée à la reconnaissance d'une succession de stades, la nature des séquences pour les deux langues, les variables qui contrôlent les séquences, le recours à sa connaissance en LM, la similarité et l'universalité des processus de stratégies utilisées. La majorité des chercheurs confirment que l'acquisition de la LS suit une séquence du développement dans les deux langues. Toutefois, Wode, insiste que certains aspects de l'acquisition et du développement sont fonction du moins de la LM.

Par ailleurs, la recherche de Wong Fillmore (1976) souligne l'importance des facteurs sociaux dans l'acquisition d'une langue seconde. La première tâche de l'enfant en situation de LS est d'établir des relations sociales avec ses interlocuteurs, en utilisant des stratégies sociales et cognitives. Grâce à ces stratégies, l'enfant parvient à interpréter les indices de la situation de communication pour deviner et comprendre des éléments de la langue.

1.7.2 G. R Tucker et l'éducation plurilingue

Une étude sur l'enseignement bilingue, menée par G.R.Tucker (1994) a retenu notre attention. Tucker rappelle que malgré la prédominance des approches de programme de langues innovatrices dans le monde, il existe peu de publications de recherche sur des travaux d'évaluation longitudinale sérieuse et critique. C'est ainsi que la pléthore des mythes en matière d'éducation plurilingue continue à persister :

- Les créoles ne sont pas de vraies langues et sont incapables de remplir la fonction de medium.
- Si la finalité majeure est de développer la plus haute maîtrise de l'anglais et la maîtrise de l'enseignement des matières à travers cette langue (ou le français ou XYZ), il est plus profitable pour l'enfant de recevoir son enseignement dans cette langue (ou en français ou en XYZ).
- Tout individu qui parle une langue peut l'utiliser comme moyen d'enseignement sans aucun problème.
- En situation multilingue, la production du matériel et la formation des maîtres dans différentes langues nécessitent des coûts souvent jugés étant excessifs.
- Il n'existe qu'une « solution correcte » et unique liée au choix et à la séquence des langues pour la formation en lecture initiale et en contenu pour tous les pays plurilingues (Tucker 2003: 465)

Les mythes exposés par Tucker rejoignent ceux qui se répandent encore aux Seychelles. En effet, plus de trois décennies après de l'introduction du créole comme langue d'enseignement dans le système éducatif, une tranche importante de la population, refuse de reconnaître le créole comme langue capable d'assumer le rôle de medium d'enseignement. Ce

groupe de personnes comprenant des enseignants trouve que seul l'anglais, une « vraie langue », doit être utilisé pour l'enseignement. Tucker a aussi raison de dire que beaucoup pensent que la maîtrise d'une langue permet de l'utiliser comme moyen d'enseignement pour n'importe quelle matière. Très souvent, dans nos écoles, en raison du manque d'enseignants, certaines personnes ont été recrutées sans formation pédagogique ou expérience en matière d'enseignement. Cette croyance laisse entendre qu'il existerait qu'une seule façon d'enseigner pour l'ensemble des matières. Pourtant chaque matière requiert une méthodologie particulière en fonction de son contenu. De même, nous considérons que chaque langue doit être enseignée selon son statut de langue maternelle ou seconde. Toutefois, cela n'empêche pas, comme le préconisent l'ensemble des pédagogues, une approche méthodologique harmonisée afin de rendre l'enseignement et l'apprentissage plus efficace. Cette méthode serait encore plus valable pour les Seychelles, d'autant que les mêmes enseignants assurent l'enseignement des langues dans le premier cycle du primaire.

Face aux mythes déjà évoqués, Tucker et Nadine Dutcher en 1994, à la demande de la Banque mondiale, mènent une recherche sur l'usage des langues premières et secondes dans l'enseignement. Dans le cadre de cette recherche, ils passent en revue toute la documentation littéraire dans ce domaine dans trois types de pays différents. La première catégorie concerne les pays ayant peu ou pas de langues maternelles de grande diffusion, comme le Nigeria, les Philippines et Haïti. Le deuxième cas regroupe les pays possédant des locuteurs de langues maternelles de grande diffusion, comme le Guatemala. Le dernier type est caractérisé par la présence des locuteurs de langues maternelles de grande diffusion, comme le Canada, la Nouvelle Zélande et les États-Unis. C'est ainsi que grâce à cette étude conjointe avec Dutcher et ses recherches personnelles, pendant plus de trois décennies, sur une variété de contextes d'enseignement de langues dans le monde, Tucker parvient aux conclusions suivantes :

- La langue utilisée à l'école est très différente de celle de la maison.
- Le développement cognitif et académique linguistique demande un enseignement formel de quatre à sept ans.
- Les individus développent plus facilement des compétences en lecture dans la langue qui leur est la plus familière.

- Les individus développent plus facilement des compétences cognitives et maîtrisent mieux le contenu des matières enseignées dans une langue familière.
- Le transfert s'effectue facilement une fois les compétences linguistiques sur le plan cognitif et académique développées et les contenus des matières acquis.
- La meilleure *prédiction* du développement académique et cognitif de la LS correspond au niveau de développement académique et cognitif atteint en LM.
- Les enfants apprennent la LS de différentes manières, en fonction de leur culture, de leur groupe et de leur personnalité individuelle (Tucker 2003: 466).

Dans l'ensemble, nous partageons les remarques des deux chercheurs sur le développement cognitif et académique des apprenants en contexte plurilingue. Toutefois les affirmations suivantes méritent quelques précisions :

« Le transfert s'effectue facilement une fois les compétences linguistiques sur le plan cognitif et académique développées et les contenus des matières acquis. »

« La meilleure prédiction du développement académique et cognitif de la LS correspond au niveau de développement académique et cognitif atteint en LM. »

En nous basant sur l'expérience seychelloise, nous constatons que le transfert des connaissances lors du changement de médium d'enseignement du créole à l'anglais, n'est pas bien installé. En l'absence de recherches scientifiques sur ce sujet, nous ne pouvons qu'apporter les hypothèses suivantes :

- le niveau académique et cognitif en LM, créole, n'est pas suffisamment développé ;
- la préparation aux compétences linguistiques et cognitives de la LS, anglais, est insuffisante.

Nous pensons plutôt que c'est une combinaison de deux éléments dans la mesure où d'une part, les acquis cognitifs en créole ne sont pas suffisamment maîtrisés quand les élèves commencent à apprendre les matières en anglais. D'autre part, bien que les élèves commencent très tôt l'apprentissage de l'anglais comme matière, nous avons le sentiment que lors du changement de médium, ils n'ont pas les bagages nécessaires pour aborder certains concepts dans la nouvelle langue d'enseignement. Pourtant, comme démontre clairement le travail de K.

Hakuta (1986), un enfant qui acquière des compétences en lecture et en calcul dans une langue, peut effectuer des transferts dans une LS ou autre langue acquises plus tard. D'autres chercheurs comme A. Gonsalves (1998) insistent aussi sur la nécessité de développer pleinement des fonctions fondamentales en lecture, en calcul et en vocabulaire scientifique pour faciliter les transferts. En effet les faibles résultats des élèves seychellois aux tests EPAM¹³ effectués sur des élèves seychellois de P4 et de P6 (1994 et 1998, en mathématiques et en sciences, montrent qu'il y a une certaine déperdition en matière de performance dans ces deux matières entre la 4^e et la 5^e années. Des recherches approfondies sont en cours pour déterminer si la cause de la baisse de performance serait liée au changement de medium ou à d'autres facteurs.

En partant de l'hypothèse que si la finalité ultime de l'éducation vise à développer la maîtrise des matières à son plus haut niveau et celle de la LS, il serait donc avantageux de consacrer plus de temps à l'éducation de l'enfant dans une langue familière. Cette observation rejoint en quelque sorte le concept de *bilinguisme additif ou positif* de W. E Lambert. Néanmoins, malgré des recherches sérieuses menées dans le domaine de l'éducation, nombreux sont ceux qui continuent à croire que l'introduction d'une langue supplémentaire dans le curriculum pousse l'enfant à réapprendre les concepts déjà maîtrisés. Tucker fait aussi référence à M Swain,¹⁴(1996) au sujet des programmes canadiens d'immersion, qui rappelle la nécessité de transférer les stages et processus d'évaluation de théorie et des hypothèses de l'expérimentation, en vue de mettre en place des programmes appropriés au contexte socioculturel des apprenants. Swain, qui ne pense pas que la simple transposition des modèles d'enseignement innovateurs et, en particulier, le modèle européen serait applicable à la situation du Pérou ou de Namibie, propose un « cycle of discovery ». Swain rappelle d'une part que les prétendus Niveau seuil des compétences en LS (*Threshold level L2 skills*), pour une participation réussie en éducation formelle, peuvent varier rigoureusement à travers les contenus. Par ailleurs, une grande partie des élèves doit faire face à un fossé linguistique important qui doit être comblé lors du passage de la langue source à la langue cible, en tant que medium d'enseignement. Certains responsables de la planification considèrent l'éducation

¹³ Evaluation of Pupils Achievement in Mathematics (EPAM) dans le cadre du programme d'évaluation de SACMEQ (Southern African Consortium for Monitoring Education Quality).

¹⁴ Swain M. lors d'une conférence internationale sur le bilinguisme à Brunei, Darussalam.

bilingue, comme une opération à haut risque, (*a high risk undertaking*), étant donné qu'elle implique une dynamique sociologique, économique et politique.

Dans leurs recherches, Tucker et Dutcher ont retrouvé les facteurs de réussite suivants, communs à tous les programmes visant, chez les élèves, l'acquisition d'une compétence en plusieurs langues et l'accès au contenu académique des matières :

- Le développement de la LM est important pour le développement cognitif et sert de base à l'apprentissage de la langue seconde.
- Le soutien et l'engagement des parents et de la communauté sont présents.
- Les enseignants peuvent comprendre, parler et possèdent un haut niveau de maîtrise de la langue d'enseignement, que ce soit leur langue maternelle ou La langue seconde.
- Les enseignants sont bien formés, dotés d'une compétence culturelle et d'une connaissance de la matière enseignée, et ils suivent des formations continues.
- Les coûts des programmes innovateurs sont presque identiques à ceux des programmes traditionnels.
- Le calcul des bénéfices peut être estimés en termes d'économie de coût du système éducatif, des améliorations des années de scolarité et du potentiel renforcé des élèves avec une maîtrise de plusieurs langues. (Tucker 2003: 465-467)

Ces auteurs, comme d'autres chercheurs des États-Unis et du Canada, démontrent que les différents partenaires de l'éducation : parents, éducateurs décideurs trouvent que l'enseignement plurilingue n'est pas seulement possible mais souhaitable. En nous appuyant sur l'expérience des Seychelles, nous pouvons constater que l'introduction du créole, langue maternelle a permis à ce petit pays trilingue, qui possède de moyens économiques limités à investir dans un vaste programme d'enseignement de langues entraînant la formation des enseignants et l'élaboration du matériel didactique. Nous aurions cru que toutes les conditions étaient réunies pour que la réforme apporte les résultats escomptés : un apprentissage plus efficace de contenus cognitifs dans la langue maternelle et une meilleure compétence en anglais et en français. Or, comme nous venons de constater avec les résultats de EPAM, les déficits des élèves dans les matières scientifiques persistent.

Comme font remarquer Tucker et Dutcher plusieurs facteurs de réussite des programmes d'enseignement plurilingue sont liés à la formation des maîtres :

« Les enseignants peuvent comprendre, parler et possèdent un haut niveau de maîtrise de la langue d'enseignement que ce soit leur langue maternelle ou langue seconde ».

« Les enseignants sont bien formés, dotés d'une compétence culturelle et d'une connaissance de la matière enseignée et font de la formation continue ».

Il est vrai qu'en initiant cette réforme, le gouvernement avait considéré la formation de maîtres comme une priorité. C'est ainsi que pendant les six premières années de l'introduction du créole, une vaste campagne de formation a été organisée. Toutefois, quand nous analysons les remarques de ces deux chercheurs, nous pouvons comprendre en partie où se situent les problèmes sur le plan de la formation. Les enseignants seychellois ne possèdent d'abord pas une bonne maîtrise de la langue maternelle comme moyen d'enseignement. Leurs connaissances de cette langue correspondent à celles d'un élève de la 6^e année. Dans la majorité des cas, les compétences linguistiques des enseignants dans cette langue sont plutôt limitées. Par ailleurs, étant donné que le programme de formation des maîtres ne tient pas compte de l'enseignement en contexte plurilingue, les enseignants ne possèdent pas les techniques et savoir-faire nécessaires pour aider les élèves à effectuer des transferts d'une langue à l'autre.

Une autre remarque qui a retenu notre attention est celle du soutien de la société. *« Le soutien et l'engagement des parents et de la communauté sont présents ».* Dans ce sens, nous jugeons utile de faire remarquer que l'introduction du créole dans les écoles n'a pas été bien accueillie par une partie de la population. Ceux-là n'ont pas reconnu la valeur du créole dans l'enseignement comme facteur de facilitation. Au contraire, elles ont attribué la faible performance des élèves en langues et dans les autres matières à la présence du créole dans les écoles. Nous partageons donc le commentaire de Tucker que le soutien des partenaires de l'éducation est essentiel pour garantir le succès de toute réforme de langues. Or, aux Seychelles, cette adhésion de la population n'a pas été unanime. Par ailleurs, le fait que le gouvernement ait un peu marginalisé l'enseignement du créole en le supprimant dans le cycle secondaire pourrait être perçu par la société comme une langue pas tout à fait désirable et rentable dans le cursus scolaire; *peu désirable* puisqu'aucune place n'a été faite pour

l'accommoder et *peu rentable* puisque que l'anglais est la langue des examens et de la promotion sociale.

Dans sa conclusion, Tucker cite Courtney Cazden dans son rapport à l'UNICEF (1990) explique que malgré l'importance accordée aux langues dans le développement de l'enfant, pour lui, les questions de langues sont rarement mises au premier plan pour la planification de l'environnement de jeunes enfants. La présence du multilinguisme dans le monde devrait appuyer la recommandation qui consiste à se préoccuper de la qualité de l'enseignement offert à l'enfant.

Cette revue de plusieurs définitions du bilinguisme nous a permis de constater une certaine confusion autour du concept de bilinguisme étant donné qu'il touche plusieurs disciplines. C'est ainsi que Hamers et Blanc font la distinction entre bilinguisme et bilingualité, Lambert, entre la bilingualité *additive* et la bilingualité *soustractive* et Mackey entre *bilinguisme infantin, simultané* et *bilinguisme consécutif* pour souligner les différentes étapes de l'acquisition. Toutefois, nous avons pu dégager également la différence entre le bilinguisme *individuel* et le bilinguisme *institutionnel*. Un Etat bilingue peut légiférer pour mettre en oeuvre le bilinguisme ou le trilinguisme comme aux Seychelles.

En outre, en raison de sa double compétence, le bilingue peut développer des stratégies plus complexes telle l'alternance codique et le mélange des codes ou encore d'autres stratégies comme le « foreigner talk » et l'adaptation de parole. S'il est plus facile de faire la distinction entre le concept *d'emprunts de base* et *emprunts culturels*, certains linguistes ne font aucune différence entre l'alternance codique et le mélange de codes. Toutefois, le bilingue choisit sa langue en fonction de ses propres besoins et de ses perceptions sociales, du contexte et du besoin d'affirmation de l'identité des interlocuteurs. Dans tout échange, le locuteur utilise une langue la plus possible proche de celle de son interlocuteur pour garder le contact ou l'intérêt de son interlocuteur. L'attitude envers des langues peut donc influencer sur le choix de langue comme nous avons vu en contexte seychellois.

L'enseignement et l'apprentissage de plusieurs langues peuvent poser un problème, tout particulièrement quand la langue maternelle est utilisée comme medium d'enseignement en

particulier quand la population tarde à la reconnaître et l'accepter comme langue à part entière. L'éducation bilingue nous pousse aussi à revoir la problématique de transfert des savoirs et des connaissances de la langue maternelle vers la langue seconde. Comme Tucker, nous pensons que la mise en place d'un enseignement bilingue nécessite plusieurs conditions préalables comme l'élaboration de matériel d'enseignement et d'apprentissage, assuré par des enseignants qualifiés possédant une bonne maîtrise des langues et une formation solide dans l'enseignement de langues comme medium. Parvenir à une compétence bilingue ou multilingue implique aussi la participation et l'engagement de tous les acteurs et partenaires de l'éducation dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette éducation bilingue. Il est entendu que toute éducation bilingue dépend de la politique linguistique du pays et de la volonté des décideurs et des hommes politiques à valoriser et promouvoir leurs langues maternelles ou nationales.

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR LES LANGUES AUX SEYCHELLES

Peu de travaux scientifiques décrivent la situation linguistique des Seychelles. Chaudenson est le premier à en faire état. Ses recherches datent du début des années 70 dans le cadre d'une enquête sur le statut du français dans l'espace francophone, publiée plus tard dans un article « *Le français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles)* » (Chaudenson 1979). Vers la même époque, d'autres travaux essentiellement sur le créole seychellois ont été conduits par des linguistes notamment Annegret Bollée, Chris Corne et chercheurs seychellois dont Danielle d'Offay de Rieux en collaboration avec Guy Lionnet. En outre, un groupe de chercheurs, en particulier, William Mackey et Jacques Brazeau (1978), G. Landsheere, (1979) et Joseph Poth, (1981), ont mené des recherches sur l'évaluation des langues dans le système éducatif, dans le cadre de l'introduction du créole comme medium d'enseignement.

A ce travail scientifique peu prolifique, vient s'ajouter dans un premier temps, une série de rapports rédigés par des personnalités pendant l'époque coloniale, en particulier J. H. Thomas (1930) et F. Smith (1938). L'objectif principal consistait à attirer l'attention du public et des autorités britanniques sur l'évolution de l'anglais en contact avec les autres langues. Des rapports de mission ont été rédigés après l'Indépendance par des assistants techniques français, avec pour objectifs la revalorisation du français dans le contexte trilingue.

Un certain nombre de mémoires ou essais, produits par des éducateurs seychellois ou étrangers, dans le cadre de leurs études, ont fait leur apparition sur des sujets traitant essentiellement l'enseignement des langues et leur rendement dans le système éducatif. Ces travaux évoquent ponctuellement la problématique de l'enseignement des langues, en contexte trilingue. Quelques coopérants français, en poste, mis à la disposition du Ministère de l'éducation, dans les années 90, ont réalisé des travaux sur le trilinguisme seychellois. Nous pouvons citer G. Salabert, J-J Richer, et tout récemment, P. Canova en 2006 qui a rédigé un

ouvrage intitulé « *La littérature seychelloise* », que nous aurons occasion d'analyser dans les chapitres qui suivent.

Cette partie est composée de trois sections. Dans un premier temps, nous passerons en revue les toutes premières références aux langues des Seychelles pendant l'époque coloniale. Dans un deuxième temps, nous analyserons les travaux qui ont précédé l'Indépendance, puis ceux qui ont paru avant et après l'introduction du créole dans le système éducatif en 1981. Dans la troisième section, nous accorderons une place de choix aux travaux de la LRPC (*Language Review Policy Committee*), comité chargé de la révision des langues en 1994, à la lumière des commentaires des spécialistes sur le bien-fondé et l'évolution de cette réforme.

2.1 Les premières références : le temps colonial

Les Français ont colonisé en premier les îles Seychelles de 1770 à 1814, suivis par les Anglais, de 1814 à 1976. L'histoire a donc doté cette communauté de trois langues : le français, première langue coloniale, le créole, produit du contact de la langue entre les maîtres et esclaves, l'anglais, la deuxième langue coloniale. Avant même que les termes *diglossie* ou *trilinguisme* aient été utilisés dans la tentative de description de la situation des langues, des auteurs avaient déjà manifesté leur fascination pour ces langues. Plusieurs références sont faites à l'époque coloniale, dans les dépêches officielles ou rapports coloniaux sur le sujet. Ces remarques visaient, pour la plupart du temps, à rappeler le statut de l'anglais dans la colonie, la place secondaire du français dans la société et la diffusion du créole souvent perçu, comme une menace au bon déroulement de la scolarité liée à la maîtrise du français et de l'anglais.

Ces références, pour la plupart des descriptions de la coexistence des langues à l'époque coloniale, servent non seulement d'introduction aux travaux des experts, mais permettent de mieux apprécier la polémique décrite par Calvet comme la *guerre des langues* (1987) à l'école et dans la société seychelloise.

2.1.1 La coexistence difficile des langues

La coexistence de ces langues peut être abordée selon deux périodes distinctes : l'une dite calme et l'autre agitée. La première période correspond à l'usage du français et du créole dans

un environnement plus ou moins apaisé. En revanche, la deuxième période, qui a vu l'imposition d'une troisième langue, n'a fait qu'exacerber les antagonismes entre les langues. Nous pouvons aisément comprendre l'attitude des premiers habitants de ces îles vis-à-vis de l'anglais, considéré comme une langue d'envahisseur. De ce fait, la gestion des trois langues par les autorités britanniques s'est avérée extrêmement difficile, car une lutte âpre s'est engagée pour que l'anglais, langue du pouvoir colonial, prédomine au sein de la société.

Une circulaire du 11 février en 1841, signée par le Secrétaire Colonial du 10 Downing Street, Georges Duck, et adressée au gouverneur des Seychelles rappelle qu'après l'occupation en 1814, il a été proclamé que toute communication officielle en français, entre son Excellence et les hauts officiers du Gouvernement, devrait être rédigée en anglais. Nous savons qu'à cette époque, en dépit de la présence du pouvoir britannique, le français, représentait toujours une menace pour l'anglais. Nous pouvons constater un certain infléchissement dans la position des Britanniques. Ils autorisent en effet, les employés en difficulté avec l'anglais, à utiliser malgré tout le français, sauf pour les correspondances confidentielles qui doivent être traduites avant soumission au Gouverneur. Ce blanc-seing permettait à atténuer les frustrations générées par l'imposition brutale de l'anglais. Dans cette circulaire, il est malgré tout stipulé que seuls ceux qui avaient pratiqué sept ans d'anglais pouvaient accéder à une promotion. Cette dépêche annonce aussi que toutes les dispositions doivent être prises pour remplacer le français par l'anglais dans tous les secteurs. Cette manœuvre nous montre la détermination des Britanniques à imposer leur langue comme outil de promotion sociale.

En 1895, dans une circulaire de Monsieur Griffith, l'administrateur de la Colonie, à Sir Hubert Serningham, à Maurice, référence est faite à l'enseignement des langues dans le rapport de l'inspecteur des écoles, sur l'éducation primaire de l'année 1894. Le point 3 de la correspondance, précise que quatre écoles de Victoria, dotées d'un personnel assez compétent, pouvaient enseigner les deux langues. Griffith réitère l'idée de l'impossibilité d'enseigner deux langues avant la troisième ou quatrième année scolaire. Il ajoute que l'anglais doit être considéré comme la seule langue pour les petites classes en faisant remarquer que le créole parlé par la masse de la population n'apporte rien aux enfants en situation scolaire. Selon lui,

l'expérience a démontré que les enfants créolophones apprennent si peu le français qu'ils n'arrivent pas à le parler ou à l'écrire.

L'enseignement des langues continue à préoccuper les autorités britanniques, à juger par les nombreuses correspondances, entre les autorités seychelloises et londoniennes. C'est ainsi que le 18 novembre 1895, M. Chamberlain, haut fonctionnaire de Downing Street, en accusant réception des dépêches no.33 du 4 juin et no.39 du 31 août, annonce qu'il partage l'opinion de l'administrateur des Seychelles. Ce dernier ne tenait pas à reformer l'enseignement des langues dans les petites classes du primaire.

Charles Anastas (1897) décrit la situation linguistique aux Seychelles comme suit : « *la langue la plus usitée aux Seychelles est la langue française. Les personnes qui n'ont pas reçu de l'instruction parlent le créole formé de français altéré, mêlé à une foule de termes et d'expressions empruntés aux idiomes cafres, malgaches, français* » (Anastas, 1895 : 95). Il poursuit sa description en attribuant les origines du créole au français, « *langue de Bossuet* ». Il note cependant de sérieuses simplifications de la grammaire et de la conjugaison dans la construction du patois créole. Il explique « *La conjugaison des verbes, la déclinaison des pronoms et presque toutes les formes grammaticales ont disparu; beaucoup de mots se sont accrus d'une voyelle intercalée dans l'intérieur* » (Anastas, 1895 : 95).

Dans une lettre datée du premier mars 1900 en provenance de la Résidence du gouverneur, mention est faite du créole. Cette correspondance contient des copies de la circulaire aux départements administratifs sur l'usage de l'anglais dans l'administration en tant que moyen de communication pour toute affaire officielle. Le créole est désigné comme « le patois local » et il est précisé que les jeunes officiers qui l'utilisent dans la communication administrative, auront manifestement des difficultés à acquérir l'anglais.

Le 7 septembre 1900, en réponse à la correspondance de Sweet Escott, administrateur des Seychelles, Chamberlain, s'accorde avec ce dernier sur le fait que dans une colonie britannique, il est tout à fait justifiable que l'anglais devienne non seulement le moyen de communication officielle mais aussi la langue du peuple. Or, la présence très forte de la langue

française dans l'administration seychelloise amplifie la fureur des Britanniques au point que Sweet Escott écrit une lettre célèbre datée du 4 septembre 1903. Dans cette lettre, l'Administrateur des Seychelles mentionne que le guide élaboré à l'intention de la Police, traduit en français, vise deux objectifs : d'une part, fournir aux policiers les principes fondamentaux de leurs devoirs et, d'autre part, leur apprendre un peu d'anglais et de français. Dans cette même correspondance, il exprime son regret que le français persiste comme première langue, après cent sept ans de règne britannique : « *Il est, je trouve déplorable, bien que les Seychelles aient été une dépendance britannique durant cent sept ans, que la langue du pays, soit encore le français ou un patois français dévalorisé* ». ¹⁵ Il désapprouve l'introduction tardive de l'anglais, comme matière principale d'instruction, dans les écoles subventionnées, fonction jusque là assurée exclusivement par le français. Il termine sa lettre en espérant qu'il n'y aurait aucun changement à la politique linguistique de l'époque et qu'une connaissance de l'anglais serait une exigence plutôt qu'une exception dans la prochaine décennie. Ce nouveau savoir contribuera à développer graduellement non seulement des sentiments d'une plus grande loyauté envers la Mère Patrie mais aussi le respect de soi afin d'augmenter le niveau moral et social des habitants de ces îles.

Les témoignages de cette période tumultueuse liés à la controverse sur l'enseignement des langues, sont explicités dans les textes officiels plus précisément les rapports de 1900-1905. Dans ces textes, nous retrouvons un certain nombre d'articles. Ainsi dans l'article 39 publié le 1 juin 1902, destiné à toutes les écoles subventionnées, il est rappelé que pour l'obtention d'une aide, les matières obligatoires doivent être l'anglais et les mathématiques et ensuite le français, dès la troisième année du primaire. En outre, à l'article 41, il est précisé que pour les cinq premières années du primaire, l'examen annuel doit, se dérouler autant que possible en anglais mais, cette langue sera exclusive en 6^e année et aux niveaux plus élevés. Par contre l'examen de français, en tant que matière facultative doit se dérouler en français. L'article précise aussi que le règlement relatif aux langues des examens, sera valable jusqu'en 1904.

2.1.2 La performance des élèves en français

¹⁵ *'It is, I submit deplorable that although Seychelles has been a dependency of the British Government for 107 years, the language of the country should be French or a debased French patois'... the real language taught and employed was French" the medium of instruction'* (Sweet Escott 1903).

Comme les rédacteurs des rapports, à l'époque, accordaient peu d'importance à l'enseignement du français, il n'est pas étonnant que les mêmes remarques soient reconduites d'un rapport à l'autre et d'une année à l'autre. L'essentiel des commentaires sur la performance des élèves en français concernent en particulier le niveau de connaissance des enfants, leurs origines et conditions sociales, l'usage du patois créole ainsi que l'intérêt des parents pour l'éducation de leurs enfants. Le niveau académique demeure faible par rapport à celui d'autres pays. Il est surprenant de noter que dans ces rapports, la condition sociale et l'origine des enfants sont perçues comme responsables de leur faible performance en langue. En effet, il est précisé que les enfants des paysans et d'origine africaine, qui ne sont pas naturellement intelligents, parlent uniquement un *patois créole*, considéré comme limité et vulgaire pour l'utiliser pour enseigner. Nous apprenons aussi que l'anglais, bien qu'enseigné comme langue étrangère, assume presque entièrement la fonction de médium. Le *patois créole* étant le seul moyen de communication au foyer, les parents apportent peu de soutien aux enfants. Toutefois, ces derniers expriment le désir de faire apprendre davantage l'anglais à leurs enfants. Seul le rapport de 1904 ne fait aucune mention de la dernière remarque relative à l'apprentissage de l'anglais (Rapports 1900-1905). Faute d'informations supplémentaires, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une omission ou si les parents étaient satisfaits du niveau de leurs enfants en anglais.

Dans le rapport de 1902, nous apprenons que l'accord a été donné pour l'enseignement du français en 3^e et 4^e années bien que la préférence aille pour son introduction en 5^e année. Dans une autre correspondance datant de cette même année, nous sommes attirée par une polémique autour du rejet d'une requête provenant de Victoria School pour l'enseignement de l'histoire, l'une des matières de sa Majesté, en langue française. L'argument avancé est que si les élèves apprennent déjà intelligemment l'histoire anglaise, ils n'auraient pas de difficulté à apprendre l'histoire de France. De plus, il semble donc injustifié de faire apprendre l'histoire de France, dans une école qui accueille cent sept élèves quand seuls, treize d'origine française, seraient motivés par un tel enseignement. Cette demande est donc rejetée parce que l'on ne veut pas contraindre les autres élèves à acquérir une connaissance supplémentaire de la langue française.

2.1.3 La guerre des langues dans l'éducation

Une personnalité importante dans l'enseignement des langues, M. J. Thomas, est parmi les premières à attirer l'attention sur la problématique des langues, notamment l'anglais, dans les colonies. Les commentaires de Thomas figurent dans une dépêche datée du 10 juin 1930¹⁶ sur l'enseignement des langues dans les territoires où l'anglais n'a pas le statut de langue maternelle. Il convient de noter que les Seychelles se trouvaient dans la catégorie des « colonies tropicales » qui possédaient l'anglais avec une autre langue européenne, ou un patois local. Ces colonies comprenaient L'île Maurice, Le Honduras Britannique et quelques îles des Antilles. En se référant aux Seychelles et à Maurice, où le français domine dans le contexte informel, pour des raisons historiques, le rapport précise que le français possède un statut inférieur à l'anglais pour des raisons administratives, professionnelles et commerciales. Ce même rapport rappelle également que l'anglais, comme langue d'ouverture vers l'extérieur notamment en matière d'immigration, pourrait resserrer les liens entre les Seychelles et l'Afrique de l'Est britannique.

S'agissant du statut scolaire du français, il est rappelé que, dans les deux colonies, le français, fait partie intégrante du programme scolaire en tant que medium dans les petites classes et que cette langue sert aussi à fournir des explications aux niveaux plus élevés. En revanche, la présence du créole dans les colonies est perçue comme préjudiciable, d'autant qu'il est communément parlé par une grande partie de la population.¹⁷ Les autorités, qui ne semblent pas tolérer l'importance de l'usage du créole, souvent utilisé dans les petites classes pour des explications orales, n'ont aucune raison de céder à l'inquiétude puisqu'il n'existe aucun matériel scolaire dans cette langue susceptible d'accroître sa diffusion comme un moyen d'éducation et de culture.

2.1.4 Smith et le débat sur les langues au primaire

¹⁶ « *Memorandum on the replies from Colonies, etc other than African to Advisory Committee Memorandum (miscellaneous 411, 1930) on the aims and methods of language teaching) Downing street* ». Memorandum 411, 1930 sur les réponses des colonies etc. autres que africaines au comité de conseil (divers 411, 1930) sur les buts et méthodes d'enseignement de langues).

¹⁷ « *The linguistic position in these colonies is complicated by the existence of Creole as a home language among a considerable section in the population* » = la situation linguistique dans ces colonies se complique par l'existence du créole comme langue du foyer pour une tranche considérable de la population.

Frank Smith, éducateur britannique, constitue une autre référence importante en matière d'enseignement en milieu plurilingue. Il est parmi les premiers, avant la seconde guerre mondiale, à attirer l'attention des éducateurs sur la difficulté d'apprendre deux langues étrangères dans un milieu créolophone. Dans son bilan de 1938 sur l'état de l'éducation aux Seychelles, il recentre le débat sur un certain nombre de préoccupations quant aux rapports du créole au français et à l'anglais, qui seront reprises beaucoup plus tard par d'autres experts en éducation. Après avoir établi l'état de lieux sur la situation scolaire, il présente ses observations sur l'apprentissage des langues dans la partie intitulée « *The language problem* » (Smith 1938 : 55-68).¹⁸

2.1.4.1 La cohabitation du français et du créole

En guise d'introduction, Smith fait remarquer que les élèves en fin de scolarité de Standard V (cinquième année primaire) ne possèdent aucune maîtrise du français ou de l'anglais. Ceux qui poursuivent leur scolarité en sixième et septième années peuvent s'exprimer en anglais, toutefois sans aucune connaissance de la grammaire, et encore moins en français. Selon son constat, ces élèves oublient vite la lecture dans les deux langues. Smith fait ressortir que dans les pays bilingues, les enfants sont amenés à parler deux langues européennes, alors qu'aux Seychelles, on leur demande d'en utiliser trois. Nous pouvons constater dès le départ que Smith n'est pas favorable à l'apprentissage des deux langues. Pour démontrer son hypothèse, il examine la place du français et sa cohabitation avec le créole en situation d'apprentissage. Il rappelle que le français est medium d'enseignement jusqu'à la troisième année et que l'anglais prend la relève. Il évoque le créole comme langue acquise depuis l'enfance, comprise et parlée par 90% de la population comme langue unique. Selon Smith, la ressemblance du créole et du français constitue un handicap à l'apprentissage ou augmente sa difficulté surtout parce qu'il est la seule langue parlée à la maison par la majorité des élèves. De plus, Smith se fie aux enseignants qui considèrent l'anglais plus facile que le français sans toutefois préciser les raisons de ce jugement (Smith 1930 : 55-56). Nous verrons par la suite que nombreux sont ceux qui s'appuient sur l'argument des enseignants pour dire que l'anglais est plus facile que le français.

¹⁸ Les chiffres renvoient aux points contenus dans le rapport.

2.1.4.2 Le statut scolaire du patois créole

De toute évidence, Smith n'approuve pas le statut du français en tant que langue d'enseignement pour les deux premières années du primaire, sous prétexte qu'il limite l'enseignement de l'anglais à l'acquisition d'une simple conversation. Selon Smith, la situation retarde les progrès d'apprentissage des élèves en troisième année, quand ils découvrent toutes les consignes en anglais, une langue encore mal maîtrisée à ce niveau. Toutefois, pour Smith le français et l'anglais étant deux langues étrangères, l'enfant est contraint à les apprendre côte à côte avec le *patois créole* qu'il utilise pour ses besoins quotidiens. Smith considère qu'une telle situation ralentit la progression de l'apprentissage. Ce constat le pousse à s'interroger sur la possibilité d'introduire le créole comme médium dans les petites classes bien qu'il sache très bien que le créole n'est pas une langue standardisée dotée d'une littérature propre. Pour souligner le statut inférieur du créole, il le décrit comme un « pidgin » français corrompu utilisé par les esclaves africains qui y ont intégré du vocabulaire de leur langue d'origine. La place dominante du créole dans tous les foyers semble préoccuper davantage Smith. Cet éducateur déplore même l'usage du créole, dans les familles européennes, avec les domestiques alors, que le français est assez bien compris par la majorité de la population (Smith 1930 : 57).

2.1.4.3 Le statut scolaire du français

Comme ses prédécesseurs, Smith émet l'hypothèse que la langue maternelle finira avec le temps par « absorber » le dialecte, avec l'ouverture vers le monde extérieur, facilitée par le transport moderne et la littérature. Mais Smith pense que le créole puise aussi ses origines dans d'autres langues. Il finit par conclure que le créole, étant la langue de la population, pourrait entraîner par ce même processus, la disparition éventuelle du français. Ce « patois » est parlé aussi par les enfants issus « de bonnes familles » qui représenteraient environ mille cinq cent personnes. Il affirme que les 28 000 habitants restant s'expriment uniquement en créole. Le faible nombre de locuteurs du français justifie pour Smith de faire apprendre l'anglais à la place du français. Néanmoins, cet éducateur britannique estime que le créole, contrairement à ce que pensent les autres, survivra et ne se perdra pas, bien que sa disparition soit fortement souhaitée (Smith 1930 : 58).

Cet adversaire du créole montre son manque d'intérêt pour cette langue, quand il affirme que la question ne réside pas dans sa conservation ou son abolition, mais dans le choix de la langue d'enseignement la plus appropriée. Ce choix vise, non seulement à aider les élèves à progresser dans leur scolarité, mais surtout à poser les bases d'une bonne connaissance pratique de la langue sélectionnée. Smith n'envisage donc pas le français comme médium, compte tenu de la place que les Britanniques veulent accorder à l'anglais (Smith 1930 : 59).

Après avoir réfléchi à la situation des langues, Smith trouve qu'il ne s'agit pas d'un bon système dans la mesure où trois langues demandent trop d'efforts de la part des élèves du primaire. Il déclare que c'est le consensus d'opinions des enseignants dont la majorité a suggéré que l'anglais remplace le français dans le primaire comme médium. Après avoir étudié la question des langues avec « un esprit ouvert », tout en prenant en compte ce qu'il appelle la « considération locale pour le français », Smith rappelle que c'est l'enseignement primaire qui est en jeu. De plus, il laisse entendre que la population créolophone ne manifeste aucune préférence nationale ou ethnique pour une langue particulière. Il arrive à cette conclusion en l'absence de sondage d'opinion sur le sujet. Smith montre encore une fois son hypocrisie vis-à-vis du français en précisant qu'il n'y a rien à craindre d'enseigner des élèves d'origine européenne dans cette langue. Ces derniers qui poursuivent leurs études dans le cycle secondaire sont déjà aidés à la maison où l'anglais est malgré tout valorisé (Smith 1930 : 60). Il est clair que Smith ne montre aucun intérêt pour le français, parlé à l'époque, par une petite minorité de la population.

2.1.4.4 Le statut scolaire de l'anglais

Comment explique-t-il le mauvais fonctionnement du système? Après des analyses, Smith l'impute au créole, considéré comme nuisible à l'acquisition du français au cours des premières années d'apprentissage. Cette conclusion ne nous choque nullement à juger par l'attitude de Smith envers ce *patois*. Dès le départ de son argumentaire sur la réforme des langues, il propose que l'anglais devienne le principal médium d'enseignement de la première à la quatrième année du primaire. Le français sera enseigné à ce dernier niveau, non seulement pour la lecture mais aussi comme langue. Retarder l'introduction du français pour permettre à l'enfant de développer son intelligence, selon Smith, lui permettrait d'avoir autant de

motivation pour l'apprentissage du français que pour l'anglais. Ses observations de classes le poussent à croire que les élèves feront plus de progrès en français pendant les trois dernières années qu'en six ans, comme dans le système actuel. Il se garde bien d'affirmer que son intention serait de supprimer le français de la classe primaire. Il prétend que son souhait est d'améliorer l'apprentissage de cette langue et de le rendre plus *durable*. Nous avons des difficultés à admettre comment, retarder l'introduction d'une langue, favoriserait son apprentissage par les élèves. La conclusion de Smith est bien que les élèves ne peuvent pas devenir bilingues et que beaucoup d'éducateurs considéreront qu'il n'est pas raisonnable d'enseigner deux langues européennes dans le primaire, il pense que l'une des langues suffit parallèlement avec le créole (Smith 1930 : 61).

Smith reconnaît que le français serait le meilleur choix comme medium d'enseignement. Toutefois il explique qu'après avoir étudié sur place « l'effet pernicieux du créole » il recommande le changement. Pour appuyer sa recommandation, il rappelle que cette politique de langues a été adoptée sous une forme modifiée dans les écoles anglicanes et que sa mise en place a donné satisfaction. De plus, leur niveau en français n'est pas pour autant moins bon, mais celui de l'anglais est généralement meilleur. C'est pour cette raison que Smith ne trouve aucune objection à généraliser cette expérience dans toutes les écoles (Smith 1930 : 62).

Nous comprenons bien le subterfuge de Smith qui utilise le créole comme bouc émissaire pour ne pas garder le français comme medium. Pour convaincre les autorités que le choix de l'anglais est justifié, il assure que l'enfant continuera à parler créole, longtemps après la scolarité. Il ajoute que selon les informations obtenues, les enfants qui abandonnent les études avant la quatrième année primaire ne parlent pas le français. Ce constat lui permet de confirmer que le français est peu appris et utilisé. « *Ma réponse est qu'ils ne le (le français) connaissent pas aujourd'hui, ou du moins si peu qu'il est vite oublié* ». Dans quel but selon lui, maintenir cette langue peu utile après la scolarité ? Smith affirme par la suite que les élèves désireux de poursuivre une scolarité de trois ans doivent le faire dans les écoles en dehors de la ville. Par contre selon lui, il est possible que si l'élève parvient à obtenir un niveau raisonnable en anglais, il pourra le garder par la suite (Smith 1930 : 62).

Pour justifier sa recommandation après avoir relégué le français à un rôle purement fonctionnel, Smith prône l'anglais comme langue de promotion économique. Sa maîtrise faciliterait l'emploi pour des Seychellois dans d'autres colonies britanniques. Cette fonction attribuée à l'anglais par Smith nous rappelle la même remarque de son compatriote, Sweet Escott, trois décennies auparavant. A son tour, il s'étonne qu'en tant que sujet britannique, le Seychellois soit resté aussi longtemps dans le système sans pour autant maîtriser la langue de Sa Majesté, d'autant que les contacts commerciaux se sont intensifiés au fil des années. Il explique « *Comme enfants d'une colonie, qui a été britannique pour plus de cent ans, dont les échanges sociaux et commerciaux deviennent de plus en plus importants n'est-il pas irraisonnable de leur donner une meilleure connaissance de l'anglais ?* ».¹⁹ En revanche, pour lui, abolir le français du curriculum primaire n'est pas acceptable même si le créole remplit tous les besoins de communication quotidiens du Seychellois » (Smith 1930 : 63).

Cet éducateur britannique termine son analyse des langues en restant prudent s'agissant de la faisabilité de ce changement. Il reconnaît que beaucoup d'enseignants, tout particulièrement dans les districts, sont incapables d'enseigner l'anglais avec efficacité. Pour contourner cette difficulté, il propose l'application de cette réforme seulement à Victoria. Ensuite, il recommande la restructuration de l'enseignement des langues dans la Colonie, soutenue par la création d'une formation pédagogique formelle dispensée par les missions catholique et anglicane (Smith 1930 : 64).

Comme certains de ces prédécesseurs, Smith considère le créole comme nuisible à l'enseignement du français. Il souhaite que l'anglais, la langue de la colonie soit non seulement bien enseignée, mais demeure medium d'enseignement. Son rapport laisserait entendre aussi que le français est peu utile puisqu'il est parlé par une faible partie de la population, alors que l'anglais répond davantage aux besoins sociaux et économiques des enfants seychellois. Comme ses successeurs, il préconise un bilinguisme créole et anglais qui conserverait l'anglais comme langue d'enseignement, langue de prestige, et le créole, langue du peuple, pour la

¹⁹ « *...As children of a colony which has been British for upwards a 100 years, whose social and commercial contacts are becoming more and more imperial, is it unreasonable to give them a better knowledge of English . really a better case should be argued for the abolition of French from the Primary curriculum since the everyday needs of a Seychellois can be satisfied with Creole* » (Smith 1930:63).

communication informelle sans valeur économique. Désormais la place et l'utilité du français à côté de l'anglais dans l'enseignement deviendra, avant l'indépendance, un sujet très controversé entre les éducateurs seychellois et britanniques.

2.1.5 Bradley et sa perception du créole

Bradley, médecin résidant aux Seychelles, en 1940, écrit un volumineux ouvrage, *History of Seychelles*, en deux tomes, sur tous les aspects de la vie des Seychelles. Dans sa description de la population à cette époque, il qualifie le créole de « patois français » et rappelle que la question des langues a été débattue dans la presse locale avec des points de vue partagés. Certains le considéraient comme une langue totalement différente du français estimant que ce n'était pas un patois local. Cet avis est contesté par les membres éduqués de la communauté qui rejetaient cette nouvelle interprétation de langue de la masse. En effet, Bradley rappelle que le Capitaine Kennedy, historien et observateur, avait bien noté lors de sa visite, à bord du H.M.S Boadice en 1892, que la langue du peuple est « *un patois français d'un mauvais français* ». Le créole serait donc un patois français et non pas une langue indépendante. Bradley note que les résidents britanniques sont obligés de s'exprimer en créole, langue très répandue, dans la colonie. Ayant toujours rejeté cette langue, il est paradoxal de les voir se mettre à l'apprendre pour être compris.

La question du statut du créole, selon Bradley, est réglée dans une lettre provenant du bureau du gouverneur datée du 21 novembre 1939. Cette correspondance précise que « *tous les articles à l'avenir, soumis à la censure doivent être rédigés en anglais ou en français comme il est impossible pour les censeurs de traiter des articles écrits dans une langue totalement intelligible qui passe parfois pour le créole* ». Il est remarquable de constater que le créole était effectivement utilisé à l'écrit dans le contexte officiel. Bradley compare même le créole à l'anglais parlé par un Anglais non éduqué de Somerstshire, la langue de l'Écossais non éduqué des Highlands de l'Écosse. Pourtant, il reconnaît que n'importe quel francophone visitant la colonie peut facilement comprendre le créole, de même que les natifs n'ont aucune difficulté à comprendre les touristes français. Bradley pense que le temps est venu de trancher la question du créole. Il le considère comme « *un mauvais patois français parlé par la population*

indigène et non éduquée de la colonie et que ses traits particuliers sont sa mauvaise grammaire et prononciation phonétique » (Bradley 1940 : 300).

Il souligne que les descendants des esclaves et des Français « *ont la même religion que les descendants français et parlent un patois français* » (Bradley 1940 : 349). De surcroît, Bradley note la fierté de cette population pour ses origines, dont le comportement paradoxalement ressemble à celui du français, avec des principes politiques typiquement seychellois dans un système britannique : « *Ils sont d'apparence française, politiquement seychellois tout juste des sujets britanniques aussi* ». Pour ce qui concerne le français, il précise que tout le monde sans distinction de classes le parle. « *Le français est la langue de toutes les classes* » (Bradley 1940 : 349).

2.1.6 La réforme de Giles

W.W. Giles directeur de l'Éducation (1943-45) est resté célèbre dans l'histoire des langues dans le système éducatif des Seychelles. Cette haute autorité de l'éducation de la Colonie, pouvait exercer ses pouvoirs sur tout : enseignement public, infrastructures scolaires, contenu des programmes, discipline ainsi que traitements du personnel. Comme ses prédécesseurs, Giles veut que l'anglais conserve son statut de langue de colonie et que le français soit démis de sa fonction de médium d'enseignement. Il souhaite également la disparition du créole, langue très répandue et susceptible de devenir une menace pour l'apprentissage des deux autres. Guébourg explique: « *Bien que Giles reconnaisse la contribution de l'église catholique, il trouve que les élèves doivent être encouragés à parler et à penser en anglais, l'objectif étant d'éliminer le créole* » (Guebourg 2004 : 108).

C'est ainsi que Giles dans son rapport intitulé *Educational Re-organisation and Development in Seychelles* (1945), recommande l'anglais comme médium d'enseignement. Le français démis de cette dernière fonction sera maintenu comme matière. Dans son rapport, Giles recommande que les formateurs du *St Louis College* soient désignés parmi les frères maristes anglophones. Cette décision est nécessaire pour recruter des enseignants capables d'enseigner dans une langue considérée jusqu'ici comme une matière. Elle entraîne inévitablement le départ des Frères Maristes francophones qui seront remplacés par les Frères

de Ploërmel Québécois, bilingues. A ce sujet, Robert Smith, Frère de cette même congrégation en mission aux Seychelles, pendant plus de trente ans, dresse dans son ouvrage *Mission FIC aux Seychelles* (2002), un bilan historique détaillé de la Mission des Frères canadiens aux Seychelles.

La seconde guerre mondiale a empêché Giles d'appliquer sa réforme et l'anglais n'assumera la fonction de langue d'enseignement dans les établissements scolaires qu'en 1947.

2.2 L'enseignement des langues dans les années 50 et 60

Préoccupés par ce sujet, experts internationaux et éducateurs seychellois restent plus que jamais partagés quant à l'introduction des langues dans les écoles. La problématique se concentrait essentiellement autour de l'enseignement du français et sa proximité avec le créole. Cet enseignement est perçu par un groupe de personnes, à la fois comme un avantage et un handicap. Pour d'autres, l'apprentissage du français est considéré plus facile s'il était introduit avant l'anglais, alors que d'autres éducateurs pensent que l'anglais doit précéder le français. Toutefois, comme Smith en 1938, la majorité n'est pas en faveur de l'introduction simultanée de l'apprentissage du français et de l'anglais. Ce point de vue est partagé par Diana Hanchett en 1967 et Joan Harrison en 1976.

En 1967, Diana Hanchett, directrice de la section de français au collège d'éducation de Brighton, est envoyée en mission à titre d'expert à la demande du gouvernement. Dès le départ Hanchett constate que la situation linguistique des élèves seychellois est complexe. Pour cette experte, le petit Seychellois débute sa scolarité dans une langue qu'il ne comprend pas, ne parle pas sa propre langue parce que l'école le lui interdit et, de surcroît, ne reçoit aucun encouragement de la part de ses enseignants. Au contraire, il est systématiquement sanctionné pour l'usage des mots et des expressions qui font partie du répertoire lexical de sa langue maternelle. Hanchett constate aussi que ce même élève voit ses mêmes enseignants s'exprimer à l'extérieur, en créole, langue interdite en classe.

Quant au français, elle considère que les élèves en possèdent une meilleure compréhension globale que l'anglais. Elle trouve aussi que la proximité du français et du créole, d'une part, favorise la compréhension mais d'autre part, devient un handicap en raison

de la grande richesse et précision du français sur le plan lexical et grammatical. Très vite, les élèves préfèrent l'anglais, une fois les instructions et les questions comprises. Elle pense aussi que des facteurs d'ordre

psychosociologique peuvent influencer sur le comportement de l'enfant en situation d'acquisition de langues.

En raison de sa prédilection pour le français, elle ne souhaite pas que le pays perde ses « liens historiques et romantiques avec la France et sa riche culture. » Cependant elle est convaincue que l'enseignement simultané des langues serait préjudiciable aux progrès des élèves. Après avoir constaté la réalité linguistique en contexte scolaire, cette éducatrice britannique, arrive à la conclusion que l'anglais est plus accessible et présente moins de difficultés en raison de la simplicité de sa grammaire qui facilite son acquisition par les élèves. « *Sa grammaire est simple et il semble que l'on puisse rapidement atteindre un minimum de connaissances rendant possible l'acquisition du savoir* » (Hanchett citée par Savatier 1990). Elle recommande que durant au moins les deux premières années de l'école primaire, l'anglais soit enseigné, et si possible, pendant trois ans, avant d'introduire le français. Comme ses devanciers, elle déclare que l'usage du français comme moyen d'enseignement serait catastrophique et causerait un grand recul en raison de sa faible maîtrise par les enseignants.²⁰

Cette position de Hanchett sur la recommandation de l'anglais dans le primaire nous mène au grand débat dans la presse sur la place des langues dans l'éducation où nous aurons l'occasion de comparer et d'analyser les différents points de vue sur ce sujet.

2.2.1 La controverse de 1969

Pour mieux comprendre le comportement de certains locuteurs seychellois envers la politique des langues, nous avons trouvé utile de présenter et d'analyser une série d'articles rédigés par un groupe d'individus intéressés par ce sujet. Cette revue nous permettra de

²⁰ *Toute tentative de changement dans ce sens entraînerait un désastre en matière d'éducation dans les îles. Le corps enseignant est déjà d'un faible niveau, serait très affaibli et le résultat non seulement retarderait le progrès, mais retarderait les pendules en les ramenant 10 ou 20 ans en arrière»*
Hanchett 1967.

constater la diversité des points de vue sur la place des langues dans le système éducatif à travers un débat très polémique entre deux institutions clés de la société seychelloise à l'époque: l'église et l'éducation. Cet échange de correspondance passionné, met clairement en évidence deux clans : le premier, très favorable au français, est représenté par l'église et ses alliés et l'autre, les autorités de l'éducation coloniale, fervents défenseurs de l'anglais.

2.2.1.1 Le créole à la radio

Paru dans *Le Seychellois*, le 10 janvier 1969, le premier article anonyme en anglais, sur l'usage du créole sur les ondes nationales, pourrait être considéré comme le point de départ de ce long débat sur les langues. En effet, dans cet article, l'auteur reproche à la Radio nationale d'avoir augmenté, au cours des derniers mois, des émissions en créole, qui selon lui n'apportent aucune contribution à l'éducation des enfants. Il souligne que le créole n'est pas une langue mais un patois dérivé du français et que les dispositions doivent être prises pour promouvoir le français. Cet auteur déclare : « *Au lieu d'améliorer leur anglais et français, ils entendent seulement le créole qui est inutile. A quoi leur servirait ce créole ?* ». Nous pouvons noter donc qu'il rejette le créole comme outil de promotion culturelle.

L'auteur note toutefois qu'un français simplifié, susceptible d'être compris par les Seychellois, aurait pu être utilisé dans ces émissions, à la place du créole. Il considère aussi que cette importance accordée au créole vise surtout à dévaloriser les langues de culture. Ici, nous savons qu'il fait allusion au français, langue de culture de longue tradition.²¹ Il tient à souligner qu'il ne rejette pas l'anglais mais que la proximité du créole et du français favorise davantage le français que l'anglais et pense que les Seychellois doivent être bilingues. « *Ce n'est pas que je sois contre l'anglais mais au contraire, je crois que les Seychellois doivent être bilingues. Mais mon argument, c'est que le français est mieux compris que l'anglais par la masse vu que le créole est dérivé de cette langue* ».²²

²¹ « *What culture is there to promote on those programmes? Or is it a move to obliterate all traces of superior cultural heritage and shame to those Seychellois who may be helping towards this end* » = Quelle culture à promouvoir à travers ces émissions ? Ou ne s'agirait-il pas d'une démarche pour effacer toute trace d'héritage culturel supérieur et humilier ceux qui oeuvrent à cette fin). (ibid...)

²² « *I am not suggesting that I am against the English language. On the contrary I believe that Seychellois should be bilingual. But my argument is that French is better understood than English by the mass since Creole is derived from it* » (*Le Seychellois*, 10 janvier 1969).

Ce tout premier article est très riche dans la mesure où il traite des sujets clés qui seront abordés dans les articles qui vont suivre : le rejet du créole comme langue, la proximité du créole et du français tant sous son angle positif que négatif. Un autre point saillant est le bilinguisme seychellois qui occupera une place importante dans les échanges sur la valeur des langues comme outils de communication avec l'extérieur.

2.2.1.2 L'influence de l'église catholique

Nous devons reconnaître que l'enseignement d'une langue comme le français dans une situation coloniale anglaise présente non seulement des obstacles sans précédent pour l'enseignant et l'église mais soulève également des questions déconcertantes. L'article « *l'enseignement du français et les premiers standards*²³ du 25 mars²⁴, sert à présenter la situation délicate du français par rapport à l'anglais en ce qui concerne son introduction dans le primaire. C'est bien cet article signé par un enseignant religieux, le Père Angelin, qui servira à alimenter le débat qui va suivre sur le français, le rôle des missions catholiques dans les écoles et surtout la nécessité de maintenir cette langue dans l'enseignement.

L'auteur fait référence au débat organisé par l'association des anciens élèves du Collège des Seychelles, appelée « Old Boys », en décembre 1968, sur la place du français dans le système éducatif sur la base de ces trois questions :

1- « *Faut-il exclure le français du programme des premières années d'école primaire parce que soi-disant plus personne ne veut l'enseigner ?* »

2- « *Est-ce aux « teachers » de décider si l'enseignement du français a encore sa place à l'école, fut-ce dans les premières années ?* »

3- « *Est-ce vrai que c'est parce qu'on enseigne le français dès les premières années d'école que les résultats scolaires sont si bas ?* » (*Le Seychellois*, décembre 1968).

²³ Premiers standards désigne les premières années du cycle primaire.

²⁴ Notons que ce même article sera publié en anglais le jeudi 27 mars 1969, très probablement pour attirer le lectorat anglophone et, sans doute pour inciter les responsables de l'éducation du gouvernement à réagir.

Selon l'auteur, la première question évoquait le refus des enseignants²⁵ d'enseigner le français, alors que la vraie question serait plutôt celle de la formation des futurs enseignants de français : « *Au lieu de dire plus aucun teacher ne veut enseigner le français ! Ne devrait-on pas plutôt dire les teachers ne sont plus formés à l'enseignement du français. C'est pourquoi ils ne veulent plus l'enseigner* ». Un point majeur évoqué dans cet article qui poussera les autorités du gouvernement à intervenir plus tard dans ce débat est que les enseignants « *sont au service de l'école... de la communauté ou plus précisément des parents. C'est pour le bien de la communauté que les écoles furent fondées* » (*Le Seychellois* décembre 1968).

Une autre question posée par le Père Angelin, qui déclenchera une levée de boucliers est celle de la contribution de la mission catholique au système éducatif. En effet, ce religieux n'hésite pas à préciser que le gouvernement, lors de la prise en charge des salaires des enseignants et de la construction des écoles, en a profité pour imposer un programme qui n'avait pas été approuvé par l'église catholique, ce qui pousse le prêtre à ajouter : « *De nouveau, l'église n'est pas en faveur de ces programmes* ». Toutefois, pour la dernière question, l'auteur reconnaît que le niveau de lecture et d'écriture en anglais ou en français de beaucoup d'enfants en sixième année primaire, est peu satisfaisant. Dans l'article, il est précisé qu'il y avait un livre pour cinq enfants et que le créole était utilisé à la place du français pour plaire à la direction. L'auteur ne comprend pas en quoi la performance scolaire allait s'améliorer en supprimant le cours de français de quarante cinq minutes²⁶. « *C'est cette période qu'on veut tirer du programme des tout petits pour faire monter le niveau de l'enseignement ?* » (*Le Seychellois*, décembre 1968).

En revanche, il interprète cette décision comme un moyen d'éliminer le français du cursus scolaire. Selon lui, la première étape a été de lui enlever la fonction de médium d'enseignement, la suivante de l'exclure des trois premières années de l'école et la troisième de l'éliminer systématiquement des classes en cas de manque d'enseignants. Nous pouvons apprécier la colère exprimée ouvertement envers le gouvernement colonial, dans cet article, signé par un membre de l'église catholique, grand défenseur de la langue française, langue

²⁵ Ce groupe concernait précisément un groupe des jeunes qui avaient reçu une formation de deux ans.

²⁶ Les écoles bénéficiaient d'un cours de français de quarante cinq minutes par jour.

officielle de la religion catholique et medium d'enseignement dans les écoles. Comme nous avons vu précédemment, la suppression de cette langue date de 1944, lors de la mise en application de la loi Giles, directeur de l'Éducation, responsable du changement de langue d'enseignement, détesté par les francophones en raison de cette décision.

2.2.1.3 Les enseignants et le choix des langues d'enseignement

La réaction attendue paraît le 28 mars 1969, dans un article en anglais, signé par M. Fayon, haut administrateur de l'éducation à l'époque, intitulé « *Teachers and the Language Controversy* »= (*Les enseignants et la controverse des langues*). Le représentant de l'éducation rappelle d'abord que la mise en place des politiques éducatives et du curriculum relève de la direction de l'Éducation et non pas des enseignants. Par ailleurs, il reproche au Père Angelin de dévaloriser le rôle des enseignants : « *Pourquoi le Père Angelin s'est-il donné autant de mal à convaincre le public que les enseignants ne doivent pas être évalués avec une autorité inexistante ?* ».²⁷ Cet éducateur rappelle que la décision sur l'enseignement n'appartient à personne d'autre et surtout pas aux religieux quand il écrit : « *D'autres personnages exaltés*²⁸ *théorisent en omniscience de leurs hautes chaires* ». Contrairement au Père Angelin, il pense que les enseignants sont mieux placés pour juger, compte tenu de leur expérience des langues avec les élèves, et précise qu'ils ont leur droit à la parole, comme n'importe quel citoyen, et de faire des propositions en vue d'améliorer ce qui se passe dans les écoles. A son avis, ces enseignants sont au service de la communauté et arriveront à un choix « *réaliste et pratique* » (*Le Seychellois* mars 1969).

Pour la première fois, dans cette polémique, la place du français dans l'éducation est officiellement évoquée. En effet, le représentant du gouvernement fait savoir que les deux critères de choix d'une langue par rapport à une autre, dépendront de la vitalité et de l'utilité de la langue plutôt que du désir de la conserver. Il nous apparaît que Monsieur Fayon souhaite souligner que le français n'est pas une langue vivante ou utile dans le contexte éducatif et qu'il est en voie de disparition. Cette réponse provocante du porte parole de l'éducation, servira de

²⁷ « *Why does Father Angelin go to great lengths trying to convince the public that teachers should not be tested with such non-existent authority?* » (*Le Seychellois* 28 mars 1969).

²⁸ « *Other exalted personages theorise in omniscience from their lofty perches* » (*Le Seychellois* 28 mars 1969).

déclic aux défenseurs de la francophonie pour exprimer leur rancœur quant à la place accordée au français dans les écoles par le gouvernement britannique.

2.2.1.4 Le boycottage du français

Le premier à réagir à la réponse de M Fayon est le Docteur Ferrari, dans une lettre en français, datée du 30 mars, pour faire connaître son point de vue sur l'enseignement du français, en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'école normale. Dr Ferrari était un médecin seychellois, francophone et francophile et Président de l'Union chrétienne, une association catholique. Les propos du médecin visent tout particulièrement le système colonial et replacent le débat sur le passage du français à l'anglais, comme medium d'enseignement. Le médecin apporte son appui au point de vue exprimé par le Père Angelin sur l'enseignement du français : « *Mon père, vous avez dit bien des vérités* ». Selon lui, la faible performance scolaire résulte de l'imposition de l'anglais par le gouvernement colonial, comme medium d'enseignement. Il constate aussi que, dans le passé, les futurs enseignants manifestaient beaucoup d'intérêt pour le français. Tout comme le Père Angelin, il pense que le motif de la révocation, par l'ancien Directeur britannique, Mac Farlane, du Père Modeste, ancien professeur de français et de musique, visait à empêcher l'enseignement du français dans son école. Ferrari déplore cette attitude négative envers le français, et n'hésite pas à attaquer personnellement ses adversaires.

Nous pouvons comprendre à travers cet article, que les personnes ciblées sont vraisemblablement les Britanniques, jugées personnes non cultivées qui cherchent à supprimer le français et qui veulent le « *massacre calculé d'une langue aussi civilisée que celle de Racine, de Pascal et de Claudel* ». Cette lettre rappelle le rôle prépondérant de l'Eglise Catholique, établie aux Seychelles depuis plus de cent vingt ans et fondatrice de toutes les écoles et sa contribution importante à leur construction et à leur entretien. Selon l'auteur, en échange, la seule chose que réclame cette église est le maintien du français, langue de la religion catholique, « *la mieux comprise des tout petits et la plus accessible aux Seychellois* ». En effet,

selon lui, ce refus d'enseigner le français dans les écoles, conduirait implicitement à renvoyer les prêtres suisses. (*Le Seychellois* mars 1969). Nous pouvons interpréter cette déclaration comme une insulte à la religion catholique, qui représentait à cette époque, plus de 95% de la population seychelloise. Force est de constater ici, un attachement profond d'une certaine tranche de la population à la langue française.

Comme le Père Angelin, l'auteur s'interroge : de quelle manière le seul cours de français quotidien de quarante minutes pourrait-il nuire à l'enseignement dans les premières classes ? De plus, il aimerait savoir où trouver des enseignants pour le cycle secondaire, alors qu'il en manque en primaire. Cette dernière remarque suscitera un intérêt particulier des maîtres.

2.2.1.5 La formation des enseignants

Une lettre parue le 31 mars, portant la signature de Daudet, soulève la question de la formation des enseignants. Cet auteur pense que le père Angelin, avait raison d'évoquer la faible compétence des enseignants et remet en question la formation pédagogique dispensée par l'école normale. Il prend le parti des enseignants en louant leur bonne volonté et en exigeant du matériel approprié : « *ils font de leur mieux, mais il faudrait essayer de leur mettre entre les mains, des outils de travail avant de leur demander d'abattre de la besogne* ». En reprenant l'expression du groupe de « *personnages exaltés* » de Fayon, il précise qu'il s'agit de professeurs formés et expérimentés tout en sachant qu'il parle de religieux et en confirmant que le Père Angelin connaît bien le terrain seychellois. A la fin de sa lettre, il rappelle à M. Fayon que sans la Mission, il n'aurait pas appris de langue européenne et serait resté illettré. Cette remarque de Daudet invite Fayon et d'autres à manifester leur reconnaissance envers les religieux pour leur bonne éducation.

Le 2 avril 1969, un article en français paraît, signé MC, pour féliciter le Docteur Ferrari d'avoir apporté son soutien au Père Angelin sur la défense de l'église et le français, langue enseignée aussi bien en Angleterre qu'au Kenya. Il déplore cette volonté de faire disparaître le français et considère l'enseignement de cette langue comme une volonté divine : « *L'église a reçu du sauveur l'obligation et le droit d'enseigner aux Seychelles, la langue française fut adoptée depuis toujours, puisse-t-elle la conserver* ». Ce commentaire sur le français montre à quel point ses défenseurs associent son enseignement à la foi catholique.

Un auteur anonyme, le 3 avril, intéressé par le sujet, relance le débat sous forme de poème en anglais en posant deux questions pertinentes:

1) Dans les pays où il existe un patois anglais (exemple le pidgin anglais), c'est le français ou une autre langue étrangère quelconque qui est utilisée comme medium ou l'anglais ?

2) Est ce que l'abolition du français dans les deux premières années de l'école primaire du « Seychelles Collège », quelques années auparavant, a produit des résultats bénéfiques en comparaison avec le Couvent Regina Mundi?²⁹ Il termine son article en invitant le Directeur de l'éducation à faire part de son opinion sur la question. Cet auteur ramène le débat à la problématique de l'efficacité de l'enseignement des langues et à la performance des élèves dans le système éducatif.

2.2.1.6 La formation professionnelle

La réponse à la lettre de Daudet est donnée en anglais, le 8 avril, par un certain « Longfellow » dans son article intitulé : « *A gentle Riposte at Daudet* » (Une gentille riposte à Daudet). Cet auteur regrette que l'article de Daudet n'entretienne aucun lien avec la controverse des langues : « *J'étais vraiment déçu qu'il ait donné son opinion en rampant dans la rigole et jetant de la boue à quiconque osait émettre un avis contraire* ». ³⁰ Rappelons que Daudet avait traité indirectement Fayon d'ingrat envers la mission catholique par son rejet du français.

Pour ce qui concerne la question liée à l'avis des enseignants sur la problématique des langues, Longfellow précise que les universitaires, qui viennent tout juste de terminer leurs études, ne seront pas nécessairement en mesure de se prononcer sur cette question en faisant allusion « *au groupe d'enseignants formés* » de Daudet. C'est ainsi qu'il tourne en dérision ce groupe de jeunes enseignants nouvellement formés et sans expérience : « *jeunes formés qui manquent d'expérience et qui ont été enivrés par la grandeur de l'acquisition de leurs*

²⁹ Couvent catholique, pour filles, géré par les Sœurs de St Joseph de Cluny et subventionné par le gouvernement.

³⁰ « *I was really disappointed that he resorted to presenting his case grovelling in the gutter, shugging mud at whoever dared to hold a contrary opinion* » (*Le Seychellois* le 8 avril 1969).

nouvelles qualifications ». ³¹ De toute évidence, par ses propos de dérision en direction des défenseurs du français, Longfellow se rallie incontestablement au clan de Fayon.

2.2.1.7 Les langues et la religion catholique

Ce même jour du 8 avril, l'auteur d'un article en français, signé « *Seychellois encore libre* », ciblant tout particulièrement la religion, interroge Daudet, sur la nature du public visé en parlant de ceux qui veulent faire disparaître le français des classes, des chants de prières et de l'instruction religieuse. Il cite Daudet : « *Daudet écrit : Voilà les raisons qui nous poussent à être sur la défensive. Qui nous ?* » (C'est nous qui soulignons). Cet auteur termine son court article, en se demandant si les Seychellois n'ont plus le choix de la langue pour leurs prières et leurs chants : « *Est-ce que les Seychellois ne sont plus libres de prier et de chanter en anglais ou en créole si cela leur fait plaisir ?* » (*Le Seychellois* avril 1969). Il est clair que cet auteur n'est pas en faveur de l'imposition du français dans la religion et rejoint donc le camp de Fayon.

Un certain *Thierry*, le 17 avril, répond en français à la lettre de Longfellow du 8 avril. Ici, l'article prend la forme d'une diatribe en reprochant à ce dernier d'avoir effectué une mauvaise lecture de l'article de Daudet. Pour *Thierry*, le débat loin d'avoir un contenu linguistique tenait lieu de mise au point sur l'attaque contre le Père Angelin. Il replace le débat sur un prétendu antagonisme entre l'expérience et la qualification. Il cite : « *Auriez-vous échangé votre situation si toutefois, vous êtes un diplômé universitaire, avec quelqu'un qui n'aurait aucun diplôme mais de longues d'années d'expérience ?* » En traitant Longfellow de « blanc-bec », il l'accuse d'être jaloux de grandes idées et de n'être pas à la hauteur de Daudet en confirmant que ce dernier : « *révèle le mérite intrinsèque de quelqu'un de capable et de très distingué qui a une patrie et non la moitié d'une* » (*Le Seychellois* avril 1969).

A la suite de cet échange de lettres et d'articles entre le groupe opposé à l'enseignement du français et l'influente église catholique, nous allons maintenant nous confronter à un nouvel aspect de cette polémique. Les articles s'acheminent vers le vote des enseignants du *Teachers Union* (syndicat des enseignants), sur le choix des langues pour le cycle primaire.

³¹ « *who has become intoxicated with the grandeur of his newly acquired paper qualifications* ». (ibid)

2.2.1.8 L'Union Chrétienne Seychelloise (LCS)

Si certains groupes se cachent derrière des auteurs anonymes pour exprimer leur préférence pour le français, d'autres comme l'*Union Chrétienne Seychelloise* (LCS) manifeste ouvertement leurs opinions sur l'état du français dans les écoles. Le 26 avril, cette Union signe un article en français qui fait état à la première page du rapport d'activités de l'assemblée générale annuelle de LCS en confirmant son adhésion à la langue française : « *LCS continue et continuera à se proclamer championne pour la défense et la protection de l'enseignement du français dans nos écoles* ». En raison de son statut de langue du patrimoine des Seychelles, le texte fait remarquer « *qu'il faut agir pour empêcher sa disparition* ». Il lance donc aux éducateurs qui ont « *à cœur l'enseignement religieux et moral des tout petits* » de montrer leur reconnaissance envers l'église qui a besoin de la langue française pour l'instruction et la communication. Ces éducateurs sont invités à ne suivre aucun mouvement susceptible de nuire à la langue française. L'assemblée lance une mise en garde ferme aux adversaires de cette langue en précisant que « *l'histoire les placeraient au rang des malfaiteurs de l'humanité* ». L'assemblée invite les membres à la signature d'une pétition contre l'abolition du français dans les petites classes. (*Le Seychellois* avril 1969).

Il est clair que la religion catholique, par la voie de l'Union Chrétienne Seychelloise, confirme son allégeance à la langue française en demandant aux éducateurs de signer une pétition contre la disparition du français dans les classes. Les adversaires du français sont ainsi condamnés pour avoir choisi l'anglais à la place du français, la langue de la religion catholique.

A la une du journal du 29 avril 1969, c'est le Père Bonnelame de l'Eglise catholique, qui relance la question de choix de langues dans l'enseignement dans son article « *Permettez une opinion personnelle* ». ³². Selon ce religieux, ce débat a pris un caractère disproportionné en raison de la forte passion exprimée par les deux camps. Il souligne : « *Une question qui aurait*

³² Cet article sera traduit en anglais et paraîtra dans le journal du 1^{er} mai 1969.

dû être abordée dans le plus grand calme avec la plus grande objectivité est acculée aujourd'hui à prendre une tournure polémique ». Pour lui, il s'agit d'une certaine rivalité entre les deux langues qui entraînerait la disparition de l'une ou de l'autre : « *A faire croire que pour qu'une subsiste, l'autre doit disparaître* ». Il présente ses arguments à l'aide de cinq constats :

1 Importance de l'anglais

Il considère nécessaire de maintenir l'anglais compte tenu de la situation économique et politique du pays à l'époque.

2 Langue de communication personnelle

Les Seychellois ont réellement besoin d'une langue, non pas pour une ascension sociale mais justement une langue pour communiquer avec les autres et surtout pour exprimer leurs propres besoins d'expression : « *pour rentrer en contact avec les autres de manière personnelle, pour dire à lui-même et aux autres ce qu'il a de plus intime et de plus profond dans son cœur et dans son esprit* ». Pour lui, l'absence d'une telle langue risque de porter atteinte à la personnalité.

3 Les limites du créole comme langue maternelle

Si l'auteur confirme, en raison de ses origines africaines, que le créole est sa langue maternelle, il ne lui accorderait pas le statut de langue nationale compte tenu de ses possibilités restreintes de développement et le statut de ses locuteurs. Il démontre les limites du créole en tant que patois en insistant sur son manque de rigueur et d'exigence interne, susceptible de nuire au développement de l'intelligence de l'enfant. Il explique : « *Il ne me viendrait jamais à l'idée d'en faire une langue nationale, il est parmi les patois le plus pauvres au monde non pas que les gens qui le parlent soient les plus bêtes mais tout simplement que la situation démographique, géographique et économique du pays ne favorise pas son développement* ».

4 La proximité créole -française

Ce même auteur confirme que le créole est d'origine française, mais sur le plan de la prononciation et du style, ces deux langues entretiennent une divergence notoire. Toutefois, il

précise que, compte tenu que le créole puise son vocabulaire dans le français, sa proximité linguistique est plus marquée par le français que par l'anglais.

5 L'apprentissage simultané de langues

La possibilité d'apprendre deux langues est un atout et il pense qu'il serait « *enfantin* » de ne pas profiter de cette aubaine en insistant sur la nécessité d'être polyglotte ou bilingue dans le monde des affaires. Pour confirmer que le bilinguisme seychellois présente un avantage certain, il cite le cas des nationaux bilingues expatriés, qui ont obtenu des postes dans des organisations internationales. Etant donné que les Seychelles pensent investir dans le tourisme, il juge nécessaire de former un personnel hôtelier et administratif bilingue en anticipant les besoins des futures compagnies aériennes. Il rappelle que la maîtrise des trois langues est exigée dans certaines compagnies aériennes lors du recrutement des hôtesse de l'air. Face à ces constats, le prêtre place l'acquisition de la langue maternelle au cœur de ses priorités. Selon lui, il est impératif de fournir une réponse à la question suivante :

« Comment doter le Seychellois d'une langue qui soit sienne, qui lui permette de s'exprimer de manière personnelle qui lui permet de se sentir dans sa peau d'être lui-même ? » (sic)

Pour que le Seychellois parvienne à acquérir sa propre langue, il le met en garde de ne pas singer l'étranger mais de prendre en compte la réalité seychelloise.³³ Il poursuit en disant qu'il est fondamental de connaître l'objectif de l'enseignement d'une langue tout particulièrement pour ses besoins de scolarisation.

Il revient à la carence lexicale de la langue maternelle et cite : « *le pauvre créole ne suffit pas ou ne nous apprend pas à nous dire à nous-mêmes et aux autres* ». Toutefois, il reconnaît qu'une langue trop étrangère ne permettra pas à l'enfant de parvenir à cette expression personnelle. Il appelle les lecteurs à faire leur propre choix sur la langue, pour mieux percevoir celle qui entretient plus de parenté avec le créole seychellois : l'anglais ou le français. Il termine son article en reposant la question de la reconnaissance de la langue des Seychellois

³³ C'est ainsi qu'il fait référence au 20^e anniversaire de la « Déclaration universelle des droits de l'homme pour la prise en compte de la capacité intellectuelle de l'enfant seychellois »

comme étant la plus importante. C'est en analysant les vrais besoins du peuple seychellois, selon lui, qu'on parviendra à régler cette question. Il évoque même un « *génocide moral* » en précisant *...car on ne change pas la langue d'une population sans conséquences tragiques pour elle* ». Pour lui, ce qui prime, c'est la personnalité du Seychellois, sa vie sociale, familiale et politique. (*Le Seychellois* le 29 avril 1969)

Il faut constater que cet auteur est resté ambigu et évasif sur le choix réel de la langue des Seychellois. Sans évoquer le créole, langue assez méprisée à l'époque, le prêtre évoque la nécessité de posséder cette langue pour les besoins les plus personnels. Bien qu'il reconnaisse le créole comme une langue utile, il hésite à lui conférer un statut national en raison de ses limites lexicales. Implicitement il serait plus favorable envers l'enseignement du français dans les petites classes, compte tenu de sa proximité avec le créole. Cette prise de position en faveur du français pourrait s'expliquer en partie par son obédience catholique.

Il existe un puissant axe de minoration à l'encontre du créole. Des lettrés ont vraiment du mal à considérer une langue parlée comme une vraie langue. Bien que le prêtre reconnaisse la valeur manifeste de cette langue, il est contraint néanmoins à n'envisager que le français comme langue standard en raison de sa proximité lexicale avec le créole.

La troisième étape de ce débat sur les langues se concentrera, dans un premier temps, sur la décision prise par le syndicat des enseignants et, dans un deuxième temps, traitera la question du bilinguisme.

2.2.1.9 Le choix de l'anglais par le « Teachers' union »

Le 14 mai 1969, paraît un article intitulé « *Teachers Union favour English* ». (Le syndicat des enseignants est favorable à l'anglais). Ce sera pendant la réunion du syndicat des enseignants que la décision sera prise en faveur de l'anglais. Dans un premier temps, l'accent est mis sur le maintien du bilinguisme dans l'enseignement. Le président du syndicat déclare : « *Toute personne ayant du bon sens sera d'accord que le Seychellois doit être bilingue* ». ³⁴

³⁴ « *Anybody with any sense', he said will agree that the Seychellois should be a bi-lingual person* ». (*Le Seychellois* le 14 mai 1969)

Au cours de cette réunion, les enseignants se trouvaient devant trois options:

Le maintien de la politique en cours

l'enseignement de l'anglais suivi du français quelques années plus tard

l'enseignement du français suivi de l'apprentissage de l'anglais plus tard.

Les enseignants étaient presque unanimes pour se prononcer contre l'enseignement simultané du français, à l'exception de deux voix. L'article expliquait qu'une telle démarche, aurait entraîné une mauvaise acquisition des deux langues. Cependant, les partisans de l'introduction du français trouvaient que les élèves auraient moins de difficulté à apprendre cette langue en raison de la proximité avec le créole. Cet argument a été réfuté par les autres en raison de la nature du créole considéré comme un patois: « *cousu de fautes et qu'il est encore plus difficile de se débarrasser des fautes que de faire apprendre quelque chose de nouveau* ». ³⁵ Pour eux, le choix de la langue d'enseignement conduit de facto à le retenir comme première langue d'enseignement. Selon ce groupe, l'adoption du français comme medium poserait des problèmes pour l'enseignement des mathématiques, dans la mesure où les enseignants ne possèdent pas les compétences nécessaires pour enseigner cette matière. Toutefois, ce dernier argument a été réfuté, l'enseignement des mathématiques étant très simplifié dans les petites classes.

Selon ce même rapport, les besoins sociaux des enfants seychellois ont fait l'objet d'un grand débat. Certains disaient que les enfants ayant une culture francophone et pratiquant la religion catholique en français, seraient plus à l'aise dans cette langue. Pourtant les Seychelles en tant que territoire britannique avaient davantage d'affinités avec la Grande Bretagne- ce qui justifierait la priorité à l'anglais : « *Les Seychelles étant un territoire britannique, la plupart des aspirations seychelloises étaient orientées vers la Grande Bretagne et par conséquent, la langue anglaise devrait être prioritaire* ». ³⁶

³⁵ « *riddled with mistakes and that it is much more difficult to unclean mistakes than to teach something new* » (ibid...)

³⁶ « *Seychelles was a British territory that most Seychellois aspirations were orientated towards Britain and, consequently the English language should take priority* » (Le Seychellois le 14 mai 1969).

Le consensus était de maintenir une seule langue comme medium pour les premières années du primaire et d'introduire une deuxième langue après deux ou trois ans. A Mahé, quatre vingt douze enseignants avaient voté pour et cinq contre alors qu'à Praslin et à la Digue, cinquante pour l'anglais et deux contre. Selon l'article, une telle décision prouvait que les enseignants étaient en faveur de l'anglais et du français, mais que leur préférence allait quand même pour l'anglais.

En réponse à ce rapport, un certain « Bi-lingual product » (= produit bilingue) écrit une lettre le 14 mai 1969 qui relance le débat. L'auteur veut que son article soit publié en anglais pour être lu par les amis insulaires anglophones qu'il décrit comme « *les amis insulaires anglophones dont la langue a quelque peu traîné derrière le temps* ». ³⁷ Dès le départ, l'auteur exprime sa déception sur le vote en faveur de l'anglais. Il qualifie les enseignants ayant voté contre le français dans les petites classes comme étant « *irresponsables, ignorants* » et « *apathiques* » envers le progrès culturel et éducatif des enfants seychellois. Il apporte une explication précise pour chaque adjectif. Pour le terme « *irresponsable* », il explique qu'ils n'ont pas sollicité l'avis du grand public alors que les Seychelles jouissent d'une société démocratique et non pas communiste. Sans doute un referendum aurait dû être proposé. Le qualificatif « *ignorants* » est employé pour la simple raison que ces enseignants maîtrisent mal le français et l'anglais et qu'ils sont moins compétents que les parents. Le troisième terme « *apathiques* » est utilisé parce qu'ils parlent le créole constamment dans les classes et qu'ils sont trop paresseux pour améliorer leurs compétences en anglais et en français.

Le débat revient sur l'utilisation du créole en classe quand l'auteur précise qu'au bon vieux temps, le créole était interdit au collège St Louis³⁸ et dans les écoles publiques. Selon lui, tout enfant issu d'une famille créolophone est en mesure d'apprendre de simples mots et phrases en français, si proche du créole. Il considère que l'anglais et le français pourraient être enseignés parallèlement.³⁹ Il ne comprend donc pas la raison pour laquelle la situation serait

³⁷ « *our insular English speaking friends whose language has lagged somewhat behind the times* ». (L e Seychellois le 14 mai 1969)

³⁸ Institution privée gérée par des frères maristes

³⁹ Il rappelle l'époque où la belle langue anglaise était la langue de choix parmi les aristocrates en Angleterre et depuis les dernières années, la politique des affaires intérieures britanniques avait adopté une approche franco-britannique.

inversée dans les colonies. Il confirme toutefois, que le créole et l'anglais sont les deux langues officielles à la radio.

D'autre part, il exprime son désaccord pour l'écoute du créole à longueur de journée, par les jeunes sous prétexte que les personnes âgées ne comprennent pas et que le créole revêt une valeur littéraire : « *Il n'est pas juste de marteler dans les oreilles de jeunes Seychellois, ce créole primitif, sous le prétexte fallacieux que la tranche la plus âgée et illettrée ne comprend rien d'autre et sous toujours un autre faux prétexte que ce patois ait acquis une nouvelle popularité et valeur littéraire* ». ⁴⁰ Pour conclure, il invite les lecteurs à lire avec intelligence les articles de père Bonnelame rédigés en français et en anglais, pour y voir plus clair. ⁴¹ L'auteur, partisan du bilinguisme, exprime son mépris pour tous ceux qui ont voté en faveur du français en leur attribuant des adjectifs peu valorisants. D'autre part, il constate que c'est le créole qui est mis en valeur au détriment du français, sous prétexte que les Seychellois ne comprennent pas cette langue. (*Le Seychellois* le 14 mai 1969).

2.2.1.10 Le bilinguisme et la place du créole

Le 17 mai 1969, un article signé ENL, intitulé « Toujours à propos du français » reprend le débat sur le vote des enseignants cette fois-ci en faisant référence à l'annonce faite sur les ondes nationales. Il considère cette décision comme « un nouveau Waterloo », la fin d'un très long combat que se sont livrés nos deux langues maternelles ici depuis vingt ans ». La plus grande préoccupation de l'auteur est l'ouverture de l'aéroport international au monde extérieur, ce qui allait rendre le bilinguisme indispensable. Il explique ce choix de l'anglais comme « de vagues notions de prestige et pour une chauvinisme tardif et mal compris de notre administration coloniale ». Comme l'auteur précédent, il rappelle les efforts déployés par les autorités britanniques et françaises pour le développement d'une bonne maîtrise des langues par

⁴⁰ « *It seems wrong that a primitive patois should be drummed in the undiscerning and trusting ears of the young seychellois under the fallacious pretext that the older illiterate understand nothing else and under the equally false pretext that the patois has a newly found glamour and literary value* ».

⁴¹ « *I should like to recommend those of intelligent reading and clear unboissed thinking to read and digest carefully the article in French and English of our respected Father Bonnelame and pray God that wiser counsel may prevail before too much of our heritage is irretrievably lost.* » = Je voudrais recommander ceux qui lisent intelligemment et dotés de clarté de pensée objective de lire et de digérer l'article en français et en anglais de notre respecté, Père Bonnelame, et de prier Dieu qu'un conseil plus sage adviendra avant qu'une grande partie de notre héritage soit perdu à jamais. (*Le Seychellois* 17 mai 1969)

leurs enfants. Il rejette l'introduction du français après l'anglais et réfute le concept de langue étrangère qui lui est injustement attribué, alors que cette langue est facilement comprise par un Seychellois, une fois son oreille exercée à la consonance des mots.

Les cent ans de culte catholique en français est aussi avancé comme argument. Il fait même remarquer qu'un ministre de l'Eglise anglicane, un parfait bilingue, choisit le plus souvent de parler en français. Après avoir établi une comparaison entre le créole seychellois et celui utilisé dans les autres îles, il rappelle qu'un certain nombre de Seychellois ont pu trouver un emploi dans des pays du Moyen Orient grâce à leur maîtrise du français.⁴² L'auteur attaque les enseignants en leur reprochant de ne pas aimer le français en raison de leur manque de compétence et de formation dans cette langue : « Tout le monde connaît votre dilemme et votre détresse. Le français, langue honnie, l'est surtout parce que vous ne pouvez l'écrire et bien souvent malheureusement même pas le parler correctement pour l'avoir insuffisamment étudiée » (*Le Seychellois* 17 mai 1969).

L'auteur pense que exclure le français du système scolaire, c'est paralyser toute une jeunesse et renforcer son complexe d'infériorité vis-à-vis de cette langue. En revanche, en évoquant le statut du créole, il critique violemment cette langue considérée comme une langue « toujours boiteuse et déficiente ». Il fait remarquer qu'il ne pourra pas jouir de statut de langue nationale en raison de son statut de patois : « le créole dont on veut faire une langue nationale n'est qu'un patois avec un vocabulaire limité pour citoyens de deuxième classe ». Il pense que cette langue pourra s'enrichir seulement en s'appuyant sur le français, sa langue d'origine. Il attaque les enseignants en les tenant responsables de l'avenir des enfants : « Et n'oubliez pas que c'est une population dont vous avez la charge. » La jeunesse privée de la langue française, sera selon l'auteur, « sans âmes ». Pour conclure, il considère que cette exclusion du français par les décideurs provoquera la création « des citoyens de deuxième classe, qu'ils tiendront toujours en tutelle et qu'une clique privilégiée pourra toujours manier à son aise comme elle le voudra ».

⁴² Notons qu'à cette époque de nombreux seychellois immigraient en Moyen Orient en quête du travail tout particulièrement au Liban.

L'auteur attaque les enseignants en leur reprochant leur manque de connaissances en français, ce qui pourrait expliquer leur choix de l'anglais. Comme les adversaires du créole, il fait ressortir que cet idiome ne pourra jamais bénéficier de statut de langue nationale. Selon lui, ce serait une grande perte d'exclure le français de l'apprentissage et un tel acte ne contribuerait pas au plein épanouissement de la jeunesse qui sera « sans âmes ». Notons que le français, langue de la religion catholique, est repris comme un argument fort pour sa priorité sur l'anglais. En privant donc la masse du français, il estime que seule une petite minorité le monopolisera. On peut donc aisément comprendre la raison pour laquelle le français est perçu jusqu'à ce jour comme la langue privilégiée d'un petit groupe.

2.2.1.11 L'insécurité linguistique envers le français

Ce sera un autre religieux, le Père Lafortune, qui signera l'article du 27 mai 1969, paru « à la une » consacré à la question des langues. Cet article intitulé « *Autour du langage problem- Accusations injustifiées* » fait référence au vote des enseignants du 10 mai. L'auteur revient sur la polémique concernant le droit d'expression des enseignants sur l'enseignement des langues. Il fait remarquer que c'est M. Fayon qui « *a donné le signal de guerre* » par ses accusations contre le Père Angelin. Il faut rappeler que ce dernier s'était contenté de dire que les enseignants n'étaient pas habilités à prononcer leur avis sur le choix des langues. Cet auteur constate, comme ce dernier, que le refus des enseignants d'enseigner le français ne justifie pas l'abolition des cours dans les petites classes. A son avis, ce refus s'expliquerait par une « *paresse intellectuelle inhérente au métier* ». Il révèle aussi la grande frayeur des enseignants face à cette nouvelle aventure. Il rend responsables les défenseurs de la langue anglaise d'avoir insinué chez le Seychellois, une sorte de complexe d'infériorité envers le français, langue pourtant bien appréciée jadis. Il s'interroge en ces termes : « *N'est ce pas l'attitude inéluctable d'un endoctrinement anglophile subtilement inoculé* ». Il souligne que l'article met en question la capacité des enseignants à prendre une décision sur la suppression d'une langue, même pour deux ans, mais ne conteste pas que les enseignants n'aient le droit d'exprimer leur opinion.

Pour conclure, il précise que le Père voulait montrer que les autorités du système éducatif d'alors étaient responsables de cet état de fait. Il se demande si « *l'autorité n'est pas plutôt à*

blâmer pour cette lamentable situation, en faisant référence à la formation défectueuse des enseignants» (Le Seychellois le 27 mai 1969).

Un autre article, paru ce même jour, abordant le scrutin des enseignants du 10 mai, signé « Une Teacher », remet en question la légitimité du vote, car sur les cinq cent trente enseignants un faible pourcentage a pris part à cette consultation. De surcroît, l'auteur fait remarquer qu'une volonté de corruption planait sur cette consultation, les enseignants présents venant de bénéficier d'une augmentation de salaire. Il se demande si le vote en faveur de l'anglais n'est pas une forme de reconnaissance. Et l'auteur d'ajouter que la question de l'augmentation de salaire n'avait pas fait objet de commentaire dans le journal. Une autre raison qui aurait pu influencer le choix des langues serait que les défenseurs de l'anglais auraient fait l'éloge de nouvelles méthodes d'enseignement de l'anglais destinés aux tout petits.⁴³ L'auteur souligne également qu'une telle décision en faveur de l'anglais était inévitable compte tenu de la grande participation, à cette réunion, des « *chauds partisans* » de l'enseignement de l'anglais dans les petites classes (*Le Seychellois* mai 1969).

Dans un court article du 29 mai 1969, le Père Lafortune fait référence à un communiqué de presse, dans lequel les enseignants, à travers leur syndicat, affirment leur volonté de maintenir l'enseignement du français : « *Le syndicat est sans équivoque en faveur d'un apprentissage réussi du français et comme syndicat, doté de grande responsabilité, nous pensons naturellement aux moyens d'améliorer le niveau du français* ». ⁴⁴ C'est avec stupeur que l'auteur apprend sur les ondes que l'assemblée des enseignants avait voté à l'unanimité l'abolition du français dans les petites classes. Selon lui, il est incompréhensible qu'en votant contre le français, les enseignants puissent trouver ainsi le moyen d'améliorer le niveau de cette même langue (*Le Seychellois* mai 1969).

Dans un article intitulé « *Autour du language problem. Procédé peu louable ou faute d'imagination* », daté du 31 mai, le Père Lafortune exprime encore son opinion et fait un compte rendu de la réunion générale tenue sur l'île de Praslin au sujet de la question des

⁴³ Au sujet du matériel didactique pour l'anglais, il faut faire remarquer que les méthodes pour cette langue ont été toujours plus attrayantes que les manuels datés de français ayant une forte concentration de la grammaire traditionnelle.

⁴⁴ . « *The Union is unequivocally in favour of the successful learning of French and as a Union of Teachers with a tremendous responsibility, we naturally hold views as to possible means of improving the standard of French* » (*Le Seychellois* 29 mai 1969).

langues. Selon l'auteur, le speaker ou le porte parole a cité en exemple la différence en français entre l'utilisation du verbe « aller » à l'impératif et à la première personne du singulier au présent (*va et vais*). L'objectif était ici de montrer à quel point le français est compliqué par rapport à l'anglais, en s'appuyant sur l'exemple du verbe « *Go to the door* (= Va à la porte) pour démontrer que, contrairement au français, le verbe en anglais garde la même forme à toutes les personnes. Au lieu de s'attarder sur ce problème de conjugaison, tout en voulant rester impartial « *et discuter la problématique des langues, raisonnablement et objectivement* », la vraie question, selon l'auteur, aurait été d'identifier la langue de proximité avec le créole et de choisir en conséquence.

Pour expliquer le mauvais jugement des enseignants, il fait part de son entretien avec une enseignante qui avait voté en faveur de l'anglais. Il lui a demandé la traduction des mots suivants : « église, sac, chapeau » en anglais et en français, ceci dans le but de prouver la proximité lexicale entre le français et le créole. Quand l'enseignante a reconnu cette parenté, l'auteur lui a demandé s'il ne serait pas plus simple de faire apprendre ces mots en français ; interrogation à laquelle l'enseignante a donné son accord. A ce moment, l'auteur voulait savoir réellement ce qui avait motivé son choix en faveur de l'anglais. La réponse fournie aurait été la difficulté d'enseigner les mathématiques en français, tâche qui exige beaucoup d'efforts. Selon le prêtre, les défenseurs de l'anglais auraient utilisé la conjugaison française et l'enseignement des mathématiques comme alibi pour dissuader les enseignants de l'enseignement du français. Ainsi effrayés, conclut-il, les enseignants se sont trouvés dans l'obligation de voter contre le français. « *Pris de panique et épouvantés devant cette éventualité « écrasante* », selon lui, les enseignants n'avaient pas d'autre issue que de donner leur accord pour l'anglais.

Le Père Lafortune tente à nouveau de démontrer la proximité lexicale entre le français et le créole afin de retenir le français dès la première année du primaire. Il révèle les subtiles stratégies des autorités anglophones pour dénigrer le français en mettant en avant la complexité des conjugaisons et son inefficacité en tant que médium d'enseignement des mathématiques.

2.2.1.12 La proclamation officielle sur la politique des langues

Après un silence de quatre mois, nous voyons paraître pour la première fois le 16 octobre 1969, dans le *Seychelles Bulletin*,⁴⁵ le seul quotidien gouvernemental, un article intitulé « *Le conseil de gouvernement accepte les changements dans l'enseignement de langues* ». Selon cet article, le gouvernement a décidé de revoir le système d'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles primaires en vue d'adopter une politique plus efficace des langues. Le conseil du gouvernement avait donné son accord pour que l'anglais, soit enseigné au cours des trois premières années du primaire, dès janvier 1970. L'objectif de ce changement consistait à relever le niveau général de l'éducation et améliorer l'enseignement en anglais et en français dans les écoles primaires. Selon l'article, cette introduction précoce de l'anglais permettrait aux élèves de mieux apprendre le français plus tard. Dans ce nouveau système, la concentration sur l'anglais, dès le début, contribuerait fortement à augmenter plus tard la capacité d'apprendre le français par l'enfant.

Notons que le Conseil serait parvenu à cette décision, lors du passage aux Seychelles, d'une mission d'experts, dont un spécialiste de l'enseignement des langues en situation multilingue, provenant du Ministère britannique d'Outre-mer chargé de l'aide et du développement économique. Dans cet article, on impute la faible performance des élèves en langues à l'apprentissage simultané du français et de l'anglais et bannissement de l'usage du créole. Il ajoute qu'il est question de faire acquérir une compétence raisonnable à l'oral et en lecture en anglais avant d'introduire le français. Le choix de l'anglais serait motivé par la similitude du créole et du français qui possède, un vocabulaire plus riche et des structures grammaticales complexes. L'utilité de l'apprentissage de l'anglais est justifiée par l'environnement socio-économique et politique du pays.

Selon l'article, ce changement sur le choix en faveur de l'anglais, entraînerait une amélioration des techniques de formation au nouveau matériel audiovisuel, domaine qui sera intégré à la planification de l'éducation. La recherche d'experts dans les deux langues serait également prise en considération. Il est aussi mentionné que dans le cadre de cette nouvelle politique des langues, l'usage du créole serait primordial en première année afin d'augmenter la confiance linguistique des élèves créolophones. Un programme de langues plus efficace et

⁴⁵ Journal du gouvernement

efficient serait mis en place en accord avec les théories et méthodes en usage. En raison de la faible performance des élèves, ces changements sont impératifs. Selon ce même journal officiel, cette réforme contribuerait à optimiser la performance des élèves, d'une part, et d'autre part, à introduire l'anglais afin d'éviter la confusion du créole avec le français. Toutefois, la place conférée au créole comme langue favorisant la confiance linguistique dans l'apprentissage des langues, nous semble paradoxale, d'autant que cette même langue est à la fois rejetée et reconnue comme langue nécessaire à l'apprentissage des autres. (*Le Seychelles Bulletin* octobre 1969).

C'est seulement le 20 octobre 1969, que le Docteur Ferrari s'intéresse à nouveau à ce débat imposant l'anglais comme langue d'enseignement. L'auteur pense que l'adoption de cette nouvelle politique est une initiative sérieuse de la part du gouvernement. Par contre, il se méfie de cette annonce par rapport à une remarque faite par Lord Sheperd, une haute personnalité britannique en mission de préparation de l'Indépendance des Seychelles. A son départ, ce dernier, aurait dit, à l'un de ses amis, que l'anglais devait être la seule langue parlée aux Seychelles. « *This place must speak one language and this language must be English* » (Ce pays doit parler une seule langue et cette langue doit être l'anglais.) Face à cette remarque, le docteur Ferrari considère cette nouvelle politique du Gouvernement peu crédible dans la mesure où pendant plus de deux décennies, le français a été massacré « *after an odious record of deliberate onslaught* » (=après un massacre volontaire et odieux).

En s'adressant à ceux qui auraient cru à cette promesse, d'un ton moqueur, le médecin ridiculise les propos de la proclamation : « *le Gouvernement des Seychelles a décidé de rappeler aux Seychellois que le pays est une possession britannique et qu'il l'a été pendant plus de 160 ans. C'est nous qui vous finançons. (N'oubliez pas que vous êtes en faillite) et pour notre prestige national, nous exigeons que vous parliez rien que l'anglais. L'enseignement du français est donc interdit* ». ⁴⁶

⁴⁶ « *The Government of Seychelles has decided to remind the Seychellois people that this is a British Possession and has been so for 160 years. We are financing you (remember you are bankrupt) and for our national prestige we require you to speak only English. The teaching of French is henceforth forbidden* » (The Seychelles bulletin 20 octobre 1969).

Dans la dernière remarque de cet article, qui met fin à ce long débat sur cette « guerre des langues » à travers la presse, l'auteur veut montrer le peu de crédibilité dans la politique britannique en matière de langues. Il est clair que le français occupera peu de place dans un territoire britannique et en tant que sujets britanniques, les Seychellois sont condamnés à dépendre de la Grande Bretagne. En conséquence, ils ne doivent utiliser que l'anglais, la langue des Colonisateurs. A partir de ce moment, la décision est irrévocable.

Au premier abord, le thème central de cette controverse semble s'articuler autour du choix d'une langue, l'anglais ou le français en début du cycle primaire. Ensuite au fur et à mesure du débat, nous remarquons que le créole, encore dépourvu de statut de langue, est placé au coeur des échanges. Les références directes, ou les allusions au créole, nous révèlent manifestement son rejet par une certaine tranche de la population. En effet, bien que la place de l'anglais et du français demeure au centre de cette discussion, les auteurs reviennent au créole comme élément dommageable à l'éducation et à la société. Certaines de ces remarques rappellent les arguments déjà rencontrés précédemment et que nous découvrirons dans d'autres rapports des éducateurs sur l'enseignement des langues coloniales et la place du créole dans les écoles.

En dehors de cette bataille assidue et souvent acharnée entre les deux clans sur le statut scolaire des deux langues héritées de la colonisation, l'église affirme son autorité à travers sa contribution constante au système éducatif en temps colonial. Cependant, il découle de ce débat, l'attachement indéfectible de cette église et de ses défenseurs à la langue française qu'ils revendiquent comme langue de la religion catholique et de l'héritage seychellois. Cette querelle sur les langues, par presse interposée, la première dans son genre, va durer sept mois dans le quotidien indépendant *Le Seychellois*. C'est avec l'annonce de la décision officielle sur le choix de langues, dans le cycle primaire, à travers l'organe de presse du gouvernement, *Le Seychelles Bulletin* que cette polémique arrivera à son terme.

Si cette revue détaillée nous a donné un aperçu fidèle de la grande controverse autour de la politique des langues, tout particulièrement en ce qui concerne le choix de langue, elle nous a permis de faire un distinguo entre les partisans et les opposants de l'enseignement de l'anglais

et du français. Nous avons mesuré toute la place et l'importance que revêt le français chez les religieux et les Catholiques aux Seychelles. Nous sommes en mesure de dire sans exagération que le français est à la religion catholique ce qu'est la liturgie pour le culte. L'attachement de l'église à cette langue est compréhensible d'autant qu'elle a contribué largement à l'éducation dans le pays.

A l'opposé, certaines individualités ont utilisé la presse pour demander la rétrogradation de la langue française en imposant l'enseignement en anglais dans un territoire britannique. Dans un autre contexte, l'insuffisance de la formation des maîtres en français évoquée par les autorités britanniques ne relèverait que de la même tactique sinon de la même stratégie des Anglais pour effectuer un travail de sape afin d'éliminer le français du paysage linguistique de l'archipel. La perception du créole et sa dévalorisation dans la société seychelloise sont remarquables. Les nombreux commentaires émis des différents auteurs y compris certains religieux, montrent clairement le mécanisme de minoration linguistique. Le créole non seulement constituait un certain handicap à l'apprentissage du français mais ne méritait pas le statut de langue nationale. L'anglais étant de facto imposé comme langue de promotion sociale, il aurait été inconcevable que le créole, considéré comme patois à l'époque puisse prétendre jouir du même statut que l'anglais.

En effet, à cette date, toutes les élites étrangères et locales ont en commun une représentation minorante du créole. Ils considèrent tous que le créole comme un patois, un medium juste bon pour les esclaves et leurs enfants. Aucun n'a confiance en sa langue vernaculaire. En ce sens, la société seychelloise est identique à toutes les sociétés créoles. Toutes les bourgeoisies créoles pensent que le progrès ne peut passer par le créole et qu'il faut à tout prix une langue civilisée, développée, normalisée, standard. Le débat des Seychelles, français contre anglais est issu de l'histoire des deux colonisateurs et de leurs idéologies successives. Pourtant l'île Maurice qui a connu le même parcours linguistique a su concilier son bilinguisme tandis que les Seychelles l'ont rendu conflictuel et passionnel. Aux Seychelles, le rôle de l'église catholique et sans aucun doute de quelques grandes familles de planteurs francophones, est original tandis qu'à Maurice celui des élites d'origine indienne a déplacé le débat sur l'hégémonie du français sur l'anglais. Cette comparaison avec la situation

linguistique mauricienne nous permet d'expliquer aujourd'hui la place dominante du français à Maurice et celle de l'anglais aux Seychelles.

D'autre part, le français étant considéré à l'époque, comme langue dominée par l'anglais, les francophones étaient très préoccupés par la disparition de cette langue en faveur du créole, la langue de communication orale de la masse. Toutefois, nous avons pu constater le souhait général de conserver un bilinguisme équilibré pour garantir l'avenir économique des Seychelles. A cette époque que nous pouvons décrire comme « tumultueuse », notamment en territoire britannique, le créole aussi bien que le français avaient peu de place dans un système monolingue colonial. Ce conflit s'est exacerbé à la veille de l'indépendance. D'une part la société est dominée par la puissance de l'église catholique qui a toujours joué un rôle dans l'éducation et les mœurs. D'autre part, les agents économiques et techniques représentent un autre pouvoir. Personne ne réagit en Seychellois « authentique ». Ceci s'explique pourquoi France Albert René, Jacques Hodoul et Danielle Jorre de St Jorre vont faire le choix de prioriser le créole. Toutefois Hodoul et René, en tant qu'hommes politiques, étaient plus crédibles que Danielle de St Jorre. La population a accepté la valorisation du créole comme langue identitaire associée à la naissance d'une jeune nation enfin détentrice de sa propre langue. Par contre le combat de St Jorre, fille d'ancienne grande famille seychelloise qui rejetait le créole comme patois, n'a pas été perçu comme sincère. Jusqu'à ce jour, les adversaires de l'introduction de l'enseignement du créole considèrent Danielle de St Jorre (même après sa mort (1997) responsable des échecs scolaires par le remplacement de l'anglais par le créole dans l'enseignement.

La prochaine partie nous informe sur la place des langues dans un pays en pleine évolution notamment celle liée au tourisme et aux démarches vers l'indépendance.

2.3 Les années 70 : l'ouverture vers le bilinguisme

Durant cette période, les Seychelles connaissent des changements majeurs notamment la construction de l'aéroport international de Pointe Larue, pièce maîtresse de l'ouverture du pays à l'industrie du tourisme. La mise en place de cette industrie, qui devient alors le revenu

principal du pays, entraîne la construction de grands hôtels et d'autres infrastructures liées au tourisme. La nécessité de connaître le français et l'anglais se fait sentir. L'événement le plus marquant de l'histoire des Seychelles est l'accès à l'Indépendance en 1976 suivi de la mise en place d'une nouvelle constitution qui prône le bilinguisme. En effet, le premier chef d'Etat seychellois, James Mancham, dès l'indépendance, manifeste ouvertement sa position pour une politique de bilinguisme équilibré. Cela se traduit par la mise en application d'un décret pour la reconnaissance officielle du français et de l'anglais. Nous nous acheminons ainsi vers ce que le pays appellera « *l'époque du bilinguisme équilibré* » et plus tard le « *bilinguisme équilibré de Madame de St Jorre*⁴⁷.

En effet, le quotidien *Nation*, l'organe officiel de la nouvelle République du 9 août 1976 confirme le souhait du Président Mancham de rendre le pays bilingue dans son article intitulé « *Vers le bilinguisme équilibré* », en précisant qu'il s'agit pour le nouveau chef d'état seychellois un objectif de longue date. Le quotidien cite le Président : « *Avec l'amendement probable de la Constitution, cette formule passe dans la réalité. Bientôt le français obtiendra le statut de langue officielle aux côtés de l'anglais* ». Le Président, selon cette même source, précise qu'il est important de trouver ces deux grandes langues de culture qui sont l'anglais et le français, présentes dans tous les domaines de notre vie sans toutefois qu'elles soient en situation conflictuelle. Selon le Président, « *Le développement du français ne doit pas se faire au détriment de l'anglais* tout en reconnaissant que le processus du bilinguisme demande du temps et que son usage sera déterminé par la Constitution. « *Il faudra un certain temps avant que chaque Seychellois puisse s'exprimer aussi bien en français qu'en anglais. Nous devons être réalistes, c'est la raison pour laquelle l'usage du français et de l'anglais et les domaines particuliers où chaque langue s'exercera en priorité, sera déterminé selon la Constitution par des décrets présidentiels* ».

Rappelons que, selon la nouvelle constitution de 1975, l'anglais est la langue officielle de l'assemblée mais que la prise de la parole en français ou en créole est autorisée.⁴⁸ Le Président

⁴⁷ C'est Danielle d'Offay de Rieux qui sera un grand défenseur du bilinguisme équilibré.

⁴⁸ *The official language of the House of the Assembly shall be English. but a member of the House of Assembly may address the chair in French or in Creole* (Subsidiary legislation Supplement to Seychelles Gazette p 422 22nd September 1975).

souhaite aussi que les Seychellois arrivent à utiliser ces deux langues de manière naturelle sans qu'à l'avenir une loi soit décrétée pour en formaliser l'usage : « *Alors tout Seychellois utilisera sans problèmes français et anglais, c'est cela le principal objectif de notre politique* ». Cette nouvelle constitution donnera donc au français, le statut de langue officielle pour la première fois.

Un autre événement historique viendra bouleverser le paysage linguistique de ce pays : le renversement du gouvernement Mancham en juin 1977. Le nouveau régime socialiste confèrera le statut officiel aux langues, en 1979, dans le décret no 4 de la Constitution de la République des Seychelles,

Ce survol historique est important pour mieux comprendre les réactions des éducateurs sur la place des langues dans les écoles et dans la société. Chaudenson est le premier linguiste à mettre les Seychelles sur la carte pour ce qui concerne l'analyse de leur situation linguistique dans le cadre d'une enquête menée sur les langues en 1973. Les résultats de cette enquête seront publiés en 1979. Cette période coïncide avec l'analyse du créole seychellois conduite par Annegret Bollée en 1977, sous les conseils de Chaudenson.

2.3.1 L'enquête de Chaudenson

Pour son étude, Chaudenson se sert du recensement officiel de 1971 pour déterminer la catégorie des locuteurs. En analysant ces résultats, Chaudenson constate un recul des langues européennes, par rapport à Maurice où il avait mené le même type d'enquête. A partir de cette analyse des données, Chaudenson présente la répartition des langues comme suit : 29,4% de diglottes et 24,9% de trilingues. Néanmoins, ce linguiste exprime des réserves s'agissant du pourcentage de 29,4% pour des locuteurs de français et celui de 1,9% pour ceux qui l'utilisent comme langue maternelle. Il reconnaît toutefois que les résultats sont certainement faussés compte tenu des conditions dans lesquelles se déroulent ce genre d'enquête en raison du « *désir de valorisation linguistique, l'absence de vérification des déclarations des témoins* » (Chaudenson 1971 : 599).

Le français est plus utilisé par les personnes âgées mais il est présent dans les écoles et à l'église pour les demandes de mariage et de décès. Pour la partie monolingue, il trouve que le français est « *en passe de devenir une langue seconde, l'ancienne diglossie créole-français évoluant vers une nouvelle diglossie créole- anglais* ». Selon Chaudenson, le pays n'évoluerait pas en faveur de la disparition du français. Il précise que « *diverses forces poussent à éviter que cette évolution atteigne son terme (maintien d'un certain prestige du français pour un bilinguisme français- anglais...)* » (1979 : 601). Le français appartient à la classe supérieure et est réservé à certains contextes précis de communication. Chaudenson déclare à ce sujet : « *la langue de l'aristocratie locale garde un certain prestige local qui se manifeste par ceux qui déclarent parler le français et son maintien dans quelques situations formelles de vie privée* » (Chaudenson 1979 : 607). Il fait remarquer que dans les secteurs économique et commercial, le français prédomine à Maurice, alors qu'aux Seychelles, l'anglais est présent dans ces mêmes domaines. Il établit une autre comparaison entre ces deux pays : « *les trilingues (créole-français-anglais) qui, dans la communication privée ou informelle, usent du créole, préfèrent dans les autres cas, l'usage de l'anglais à celui du français surtout en présence de Seychellois de la classe sociale supérieure* ». (1979 : 607)

Chaudenson mène une enquête sur le choix linguistique en fonction des situations, auprès de trente neuf sujets diglottes. Le premier groupe, constitué de vingt quatre élèves d'une classe de l'école normale, âgés de dix neuf ans en moyenne, provient d'un milieu modeste. Le deuxième groupe, plus âgé, comprend quinze sujets (enseignants, cadres moyens et autres) de niveau socio-économique plus favorable. Selon lui, la politique occupe une place prépondérante dans le choix des langues : Les partisans du parti démocrate choisissent l'anglais et ceux du parti d'opposition se rallient derrière le français, qui devient pour ces derniers un moyen d'affirmation de leur appartenance politique: « *Il apparaît que les deux groupes ont dû se prononcer par référence au parti vers lequel vont leurs sympathies : il en résulte que le groupe 2 (plus âgé) et plus aisé donc vraisemblablement plus conservateur, se rapproche des positions du parti démocrate. (SDP) partisan du maintien des liens avec la Grande Bretagne. Cela explique que ce groupe qui donne toujours un nombre de réponses plus élevé en faveur du français prend sur ce point une position inverse, alors que le premier groupe donne au contraire une très forte préférence au français et manifeste par la sympathie envers les thèses*

du parti favorable à l'indépendance (SPUP) dont l'un des principaux thèmes est la contestation de la relation « coloniale » avec la Grande Bretagne » (1979 : 597).

Comme à Maurice, les trilingues anglais-créole-français utilisent le créole dans la communication privée, l'usage des deux autres langues étant réservé aux interactions pour la classe sociale supérieure. Chaudenson note le même sentiment d'insécurité linguistique en français qu'à Maurice, mais avec une connaissance supérieure et un bilinguisme créole-français plus important. Pour l'avenir, Chaudenson pense que le français évoluera en langue seconde et que le créole, langue d'identité culturelle plus répandue, occupera une place plus importante que dans les autres pays voisins. Par contre, l'anglais et le français continueront à maintenir le contact avec le monde extérieur : *« Aux Seychelles, où l'homogénéité ethnique de la population est plus grande, le français tend à devenir plus une langue seconde qu'un français régional. Le créole occupe cependant une place considérablement plus grande dans la vie culturelle locale que dans les autres îles et il tend à devenir l'élément autour duquel se constitue l'idée nationale, la relation avec l'extérieur étant assuré par un bilinguisme anglais »* (Chaudenson 1979 :611).

2.3.2 Annegret Bollée et le créole seychellois

Dans son premier ouvrage sur le créole seychellois, Annegret Bollée, linguiste allemande, (1977), retrace la genèse du créole en reprenant les arguments de Chaudenson. Selon elle, ce dernier montre dans sa thèse intitulée *Le lexique du parler créole de la Réunion* (1967) que le créole des trois îles : (Réunion, Maurice, Rodrigues) sont tous issus d'une même souche. Aux Seychelles, les colons originaires des Mascareignes ont continué à s'exprimer en créole bourbonnais avec leurs esclaves. C'est ainsi que les autres esclaves, arrivés plus tard au cours du 19^e siècle, ont parlé ce même créole sans y apporter de changements, en dehors de quelques emprunts lexicaux. Bollée souligne cependant que malgré leur origine commune, ces créoles présentent des divergences, aussi bien dans la grammaire que dans le vocabulaire. Il existe aussi une grande intercompréhension. Cependant, le créole réunionnais se rapproche davantage du créole seychellois sur le plan lexical. Elle cite l'exemple de *komela* commun au créole réunionnais et seychellois alors que le mauricien utilise *aster*. Elle cite Chaudenson qui explique cette différence de lexique comme suit : *Ne résultent-ils pas [...] de ce que le*

peuplement des Seychelles s'est fait en partie depuis Bourbon, un demi-siècle après celui de l'Ile de France ? Il est donc possible que se retrouvent aux Seychelles des traits mineurs résultant d'une certaine évolution du parler réunionnais entre 1720 et 1770 » (Chaudenson 1974 : 1117).

Contrairement à Heine (1973), Bollée soutient la thèse que les Blancs laissaient les esclaves parler à leur aise puisqu'ils « *n'avaient aucun intérêt à élever des gens considérés comme inférieurs à leur propre niveau linguistique... Au contraire, il ne nous paraît pas exclu qu'ils voyaient dans l'usage de deux codes- français entre eux, créole avec leurs esclaves – un moyen de discrimination qui leur venait à propos* » (Bollée 1974 :10). Bollée rejette la théorie de Hall selon laquelle il existe une étape intermédiaire appelée pidgin entre la langue de base et le créole et sa notion de « *slightest contact* » c'est-à-dire des contacts rares et superficiels. En s'appuyant sur la thèse de Chaudenson, elle estime que le terme *slightest contact* n'est pas approprié pour décrire les rapports sociaux de ce contact de langue pour trois raisons. Contrairement au pidgin, qui par définition est une langue réduite destinée à communiquer des besoins réduits, le créole était la langue de communication pour tous ceux qui n'avaient pas d'autre langue commune. De plus, les mariages entre blancs et gens de couleur ou autres unions ethniques pourraient en partie expliquer cette approche. Comme troisième argument, Bollée explique que « *les faits linguistiques s'expliquent beaucoup mieux par l'hypothèse d'un développement accéléré, mais continu, que par l'intercalation d'une langue intermédiaire à structure très réduite et incertaine* » (Bollée 1977 :12).

Bollée rappelle, aussi dans son ouvrage, la situation linguistique des Seychelles en 1974. L'anglais, comme langue officielle, domine toutes les institutions clés comme l'administration, l'assemblée législative, la justice mais aussi l'église anglicane et les médias. Toutefois, le français et le créole sont présents à la radio nationale. Elle précise que l'anglais est parlée par seulement 1% des locuteurs issus des familles anglophones dans le contexte informel. Elle constate que les jeunes ont une bonne maîtrise de l'anglais : « *C'est pourtant la langue « étrangère » dans laquelle les jeunes s'expriment le plus souvent et avec la plus grande facilité et dont ils préfèrent s'en servir avec des étrangers qui leur offrent le choix entre l'anglais et le français* » (Bollée 1977 :12).

Elle précise aussi que l'anglais est devenu le médium d'enseignement depuis 1944, à la place du français, qui accède au statut de langue étrangère. Elle cite au passage un extrait sur la question des langues dans l'enseignement, dans la revue « Echo des Iles » : « *On arguait alors que l'enseignement étant donné dans une langue tout à fait différente du créole local, les Seychellois risqueraient moins de confondre les langues et feraient plus facilement des progrès* » (Bollée, 1974 :12). Nous avons eu déjà l'occasion de prendre connaissance de ce débat à travers la revue de presse dans le chapitre précédent. Bollée se demande si les échecs scolaires ne viendraient de ce que le créole n'est pas utilisé comme langue d'enseignement.

Selon elle, le français étant parlé par 5% de la population dans la vie quotidienne et enseigné dès la 4^e année, la majorité peut s'exprimer dans cette langue d'une manière « plus ou moins correcte ». Cette langue est fortement présente dans l'église catholique, à l'assemblée législative parallèlement avec l'anglais, dans la presse et aussi à la radio. En revanche, elle trouve que la place qui lui est accordée ne tient pas compte du contexte officiel bilingue des Seychelles : « *En dépit du fait que la politique officielle se déclare en faveur d'un « bilinguisme franco-anglais » aux Seychelles, on est loin de faire au français la même place qu'à l'anglais de la vie publique et Guy Lionnet déplore à juste titre le manque d'équilibre entre les langues* » (Bollée 1977 :13).

Bollée confirme le créole comme la langue la plus parlée par la population, qui occupe une place importante dans toutes les situations informelles : dans la famille, dans les magasins et autres occasions sociales. Elle a aussi fait son entrée dans quelques églises, est employée dans certains discours officiels ⁴⁹ et à la radio. Elle fait remarquer que, malgré son statut inférieur, il n'est pas méprisé comme à Maurice ou à la Réunion. A ce sujet, elle cite Danielle d'Odfay qui évoque un changement dans la mentalité des Seychellois envers le créole « *Un autre aspect de cette importante situation est le changement graduel dans l'attitude des gens envers le créole. Comme nous l'avons témoigné, le passage du français ou de l'anglais au créole montrait une certaine relation supérieure/inférieure. Les gens avaient honte de parler*

⁴⁹ Bollée signale que le discours du Chef Ministre James Mancham, à l'ouverture de la campagne électorale a été radiodiffusé dans les trois langues mais que tous les discours de campagnes politiques ont été prononcés en créole.

*créole, les enfants étaient punis pour l'utiliser à l'école. Il semblerait que nous nous éloignons de cette situation saine qui n'aurait pas dû être mais qui a causé de sérieux conflits parmi des gens dont la langue était le créole, parmi les enfants qui se sentaient démunis et incapables de s'exprimer dans aucune autre langue ».*⁵⁰

La place du créole dans le système éducatif, selon Bollée allait être prise en considération, d'autant que le Chef Ministre avait annoncé, lors de la présentation du premier livre imprimé en créole Levangile Saint Marc⁵¹, qu'un comité allait être mis en place pour discuter de la question de la place du créole dans l'enseignement.

2.3.3 Les éducateurs des années '70

Au cours de cette même période, à côté des experts étrangers, linguistes, chercheurs, enseignants et coopérants britanniques en mission aux Seychelles, nous avons aussi identifié un petit groupe d'éducateurs et de chercheurs seychellois qui se sont intéressés, non seulement à l'enseignement du français et de l'anglais, mais aussi à la prise en compte du créole dans le système éducatif. Les éducateurs seychellois pour leur part, les premiers préoccupés par la qualité d'éducation dans leurs pays, cherchent des moyens pour améliorer l'enseignement de langues dans les écoles. Quant aux experts étrangers, il s'agit pour la plupart d'éducateurs britanniques, sous contrat de deux à quatre ans. Leur principale tâche consiste à améliorer la qualité de l'éducation et surtout à veiller à la maîtrise de l'anglais et son maintien comme langue d'enseignement. Il est clair que leur rôle en tant que missionnaires de la Majesté ne consiste pas nécessairement à se préoccuper des problèmes d'apprentissage et d'enseignement du français et du créole des élèves seychellois.

2.3.3.1 Joan Harrison et l'enseignement des langues

⁵⁰ « Another aspect of this very important situation is the gradual change in the attitude of people towards creole. As we have seen the switch from French or English to Creole used to imply some sort of superior/inferior relationship. People were ashamed to be heard speaking creole, children would be punished for using creole in schools. It seems that we are moving away from this healthy situation which cannot but have caused serious conflicts amongst people whose language was creole amongst children who felt so inadequate and incapable of expressing themselves in any other language » (Bollée, 1974 :14).

⁵¹ Il s'agit d'une transcription du créole basée sur les principes de l'orthographe française. C'est en 1981 que le créole sera codifié et standardisé.

Dans son rapport en fin de mission, Joan Harrison, conseillère britannique pour l'enseignement de l'anglais de 1970 à 1976, se montre négative sur le niveau des enfants, âgés de onze ans, dans cette langue en sixième année du primaire. Cette attitude découle certainement de son constat sur l'écart du niveau en lecture entre les enfants européens et seychellois du même âge. Selon elle, 82,7% des élèves seychellois n'atteignent pas le niveau d'alphabétisation. Elle poursuit en précisant que leur niveau en lecture est comparable à celui d'un enfant européen de sept ans. Et pourtant, depuis Thomas (1938), les pédagogues expérimentés dans l'enseignement en milieu bilingue, s'accordent à dire que les tests destinés aux enfants européens en situation monolingue ne sont pas nécessairement adaptés au contexte seychellois, tant sur le plan socio culturel que psycholinguistique. Comme ses prédécesseurs, Harrison appréhende surtout les changements politiques éventuels qui pourraient compromettre le travail d'alphabétisation qu'elle a entrepris. Elle pense que l'élève seychellois aurait besoin de quatre ans d'apprentissage en anglais avant de passer au français, mais accepte trois ans. Dans ce programme, il n'y a certainement pas de place pour le créole, compte tenu du nombre d'années nécessaires pour l'acquisition de l'anglais. Elle reconnaît que les relations entre les Seychelles et les pays francophones contribuent à la construction de l'identité du peuple seychellois, mais elle ne pense pas qu'une bonne maîtrise de la langue anglaise dans toutes ses composantes serait possible si une autre langue intervenait simultanément dans l'apprentissage. Pour cette éducatrice, le transfert des connaissances acquises en anglais vers le français est possible. Ce même concept de transferts, repris pour le créole et les langues étrangères dans le contexte de l'introduction du créole au système éducatif, fera l'objet d'une réflexion plus tard, quand nous évoquerons la réforme politique linguistique.

2.3.3.2 Durup, Changhim, d'Offay de Rieux, éducateurs seychellois

Simone Durup, (1973), enseignante, rédige un mémoire pédagogique : « *Language problems in Seychelles Primary Schools* » de l'Université de Nottingham, qui recommande l'introduction du français avant l'anglais, en raison de la proximité lexicale et culturelle du français et du créole: « *Je n'ai rencontré aucun élève aux Seychelles, ni à l'école primaire ni dans le secondaire (comme dans le cas des locuteurs indiens, chinois ou anglais) qui soit non créolophone et qui puisse parler le français mieux qu'un créolophone* » (Durup 1973 : 23). Toutefois Durup ne cache pas que les enseignants seychellois préfèrent la langue anglaise bien

que leurs compétences soient insuffisantes dans les deux langues. Cette attitude des enseignants s'explique par le fait que le gouvernement britannique, à l'époque, offrait des possibilités de bourses d'études à l'étranger en vue d'augmenter la motivation pour cette langue. Elle reconnaît également que l'usage du français s'est détérioré au cours des trois décennies (1940-1970), en raison du manque d'intérêt du gouvernement pour sa promotion et pour des raisons économiques. Par ailleurs, dans le cadre du développement du tourisme et de la construction de l'aéroport, l'anglais devait accélérer l'ouverture des Seychelles vers l'extérieur et favoriser la création d'emplois.

Pour sa part, French Changhim, jeune Seychellois en études sacerdotales, (qui quelques années plus tard, deviendra l'Archevêque de l'Eglise anglicane des Seychelles) est parmi les premiers à préconiser une méthode d'enseignement comparative entre le français et le créole afin de faciliter l'apprentissage du français. Dans son mémoire *A la recherche d'une identité*, il écrit : « *Il y a besoin évident d'enseigner le français réellement à partir du créole en faisant les comparaisons entre les deux langues en montrant où elles sont parallèles, et où elles sont différentes* » (Changhim 1975). Toutefois, comme Durup, il reconnaît que, à son arrivée à l'école, l'enfant seychellois possède une meilleure compréhension du français, comparé à celle de l'anglais, bien que sa maîtrise de cette langue demeure insuffisante. En fait, comme la consultante britannique, Hanchett, il trouve que lorsque les enfants arrivent à acquérir un niveau suffisant d'anglais, la motivation pour le français régresse.

Danielle d'Offay de Rieux⁵², enseignante et chercheur en didactique des langues, confirmera que la demande sociale valorise l'anglais en raison de la place prestigieuse qui lui est accordée comme medium d'enseignement. En outre, les possibilités d'avancement professionnel sont meilleures pour ceux qui le maîtrisent bien. De Landsheere, expert de l'UNESCO, écrira aussi, dans son rapport sur *l'évaluation de l'enseignement des langues*, (1979), que depuis 1947, l'anglais est la première langue qu'il faut connaître aux Seychelles pour « arriver ». Entendons par là que l'anglais sert de passerelle vers la réussite sociale et professionnelle.

⁵² Danielle d'Offay de Rieux va élaborer plus tard le premier dictionnaire créole avec Annegret Bollée et Guy Lionnet.

2.3.3.3 Stone, Hayman, coopérants britanniques

Ian Stone, coopérant britannique et enseignant d'anglais aux Seychelles durant les années 70, aborde aussi la situation conflictuelle des langues, dans son mémoire de maîtrise, *Education in Seychelles : The Government and the Missions 1839-1944*. Université de Manchester. Il la considère comme un frein au développement de l'éducation. Il souligne les divergences en matière d'enseignement entre l'Eglise catholique et le gouvernement. Il affirme : « *le problème des langues qui était, et qui l'est encore, constitue la cause de l'acrimonie récurrente tout particulièrement entre le gouvernement et l'Eglise* » (1977). Stone rappelle que la lingua franca est le créole, qu'elle a sa propre syntaxe et une grammaire différente du français. Stone estime que les décideurs politiques en éducation, le gouvernement ou la mission catholique étaient tous convaincus que le créole était « *un mauvais patois français* ». Il devrait alors être remplacé par l'une ou l'autre des langues « pures », l'anglais ou le français, surtout l'anglais « *Puisque les Seychelles étaient une colonie britannique, le gouvernement voulait naturellement que l'anglais domine mais les prêtres francophones et les vieilles familles étaient bien sûr en faveur du français* » (Stone 1977 : 14).⁵³ Pour lui, la guerre des langues entre le français et l'anglais a provoqué des effets néfastes sur l'éducation pour plusieurs générations d'enfants. Les conséquences de ce recul sont encore visibles aujourd'hui. Il explique : « *Comme aucun camp ne voulait céder, des générations d'enfants se sont trouvés dans l'obligation d'apprendre l'anglais et le français dès les premières années de l'école primaire et une grande partie du retard scolaire actuel en résulte* » (Stone 1977 :14).

Dans son rapport en 1970, Stone cite Johns, ancien directeur de l'Education, qui évoque aussi cette crise linguistique seychelloise dans l'éducation : « *La controverse au sujet de la prédominance de l'anglais ou du français dans l'éducation s'est poursuivie...aux Seychelles en produisant des effets contraires sur les progrès et en accordant peu d'attention aux besoins des enfants créolophones* » (Johns 1970: 11). Johns souligne que le pays demandait l'impossible en apprenant l'anglais et le français aux enfants majoritairement créolophones dès l'entrée à l'école. De plus, cet enseignement était assuré par des enseignants qui, pour la plupart, avaient

⁵³ «Because Seychelles was a British Colony, the Government naturally wanted English to be dominant but the French speaking priests and the old settlers families were, of course, in favour of French » (Stone 1977 : 14).

connu le même système éducatif. Comme ses prédécesseurs Thomas (1930) et Smith (1938), Johns, reconnaît la difficulté d'apprentissage en contexte plurilingue.

Dans son mémoire de maîtrise, *The language issue in Seychelles and its effects upon Education*, Université de Birmingham, T. Hayman, coopérant et enseignant anglais, dans les années 70, estime que l'introduction du français en 3^{ème} année serait « *une tragique erreur, dont le français ni l'anglais ne profiteraient* » (Hayman 1977). D'une part, les Anglais tiennent à promouvoir la culture anglaise et d'autre part, les grands propriétaires terriens, appuyés par l'église catholique, résistent à cette politique d'autant que le gouvernement ne dispose pas de moyen pour payer les enseignants anglais. Selon lui, les vingt cinq ans d'expérience de 1944-1969, doivent convaincre les éducateurs seychellois de la folie d'un retour à un tel système.

La mission d'experts canadiens dans le cadre de l'introduction du créole dans le système éducatif va apporter une nouvelle dimension à l'apprentissage et l'enseignement des langues en contexte plurilingue.

2.3.4 Les experts avant la réforme de 1981

2.3.4.1 Mackey et Brazeau

En analysant les rapports des éducateurs britanniques sur la scolarisation de 1944 à 1970, William Mackey et Jacques Brazeau, deux experts canadiens de l'Unesco invités par le Ministre de l'Education, Jacques Hodoul, constatent qu'ils ont tous souligné le faible succès de l'apprentissage de l'anglais et du français, attribué à un enseignement simultané et aux interférences créole/français. Selon les deux experts, la conclusion des Britanniques consistait à enseigner l'anglais en début d'apprentissage et à l'utiliser comme seule langue d'enseignement. Les raisons données pour ce choix concernaient essentiellement « *les liens avec la Couronne, la fréquentation d'universités britanniques par certains diplômés seychellois, l'emploi de l'anglais dans l'administration et dans les affaires aux Seychelles* » (Mackey et Brazeau 1978 : 4). A part ces considérations socio- politiques, ils ajoutent que, dans l'ensemble, le niveau des enseignants est meilleur en anglais et qu'ils sont en meilleure position pour l'utiliser comme langue d'enseignement.

En fait, selon Mackey et Brazeau, dans leur analyse, les experts britanniques se sont plutôt intéressés à la correction linguistique propre à une société unilingue au lieu de se pencher sur la problématique d'acquisition des connaissances et de formation. L'interrogation de ces deux experts de l'Unesco consiste à savoir si ce facteur de l'hypercorrection pour les deux langues pourrait s'appliquer à l'enseignement au niveau primaire dans un contexte où l'enseignement s'effectue dans des langues étrangères utilisées comme langues maternelles par une minorité de la population. En effet, cette longue période d'apprentissage consacrée à l'anglais provoque un retard sur la communication de l'enfant dans divers domaines, au point de donner aux premiers enseignements un caractère formaliste limité à la simple acquisition des outils linguistiques. Au cours de leur croissance et maturation, les élèves parviennent à acquérir assez correctement les bases d'une langue, sans toutefois la maîtriser réellement.

En conclusion, les deux experts préconisent l'usage du créole comme medium d'enseignement dès l'entrée à l'école. Le français pourra ensuite être utilisé comme langue d'enseignement, dès que les élèves seront capables de comprendre, parler, lire et écrire dans cette langue. De même, l'anglais interviendra, comme medium d'enseignement, une fois que les enfants parviendront à une maîtrise des quatre habilités langagières : écouter, parler, lire et écrire.

2.3.4.2 de Landsheere

Dans son rapport de mission de coopération au développement du Royaume de Belgique en 1979, Gilbert De Lansheere, spécialiste belge de l'évaluation, observe aussi que les autorités seychelloises sont « *peu satisfaites du rendement actuel de l'enseignement* » (de Lansheere 1979 : 4). Comme ses prédécesseurs canadiens, il trouve surprenantes les thèses des Britanniques et des Seychellois selon lesquelles l'anglais serait plus facile à apprendre que le français, parce qu'il ne prête pas à confusion avec le créole. Son argument consiste à démontrer que la sensibilité linguistique de base, que l'enfant apporte à l'école, est plus proche de celle du français que de l'anglais. Cet expert estime donc indispensable « *que l'apprentissage de la lecture s'opère dans une langue que l'enfant connaît bien et se fonde sur des contenus qui lui*

sont familiers » (De Lansheere 1979 :10), condition sine qua non selon lui pour un apprentissage réussi.

En dehors de sa valeur pédagogique, certains considèrent le créole comme langue identitaire et d'épanouissement culturel et politique. C'est ainsi qu'en 1979, Danielle d'Offay de Rieux, lors du 2ème colloque international des études créoles, affirme : « *conscient de l'importance du langage chez l'homme, le nouveau gouvernement s'efforce de libérer le peuple des préjugés qu'il entretenait vis-à-vis de sa propre langue maternelle, afin qu'il puisse, par le truchement de la langue, parvenir à se libérer des autres chaînes du colonialisme qui le tenait encore prisonnier* » (d'Offay de Rieux, 1979).

En 1981, soit une année avant la réforme de l'introduction du créole dans le système éducatif, un autre expert de l'UNESCO, J. Poth, insiste sur la nécessité de mener des recherches en vue de la mise en place du créole comme outil d'enseignement. Il propose une réflexion systématique et approfondie sur les mécanismes et les lois qui conditionnent le fonctionnement du créole.

A la suite d'une série de débats, animés par de hauts responsables des langues, lors de la consultation d'une Commission nationale, le Comité exécutif Central du Parti SPUP au pouvoir, recommande l'introduction du créole, suivie de l'anglais et du français. C'est ainsi qu'en 1982, le créole, est établi officiellement comme medium d'enseignement de la maternelle à la quatrième année du primaire. Elle est aussi enseignée comme matière jusqu'à la 6^{ème} année. Après la mise en place du créole dans le système éducatif, un certain nombre d'experts sollicités par le gouvernement seychellois, dans le cadre de la coopération bilatérale avec la France et la Grande Bretagne, ont effectué des missions d'évaluation aux Seychelles sur la réforme dans le système éducatif.

2.3.5 Les experts de la post réforme

A la suite de la mise en place de l'introduction du créole dans les écoles, nous avons assisté au retour des experts pour effectuer un bilan à différents moments de la Réforme. Citons entre autres, Ravel et Thomas, (1984) Creighton (1988), Streng (1989) et White (1992).

2.3.5.1 Ravel et Thomas sur les effets de la réforme 1981

A la demande du gouvernement français, J-L Ravel et Paule Thomas, deux consultants français sont sollicités dans le cadre de l'introduction du créole dans le système éducatif pour faire état de la réforme de l'enseignement aux Seychelles. Dans leur rapport de mission, les deux experts⁵⁴, évoquant les effets de la réforme sur l'adaptation scolaire des élèves, rappellent que « *du point de vue psychologique, il existerait une relation étroite entre l'acquisition de la langue et le développement de l'intelligence* »... *afin que les concepts, les connaissances fondamentales « (lecture, écriture, calcul...) soient assimilés aussi profondément que le développement des enfants le permet, l'enseignement doit s'appuyer sur les expériences vécues de l'enfant, donc doit se faire dans une langue qui lui soit familière, en l'occurrence le créole* (1984 : 2) Ils constatent donc, quelques années après la Réforme, que l'analyse des différentes évaluations montre l'effet positif de l'enseignement en langue maternelle : « *La pratique du créole à l'école a déjà exercé sur l'apprentissage des enfants dans toutes les matières* » (Ravel et Thomas 1984 : 2)

Les élèves possèdent des dispositions utiles et satisfaisantes en créole et leur langue maternelle les aide à apprendre mieux et plus rapidement l'anglais et les autres matières, comme les mathématiques, que ceux qui connu l'ancien système. Tous les résultats s'accordent pour démontrer que les apprentissages fondamentaux en langue maternelle sont déterminants pour la bonne adaptation scolaire des enfants. Toutefois, ils recommandent une évaluation sérieuse après dix ans d'éducation « *créolisée* » pour mieux mesurer l'étendue de « *cet effet positif* » en vue de déterminer le niveau des connaissances des enfants en chaque année et le niveau atteint en lecture à la fin de la quatrième année. Les résultats sont donc encourageants pour ces experts français. Par contre, Patricia Streng, consultante britannique spécialisée dans la

⁵⁴ Deux experts de la coopération française envoyés en mission d'évaluation aux Seychelles dans le cadre de l'introduction du créole dans le système éducatif.

lecture, en mission aux Seychelles en 1989 ne partage pas l'optimisme de ses prédécesseurs français, lors de sa propre évaluation du niveau des élèves en lecture en anglais.

2.3.5.2 Streng et Crighton sur les tests

P Streng, coopérante britannique de 1989-90 mène une étude sur les compétences individuelles de lecture en anglais des élèves de P4, complétée par la suite, par une autre étude menée en 1990, sur les compétences orales des élèves en expression orale, dans la même langue. Selon ces résultats, à la fin de P4, les élèves ne sont pas de bons lecteurs et ne comprennent pas l'anglais couramment. Les difficultés relevées concernent notamment l'usage des mots exprimant des concepts, sur l'identification des référents, sur les questions portant sur les faits, dans la compréhension des textes longs. Streng constate « *qu'une grande proportion des élèves ne savaient pas lire avec compréhension, suggérant que certaines notions élémentaires de lecture n'avaient pas été acquises en créole ou n'avaient pas été transférées en anglais* » (Streng 1989 :6).

Partant de ce constat, Streng, recommande des stratégies liées à la méthodologie de la lecture comme la mise en place d'un programme de rattrapage pour les élèves de P4 et P5 et l'introduction de la visualisation et de la verbalisation dans le programme d'anglais. Elle recommande également de comparer la qualité de la lecture en créole et celle de l'anglais et d'élaborer un test pour les élèves de P3 pour une évaluation de la mise en place des concepts. Pour mieux consolider l'apprentissage de la lecture en anglais, elle propose aussi de repousser l'enseignement du français en 6^{ème} année. Nous ne sommes pas sûre des raisons qui ont motivé Streng à repousser l'enseignement du français alors que ce consultant n'a effectué aucun test de lecture dans cette langue. A cette époque, nous travaillions à la section du curriculum pour le français et il est regrettable de mentionner que cette éducatrice n'est pas venue une seule fois nous consulter sur l'état du français dans les écoles. Pour nous, ces experts proposaient le plus souvent, des recommandations peu adaptées à la situation seychelloise et les éducateurs seychellois se sont méfiés d'eux. Notons aussi qu'à cette époque, les experts comme Streng, menaient leurs recherches seuls, sans concertation avec les responsables du Ministère. Il

arrivait assez souvent que les résultats de leurs recherches ne parvenaient pas aux autorités du ministère. Ces dernières ne pouvaient donc exercer aucun contrôle sur le contenu du rapport final.

Johanna Crighton, experte en mission d'évaluation de l'Université de Cambridge, institution chargée de l'administration des examens OL et AL (Ordinary level et Advanced level)⁵⁵ pour les Seychelles en 1988, constate en premier lieu que le système éducatif seychellois, qui préconise l'usage des trois langues nationales, comporte trop de tests et d'examens. Ensuite elle considère que les élèves âgés d'onze ans ont la remarquable capacité de passer des examens dans ces trois langues. Ces élèves rédigent un test de connaissance dans chacune des langues, utilisent l'anglais pour les mathématiques et les sciences et le créole pour le test combiné d'études sociales et d'éducation politique. En examinant les rapports des examinateurs sur la performance des élèves, elle constate des lacunes aussi bien en français qu'en mathématiques. Selon elle, les carences en compréhension de l'anglais affectent la performance des élèves. Le niveau de mathématiques et de lecture était faible chez les élèves qui avaient reçu leur enseignement initial en créole. Elle recommande donc une évaluation des performances scolaires des élèves à la sortie de la première année du primaire en lecture et en mathématiques.

2.3.5.3 White et l'enseignement en contexte trilingue

En 1992, suite à une requête du gouvernement seychellois, G. White, consultante, a effectué une mission d'évaluation financée par l'UNESCO. Elle s'est jointe à la Commission de la réforme linguistique nouvellement créée, composée de hauts responsables et de spécialistes de l'enseignement des langues, pour effectuer un bilan de la situation réelle de l'éducation aux Seychelles. Dans son rapport, elle passe en revue les conclusions de plusieurs chercheurs déjà mentionnés. Elle rappelle que la recommandation de Crighton a poussé les responsables de l'éducation à proposer une série de séminaires sur le rendement scolaire sur les thèmes suivants: manque de flexibilité des programmes scolaires, effets négatifs de la promotion automatique et qualité de l'enseignement et de la formation, enfin, opinion du public sur le créole dans les classes secondaires. La Commission reconnaît également que le

⁵⁵ Certificats équivalents à ceux du Brevet et du BAC,

trilinguisme scolaire mis en place, pour l'enseignement des langues n'a pas donné les résultats escomptés en lecture et en calcul. C'est ainsi que le comité décide d'accorder plus d'attention à l'enseignement des langues.

Pour le français, il n'y a pas eu d'évaluation sérieuse du niveau des élèves dans cette langue, à part les tests nationaux de 4^{ème} et 6^{ème} années du cycle primaire et de 3^{ème} et 4^{ème} années du secondaire. White rappelle que, en fin de mission en 1991, Michel Savatier, assistant français avait rejoint l'avis des autres consultants étrangers et seychellois, sur la qualité de l'enseignement et l'attitude « trop magistrale » des enseignants. John Coston, consultant britannique du curriculum anglais au Ministère de l'Education en 1989, arrive à la même conclusion que ses prédécesseurs sur la qualité d'enseignement de l'anglais et les qualités linguistiques des enseignants.

2.3.5.4 Weiss et l'enseignement du français

Dans son rapport de fin de mission, François Weiss, chef de projet de la coopération française aux Seychelles de 1989 à 1991, replace le débat sur le statut, le rôle, et les domaines d'usage du français dans le contexte éducatif seychellois. Il s'interroge sur le type d'enseignement du français à dispenser comme vecteur de civilisation et d'ouverture sur le monde. Bien qu'il considère la « seychellisation » (terme utilisé par Weiss) du système éducatif justifiable, il propose d'utiliser une approche de la civilisation française, à un niveau plus avancé dans l'enseignement, par le biais des documents authentiques de la France contemporaine en vue d'élargir l'univers des apprenants. Ce didacticien recommande aussi l'introduction des examens DELF (Diplôme d'études de langue française) et DALF, (Diplôme approfondi de langue française), tests de connaissances du français destiné aux étrangers, parallèlement avec les examens de OL (Ordinary level) et AL (Advanced level)⁵⁶ pour mieux préparer les étudiants seychellois à poursuivre leurs études en pays francophone. Le souhait de ce didacticien est de voir, éventuellement, ces examens, remplacés par les épreuves du DELF et DALF.

⁵⁶ Ces examens sont conçus par l'Université de Cambridge en Angleterre, introduits aux Seychelles depuis la colonisation britannique.

Après une longue résistance de la part des autorités seychelloises à adopter un examen de français rédigé en France pour les Seychellois, le DELF a été introduit aux Seychelles en 2005.

Nous analyserons maintenant les recommandations de la Commission sur la révision de la politique linguistique de l'éducation de 1994 et la mise en place de cette politique dans les établissements scolaires.

2.4 La réforme linguistique de 1994

En 1994, suite aux différentes concertations sur la politique des langues et son rendement dans l'éducation, le Ministère de l'Éducation et de la Culture met en place une commission, le LPRC (Language Policy Review Committee= Commission de la réforme de la politique linguistique). Son objectif consiste à analyser la politique en cours et de proposer de nouvelles stratégies pour la mise en place de l'anglais comme médium après le créole. Si nous accordons une grande place aux travaux de cette Commission dans notre thèse, c'est parce que les recommandations de cette instance nationale ont eu des retombées importantes dans la politique linguistique dans les écoles par rapport aux engagements pris dans l'introduction du créole dans le système éducatif en 1981. Ces recommandations concernent essentiellement les manques de compétences dans l'ensemble des matières notamment en langues, le taux élevé d'élèves possédant une compréhension minimale de base et le repérage factuel en lecture. En outre, les faibles techniques dans le développement des capacités de raisonnement et de résolution de problème, le pourcentage élevé d'élèves n'atteignant pas les objectifs fixés par le curriculum et le retard dans l'apprentissage lors du transfert de médium d'enseignement du créole au français, constituent des préoccupations majeures de cette Commission.

Suite à ces constats, la Commission propose d'examiner les variables susceptibles d'entretenir un lien direct entre la politique linguistique et les performances scolaires, à savoir la qualification des enseignants et la forte proportion d'enseignants non formés en début du primaire, le curriculum, les méthodes et les stratégies d'enseignement et le manque de matériel pour les élèves aux deux pôles extrêmes des compétences.

2.4.1 Le niveau des enseignants en langues

Le niveau des enseignants devient le thème dominant des discussions au sein de la Commission. Selon le rapport, la compétence médiocre de nombreux enseignants dans des classes où peu de place est accordée à la spontanéité, à l'improvisation et aux activités d'éveil aux langues, pourrait expliquer la faible performance des élèves. Plus préoccupant, le niveau des compétences en créole des enseignants ne dépasse guère celles acquises en fin d'année primaire -ce qui limite leur style d'écriture. Le rapport de la commission précise : *les élèves maîtres recrutés par l'école de l'éducation auront généralement étudié la langue créole jusqu'au niveau de la 6^{ème} année du primaire seulement et dans beaucoup de cas, le développement de leur style écrit serait resté à ce niveau* » (LPRC 1994). En lecture, nous apprenons que la situation est encore plus catastrophique. En raison de leurs insuffisances méthodologiques et de leur incapacité d'adapter des techniques d'apprentissage de lecture, les enseignants reproduisent celles apprises dans le contexte de leur propre apprentissage. La situation s'est encore aggravée par le manque de production de textes écrits en créole en dehors du matériel didactique. En raison de cette absence de production en créole, ils ne disposent pas de textes écrits utilisables comme modèles pour développer leur style d'écriture en créole : *« parce qu'il existe peu de textes écrits en créole en dehors de l'école, il existe peu de modèles au niveau de la variété de textes écrits bien élaborés pour leur utilisation en classe* » (LPRC 1994 :19) Les élèves n'ont pas non plus la possibilité de renforcer leurs acquis par des lectures complémentaires en raison du manque de matériel : *« Il y a seulement cinq titres de livres d'histoires que les élèves plus doués pourront lire à la fin de l'année* » (LPRC 1994 : 20).

2.4.2 La place du français dans le LPRC

L'enseignement du français occupe très peu de place dans ce rapport l'objectif majeur consistant à revoir la problématique du médium d'enseignement, sujet qui ne concerne pas le français. Notons que le français n'occupe pas le rôle de médium dans le système éducatif. En effet, les recommandations du rapport rappellent que la possibilité de l'utiliser comme langue d'enseignement s'avère difficile en raison des examens externes qui se déroulent en anglais. En revanche, lui trouver une place pour les matières non sanctionnées par les examens soulève la capacité des enseignants dans cette langue.

Les recommandations proposées par cette commission, concernent essentiellement l'engagement du gouvernement sur les finalités de l'éducation trilingue dans le contexte économique politique et technologique, l'enrichissement de la promotion de l'environnement de l'écrit extrascolaire et une meilleure confrontation des enfants des écoles maternelles avec l'anglais et le français. Il est aussi recommandé d'évaluer la possibilité d'introduire l'anglais comme medium d'enseignement des mathématiques, des sciences et des sciences sociales en P4. A cette époque, l'anglais occupait la fonction de medium d'enseignement à partir de la 5^{ème} année primaire. La conclusion de cette commission rappelle le rôle du gouvernement dans l'avenir du créole et la place des langues internationales dans la vie quotidienne des Seychellois. Le rapport souligne que « *les deux langues ont une place bien précise dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de la Nation* » (LPRC1994 : 24). Le rapport précise aussi que l'avenir de l'enseignement du créole et son succès dans les écoles dépendent de la volonté et de l'engagement du gouvernement à promouvoir la culture créole. Un appel est lancé pour la création d'un environnement littéraire et rendre disponible les ressources pour contribuer à l'épanouissement du programme créole dans les écoles, où les trois langues doivent entretenir des relations harmonieuses et non pas conflictuelles. La revalorisation du statut du créole comme langue naturelle de la littérature et des arts exige la production de travaux de qualité en créole basé sur un partenariat entre la société et l'école, dont la responsabilité est partagée.

A la suite des recommandations de la réforme de la politique linguistique de 1994, le français et l'anglais sont introduits en école maternelle en 1995 sous forme de bain linguistique. L'apprentissage formel de l'anglais comme matière se fait en première année du primaire suivi du français. L'anglais deviendra medium d'enseignement en 1997 pour les mathématiques en 3^{ème} année primaire et pour les sciences en 1998.

Nous allons nous concentrer maintenant sur l'analyse de la période post réforme linguistique réalisée par Jean-Jacques Richer (1996) et Gervais Salabert, (2003), deux anciens coopérants français.

2.4.3 Richer et le créole dans le système éducatif

Richer (1996) dans son article intitulé « Enseigner en créole : le cas des Seychelles », paru dans la revue ELA décrit l'évolution du créole en trois temps : « *le créole ignoré, le créole reconnu et le créole mis en parenthèse* ». Pour le créole ignoré, il fait référence à la situation où, seuls l'anglais et le français jouissaient d'un statut de langues alors que le créole était complètement ignoré. Le français était sur un pied d'égalité avec l'anglais, surtout quand il dominait dans les écoles catholiques, jusqu'en 1944. Il a perdu son statut quand, d'une part, l'anglais est devenu la langue d'enseignement et, d'autre part, il a pris le statut de langue étrangère de 1970 à 1995. Le créole longtemps ignoré a été revalorisé par le parti socialiste au pouvoir. Richer rappelle qu'il « *faudra attendre l'instauration d'un régime socialiste de démocratisation et de valorisation de l'identité nationale pour qu'il soit propulsé progressivement sur le devant de la scène* » (Richer 1996 : 343). Il poursuit en précisant que la codification du créole avec l'aide de Bollée a préparé le terrain pour son lancement officiel en 1981 comme langue d'enseignement dans les écoles. Il remplace donc l'anglais qui intervient seulement en 5^e année primaire. Pendant les premières années du primaire, le français et l'anglais sont enseignés comme matières. Selon Richer, ce changement de politique éducative vient d'une « *volonté politique de démocratisation de l'enseignement en cohérence avec l'option socialiste du pouvoir de l'époque* » (Richer 1996 : 345).

Selon Richer, cette réforme, a impliqué un effort considérable pour élaborer des ouvrages pédagogiques en créole, pour former des enseignants et travailler sur des ouvrages en orthographe. Toutefois, elle a obligé à recruter des enseignants sans formation. Comme le déplore White en 1994, plus de la moitié des enseignants des trois premières années ont été recrutés, sous la pression de l'urgence, sans formation. Selon Richer, la population n'a pas apprécié à sa juste valeur l'introduction du créole et White précise encore dans son rapport qu'une tranche importante de la population seychelloise manifeste des réticences. Il appuie cet avis et cite cet extrait du questionnaire du RLPC : « *Les parents auraient eu plus de confiance dans le système éducatif si le créole avait été supprimé* ». Dans le cadre d'un sondage, 52% des responsables du ministère de l'éducation et 63% des enseignants seychellois, selon Richer, sont contre l'introduction du créole. Il évoque les mêmes problèmes soulevés plus haut sur la pénurie en matériel d'enseignement en créole et le déficit en formation des maîtres. Richer rappelle que l'expert Poth avait souligné également, en 1981, dans son rapport la nécessité

d'une formation solide des maîtres afin de pouvoir assurer avec efficacité le transfert des notions inscrites au programme.

La question de l'éducation bilingue est évoquée ici quand Richer se réfère au problème de redondance dans les enseignements évoqués dans le rapport de LPRC qui précise « *qu'une plus grande partie du temps est consacrée à enseigner à nouveau, des contenus appris antérieurement en créole* » (LPRC 1994 :11 in Richer 1996: 348). Le créole est effectivement mis en parenthèse quand il perd son rôle de langue d'enseignement, pour céder sa place à l'anglais, malgré la réforme. Richer évoque ce manque d'intérêt pour le créole quand il affirme : « *Tout se passe comme si le créole dans l'enseignement était en sursis comme en témoigne ce titre relevé dans un quotidien de l'opposition « kreol is no longer king* » =. Le créole n'est plus roi. (Richer 1996 : 348).

L'intérêt de l'article de Richer est de démontrer comment le non respect des processus de planification de la langue nationale génère son manque d'efficacité dans le système éducatif. Pour assurer une bonne planification, selon Richer, en citant R. Breton, en vue d'élever une langue vernaculaire au rang de medium d'enseignement, il est nécessaire de respecter le processus de « *littérisation, normalisation, créations lexicales, et éclosions d'une littérature nouvelle* » (Richer 1996 : 349). Richer cite aussi G. Vigner pour rappeler que l'introduction de la langue vernaculaire comme langue d'enseignement sur la maîtrise d'un environnement écrit, est nécessaire à l'insertion dans la société. Richer considère que, dans le cas des Seychelles, ces deux conditions majeures et nécessaires à la réussite de la mise en place du créole, étaient absentes : « *l'introduction du créole comme medium d'enseignement est intervenue trop tôt dans une période marquée par l'absence d'écrits diversifiés en créole et une production littéraire balbutiante* » (Richer 1996 : 349).

Selon Richer, l'appui apporté par la coopération française aurait dû être plus important et pertinent en vue de faciliter le passage du créole au français Il s'interroge : « *Toutefois on peut se demander si ce ministère (le ministère français de la coopération) s'est vraiment donné le moyen de faciliter l'accès au français, motivation première de son aide, faute d'avoir envoyé*

des coopérants formés en linguistique créole qui auraient travaillé sur ce passage et conçu du matériel adéquat » (Richer 1996 : 349).

Ici Richer rappelle que l'aide technique de la mission française de coopération ne répondait pas à ce besoin urgent de mettre en place un programme de formation qui aurait amélioré l'apprentissage du français en s'appuyant sur le créole. En effet peu de recherches ont été menées sur la proximité du français et du créole, comme évoqué précédemment par Changhim (1970), comme élément dynamique pour optimiser l'apprentissage des deux langues.

2.4.4 Bollee et la place du français

Bollee en 1993, dans un article « *Le français dans un contexte trilingue : le cas de Seychelles*, analyse la place du français et son déclin dans la société seychelloise. Comme Chaudenson (1979) elle trouve que les chiffres fournis par le Haut Conseil de la Francophonie en 1991 sur le nombre de locuteurs francophones ne correspondent pas à la réalité. Elle explique : *Etant donné que le même document admet que le français «semble en déclin aux Seychelles, (op.cit :341), un pourcentage total de 47% de francophones nous semble largement exagéré à moins qu'on entende par «francophones occasionnels» des locuteurs qui ne pratiquent pas le français que d'une façon tout à fait rudimentaire –si jamais ils ont l'occasion de le pratiquer* » (Bollee1993 : 121)

Par contre, elle, trouve que le chiffre de 20% de locuteurs anglophones fourni par Chaudenson n'est pas correct en raison du « *recul constant du français* » et la maîtrise de l'anglais, depuis les années 70, par les personnes éduquées. Elle considère aussi que les 2% de locuteurs qui utilisent le français comme langue maternelle, diminueront en raison des familles francophones qui emploient davantage le créole. Selon elle, le trilinguisme est présent dans les médias audio-visuels mais le français n'occupe pas de place importante dans la presse quoique qu'il soit plus utilisé que le créole. *L'Echo des Iles* est la seule publication à rédiger ses articles en français. Elle constate que l'exposition au français est très faible surtout dans les domaines suivants : le cinéma, le théâtre et la littérature. Les seuls livres en français sont destinés essentiellement aux touristes. La religion catholique utilise le français alors que l'Eglise

anglicane se sert de l'anglais. Le créole depuis les années 70 occupe une place de plus en plus importante dans les deux églises.

Bollee trouve que la reconnaissance du créole par le parti SPPF, a changé considérablement la situation des langues en existence avant l'Indépendance. Elle explique « *La politique linguistique du SPPF depuis 1979, qui a fait de jure du créole la première langue nationale aux Seychelles, a sans doute mené un changement de la situation de diglossie qu'on observait avant l'Indépendance* » (Bollee 1993 :123). Toutefois bien que le créole soit considéré comme langue identitaire et parlé dans des situations formelles comme informelles, elle trouve la nécessité de mener une enquête sur les représentations des langues. Une telle étude pourra fournir des informations sur les réactions envers cette nouvelle politique linguistique. Dans ce sens, en citant Chaudenson et Vernet, elle rappelle que la l'introduction du créole dans le système éducatif « *qui a pourtant eu des résultats positifs, a au début rencontré « de très vigoureux obstacles « en particulier « chez les parents d'élèves [...] qui ne comprennent pas bien l'utilité de son usage » pour qui l'acquisition de l'anglais (et à un moindre degré du français) l'objectif unique et essentiel de l'école* » (Chaudenson et Vernet 1983 : 26). Selon ses observations en 1993, elle a eu l'impression que la majorité de la population avait accepté l'alphabetisation en créole. Elle termine son article en affirmant que '*le français est nettement en déclin* ». Bien qu'il garde une place importante dans certains domaines comme les relations internationales, les medias et l'éducation, il se voit remplacer par l'anglais et le créole a l'oral aussi bien en contexte informel que formel.

2.4.5 Salabert et la question du medium d'enseignement

Dans un article intitulé « *A la recherche d'un trilinguisme équilibré* », en 2003, Salabert décrit la situation des langues en trois phases depuis la colonisation jusqu'à l'accès à l'indépendance : « *On peut dire que les Seychelles sont passées par un cycle linguistique en trois étapes: de la créolisation lors de l'installation des premiers occupants à la « décréolisation » pendant la période coloniale (émergence du français et de l'anglais, avec des points d'ancrage forts au sein de l'église, de l'école, de l'administration et des media) et à « l'hypercréolisation après 1977* » (Salabert, 2003 : 41).

Se basant sur les travaux des experts, il s'interroge sur le bien fondé du changement de medium de la langue maternelle à la langue seconde, après deux ans. Il affirme : « *Je pense que dans toute décision éducative, il faut considérer l'intérêt des élèves d'abord et celui de la société ensuite* » (Salabert, 2003 : 47). Cette remarque est assez surprenante dans la mesure où Salabert ne semble pas considérer les élèves comme faisant partie de la société. Il rappelle que les Seychelles sont le seul pays où les apprentissages fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul s'effectuent dans une langue qui ne sert plus de langue d'enseignement, après deux années de scolarité, dans le primaire à partir de la 3^{ème} année primaire. Selon Salabert, il ne s'agit pas de la meilleure solution pour les élèves, d'autant plus que l'élève sait qu'il ne sera plus enseigné dans sa langue maternelle. Il s'interroge sur la question de transfert des acquis du créole aux deux autres langues : « *Y a-t-il aussi possibilité d'opérer des transferts entre l'apprentissage en créole et en anglais, entre la langue maternelle et la langue seconde ?* » (Salabert, 2003: 48).

Selon lui, les échecs sont plus élevés en contexte monolingue qu'en milieu plurilingue. En comparant le système scolaire trilingue seychellois et luxembourgeois, il revient sur le vieux débat du choix de l'anglais, comme medium d'enseignement à la place du français, en raison de la proximité de ce dernier avec le créole. Il explique : « *Si on compare les origines du luxembourgeois et celles du créole, force est de constater que le luxembourgeois est plus proche de l'allemand que le créole ne l'est du français qui, linguistiquement parlant, devrait prendre le relais du créole comme langue d'enseignement dans les pays créolophones comme les Seychelles ou Maurice* » Salabert, 2003 : 48). Selon lui, le choix du medium au Luxembourg relève plus de la linguistique alors que celui des Seychelles dépend des « *raisons historiques et aussi de politique linguistique* ».

Pour ce qui concerne le français, il s'interroge aussi sur la capacité du système scolaire d'accorder de la valeur à l'apprentissage d'une langue qui n'a pas de fonction de medium d'enseignement. De même, il trouve que l'apprentissage progressif du français de la 1^{ère} à la 3^{ème} année primaire, avant son apprentissage formel en 4^{ème} année, n'est pas favorable non plus. Selon lui, la valorisation des langues et de leurs cultures d'origine dépend essentiellement de sa production littéraire et artistique à travers « *les chanteurs, les poètes, les écrivains, les*

artistes et tous les autres acteurs de la vie culturelle qui peuvent l'assurer » (Salabert, 2003 : 48). Cette contribution artistique selon lui, est plus importante que celle de l'école.

En 1976, le nouveau gouvernement de Mancham prônait le bilinguisme français-anglais pour favoriser l'ouverture du pays vers le développement touristique. A cette époque, les éducateurs britanniques, qui souhaitaient l'apprentissage de l'anglais en début de scolarité, étaient contre l'enseignement simultané des langues dans le primaire. Toutefois, ceux qui avaient bien connu la situation des langues comme Johns, Hayman et Stones, n'ont pas hésité à constater que la guerre sur le choix des langues d'enseignement pourrait expliquer en partie les échecs scolaires dans le système éducatif seychellois. Pour leur part, les experts comme Mackey et Brazeau ont trouvé, en 1978, dans leur analyse de la situation avant la réforme que leurs prédécesseurs britanniques, en accordant trop d'importance à l'enseignement de l'anglais dans les écoles, n'avaient pas pris en compte la situation trilingue du pays. Les experts de l'UNESCO, comme Poth et de Landsheere ont, par la suite, préconisé l'introduction du créole comme médium d'enseignement, suivi de l'anglais et du français.

Par la suite, la réforme de l'introduction du créole de 1981 dans le système éducatif a été évaluée par des experts aussi bien anglophones que francophones. D'une part, l'appréciation positive portée par Ravel et Thomas (1984) sur les résultats de la réforme n'est pas partagée par les experts britanniques. D'autre part, Streng a fait état de la faible performance des élèves en lecture et en mathématiques, après la réforme, tandis que Crighton (1988) trouvait que trop de temps était accordé aux examens dans les différentes langues. De nouvelles évaluations sur la performance des élèves en mathématiques et en lecture du créole ont par la suite poussé le gouvernement à mettre en place une Commission pour analyser la situation des langues, en particulier le créole, et la succession de l'anglais comme médium.

La prise en compte des recommandations de cette Commission a entraîné la réforme linguistique de 1994 avec la mise en place de l'apprentissage simultané du français et de l'anglais dès la maternelle. Pour Richer (1996) et Salabert (2003), la réforme de l'introduction du créole de 1981 et la réforme linguistique de 1994 n'ont pas donné les résultats escomptés. Selon Richer, la faiblesse de cette réforme serait due en partie à la mauvaise planification du

gouvernement qui n'aurait pas pris toutes les dispositions nécessaires (élaboration de matériel didactique, formation, création d'un environnement de l'écrit) pour assurer sa réussite. Quant à Salabert, il remet en question la place accordée aux langues, notamment le français relégué en troisième position dans les écoles. Il pense que l'avenir du développement de l'enseignement et l'apprentissage des langues aux Seychelles dépendra essentiellement des activités qui accordent la priorité à la production créative notamment les chansons et la poésie.

CHAPITRE 3 : LA SITUATION LINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE AUX SEYCHELLES

Dans ce chapitre, nous présenterons le concept de glottopolitique et les autres terminologies associées à la politique linguistique. Avant d'analyser les pratiques glottopolitiques, nous présenterons les données statistiques sur le bilinguisme et le trilinguisme selon les recensements nationaux. Puis nous analyserons la législation des langues. Ensuite nous exposerons les interventions en matière de glottopolitique en passant par la prise en charge légale des langues jusqu'aux usages dans les institutions. Cette analyse se fera à l'aide de la grille de Chaudenson, de Canova et de nous-mêmes (2004).

3.1 La définition de politique linguistique

Pour la description des interventions dans le domaine des langues aux Seychelles, nous retenons le terme de *glottopolitique* de Guespin /Marcellesi. La glottopolitique englobe « toutes approches qu'une société exerce sur sa ou ses langue(s) » (Marcellesi et Guespin 1986 : 5).⁵⁷ Dans leurs concepts de pratiques glottopolitiques, ces auteurs prennent en compte les réactions des locuteurs face aux actions sur les langues. A ce sujet, Calvet souligne la nécessité de prise en compte des locuteurs dans toute action politique. Toutefois, il est nécessaire de distinguer *glottopolitique* et *politique linguistique*, qui désigne l'objet de la recherche, et linguistique politique ou politologie qui signifie la recherche sur la politique linguistique comme science.

Il faudra rappeler que, dans d'autres modèles théoriques, les actions politiques sont classifiées sous d'autres termes selon que les chercheurs soient anglophones, francophones ou canadiens. Dans le cadre de cette étude, nous retenons les définitions proposées par Chaudenson (1989) dans un modèle à trois étages. :

⁵⁷ Pour Marcellesi et Guespin : **la glottopolitique** désigne les différentes approches qu'une société a de l'action sur le langage qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue quand la loi légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple; la parole, quand elle régit tel emploi chez tel ou tel; le discours quand l'école fait de la production de tel type de texte par matière à examen ; glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique (Marcellesi et Guespin 1983).

1 La *politique linguistique* qui comprend les décisions majeures, les objectifs généraux et nationaux en matière d'éducation et de culture

2 La *planification linguistique* qui implique l'ensemble des opérations visant à la mise en oeuvre des décisions politiques

3 *L'aménagement linguistique*, terme qui englobe la mise en œuvre des décisions et les moyens nécessaires à la réalisation concrète des objectifs politiques définis dans le cadre de la planification.

Toutefois en situations plurilingues, Chaudenson fait une distinction entre *gestion et aménagement*. Le premier terme se limite à une définition des fonctions et des statuts des diverses langues. Quant au deuxième, il comporte de nombreuses formes d'actions sur les langues: graphisation, instrumentalisation, standardisation, normalisation... Ces actions visent à rendre les langues plus aptes à remplir leurs fonctions (Chaudenson cité dans Kube 2004 : 74).

3.2 Le bilinguisme et le trilinguisme selon les recensements

Plusieurs données sur l'état des langues aux Seychelles sont fournies par différentes sources internationales. Toutefois, il est regrettable de constater que ces données, pourtant issues d'institutions de renommée internationale, sont pour la plupart erronées et exagérées. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes basée sur les données publiées par le bureau du recensement du MISD, département national chargé des données et d'informations statistiques. A l'époque de notre recherche, ce département était rattaché au Ministère de l'information et de la technologie.

Notre analyse portera essentiellement sur les données de 1971, 1987, 1994, 1997 et 2002. Dans un premier temps, il convient de noter qu'aux Seychelles, la méthode de collecte de données statistiques sur les langues, change d'un recensement à l'autre en fonction des informations recherchées par les statisticiens. Le recensement le plus complet date de 1971, qui présente la meilleure présentation de combinaison des langues.

Avant de présenter les commentaires sur ces données, nous apporterons quelques précisions sur les modalités de la collecte des données pour les recensements. Dans la plupart des cas, ce travail est confié à de jeunes étudiants pendant les vacances scolaires. Nous avons participé au recensement de 1971 et avons pu constater à quel point les informations fournies par les témoins sont pour la plupart incertaines, surtout en l'absence des membres de la famille qui laissent le soin à une tierce personne de répondre aux questions. Toutes les consignes sont écrites sur les formulaires. Nous aurons la possibilité d'apprécier l'évolution des données linguistiques sur une période de trente et un ans de 1971 à 2002, à travers plusieurs politiques linguistiques nationales. D'une part, le recensement de l'année 1971 nous permet d'apprécier la répartition des bilingues et des trilingues, d'autre part, celui de 2002 nous donne des informations sur le sexe des locuteurs. Pour faciliter la comparaison des données, nous nous sommes limitée aux langues parlées uniquement au foyer, d'autant que nous avons observé peu d'écart entre leur usage à l'intérieur et à l'extérieur du foyer.

3.2.1 Le recensement de 1971

Le recensement de 1971 nous permet d'apprécier le nombre de locuteurs par foyer par langue parlée, pour l'ensemble des habitants. La répartition de locuteurs selon leur statut de bilingues ou de trilingues, information très utile, dans le cadre de l'analyse sociolinguistique d'un pays est contenue dans ces données.

Tableau R 1: Recensements nationaux pour langues parlées au foyer Recensement 1971

ANNEE 1971	Usage de langue	Créole	Anglais	Français
	Langue du foyer	94.4%	3.0%	1.9%
	COMBINAISON DE LANGUES			
	BILINGUES		TRILINGUES	
	CA 9.5%	CF 3.4%	AF 0.4%	CAF 24.9%

CA= Créole/Anglais CF= Créole/Français / AF Anglais/Français

CAF Créole/Anglais /Français

Source : Bureau des statistiques des Seychelles 1971

En analysant le tableau R1, nous remarquons que le créole est, de loin, la langue dominante de la communication orale avec un taux approchant 95% de locuteurs. L'écart entre l'anglais et le français est de 1.1% le nombre de locuteurs francophones étant nettement inférieur : ces deux langues occupaient en effet peu de place au foyer à cette époque.

En ce qui concerne la combinaison de langues, nous constatons que le nombre de bilingues créole-anglais est plus important, suivi des bilingues créole-français enfin des bilingues anglais-français. La proportion de trilingues atteint 24.9%, ce qui représente un nombre assez important : (18.1% pour les moins de 15 ans et 30.3% pour ceux au dessus de 15 ans), sachant que les moins de 15 ans étaient tous scolarisés. Il est regrettable qu'en raison de l'absence de données, nous ne pouvons pas faire de comparaison de la situation des locuteurs trilingues avec celle des autres recensements.

Passons maintenant à l'analyse des données pour les langues parlées au foyer de 1987 à 2002.

3.2.2 Le recensement de 1987

En 1987, la présentation des données concernant les langues parlées au foyer s'effectue différemment, selon les trois catégories suivantes :

L1= langue la plus parlée, L2= 2ème langue la plus parlée, L3= 3 ème langue la plus parlée.

Nous supposons que le terme « la plus parlée » désigne la langue utilisée le plus dans la famille, suivie de la deuxième langue et ainsi de suite. Nous avons pu également obtenir les consignes pour le questionnement sur les langues⁵⁸. « La première des trois colonnes sert à inscrire la langue que la personne utilise souvent à la maison: dans la plupart des cas, ce sera le créole, et c'est le code 1 qui doit être utilisé. En cas d'emploi d'une autre langue, les chiffres de

⁵⁸ « The first column of the three is to record the language which the person usually uses in the home: in most case it is Creole and the code 1 will be used. If any other language is used 2 to 8 will be selected as appropriate. The second and third columns is to report other languages spoken i.e spoken sufficiently well to carry a simple conversation ; code 9 will be used where no other language comes first» (C17 1987).

2-8 seront utilisés selon le besoin. Les deuxième et troisième colonnes servent à inscrire d'autres langues parlées suffisamment bien pour une conversation simple ; le code 9 sera utilisé quand il n'y a pas d'autre langue». Notons que la deuxième et la troisième langue ne comptent pas mais c'est la langue du foyer qui doit précéder les autres: Question à poser au témoin en créole : *Ki langaz ki ou servi pli souvan dan lakour ?* = Quelle langue utilisez-vous le plus souvent à la maison ?

Quand nous analysons la consigne « d'autres langues parlées suffisamment bien pour une conversation simple », nous constatons qu'il est difficile de prendre au sérieux cette information quand c'est le locuteur lui même qui porte un propre jugement sur sa propre compétence. Il est évident que cette question ne peut en aucun cas fournir une appréciation exacte de la compétence linguistique dans le cadre d'un recensement. En effet « parler suffisamment bien » pour certains pourrait signifier avoir une bonne maîtrise de la langue. Il est vrai que les statisticiens, ayant d'autres priorités dans les recensements nationaux accordent peu d'importance à la formulation des questions liées à l'usage des langues.

Tableau R 2 : Recensement pour les langues parlées au foyer pour les années 1971, 1987, 1994 et 2002

ANNEE	CREOLE	ANGLAIS	FRANCAIS
1971	94.4%	3.0%	1.9 %
1987	92.3%	3.0%	1.1%
1994	94.6%	4.2%	1.1%
2002	95.4%	27.4%	10.8%

L'analyse des données fournies par les quatre recensements ne montre pas de grands changements dans la situation du créole, à l'exception d'une légère baisse en 1987 et une augmentation de 1.0% en 2002.

Le nombre de locuteurs en anglais reste stable pendant plus de quinze ans (1971 à 1987) puis augmente de 1.2% entre 1987 et 1994 et bondit à 27.4% soit une hausse considérable de 23.2%. Nous pouvons supposer que cette augmentation de locuteurs en anglais au foyer serait due en partie à l'usage de plus en plus fréquent de cette langue par les parents à leurs enfants.

De plus, le développement de l'industrie touristique aurait poussé un plus grand nombre de locuteurs à utiliser l'anglais. Il est possible aussi que l'augmentation du nombre d'émissions télévisées aurait contribué à la promotion de cette langue. En outre, il ne faut pas ignorer le fait que pendant cette période, le nombre des Seychellois voyageant dans les pays anglophones aurait également augmenté.

Nous notons aussi une certaine stabilité chez les locuteurs en français pour les années 1971, 1987 et 1994 alors que la hausse est importante (+9.7%) de 1994 à 2002. Comment expliquer cette augmentation sensible d'usage du français ? Serait-il aussi le produit du développement touristique, des voyages ou divers types d'échanges à l'étranger ? Pouvons-nous aussi supposer qu'elle serait liée à l'amélioration de la qualité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage de cette langue dans les écoles ?

**Tableau R 3 Premières langues parlées au foyer, par sexe
Recensement 2002**

LANGUES	femmes	Hommes
Créole	94.87%	94,43%
Anglais	4.59%	4,95%
Français	0.057%	0,60-

Les données de 2002 nous apprennent que le nombre de locuteurs dans les trois langues est presque identique pour les deux sexes. Il existerait donc très peu de différence entre l'usage des langues par les hommes et des femmes au foyer.

Comparons les données nationales à celles fournies en 1985, par C. Couvert, experte de l'Institut de recherches sur l'avenir du français, dans le cadre de sa mission aux Seychelles. Cette démographe de profession, très optimiste sur la situation francophone, avait préconisé que le nombre réel des Seychellois francophones s'élèverait de 6, 7% à 10,2%, dans l'hypothèse du prolongement de la réforme scolaire et des directives prises lors du plan sectoriel 1982/86. Ces chiffres ont été contestés par Chaudenson lors de son retour aux Seychelles, après plus de dix ans. En s'inspirant de la « prédiction » de 44% de locuteurs francophones de Couvert, Chaudenson s'est rendu compte à quel point les chiffres étaient surestimés.

Chaudenson nous fait part de son expérience, en 1990, avec le personnel d'un hôtel international où il était logé, où le français était à peine compris : « *Dans l'hôtel international où j'avais réservé une chambre, une seule réceptionniste était en mesure de comprendre le français ; une autre réceptionniste, à qui j'ai mentionné le numéro de ma chambre pour en avoir la clé, fit appel à sa collègue francophone pour connaître l'objet de ma demande. Cette dernière me dit que, pour avoir quelque chance d'être compris, il ne fallait pas dire « deux cent vingt trois », mais « deux, deux, trois ». Je ne pense pas que de tels hôtels recrutent systématiquement leurs hôtesse d'accueil dans les 56% de non francophones et de tels faits, si menus, qu'ils soient, sont très significatifs* » (Chaudenson 1991 : 170) L'interlocutrice de Chaudenson était probablement une seychelloise née en Afrique de l'Est dit « Kenya born » qui parlait uniquement l'anglais. Il est difficile de concevoir ce manque de compréhension de la part d'un créolophone d'autant que les chiffres en créole sont les mêmes qu'en français, *desan ventwa !*

Il s'agit bien d'une étude mathématique réalisée par un démographe sans tenir compte ni de méthodes d'enseignement, ou de la situation scolaire, ni de la qualité des enseignants. De plus, l'apprentissage d'une langue à l'école ne garantit en aucun cas son usage dans la société, notamment en contexte plurilingue. Le français est une matière obligatoire mais les élèves seychellois utilisent rarement les savoirs acquis dans cette langue en dehors de la situation scolaire. Les adultes, qui ont appris le français à l'école, ont plus d'occasions d'entrer en contact avec le français dans le cadre de leurs activités sociales et professionnelles.

Les chiffres les plus récents sans aucun doute sont plus fiables, comparés à ceux des recensements passés dans la mesure où les personnes recensées reconnaissent qu'ils ne parlent pas ces langues. Toutefois les chiffres d'un recensement linguistique ne sont jamais fiables dans un contexte trilingue. En effet, les personnes dotées de compétences limitées affirment parler couramment la langue, ou l'utiliser comme langue maternelle. Chaudenson (1991) reconnaît que les résultats sont très souvent faussés compte tenu des conditions dans lesquelles se déroulent ce genre d'enquête en raison du « *désir de valorisation, de l'absence de vérification des explications des témoins* » (Chaudenson : 1991 : 599).

Comme le notent aussi Dieu et Renaud (1979), il serait idéal pour les linguistes d'intégrer les questions relatives aux langues parlées dans le questionnaire du recensement. Nous pouvons comprendre que les statisticiens, pour la plupart du temps, ne parviennent pas, par faute de temps, à analyser toutes les questions recueillies dans la collecte des données. Il est vrai que les statisticiens et les linguistes ont chacun des objectifs précis qui ne peuvent pas être combinés dans le même recensement, ce qui donnerait plus de travail aux statisticiens. Nous savons aussi que pour ces techniciens, les langues n'ont pas la même valeur que pour les linguistes et les sociologues. Il serait difficile de faire accepter par les linguistes « *que l'information sur les langues parlées est aussi un élément crucial qu'il serait rentable de pouvoir obtenir d'un recensement* » Dieu et Renaud (1979 : 72).

Cette description de l'évolution des recensements nous a permis de confirmer que le créole est par excellence la langue dominante de la masse de la population et que l'anglais et le français restent secondaires.

3.3 La situation linguistique seychelloise selon la grille LAFDEF de Chaudenson (2004)

Comme déjà annoncé, la présentation de la situation des langues s'appuie sur la grille LAFDEF de Chaudenson. Dans notre travail, nous procéderons à l'analyse comparative de deux versions de cette grille. La première, réalisée par nous-même, figure dans l'ouvrage *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux* de Chaudenson et Rakotomalala, (2004). La deuxième est proposée par Pascale Canova, coopérante française aux Seychelles entre 2001 et 2004 et se trouve dans son ouvrage *La Littérature seychelloise* (2006). Il existe certains points de divergence entre les deux grilles puisque le regard porté par ces deux personnes n'est pas le même et que les deux études n'ont pas été réalisées dans les mêmes conditions.

En analysant les résultats du Tableau 1 SL, nous remarquons quelques écarts notamment pour la place du français. Nous attribuons 34,4 pour le status et 23,1 pour le corpus tandis que Canova accorde respectivement 27,93 et 16,23 aux deux rubriques. Cette dernière impute cet

écart à la différence de statut entre les deux chercheurs : « *Il est difficile pour Marie-Reine Confait-Hoareau et compte tenu de sa position stratégique au sein du Ministère de l'Éducation et son rôle actif en faveur du français d'ouvrir des chiffres peu enthousiasmants compte tenu des efforts annoncés par les autorités locales et toutes les aides internationales reçues en faveur du développement de cette langue* » (Canova 2005 : 18). Pour sa part, elle considère que « *sa position, sans complaisance peut-être, mais surtout moins politiquement correcte* » tend à mettre en évidence que toutes les sommes déversées en appui au français- considérables à l'échelle du pays – n'ont pas forcément porté leurs fruits »

En faisant une telle affirmation, nous pensons que Canova tente d'ouvrir une polémique sur la place du français aux Seychelles. Nous aurions cru que Canova, ex coopérante qui travaillait à la promotion du français aux Seychelles pendant plus de quatre ans, aurait obtenu des résultats plus rapprochés de ceux des nôtres. Il n'est pas tout à fait juste de parler de détérioration du français sans s'appuyer sur des données, sans tenir compte du nombre d'heures d'enseignement. En effet, Canova n'est pas la première à dévaloriser la place du français aux Seychelles. De tous temps, certains missionnaires de passage aux Seychelles se sont plaints du niveau inférieur du français dans les écoles et aussi dans les autres institutions. Ces personnes n'ont jamais pu accepter la prédominance de l'anglais comme première langue de l'administration dans la société. Etant donné que nous présenterons la situation linguistique seychelloise à l'aide de ce tableau, nous retenons nos résultats. Nous soulignerons les points de divergence et de convergence lorsque certaines remarques de la description sociolinguistique de Canova rejoindront les nôtres.

\

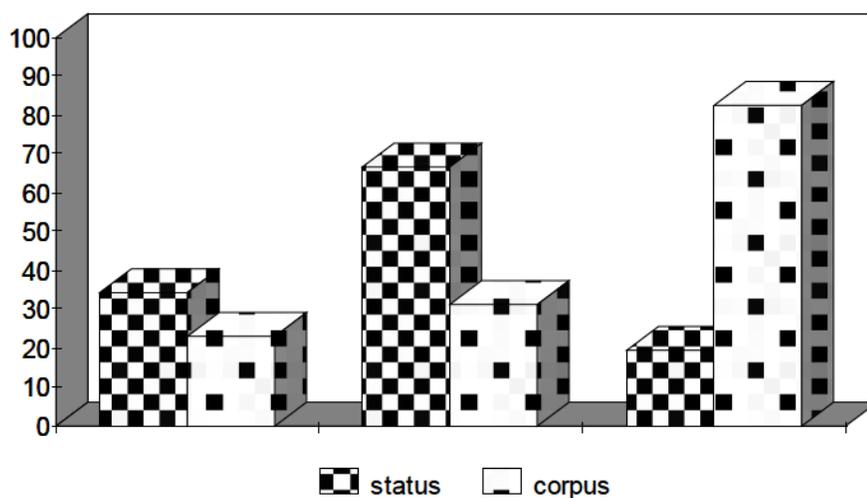
Tableau 1 SL: La situation linguistique des Seychelles (Chaudenson)

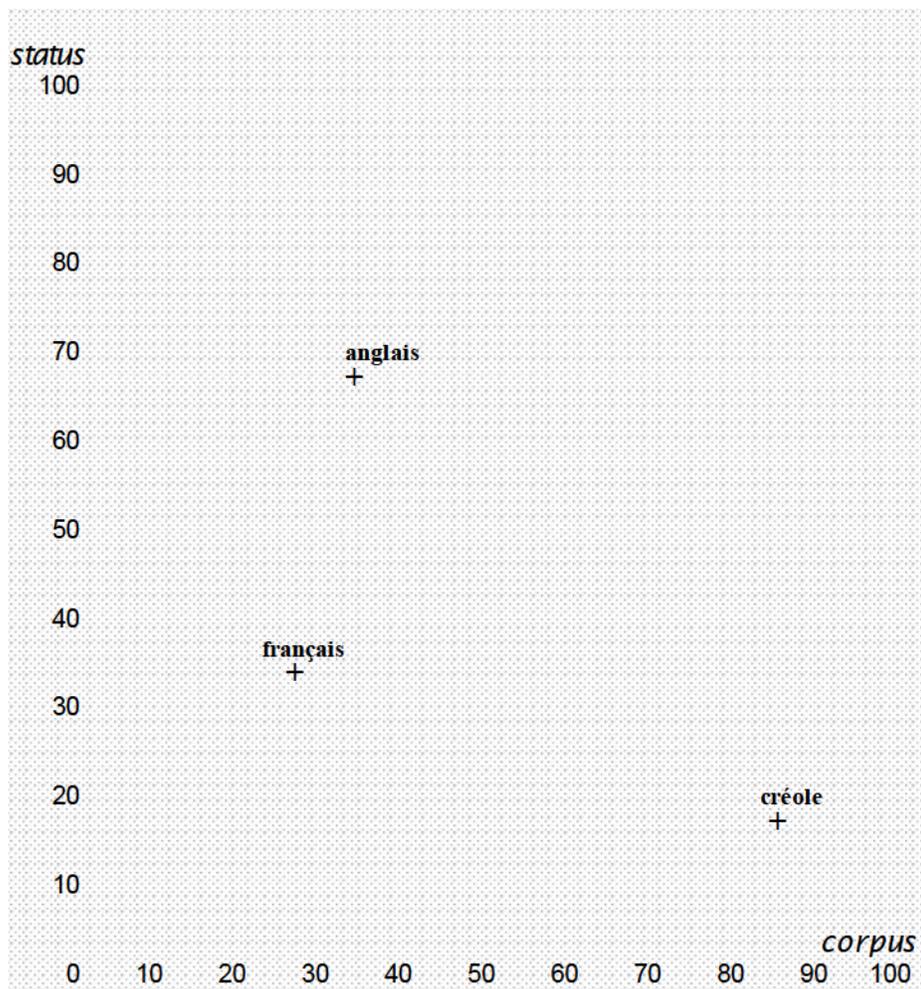
MC=Marie-Reine Confait / PC= Pascale Canova

	Français		Anglais		Créole	
	MC	PC	MC	PC	MC	PC
Officialité / 12	4	4	4	4	4	4
Usages institutionnalisés/ 20	2		16,5		1,5	
dont		-				
-textes officiels / 4	0	0,08	4	3,72	0	0,2
-textes administratifs/ nationaux / 4	-	-	-	-	-	0
-justice / 4	0	0	4	3,9	0	0,10
-administration locale /4	0	0,24	4	2,22	0	1,54
-religion / 4	2	3,36	4	0,40	0	0,24
Langue de l'éducation / 30	9,9		16,8		3,4	
dont	2,4	1,20	4,3	4,44	3,4	4,36
-primaire / 10	4,5	1	5,5	8,7	0	0,3
-secondaire / 10	3	0,4	7	9,6	0	0
-supérieur / 10						
Moyens de communication de masse / 25	5		16		4	
dont	-	-	-	-	-	-
-presse écrite / 5	1	1,5	3,5	3,34	0,5	0,16
-radio / 5	1	1,33	2	2,17	2	1,5
-télévision / 5	1,5	3,33	3	1,46	0,5	0,21
-cinéma / 5	0,5	0	4,5	5	0	0
-édition / 5	1	0,33	3	0,33	1	4,34
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	13	18	18	8	4
TOTAL STATUS / 107	36,9	29,89	71,3	72,42	20,9	18,34
TOTAL STATUS/100	34,4	27,93	66,6	67,68	19,5	17,14
Acquisition-langue première/ 20	1,5	0,16	1,5	0,99	17	18,85
Apprentissage-langue	12	8,5	15	15,5	-	-

scolaire/20						
Véhicularisation Vernacularisation / 20	-		-		-	
Compétence linguistique / 20	3,5	3,33	6	6	-	
Production langagière / 20	1,5	1	2,5	6	16	13
TOTAL CORPUS/ TOTAL CORPUS/100	18,5 23,1	12,99 16,23	25 31,2	28,49 35,61	33 82,5	31,85 79,62
STATUS / 100	34,4	27,93	66,6	67,68	19,5	17,14
CORPUS / 100	23,1	16,23	31,2	35,61	82,5	79,62

TABLEAU 2 SL SITUATION LINGUISTIQUE (Seychelles 2004)





Source : *Situations linguistiques de la francophonie- Etat des lieux* de Chaudenson et Dorothee Rakotomalala, (2004).

En appliquant la grille de Chaudenson, (voir Tableau 1SL MRC/PC) , le pays possède un status plus élevé pour les langues internationales ; 34,4% pour le français et 66,6% pour l'anglais. En revanche, celui du créole est le moins représenté avec un pourcentage de 19,5%. Pour ce qui concerne le corpus, le créole possède de loin le taux le plus élevé de 82,5% suivi de 31,2% en anglais et de 23,1% en français contesté par Canova. Nous pouvons déjà constater par simple lecture de ce graphique, le déséquilibre entre les trois langues, malgré leur statut égal dans la Constitution. Nous pouvons déjà à ce point comprendre que l'égalité du statut légal des langues dans un pays, ne peut en aucun cas imposer son usage à la société.

En examinant le deuxième graphique, nous avons une représentation plus fine qui démontre explicitement la place dominante de l'anglais quant à son statut et de son corpus par rapport aux deux autres langues. Le créole, par contre, occupe la place la moins importante en raison de son statut peu valorisé. Nous remarquons que cette langue est bien la langue la plus parlée mais possède peu de reconnaissance à l'écrit. Nous allons maintenant présenter les pratiques et les usages dans tous leurs aspects sociolinguistiques aussi bien dans le secteur formel qu'informel en nous basant sur les rubriques proposées par Chaudenson.

3.3.1 Le status et le corpus :

Il convient de souligner que dans le cadre de notre étude, nous avons trouvé utile de présenter le status et le corpus ensemble car il est extrêmement difficile de les séparer lors de l'application de cette grille.

Les trois langues aux Seychelles partagent le statut de langue nationale dans la Constitution. Avec l'adoption en 1993, du pluripartisme aux Seychelles, la nouvelle Constitution de la 3ème République stipule en son article 4 du chapitre 1 The Republic que « *les langues nationales des Seychelles sont le créole, l'anglais et le français. Malgré la clause (1) une personne peut utiliser l'une de ces langues nationales dans n'importe quel but, mais une loi peut renforcer l'emploi de l'une ou l'autre langue parmi les deux langues nationales pour des besoins spécifiques* ». ⁵⁹

3.3.1.1 L'administration

L'anglais étant la langue de l'administration, peu de textes administratifs existent dans les deux autres langues. Les seuls textes en français de cette nature sont les certificats de baptême et de confirmation délivrés par l'Eglise catholique. De même, il n'existe pratiquement aucun document officiel trilingue hormis les documents sur la politique culturelle nationale du Ministère de la culture (l'ancien ministère des collectivités locales, du sport et de la culture).

⁵⁹ «The three national languages in Seychelles are Creole, English and French 4.(2) notwithstanding clause (1) a person may use any of the national languages for any purpose but a law may provide for the use of any one or more of the national languages for any specific purpose » (Constitution 1993).

Les textes bilingues en créole et anglais concernent les pages du passeport seychellois, les fiches d'embarquement et de débarquement, délivrées par les services de l'immigration et le code de conduite de la fonction publique paru en 2003. L'attribution par nous-même, de la totalité de la valeur 4 aux textes administratifs à l'anglais est quelque peu injustifiée dans la mesure où elle ne représente pas la réalité administrative. Canova, pour sa part, est plus prudente en accordant 3,9 à l'anglais et 1,1 au créole. Il est possible qu'il y ait une confusion de notre part entre *textes administratifs* et *officiels*.

3.3.1.1.1 La communication orale dans les trois langues

Selon le règlement des institutions ministérielles en matière d'utilisation des langues en conformité avec le statut constitutionnel des langues nationales, n'importe quelle personne du secteur administratif, peut utiliser ces trois langues dans n'importe quelle situation de communication. Pourtant, ce sont le créole et l'anglais qui prédominent dans la vie quotidienne administrative. En effet, le créole est utilisé dans de nombreuses situations de communication orale, de conversation familière, d'entretien téléphonique, de réunions officielles et informelles, de séances de formation et de certains discours. Le français est peu pratiqué en situation de travail, en dehors de quelques rares échanges entre Seychellois francophones qui partagent le français comme langue de travail, ou des interlocuteurs en situation exolingue.

3.3.1.1.2 Les discours officiels

Le Président de la République prononce son discours du 18 juin, fête nationale, en créole et le discours du budget national en anglais. Lorsque des invités étrangers assistent à des cérémonies officielles par exemple le 30^{ème} anniversaire de l'Indépendance des Seychelles, le Président prononce une partie de son discours dans la langue de l'invité, en anglais ou en français selon l'occasion. Quand un haut fonctionnaire prend la parole dans une réception mondaine publique (cérémonie d'inauguration à caractère officiel telle que l'ouverture de nouvelles infrastructures, de séminaires, de manifestations administratives), la langue utilisée est l'anglais. En présence d'une personnalité étrangère comme une représentation du corps diplomatique, le locuteur seychellois utilisera pour son discours, la langue de travail de son

interlocuteur. A titre d'exemple, si c'est l'ambassadeur de France, le représentant du gouvernement seychellois prononcera son texte en français.

Il arrive que le locuteur ait recours aux deux langues nationales en fonction de la prédominance de la langue de l'assistance. Dans un pareil scénario, le début se déroule en anglais puis le locuteur enchaîne en français et revient à l'anglais en fin de discours. Etant donné la faible minorité d'administratifs francophones, il peut se produire que faute de traducteur, le locuteur se trouve dans l'obligation de faire son discours en anglais. Pour éviter des impairs protocolaires, le Ministère en question, s'efforce autant que possible de recourir aux services d'un francophone de son département ou d'un autre pour la rédaction de son texte. En revanche, le créole est largement utilisé dans les discours informels comme le message de remerciement d'un représentant du ministère à l'ensemble de son personnel, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3.3.1.1.3 Les réunions officielles

Les réunions de travail de la plupart des ministères, notamment au niveau de la direction ou du conseil d'administration, se déroulent en anglais. D'autres réunions impliquant les cadres moyens à différents niveaux de la hiérarchie administrative, se font en créole ou dans les deux langues en fonction de la langue de travail du président de séance.

3.3.1.1.4 L'alternance des codes dans les Ministères

Pour les Seychellois trilingues, quel que soit le statut des interlocuteurs, la situation est encore plus intéressante dans la mesure où les trois langues peuvent intervenir sans difficulté à n'importe quel moment de l'entretien, sans toutefois provoquer de rupture de la communication ou nuire au sens du message. Le phénomène d'alternance de codes s'opère davantage en situation professionnelle, notamment chez les bilingues créolophones et anglophones. Une conversation peut débuter en créole puis se poursuivre en anglais, s'il y a des termes techniques, et s'achever en créole. Le français, est rarement utilisé, sauf en présence de locuteurs étrangers majoritairement francophones. Cette langue intervient également dans d'autres instances ponctuelles lors des séances de travail.

3.3.1.1.5 La communication écrite dans les trois langues

L'anglais est, incontestablement, la langue de la communication écrite alors que le créole est plus utilisé à l'oral. Selon la règle, la réponse au courrier devrait être toujours donnée dans la langue d'origine du destinataire. Toutefois, il arrive souvent que l'anglais soit utilisé malgré ce principe. Le compte rendu des réunions est presque toujours rédigé en anglais, quelle que soit la langue de travail utilisée.

Le créole possède peu de valeur institutionnelle et officielle, mais au cours des dernières années, nous avons pu constater une sensible augmentation de productions écrites en créole provenant de certains ministères, notamment ceux de la santé, de l'agriculture et de l'environnement pour la diffusion des informations au grand public sous forme de fascicules ou de guides ou de livrets. Sur le plan de la correspondance officielle, la proportion rédigée en créole est faible. Dans certaines institutions ministérielles, des lettres d'avertissement ou notes circulaires destinées au personnel non alphabétisé en anglais (travailleurs manuels) sont rédigées en créole. En l'absence de code établi en créole pour les lettres administratives, le contenu est souvent calqué sur les formules anglaises.

Le français écrit est réservé essentiellement à la rédaction de textes et documents spécialisés tels que des rapports, des contrats, de la correspondance administrative et des formulaires. Seuls les formulaires de certaines ambassades ou services consulaires sont imprimés en français comme à l'Ambassade de France, de Chine, pour tenir compte de la langue de travail de l'Ambassadeur en exercice.

Le Ministère des collectivités locales est la seule institution à avoir des bureaux administratifs, (appelés DA⁶⁰), sous sa tutelle, dans les districts. Dans ces bureaux, le créole s'impose comme langue de communication orale et écrite, les employés traitant directement avec une population éventuellement créolophone monolingue.

⁶⁰ District administration équivalent à l'administration d'arrondissement.

Nous n'avons accordé aucune valeur aux autres langues alors que Canova la partage entre l'anglais et le créole et donne une valeur inférieure au français. Il se pourrait que comme pour les éléments précédents, nous ayons traité cette rubrique au sens officiel.

Nous avons pu constater que les trois langues partagent toutes le statut de langues nationales dans la Constitution. Toutefois, dans le domaine de l'administration, c'est l'anglais qui prédomine à l'écrit et est présent à l'oral dans le contexte formel. Bien que largement utilisé dans la communication orale informelle, nous avons pu constater que le créole n'assume pas encore pleinement la fonction de langue officielle. En effet, il existe peu de documents administratifs, juridiques et légaux dans cette langue, qui, pourtant, jouit du même statut de langue nationale que les autres. Quant au français, cette autre langue constitutionnelle des Seychelles, il occupe une place particulière, dans la correspondance ministérielle et se confine à des situations orales bien spécifiques.

3.3.1.2 La justice

Tous les textes judiciaires sont rédigés en anglais. La Constitution de 1976 stipule que :
« 2 L'anglais sera la seule langue officielle pour les affaires juridiques et pour ce qui rapporte à la rédaction d'un texte de loi conformément à la régulation

3 Le français peut être utilisé dans toutes les situations précisées dans l'annexe, en dehors de celles qui concernent les textes de loi » (The Constitution (Use of the official languages) regulations 6th September 1976)⁶¹.

Jusqu'en 1972, les Seychelles utilisaient le Code Napoléon comme référence juridique officielle. Ce code est maintenant traduit dans son intégralité en anglais. L'anglais est donc par excellence la langue de la justice et langue officielle de la justice.

3.3.1.2.1 Le déroulement des interactions au tribunal.

Au tribunal, l'anglais demeure la langue de la communication écrite et le créole langue de communication orale. Le français est rarement utilisé sauf pour les affaires concernant des

⁶¹ Clauses traduites par nos soins.

étrangers francophones. Le texte de l'accusation est lu en anglais, suivi d'une lecture en créole à l'accusé. Ce dernier peut y répondre « koupab ou pa koupab » (coupable ou non coupable). Tout ce qui est dit en anglais doit être impérativement traduit en créole si l'accusé ne pratique pas l'anglais. Notons que cette procédure est en plein accord avec les exigences d'un procès juste et équitable garanti par la Constitution. Les dépositions sont normalement écrites en anglais par les policiers mais certains plaignants utilisent l'anglais ou le créole en fonction de leur compétence linguistique.

3.3.1.2.2 Le rôle des interprètes

Les interprètes jouent un rôle fondamental dans le contexte plurilingue au tribunal des Seychelles. Lorsque le créole intervient comme langue de communication - ce qui est très fréquent- il incombe aux interprètes de fournir la version anglaise, tout particulièrement pour les affaires à caractère diffamatoire. De même, si des propos diffamatoires ont été prononcés en créole, la traduction anglaise doit être fournie obligatoirement. Le juge donnera par la suite, son verdict sur la valeur diffamatoire, en se basant exclusivement sur la traduction proposée par les interprètes.

Un cas tout récent relatif à un procès de diffamation a incité la Cour d'appel à revoir la loi à ce sujet. Il s'agissait de l'emploi du terme «*voler pikep*» (=voleur de pick-up) considéré comme étant diffamatoire, utilisé lors d'un match de football. La Cour Suprême avait débouté ce cas sous prétexte que, dans la loi actuelle seychelloise calquée sur la loi anglaise, tout terme de diffamation qui n'est pas exprimé en anglais est considéré comme étranger et doit profiter d'une traduction. Or, dans ce cas précis, le terme «*voler pickup*» n'avait pas été traduit en anglais, ce qui a permis au juge de débouter l'affaire. Cette décision de la Cour Suprême, qui remet en cause l'usage d'une des langues nationales, a incité la Cour d'Appel à revoir cette loi sur la diffamation. En effet, étant donné que les trois langues, français, anglais et créole occupent la même place dans la Constitution, il n'est plus question de privilégier une langue en l'occurrence l'anglais, comme c'était le cas à l'époque de la colonie britannique, quand cette langue jouissait seule de statut de langue de la justice. Il a été donc proposé que, pour le procès en diffamation tout terme diffamatoire exprimé dans l'une de ces langues doit être accepté dans sa langue d'origine et ne devrait en aucun cas être traduit en anglais. Cette anecdote nous

permet de voir comment l'usage des langues prescrit par la loi ne correspond pas toujours à la réalité et aux besoins linguistiques des locuteurs.

3.3.1.2.3 Le rôle des sténographes

Les sténographes, pour la plupart des anciennes secrétaires, recrutées pour leur bonne maîtrise en sténographie - critère de qualification exigé par la justice, assurent la rédaction des procès-verbaux. Notons que tout ce qui est dit au tribunal, doit figurer en anglais dans les procès verbaux. En cas d'interprétation, le travail des sténographes s'avère difficile et délicat, surtout quand l'interprète ne possède pas un bon niveau en anglais, situation qui se produit fréquemment. Dans pareils cas, l'avocat est appelé à être plus vigilant pour faire rectifier les erreurs d'interprétation au moment où elles interviennent, car une fois le texte adopté, le jugement portera exclusivement sur la relation des faits contenus dans les procès-verbaux. Il advient qu'un avocat, avec l'accord préalable du régisseur, puisse accéder au procès-verbal de son affaire pour vérification de la correction des points litigieux avant l'adoption du texte en question.

3.3.1.2.4 La maîtrise des langues

Aux Seychelles, le personnel judiciaire est constitué d'étrangers : des Africains anglophones, notamment des Tanzaniens et des Ougandais, des Sri lankais et des Mauriciens occupant des postes de haut niveau. Le Chef Juge est d'origine ougandaise. Le poste de procureur général de la République, longtemps occupé par un Sri Lankais, est maintenant confié à un Seychellois. D'autres ressortissants étrangers occupent la fonction de magistrats et juges de la cour d'appel. Quant aux avocats, ils sont tous de nationalité seychelloise. L'usage des langues au tribunal est particulièrement plus aisé pour les Mauriciens, qui ne rencontrent aucun problème majeur d'ordre linguistique puisqu'ils utilisent les trois langues : français, anglais et créole. Du point de vue juridique, la langue pourrait constituer une barrière pour les autorités judiciaires étrangères non francophones, étant donné que la loi seychelloise fortement inspirée par celle des Français, exige la référence fréquente à la jurisprudence française.

Une mauvaise interprétation de la lecture de la loi pourrait aboutir à des traductions hâtives susceptibles de causer un grave préjudice à certaines affaires. De même, l'absence de compétence en créole pourrait susciter un mauvais jugement. C'est le cas cité par un ancien responsable du tribunal des enfants. Une jeune mineure avait été accusée d'avoir volé de l'argent à un étranger. L'accusée a insisté sur le fait qu'elle ne lui avait rien volé, puisqu'elle était « *sortie* » avec lui et qu'elle s'attendait à un paiement. Le juge étranger n'avait pas compris le sens de « *sortie* » en créole qui signifie « avoir des relations sexuelles ». Très probablement, la mineure a eu recours à ce subterfuge pour être acquittée.

Nous notons encore une fois le déséquilibre dans l'usage des langues pour la justice. En revanche, la loi est très claire sur leur usage, mais l'anglais demeure la langue de l'écrit, des procès verbaux et des interrogatoires bien que les accusés et plaignants aient la possibilité d'employer le créole ou le français quand il s'agit des étrangers francophones. La présence de juges et de magistrats étrangers constitue un certain enjeu dans la mesure où une mauvaise interprétation pourrait influencer le jugement. En somme, les deux langues les plus utilisées au tribunal demeurent l'anglais et le créole, le français étant presque inexistant.

3.3.1.3 L'Assemblée Nationale

Un acte de la Constitution de 1994, précise l'emploi des langues pour les travaux de l'Assemblée Nationale : « Les travaux et les débats de l'assemblée se dérouleront en créole mais un ministre ou un député peut s'adresser à l'Assemblée en anglais ou en français »⁶². A contrario, en 1975⁶³, un an avant l'Indépendance, l'anglais était la langue officielle des travaux mais un député pouvait s'adresser à l'Assemblée en français ou en créole, langue encore dévalorisée à l'époque. De nos jours avec la reconnaissance du créole, il est compréhensible qu'il devienne la langue officielle.

⁶²« The official language of the House of the Assembly shall be creole but a member of the Assembly may address the chair in French or in Creole» Subsidiary legislation Supplement to Seychelles Gazette p 422 sept).

⁶³« The official language of the House of the Assembly shall be English but a member of the Assembly may address the chair in French or in Creole» Subsidiary legislation Supplement to Seychelles Gazette p 422 sept).

Le créole demeure exclusivement la langue de communication orale. Tous les procès-verbaux des travaux sont rédigés en anglais. Au fil des débats, certains députés peuvent recourir à l'anglais lors de la citation d'une clause particulière de la Constitution. Il leur arrive aussi d'employer cette langue pour poursuivre une partie de leur présentation en anglais. La présentation se fait en créole mais des bribes d'arguments et jargon technique sont entièrement exprimés en anglais. Le français n'est pas utilisé sauf dans des occasions particulières.

Les membres de l'Assemblée, tous bilingues créole-anglais, pratiquent en majorité l'alternance de codes, tout particulièrement en cas d'emprunts de termes techniques à l'anglais, langue des documents de travail. Le créole, devient donc le parfait réceptacle pour cette invasion des mots techniques. L'on pourrait avancer que ce recours à la stratégie de l'alternance de codes est renforcé et justifié par l'absence dans la langue maternelle, des termes judiciaires propres à ce domaine argumentatif spécialisé. Pour combler ce manque, les membres de l'assemblée se servent du créole comme langue de base et font tous leurs emprunts de mots ou d'expressions techniques à l'anglais.

Les travaux peuvent dégénérer en situation conflictuelle lors de l'usage d'un terme considéré comme péjoratif et susceptible de soulever des points de contestation. Nous avons relevé deux cas d'emploi de termes français et anglais par le leader de l'opposition durant une séance de l'Assemblée nationale en 2003. Le premier cas concerne le terme « *simagre* » qui a le même sens qu'en français. Le deuxième terme « *rigmarol* » vient de l'anglais, *rigmarole* qui signifie galimatias en français. Par la suite, pour marquer encore son mécontentement, il a utilisé une expression créole, « *bat la tet* » qui signifie « mener en bateau ». Le locuteur a utilisé ces trois termes pour bien montrer que le déroulement des travaux n'était pas en sa faveur. Le président de la séance a rejeté ces termes jugés déplacés en raison de leur connotation préjudiciable en créole. Il convient de noter que ce président, né de parents seychellois en Afrique de l'Est, ne maîtrisait pas bien le créole. Dans ce sens, lors de l'usage par les membres de l'opposition de certaines expressions créoles, dont les nuances lui échappaient, il les considérait impropres en séance d'Assemblée. Pour un locuteur créolophone, le terme *simagre* ne comporte pas de valeur excessivement péjorative. Par contre, nous pouvons comprendre la portée du terme *rigmarol*, surtout quand il est utilisé par le leader de

l'opposition, qui cherche à montrer que les débats prononcés par les membres du parti majoritaire n'avaient pas de sens. Le français n'est guère utilisé dans cette institution sauf pour des raisons symboliques, à l'occasion de la semaine de la francophonie, une fois par an, quand le président de la séance fait son discours d'ouverture des travaux en français.

Jadis, l'intégralité des travaux de l'Assemblée était rediffusée à la SBC (Seychelles Broadcasting Corporation), la seule chaîne de radio-télévision nationale. Cependant, depuis avril 1998, le conseil d'administration de la SBC, en concertation avec les autorités nationales, a décidé de ne rediffuser qu'une partie des extraits des travaux de l'Assemblée. D'après le communiqué du gouvernement, cette décision aurait été essentiellement motivée, par le manque de ressources humaines, matérielles et financières de la SBC. D'autre part, il semblerait que de nombreux téléspectateurs trouvaient que ces séances ennuyeuses occupaient trop de place à l'antenne et méritaient d'être remplacées par des émissions plus attrayantes. D'autres raisons fournies par cette même source, relevaient d'un problème d'ordre linguistique. Cela touchait le niveau de langue. Certains membres, lors des joutes oratoires, échangeaient des insultes et des invectives personnelles, jugées déplacées et impropres, pour être entendues par le grand public. Ce changement, semble-t-il, a été mal accueilli par la majorité des téléspectateurs créolophones, adeptes de cette émission qui servait à susciter et à alimenter des débats très animés de politique, de culture, d'économie et de langue, dans les bureaux, au foyer et dans la rue.

S'agissant de la retransmission actuelle des sessions de l'Assemblée, le choix revient à la direction de la SBC de proposer aux téléspectateurs, à raison d'une demi-heure par semaine, des extraits considérés comme étant utiles pour suivre l'évolution des travaux de l'Assemblée. L'Assemblée nationale représente une institution où la place des langues joue un rôle particulier. En effet, c'est la seule institution où le créole ne joue pas seulement un rôle fonctionnel et officiel mais sert de moyen d'affirmation de l'identité nationale. Dans cette institution, comme dans l'administration générale, l'anglais domine la communication écrite alors que le français est peu présent. L'usage des langues dans cette institution présente un modèle bilingue créole-anglais avec un monolinguisme créole pour les interventions orales et le monolinguisme anglais pour les textes écrits. Toutefois la situation de langues dans cette

institution reste un peu singulière dans la mesure où l'alternance codique occupe une place très importante dans les échanges oraux.

Nous avons pu constater que les trois langues partagent toutes le statut de langues nationales dans la Constitution. Toutefois, dans le domaine de l'administration, c'est l'anglais qui prédomine à l'écrit tout en assurant une certaine présence à l'oral dans le contexte formel. Bien que largement utilisé dans la communication orale informelle, nous avons pu constater que le créole n'assume pas encore pleinement la fonction de langue officielle. En effet, il existe peu de documents administratifs, juridiques et légaux dans cette langue, qui pourtant jouit du même statut de langue nationale que les autres. Quant au français, cette autre langue constitutionnelle des Seychelles, il occupe une place particulière, surtout dans la correspondance ministérielle, et est confiné à des situations orales bien spécifiques. Il ressort que les trois langues sont présentes à différents degrés dans l'administration, mais le déséquilibre dans leurs usages dans cette institution clé, est notoire.

3.3.1.4 La religion

Aux Seychelles, les deux religions dominantes sont le catholicisme (82%) et le protestantisme (10 %). D'autres religions minoritaires représentent 1,1% de musulmans 0,6% de Témoins de Jéhovah, 2,1% d'Hindous et 0,5% de Bahais. D'autres sectes religieuses, notamment l'Eglise de la Pentecôte, récemment introduite aux Seychelles, rassemble quelques fidèles. Les langues nationales occupent chacune des fonctions précises au sein de ces religions. Dans le cadre de cette recherche, nous allons nous concentrer essentiellement sur le rôle des langues dans les églises catholique et anglicane.

3.3.1.4.1 Les langues et l'Eglise catholique

Si l'usage du français est peu présent dans les institutions déjà évoquées, il occupe encore une place privilégiée dans les offices. Le français, langue d'adoption de la religion catholique romaine, depuis l'arrivée du premier missionnaire français, le Père Léon des Avanchers, aux Seychelles, en 1851, continue à être largement utilisé dans la majorité des services religieux.

Les Ordres des religieux des frères Maristes du Canada et de St Joseph de Cluny de l'Irlande ont aussi contribué à la diffusion de la religion catholique dans le pays.

Après le départ du dernier évêque suisse, Monseigneur Olivier Maradan, le premier évêque seychellois catholique, Félix Paul a été ordonné en 1970. Il est resté dans cette fonction jusqu'à 1992, quand il a pris une retraite anticipée pour de raisons de santé. Son successeur, Xavier Baronet, de nationalité française, nommé évêque en 1993, a contribué au renforcement de l'usage du français au cœur de cette religion. Après une mission de cinq ans, l'évêque français a pris à son tour une retraite. Son successeur, Monseigneur Denis Weihe, un Mauricien, dirige actuellement l'église catholique. Pour l'instant, il n'est pas envisageable de désigner un Seychellois à la tête de l'église catholique probablement en raison du manque d'expérience sacerdotale des prêtres seychellois dans ce domaine.

La liturgie se déroule en français. Les chants et la majorité des prières se font également en français. Les prêtres seychellois prononcent leurs sermons, la plupart du temps, en créole, toutefois fortement marqué par le français. Cela est dû à leur formation sacerdotale dans les pays francophones, notamment à la Réunion pour la formation initiale, et la suite des études en France. Certains prêtres étrangers de nationalité indienne et italienne, non francophones, utilisent le créole ou le français (souvent approximatif) qu'ils apprennent sur place. D'autres religions ou sectes, telles les Témoins de Jéhovah, le Bahaï et les Adventistes, adoptent aussi le français comme langue officielle, en fonction de la langue de travail des pasteurs concernés. Selon l'estimation de Canova, (2006), l'usage des langues pour l'ensemble de cultes est de 6% pour le créole, 10% pour l'anglais et 84% en français. Ces chiffres sont raisonnables dans la mesure où le français est aussi la langue principale de plusieurs religions hormis la religion catholique.

L'ensemble des textes importés comme les livrets de messe sont imprimés en français. Les livrets de chants, de prières et les feuillets de messe produits localement sont également rédigés en français. L'anglais, au fil des années, a fait son entrée dans certaines cérémonies, surtout celles animées par des jeunes, mais cette langue se fait talonner par le créole qui prend de plus en plus d'importance chez les jeunes catholiques. (Voir Annexe 2 p 462-466). D'autres

cérémonies comme les services funèbres, comportent parfois des chants en anglais, à la demande de la famille endeuillée en fonction de son désir personnel. Des textes destinés aux cérémonies religieuses, telles que le baptême, la première communion, sont également écrits en français. Cette langue sert également de médium pour la formation des enseignants de la catéchèse et autres enseignements religieux, assurés par des prêtres. Les annonces paroissiales sont, pour la plupart, affichées à l'entrée de l'église, en français et communiquées en créole en chaire ou en français en fonction du destinataire lors de la messe. Par contre, les panneaux de certaines églises indiquent leurs horaires de messe en anglais.

3.3.1.4.2 Les langues et l'Eglise anglicane

L'anglais demeure la langue officielle et dominante de la religion anglicane aux Seychelles depuis son introduction en 1843, avec l'arrivée du premier pasteur anglican. Les textes religieux sont rédigés en anglais. La liturgie ainsi que les autres activités et rituels se déroulent en anglais. Le « Sunday School » (école du dimanche) se fait en anglais et en créole. Comme la religion catholique, les sermons sont majoritairement en créole. Toutefois, ils le prononcent en anglais, pour le bénéfice des missionnaires anglophones de passage, mais les prêtres en résumant les grandes lignes en créole. Soulignons que les futurs prêtres anglicans font leurs études sacerdotales à Maurice et que la province anglicane de l'océan Indien, basée à Madagascar, utilise le français dans tous les travaux des rencontres régionales.

3.3.1.4.3 Les activités religieuses radio diffusées

Conformément à sa politique, la SBC, diffuse alternativement en direct, chaque quinzaine, les messes catholique et protestante. Les autres religions, comme l'Islam, le Bahaï et les Témoins de Jéhovah, ont droit à une demi-heure mensuelle d'antenne. Ces émissions se déroulent, le plus souvent, en créole. Dans son étude, Canova surestime la place du français dans cette institution, alors qu'elle donne une valeur inférieure au créole qui, pourtant, au fil des années, a su trouver sa place dans les religions. En revanche, nous accordons une place plus importante au créole 1,5 par rapport au 0,24 de Canova (Voir Tableau 1 SL).

La religion est une institution où interviennent les trois langues, mais à différents degrés en fonction de la langue dominante. C'est ainsi que le français demeure la langue de la religion catholique et l'anglais celle des Anglicans. Le français est également la langue de quelques autres religions et sectes. L'importance du créole croît dans les offices ou rencontres religieuses et occupe une place conséquente dans des activités clés comme le sermon. Bien que ces langues aient chacune leur fonction officielle, elles interviennent dans toutes les activités religieuses : chants, prières ou autres parties de la liturgie. La religion joue donc un rôle significatif en matière de trilinguisme, avec une attention particulière à la langue maternelle, la langue d'expression de la quasi totalité de la population.

3.3.1.5 L'éducation

3.3.1.5.1 Les institutions publiques

Les écoles primaires et secondaires

Il existe plus d'une quarantaine d'institutions éducatives aux Seychelles avec une population scolarisée qui dépasse 20 000 élèves. Les 25 écoles primaires, les 13 secondaires et les 9 établissements post secondaires sont situés à Mahé, l'île principale. Les îles Praslin et la Digue ont chacune une école primaire et une école secondaire. Une autre école primaire se trouve également sur l'île de Silhouette.

Tableau Education : n°1 Nombre d'écoles, d'enseignants et d'élèves/étudiants par type d'établissement, 2007

Type d'école	N° d'écoles	N° d'enseignants	N° d'élèves
CRECHE	32	191	2835
PRIMAIRE (P1 – P6)	25	687	8998
PRIMAIRE (P1 – P6)	25	687	8998
EDUCATION SPECIALISEE	1	24	62
SECONDAIRE (S1 – S5)	13	588	7852
POST-SECONDAIRE (non-tertiaire)	9	209	2217

TOTAL	80	1699	21 964
--------------	-----------	-------------	---------------

Source : Ministère de l'Education Division de la Planification de l'Education 2007

Organisation des enseignements primaires et secondaires

Le programme d'études s'organise en cycles :

Enseignement primaire

Cycle 1 Petite enfance et grande sections (3½ - 5½ ans)

Cycle 2 3^{ème} et 4^{ème} années (6-7ans)

Cycle 3 : 5^{ème} et 6^{ème} années (8-11 ans)

Enseignement secondaire

Cycle 4 : 1^{ère} et 2^{ème} années (12-14 ans)

Cycle 5 : 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années (15-17 ans)

Institutions post secondaires (18 ans et plus).

Le personnel enseignant du cycle primaire est seychellois alors que le pourcentage d'enseignants d'origine étrangère dans le cycle secondaire, dépasse 40%.

Les écoles post secondaires

Pour la formation post secondaire, les neuf institutions, dont trois d'entre elles sont regroupées dans l'établissement appelé anciennement l'école polytechnique.⁶⁴ Depuis la restructuration de 2005, l'école polytechnique ne regroupe plus que trois écoles. Les écoles de FPT sont maintenant regroupées dans le nouveau bâtiment de SIT (Seychelles Institute of Technology) Institut de la technologie des Seychelles) spécialisé dans la formation à caractère technique et professionnelle.

⁶⁴ Polytechnique, au sens anglophone, est un établissement qui offre une formation académique et professionnelle jusqu'au niveau BAC. Auparavant, cet établissement offrait, à la fois, les formations techniques et professionnelles (FPT) ainsi que les formations académiques.

Tableau Education no 4 institutions post secondaires 2007 ⁶⁵

Ecoles de formation technique et professionnelle	ETUDIANTS
Centre de formation agricole (FTC)	59
Centre de formation maritime (MTC)	72
Collège de formation en hôtellerie seychelloise. (SHTTC) ⁶⁶	259
Centre de formation pour la santé (CHS)	91
Institut national de l'éducation (NIE)	243
SIT (Institut de technologie des Seychelles)	494
Ecole polytechnique	
Etudes commerciales	193
SALS (School of advanced studies) ancienne école des humanités et des sciences.)	339
Ecole des arts visuels	133
Grand total Elèves	1883

Source : Ministère de l'Education Division de la Planification de l'Education 2007

L'anglais est le médium officiel et demeure la langue d'enseignement pour toutes les matières et tous les matériels didactiques sont rédigés dans cette langue. Toutefois, le recours au créole est une pratique courante, surtout en classe d'élèves en difficulté. Jusqu'en 1995, le français était utilisé comme langue d'enseignement dans certains secteurs spécialisés (l'école

⁶⁵ Source : Ministère de l'Education

⁶⁶ Cette école est maintenant rattachée au STA Seychelles Tourism Academy =L'Académie seychelloise du tourisme.

hôtelière, l'école des études commerciales), mais ces cours sont maintenant dispensés en anglais. Le français y est enseigné comme langue de spécialité (français du tourisme et de la restauration, français des affaires). En raison de l'importance accordée aux échanges avec les pays francophones, notamment la Réunion et la COI, nous considérons utile, voir impératif, de revoir la place du français dans ces institutions.

3.3.1.5.2 Les institutions privées

L'enseignement privé est dispensé dans trois établissements, dont deux offrent la formation pour les cycles primaires et secondaires. L'anglais est le médium d'enseignement à *Independent School* et le français à *l'Ecole Française*⁶⁷. Dans ces institutions privées, le créole n'a aucun statut scolaire et ne fait donc pas partie du curriculum. *L'International School* et *l'Independent School* sont fréquentées par les élèves seychellois issus de familles la plupart aisées. La première institution accueille surtout des élèves étrangers dont les parents travaillent aux Seychelles. Quant à *l'Ecole française*, elle est réservée, en grande partie, aux enfants natifs francophones de la communauté française, aux étrangers francophones et aux élèves seychellois, désirant poursuivre un cursus scolaire francophone et atteindre une bonne maîtrise en français. Ces institutions privées sont entièrement autonomes et elles ne reçoivent aucune subvention du Ministère de l'Education et ce dernier n'exerce aucun contrôle sur leurs programmes d'études.

Tableau Edu no 5 Institutions privées : Nombre d'élèves

Établissement s	Cycles			
	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
Ecole internationale	88	290	188	566
Ecole Indépendante	101	290	238	629
Ecole française des Seychelles	11	17	20	189
Grand total : Elèves				1384

Source : Ministère de l'Education Division de la Planification de l'Education 2008

⁶⁷ Bilingue au cycle primaire depuis 2008.

3.3.1.5.3 La politique linguistique dans les écoles d'état

Le document officiel du Ministère de l'Education et de la Culture, intitulé *Politique des langues dans le curriculum national* (14 mai 1998) stipule dans sa rubrique « rationale », que « *Chaque langue a un rôle spécifique à jouer dans le contexte seychellois* ». (*Politique des langues dans le curriculum national*, 1998 : 1). Il est précisé dans ce même document, que la maîtrise des trois langues vise à « *permettre aux Seychellois de communiquer sur le plan national, régional et international pour des questions d'ordre social, économique, historique, culturel et politique* » (1998 : 1).

Dans ce document officiel, sous la rubrique « *Les langues dans le curriculum national* », il est indiqué que les trois langues nationales occupent différents statuts aux différents stades du curriculum. Elles sont soit enseignées comme matière, utilisées comme medium d'enseignement ou employées comme langue de soutien pour les autres matières où une autre langue est utilisée comme medium. Ces trois langues sont inscrites dans le curriculum national et partagent le même statut que les autres matières. Pour ce qui concerne le type de compétence, il est question d'atteindre des objectifs d'apprentissage en fin de cycle, dans les domaines de la compétence de communication et des connaissances linguistiques et leurs composantes suivantes : phonétique morphosyntaxique, sémantique et lexicologique : « *Toutes les activités d'apprentissage et d'enseignement doivent être réalisées dans la langue cible* » (*Politique des langues dans le curriculum national*, 1998 :4). Dans ce document, on distingue trois fonctions des langues : langue *d'enseignement*, langue *de soutien* et langue *enseignée* comme matière.

Langue d'enseignement ou medium désigne l'idiome officiellement choisi pour enseigner une matière spécifique. Cela implique que les concepts, les connaissances, savoirs et savoir-faire seront tous acquis dans cette langue. *Langue de soutien* désigne la langue qui peut être utilisée pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage au cours des leçons. Cela impliquerait que diverses ressources matérielles provenant de différentes sources audio-visuelles et textes écrits, dans n'importe quelle langue du curriculum national, pourraient être mises à la disposition des apprenants, en vue de renforcer les processus d'apprentissage. L'exemple fourni dans le document est l'enseignement de sciences. « *Les enseignants des sciences, matière qui*

se fait en anglais, peuvent apporter en classe de la documentation complémentaire en français et en créole pour un sujet spécifique si les informations recherchées ne sont pas disponibles dans la langue d'enseignement, en l'occurrence l'anglais » (Politique des langues dans le curriculum national, 1998 :6). Cependant, il est clairement indiqué que toutes les activités d'ordre didactique doivent se dérouler en anglais.

3.3.1.5.4 L'enseignement des langues

La petite enfance :

Au cours des deux premières années de la maternelle, le créole est matière enseignée et médium d'enseignement pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Depuis 1995, suite aux recommandations de la Réforme linguistique de la Commission nationale, l'anglais et le français sont proposés sous forme de bain linguistique dans des activités interactives comme des comptines, des saynètes et des chansons tout en y intégrant certaines activités langagières ou actes de parole de bases : formules de politesse, de questionnement, présentation... En deuxième année, l'anglais est enseigné formellement à travers des activités plus approfondies telles que les berceuses, chansons, petites histoires.

Le cycle primaire

Pendant les deux premières années du primaire, le créole est la langue d'enseignement (élèves de six à huit ans) pour l'ensemble des matières du curriculum. L'anglais et le français sont enseignés comme matières. L'anglais est introduit aux premier et deuxième trimestres de la première année comme langue de communication orale seulement. Les activités de lecture et d'écriture sont proposées aux apprenants au 3ème trimestre. Quant au français, les élèves sont progressivement initiés à des activités de communication orale plus poussées et commencent à réaliser des activités de pré lecture et d'écriture au deuxième trimestre de la deuxième année.

Conformément à la nouvelle Réforme linguistique de 1997, l'anglais devient le médium d'enseignement pour les Sciences, les Mathématiques et les Sciences sociales en 3^{ème} année du primaire. Cette langue demeure comme matière obligatoire tout au long de la scolarité jusqu'au niveau post secondaire. C'est en 5^{ème} année primaire que les élèves âgés de dix ans, utilisent l'anglais comme médium d'enseignement pour l'ensemble des matières sauf pour celles non sanctionnées par des examens : la religion, l'éducation civique, l'éducation physique, les arts et le dessin et la musique.

Le créole continue à être enseigné comme matière jusqu'à la 6^{ème} année. Le français n'occupe pas le statut de médium officiel mais est enseigné comme matière obligatoire jusqu'à la fin du cursus scolaire c'est-à-dire à la fin de Polytechnique (12^{ème} 14 et 14^{ème} années d'études).

Tableau Education n° 2 Volume horaire imparti aux langues dans le primaire

	Cycles primaires (6 années)		
LANGUES	P1-P2	P3	P4-P6
Créole			
Lmédium	52.5%	32.5%	27.5%
Lmatière	20%	17.5%	10%
	= 72.5%	= 50%	= 37.5%
Anglais			
Lmédium	0%	25%	32.5%
Lmatière	20%	17.5%	17.5%
	=20%	=42.5%	=50%
Français			
Lmédium	0%	0%	0%
Lmatière	7.5%	7.5%	12.5%
	=7.5%	=7.5%	=12.5%

Source : Ministère de l'Éducation Division de la Planification de l'Éducation 2007

LM =langue médium LE= langue étudiée

En examinant le tableau n° 2 sur la répartition des langues, utilisées comme matière ou médium dans l'emploi du temps, nous constatons que :

- Pour le premier cycle (P1-P2), le créole occupe d'abord une place importante dans l'emploi du temps en tant que matière et medium avec 72,5% puis arrive à 50% en troisième année et est réduit à 37,5% pour les trois dernières années du primaire.
- C'est l'inverse pour l'anglais qui débute avec 20%, passe à 42,5% en troisième année et atteint 50% du volume horaire pour les trois dernières années.
- Le français, troisième langue, commence avec 7,5%, puis passe à 12,5% en quatrième année, qu'il conserve jusqu'à la fin du cycle primaire.

Canova affiche une valeur légèrement supérieure à l'enseignement du créole (4,36 contre nous 3,4). Par contre, elle accorde une valeur moins importante au français (1,20 contre nous 2,4). Néanmoins, la valeur attribuée à l'anglais pour les deux auteurs est très rapprochée (4,3 Canova et nous 4,44). Bien que langue d'enseignement pour les deux premières années du cycle primaire, le créole perd son rôle officiel de medium après le deuxième cycle bien qu'il soit utilisé à titre informel dans tous les cycles d'apprentissage pour des explications tout particulièrement aux élèves en difficulté.

Le cycle secondaire

Dans l'enseignement secondaire, l'anglais est la seule langue d'enseignement pour l'ensemble des matières. Le créole n'est plus enseigné comme matière et seules les matières non sanctionnées par des examens telles la religion, l'éducation physique, l'éducation civique, l'art et le dessin, continuent à l'utiliser comme medium, ces matières faisant appel à l'affect des élèves, motive peut-être ce choix.

Le tableau du secondaire ci-dessous montre la place prépondérante de l'anglais comme langue d'enseignement et comme matière enseignée comparé au créole qui occupe peu de place, 15,5% avec une légère augmentation de 2,5% pour les dernières années du cycle secondaire. En revanche, le français, en sa qualité de matière, conserve le même pourcentage de 13% tout au long du cycle secondaire.

Tableau Education no 3: Volume horaire imparti aux langues dans le secondaire

	Cycles secondaires (5)
--	-------------------------------

	années)	
LANGUES	S1-3	S4-5
CREOLE		
Lmedium	15,5%	18%
Lmatière	0%	0%
	=15,5%	18%
ANGLAIS		
Lmedium	56%	56%
Lmatière	15,5%	13%
	=71,5%	=69%
FRANÇAIS		
Lmedium	0%	
Lmatière	13%	
	13%	

Source : Ministère de l'Education Division de la Planification de l'Education 2007

Jusqu'en 1992, les classes de première année du secondaire utilisaient le créole pour réaliser différents projets pédagogiques, mais en raison de nombreuses contraintes liées au manque d'enseignants formés, de matériel didactique et à l'emploi du temps, ces cours ont été supprimés. A l'heure actuelle, il est question de réfléchir à la possibilité de réintroduire le créole comme module spécialisé pour la littérature, ou l'étude comparée de langues pour le revaloriser comme langue maternelle et pour le confirmer comme une langue fonctionnelle dans le cursus scolaire.

Pour ce cycle, Canova accorde une valeur de 0,3 au créole alors qu'il ne jouit d'aucun rôle de medium officiel, même s'il est utilisé officieusement pour certaines matières. L'écart est toutefois, supérieur entre la valeur des deux auteurs pour l'anglais ; Canova 8,7, nous 5,5. Il se pourrait que nous ayons pris en compte la place du français comme matière.

Le système éducatif seychellois pratique dans une certaine mesure le trilinguisme. Dans les institutions scolaires, la politique de langues accorde à chacune d'entre elles, une place, avec des fonctions bien précises. Dans les faits, l'usage des langues ne correspond pas au trilinguisme équilibré prôné par les autorités. Notons qu'à l'intérieur même de ce statut, il existe un déséquilibre flagrant entre elles. L'anglais bénéficie d'un statut largement supérieur (voire les volumes horaires conséquents consacrés aux cycles d'enseignement). Les langues

défavorisées restent le français et le créole. Cette dernière est reléguée à une position inférieure malgré son introduction depuis plus de trois décennies. Pour toutes ces raisons, le créole, sans doute aura des difficultés, dans les années à venir, à atteindre le niveau de développement des deux autres langues partenaires.

3.3.1.6 Les medias

Les medias les plus anciens sont la presse écrite et la radio. L'installation de la télévision nationale ne date que de 1983. Avant de présenter la politique linguistique dans les medias, il serait utile de présenter un bref historique de chacun.

3.3.1.6.1 La presse

Bref historique de la presse seychelloise

La presse seychelloise est née le 10 janvier 1840 avec la création du premier journal, *Le feuillet des Séchelles*, un hebdomadaire initié par un français, Thomy Mamin. En juillet de la même année, il devient *Le séchellois* mais sa parution ne durera que neuf mois. Trente six ans plus tard, le 29 janvier 1877, un certain A.M. Descombes crée le second journal, *L'impartial*, qui cesse de paraître un an plus tard. 22 ans plus tard, *Le Réveil* est lancé le 28 avril 1899. Cette publication connaîtra un meilleur sort que ses prédécesseurs. Pendant ce temps, le gouvernement avait construit une imprimerie en septembre 1877 et le premier décembre paraît le *Seychelles Government Gazette*, qui publie les informations officielles. Après le *Réveil* paraît le *Petit Seychellois* (1917), *Le Réveil seychellois*, (1924), *The Clarion* (1933), *L'impartial* (1936) et *le Seychellois* (1943) qui poursuivra sa publication jusqu'à 1982. En 1935, l'église catholique fait paraître *L'Action catholique* qui deviendra *L'Echo des Iles* en 1960.

Entre 1926 et 1929, le gouvernement colonial publie quotidiennement une feuille d'informations appelée *Reuter's Telegrams and Adviser*. C'est en 1942 que ce sera lancé le

Government Bulletin, quotidien qui changera de nom en 1961, pour devenir *Seychelles Bulletin*. Cette publication prendra le nom de *Nation* en 1979, le lendemain de l'Indépendance, puis de *Seychelles Nation* en 1977. Ce dernier est resté longtemps le seul quotidien national jusqu'au lancement en 2009 d'un nouveau quotidien privé, *The Rising Sun*.

Depuis la libéralisation de la presse en 1991, plusieurs titres ont paru ou réapparu pour marquer le pluralisme politique. *Liberal* organe du parti Libéral d'Ogilvy Berlouis, *Week-end /Seychelles Weekly*, publication du parti démocratique et *Independent* créée par un jeune opérateur économique. Actuellement, dans le pays, nous comptons sept principales publications *Seychelles Nation*, (quotidien gouvernemental), *The Rising Sun*, (quotidien privé), *The People*, (hebdomadaire lancé en 1964) et organe du parti au pouvoir, Parti lepep (anciennement Seychelles People's Progressive Front), *Seychelles Weekly*, le nouvel organe du parti démocratique, *Regar et Visyon*, publications du parti de l'opposition, *SNP (Seychelles National Party)* et *l'Echo des Iles*, le mensuel de l'église catholique romaine.

L'usage des langues dans les publications

Bien que les trois langues figurent dans l'ensemble des publications, elles n'occupent pas la même place. Il est donc difficile de percevoir un partage équilibré des langues dans la presse. Le créole, en revanche, occupe une place privilégiée dans les publications politiques comme *The People*, revue du parti au pouvoir et *Vizyon*.. On peut comprendre aisément son rôle dans ce contexte médiatique puisque les politiciens s'adressent d'abord à la masse de la population, toutes couches sociales confondues. La langue créole demeure la langue véhiculaire pour l'ensemble des activités politiques telles que discours, campagne et rassemblement.

Le français est peu présent dans les publications, en dehors de la revue religieuse, *l'Echo des Iles*, dont la plupart des articles sont rédigés dans cette langue, à l'exception de quelques rares articles en anglais et en créole. L'usage de l'anglais dans cette publication date des années 90 alors que le créole a vu ses débuts bien avant sous une forme francisée, à l'époque où l'orthographe n'était pas encore codifiée.

Le Seychelles Nation

Seychelles Nation a pour devise “la liberté, la fraternité et l’égalité”. Il tire à 4000 exemplaires, du lundi au vendredi, dont 3500 vendus. Le samedi, jour du grand tirage 5000 exemplaires sont imprimés dont 4500 vendus. Douze journalistes, dont quatre seychellois bilingues anglais-français, travaillent dans cet organe. Tous les journalistes peuvent rédiger en créole.

Cette publication propose à son lectorat, des articles dans les trois langues, d’une manière variable en fonction de l’actualité. Organe officiel du gouvernement seychellois, elle bénéficie d’une certaine autonomie comme la SBC. Selon la direction du journal, le *Seychelles Nation* est d’abord au service de toutes les langues et cherche à équilibrer leur répartition dans les articles. Son ultime objectif est d’intéresser le public en vue de recueillir le plus grand nombre de lecteurs possible. Ce journal œuvre à maintenir l’équilibre linguistique avec beaucoup de difficultés. Selon le porte parole de cette publication, contrairement aux autres moyens médiatiques, la presse, doit faire face à de nombreuses contraintes lors du choix de la langue appropriée pour leurs articles : « *On n’écrit pas n’importe quoi et n’importe comment et le choix des langues dans ce domaine est encore plus délicat et vulnérable* ». ⁶⁸

En parcourant le *Seychelles Nation*, nous nous rendons compte au premier coup d’œil, que le créole, première langue de communication orale, occupe seulement 2% de place en dépit de sa reconnaissance officielle depuis 1981. En revanche, le français est bel et bien plus présent comme deuxième langue dans cette publication. Sa présence est plus évidente à la rubrique « Nouvelles du monde » et occasionnellement à la page sportive. On peut la retrouver dans les autres rubriques et même à la une pour marquer un fait ponctuel de la francophonie ou parfois la couverture de la présence des responsables français ou francophones aux Seychelles. Le français occupe une place plus importante que le créole dans la mesure où ce journal lui consacre toutes les quinzaines trois pages hebdomadaires à la rubrique “sosyete” (société), traitant divers sujets d’actualité, de la culture générale, des entretiens exclusifs des personnalités francophones ou encore un sujet à caractère national, liés à la coopération bilatérale et multilatérale en fonction de l’événement de la semaine. Toutefois, quand ce journal

⁶⁸ Propos recueillis du rédacteur en chef de *Seychelles Nation* en 2002. La direction de ce journal dispose de huit journalistes dont trois francophones (deux étrangers et t un Seychellois).

assure la couverture d'un événement d'envergure nationale, comme la présentation du budget et le discours de l'état de la nation, le français cède sa place à l'anglais ou et au créole. Inversement le même scénario se répète lors des manifestations francophones très ponctuelles telles que la célébration de la journée internationale de la francophonie.

La presse est une institution qui illustre bien le déséquilibre dans l'usage des langues avec une large place réservée à l'anglais. Le français occupe une place peu conséquente et le créole un rôle encore subsidiaire. Nous pouvons comprendre que la préoccupation majeure des publications non gouvernementales n'est pas d'assurer la promotion des langues mais de penser à atteindre leur lectorat en fonction de leurs objectifs qu'il soit politique ou religieux. En revanche, le quotidien national en tant qu'organe officiel du gouvernement a une plus grande responsabilité dans la mise en pratique de la politique linguistique nationale.

La question de fond est de savoir dans quelle perspective le journal *Seychelles Nation* prendra le risque de proposer plus d'articles en créole quand l'anglais et le français parviennent à répondre à l'ensemble des besoins de lecture. L'anglais continuera à être utilisé comme langue véhiculaire, le français comme langue de promotion de la culture, de la coopération francophone et régionale et le créole conservera son rôle de langue identitaire, symbolique et emblématique. Une autre question saillante est liée à la formation des journalistes. Si ce journal ne met pas en place une structure de formation de son personnel pour la rédaction des articles en français et en créole, il aura d'énormes difficultés à assumer la politique d'équilibre des langues dans sa publication.

Si l'équilibre des langues s'avère difficile à maintenir au niveau dans la presse écrite, serait-il amoindri dans l'audio visuel. Pour mieux comprendre la place de la radio nationale, nous retracerons les principales étapes de son évolution.

3.3.1.6.2 La radio nationale

Bref historique de la radio nationale

Dès le départ, il faudra distinguer deux périodes qui ont marqué l'histoire de la Radio nationale, celle avant l'indépendance 1960-1976 et celle après la Libération de 1977.

La première période (1960-1976)

Avant les années 60, pendant la colonisation britannique, tous les programmes de la radio nationale appelée *Radio Seychelles* étaient diffusés en anglais. A cette époque, le français considéré comme deuxième langue étrangère, assurait peu de présence à l'antenne. En revanche, le créole, considéré comme « *dialecte ou patois* » sans aucun statut officiel mais toléré par les Britanniques comme langue utilisée par la masse de la population, servait malgré tout comme moyen de communication pour certaines émissions à caractère culturel. A ce point, il serait utile de donner un aperçu sur la nature de certaines émissions en existence à l'époque et leur langue de diffusion.

Il faudra préciser que la radio, deuxième media, après la presse écrite, avait comme objectif prioritaire de diffuser des informations au grand public. On peut comprendre aisément pourquoi les émissions se limitaient à la simple lecture du bulletin d'information national en anglais et en créole. Pour ce qui concerne les nouvelles internationales, les auditeurs dépendaient essentiellement de la retransmission de quinze minutes de la station BBC (British Broadcasting Corporation) chaque jour à vingt heures locales. C'est seulement en 1966 que les nouvelles internationales ont été proposées en créole.

Les seules émissions à vocation récréative à cette époque, étaient deux émissions mensuelles, dont *Top Twenty* (Hit parade) et *Top Ten* (Hit parade). La première proposait des chansons de variété d'origine britannique, présentée par un ressortissant anglais, Mike Shields. La deuxième présentait les meilleures chansons des artistes seychellois et quelques vedettes étrangères, assurée par la seule maison de disques de Victoria, « *Ray's Music room* ». Occasionnellement, la radio proposait un quizz importé de la Grande Bretagne, proposant des questions et des réponses portant sur les actualités et les connaissances générales.

Pour le créole, chaque semaine, la radio proposait de la musique seychelloise, présentée dans le cadre d'émission de variété à raison de trois quarts d'heures, de sept heures et quart à sept heures quarante. En 1970, une nouvelle émission intitulée *Annou konn nou pei* (Découvrons notre pays) a été créée, ayant pour animateur un certain Gilbert Confait, conteur

seychellois célèbre. Ce programme a connu un grand succès tout particulièrement dans le domaine de l'animation de vieux contes créoles seychellois, notamment la série de *Soungoula*, contes retraçant les aventures de deux animaux très populaires, un singe rusé et une tortue bien avisée de la légende orale seychelloise. Chaque dimanche de seize heures à dix sept heures, la radio diffusait également de la musique traditionnelle seychelloise, le *Camtolé*, dans le cadre de *Tea Time music* (musique pause thé). Il faudra aussi signaler le commentaire sportif de cinq à dix minutes présenté par un grand joueur de football seychellois, Rolly Baker, chaque samedi à dix neuf heures, émission qui a duré plus d'une dizaine d'années de 1960 à 1970. Notons que depuis son introduction aux Seychelles, le football est demeuré l'un des sports favoris des Seychellois et que Rolly Baker continue à assurer la couverture de cette émission.

Il faudra faire mention de l'évolution de la direction de Radio Seychelles. En effet, le premier directeur seychellois, Jérémie Bonnelame, a été nommé en novembre 1977, un an après l'Indépendance. Ce fait est peu négligeable dans la mesure où il démontre que la création de la première république seychelloise n'avait pas encore entraîné des changements significatifs en matière de passation du pouvoir aux nationaux après le départ des Britanniques.

Vers la fin des années soixante, les émissions en français ont connu un nouvel essor, avec l'arrivée d'un coopérant français, Yves Lo Pinto, premier novateur des programmes francophones. Il s'agissait du lancement d'un magazine féminin qui proposait essentiellement des chansons sollicitées par les auditeurs, constituées de quelques rubriques, traitant divers sujets d'intérêt général. Cette émission a connu un énorme succès et a suscité une forte fidélisation d'auditeurs aussi bien féminins que masculins. Au départ du responsable de ce programme, son successeur, un ressortissant étranger bilingue français-anglais, Georges Roulé, a pris la relève pour consacrer davantage cette émission à la musique et aux variétés francophones et anglophones.

La deuxième période (1977-1980)

La Libération en juin 1977, a entraîné la valorisation de la culture seychelloise, la langue créole étant reconnue comme langue à part entière, langue identitaire du peuple seychellois. Appuyée par cette volonté ardente du nouveau gouvernement pour la promotion de la culture seychelloise, la langue créole est alors entrée en concurrence avec la langue anglaise en matière

de diffusion de programmes. A compter de cette époque, la radio nationale s'est mise à produire un bon nombre d'émissions de diverses natures en créole. Soulignons qu'à cette même époque, la radio nationale importait la plupart des programmes anglais de Grande Bretagne. La radio s'est trouvée dans l'obligation de se lancer dans la production de ses propres émissions.

Conformément à la politique linguistique seychelloise qui prévoyait l'équilibre entre les langues, la SBC, (Seychelles Broadcasting Corporation) comme les autres institutions, s'efforce d'accorder une place à chaque langue dans les programmes.

Nous allons dans un premier temps analyser cet équilibre de langues à la radio SBC et *Radio Paradise FM*. Selon le tableau ci dessous, nous remarquons que le temps d'antenne attribué au français et à l'anglais est identique et que la moitié des programmes est assurée en créole. Par contre, la radio FM, qui émet vingt quatre heures sur vingt quatre, consacre 80% du temps d'antenne à l'anglais, et le reste partagé entre le créole et le français.

Tableau SL Médias R n° 3: % de postes de radio par foyer de 1987-2002

1987	1994	2002
91.2%	92%	92.2%

Sources : Bureau des statistiques 1987-2002

La popularité de la télévision a freiné la progression du nombre de postes de radio et le nombre de foyers possédant un téléviseur connaîtra une plus grande augmentation.

Tableau SL Medias R n° 4: Répartition des langues en temps d'antenne

LANGUE S	Radio SBC	Radio FM
CREOLE	50%	5%
ANGLAIS	25%	80%
FRANÇAIS	25%	5%

Sources: SBC Seychelles Broadcasting Corporation 2005

La station FM attire davantage les jeunes, comme les moins jeunes, en raison de la diffusion de la musique et de chansons en vogue, qui augmente ainsi que le nombre d'heures de diffusion en anglais. Cette langue occupe une grande place sur ces ondes, bien que le créole soit très utilisé dans le cadre des émissions en direct avec les auditeurs. Par contre, le français est peu présent sur cette station. Toutefois les grands titres du bulletin d'information ainsi qu'une émission hebdomadaire de deux heures, composée de variétés françaises est proposée exclusivement en français.

Dans sa tentative de maintenir l'équilibre entre les langues, la deuxième station, la Radio SBC, présente le bulletin d'information dans les trois langues nationales. Chaque langue bénéficie ainsi d'un quart d'heure chaque jour, consacré à la diffusion des grands titres; en créole à six heures en anglais à sept heures et en français à sept heures trente. A midi trente, les informations plus développées sont en créole, à dix sept heures en anglais, à dix huit heures en français et à dix neuf heures en anglais. Notons que le créole s'impose comme langue de communication pour de nombreux programmes. En effet, la majorité des programmes à vocation culturelle, ainsi que l'intégralité des programmes visant le grand public, essentiellement les documentaires sur la santé, l'agriculture, et l'environnement provenant des ministères, sont en créole. Selon les autorités de la SBC⁶⁹, leur politique consiste à diffuser ces programmes dans la langue de la masse pour une meilleure compréhension.

Il est clair que la Radio SBC, maintenant considérée comme la "*radio des vieux*", est désormais moins écoutée et assume seule la lourde tâche du suivi de la mise en place de l'équilibre des langues. Seul l'anglais est utilisé dans le cadre des interviews du bulletin d'informations de 19 heures. Le même locuteur donne les mêmes informations en créole et en anglais. Nous estimons que depuis son inauguration en 1998, Radio France Internationale, (RFI), attire un grand nombre de fidèles seychellois francophiles et francophones. Nous notons très peu de divergence au niveau de l'attribution de la valeur pour la radio à part notre valorisation de 0,5 pour les émissions en créole (Voir Tableau 1 SL).

⁶⁹ Propos recueillis de la directrice des programmes de radio SBC en 2002.

Nous venons de voir que le déséquilibre des langues sur les ondes nationales, précisément à SBC AM, n'est pas flagrant. Des efforts sont déployés pour résorber ce déséquilibre. Mais la situation est-elle comparable à la télévision?

3.3.1.6.3 La télévision nationale SBC

Bref historique de la télévision SBC

La télévision nationale RTS (Radio Télévision Seychelles) a été mise en place en janvier 1983. La télévision transmet ses émissions à partir de 18h pendant trois heures chaque vendredi, samedi et dimanche avec pour objectifs d'éduquer, d'informer de motiver et de divertir pour reprendre les propos du directeur de RTS, M Antonio Beaudoin (Seychelles Nation 31 décembre 1982). Le directeur ajoute que la durée limitée des émissions permettra à l'équipe technique d'acquérir davantage des savoir-faire dans ce domaine. La RTS projettera des films, des documentaires et des émissions à caractère éducatif, musical et sportif. Une interruption de plus d'une heure entre dix neuf heures quinze et vingt heures trente vise à combattre l'accoutumance à la télévision et de permettre aux familles de s'adonner à d'autres activités comme le dîner et l'écoute de la radio.

Comme pour la radio nationale, RTS prévoit d'émettre des émissions dans les trois langues, et de diffuser un bulletin complet en créole et cinq minutes de nouvelles en bref en français et en anglais. Dans son discours sur le budget, a cette même occasion, le Président René annonce que le projet de télévision seychelloise implique aussi la vente de téléviseurs à des prix raisonnables et le paiement par tranches pour ceux qui ne peuvent pas en acheter en une seule fois. Des projections se feront aussi dans des centres communautaires pour améliorer l'accès à la télévision. La première phase du lancement de RTS couvrira 40% de la population des côtes est, ouest et sud de Mahé. En 1984 une grande partie de Mahé reçoit RTS. En juin 1989, RTS transmet ses émissions du lundi au dimanche de dix sept heures trente à vingt trois heures. Le reste de Mahé et les îles de Praslin et de la Digue auront accès aux émissions de la SBC quelques années plus tard. En mai 1992 RTS devient SBC. Vers la fin des années 90 la SBC transmettra sans ses émissions sans interruption de 17 h30 jusqu'à la fermeture à 23 heures.

La SBC cherche également à appliquer la politique d'équilibre des langues. Aujourd'hui, cette institution compte une trentaine de réalisateurs et de journalistes dont 75% sont bilingues français-anglais. La télévision nationale, seule et unique chaîne aux Seychelles, diffuse des programmes dans les trois langues, bien que l'équilibre ne soit pas toujours maintenu.

En 1999-2002, selon les statistiques nationales NBS, 90% des foyers possédaient un téléviseur. Le tableau SL M n° 5 ci-dessous, nous décrit l'évolution de l'acquisition des téléviseurs entre 1987 et 2002. Ce tableau nous montre que le nombre de postes de téléviseurs est passé de 44,4% à 88,1% en 15 ans. Selon les statistiques fournies par le *Household Budget Survey* du NSB (2006-2007), 97% des foyers possédaient un téléviseur en 2007.

Tableau SL M n°5 : % de téléviseurs par foyer de 1987-2002

% DE TELEVISEURS PAR FOYER DE 1987-2002		
1987	1994	2002
44,4%	71.3%	88.1%

Source Population and Housing Census NSB (1987-2002)

Si certains foyers reçoivent des programmes par câble et malgré le grand choix de chaînes internationales proposées par ce vecteur, l'engouement pour les programmes de la télévision nationale, surtout le bulletin d'information national, subsiste.

Tableau SL M n° 6 : SBC Télévision

REPARTITION DES LANGUES EN TEMPS D'ANTENNE			
Année de création	Créole	Français	Anglais
1983	20%	35%	45 %

Sources: SBC Seychelles Broadcasting Corporation 2005

Les derniers chiffres pour les émissions en créole, ont augmenté sensiblement. Le nombre de programmes francophones a également connu une hausse considérable avec la diffusion de TV5 depuis le mois de mars 2004, ce qui apporte une contribution importante au développement d'un environnement francophone aux Seychelles. La diffusion en français des actualités locales à la SBC aurait pu modifier la donne.

Comme dans le tableau précédent pour la radio, l'anglais bénéficie d'un statut privilégié dans les horaires. La chaîne SBC propose un grand choix d'émissions : documentaires, feuilletons, entretiens en langue anglaise, reportages dans les trois langues et un certain nombre de débats, de tables rondes en créole; émissions qui attirent un grand nombre de téléspectateurs fidèles. Des efforts énormes ont été déployés pour produire de nombreuses émissions hebdomadaires et mensuelles, couvrant des sujets d'actualité locale et internationale en créole. En revanche, la production en français et en anglais reste très faible. A ce point, il est nécessaire de fournir quelques informations et précisions sur les heures de diffusion de certains programmes et la langue de transmission.

Les heures de diffusion

Les grands titres du bulletin d'information sont en anglais à 18h, en français à 19 heures et le journal complet est présenté en créole à vingt heures. Ce journal de 30 minutes est très suivi puisqu'il est présenté à une heure de grande écoute. Bien que la langue utilisée par les présentateurs soit le créole, ce journal propose des reportages en anglais et en français en provenance des chaînes étrangères notamment CNN, BBC, RFO, CFI, EUROS NEWS, CCTV9⁷⁰ diffusés sans traduction. Les téléspectateurs sont donc exposés aux trois langues au cours de la même émission. Cette émission permet, d'une part, aux téléspectateurs d'enrichir leur culture des deux langues internationales et, d'autre part, de développer de bonnes stratégies d'écoute lors du passage d'une langue à l'autre. Ce journal de vingt heures constitue un autre rare exemple de l'usage parallèle des trois langues.

Les émissions en créole

⁷⁰ La transmission des émissions en anglais de cette chaîne chinoise en 2008 aura augmenté le volume de cette langue à la télévision.

Un choix limité d'émissions en créole est proposé aux téléspectateurs, essentiellement des émissions de variété, quelques reportages, un certain nombre de débats, de tables rondes et un grand nombre d'entretiens notamment dans le cadre du bulletin complet à vingt heures.

Les interviews télévisées

Comme pour la radio, seuls l'anglais et le créole sont utilisés dans le cadre des interviews du bulletin d'informations de 19 heures. Le même locuteur donc donne les mêmes informations dans ces deux langues. Quant au français, il est pratiqué qu'exceptionnellement par les Seychellois à la télévision. Il semblerait qu'en raison du manque de confiance dans cette langue, certains présentateurs préfèrent ne pas proposer d'interviews pour éviter de montrer leurs faiblesses. Selon la direction de la SBC, cette absence de reportages en français est liée non seulement au manque de ressources humaines et de formation linguistique, mais à la faible présence de journalistes francophones, pour animer les interviews en français. À plusieurs reprises, nous avons nous même fait l'expérience de ce manque d'effort de la part des journalistes, dans le cadre des activités de la francophonie. Nous leur avons même proposé, à certaines occasions, d'écrire les questions nécessaires pour l'interview pour ne pas les gêner davantage. Pour la plupart du temps, nous nous sommes trouvée devant un refus catégorique de mener l'interview en français. Selon eux, proposer une interview en français entre Seychellois, pour le bulletin d'informations en créole, serait mal perçu par les Seychellois créolophones. D'une part, ils ne comprennent pas la nécessité d'utiliser le français pour un public créolophone quand on est soi-même créolophone. D'autre part, le fait d'utiliser le français pour un public majoritairement créolophone, laisserait supposer que les utilisateurs du français veulent montrer leur supériorité sur les téléspectateurs qui ont déjà des compétences limitées dans cette langue.

Nous avons même rapporté ces arguments des journalistes à la direction de la télévision. La SBC, à son tour, nous a confirmé qu'aucune loi interdit l'usage du français à la SBC pour des interviews présentées dans le journal en créole. Pourtant les interviews avec des Seychellois, également créolophones, s'effectuent en anglais dans le bulletin d'informations à la radio. De même la Radio SBC FM utilise l'anglais avec ses auditeurs. Cette attitude des journalistes de la SBC et même de leur direction laisserait supposer qu'ils ne considèrent pas le

français comme une langue accessible à tous. Pourtant ces médias sont des acteurs essentiels de la démystification du français aux Seychelles. Nous reviendrons sur ce sujet, à la section consacrée aux représentations des langues.

Les émissions en français et en anglais

Il s'agit d'émissions spécialisées comme des entretiens avec certaines personnalités de passage entretenant un lien quelconque avec les affaires francophones comme les diplomates, ambassadeurs, délégations consulaires, lors de la présentation de leurs lettres de créance, ou encore des experts étrangers, des missionnaires pour un bilan de leur mission. La même règle s'applique pour les questions liées aux affaires anglophones. La télévision, tout comme le quotidien *Le Seychelles Nation*, diffuse des reportages en français à l'occasion de grands événements de la francophonie notamment lors de la Semaine de la francophonie, période de grande couverture médiatique des sujets relatifs à la francophonie. Il arrive souvent que certaines institutions, notamment les écoles, présentent dans le cadre de leur programme d'activités, de courtes productions en français et en anglais comme des discours, des chansons, des notes de remerciements en vue de maintenir l'équilibre linguistique.

La présentation télévisée de la météo

La météo est toujours présentée en créole. Toutefois, les présentations satellites accompagnées de texte, sont toujours écrites en français ou en anglais à tour de rôle. En revanche, la version écrite ne figure jamais en créole. Selon les propos recueillis par la direction de la SBC⁷¹, un tel usage des langues dans ce contexte viserait à réserver une place à chacune des langues. Nous avons des difficultés à comprendre le bien-fondé de cette pratique dans la mesure où la lecture de ces informations techniques déjà fournies par les présentateurs, comporte peu d'intérêt pour les téléspectateurs. Pourtant la plupart des météorologues seychellois ont poursuivi leur formation professionnelle en anglais à l'étranger, ou effectué leur formation de perfectionnement en France. Nous retrouvons le même problème de manque de confiance et de sécurité linguistiques en français et anglais. Pourtant la météo est proposée en anglais dans l'espace de trois minutes, chaque matin, à la radio. Nous pouvons comprendre que

⁷¹ Entretien avec le directeur général de SBC en 2002

passer à la télévision quand on maîtrise mal une langue constitue un blocage psychologique plus fort qu'à la radio où l'impact de l'erreur peut sembler moins grave.

Les films télévisés

En 2002, quand nous avons démarré nos travaux, les programmes, tels les films ou feuilletons en anglais ou encore des émissions plus animées comme des débats, proposant des sujets d'actualités, étaient souvent transmis aux heures de grande écoute. Diffuser des films en français après vingt deux heures, laissait supposer que la SBC ne cherchait pas à promouvoir les émissions en français. De nos jours, des efforts ont été faits pour les proposer plus tôt. La SBC diffuse trois films par semaine ainsi que des séries et feuilletons. Toutefois, nous nous rappelons qu'aux débuts de la RTS, en 1983, des feuilletons comme *Viva Mexico*, *Château Vallon*, *La porteuse de pain* et *Les Rois maudits* étaient bien suivis par les Seychellois. La popularité du feuilleton *Château Vallon* n'aurait-elle pas contribué à baptiser un village de Victoria à Mahé, de ce nom ? Bien que la SBC diffuse, de temps à autre, des films anglais et français de qualité, les amateurs de cinéma disposent d'un grand choix de films, pour l'essentiel, en anglais, disponibles dans les nombreux vidéos clubs⁷² du pays. L'Alliance française est la seule institution à proposer un vidéoclub de films en français réservé à ses membres.

La politique nationale vise à équilibrer l'usage des trois langues et elles sont toutes présentes, à différents degrés, dans les medias. Cependant l'espace public est largement dominé par l'anglais, surtout à la télévision et dans la presse. Le créole assure une certaine présence à la radio, à la télévision et aussi dans la presse écrite, dans des publications spécialisées. Le français est encore moins présent, bien qu'il occupe le même statut légal dans la Constitution que les deux autres langues. Dès le départ, il existe un certain déséquilibre d'usage de langues dans les medias.

3.3.1.6.4 Le cinéma aux Seychelles

Bref historique du cinéma

⁷² Il n'existe pas de vidéothèque qui loue des films français.

A l'époque coloniale, le Seychelles College de Saint Louis, collège des garçons, géré par des Frères Maristes, projetait des films au grand public, une fois par semaine. Il s'agissait essentiellement de films en anglais. Durant les années 50, quelques documentaires sur la vie économique et culturelle de la Grande Bretagne, (British News) sont projetés occasionnellement en plein air, le soir, sur la plaine de Gordon Square qui attire une grande foule. Des films grand public étaient aussi projetés, de temps à autre, à la Salle Carnegie de Victoria, salle polyvalente qui logeait aussi la bibliothèque de la ville. La Salle d'œuvres, anciennement appelée Maison d'œuvres, construite en 1952 par l'église catholique, servait aussi de salle de cinéma appelée *Chad's* gérée par une entreprise privée durant les années 50. Cette salle cessa son activité en décembre 1984.

A la même époque, un autre cinéma desservait la communauté d'Anse aux Pins, un district à l'Est de Mahé. Ensuite le Seychelles College de Mont Fleuri projetait des films une fois par semaine, chaque vendredi, aux étudiants, puis au grand public.

Le premier cinéma des Seychelles, situé dans le plus haut bâtiment de Victoria, *Le premier Building*, dont le propriétaire, une entreprise privée, *Premier investment Ltd*, ouvrira ses portes en mai 1971. C'est le Gouverneur Sir Bruce Greatbatch qui inaugure son lancement. Le premier film projetée par *Olian*, *The shoes of the Fisherman*, a lieu le 16 mai 1952 en faveur du *Children's Society*, organisation chargée du bien-être des enfants. Quand la salle *Olian* projetait essentiellement des films en anglais, l'Alliance française des Seychelles, projetait régulièrement des films en français à la Salle d'œuvres. En juin 1985, avec le développement des films vidéos, *Olian* ferma ses portes. Selon le propriétaire, la fermeture a été accélérée par des problèmes financiers liés à la faible fréquentation. (*Seychelles, Nation* 14 juin 1985). Actuellement, il existe une seule compagnie le *Deepam* qui gère trois salles de cinéma dont l'une au centre ville à la Salle d'œuvres, l'autre au Nouveau Port, salle de cinéma *Docklands*, ouverte en 2005 et la troisième *Royal Deepam* à Anse Royale, en 2008. La totalité des films qui y sont présentés est en anglais.

C'est à titre exceptionnel que certains films français sont projetés. Notons qu'un grand nombre de Seychellois, notamment les membres adhérents jeunes et adultes de l'Alliance française, en tant qu'institution privée, propose la location des films en français, relativement récents et de qualité. Peu de films français sont disponibles dans les nombreux magasins de location de films. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de chiffres du nombre d'utilisateurs mais nous estimons que de nombreux Seychellois regardent des films sur DVD et sur les chaînes câblées en anglais et un petit nombre en français. Toutefois avec l'arrivée de TV5, nous pensons que le cinéma français, francophone et en français est aujourd'hui plus accessible aux téléspectateurs seychellois.

Des films sont projetés dans les centres communautaires des trois îles principales, chaque semaine à tour de rôle. Une seule fois dans l'année, ce même cinéma projette des films en français, lors de la semaine de la francophonie en collaboration avec l'Alliance française. Il n'y a pas de production de films. Le seul et unique film de coproduction franco-seychelloise « *Les exilés de 1802* » qui utilise le français et le créole, a été réalisé à l'occasion du bicentenaire des Seychelles en 1988.

3.3.1.6.5 L'édition

Les imprimeries

À l'heure actuelle, les trois imprimeries seychelloises disposent de tous les moyens nécessaires en ressources humaines, financières et matérielles pour assurer l'impression des publications. Il n'y a aucune maison d'édition locale, mais quelques imprimeries se chargent de l'impression de la documentation à caractère commercial, comme les calendriers, les publicités, et certains ouvrages pédagogiques ainsi que de rares romans en créole seychellois. Certains grands hôtels de Mahé, de Praslin et de la Digue ont des points de vente pour des magazines et quotidiens étrangers, de même que le hall de l'aéroport international des Seychelles. Deux imprimeries privées, dont PRINTEC Holdings et SUNPRESS, assurent l'impression de la majorité des publications y compris le journal *Seychelles Nation*.

La littérature seychelloise

La production littéraire est très faible. Aux Seychelles, les écrivains sont peu nombreux. Les plus connus sont Antoine Abel et Guy Lionnet. Antoine Abel, éducateur et écrivain seychellois a produit divers textes. Parmi les plus célèbres figurent *Coco sec*, (1977), roman, *Contes et poèmes des Seychelles*, (1977) contes, *Mon tann en leokri*, (1982) roman, *Paille en queue*, (1969) poème, *Une tortue se rappelle* (1977), récit africain. Guy Lionnet, historien d'origine mauricienne, a aussi écrit des romans, des essais historiques et des pièces de théâtre dans les trois langues notamment en français. Les plus connues sont *The story of a coconut palm* (1990) *La geste française aux Seychelles* (1989), essai, *Fille d'esclave* (1985) pièce en trois actes, *Bonjour Monsieur de Quinssy*, (1984) pièce en quatre actes, *Les mémoires imaginés de Quéau de Quinssy* (1988) roman historique, *Zistwar sesel an kreol seselwa* (1983), nouvelles historiques. D'autres écrivains, poètes et réalisateurs de pièces de théâtre ont aussi trouvé leur place dans la littérature. Citons au passage Samuel Accouche pour ses contes *Ti amman en fwa soungoula* (1976), Marie-Thérèse Choppy, éducatrice a aussi produit des pièces de théâtre *Lalit en pep*, pièce en trois actes, (1977), Leu Mancienne, *Fler fletri* (1985) roman qui a remporté un prix de l'ACCT. Maggie Faure, poète, a rédigé une collection de poèmes en français : *Un grand cœur triste*, (1984), poésie et de nombreux poèmes de 1988 à 2003 qui ont paru dans *Seychelles Nation*. Quelques ouvrages sur l'histoire des Seychelles ont aussi fait leur parution notamment ceux de William Mac Ateer, *History of Seychelles* en trois volumes. En 2007, Penda Choppy, directrice de l'Institut créole, remporte le prix KADIMA de l'OIF.

Depuis, de nombreuses productions de jeunes auteurs, primés par des concours littéraires organisés dans le pays ou par des organisations internationales, ont été publiés avec le concours de l'Institut créole. Toutefois, après plus de trois décennies de la reconnaissance de la langue créole, la production littéraire reste encore faible et l'environnement pour un écrit de qualité en créole n'est pas encore établi. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'il n'y ait pas eu de véritable travail en matière du développement de la langue créole en stylistique pour son usage dans le contexte littéraire.

Dans son ouvrage *La littérature seychelloise* (2005), Pascale Canova est la seule à avoir fait une recherche approfondie sur la littérature seychelloise. Le tableau qu'elle dresse de la place de la littérature seychelloise est plutôt inquiétant. Selon elle, la littérature n'a pas un

avenir prometteur en raison de la place peu valorisée du créole et du manque de lectorat créolophone. Il faudra noter aussi que la lecture n'occupe pas une place très importante dans la vie des Seychellois. Les enseignants, par exemple, ne lisent pas beaucoup en dehors du matériel didactique. Les romans en créole restent souvent sur les étagères des magasins et des rares libraires n'assurent pas une vente régulière en raison du faible lectorat. Nous pouvons comprendre que la littérature a encore un long chemin à parcourir. Tant que le créole ne sera pas valorisé comme langue de savoirs et d'outil littéraire, le lectorat seychellois pour les productions dans cette langue restera très faible.

La production en anglais et en français étant aussi faible, le créole n'entretient donc aucune concurrence avec ces deux langues, comme l'affirme Canova : « *Ainsi sur le plan de la visibilité, la littérature en créole ne souffre guère d'une mise en concurrence avec les œuvres rédigées dans l'une des langues nationales* » (Canova 2005 : 92). Les productions en créole sont plutôt les textes littéraires destinés à un public scolaire et rédigés dans un contexte précis pour fournir de la lecture aux jeunes alphabétisés en créole dans le cadre de l'introduction de cette langue dans le système éducatif. Comme fait remarquer Canova, la production n'a jamais été prolifique et à ce sujet, elle cite Chaudenson qui a bien suivi le processus de la réforme pour la mise en place du créole :

« Il y a eu un projet qui a été d'encourager une littérature en créole, en particulier dans la perspective de la production de textes de lecture pour les enfants. C'est une période que j'ai connue.... On a décidé d'utiliser le créole pour la scolarisation ; et puis, très rapidement on s'est rendu compte que faire un syllabaire a proprement dit en créole ne posait aucun problème. Mais une fois qu'on avait appris à lire aux enfants en créole, il fallait ensuite leur donner des choses à lire. Et comme toujours dans ces cas là, on n'avait pas posé le problème de la post alphabétisation et on a dû en toute hâte, mobiliser quelques personnes pour produire des textes en créole . (Chaudenson cité dans Canova 2005 : 71).

Jusqu'à maintenant le matériel scolaire en créole reste très insuffisant. Cette faible production en littérature scolaire pousse Chaudenson à s'interroger sur le bien-fondé de la réforme : « *Et donc, avec cette littérature, on a augmenté le sentiment que, finalement, cet apprentissage, cette alphabétisation ne servait pas à grand-chose puisqu'on apprenait à lire*

*dans une langue dans laquelle il n'y avait rien à lire » (Canova 2005 : 71). Nous partageons cet avis de Chaudenson d'autant qu'en dehors du contexte scolaire le créole est encore peu institutionnalisé, comme nous avons déjà pu le constater dans la presse, notamment le quotidien *Seychelles Nation*, organe officiel de l'Etat. Toutefois, comme souligne Canova, la littérature seychelloise a vu le jour grâce à la reconnaissance du créole dans le système éducatif. Il s'agit d'une littérature, en quelque sorte de facto, dans la mesure où elle ne sert pas à communiquer la créativité littéraire mais à servir la langue comme outil de communication. En d'autres termes, nous considérons que la langue a été utile dans la mesure où elle a servi à mettre en place une structure pour l'enseignement du créole et assumer une fonction de promotion politique. Elle a mis en place les bases d'une littérature créative : « *Ainsi ce rôle assigné au créole, symbole idéologique politique de la libération est aussi celui de son asservissement, cette langue excluant toute possibilité littéraire de critique sociale ou politique* » (Canova 2005 :122). Compte tenu de l'absence du créole comme langue institutionnalisée et sa place dans la littérature, nous pensons comme Canova, que l'avenir de la littérature aux Seychelles serait plutôt réservé aux deux langues internationales, l'anglais et le français.*

Parler de littérature seychelloise, c'est accepter qu'elle existe presque exclusivement en créole bien que cette production ne soit pas encore arrivée à un haut niveau. Le paradoxe de cette littérature est que le créole, langue encore peu reconnue comme langue de pouvoir, assure le moyen de communication privilégié de la production littéraire. Or, l'avenir de l'anglais et du français deux langues pourtant prestigieuses, au pouvoir économique et commercial, reste incertain. Les Seychellois vont-ils continuer à dépendre uniquement de la littérature étrangère pour leurs besoins en lecture d'évasion et de créativité ?

3.3.1.6.6 La publicité

Aux Seychelles la publicité n'est pas aussi présente que les autres pays de la région, comme Maurice ou la Réunion : le pays n'est donc inondé d'affiches. Par ailleurs, pendant le régime socialiste, il était strictement interdit de faire de la publicité dans les medias. C'est avec l'ouverture au pluripartisme en 1993 que l'interdiction a été levée.

La publicité a connu une augmentation à la télévision SBC au fil des dernières années. À l'écran, elle est toujours annoncée par le terme *spot*. L'anglais et le créole sont davantage utilisés dans les publicités. Selon le service de marketing de SBC, 79% de publicités se font en créole, 19% en anglais et 1% en français. 70 % de ces publicités concernent les activités du type spectacles, fêtes religieuses patronales ou rencontres sociales. En général, les publicités à la télévision durent de trente à quarante secondes.

A la radio, la place des langues dans la publicité est répartie différemment. Le créole domine avec 80% contre 29% en anglais et 1% en français. Elles traitent essentiellement les activités et rencontres sociales. En revanche, cette langue est peu utilisée dans la publicité du *Seychelles Nation*. Selon le service de publicité de cette publication, l'anglais domine l'espace publicitaire à 85 %, le français à 10% et le créole à 5%. La publicité vise essentiellement le commerce.

La publicité s'affiche surtout dans des devantures de certains magasins en ville ou à l'extérieur, sur les bus, quelques rares panneaux, quelquefois sur les murs. Ces publicités proviennent des compagnies de téléphone *Airtel* et *Cable and Wireless* qui proposent des textes en anglais et en créole, des entreprises de boissons comme la brasserie *Seybrew* et la distillerie de rhum le *Takamaka rum*. Dans une petite enquête menée fin 2009, nous avons pu photographier deux publicités en anglais sur panneaux en plein centre ville. La première concerne la vente du coco de mer provenant du bureau du tourisme. Quant à la deuxième, il s'agit d'un avertissement du bureau des transports aux conducteurs de voitures. (Voir Annexe 3 p 467-468).

3.3.1.7 Les potentialités économiques

Les deux ressources économiques majeures des Seychelles sont le tourisme et la pêche. Le Produit national brut par habitant est de 10. 671 dollars américains⁷³. Le pays toutefois n'est pas seulement une destination touristique mais est devenu au fil des années un centre commercial développé. Depuis l'époque coloniale, l'anglais a été la langue dont la maîtrise, donne accès au monde du travail, à un emploi mieux rémunéré et à l'ascension sociale. Il est

⁷³ PNB 2008

surtout requis dans le secteur commercial privé où il reste la langue des affaires et du commerce, d'autant que la majorité des importations proviennent des pays anglophones. En revanche, l'exportation du poisson s'effectue dans des pays francophones de la région comme la Réunion et vers les pays européens tout particulièrement la France. Notons que le tourisme contribue à hauteur de 17 % de la main d'œuvre nationale et la pêche 19%. Notons que le pays accueille en moyenne chaque année 20% de touristes francophones. Il est entendu que pour les offres d'emploi dans ces secteurs clés, les deux langues nationales, l'anglais et le français sont requises

L'obtention de tout emploi exigeant des contacts avec le public aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé, est subordonnée à une maîtrise suffisante de l'anglais et du français. Bien que l'usage du créole soit massivement répandu dans le secteur administratif, un candidat dont les compétences orales et écrites sont limitées à cette langue, a peu de chance d'être recruté pour certains postes s'il est en concurrence avec un autre qui maîtrise les deux langues internationales. Les meilleures chances s'offrent à ceux qui possèdent des compétences dans les deux langues. Le créole ne jouit donc pas de fonction de langue de promotion sociale et ne possède pas de pouvoir économique.

3.3.1.8 Les représentations sociales

Bien que langue de l'ancien pouvoir colonial, l'anglais est considéré comme la langue de l'économie, de l'informatique, du commerce et d'ouverture au monde. C'est la langue du présent et de l'avenir. Il offre de grandes possibilités, donc la langue de promotion et d'ascension sociale par excellence. C'est aussi la langue d'ouverture pour les études supérieures à l'étranger. En effet, la grande majorité des jeunes Seychellois vont poursuivre leur formation supérieure dans des institutions anglophones. L'anglais est aussi une nécessité pour toute personne désireuse de réussir une carrière professionnelle.

Le français est objet de représentations contradictoires en raison de ses relations qu'il entretient avec les deux autres langues. Cette langue est perçue positivement comme langue de la culture, mais négativement comme la langue d'un passé colonial appartenant à un groupe

élitiste, donc peu accessible. Il est réservé à une classe sociale favorisée. Il est jugé difficile et ennuyeux par les élèves, par rapport à l'anglais. Il est vraisemblable que la qualité des matériels pédagogiques à disposition des élèves ainsi que le niveau de formation des enseignants jouent un rôle considérable sur la motivation pour l'apprentissage de cette langue.

Or, nous avons pu constater, au fil des dernières années, une augmentation d'inscriptions d'élèves aux cours de l'Alliance française par des parents désirant une meilleure maîtrise du français pour leurs enfants. Un tel comportement laisse supposer que les parents ne sont pas satisfaits de la performance de leurs enfants en français en milieu scolaire. Ils ressentent sans doute le besoin de mettre leurs enfants en contact avec cette langue, peu présent dans leur environnement immédiat. Par ailleurs, cette langue est indispensable pour les 5% d'étudiants qui veulent poursuivre des études dans les pays francophones.

Bien que le créole ne donne pas accès au pouvoir et à la promotion économique, surtout en raison de son absence à l'écrit au niveau institutionnel, il a su toutefois garder son prestige de langue identitaire. Il est perçu positivement comme la première langue des Seychellois et la langue de l'expression personnelle et familière, notamment de cohésion nationale. *« On se serait acheminé, peu à peu, ainsi vers un système administratif qui aurait fonctionné, à l'interne en créole (alors qu'aujourd'hui, il n'y a rien dans cette langue, en dépit de déclarations de principe) et à l'externe en anglais et en français, alors qu'aujourd'hui l'anglais occupe la totalité de la communication écrite, interne et externe, d'où sont exclus le français et le créole ».* (Chaudenson 2008 :p55)

Nous partageons avec Canova la même valeur pour l'anglais, mais l'écart est beaucoup plus évident pour le créole (4 contre 8, et français 13 contre 16). Nous attribuons une valeur plus importante au français étant donné le statut du français comme langue de promotion sociale.

Dans le domaine économique, les deux langues internationales, l'anglais et le français, sont nécessaires pour l'obtention d'un poste, pour poursuivre des études ou accéder à une formation qualifiante. Bien que langue de la communication orale, le créole ne constitue pas un outil de promotion ou d'ascension sociale. C'est ainsi que l'anglais et le français sont perçus

positivement, alors que le créole est considéré comme langue d'identité nationale sans valeur économique.

3.3.2 Le corpus et l'apprentissage des langues

3.3.2.1 L'acquisition de la langue première

Un certain nombre de parents seychellois, estimés à plus de 3%, parle anglais à leurs enfants, un nombre moins important français, d'où l'identité des valeurs attribuées pour les deux langues. En raison de ces comportements, le créole ne se voit attribuer que 17. Ce chiffre risque de baisser encore si de plus en plus de parents utilisent les deux langues internationales avec leurs enfants. Il reste la langue première pour le reste de la population.

Canova ne tient probablement pas compte du nombre de Seychellois qui possèdent les deux langues internationales comme langues premières en attribuant 18,87 au créole.

3.3.2.2 L'apprentissage de la langue scolaire

Certains enfants issus de parents seychellois immigrés revenus au pays peuvent apprendre le créole comme langue étrangère, mais de tels cas sont marginaux. Le taux de scolarité étant de 100%, les jeunes sont exposés durant l'intégralité de leur scolarité à l'apprentissage des deux langues. Au terme d'un enseignement obligatoire de dix ans d'anglais et de français, près de mille candidats présélectionnés chaque année se présentent aux examens internationaux en anglais et en français. Les élèves connaissant un taux de réussite de 100%, on peut estimer que le niveau des élèves en langue tant à l'oral qu'à l'écrit, est élevé, même si une partie des classes d'âge les plus élevées n'a pas connu ce système : français 12 ; anglais 15.

La valeur de 12 attribuée par Canova au français comme langue d'apprentissage scolaire est peu justifiée compte tenu de la place du français comme matière obligatoire pour l'intégralité de la scolarité.

3.3.2.3 La compétence

Les Seychellois possèdent des compétences partielles et potentielles en français et en anglais. Les notes de compétences linguistiques attribuées respectivement aux deux langues (8,5 en français, et 11,5 en anglais) tiennent compte de la population actuellement scolarisée et la population ayant déjà quitté l'école. Le niveau en français des personnes âgées de plus de quarante ans est encore relativement satisfaisant. En dessous de cet âge, la communication en français est souvent limitée. On estime le pourcentage de Seychellois ayant une compréhension élevée du français oral et écrit à plus de 50%. L'école étant le lieu privilégié d'appropriation et de diffusion du français, 100% de la population scolaire est exposée à cette langue. En outre, la pratique du français est effective dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, car le nombre de locuteurs francophones est en augmentation constante dans les hôtels.

En ce qui concerne l'anglais, le nombre de locuteurs s'élèverait à 60% pour la compréhension et la production, mais ceux dont la compétence est effective à l'écrit et à l'oral, seraient supérieurs à ce qu'on observe pour le français. La quasi totalité de la population est monolingue créole en situation informelle et à un moindre degré en situation formelle. Il existerait néanmoins un groupe de monolingues créolophones, le taux des alphabétisés étant de 91.3%. Le groupe de bilingues créole-anglais 50%, si nous considérons que l'anglais est appris par tous pendant la totalité de la scolarité. Quant aux locuteurs trilingues, il s'agit essentiellement des Seychellois possédant un bon niveau d'éducation, guère plus de 1% de la population.

3.3.2.4 La production langagière

L'anglais est pratiqué essentiellement par les Seychellois ayant suivi une scolarité complète, suivie d'études à l'étranger. Cette langue, est aussi employée comme langue maternelle par une minorité de Seychellois émigrés des pays anglophones et ce groupe de locuteurs est souvent bilingue créole anglais. Rappelons que selon le dernier recensement de 2002, plus de 27.4% des locuteurs s'expriment en anglais au foyer.

Une minorité de Seychellois francophones utilise le français comme langue maternelle, de génération en génération. D'autres Seychellois, émigrés des pays francophones, utilisent cette langue comme langue maternelle parallèlement au créole et à l'anglais. Si on se fie au

recensement de 2002, seul 10% de la population, peut s'exprimer en français. Il s'agit des Seychellois trilingues qui ont atteint un assez haut niveau d'études. Soulignons que la proportion de locuteurs trilingues s'élevait à plus de 25% selon le recensement de 1971 - chiffre à notre avis qui aurait considérablement baissé en 2002. Il est dommage que ce dernier recensement n'indique pas de pourcentage de trilingues.

Canova attribue une valeur beaucoup trop faible à l'anglais 2,5 par rapport à 6 chez nous-même, le volume de production de cette langue étant beaucoup plus élevé que pour le français. Comme les trois langues sont apprises à l'école, on peut affirmer que l'école demeure le lieu privilégié où le trilinguisme joue un rôle important. Il est vrai que les enfants en situation scolaire sont exposés aux langues en tant que médium ou en tant que matière. Par conséquent, cette institution devient la seule instance capable d'influer sur le comportement des futurs usagers des langues car c'est dans cet espace qu'ils ont le plus de contact avec les langues. D'une part, l'école permet aux enfants d'acquérir une certaine maîtrise de langues, bien que l'acquisition de la langue maternelle ne dépasse pas le cycle primaire. D'autre part, cette expérience des langues leur permettra de se développer. Rappelons qu'une fois en dehors du cadre scolaire, le jeune locuteur a peu de possibilités d'utiliser l'anglais et le français en situation de discours authentique. Le créole demeure la langue la plus utilisée dans le contexte oral.

Nous avons pu constater qu'il ne suffit pas de décréter que les trois langues bénéficient chacune du statut de langues nationales dans la Constitution. En fait, dans chacune des institutions, elles occupent une place particulière. Dans le domaine de l'administration, le trilinguisme est présent, mais l'anglais prédomine à l'écrit bien qu'il soit présent, dans une certaine mesure, à l'oral. Le français, pour sa part, est confiné à des situations orales et écrites spécifiques. La religion, est une institution où interviennent les trois langues, mais à différents degrés en fonction de la langue officielle de la religion. En revanche, l'école demeure le seul lieu privilégié où le trilinguisme est présent d'une manière fonctionnelle et non pas symbolique, comme dans les autres institutions. Sa politique de langues accorde une place précise à chacune pour son introduction à différents moments de la scolarité.

L'espace médiatique est occupé massivement par l'anglais, même s'il existe un certain partage dans les émissions radio et télévisées. Dans ce domaine, le créole, le plus grand medium de communication, occupe une place de plus en plus prépondérante à la radio nationale. Enfin, la production littéraire reste faible, bien qu'il existe quelques écrits en créole, très peu en anglais et en français.

Plus de trois décennies après l'Indépendance et l'introduction du créole, le paysage linguistique est dominé par l'anglais, langue d'ascension sociale. Le créole, la langue la plus parlée et reconnue comme langue identitaire, fait toujours objet des représentations négatives. Quant au français au passé prestigieux, il est perçu comme une langue à valeur économique, mais peu accessible au grand public.

DEUXIEME PARTIE : LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET LA PRESENTATION DES RESULTATS

CHAPITRE 4 : DEMARCHES METHODOLOGIQUES

4.1 Les objectifs et hypothèses de la recherche

La présentation que nous venons d'exposer sur la situation sociolinguistique des Seychelles, dans le chapitre précédent, permet de cerner les enjeux à la fois politiques et individuels propres au trilinguisme seychellois. Cette situation de trois langues en présence a entraîné le pays vers un trilinguisme officiel. Chaque langue jouit de la même position constitutionnelle. Un tel statut laisserait entendre le trilinguisme est équilibré dans toutes les institutions. Or, dans la pratique quotidienne, nous remarquons que cette égalité législative ne se matérialise pas et que cet ordre juridique ne répond ni aux besoins réels ni aux pratiques des locuteurs. Nous sommes tentée de résumer notre pensée ainsi « *En matière de langues, la loi impose les langues mais les locuteurs disposent* ».

Dans le paysage linguistique seychellois, l'usage équilibré de ces langues semble inaccessible, quand l'anglais, occupe quasiment tout l'espace institutionnel et assure la promotion sociale. Le français, autre langue coloniale, se trouve reléguée en deuxième place. Quant au créole, langue la plus parlée, issue du processus de la colonisation, est la moins valorisée. Elle est perçue comme une langue inférieure, *langue minorée*, Prudent(1990), avec peu de possibilités d'ouverture sociale et économique. Le trilinguisme seychellois tel que prévu par la loi, loin d'être équilibré, génère une situation complexe où le locuteur se trouve constamment partagé entre les trois langues.

Comme nous pouvons le constater, dans ce modèle de trilinguisme, l'usage des trois langues est réparti différemment. Elles ne remplissent pas les mêmes fonctions et ne bénéficient pas des mêmes représentations. D'une part, cette situation laisserait entendre que les locuteurs auraient des attitudes et représentations différentes pour chacune des langues. D'autre part, ils posséderaient aussi des compétences variées dans certains domaines de communication précise.

Il s'agirait donc d'une compétence linguistique à géométrie variable. Notre problématique s'articule alors autour d'une question essentielle :

« *Comment les Seychellois gèrent-ils la cohérence et la rupture entre l'exigence exprimée de l'anglais, du français et du créole, trois langues à statut constitutionnel égal et leurs pratiques effectives ?* »

A partir de cette large question, plusieurs autres interrogations surgissent :

1 Comment caractériser la situation linguistique des Seychelles ?

2 Le concept de diglossie peut-il éclairer le modèle de trilinguisme inégal seychellois?

3 Quelle fonction et quel rôle remplit chaque langue dans la société ?

4 Peut-on établir le profil type du locuteur seychellois jouant de son répertoire créole, français et anglais ?

5 Quelles sont les représentations et les attitudes des locuteurs face à chacune des langues ?

6 Comment les Seychellois en tant qu'individus vivent-ils la cohabitation de ces langues?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous émettons les hypothèses de travail suivantes :

1 L'écart est grand entre le trilinguisme constitutionnel des langues et les pratiques linguistiques quotidiennes des Seychellois.

2 Le trilinguisme seychellois renvoie à la pratique et à la répartition inégale des fonctions, des rôles et des usages dans la société au sens d'une *diglossie*.

3 Le locuteur seychellois attribue à chaque langue, sa propre valeur, sa place en fonction de ses propres besoins de communication.

4 Les représentations des locuteurs seychellois vis-à-vis des langues se font en fonction du statut et place des langues dans la société.

5 Dans le contexte trilingue seychellois, le locuteur gère ses langues en fonction de ses propres compétences de communication.

Ces hypothèses traitent les écarts entre les statuts constitutionnels des langues et leurs usages dans la pratique. Elles abordent la répartition des fonctions, des rôles et des usages dans la société au sens de la diglossie. Elles concernent aussi les attitudes et les comportements des Seychellois et les représentations et rationalisations vis-à-vis des langues. Enfin, elles font appel à leur degré de compétences dans les trois langues. Ce chapitre présente la démarche de la recherche, justifie l'approche méthodologique et les outils utilisés et décrit la collecte et le traitement des données.

4.2 La démarche de la recherche

Nous savons que, dans la recherche sociolinguistique, la seule description de pratiques linguistiques ne fournit qu'une partie des renseignements sur la réalité linguistique du locuteur. Pour caractériser le multilinguisme individuel de locuteurs, nous disposons de plusieurs modèles. Pour certains linguistes, comme Dietrich (1987), cité par Kube (2005), nous pouvons définir la relation entre les langues selon trois dimensions : la première concerne l'ordre chronologique qui se réfère au moment de l'acquisition d'une langue. Dans ce cas, nous pouvons distinguer la langue première, la langue seconde et la troisième langue. Une deuxième dimension traite le statut de langues, tout particulièrement les domaines auxquels leur emploi est attribué. Cela concerne le rôle et la fonction qu'une langue peut remplir dans la production linguistique de l'individu. La troisième dimension concerne la culture. Selon Dietrich, il s'agit du rôle culturel, plus précisément le rapport que le locuteur entretient avec une langue (Kube 2005 :102). Pour analyser cette dimension, il est nécessaire d'analyser des attitudes linguistiques.

Dans son étude sur l'analyse des attitudes, Fasold (1984) précise qu'elle nécessite la concentration sur l'individu et sur ses actions. La plupart des études sur les attitudes s'appuient sur « *un point de vue mentaliste de l'attitude comme un état de disponibilité ; une variable qui*

intervient entre un stimulus qui affecte la personne et la réaction de cette personne »⁷⁴ (Agheyisi et Fishman 1970 : 138, Cooper et Fishman 1974 :7 in Fasold 1984 :147). De ce point de vue, l'attitude d'une personne la prépare à réagir face à un stimulus d'une manière ou d'une autre. Une telle définition de l'attitude mentaliste est ainsi décrite par Williams (1974)⁷⁵ « *l'attitude est considérée comme un état intérieur suscitée par un type de stimulation quelconque et qui peut provoquer l'organisme* » (Agheyisi et Fishman 1970 : 138, Cooper et Fishman 1974 :7 in Fasold 1984 :147). Fasold fait ressortir à quel point une telle définition peut poser problème pour la méthode d'expérimentation. Si une attitude est un état intérieur de *disponibilité* plutôt qu'une réaction observable, nous sommes donc obligé de nous appuyer sur la propre description des attitudes des auteurs ou d'inférer des attitudes directement de leurs modèles de comportements. Comme nous le savons, des données basées sur des rapports personnels ne sont pas fiables et détournent le chercheur de ce qu'il a observé.

Une autre approche de l'étude des attitudes se situe sur le plan du *behaviorisme*. Selon cette théorie, nous retrouvons des attitudes dans les réactions des personnes dans des situations sociales. Cette approche est plus abordable puisqu'il s'agit d'observer, de classer et d'analyser le comportement extérieur. Les attitudes envers les langues se distinguent donc d'autres attitudes par le simple fait qu'il s'agit des langues où il est question de recueillir l'avis des sujets sur les langues.

Pour vérifier nos hypothèses sur les attitudes et représentations des locuteurs sur les langues, la troisième dimension de Dietrich, nous avons jugé utile d'utiliser l'entretien. Pour les deux autres dimensions qui traitent le statut, l'usage des langues et la répartition de leurs fonctions et rôles, les questionnaires nous ont paru constituer un outil valable. Cela nous amène à exposer la question du choix de l'approche de recherche.

4.3 Les approches méthodologiques en recherche

⁷⁴ « *a mentalist view of attitude as a state of readiness ; an intervening variable between a stimulus affecting a person and that person's response* » (Agheyisi et Fishman 1970 : 138, Cooper et Fishman 1974 :7 in Fasold 1984 :147).

⁷⁵ « *l'Attitude is considered as an internal state aroused by stimulation of some type and which may mediate the organism* » (Agheyisi et Fishman 1970 : 138, Cooper et Fishman 1974 :7 in Fasold 1984 :147).

De nombreux chercheurs choisissent l'approche soit qualitative, soit quantitative. Un autre groupe opte pour la combinaison des deux méthodes. Cette dernière démarche, cependant, n'est pas perçue par tout le monde, comme une bonne méthode de recherche. Certains considèrent la collecte des données qualitatives comme insuffisante, étant donné qu'elles ne sont pas comparables : tous les sujets ne se sont pas posés exactement les mêmes questions. En revanche, Strauss et Corbin (1990) réfutent ce point de vue et affirment que de telles analyses sont en effet valables avec des données comparables comme elles cherchent à représenter les concepts. Pour sa part, Nunan (1988) considère que la réelle différence entre les deux méthodes est d'ordre philosophique et qu'elle n'est pas toujours reflétée dans la conduite de recherches empiriques. Il explique que la fonction principale de la méthode quantitative consisterait à découvrir les faits indépendamment du chercheur, alors que la deuxième méthode, aborderait la notion de réalité objective. Pour soutenir son explication, Nunan cite Rist (1977)⁷⁶ : « *En fin de compte, il n'est pas question de stratégies de recherche, comme tel. Plutôt l'adhésion à un paradigme par rapport à un autre, prédispose une personne à percevoir le monde et les événements à l'intérieur en profondeur, de différentes manières* » (Rist 1977 : 43 in Nunan 1988 : 20).

Dans sa thèse, Purvis (2007) affirme que c'est probablement ce débat qui a incité Gorard (2001) à attribuer le libellé « *paradigm wars* » à cette controverse. Gorard considère non productif le « *faux duel entre les approches quantitative et qualitative* » (Gorard 2001 : 346). Pour lui, ce qui prime c'est le choix d'approches basé sur le principe de ce qu'il appelle *appropriation au but*⁷⁷ (Gorard 2001 : 346). Purvis poursuit en citant Morrison (2002) qui souligne l'importance d'être clair sur la tradition philosophique et les perspectives épistémologiques qui étayent la recherche sachant qu'elles peuvent avoir des retombées considérables sur les propres perspectives du chercheur et les résultats de sa recherche (Purvis 2007 : 95). De même, Punch cité par Dunan (2002 : 134) souligne la nécessité d'indiquer clairement l'approche utilisée : « *La recherche sociale aujourd'hui est caractérisée par des approches méthodologiques et paradigmes multiples. Un lecteur d'une telle recherche doit garder cela en tête. Mais l'écrivain dans ce sens, doit accepter la responsabilité d'indiquer*

⁷⁶ « *Ultimately , the issue is not research strategies, per se. Rather, the adherence to one paradigm as opposed to another predisposes one to view the world and the events within it in profoundly different ways* » (Rist 1977 : 43).

⁷⁷ « *fitness for purpose* » (Gorard 2001 : 346).

*clairement la direction de la recherche*⁷⁸ » (Punch 1998 :253 in Blaxter Blaxter-Hughes-Tight 2005).

Dans notre souci de choisir une méthode qui serait en parfaite adéquation avec chacune des hypothèses énoncées, nous avons choisi de combiner les méthodes quantitatives et qualificatives. Le point fort de la combinaison de ces deux méthodes, comme affirme Punch (1998) est de permettre de comparer et de confronter les données d'une méthode à l'autre. De cette manière, elle peut favoriser l'interprétation des relations entre les variables. Pour ce chercheur, la recherche quantitative peut atteindre des éléments de la vie sociale alors que la recherche qualitative tend à traiter les aspects de comportement sur une petite échelle (Punch 1998 : 247 in Blaxter-Hughes-Tight 2005 : 85). L'approche qualitative nous a permis aussi d'expliquer les facteurs liés à ces relations dans nos enquêtes et nous avons pu profiter des avantages de chacune d'entre elles en vue d'obtenir un point de vue plus large. Par ailleurs, la combinaison des deux méthodes favorise aussi la mise en relation des niveaux macro et micro et contribue à resserrer le fossé entre les deux. Nous avons donc remarqué que la recherche quantitative serait plus efficace pour aborder les structures de la vie sociale alors que l'approche qualitative serait plus utile du point de vue des processus.

Cette combinaison nous a été utile dans la mesure où nous cherchions à la fois la collecte des données sur la répartition des usages des langues et leurs représentations. Nous avons donc appliqué une double perspective méthodologique : des enquêtes basées sur des questionnaires et des entretiens semi dirigés. Nous avons donc eu recours à une variété d'outils en vue de mieux préciser la nature des divers répertoires linguistiques et d'obtenir une image aussi complète que possible du profil du locuteur seychellois en situation trilingue.

4.4 La population des enquêtes

⁷⁸ « *Social research today is characterised by multiple approaches methods and paradigms. A reader of such research has to keep that in mind . But the writer , correspondingly, has to accept the responsibility to make clear what position the research takes*» (Punch 1998 : 253).

Nous avons mené quatre enquêtes dont deux basées sur un entretien et les deux autres sur un questionnaire. Notre première enquête s'est déroulée en 2002, la deuxième et la troisième en 2003 et la quatrième en 2004.

Tableau Métho n°1 Objectifs, chronologie et durée des enquêtes

ENQUETES	MODALITE	PERIODE	DUREE
1 Usage des langues dans l'administration	Entretien libre	Jan-avril 2002	20 heures
2 Usages, politique linguistique et représentations des langues	Entretien semi-dirigé	Jan-juin 2003	100 heures
3 Usage des langues nationales dans le secteur formel et informel	Questionnaire	Mars-mai 2003	
4 Représentations des langues : en contexte scolaire	Test de la Pilule de Marie-Louise Moreau	2004	3 -5 séances

Pour vérifier nos hypothèses, il nous a semblé préférable de diversifier les échantillons. Pour ce faire, nous avons eu recours à différents publics : jeunes et adultes. Cela devrait favoriser notre recherche de convergences et de divergences à travers les résultats pour obtenir une image aussi réaliste que possible de la situation des langues dans le contexte seychellois. Par souci d'homogénéisation de chaque enquête, tous les locuteurs ont été soumis à la même méthode. Notre recherche s'est concentrée sur quatre échantillons avec une population de 689 personnes, en fonction des objectifs des enquêtes comme l'indique le tableau :

Tableau Métho n°2 Population enquêtée : Statut socio économique, niveau d'études, sexe, nombre

ENQUETES	STATUT SOCIOECONOMIQUE	NIVEAU D'ETUDES	STRATEGIE D'ECHANTIL - LONNAGE	SEXE		NOMBRE
				H	F	
1 Usage des langues dans l'administration	Haut fonctionnaires des institutions ministérielles et privées	Niveau universitaire	Sélection par catégories professionnelles	17	03	20
2 Usages, politique linguistique et représentations des	Grand public enseignants fonctionnaires	Niveau post secondaire/ universitaire	Sélection par catégories professionnelles	36	80	116

langues par les Seychellois					
3 Usage des langues nationales dans le secteur formel et informel	Public restreint Haut fonctionnaires, professions libérales	Niveau universitaire ou supérieur	Sélection par catégories professionnelles	17 18	34
4 Représentations des langues : en contexte scolaire	a) Elèves de l'école publique	8-10 années de scolarisation	Sélection des élèves en classe secondaire		108
	b) Elèves de l'école privée				274
	c) Enseignants	Formation pédagogique hétérogène de 3 à 5 années.	Sélection des enseignants du cycle primaire		137
Population globale					689

4.4.1 Le profil du public pour les différentes enquêtes

4.4.2 La pré enquête : l'usage des langues dans l'administration

Pour la pré enquête sur l'usage de langues dans l'administration, nous avons interrogé vingt hauts fonctionnaires, dont treize (13) secrétaires généraux, six (6) hauts responsables des institutions et un directeur d'une société privée. Nous avons choisi ces personnes en fonction de leur poste et de leur expérience des langues dans l'administration seychelloise. Les critères d'âge ou de sexe des témoins n'ont pas été pris en compte, la fonction occupée par le témoin dans l'institution primant pour cette enquête. Ils avaient tous dépassé la trentaine et possédaient plus d'une dizaine d'années de connaissance du terrain administratif.

4.4.3 L'enquête no 2 : l'usage des langues dans les secteurs formel et informel

Pour l'enquête sur l'usage et l'emploi des langues dans la société, nous avons voulu obtenir les informations sur les usages des langues aussi bien dans le contexte formel qu'informel. Pour cette enquête, nous cherchions à obtenir une image représentative des pratiques linguistiques en contexte oral et écrit provenant des personnes exerçant différentes fonctions dans la société. C'est ainsi que nous avons ciblé un public très hétérogène :

enseignants, étudiants, administratifs et le groupe de témoins impliqués dans l'enquête basée sur un entretien sur les pratiques, les attitudes et les représentations des langues.

Il s'agissait de cent seize personnes qui possédaient un assez bon niveau d'éducation. Etant donné que les questionnaires allaient être distribués sur une base de volontariat, nous n'avons pas pu maintenir un équilibre entre les sexes.

4.4.4 L'enquête no 3: les usages, la politique linguistique et les représentations des langues

Pour le public concerné par cette enquête, (voir Annexe 5 b p 472), nous avons retenu trente quatre personnes à partir d'un échantillonnage sélectif. La sélection a été établie selon les critères suivants:

- haut statut socio professionnel.
- une bonne maîtrise d'au moins l'une des langues, français ou l'anglais ou les deux et la langue créole.
- une assez grande fréquentation des langues dans le cadre du travail et dans la société en général.

Le statut socio professionnel

Comme nous avons jugé utile d'avoir un public d'un haut niveau socio professionnel, la plupart des sujets retenus, occupaient tous, des postes élevés, notamment de direction dans divers secteurs clés de la société comme l'administration, l'éducation, l'économie. Notre population se constituait de dix personnes provenant du secteur économique, (tourisme et hôtellerie), deux du secteur juridique, six conseillers de plusieurs domaines. Nous avons aussi interrogé deux ministres, dont un ancien ministre de l'éducation, qui avait suivi toutes les réformes du système éducatif. L'éducation, un secteur chargé de l'apprentissage et l'enseignement des langues, a été représentée par plus d'une dizaine d'éducateurs. Deux enseignants en formation secondaire et post secondaire ont aussi été consultés en raison de leur

rôle clé dans la promotion des langues. Parmi cette population, nous avons trouvé utile d'obtenir des informations sur la place, le pouvoir et l'impact des langues dans la religion, une institution vitale de notre société. Dans ce sens, nous y avons inclus un représentant religieux. L'univers journalistique, un autre domaine clé au regard de l'usage et du statut des langues, a été représenté par un journaliste d'un parti d'opposition.

Ce public était essentiellement bilingue français-créole ou créole-anglais mais au moins la moitié de sujets pouvait s'exprimer avec aisance dans les trois langues. Il comptait pour presque 90% de la population bilingue seychelloise. Nous avons donc jugé cet échantillon comme représentatif.

Le niveau d'études

Compte tenu du statut socio professionnel des personnes, la plupart possédaient un haut niveau de formation professionnelle. Quatorze personnes étaient titulaires de diplômes approfondis et avaient une formation universitaire dont dix niveaux licence, neuf du niveau maîtrise et une personne niveau doctorat. Les domaines de formation concernaient essentiellement l'éducation, le droit, administration et l'économie.

Les variables : âge, sexe et confession

Comme la maîtrise des langues constituait le facteur clé de la sélection de notre public, le critère âge n'a pas été pris en compte. La moyenne d'âge des témoins est de 52,5%, le plus jeune avait trente huit ans et le plus âgé quatre vingt et un ans. Pour maintenir un équilibre entre les sexes, nous avons pu choisir dix sept hommes et quatorze femmes qui répondaient aux critères déjà cités.

Compte tenu de la place des langues dans les institutions religieuses aux Seychelles, notre public comprenait 82,2% de catholiques, 8,8% anglicans et 2,9% des autres religions (bahaï, jain, adventiste).

Dans notre souci de diversifier autant que possible les publics concernés par notre recherche sur les statuts, la politique et les représentations des langues, nous avons jugé aussi utile de recueillir l'avis des personnes impliquées dans l'univers scolaire. Dans ce sens, nous avons ciblé des jeunes élèves et des enseignants pour recueillir leur avis sur le rôle, les fonctions et surtout l'utilité de ces langues. Notre intention visait surtout à mettre en relation les différentes réactions des enseignants et celles des élèves en vue d'obtenir une plus grande représentation des opinions sur les langues. Il s'agit en effet du plus grand échantillon de notre enquête : cinq cent quatorze témoins. Cet échantillonnage a été composé de trois groupes dont un groupe d'enseignants et deux groupes d'élèves.

4.4.5 L'enquête n°4 : les représentations des langues en contexte scolaire

Les élèves de l'école publique

Nous avons fait participer deux cent soixante quatorze élèves issus des classes de deuxième et de troisième année du cycle secondaire (équivalent de 5^{ème} et 4^{ème} du système français) d'une école publique. Ils avaient été alphabétisés et avaient reçu un enseignement en créole pendant les trois premières années de scolarité. Ils ont aussi appris l'anglais et le français comme matières. Dès la cinquième année, l'anglais est devenu langue d'enseignement tandis que le créole a été enseigné comme matière jusqu'à la fin de la sixième année. La scolarité de ce groupe d'élèves au niveau du cycle primaire a été identique.

Dans le cycle secondaire, ils ont poursuivi l'apprentissage du français, toujours comme matière, et l'anglais, comme langue d'enseignement. Ils appartenaient à toutes les catégories sociales, mais la plupart venaient des familles modestes. Le créole constituait leur moyen privilégié de communication aussi bien à la maison qu'à l'école. A quelques rares exceptions près, comme l'utilisation des jeux vidéo et le visionnement des films en anglais, à la maison, leur pratique et contact avec l'anglais et le français se limitaient au contexte strictement

scolaire. Ceux qui avaient des difficultés d'apprentissage utilisaient le créole en classe. Ce public représentait 76% de la population d'élèves de cette école à ces niveaux d'études. Nous l'avons donc considéré comme un bon échantillon de l'univers scolaire.

Les élèves de l'école privée

Notre deuxième échantillon de cent huit élèves, issus de l'une des écoles privées, avait presque le même âge que celui du premier groupe mais avec un parcours scolaire différent et un niveau d'études élevé. En effet, dans cette institution scolaire, contrairement aux écoles publiques, l'usage du créole est exclu dans l'enseignement et en dehors des classes. Le médium d'enseignement est donc exclusivement l'anglais depuis la maternelle. Les parents des élèves sont, pour la plupart, des professionnels haut placés, possédant une bonne éducation et vivant dans un contexte socioculturel favorable. Dans la plupart de ces familles, les parents encourageaient leurs enfants à utiliser à la maison, le français ou l'anglais, tout particulièrement cette dernière langue. Dans ce groupe, nous trouvons donc, des élèves bilingues anglais-créole, des monolingues anglophones et un groupe bilingue français-anglais.

Ce groupe d'élèves possédait en conséquence un meilleur niveau de connaissances et une meilleure maîtrise de l'anglais et du français oral et écrit que les élèves de l'école publique. Par contre, ils n'avaient aucune connaissance du créole écrit. Nous avons choisi volontairement ce public d'élèves qui avait le même âge que le premier groupe pour confronter leurs perceptions sur les fonctions et rôles des langues. Une telle comparaison nous aurait permis de dégager des convergences et des divergences relatives à la formation reçue. Cet échantillon est représentatif de la population des écoles privées dans la mesure où tous les niveaux d'études concernés de l'école choisie avaient participé à cette enquête. Rappelons qu'il existe un deuxième établissement privé qui propose un enseignement secondaire.

Les enseignants de l'école publique

Nous avons retenu un groupe de cent trente sept enseignants pour cette enquête provenant essentiellement des écoles primaires de l'île de Mahé, l'île principale. Comme il s'agissait d'une catégorie essentielle de notre société, nous avons jugé utile de connaître leur avis et

perception des langues enseignées dans les écoles. La plupart de ces enseignants suivaient une formation de perfectionnement en français en vue de préparer un diplôme national. Ils étaient tous titulaires du certificat de l'école normale correspondant à une formation de quatorze ans au total.

Certains d'entre eux avaient le niveau DELF 1 (Diplôme élémentaire de langue française) et suivaient un cours de remise à niveau en français. Dans les classes, ils utilisaient le créole comme médium d'enseignement dans le premier cycle avec les élèves de la petite enfance (maternelle) et pour les deux premières années du primaire. Ils enseignaient l'anglais et le français en tant que matières seulement. La quasi majorité de ces enseignantes étaient essentiellement créolophones et pratiquaient très peu le français et l'anglais en dehors de la situation scolaire d'enseignants. Dans le cadre de notre recherche, nous n'avons pas été en mesure de mener cette enquête sur les autres îles. Comme cette enquête a été menée dans l'anonymat, nous n'avons pas relevé le sexe ou l'âge des enquêtés.

4.5 L'éthique dans la recherche

Lors du choix de la population pour nos enquêtes, nous avons trouvé utile de prendre en compte les facteurs fondamentaux liés à la question d'éthique. En effet, la prise en compte de l'éthique fait partie intégrante de tout travail de recherche. Pour Bell et Opie (2002) :240), le fait d'associer des personnes en recherche comporte aussi bien des implications politiques qu'éthiques (Bell et Opie 2002 : 240). Pour leur part, Blaxter et al (2001) estiment que la plupart des problèmes qui relèvent de l'éthique proviennent des techniques de recherches qui utilisent des méthodes qualificatives pour la collecte de données. Selon eux, cela est dû à la relation proche entre l'enquêteur et l'enquêté. Toutefois, ils soulignent que l'éthique en recherche concerne les facteurs comme l'intimité, le consentement préalable, l'anonymat, la discrétion, la sincérité et les gains de la recherche⁷⁹ » (Blaxter et al 2001:158). Pour ces mêmes auteurs, l'accès et les éthiques en recherche doivent rester l'une des préoccupations tout au long de la recherche. Elles concernent essentiellement « *l'information que vous pouvez*

⁷⁹ « *privacy, informed consent, anonymity, secrecy, , being truthful and the desirability of the research* » (Blaxter et al 2001:158).

recueillir comment vous vous en procurez et comment vous la traitez » (Blaxter 2001:154).⁸⁰ Il est nécessaire donc pour le chercheur d’agir en responsable. C’est pour cette raison que Denscombe (2002) insiste pour que les chercheurs restent honnêtes : « *Les chercheurs doivent s’engager à découvrir et rapporter les faits aussi fidèlement et honnêtement que possible sans que leurs investigations soient influencées par des considérations autre de ce que représente la vérité du fait* »⁸¹ (Denscombe 2002:177) .

Pour leur part, Blaxter et al (2002), rappellent que toute recherche a lieu dans un contexte social. Pour ces auteurs, cela signifie que la recherche « *doit prendre en compte le climat moral et légal du temps et des frontières que cela place sur les sujets de l’investigation qui sont considérés acceptables et la nature des méthodes d’investigation qu’elle tolère* » (Blaxter et al:177).⁸² Le chercheur doit donc agir conformément à un code de conduite. Pour ces auteurs, les chercheurs en sciences sociales ne doivent pas faire exception aux règles d’éthique puisqu’ils ne possèdent pas de statut ou privilège qui les met au dessus des codes qui s’appliquent au reste de la société.

En outre, l’un des principes fondamentaux de l’éthique en recherche consiste à s’assurer que les sujets ne doivent être l’objet d’aucun dommage. (Sapsford et Abbott 1996 :318-319 in Bell et Opie :2002 :240) A ce sujet, Busher cité par Purvis (2007), explique que le dommage causé peut concerner la pression psychologique aussi bien que le danger physique. (Busher 2002 : 83 in Purvis 2007). Pour d’autres auteurs, l’éthique serait même associée à un sentiment de devoir. Le chercheur a pour tâche de réfléchir et d’anticiper tous les aspects d’implication avec la recherche qui pourraient générer du stress mental ou de l’inconfort physique (Denscombe 2002 :179).

Nous avons donc pris toutes les dispositions nécessaires pour respecter l’éthique dans la conduite de nos enquêtes. Nous avons d’abord expliqué les objectifs à nos différents publics.

⁸⁰ « *“They have to do with what they have to do with what information you are able to collect, how you get it and how you use it* » (Blaxter 2001:154)..

⁸¹ « *Researches should be committed to discovering and reporting things as faithfully and as honestly as possible without allowing their investigations to be influenced by considerations other than what is the truth of the matter*» (Denscombe 2002:177)

⁸² « *must take account of the moral and legal climate of the time and the boundaries this places on the topics of investigation that are deemed acceptable and the nature of the methods of investigation it tolerates* » (Blaxter et al:177).

Ensuite nous avons obtenu le consentement de toutes les personnes concernées : parents et établissements pour les tests de la pilule, les témoins pour les entretiens et les questionnaires. Nous avons aussi recherché l'accord des témoins concernés pour l'enregistrement des entretiens. Nous avons surtout utilisé un public volontaire. Notre échantillon pour l'ensemble de notre recherche comprenait près de sept cent personnes.

Nous aborderons maintenant les outils utilisés dans nos enquêtes.

4.6 Les outils de recherche

4.6.1 Les questionnaires

Le questionnaire est l'outil de collecte de données le plus utilisé en recherche. Il existe aussi différentes façons de formuler les questions et de les utiliser. Les deux types de questions, fermées et ouvertes, comportent des avantages et des inconvénients. A ce sujet, Fasold nous met en garde contre les questions ouvertes, nécessaires dans certaines enquêtes, mais qui peuvent compromettre certains résultats. Il trouve que bien qu'elles donnent à l'enquêté « *la liberté totale de présenter ses opinions, elles lui permettent aussi de s'égarer du sujet et sont difficiles à noter* » (Fasold, 1984 :152). Il est cependant possible que les questions ouvertes donnent un meilleur aperçu des réactions des enquêtés.

Par ailleurs, Dunan (1987) nous alerte sur les réponses qui proviennent de ces questions libres. Bien qu'utiles et informatives, il estime qu'elles sont beaucoup plus difficiles à quantifier. Par contre, Dunan souligne l'avantage des questions fermées car elles fournissent des réponses aisées à quantifier et analyser, tout particulièrement si le chercheur peut accéder à un traitement informatique des données. (Dunan 1987 :145). Dans ce même ordre d'idée, Fasold, trouve que les questions fermées « *sont bien plus faciles à être utilisées par les sondés, sont faciles à noter, mais elles les obligent à répondre dans les termes du chercheur et non pas des siens* »⁸³ (Fasold 1984:152).

⁸³ « *much easier for the respondents to deal with and are easy to score but they force respondents to answer in the researcher's terms instead of their own* » (Fasold, 1984:152).

Bien que le questionnaire nous aide à toucher un plus grand nombre de personnes, cet outil n'est pas bien accueilli pour plusieurs raisons. D'abord les personnes interrogées ne sont pas motivées et ne prennent pas le temps de bien répondre aux questions. C'est ainsi que les données sont souvent livrées à la hâte et sans grande réflexion. Il arrive aussi que certains sondés rendent des questionnaires incomplets, ce qui interdit au chercheur à les utiliser dans l'analyse des données, surtout quand il s'agit d'un petit échantillon.

Tout en tenant compte des contraintes du questionnaire comme outil de recherche, nous l'avons retenu pour vérifier deux de nos hypothèses sur les pratiques des langues dans le contexte formel et informel et les fonctions et rôles des langues.

4.6.1.1 L'usage des langues dans les secteurs formel et informel

Pour vérifier en partie notre hypothèse « Le trilinguisme seychellois renvoie à la pratique et à la répartition inégale des fonctions, des rôles et des usages dans la société au sens d'une diglossie », nous avons mené une enquête à l'aide d'un questionnaire. (Voir Annexe 4 p 469) Nous avons utilisé cet outil de recherche pour plusieurs raisons. Il nous a surtout permis de recueillir rapidement des données sur le terrain. C'est ainsi que nous avons pu proposer des questions sur les pratiques langagières des Seychellois dans les trois langues, la fréquence de leur usage à travers des activités d'écoute, de lecture, de production orale et écrite dans divers secteurs de la société.

Pour contourner la contrainte liée aux questions libres, nous avons proposé des questions fermées pour permettre au témoin de rester dans le vif du sujet. Ce type de question allait nous faciliter notre tâche de collationner et d'analyser des résultats. Une autre raison qui nous a poussée à utiliser ce moyen de recherche était qu'il permettait une plus grande participation. Etant donné que nous étions seule à mener cette recherche, il nous aurait été difficile de choisir un autre outil qui demandait plus de temps pour analyser les données. Cet outil était aussi intéressant parce qu'il assurait l'anonymat des enquêtés. Pour une communauté de la taille des

Seychelles, il est nécessaire pour les personnes de ne pas décliner leur identité pour faciliter la participation et garantir plus d'honnêteté dans les réponses.

Pour exprimer les réactions sur les informations recherchées, les témoins devaient dans la plupart des cas indiquer la langue utilisée pour chacune des situations langagières en français, en anglais et en créole. Pour chacune des langues, ils avaient quatre choix selon l'échelle suivante :

4 = toujours, 3 = souvent (au moins deux fois par semaine), parfois = 2 et jamais. Ils avaient à cocher la réponse correspondant le mieux à leur situation pour les trois langues.

4.6.1.2 Le test de la pilule de Marie-Louise Moreau

Pour vérifier en partie notre hypothèse, « le locuteur seychellois attribue sa propre valeur et place à chaque langue en fonction de ses propres besoins de communication », nous avons eu recours à un autre type de questionnaire inspiré du Test de la pilule de Marie-Louise Moreau (1992). Comme notre hypothèse concernait la représentation des langues, sujet assez délicat voire susceptible pour certains, nous avons jugé plus efficace de leur faire remplir un court questionnaire. Nous avons préféré ce simple outil présenté sous forme de jeu plutôt qu'un questionnaire pour diverses raisons. D'abord, nous ne cherchions pas à proposer un long questionnaire, à notre public d'enseignants et d'élèves, lesquels disposaient de peu de temps. Ensuite nous voulions éviter de contrarier la libre expression des enquêtés de leurs réactions personnelles sur les langues. Jadis, nous abordions toujours cette question maladroitement en les interrogeant directement à l'aide des questions trop subjectives:

Que pensez-vous du français, de l'anglais et du créole ?

Laquelle des langues préférez-vous ?

Laquelle des langues est la plus intéressante ?

A votre avis, le créole est une vraie langue ?

Les réponses à ce genre de questions partaient dans tous les sens et il nous était extrêmement difficile d'obtenir une réaction objective des sujets interrogés. C'est pourquoi nous avons trouvé le test de la pilule, inventé par Professeur Marie-Louise Moreau, de

l'Université de Mons en Belgique (1992), plus approprié à notre contexte de recherche. Les questions de ce test posées sous forme ludique ne donnaient d'indication aux sujets que notre intention primordiale constituait à recueillir leur avis personnel sur les représentations, les fonctions et l'utilité des langues aux Seychelles.

En imaginant une situation de perte totale de la connaissance des langues parlées, les sujets pouvaient à l'aide des pilules, retrouver une première langue, suivie d'une deuxième et d'une troisième. Chacune des pilules correspondait à une langue spécifique. Les sujets devaient choisir les langues dans l'ordre et justifier leur choix pour chaque langue choisie. La situation de départ et les trois questions étaient écrites en français sur une feuille. Initialement, pour rendre le test de Moreau encore plus attirant et drôle, nous avons attribué à chaque langue, une couleur. Les couleurs retenues étaient le rouge, le blanc et le bleu. Nous avons ensuite administré ce test à un petit groupe d'adultes, à titre expérimental. Suite aux réactions des sujets testés, nous avons jugé utile d'enlever les couleurs, compte tenu de la place importante des couleurs et associations politiques dans la société seychelloise, très politisée. En effet, aux Seychelles, dans cette petite communauté insulaire, où rien ne se passe sans être aperçu ou commenté, il faut donc faire attention aussi bien à la couleur de son habillement qu'à son appréciation des couleurs. Il convient de rappeler que la couleur rouge appartient au parti au pouvoir, le vert au parti d'opposition et le bleu au parti minoritaire. Pour éviter tout malentendu que l'impact des couleurs aurait pu entraîner sur les résultats de notre test, nous avons supprimé les couleurs.

Nous avons aussi, en raison de la situation trilingue des Seychelles, limité notre test à trois langues au lieu de quatre comme proposé dans le contexte africain, pour lequel ce test avait été conçu. Hormis le questionnaire, nous avons eu recours à un autre outil très utilisé dans la recherche : l'entretien.

4.6.2 Les entretiens

L'entretien oral, comme outil de recherche pour la collecte des données, a été très utilisé dans divers domaines : linguistique appliquée, acquisition des langues, compétences en langues

et variation linguistique et analyse conversationniste et communication culturelle croisée (Dunan 1992).

Guittet, cité par Rapanoel (2007 : 229) définit l'entretien ainsi : « *L'entretien est une situation sociale qui instaure un rapport momentané entre deux individus impliqués dans des univers psychologiques et sociaux différents. [...] Il n'y a pas d'un côté, un enquêteur neutre, emphatique, bienveillant et de l'autre un enquêté ouvert, disponible, prêt à se livrer totalement* » (Guittet, 1983 : 57). Pour sa part, Holland et Ramazanoglu (1994) précisent qu'un entretien en tant « *qu'événement social possède ses propres règles interactionnelles qui pourraient être plus ou moins explicites et plus ou moins reconnues par les participants* »⁸⁴. De plus, il ajoute que « *les participants peuvent découvrir, démasquer ou générer les règles pour lesquelles ils jouent ce jeu particulier* » (Holland et Ramazanoglu 1994 :135).

Nous distinguons trois types d'entretiens : dirigé, semi-dirigé et libre. Wragg (2002 :148), cité par Purvis (2007), suggère que les entretiens dirigés conviennent le mieux en cas d'abondance de questions qui ne sont pas nécessairement contentieuses ou provocantes. Les entretiens semi-dirigés sont préférables quand la recherche « *nécessite une réflexion plus approfondie* » Il explique que ce type d'entretien est normalement guidé par « *un programme soigneusement formulé* » (Wragg 2002 :149). Néanmoins, l'enquêteur peut poser des questions supplémentaires approfondies et prendre des notes au fur et à mesure pour permettre à l'enquêté de parler librement, mais dans le périmètre des paramètres des questions posées.

Purvis (2007) reprend l'argument de Cohen et al (2000) selon lequel les entretiens montrent « *la centralité de l'interaction humaine pour la production de connaissance...*» (Cohen et al (2000 : 267 in Purvis (2007)). Selon ces chercheurs, cette interaction permet aux participants, aussi bien l'enquêteur que l'enquêté, de discuter et de négocier leurs interprétations de l'univers dans lequel ils vivent. Toutefois l'étendue de telles négociations dépend largement du degré formel des entretiens. Pour sa part, Bell (1994) évoque la variété de types d'entretiens et considère d'une part l'entretien hautement formel à une extrémité « *où les*

⁸⁴ « As a social event it has its own set of interactional rules which may be more or less explicit , more or less recognised by the participants. [...] Participants can discover, uncover or generate the rules by which they barely playing this particular game » (Holland et Ramazanoglu 1994 :135).

enquêtés se comportent autant qu'une machine » et à l'autre, l'entretien entièrement informel « *dans lequel la forme est déterminée par les témoins individuels* » (Bell 1994 :17).

Hormis ce type d'entretien, d'autres facteurs susceptibles d'agir sur le contenu des données ont été identifiés. Mills (2001), souligne : « *les personnes impliquées, le lieu, l'heure, la fonction, le but et le sujet de l'interaction* » Mills (2001 :300). Quant à Wragg, (2002), il évoque la question de subjectivité ainsi que le type des questions et la langue utilisée, surtout en contexte plurilingue. Les deux auteurs font aussi ressortir les relations de force et de contrôle entre les participants ainsi que le statut de l'enquêteur qu'il soit de l'extérieur ou de l'intérieur de l'institution, qui arrive avec une série de questions préméditées. Bell (1994) tout en valorisant les avantages du « *inside researcher* », qui possède « *une connaissance intime du contexte de recherche et les micropolitiques de l'institution* », souligne les difficultés de garder l'objectivité. Quant à Meriam et al (2001), ils font ressortir la complexité de ce statut *insider/outsider* et trouvent qu'il existe peu de démarcation entre les deux. En effet, ils notent que dans la réalité du recueil de données, « *il y a une grande part de dérapage et de fluidité entre les deux états* » (Meriam et al (2001: 405).

Bush (2002 : 66) cité par Purvis (2007) met en garde sur la question de subjectivité et affirme qu'elle est endémique en situation d'entretiens semi-dirigés ou libres et qu'il est difficile de s'en débarrasser. Notre statut d'éducateur et notre connaissance de tous les enquêtés auraient pu compromettre notre crédibilité en matière de subjectivité. Nous étions à la fois un *insider* en tant que natif mais aussi un *outsider* en tant que chercheur. Cela se réfère tout à fait aux notions de *dérpavage et de fluidité* évoqués par Meriam et al. Tout réside en fin de compte dans le conseil de ces auteurs qui exhortent l'honnêteté, l'intégrité et l'ouverture à propos de l'ensemble de cette activité, en s'assurant de ne pas trop promettre.

Malgré certaines contraintes liées à notre statut de « *insider* », nous avons donc trouvé que l'entretien semi dirigé était un excellent moyen pour vérifier notre hypothèse sur « *la pratique et la répartition inégale des fonctions, des rôles et des usages des langues dans la société au sens d'une « diglossie* ». Cet outil donne à l'enquêté un certain degré de pouvoir et

de contrôle au cours de l'entretien. Par ailleurs, l'enquêteur dispose d'une grande flexibilité. Enfin il permet d'accéder d'une manière privilégiée à la vie des personnes (Dunan 1992 : 150). Cet outil devait donc nous permettre d'entrer dans un dialogue direct avec les témoins. Nous n'aurions pas pu recueillir les données sur notre enquête sur les opinions sur la politique linguistique et les représentations des langues simplement avec un questionnaire.

S'agissant de l'approche qualitative pour laquelle nous avons utilisé l'entretien, nous n'étions pas dans une logique de l'échantillon. Comme font remarquer S. Beaud et F. Weber (1998) il ne s'agissait pas de généraliser sur des individus ou des populations, mais sur des « *processus et des relations pour entrer dans une logique cumulative* ». C'est aussi « *d'essayer des interprétations et des hypothèses par définition générale qui ont vocation à être contestées ici et ailleurs* ». (S. Beaud et F. Weber 1998 : 289). Cet outil nous a donc permis d'obtenir les informations relatives aux pratiques linguistiques, aux opinions sur la politique linguistique puis aux rapports de force entre les langues.

4.7 Le contenu de l'entretien semi-dirigé

Notre entretien semi dirigé a abordé successivement la situation sociolinguistique, la pratique linguistique quotidienne, les réflexions et les attitudes vis-à-vis des langues des locuteurs et leurs désirs en matière de politique linguistique. Cet entretien a été mené à l'aide d'un court questionnaire qui servait de guide. Les questions portaient sur les points suivants :

La biographie linguistique des témoins

- âge d'apprentissage des langues
- usage des langues dans le contexte familial, le travail, la vie sociale.

Opinions sur la situation et politique linguistique aux Seychelles

- Evolution des langues
- Statuts des langues
- Politique linguistique

Représentations des langues

- Perception de la sécurité et de l'insécurité linguistique en contexte seychellois
- Fonctions des langues
- Avenir et promotion des langues
- Les éventuelles mesures à prendre en matière de politique linguistique et éducative (souhaits et propositions).

Les questions requéraient donc différents types d'informations sociales, affectives et cognitives, des faits, des opinions des attitudes et des alternatives. La première partie basée sur l'histoire sociale du témoin a été systématiquement proposée au début de l'entretien. Des questions sur le rapport écrit/oral sont aussi introduites pour mieux cerner la relation du locuteur aux langues en présence. Toutefois pour cette deuxième partie, certaines questions n'ont pas été proposées dans l'ordre établi quand le témoin abordait un sujet dans un ordre différent. Pour ne pas briser le rythme de notre débat, nous avons poursuivi notre discussion sans le faire remarquer au témoin.

4.8 Le recueil des données

Pour la recherche sur l'évolution des langues à travers les différentes époques coloniale et post coloniale, nous avons mené des recherches principalement aux Archives nationales de Victoria. Cet établissement nous a permis d'obtenir une documentation très détaillée sur les textes législatifs de différentes natures : dépêches, lettres, rapport coloniaux ainsi que d'autres documents sur les langues qui ne sont pas accessibles ailleurs.

Pour la présentation de la situation linguistique, nous avons travaillé à l'aide de la grille de Chaudenson. Nous avons établi une comparaison entre la grille de Canova (2003) et la notre de 2002. Canova dans le cadre de sa propre recherche, nous avait contactée pour établir une comparaison entre les deux résultats de la grille.

4.9 Les enquêtes successives

Nous avons mené nous-mêmes les enquêtes basées sur les deux entretiens. Le deuxième entretien s'est déroulé de janvier à juin 2003. Le questionnaire destiné au grand public a été

distribué entre février et avril 2003 et le questionnaire basé sur le *Test de la pilule* a été mené de mars à mai 2004.

4.9.1 La pré enquête

Avant de mener les enquêtes retenues pour notre recherche, nous avons effectué une pré enquête à l'aide d'un entretien libre sur l'usage des langues dans les institutions administratives. Cette pré enquête visait initialement un double objectif :

- recueillir des données sur l'usage des trois langues dans l'administration
- observer le degré d'intérêt des administratifs en matière de politique de langues

Au départ, nous cherchions à interroger un petit groupe de personnes qui occupaient des postes clés dans l'administration pour nous aider à mieux préparer notre entretien semi dirigé. Toutefois, quand nous avons constaté l'enthousiasme du grand nombre d'administratifs qui avaient répondu positivement à notre appel, nous avons décidé d'interroger toutes ces personnes. De cette manière, nous étions sûre d'obtenir un plus grand éventail de recommandations pour l'administration de notre entretien. Par cette même occasion, nous avons pu recueillir sans problème l'avis de plus d'une vingtaine de personnes sur la gestion et la politique linguistique seychelloise. Nous étions convaincue de l'intérêt de cette rencontre avec les administratifs pour mieux préparer notre entretien semi-dirigé.

A l'aide d'un court questionnaire, nous avons pu obtenir des informations précises liées au fonctionnement des langues, dans divers domaines de la communication orale et écrite, notamment pour les réunions, la correspondance et, les procès verbaux et les discours, mais aussi sur leurs propres usages des langues au travail et aussi en famille.

Par contre, pour la deuxième partie consacrée aux attitudes vis-à-vis des langues, leur contexte d'emploi et la politique linguistique, nous avons laissé les témoins s'exprimer librement sans trop les interrompre. En raison de notre connaissance des sujets et de leur intérêt sur le fonctionnement des langues dans notre contexte trilingue, l'entretien s'est déroulé dans une ambiance détendue. Chaque entretien a duré plus d'une heure. Quelques-uns, très

enthousiastes, ont prolongé la discussion, malgré un emploi du temps chargé. Cette série d'entretiens, qui n'a pas été enregistrée, a duré au total vingt heures et quinze minutes.

Nous avons pris les notes au fur et à mesure que les sujets donnaient leurs réponses. Toutefois, nous avons été interrompus sans cesse par le téléphone. Il est vrai que de telles interruptions perturbent les témoins qui perdent leur concentration et qui ne sont pas en situation optimale de compréhension. Nous pensons qu'il aurait été difficile pour ces témoins, pour la plupart de hauts fonctionnaires en raison de leur position hiérarchique institutionnelle, de se couper de leurs préoccupations professionnelles pendant plus d'une heure. En outre, ils avaient accepté sans pression de nous accorder cet entretien.

4.9.2 L'enquête sur les usages, la politique linguistique et les représentations des langues

Comme nous avons été seule à mener le deuxième entretien qui a été enregistré, il nous a été difficile de transcrire systématiquement tous les énoncés des témoins au cours d'entretiens puisque nous participions aussi aux débats. Nous comprenons qu'elle aurait pu être une double sécurité pour le recueil de données mais compte tenu de la durée de chaque entretien, il a été impossible de compter sur la participation d'une autre personne pour cette lourde tâche de prise de notes pendant presque deux cent heures. Nous avons aussi jugé que la présence d'une tierce personne aurait probablement nui à la bonne démarche d'un outil aussi sensible. De plus, les témoins n'auraient probablement pas parlé avec la même franchise.

La majorité des informateurs étant des collègues, des amis et des anciens camarades de classes ainsi que certains de nos anciens étudiants, aucun n'a refusé la rencontre. Notre fonction au Ministère de l'Éducation nous a aussi facilité notre tâche. Avant l'entretien, un petit nombre de témoins avait exprimé le souhait de prendre connaissance du questionnaire qui allait servir de guide pour la conversation. (Voir Annexe 5a p470). Après leur avoir rassuré qu'il s'agissait tout simplement d'un guide personnel et présenté les sujets de discussion, ils n'ont pas hésité à s'exprimer librement au cours de cet échange. Afin d'obtenir les plus profondes opinions des

enquêtés, nous avons essayé de rester dans une ambiance informelle. Pour cela, il a fallu réduire autant que possible les éléments parasites. Il s'agit principalement de la répartition équitable de rôles entre l'enquêteur et l'enquêté, la reformulation des questions en cas de non compréhension.

Le fait de partager les mêmes langues que les enquêtés a représenté un avantage. C'est ici que le rôle *d'insider* évoqué par Purvis (2007) nous a été bénéfique. Nous avons pratiqué l'alternance codique au cours de nos échanges. Ce passage d'une langue à l'autre, du français à l'anglais et au créole, et inversement, a favorisé non seulement un rapprochement avec les interlocuteurs mais aussi un meilleur dialogue et une certaine complicité entre l'enquêteur et l'enquêté. Nous avons voulu chercher la confiance des enquêtés et leur implication dans le questionnement. Cette complicité est confirmée dans les interventions qui suivent : « *Comme vous le savez bien... Vous avez connu ce système éducatif, vous êtes bien placé pour nous donner votre avis... Vous savez aussi bien que moi, Je ne suis pas sûre mais peut-être vous vous rappelez...* » De cette manière, nous avons pu instaurer une certaine confiance chez les témoins et ils étaient convaincus que nous partagions les mêmes valeurs culturelles et les mêmes expériences des langues.

Nous avons essayé d'être claire dans les questions et surtout nous avons donné la possibilité aux enquêtés de répondre – tâche assez difficile pour ceux qui voulaient aborder des points imprévus. En raison de la forte personnalité et des connaissances de la plupart d'entre eux, ils sont arrivés à interpréter le thème en fonction de leurs propres expériences.

En général, les témoins se sont exprimés en toute liberté et n'ont pas hésité à faire connaître leurs propres opinions sur les questions posées. Ces entretiens constituaient une phase, non seulement descriptive pendant laquelle le témoin reconstruisait son autobiographie linguistique, mais aussi interprétative puisqu'il expliquait et donnait son opinion sur le plurilinguisme. Nous passons donc du genre narratif au genre argumentatif, même si parfois ces deux phases pouvaient se mêler au cours de l'entretien.

Etant donné que la plupart des entretiens se sont déroulés dans le bureau des témoins, nous n'avons rencontré aucun problème de bruit ou d'autres interférences. De même, il n'a pas été difficile de faire accepter le magnétophone. Aucun d'entre eux n'a refusé d'être enregistré et ni manifesté de gêne pendant les discussions. Notre dictaphone, modèle à petit format très discret, a permis aux témoins de parler en toute liberté. Cela a certainement facilité notre entretien et a contribué à un excellent enregistrement. Il faut savoir qu'en général, les Seychellois ne boudent pas le magnétophone et que le public concerné par la présente enquête compte des habitués de paraître à la télévision ou à la radio dans le cadre de reportages nationaux. Nous disposons donc de plus de soixante dix heures d'enregistrement sur cassette et des extraits de la transcription des entretiens figurent en annexes.

Dans l'ensemble, les entretiens se sont déroulés dans une ambiance cordiale, en raison du vif intérêt manifesté par ce public pour notre travail de recherche sur les langues, la problématique des langues étant au cœur des Seychellois. Ils ont essayé de collaborer de manière la plus efficace et ne se sont pas souciés de la durée des entretiens dépassant, de loin, les deux heures annoncées.

Les conditions de collecte de données ont été dans l'ensemble très satisfaisantes grâce à la coopération des témoins. Si nous tenons à insister sur les conditions d'enquête c'est pour montrer combien de mauvaises conditions auraient pu influencer sur le comportement des participants à l'enquête.

4.9.2 L'enquête sur les usage des langues dans les secteurs formel et informel

A la suite de notre prise de contact avec les personnes clés de l'administration seychelloise, nous avons élaboré notre questionnaire sur l'usage des langues dans le secteur formel et informel. Nous l'avons ensuite testé auprès d'un petit groupe de personnes pour revoir certaines questions qui posaient problème. Une fois les modifications apportées, le questionnaire a été distribué à plus de cent cinquante personnes. Certains n'ayant pas rendu le questionnaire dans les délais, nous avons été obligée de prolonger la date de la remise pour obtenir un échantillon satisfaisant pour notre analyse. Cent seize sujets nous l'ont retourné. La plupart des personnes nous ont remis personnellement les questionnaires et un faible

pourcentage nous l'a fait parvenir par la poste. Un petit groupe nous a informée qu'il avait pris connaissance du questionnaire mais qu'il regrettait de ne pas avoir le temps de participer à notre enquête. Connaissant bien la réticence des personnes envers les questionnaires et puisque nous avions prévu d'autres enquêtes nous étions malgré tout satisfaite de cette participation de 78%.

4.9.3 L'enquête sur les représentations des langues en contexte scolaire

Le questionnaire a été distribué à plus de cinq cent personnes, essentiellement des élèves, âgés entre 14 et 16 ans et des enseignants de 25 à 45 ans. 519 témoins ont participé à ce test, dont 382 élèves et 137 enseignants. Nous avons choisi de ne pas être présente lors de la séance afin de ne pas gêner les élèves et les enseignants. En outre, puisque le test nécessitait des réponses immédiates, notre présence en tant que représentante du Ministère de l'Éducation aurait pu perturber le bon déroulement du test. Pour l'école publique, nous avons confié le questionnaire à une formatrice. Quant aux élèves de l'école privée, nous l'avons remis à l'une des enseignantes de français de cet établissement. Les deux éducatrices étaient de bonnes connaissances. En effet, celle de l'école privée faisait partie de nos témoins pour l'entretien semi dirigé, et elle était déjà très au courant de notre recherche.

Le test a été géré sans aucune difficulté. L'ensemble des élèves a rempli le questionnaire pendant les heures de cours de français et ils ont eu suffisamment de temps pour le faire. Les enseignants, pour la plupart, ont répondu en situation de classe. Un petit nombre a rendu le questionnaire le lendemain. Par contre, ceux de l'école privée n'ont pas voulu participer à ce sondage. Le sentiment général était que cette enquête de plus sur les langues, basée sur des questionnaires, constituait une perte de temps. Il est aussi possible qu'en raison de nos fonctions au Ministère de l'Éducation, ils pensaient que ce test allait nous révéler des informations qui auraient pu leur porter préjudice.

4.10 Le traitement des données : questionnaires et entretiens

Le dépouillement des résultats de nos enquêtes, qui comprennent un échantillon de 700 personnes, représentait un immense travail. En outre, en raison de nos obligations

professionnelles, nous n'avons pas pu analyser les données immédiatement après les enquêtes. Nous dépendions aussi de la disponibilité des collègues enseignantes qui avaient accepté de nous aider pour le dépouillement, effectué en plusieurs temps.

Un premier traitement du questionnaire utilisé pour l'enquête sur l'usage des langues dans le contexte formel et informel a eu lieu en 2003. Pour cette première phase du travail, nous avons pu profiter du concours de cinq enseignants durant leurs vacances en juillet et décembre 2003. Nous avons ainsi relevé manuellement toutes les données du questionnaire et les avons reportées sur des fiches. Le traitement informatique des données a été confié à un statisticien. Pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse, nous avons fait la somme des items « toujours et souvent » de tous les résultats pour chacun des 5 items dont la valeur la plus élevée est 4 - ce qui donne un maximum théorique de 21 et un minimum théorique de 5. Dans le cadre de ce traitement, nous avons retenu les remarques classées uniquement en premières et deuxième priorités. Dans le cadre de ce genre d'analyse, les réponses se voient attribuer des valeurs moyennes et rarement maximales dans la majorité des cas. En effet, les valeurs théoriques sont rarement atteintes. L'index de cette analyse a été élaboré en calculant la moyenne de ces valeurs médianes. Dans l'ensemble, la majorité des témoins ont répondu à presque tous les items.

En vue de faciliter le traitement des données, nous avons regroupé les réponses selon les catégories langagières traditionnelles : compréhension orale (écouter et regarder), compréhension écrite (lire), production orale (parler) et production écrite (écrire). Les questions liées à l'usage des langues sur Internet n'ayant pas donné beaucoup de réactions, nous n'avons pas retenu ce thème pour notre analyse.

En raison de son caractère objectif, nous avons pu dépouiller seule, le questionnaire basé sur le test de la pilule en 2004. Nous avons commencé par relever tous les commentaires liés au premier et deuxième choix de langues. Ensuite nous les avons regroupés pour chaque langue ; français, anglais et créole. Par la suite, nous avons analysé les raisons qui ont motivé les choix des langues en première ou en deuxième positions pour chacun des groupes. Nous avons analysé systématiquement le contenu de chaque remarque pour les regrouper par thème.

Nous avons également analysé le nombre de sujets qui avaient choisi les langues et leur combinaison. Ensuite nous avons regroupé les choix de langues pour nous permettre de relever les combinaisons les plus fréquentes en phase avec notre objectif qui était de vérifier si ces choix pouvaient donner une indication sur les modèles de bilinguisme ou de trilinguisme seychellois. Nous avons donc pu comparer et confronter les fonctions et attributions de langues.

Les résultats des entretiens pour la pré enquête dans le secteur administratif et les usages, politique linguistique et représentations des langues ont été dépouillés par nous mêmes en 2005 et 2006. Ils ont été traités qualitativement. Comme nous n'avions pas enregistré les propos, pour la première partie de l'entretien administratif, nous avons organisé les données relevées à l'aide des notes liées aux réponses fournies par les témoins. Nous avons relevé les contextes d'usage des langues dans les diverses activités de l'administration : réunions, correspondances, formations. Ensuite, nous nous sommes concentrée sur les opinions personnelles pour la mise en œuvre de la politique linguistique dans la société. Nous avons pu regrouper tous les commentaires pour les analyser d'une manière plus approfondie.

Concernant la première partie de l'entretien semi dirigé, nous avons écouté plusieurs fois tous les enregistrements et avons fait un résumé de chacun. Ensuite nous avons analysé systématiquement la gestion linguistique familiale pour repérer les types de communication en famille et à l'extérieur, selon les déclarations de chaque témoin. Il s'agissait de l'acquisition et de l'apprentissage des langues et de leur contexte d'utilisation afin de déterminer le profil du seychellois en situation trilingue.

Quant à la deuxième partie qui traitait les opinions relatives aux statuts, l'évolution des langues, l'insécurité linguistique et la place des langues dans la religion, nous avons adopté une approche thématique globale. Nous avons donc utilisé le tri simple des données. Toutefois ce procédé allait nous permettre de mettre en relation les convergences et les divergences pour les différents thèmes correspondant aux hypothèses de notre recherche. L'analyse adoptée s'inscrit dans le cadre général de la sociologie essentiellement qualitative.

L'ensemble des résultats recueillis à partir des différents outils de recherche pour nos différentes enquêtes devait nous permettre d'expliquer les distorsions entre les lois sur les

langues et sa mise en pratique dans la réalité. La diversité des points de vue sur les représentations des langues, la politique linguistique ainsi que les fonctions et rôles des langues, exprimés par les différents échantillons de la population seychelloise, nous donnera des pistes pour expliquer cet écart entre la règle et la pratique.

A ce point, il serait utile de présenter les problèmes rencontrés dans le cadre de nos activités de recherche.

4.11 Les limites de la recherche

Comme dans tout travail de recherche, l'enquêteur se heurte à de nombreux et fréquents obstacles et nous n'avons pas fait exception à la règle. Certains de ces problèmes sont surmontables, mais d'autres demeurent des contraintes pour lesquelles il n'y a guère de solution et qui constituent de vrais défis pour le chercheur.

La première difficulté majeure à laquelle nous avons dû faire face est l'absence d'enquêtes sur les langues aux Seychelles. Il s'agit en effet d'un réel problème dans la mesure où l'absence de données sur la situation linguistique ne nous a pas permis d'opérer des comparaisons pour obtenir une perspective globale du trilinguisme seychellois. Nous nous sommes basée essentiellement sur les données statistiques provenant des recensements et des rapports sur l'enseignement et l'apprentissage des langues ainsi que quelques extraits des ouvrages sur la situation sociolinguistique des Seychelles.

4.11.1 L'échantillonnage

La question de l'échantillonnage nous a aussi posé problème. Pour qu'une enquête puisse fournir des éléments suffisamment probants uniformes et pertinents, l'information qui en découle doit être à la fois fiable et valide. Nous savons aussi que pour faire des énoncés généraux, il est essentiel que l'information soit uniforme. Or, sur les 115 îles de l'archipel des Seychelles, trois d'entre elles regroupent 90% de la population (Mahé, l'île principale, Praslin et la Digue). Nous avons pu mener nos recherches majoritairement sur l'île principale. Il est vrai, semble-t-il, que les différences de comportement, d'usages, d'attitudes des locuteurs et

d'autres réalités linguistiques dans l'ensemble de ces îles, sont minimales. Nous avons concentré l'ensemble de nos enquêtes à Mahé mais avons inclus un petit échantillon des locuteurs de La Digue dans l'une de nos enquêtes. Nous pouvons considérer que les résultats sont représentatifs de la population de Mahé car ils peuvent représenter les autres îles en raison des faibles différences de comportement linguistique entre ces trois îles principales de l'archipel des Seychelles.

4.11.2 L'éthique culturelle

Le fait d'être née dans le pays présente autant un avantage qu'un inconvénient dans toute activité de recherche. Notre statut de natif comme nous l'avons déjà souligné, nous a aidé considérablement. Il a facilité la prise de contact, d'autant que la population ciblée, notamment pour les entretiens, étaient des connaissances de longue date, (anciens étudiants, collègues de travail, professeurs). Par ailleurs, partager le même cadre référentiel et linguistique avec son témoin représente un grand atout dans la mesure où rien ne peut échapper aux deux partis. En effet, ils sont avantagés par leur milieu et donc bien placés pour savoir comment expliquer la gestion des langues dans leur pays. Ils connaissent bien leur terrain et ils n'ont pas besoin, comme le chercheur étranger, de découvrir cette culture. La possibilité de commettre des impairs culturels reste limitée.

En revanche, cette connaissance liée à une vision intérieure pourrait constituer un obstacle à la recherche dans la mesure où elle pourrait avoir une incidence sur la neutralité et l'objectivité. Dans le cadre de notre recherche, il nous a été parfois extrêmement difficile de prendre du recul et d'avoir un regard objectif sur le fonctionnement des langues aux Seychelles. Cependant, au début de l'enquête, notre fonction d'éducatrice et de fonctionnaire au Ministère de l'Education depuis de nombreuses années, a joué en notre défaveur. Etant directement impliquée dans les réformes linguistiques, certains témoins ne nous prenaient pas trop au sérieux et nous lançaient des reproches souvent ricaneurs mais aussi moqueurs du type :

« Encore des recherches sur les langues, alors que vous-même vous savez très bien comment ça se passe » !

« Moi, vous donner des informations sur les langues aux Seychelles, alors que c'est vous la spécialiste ? »

« Vous me demandez mon avis sur le créole alors que c'est votre ministère qui l'a imposé dans le système éducatif ! »

« Que pouvons-nous dire sur les langues maintenant que nos enfants ne savent plus parler l'anglais et le français ? »

Une fois les objectifs expliqués, nous avons pu convaincre et rassurer les témoins sur le bien-fondé de notre recherche en vue de mieux comprendre la gestion des langues dans le contexte trilingue des Seychelles. Par contre, pour le sondage à l'aide des questionnaires destinés au grand public, nous avons rencontré une certaine réticence de la plupart de personnes sollicitées. Beaucoup ne voyaient aucune utilité à remplir de nouveaux questionnaires sur les langues. Nous avons été surprise par les réactions de certains enseignants qui, à notre avis, auraient dû, par la nature même de leur profession, être les premiers à s'intéresser à la question de langues. Par contre, nous nous demandions s'ils auraient eu les mêmes réactions envers des chercheurs étrangers. Il est probable qu'ils les auraient considérés comme des « outsiders », des personnes complètement en dehors de nos conflits et problèmes de langues portant un regard neutre et plus objectif et se seraient probablement montrés plus coopératifs.

4.11.3 Les réponses des sujets

Dans l'ensemble, pour les deux entretiens, les sujets n'ont pas eu de difficultés majeures pour répondre à la majorité des questions, bien que dans des circonstances particulières, certains ont reconnu qu'ils n'avaient pas réfléchi à certains thèmes. Dans quelques rares cas, nous avons dû reformuler certaines questions pour assurer une meilleure compréhension des sujets. Pour les deux enquêtes, il s'agissait d'un public qui possédait une bonne maîtrise du français et de l'anglais. La plupart des entretiens se sont déroulés essentiellement en français, avec quelques cas d'alternance codique avec l'anglais et le créole.

Bien que des questions précises sur la pratique linguistique orale et écrite aient été posées aux témoins des deux entretiens, nous avons éprouvé des difficultés à connaître l'usage réel de

chacune des langues. En raison de la répartition fonctionnelle des langues dans les différents domaines d'usage et des interlocuteurs en présence, la plupart d'entre eux ont eu des difficultés à fournir des chiffres ou des informations précises sur leurs pratiques. Nous avons donc retenu quelques éléments fournis pour certains domaines pour confronter avec ceux des autres enquêtes.

Si nos propres observations et certains résultats provenant des enquêtes, parviennent à nous expliquer aisément la répartition des fonctions des langues dans les institutions, par contre, il nous a été difficile de déterminer les pratiques linguistiques individuelles. En effet, les résultats du questionnaire nous ont fourni des informations sur la fréquence d'usage des trois langues dans différents contextes d'utilisation. Par ailleurs, les résultats de ce sondage ont révélé des éléments de divergence limités aux variables « sexe » et « âge » comme déjà signalé dans notre présentation des résultats. Notre analyse d'informations pour l'ensemble des compétences langagières concerne donc la fréquence d'usage limité à ces deux variables.

Il est vrai que les réponses des témoins sont des opinions qui répondent à un cadre de référence et à une situation précise. Les motivations sont donc variables comme en témoignent les réponses. Cependant, un petit nombre des témoins qui ont répondu au questionnaire, ont cherché à nous plaire en nous donnant des réponses attendues dans le but de se valoriser. Dans ce cas, il apparaît que le témoin n'exprimait pas sa propre pensée. Toutefois, l'intérêt de l'entretien semi dirigé, contrairement au questionnaire, nous a permis de reformuler nos questions afin approfondir la pensée du témoin. Il nous a été donc possible à plusieurs occasions, notamment quand un témoin montrait une certaine hésitation sur un thème quelconque, de lui demander de préciser sa position pour éviter d'exprimer des idées toutes faites. Néanmoins la gestuelle de certains témoins comme les regards, les hésitations, les répétitions, les rires traduisaient beaucoup plus leurs comportements et leurs attitudes que leurs réponses verbales : comportement impossible à discerner dans un questionnaire. Nous pouvons voir que la motivation ne passait pas toujours par la linguistique mais par des facteurs non linguistiques.

4.11.4 Les données

Le questionnaire sur l'usage de langues dans le contexte formel et informel comportait nombre de questions trop élevé, ce qui pourrait expliquer, en partie, le nombre de questions sans réponse en fin de questionnaire. Il est possible que ceux qui avaient pré testé le questionnaire ne l'aient pas considéré comme lourd et surchargé d'informations.

Quant à la pré enquête sur l'usage des langues dans l'administration, après que les sujets aient exprimé un pourcentage approximatif du volume de correspondance dans les trois langues, nous avons proposé, par la suite, que les institutions confirment le pourcentage de correspondance dans les trois langues durant une quinzaine de jours. Malheureusement, seuls cinq établissements ont réagi à cet appel. Comme pour les autres demandes d'informations, nous supposons que le secteur administratif ne manifeste pas un grand intérêt pour la collecte d'informations destinée à la recherche. En effet, nous avons dû rappeler, à maintes reprises, les institutions concernées pour qu'elles retournent les informations sollicitées, mais la plupart se sont plaintes du manque de temps et n'ont pas renvoyé le questionnaire.

En raison de la diversification de nos enquêtes pour obtenir une idée aussi large que possible de la situation linguistique seychelloise, nous avons consacré et investi beaucoup de temps dans la collecte de données. Ayant été seule à traiter les données et, face à nos obligations professionnelles, la gestion de temps constituait une véritable contrainte. Du reste, le décalage de longs intervalles entre la collecte, le dépouillement et le traitement de données, parfois même a pu avoir une certaine incidence sur notre motivation. Toutefois, les problèmes liés aux données, aux réponses des sujets et à notre statut en tant que natif n'ont pas eu de retombées négatives sur les résultats de notre recherche. Ainsi nous sommes satisfaite de l'ensemble de nos enquêtes qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, grâce à la bonne coopération des témoins et des institutions et le soutien des enseignants qui nous ont aidée pour le recueil et traitement des données,

CHAPITRE 5 : LA RECHERCHE SUR LA GESTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE, LES USAGES ET LES REPRESENTATIONS DES LANGUES

5.1 Les résultats de la pré enquête sur l'usage des langues dans l'administration

Dans l'administration trois langues se côtoient : l'anglais, le français et le créole. Nous avons trouvé essentiel de connaître l'usage des langues pour les différentes fonctions. A l'heure actuelle, les seules données disponibles proviennent des travaux de Pascale Canova. Cette dernière a été la première en 2003 à entreprendre un sondage sur les langues dans l'administration seychelloise dans le cadre d'un DEA.

Notre enquête a impliqué 20 personnes dont 17 hommes et 3 femmes issues des institutions administratives. Elle s'est déroulée en deux temps. La première tranche comprenait l'usage et le fonctionnement des trois langues dans les institutions dans différents contextes de communication. La deuxième partie consistait à recueillir l'avis des hauts fonctionnaires sur la politique des langues aux Seychelles. Pour la première partie de notre entretien, nous avons interrogé les témoins à l'aide d'un court questionnaire contenant les questions suivantes :

« Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec votre supérieur, vos collègues ? »

« Quelle(s) langue(s) votre institution utilise-t-elle pour les discours, réunions et la formation ? »

a) « Comment trouvez-vous le niveau de vos employés dans les trois langues ? »

b) « Auriez-vous un programme de formation en langue pour vos employés ? »

Pour préserver l'anonymat des témoins, nous les avons codés à l'aide des premières lettres de leurs institutions respectives :

T ADM= Administration, ARM= Agriculture et ressources maritimes, T ENV= Environnement, T ED=Education, T FP= Fonction Publique, T II= Investissements internationaux, T SCLC= Sports, collectivités locales et culture, T ASE = Affaires sociales et l'emploi, T AE = Affaires étrangères, T NA=Seychelles Nation, T SAN =Santé, T SBC= Seychelles Broadcasting Corporation, T P= Présidence TT= Transport, TTOU=Tourisme.

Selon les résultats du sondage de Canova (2003) mené dans le secteur institutionnel seychellois, les langues sont réparties dans les institutions administratives à l'oral et à l'écrit comme suit :

Tableau Adm n 1

	Créole	Anglais	Français
ECRIT	7 %	84%	9%
PARLE	70%	27%	3%

Source P Canova (2003)

Ce tableau révèle que l'anglais est très utilisé à l'écrit et que la pratique des deux autres langues est très faible. Plus de 80% de l'écrit s'effectue en anglais alors que le français n'atteint pas 10%. La communication orale s'effectue d'abord en créole avec un taux de 70% qui passe à plus de 25% en anglais et moins de 5% en français. Ce tableau illustre clairement l'écart dans les usages des langues dans l'administration.

5.1.1 L'usage de l'oral dans l'administration

5.1.2 Les langues des discours officiels

Nous avons jugé utile de connaître la langue la plus fréquemment utilisée dans les discours officiels. L'anglais étant la langue prédominante de l'administration, la quasi totalité des témoins le déclare comme langue officielle pour ce type de communication. Selon eux, pratiquement tous les ministres emploient l'anglais dans les situations formelles. Toutefois, l'usage des langues varie d'une institution à l'autre en fonction des contacts avec le public ainsi que les compétences linguistiques de ce dernier en raison du statut trilingue des Seychelles. D'autres reconnaissent que la langue du discours dépend aussi de l'interlocuteur en présence. Nous en citerons quelques-uns pour bien illustrer ces emplois.

Le Ministère de la Culture, des Sports et des Collectivités locales déclare que 10% des discours officiels sont en anglais, 20% en français et 70% en créole. Ce pourcentage élevé du créole est justifié comme explique T SCLC dans la mesure où ce ministère a sous sa tutelle, l'administration des collectivités locales où le créole prédomine au sein de la communauté pour

la plupart monolingues créolophones. Pour citer un autre exemple, T ARM, déclare qu'en raison des activités de ses employés, qui sont essentiellement des pêcheurs et des fermiers, 50% de discours se font en anglais et 50% en créole.

Par ailleurs, en situation informelle, comme les discours de fin d'année destinés à aux employés, le créole devient la langue dominante. Peu d'institutions utilisent le français pour les discours, en dehors des situations regroupant des ressortissants francophones. Toutefois, les situations varient d'un ministère à l'autre. T SCLC nous fait remarquer qu'en raison du manque de personnel compétent en français, l'administration a recours à un natif francophone présent dans cette institution pour la rédaction des discours. En outre, selon les témoins, en présence d'une personnalité étrangère comme une représentation du corps diplomatique, le locuteur seychellois utilisera la langue de travail de son interlocuteur pour son discours. A titre d'exemple, T ENV explique :

« Si c'est l'ambassadeur de France, mon ministre fera son discours en français, ... bien sûr, il ne va pas parler anglais » (T ENV 2003).

Cette remarque nous rappelle un impair protocolaire qui nous a été raconté par une haute personnalité nationale, lequel s'est produit dans les années 90, lors d'une cérémonie officielle à l'occasion d'un événement francophone. Le Ministre seychellois de formation anglophone avait prononcé son discours officiel en anglais. L'ambassadeur de France a aussitôt quitté la cérémonie pour marquer son indignation. Pour éviter de tels impairs protocolaires, les témoins affirment tous que leurs institutions, s'efforcent autant que possible, de recourir aux services d'un fonctionnaire, dans l'un de leurs départements ou soit dans une autre institution, pour la rédaction des textes en français.

5.1.3 Les langues des réunions

La réunion étant une activité régulière voire quotidienne dans cette institution, nous avons voulu connaître la langue utilisée. Là aussi, les témoins confirment que l'anglais est la langue dominante. Par contre le créole est pratiqué dans des réunions avec le personnel de certains ministères, comme les affaires sociales et de main-d'œuvre, tutelle de départements sensibles

tels les prisons et les maisons de retraite. Par ailleurs, T ED explique que le créole est parfois utilisé dans son ministère pour approfondir ou clarifier certains points, bien qu'à l'époque de son prédécesseur,⁸⁵ le créole n'était pas permis dans ces réunions. Quant au français, il est utilisé dans des réunions regroupant des ressortissants francophones ou ayant trait à une activité liée à la francophonie. Par exemple, au département de la coopération internationale du ministère du développement communautaire, de la jeunesse, Sports et de la Culture, la réunion se déroule en français en raison de la présence de la directrice d'origine malgache, naturalisée seychelloise. Au moins un témoin reconnaît que dans son institution et ailleurs, les réunions se tiennent toujours en anglais en dépit de la présence d'étrangers francophones qui ne maîtrisent pas cette langue. En pareil cas, il explique que ces personnes peuvent bénéficier de la traduction des informations par un collègue au cours de la réunion.

Dans des réunions des hauts responsables nationaux : directeurs anglophones, bilingues et trilingues, les locuteurs ont souvent recours à l'alternance codique impliquant l'usage de l'anglais et du créole. T T nous cite le cas spécifique de la commission nationale du Planning Authority (Autorité de la Planification) où la stratégie de l'alternance codique est massivement utilisée surtout dans ce contexte qui nécessite l'usage d'un vocabulaire technique spécialisé. Cette même information a été confirmée par d'autres membres de cette commission qui ont participé à cet entretien. Lors de notre entretien, nous avons pu noter un exemple de cette stratégie utilisé par T T au téléphone :

« Si problem i ganny solve vitman, it can serve the purpose » (T T 2003).⁸⁶

5.1.4 Le niveau de langue et la formation

Dans l'ensemble, les témoins considèrent la question de la maîtrise des langues internationales, comme fondamentale dans le travail. Toutefois, ils reconnaissent que certains membres du personnel manquent de connaissances en langues. T ASE trouve que les cadres moyens ont de bonnes connaissances de l'anglais et du français et que la jeune génération

⁸⁵ Une religieuse irlandaise de la congrégation de Cluny installée aux Seychelles depuis 45 ans et maintenant décédée.

⁸⁶ « Si le problème est vite résolu, il servira à quelque chose » (T T 2003).⁸⁶

s'exprime bien en créole. Mais, T AE pense autrement : « Les Seychellois doivent augmenter leurs compétences en français et en anglais » (T AE 2003).

Selon les témoins, le créole est largement utilisé dans la plupart des formations professionnelles où les employés possèdent des connaissances limitées en anglais. T TOU ajoute que le créole s'avère nécessaire dans la transmission du message à un public possédant peu de compétences en anglais. Il explique :

« J'hésite à utiliser le jargon technique, les « gros mots » que le grand public ne comprend pas..... Quand on parle au public, il faut penser, comment ce public perçoit et interprète ce qu'on lui dit » (T TOU 2003).

T TOU nous apprend que le créole est le moyen presque exclusif de formation destinée aux agriculteurs de son institution, mais que l'anglais est parfois utilisé en présence des expatriés. Ce même témoin nous fait part de son étonnement envers des institutions qui continuent à utiliser l'anglais comme outil de communication pour la formation malgré la faible performance en compréhension orale et écrite de cette langue, de la part de bon nombre de participants. A ce sujet, il nous fait part de sa propre expérience quand il a assisté à une session de formation dispensée en anglais par l'un de ses collègues, pour un public de chauffeurs de taxi qui maîtrisaient à peine cette langue :

« C'était ridicule... je me demandais ce que ces pauvres ont pu apprendre au cours de cette formation. Mais pourquoi parler en anglais quand son public ne comprend pas ? » (T T 2003).

La mise en application de la politique des langues relative à l'utilisation des langues nationales pour des besoins spécifiques de communication, a incité le gouvernement à lancer des cours de perfectionnement en français et en anglais. Pour combler les lacunes en langues, certains ministères se sont chargés de la formation linguistique de leur propre personnel en organisant une formation sur le lieu même du travail. Les témoins des quatre ministères suivants (Affaires étrangères, Tourisme et Transport, Investissements internationaux

et Département des Finances), ont bien confirmé l'existence de ce programme de formation à l'issue duquel une augmentation de salaire était prévue. Une telle initiative démontre le souhait des employeurs d'avoir un personnel compétent en langues. Malheureusement, ces témoins regrettent que ces cours n'aient pas pu être maintenus en raison du manque de formateurs.

5.1.5 Les cours de français administratif

Selon les témoins, c'est dans ce même esprit, en vue de revaloriser la place du français dans l'administration, que des cours administratifs ont été mis en place en 1994, avec le soutien du gouvernement français. A ce jour, plus de mille employés ont reçu un diplôme en français administratif. D'après les statistiques fournies par le ministère de la fonction publique, plus de 2000 employés ont suivi cette formation sur la période 2001-2007. Cette formation a bénéficié du concours des assistants techniques français recrutés exclusivement pour répondre à ce besoin de formation. Aujourd'hui, les cours sont assurés par des Seychellois avec l'appui des volontaires français issus de France. La plupart des interrogés ont exprimé le souhait que ces cours soient maintenus, d'autant que la motivation des employés était élevée en raison de la prime en fin de formation. Lors de la remise officielle des diplômes DELF/DALF (2006), l'ambassadeur de France aux Seychelles regrettait que le français n'occupe pas la même place que les deux autres langues et affirmait que son pays continuerait à apporter son concours pour sa promotion :

« Beaucoup reste encore à faire pour que le français devienne l'équivalent des deux autres langues nationales, mais le Ministère de l'Education et les Départements de la Culture et de la Fonction publique s'y emploient activement », a-t-il reconnu, tout en promettant que la France restera toujours « le partenaire fidèle et attentif du gouvernement seychellois » (Seychelles Nation 15 octobre 2006).

Tous ont reconnu que les cours de français administratif constituaient un avantage pour leurs employés étant donné leurs faibles compétences dans cette langue.

5.1.6 L'usage de l'écrit dans l'administration

Pour nous permettre d'obtenir une idée de la répartition des langues dans les correspondances, nous avons demandé aux témoins d'en exprimer le pourcentage approximatif lors de l'entretien. Le tableau ADM 2 indique les pourcentages exprimés par les témoins des institutions concernées.⁸⁷

Tableau ADM 2 Répartition des langues dans la correspondance administrative

INSTITUTIONS	LANGUES DE CORRESPONDANCE		
	ANGLAIS	FRANÇAIS	CREOLE
Affaires étrangères	90%	9.1%	0%
Fonction publique	90%	5%	0%
Investissements internationaux	94%	4%	2%
Tourisme	95%	15%	0%
Transport ⁸⁸	99%	0.5%	0.5%
Environnement	75%	25%	0%
Finances	94%	5%	1%
Affaires sociales & l'Emploi	69%	1%	30%
Aménagement du Territoire et de l'Habitat	65%	0%	35%
Santé	98%	1%	1%
Département de l'Information et des Statistiques	90%	5%	5%
Agriculture & Ressources marines	70%	20%	10%
Education	85%	4,%	6%
Collectivités locales, Sports & Culture	80%	18%	2%
Présidence	90%	3%	7%
INSTITUTION PRIVEE DHL	95%	5%	0%

⁸⁷ Nous ne disposons pas d'information sur la correspondance pour les médias (Radio presse et télévision) et le département judiciaire.

⁸⁸ Le ministère du tourisme comprend le transport et le tourisme. Nous avons rencontré les deux secrétaires généraux pour chacun des départements.

MOYENNE	86.18%	7.53%	6.21%

Sources: données recueillies lors de l'entretien 2002

En analysant les informations de ce tableau, nous remarquons que la majeure partie de la correspondance se fait en anglais avec un pourcentage très élevé de 85,18% alors que le français et le créole partagent une valeur presque similaire (7.68% créole et 7.26% français). Nous constatons un faible écart entre ces estimations et les résultats du sondage de Canova (2003) Tableau Adm1. Seul le français est sensiblement mieux coté (9% contre 7,26%). En examinant de près ces chiffres, nous faisons les constats suivants :

10 institutions déclarent utiliser l'anglais dans plus de 90% de leur correspondance.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources marines est le seul à afficher une certaine répartition de langues avec 70% pour l'anglais, 20% pour le français et 10% pour le créole.

6 institutions, y compris le secteur privé, déclarent ne pas faire de correspondances en créole. Seuls les Ministères de l'Education, des Affaires sociales et de la Main-d'œuvre, et l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat montrent une valeur supérieure à 30%. Trois ministères affichent une valeur supérieure à 10% :

L'agriculture et des ressources marines

L'environnement

Le tourisme

Par la suite, nous avons demandé aux témoins de nous faire parvenir le relevé des correspondances sur un mois. Comme nous l'avons déjà mentionné, cinq institutions seulement ont répondu à notre appel. Le tableau ADM3 nous permet de comparer les estimations exprimées au cours de l'entretien (en italiques) et les données envoyées après l'entretien.

**Tableau Adm no ° 3 Relevé de correspondance des institutions
janvier –mars 2001**

INSTITUTIONS	ANGLAIS	FRANÇAIS	CREOLE
Santé	98.71 <i>98%</i>	1.29 <i>1.%</i>	0% <i>1%⁸⁹</i>

Affaires étrangères	87.62 90%	12.38 9%	0 0%
Tourisme	97.94 95%	2.06 15%	0 0
Fonction publique	99.45 90%	0.55 5%	0 0
Education	69.81 85%	30.19 4%	0 6%
DHL	94.44 95%	5.56% 5%	0- 0
Département information et statistiques	97.59 90%	2.41 5%	0 5%
Moyenne	92.22%	6.63	0%

En comparant les deux données, nous remarquons que, conformément aux approximations fournies par les témoins, aucune correspondance n'est rédigée en créole, alors qu'au moins deux avaient affirmé qu'elles en recevaient. Le pourcentage de correspondance en anglais est encore plus important que les approximations. Par contre, la valeur pour le français est plus élevée pour le ministère des affaires étrangères, et la compagnie DHL ⁹⁰mais encore plus faible pour la fonction publique et le département des statistiques.

5.1.6.1 Le contenu des correspondances

Afin de déterminer si une langue se prêterait davantage à un type de correspondance particulière, nous avons interrogé les témoins sur la répartition des langues du point de vue de contenu. D'une manière générale, les témoins affirment que l'objet de la plupart des correspondances en créole concerne des plaintes ou des requêtes très ponctuelles liées aux questions à caractère personnel et social. Les réponses fournies par les témoins laisseraient supposer que l'objet des lettres ne varie pas seulement d'une institution à l'autre mais en fonction de la nature même de cette institution. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, la plupart des témoins n'ont pas voulu décliner le contenu de la correspondance. Toutefois nous avons pu recueillir suffisamment d'informations pour parvenir à une idée assez claire du type de correspondance. En général, les lettres de plaintes occupent une grande place

⁹⁰ Ce chiffre a connu une hausse étant donné que le témoin avait précisé qu'il recevait aussi de la correspondance en espagnol.

dans cette correspondance institutionnelle. C'est le cas des départements clés comme le secrétariat général de la présidence, le Ministère des Affaires sociales et de la Main-d'œuvre ainsi que le département du transport et de l'environnement. Les témoins ont apporté des précisions sur ces plaintes. Ces dernières, pour le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, sont occasionnées par les retards des réponses du ministère à leurs différentes requêtes.

Le secrétariat général de la présidence reçoit des correspondances à caractère politique en anglais et en créole mais aussi des plaintes et demandes d'audience. Selon le représentant de cette institution, le créole est parfois bien écrit mais, à d'autres occasions, lorsqu'il est traduit directement de l'anglais, il est qualifié de « maladroit et bancal » (TP 2003). Quant au Ministère du Transport et du Tourisme, le courrier concerne essentiellement des requêtes d'approbation de projets de construction d'hôtels, de bateaux ou autres activités liées au tourisme. Les demandes d'emploi constituent un autre objet de correspondance pour de nombreuses institutions.

Les témoins issus du Ministère de l'Agriculture et de Ressources marines et de l'Environnement ont cité la documentation rédigée en anglais et en français comme une autre forme de correspondance. Cette documentation provient de différentes organisations internationales comme la FAO qui entretiennent des liens de coopération en matière de pêche et d'agriculture avec ces institutions. Nous examinerons en détail la nature de la correspondance pour chacune des langues.

5.1.6.2 L'usage du créole dans la correspondance

Nous avons pu déterminer le type de lettres rédigées en créole. Selon le représentant du Ministère des Affaires sociales, institution responsable également de l'administration des prisons, certaines lettres provenant des détenus ou de leurs familles avec pour objet des plaintes ou demandes de visite, sont rédigées habituellement en créole. Toutefois, selon ce témoin, le niveau de langue utilisé ne correspond pas toujours à celui de son auteur, comme explique la secrétaire générale de cette institution :

« Ces lettres, pour la plupart du temps, sont écrites en créole, je ne pense pas que ces lettres sont rédigées par les auteurs, je crois plutôt que d'autres personnes qui connaissent mieux le créole ont écrit pour eux » (T ASE 2003).

Cette remarque nous paraît pertinente dans la mesure où elle démontre une certaine volonté et de fierté de certains Seychellois d'être capables d'écrire dans leur langue maternelle. Ce choix pourrait aussi indiquer qu'il existerait une certaine volonté de conférer une valeur à la langue créole. Nous pouvons comprendre à quel point la communication devrait être plus aisée pour eux dans cette langue, surtout dans ces situations où les auteurs sont appelés à exprimer leurs émotions et leurs sentiments. Nous voyons ici le créole comme un moyen d'expression des émotions et de sentiments personnels.

Nous avons pu relever une autre raison qui motive les gens à écrire en créole. Selon le répondant du Ministère de l'environnement, le créole est souvent utilisé dans la rédaction des lettres anonymes. En outre, il précise que ces lettres exposant des plaintes de diverses natures ne peuvent pas rester anonymes longtemps, son département réussissant très rapidement à identifier l'expéditeur en raison de la dimension de la communauté. Il explique :

« Tu⁹¹ sais, quand on parle des voisins bruyants, ou des animaux nuisibles, une vache par exemple, qui entre dans ta cour ou des chiens qui aboient la nuit...mais dès que la personne dit que c'est au bord de la rivière X, à côté de x, pas loin de etcetera, etcetera, on peut tout de suite identifier les habitants et bien sûr l'auteur de la lettre, tu vois, c'est pas difficile ici de trouver l'endroit ou de savoir de qui on parle » (T ENV 2003).

Il se pourrait que ces mêmes auteurs utilisent le créole pour cacher leur identité sans savoir que les indications données dans la correspondance les trahissent. Si le créole sert à exprimer les sentiments profonds ou encore à masquer les auteurs de certains types de lettres, un certain nombre de témoins ne le considèrent pas comme une langue utile et pertinente dans l'administration. Nous avons pu arriver à ce constat quand nous avons posé la question relative

⁹¹L'une de nos connaissances, ancien camarade de classe.

à la fonction qu'exerce le créole dans ce domaine. Nombreux sont ceux qui pensent que le créole doit garder son rôle de langue de communication orale :

« Les circulaires en créole? Non je ne pense pas, pourquoi inventer les circulaires en français et en créole quand elles existent déjà en anglais ? » (T ASE 2003).

5.1.6.3 L'usage du français dans la correspondance

Le français est utilisé dans les correspondances dans le cadre de la coopération avec les correspondants francophones. Au Ministère de la Santé, une institution qui reçoit une aide importante de la France, les correspondances en français concernent surtout la coopération entre les deux pays. En raison de leurs interactions avec les pays francophones, le Ministère du Développement communautaire utilise le français dans les échanges de coopération pour la jeunesse avec la CONFEJES (Conférence de ministres francophones du sport). Toutefois, le manque de correspondance en français, selon certains, serait éventuellement lié au faible niveau en français écrit des employés. Cela serait dû aussi à l'absence de francophones capables de rédiger la réponse en français bien que la politique de l'administration exige qu'il faut répondre en français à un destinataire de langue française. La majorité affirme que leurs institutions mettent en pratique cette politique de l'administration bien qu'il n'existe aucun texte légal sur l'usage des langues dans l'administration. Nous avons cru comprendre que dans chaque ministère, il y aurait au moins un employé apte à assurer cette tâche.

Pour obtenir une meilleure idée de la langue utilisée pour les différents types de lettres, nous avons analysé les lettres provenant de six institutions. Nous sommes concentrée surtout sur le créole et le français, ces deux langues ne semblant pas occuper de place importante dans l'administration. Pour le Ministère de la Santé, certaines lettres écrites en créole concernent la demande de prise en charge des frais médicaux. Nous avons pu confirmer que la plupart sont du type informatif comme des demandes d'informations. Pour certains ministères, la correspondance gouvernementale dépend entièrement de la nature même des fonctions des

ministres. Par exemple, les lettres en français pour le Ministère de l'Éducation concernent des demandes de congés à l'étranger provenant de coopérants francophones en poste, d'emploi et formation à l'étranger probablement de la part d'un enseignant seychellois. Le bureau des statistiques reçoit de la correspondance provenant de l'ambassade de France pour des requêtes de données statistiques. Quant au Ministère de la Santé, il s'agit de demande d'emploi et d'offre de bourse. Pour le département du tourisme, nous avons relevé des lettres traitant essentiellement des questions de séjour, de projets de construction d'installation hôtelière et aussi de demandes de contrat d'assistant technique. La compagnie DHL reçoit des factures, chèques, lettres commerciales, demandes d'emploi, relevés de compte, formulaires, bulletins d'information, lettre de parrainage. Les lettres en français pour cette compagnie concernent des factures, des demandes d'emploi, des documents bancaires et ainsi qu'un certain nombre de courriels électroniques liés à leurs transactions avec les autres compagnies.

5.2 La politique du trilinguisme équilibré

Pour cette partie nous avons posé librement les questions ouvertes aux témoins :

Que pensez-vous de la politique linguistique trilingue aux Seychelles ?

Comment promouvoir les langues dans la société ?

Compte tenu de l'expérience de ces témoins dans le domaine du contact avec les langues au sein d'institutions où les trois langues cohabitent quotidiennement, nous avons jugé nécessaire de recueillir leur avis sur la politique trilingue, non seulement dans le travail mais aussi dans la société en général. Nous exposerons dans un premier temps les remarques liées au statut des langues dans la société et nous aborderons dans un deuxième temps la place que les témoins accordent à chacune des langues dans ce contexte trilingue.

5.2.1 Les fonctions de l'anglais dans la société

L'ensemble des témoins est unanime sur la place bien confirmée de l'anglais dans l'administration, la clarté de ses rôles et de ses fonctions dans les institutions. :

« L'anglais est la langue universelle du commerce » (T ADM 2003).

« L'anglais domine » (TENV 2003).

« L'anglais est la langue de communication administrative pour la masse » (T T 2003).

« C'est la langue de promotion sociale, des examens, de communication avec le monde, langue internationale »(T P 2003).

« Dans le secteur privé, tout se passe en anglais » (T II 2003).

5.2.2 Les fonctions du créole dans la société

Les avis sur la fonction et le rôle du créole dans les institutions varient d'une institution à l'autre. La plupart reconnaît que le créole est la langue de la masse.

« Le créole répond à tous les besoins de communication orale » (T ASE 2003).

Si cette langue jouit de son plein pouvoir de langue orale, par contre la majorité des témoins s'accorde pour dire qu'il souffre encore d'une place mineure dans l'environnement écrit parce qu'il n'a pas encore trouvé sa place dans l'administration :

« Le créole est encore vert, tendre dans l'utilisation du jargon technique. Faut pas en vouloir au secteur administratif, aux administratifs s'ils ont recours à l'anglais. Il est nécessaire de développer cette langue pour la mettre sur le même niveau que l'anglais » (T ARM 2003).

« Pourquoi le créole, quand l'anglais langue de la communication écrite peut répondre aux besoins de l'écrit ? » (T ASE (2003)).

Dans le domaine de l'éducation, certains trouvent que le créole fait barrage et nuit au français dans la mesure où les enseignants, dont la formation est insuffisante, mélangent les deux codes. Par conséquent, ils ne possèdent pas les moyens nécessaires pour enseigner le français et l'anglais. C'est probablement pour cette même raison que T ENV exprime son désaccord sur l'introduction du créole dans le système éducatif :

« Il faudra abolir ce créole de l'éducation » (T ENV 2003).

Nous avons observé le même comportement chez plusieurs témoins quand nous les avons interrogés sur la place du créole écrit dans l'administration. Selon la majorité, le créole ne doit pas remplir les mêmes fonctions que l'anglais et le français. La presse s'interroge aussi sur la possibilité de rédiger plus d'articles en créole alors que peu de gens sont motivés à lire le créole.

« Il faut revoir la place du créole dans l'administration parce qu'il a actuellement une place peu fonctionnelle par rapport à l'anglais » (T MAE 2003).

Dans cette politique trilingue, certains trouvent que le français est encore moins présent que le créole parce qu'il occupe une place encore plus défavorable.

5.2.3 Les fonctions du français dans la société

Comme nous avons pu le constater, lors de la première partie de notre entretien sur la nécessité pour les administratifs de maîtriser les langues internationales, en particulier le français, la plupart reconnaissent son rôle comme que langue de promotion économique :

« Le français est une langue dominée par l'anglais, langue dominante mais doit être encouragée pour des raisons économiques, internationales et commerciales » (T ARM 2003).

Pour d'autres, la place du français doit s'améliorer par le biais de TV5⁹². Beaucoup espèrent que cette nouvelle chaîne de diffusion en continu des émissions française contribuera incontestablement à la revalorisation du français dans la société seychelloise. Selon TSAN, les Seychellois ont déjà une prédisposition pour cette langue et il existe un certain engouement pour parler le français :

⁹² A l'époque de cette enquête, il n'y avait pas la TV5 dans le pays.

« Le Seychellois a une envie forte mais il manque de confiance. C'est comme les « hurdles » (haies). Une fois qu'on saute l'obstacle, on est libéré. La question est de surmonter cette première difficulté liée à ses complexes » (T SAN 2003).

Ce témoin trouve aussi que les gens sont bloqués vis-à-vis du français parce que les interlocuteurs rient de leurs erreurs probablement parce que les Français sont exigeants sur la précision de la langue. Ils trouvent que cette confiance linguistique est plus forte en anglais : « Pourtant les Seychellois ne parlent pas mieux l'anglais » (T SAN 2003).

5.3 La gestion de la politique linguistique

La politique linguistique trilingue est souvent considérée comme un atout par la majorité des témoins. D'après leurs propos, il est clair pour la majorité que cette politique doit être maintenue. Toutefois les opinions diffèrent sur le concept du trilinguisme seychellois. Le trilinguisme est un fait naturel pour certains et ne demande pas trop d'effort. Comme T ARM l'explique, le Seychellois qui parle plus d'une langue a la capacité d'en apprendre d'autres facilement. Pour lui :

« C'est plus souple et les gens assimilent mieux une langue étrangère...nous avons une certaine prédisposition favorable pour les langues » (T ARM 2003).

Ce témoin fait remarquer qu'il n'a pas besoin d'écouter les traductions quand il participe aux réunions de l'UNESCO puisqu'il maîtrise trois langues internationales l'anglais, le français, et l'espagnol qu'il a appris durant ses études universitaires à Cuba dans les années soixante.

La plupart sont d'accord pour le maintien du trilinguisme, perçu comme un atout, mais il estime qu'il doit être mieux articulé et géré. L'anglais doit rester la langue de l'administration. Pour certains, le trilinguisme doit se traduire par des actions concrètes :

« La performance en langue doit s'appuyer sur des savoir-faire, des expériences dans le monde du travail. Il ne faut pas rêver des langues ... Pour que la langue progresse, il faut créer des situations d'emploi » (T DHL 2003).

Si certains considèrent le trilinguisme comme un fait acquis, en revanche d'autres trouvent que cette politique est loin d'être claire tout particulièrement dans le contexte de l'enseignement, puisqu'elle n'est pas appliquée dans les écoles. TENV nous fait part de ses préoccupations sur l'avenir de ses enfants s'agissant de cette politique :

« Quand je pense à mes propres enfants, elles parlent français à la maison mais à l'école, elles entendent seulement l'anglais et le créole ? » (T ENV 2003).

Toutefois, selon les témoins, cette politique équilibrée est encore plus difficile à appliquer dans les médias. Pourtant le représentant de la SBC (Seychelles Broadcasting Corporation) nous assure que son institution pratique une politique équilibrée des langues. Selon T SBC, le fait que le bulletin d'information soit diffusé dans les trois langues est une preuve tangible que ce trilinguisme existe. En revanche, pour d'autres, la lecture de ce bulletin n'est pas le gage d'une bonne pratique des langues internationales par les présentateurs. En effet, beaucoup des témoins critiquent ouvertement la maîtrise des langues par la SBC qui, en principe, devrait servir de modèle. Certains comme TPO trouvent que les présentateurs ont des carences flagrantes dans les trois langues et ne possèdent pas la bonne diction.

« C'est une honte,... les présentateurs s'expriment mal ... Pour moi, le trilinguisme, c'est quelque chose à faire avec bien parler les langues » (T P 2003).

En effet, les représentants de la télévision et radio SBC eux-mêmes présents dans ce sondage, reconnaissent que les présentateurs et les journalistes ont des manques aussi bien en français qu'en anglais. T SBC trouve que les jeunes ne reçoivent aucun encouragement à apprendre le métier de journaliste à la télévision pour diverses raisons. Selon lui, les horaires irréguliers ne les attirent pas et ils craignent d'être ridiculisés à la télévision, quand ils parlent mal devant les téléspectateurs. Selon la directrice, le manque de ressources humaines dans la

production des programmes entraîne une forte dépendance vis-à-vis des productions étrangères, essentiellement anglophones. Selon elle, comme les jeunes manquent de confiance, ils ne veulent pas parler pour éviter les fautes :

« Comme ils ne veulent pas prendre le risque, ils disent le minimum »
(T SBC 2003).

Pour le représentant de la presse *Seychelles Nation*, organe médiatique essentiel dans la société seychelloise, l'équilibre des langues dans son quotidien relève d'une autre complexité. La tâche de la presse est difficile selon T NA, parce que le domaine est sensible. Les journalistes essaient d'équilibrer l'usage des trois langues dans les articles mais le créole reste peu présent. Il confirme que l'anglais occupe 90% du temps, le français 8% et le créole, 2 %. Si les langues internationales ne sont pas bien utilisées dans les médias par les Seychellois, par contre, selon les témoins, le créole remplit bien son rôle de véhicule de savoirs comme première langue de communication. Sa place est confirmée, tout particulièrement à la radio et dans la société en situation informelle. Bien que la politique linguistique de la presse exige une répartition équilibré de l'usage des trois langues dans les articles, T P constate que l'anglais est toujours prédominant et que peu de place est réservée au français ou au créole. Il explique :

« Notre mission consiste d'abord à identifier les sujets qui intéressent le grand public. La langue devient donc secondaire. Pourquoi augmenter les articles en créole, quand l'anglais remplit déjà cette fonction. Nous ne voulons pas utiliser le créole en duplication avec l'anglais » (TP2003).

Par ailleurs, nous avons le sentiment que la problématique du trilinguisme serait liée à la question du contexte d'utilisation de chaque langue. Trouver la place qui convient à chaque langue est donc une vraie question. Mais comment créer de la place quand chaque langue semble avoir occupé la sienne? D'autres pensent qu'il faut pratiquer plus de français pour favoriser la promotion de cette langue et garantir un environnement en sa faveur. Certains estiment enfin que les occasions pour pratiquer le français sont rares :

« Les gens veulent parler français mais quand, où, pourquoi, avec qui? » (T P 2003).

Nous pensons que cette phrase est très révélatrice dans la mesure où elle illustre bien le manque d'occasions d'emploi du français aux Seychelles. Pour d'autres, comme TT, il s'agit d'un choix du locuteur en fonction de son savoir-faire de son expérience. Ce choix est bien illustré quand il nous explique sa propre interprétation du Seychellois trilingue :

« Nos langues, le français, l'anglais et le créole me font penser à trois outils d'un charpentier, par exemple, qui choisit chacun de ces outils pour la tâche qu'il veut accomplir » (T T 2003).

La question de confiance linguistique a été souvent évoquée par les témoins. T AE, qui entretient de nombreux contacts avec d'autres institutions, fait remarquer que, selon sa propre expérience, prendre la parole dans n'importe quelle langue dépend du choix de l'individu :

« La question du choix revient au locuteur qui connaît ses compétences qui sait choisir la langue qui convient à la situation et qui s'engage à l'utiliser » (T AE 2003).

Pour cette personne, le trilinguisme serait une question d'engagement, de confiance et de réussite. Nous pourrions mieux comprendre les propos de la directrice sur le choix de ne pas parler les langues internationales. La question de confiance est fondamentale dans la mesure où les gens évitent de parler pour ne pas faire de fautes. Nous avons donc le sentiment que le trilinguisme serait lié au choix du locuteur pour l'emploi d'une langue particulière dans un contexte précis pour une activité ponctuelle.

Cette première enquête auprès des fonctionnaires travaillant dans des institutions administratives a été très utile pour plusieurs raisons. D'une part, nous avons pu distinguer les différents usages des trois langues à l'oral et à l'écrit dans les différentes situations administratives. D'autre part, elle nous a permis d'obtenir une idée précise de la place des langues dans l'administration en confirmant l'anglais comme la langue prédominante dans ce domaine à l'écrit. L'anglais occupe la première place, aussi bien dans les correspondances que

dans les réunions, tandis le français est circonscrit aux affaires de la francophonie et à la coopération entre pays francophones. Le créole est peu présent à l'écrit mais prédomine à l'oral dans un contexte informel. Cette pré enquête nous a également fourni des informations sur les niveaux de compétences, les besoins et les stratégies de formation professionnelle des fonctionnaires.

Plus important, nous avons un aperçu de l'attitude de près de 95% des hauts fonctionnaires envers la politique des langues aux Seychelles. Grâce à cet entretien libre, nous avons obtenu des commentaires sur la position des personnes envers l'actuelle politique linguistique et leur perception des langues. Certains sujets liés à ces domaines évoqués brièvement dans ces entretiens, serviront de base au questionnaire de notre entretien semi-dirigé. La liberté avec laquelle les interrogés se sont exprimés nous a montré que les personnes haut placées se sentent concernées par cette politique linguistique. Ce tout premier contact avec le terrain a été révélateur et nous a fourni les pistes préliminaires à notre recherche.

5.4 Les résultats de l'enquête sur les usages, la politique linguistique et les représentations

Cette partie de notre recherche basée sur un entretien semi-dirigé visait à recueillir des données auprès des locuteurs seychellois pour vérifier notre hypothèse suivante :

« Le locuteur seychellois attribue sa propre valeur et sa place à chaque langue en fonction de ses propres besoins de communication ».

Pour obtenir des éléments de réponses à cette hypothèse, nous avons posé des questions sur la politique linguistique, le statut des langues, leurs fonctions et les domaines d'emplois. Nous les avons aussi interrogés sur leur propre production linguistique et leurs représentations des langues.

La présentation des résultats de cet entretien comporte deux parties. La première présente le profil linguistique des témoins et la deuxième nous donne leurs opinions sur les statuts et la

répartition des fonctions des langues dans la société. Cette partie traite aussi la gestion de la politique du trilinguisme seychellois.

Pour respecter l'anonymat des témoins, nous les avons numérotés de 1 à 34, précédés de la lettre T pour témoin. Voici un exemple : (T 20 renvoie au témoin dont le chiffre 20 lui avait été attribué dans l'enquête).

Quelques extraits des entretiens figurent en Annexe.4 p 474-487.

5.4.1 La biographie linguistique des témoins

Pour la première partie de l'entretien, les trente quatre témoins nous ont fourni des informations sur l'usage des langues depuis la naissance. A travers ce profil, nous avons pu connaître la ou les langues utilisées avec leurs proches, enfants, amis et collègues. Nous leur avons aussi demandé la langue dans laquelle ils s'expriment naturellement. Pour avoir une idée de l'emploi des langues dans le contexte formel et informel, nous leur avons demandé de préciser les types d'interaction et les domaines d'emploi pour chacune des langues.

5.4.2 La langue première ou la langue maternelle

Comme Mackey, cité par Kube (2005), le démontre, plusieurs définitions sont utilisées pour décrire le terme *langue première*. Celui-ci peut signifier *la langue la mieux maîtrisée par l'individu, la langue la plus utilisée, la première langue* qu'une personne a apprise mais aussi la langue parlée en famille ou bien la langue ethnique du groupe auquel appartient le locuteur (Mackey 1996: in Kube 2005 : 102). Le terme de *langue maternelle* est encore plus ambigu et renvoie à plusieurs concepts. Dans notre contexte trilingue, qui n'est pas concerné par la question ethnique, les conditions d'acquisition ou d'apprentissage des langues peuvent varier d'un locuteur à l'autre. Pour éviter d'introduire de la confusion au cours des entretiens sur la définition de ce terme encore très débattu par les linguistes, nous avons retenu le sens de *langue acquise à la naissance*. Nous avons donc posé la question « *Quelle langue avez-vous apprise en premier ?* » Les témoins devaient préciser la première langue de leur enfance, employée par les

parents et éventuellement par les grands-parents. Nous avons ainsi obtenu des informations sur l'acquisition du créole et l'apprentissage et/ou l'acquisition de l'anglais et du français.

5.4.3 L'acquisition du créole

20 témoins déclarent utiliser le créole comme langue parlée depuis la naissance. Pour la plupart, les échanges avec les grands-parents se faisaient en créole. Exceptionnellement, comme nous retrouvons chez T 24, les grands-parents (grand-père maternel et grand-mère paternelle) lui parlaient en français. Nous retrouvons le même cas chez T10. Toutefois, nous avons relevé des rares cas de bilinguisme et de trilinguisme, dès l'âge le plus tendre, chez certains témoins. Le cas de T5 est particulier puisqu'il s'agit d'un enfant de parents créolophones, avec une mère adoptive francophone et des grands-parents bilingues créole-français.

Le cas de T30 est également intéressant et atypique dans la mesure où le grand-père paternel utilisait le français alors que les autres membres de la famille y compris lui-même parlaient le créole.

5.4.4. L'acquisition ou l'apprentissage du français

6 témoins déclarent le français comme langue maternelle. Dans l'ensemble, nous n'avons pas noté d'introduction d'une autre langue chez les francophones monolingues à la naissance. La situation de T34 mérite une attention particulière puisque le père parlait créole et la mère français et créole aux enfants. En fin de compte, ces derniers ont fini par utiliser les deux langues.

5.4.5. L'acquisition de l'anglais

Le seul cas concerne T25, née dans les années soixante en Afrique et venue aux Seychelles à 10 ans. Aux Seychelles, ses parents utilisaient le créole, mais le grand-père paternel parlait français. A l'école Regina Mundi, cette jeune monolingue anglophone, de l'Afrique de l'est, a été scolarisée avec les enfants créolophones de son âge, qui avaient une certaine maîtrise du français. Il ne faut pas oublier que dans les années soixante, les élèves

apprenaient simultanément le français et l'anglais dans les deux écoles privées, (Couvent Regina Mundi et Seychelles College) subventionnées par le gouvernement. T25 a rejeté le français et le créole pour conserver l'anglais comme première langue. Mais après ses études secondaires aux Seychelles, puis puisqu'elle a fait ses études supérieures en France, elle a utilisé le français. Aujourd'hui, elle s'exprime aisément dans les trois langues.

5.4.6. L'acquisition de l'anglais et du français

Nous avons relevé deux cas de bilinguisme anglais-français, T3 et T4. Malgré ce bilinguisme pratiqué avec les parents, notons que les grands parents parlaient français dans les deux cas. Le premier cas concerne un père d'origine perse et francophone et d'une mère d'origine seychelloise francophone. Les parents du second cas, T4, étaient Seychellois mais parlaient l'anglais et le français à la maison après avoir vécu quelques années en Afrique de l'Est.

Nous n'avons pas relevé de cas précis de bilinguisme français-créole dans les familles. Les familles francophones à l'époque refusaient d'utiliser le créole au foyer. Par contre, six témoins issus des foyers francophones parlaient le créole avec les domestiques; l'une des rares occasions où le créole était toléré entre les parents, les enfants et les domestiques.

5.4.7 L'âge d'apprentissage des langues à l'école

Il a été difficile pour certains témoins de préciser à quel moment ils ont commencé à parler le français à la maison. 25 témoins ont appris simultanément le français et l'anglais entre cinq et six ans. Nous avons relevé quelques cas isolés qui avaient commencé l'apprentissage du français après trois ans d'anglais. Cet enseignement tardif du français était pratiqué début soixante dix. Aucun témoin n'a été impliqué dans la réforme liée à l'introduction du créole dans le système éducatif de 1982, la plus jeune, dans notre échantillon, avait en effet trente ans au moment de l'entretien en 2002. Comme nous le savons, juste avant la deuxième guerre mondiale, le français était utilisé comme langue d'enseignement. C'est en 1944 que l'anglais devient officiellement medium d'enseignement et, depuis cette date, le français a gardé son statut de langue enseignée.

5.4.8. La première langue d'expression

Il a été difficile pour les 23 témoins qui se déclarent trilingues, d'identifier d'emblée la langue dans laquelle ils s'expriment naturellement. La plupart affirment qu'ils choisissent la langue en fonction de l'interlocuteur et de la situation de communication. Toutefois, 8 témoins avouent qu'ils s'expriment en créole, contre 6 en anglais, et 9 en français. T 29 reconnaît qu'elle a des difficultés à préciser la langue dans laquelle elle s'exprime le mieux. Elle nous explique :

« Je ne sais plus. Mes enfants ne savent pas quelle est leur langue maternelle. Ils parlent l'anglais et le français. Je parle les deux. Je ne sais plus. Je parle les deux langues et mes enfants aussi ont eu les deux langues comme formation » (T29 2003).

5.4.9. Les langues utilisées avec le (la) conjoint(e)

10 témoins utilisent l'anglais contre 8 le français et 16 le créole. Par contre, la plupart des témoins emploient l'anglais et le créole. Dans le cadre des conjoints étrangers, la langue de l'étranger ou de l'étrangère est très souvent apprise en premier. Citons quelques exemples : T 24 parle le serbe avec sa femme hongroise, langue qu'il a apprise en séjour d'études en Yougoslavie. T 20 a épousé un Allemand et a appris la langue de son époux. Par conséquent, les enfants ont appris le français, l'anglais, le créole et l'allemand. Plus de la moitié des témoins pratiquent l'alternance des codes et passent d'une langue à l'autre dans les conversations. Un cas intéressant est celui de T10 qui a épousé successivement un francophone puis un anglophone. Les deux enfants, nés de chaque mariage, ont adopté la langue de leur père.

5.4.10. Les langues utilisées avec les enfants

Nous avons posé cette question pour obtenir un aperçu sur les langues encouragées par les témoins ou les proches au foyer. Les témoins sans enfants ont fourni les informations sur

l'interaction avec les enfants des proches, tels que nièces, neveux, cousins et cousines. La moitié des témoins encouragent l'apprentissage de l'anglais et du français. 10 incitent leurs enfants à apprendre uniquement l'anglais et 15 le créole en parallèle avec le français. Les raisons qui motivent les parents à encourager les enfants à utiliser les langues internationales sont liées au désir de faire développer une appétence pour ces langues, en particulier le français, comme l'explique T9 :

« Le créole et l'anglais, ils utilisent bien ces deux langues assez facilement selon les circonstances, les personnes avec lesquelles ils parlent. Pour le français, aussi s'il y a une personne francophone, ils vont essayer de parler le français, ils vont parler français, mais parfois comme ça, à la maison, on leur demande de parler français, question de pratique de jeu » (T9 2003).

La plupart des témoins voient davantage la nécessité d'encourager l'apprentissage du français étant donné que l'anglais est plus ou moins acquis selon eux. T16 nous confirme que ses enfants ont déjà une meilleure maîtrise de l'anglais :

« Il faut qu'ils apprennent plus le français puisqu'ils parlent mieux l'anglais, alors il faut qu'ils se débrouillent un peu plus avec le français » (T 16 2003).

Les parents dont les enfants fréquentent une école privée, où le créole est interdit, encouragent leurs enfants à utiliser les langues internationales au foyer pour éviter une rupture entre l'école et la maison.

Une autre situation nous est parue intéressante. Il s'agit des enfants d'une même famille qui ont terminé leurs études avec des langues différentes. C'est le cas de T14, dont la fille a choisi l'anglais et son frère le français. Ce dernier a poursuivi des études sacerdotales en français à Maurice alors que sa sœur s'est orientée vers l'enseignement aux Seychelles pour lequel l'anglais demeure le médium d'enseignement. Le cas le plus intéressant concerne les mariages mixtes. C'est le cas de T10 déjà évoqué, où, dans la même famille, la première fille du premier mariage parle le français, langue de son père, et la deuxième, du second mariage, parle l'anglais, langue de son père. Par nécessité, la mère seychelloise est devenue trilingue.

Nous nous sommes intéressée au cas des parents immigrés dont la situation langagière est particulière. Les enfants issus de parents seychellois prennent la langue de leur pays de naissance, comme ceux de T 34 et T15. Les deux enfants du premier cas sont nés en Rhodésie et le deuxième en Afrique du Sud. Dans les deux cas, les parents utilisaient l'anglais, langue du pays d'accueil, avec les enfants, mais à leur retour aux Seychelles, les enfants ont souvent appris le créole, devenu, par la suite, leur deuxième langue. Toutefois, la majorité des familles venant des pays anglophones tendent à conserver l'anglais au foyer. T29 exige que ses enfants utilisent indifféremment l'anglais et le français, pratiqués depuis le début de leur enfance. Elle n'utilise pas le créole avec eux :

« J'ai parlé les deux langues. Ça été comme ça ... Moi, non je ne leur parle pas en créole. Ce sont eux qui me répondent en créole » (T29 2003).

5.4.11. Les situations d'emploi des langues

Il a été extrêmement difficile pour les témoins de préciser exactement à quel moment et pour quelle occasion, ils utilisent une langue plutôt qu'une autre à l'oral ou à l'écrit. La majorité, surtout les trilingues, pensent qu'ils les utilisent en fonction du contexte de communication ou de leurs interlocuteurs. Comme nous fait remarquer T19, l'alternance codique est très pratiquée dans la conversation informelle:

« On commence par une langue et on finit par une autre...on parle plusieurs langues comme tous les Seychellois d'ailleurs » (T19 2003).

L'emploi d'une langue dépend aussi de la langue de l'interlocuteur. Citons le cas de T21 et de T29 qui, comme la majorité, utilise celle de la situation de communication :

« Bon, si les amis sont créolophones, je parle en créole, si les amis utilisent d'autres langues, c'est l'anglais ou le français ça dépend » (T21 2003).

« Avec les amis, ça dépend, je parle le français, l'anglais et le créole. Tout dépend qui sont les amis » (T29 2003).

La langue utilisée peut dépendre aussi du sujet de la discussion. C'est le cas de la conversation entre T17 et sa fille avocate. Ils utilisent l'anglais :

« Souvent, j'utilise l'anglais quand je discute avec ma fille, si on discute quelque chose qui concerne le droit, par exemple, au niveau de son travail » (T17 2003).

Nous avons toutefois recueilli des informations sur la pratique des langues dans les secteurs formel et informel. Nous interprétons « formel » pour les situations officielles comme le travail et « informelles » pour les communications en situation familière, comme les conversations entre amis. De même, nous avons essayé de recenser les types d'écrits dans les trois langues.

5.4.12. La communication orale

5.4.12.1 Le créole

Plus de la moitié des témoins utilisent le créole dans les conversations familières essentiellement pour le bavardage entre amis. T11, qui utilise les trois langues, précise qu'il s'exprime le plus souvent en français, mais qu'il utilise le créole dans certains domaines comme pour les achats au marché. Ce chiffre est inattendu dans la mesure où tous les témoins s'expriment en créole, à l'exception de T2, naturalisé français et de T16, seychellois francophone, maîtrisant peu le créole. Il est possible que les autres témoins n'aient pas jugé nécessaire de préciser l'emploi de cette langue.

5.4.12.2 Le français

Au moins 10 témoins utilisent le français pour la conversation. Pour l'usage du français en contexte informel surtout pour la conversation, les témoins sont parvenus à préciser qu'ils utilisent le français quand ils rencontrent des amis francophones, français et seychellois.

5.4.12.3 L'anglais

Seulement 10 sujets affirment utiliser l'anglais. Or, nous savons que ceux qui possèdent une très bonne maîtrise du français et de l'anglais ont la possibilité de s'exprimer dans ces langues. Ce chiffre ne nous semble donc pas représentatif de la réalité seychelloise.

5.4.13 La communication écrite

5.4.13.1 Le créole

Seuls 3 témoins affirment qu'ils écrivent très rarement en créole. Les réponses sont restées très vagues, comme illustrent celles des témoins suivants: « *parfois* », T9, « *très peu* » T24, « *selon les besoins* » T1 (2003). Les autres témoins déclarent ne jamais écrire en créole.

5.4.13.2 Le français

Pour ces témoins l'usage du français écrit serait circonscrit à certains domaines. La majorité des témoins assure qu'ils utilisent rarement le français à part ceux concernés directement par le français, comme les enseignants ou les responsables de ministères. La majorité des témoins précise que son usage est encore très rare dans l'administration et qu'ils l'utilisent en fonction du destinataire. Comme nous l'avons remarqué antérieurement au cours de la pré enquête destiné au personnel administratif dans la plupart des ministères, le destinataire répond en français à un correspondant expéditeur francophone. T32, ancien responsable des télécommunications rédigeait la correspondance en français quand il entretenait une correspondance importante avec ses collègues français à l'étranger. En évoquant la correspondance, les expressions « *rare* », « *très peu* » « *selon le cas* », « *en fonction du destinataire* », ont souvent été citées dans les propos des témoins.

5.4.13.3 L'anglais

La quasi-totalité des témoins affirment sans ambiguïté qu'ils écrivent davantage en anglais, la langue dominante de la correspondance administrative.

5.4.14 La lecture dans les trois langues

Certains témoins affirment qu'ils pratiquent la lecture technique dans le cadre professionnel, dans les deux langues internationales mais la majorité fait remarquer qu'elle ne lit pas en créole, langue la moins lue et peu présente dans le contexte formel. Une petite minorité pratique la lecture en français.

Les informations liées à la biographie des témoins sont précieuses à plusieurs points de vue. Elles nous montrent à quel point l'usage des langues en milieu familial et professionnel diffèrent d'un témoin à l'autre. En effet, les témoins sont pour la plupart issus de milieux différents avec des contextes de trilinguismes très variés. Pour la plupart, la langue acquise à la naissance est le créole, bien que l'anglais ou le français interviennent à d'autres moments en situation d'apprentissage ou d'acquisition au foyer, ou encore dans le pays d'adoption de parents immigrés. Etant donné la diversité des contextes d'acquisition ou d'apprentissage, il s'est avéré extrêmement difficile d'établir des modèles de bilinguisme ou de trilinguisme.

Les témoins dans ce contexte trilingue ont des difficultés à confirmer la langue qu'ils utilisent le plus souvent, bien qu'ils parviennent à identifier celle dans laquelle ils s'expriment le plus naturellement. Selon les témoins, les deux facteurs déterminants dans les conversations sont la situation de la communication et le statut du locuteur.

L'anglais demeure la langue dominante de la communication écrite alors que le créole est peu pratiqué dans ce domaine. Le français occupe la deuxième place, après l'anglais, dans ce domaine bien que la majorité reconnaisse que leur production dans cette langue est très limitée. Selon les informations fournies par les témoins, la pratique de la lecture dans les trois langues reste limitée.

Ces éléments biographiques nous permettront par la suite de mieux expliquer les réactions des témoins aux différentes interrogations liées aux représentations et attitudes envers les langues.

Nous aborderons maintenant l'avis des témoins sur la gestion de la politique trilingue en relation avec les statuts des langues, leurs fonctions et leurs représentations dans la société seychelloise.

5.4.15 La politique linguistique et le statut des langues

Les trente quatre témoins sélectionnés pour cette enquête possédaient tous une bonne connaissance de la situation linguistique aux Seychelles. Ils avaient presque tous connu et vécu l'évolution des réformes de la politique des langues, dans le domaine de l'éducation soit dans le contexte de leur propre parcours scolaire ou celui de leurs enfants. Leur bon niveau d'éducation et leurs bonnes connaissances en matière de politique linguistique, et leur vaste expérience du fonctionnement des langues nous ont permis de discuter en profondeur les thèmes retenus pour l'entretien.

Le but de cette partie de l'entretien était de recueillir l'avis des témoins sur les statuts et les fonctions des langues utilisées aux Seychelles. Par la suite, nous voulions déterminer si leur représentation de chacune des langues fournirait des informations sur les attitudes et comportements langagiers des locuteurs seychellois. A l'origine, nous avions prévu les questions suivantes:

1. Vous approuvez que l'anglais soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi?
2. Vous approuvez que le français soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi ?
3. Vous approuvez que le créole soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi ?

Il faut souligner que le terme, *première langue*, dans les questions comportaient une certaine ambiguïté, dans la mesure où l'article concerné de la Constitution seychelloise ne fait mention ni de la hiérarchie ni du classement. T31 est le premier à attirer notre attention sur cette question : « Je n'ai vu nulle part, l'anglais comme première langue nationale » (T31 2003). En effet dans la Constitution, il est stipulé que « *les langues nationales des Seychelles sont le Créole, l'Anglais et le Français* » (Constitution des Seychelles 1993).

Parmi les témoins, figurait un ancien haut fonctionnaire, T6, ancien procureur général, ayant participé aussi bien au débat sur la politique linguistique qu'aux travaux d'élaboration et de rédaction de la Constitution. Il parle en personne avertie et avisée quand il retrace l'évolution des interactions sur l'acceptation du statut de langue nationale ou officielle. Selon lui, certains membres de la Commission, entre autres feu Danielle de St-Jorre, voulait opter pour « *officielle* » au lieu de « *nationale* » alors qu'il avait une autre perception de la situation :

« J'ai résisté, mais le comité est tombé d'accord pour adopter la formulation de langue nationale pour laisser la porte ouverte » (T6 2003).

Selon ce témoin, le consensus était d'identifier une langue dans un contexte particulier, pour qu'elle soit dominante, tout en respectant l'existence des autres langues. T6 explique le bien fondé de ce choix :

« Ce n'était pas une façon de ne pas arriver à une décision mais une réflexion de notre réalité seychelloise ... Rien n'est dit, dans n'importe quel contexte seychellois ou de loi, que l'anglais est la langue de l'administration » (T6 2003).

L'expression « *approuvez* » a également recueilli l'opposition de la majorité des témoins. En effet, ils nous ont fait remarquer que les Seychellois n'ont pas eu le choix sur la politique des langues et qu'ils se sont trouvés devant le fait accompli. Suite à ces remarques, nous avons remplacé « *approuvez* » par « *appréciez* » terme plus neutre.

Nous avons donc reformulé une nouvelle question :

Vous appréciez que l'anglais soit considéré comme langue nationale et officielle aux Seychelles ? Pourquoi?

En outre, pour certains Seychellois, le concept de *langue nationale* serait aussi synonyme de langue officielle. Plusieurs définitions existent pour distinguer ces deux termes. Pour les pays africains, *langue nationale* est utilisée pour l'opposer aux langues européennes, langues ex-coloniales. Dans notre situation trilingue, le créole est perçu comme langue maternelle, donc première langue, l'anglais et le français comme langues internationales. Le terme « *national* »

dans le contexte seychellois sert à décrire le statut des langues dans la Constitution et ne se réfère pas nécessairement à la langue créole.

5.4.15.1 Le statut et les fonctions de l'anglais

Presque tous les témoins, s'accordent sur la légitimité de l'anglais comme première langue officielle dans l'administration et l'acceptent comme héritage de la colonisation britannique.

5.4.15.2 L'anglais, langue ex-coloniale

Pour ces témoins, la place de l'anglais comme langue de l'administration est justifiée pour des raisons purement historiques «une certaine logique après 200 ans de colonie anglaise» (T15 2003). Cette ancienne langue coloniale est aussi perçue comme un fait accompli, «on ne sait pas comment il est arrivé là» (T31 2003). Pour cette catégorie de témoins, il serait donc normal que cette langue occupe la première place dans le contexte officiel en raison de sa présence dominante dans des institutions clés de la société :

« Tout se passe en anglais » (T12 2003).

« L'anglais est présent dans l'administration, la législation et le juridique » (T 3 2003).

T8 explique comment l'anglais occupe une place importante dans l'enseignement et le domaine écrit :

« La langue dominante, c'est bien l'anglais...c'est par la force des choses, parce que la langue d'enseignement est en anglais... toute la littérature et documents sont en anglais, il va de soi que c'est l'anglais qui prédomine » (T 8 2003).

L'enseignement en anglais constitue donc un facteur essentiel à l'économie du pays :

« Il faut éduquer en anglais, travailler en anglais, et communiquer en anglais pour faire de bonnes affaires » (T16 2003).

5.4.15.3 L'anglais, langue d'ouverture sur le monde scientifique

L'impact de l'anglais comme langue d'ouverture vers le monde scientifique a été souligné par la majorité des témoins. Selon eux, cette langue joue un rôle important dans le monde de la technologie :

« Langue de communication scientifique et d'accès à l'informatique » (T16 2003).

« Langue de monnaie courante avec ouverture sur l'extérieur et accès aux nouvelles technologies, notamment Internet » (T 24 2003).

5.4.15.4 L'anglais, langue juridique

Notons que selon le texte constitutionnel, l'anglais occupe une place privilégiée au tribunal. La Constitution du 6 septembre 1976 stipule que :

« 2 L'anglais sera la seule langue officielle pour les affaires juridiques et pour ce qui rapporte à la rédaction d'un texte de loi conformément à la régulation » (1976).

T6 par contre, considère qu'il est incorrect de reconnaître l'anglais comme la seule langue de cette institution étant donné que, dans la pratique, la réalité est autre. En tant qu'ancien procureur général, il a rédigé des lettres en français et a eu recours au code napoléon dans le cadre de son travail :

« Au tribunal, il est dit que ce sera l'anglais mais pas la langue administrative, c'est toujours l'anglais mais malheureusement, il n'est pas entièrement vrai que l'anglais est la langue de la loi parce que le code Napoléon a existé en français jusqu'en 1976 » (T6 2003).

Il rappelle qu'au tribunal, le recours aux citations en français est fréquent. Très souvent, les juristes citent la jurisprudence française et utilisent certaines expressions françaises. Selon lui, ce recours au français démontre malgré tout que cette langue est très présente, bien que l'argumentation se déroule en anglais. Il fait état de certains problèmes de langue auxquels doivent être confrontés des magistrats non francophones qui parviennent à lire en français mais sont incapables de s'exprimer dans cette langue et se trouvent obligés, malgré tout, de faire

référence à la jurisprudence française. Ce point de vue est partagé par une avocate, quand elle évoque le Dalloz et des difficultés des juristes étrangers :

« Le problème se situe sur le plan de la traduction des faits, mais les avocats sont très vigilants, pour les corrections d'autant plus, quand les interprètes non qualifiés donnent de mauvaise interprétation » (T23 2003).

Cette jeune avocate, reconnaît l'anglais comme langue officielle, ayant poursuivi ses études de droit à l'île Maurice dans cette langue, et le considère comme étant plus « simple » pour les Seychellois.

Pour le créole, nous avons posé la même question, s'agissant du statut, que pour l'anglais et le français et nous avons ajouté deux questions supplémentaires :

Considérez- vous le créole comme langue à part entière ?»

Pensez-vous que le créole remplit les mêmes fonctions que l'anglais et le français ?

Dans certains entretiens, en fonction du déroulement de l'entretien, nous avons posé les trois questions au début, pour laisser aux enquêtés un moment de réflexion. A d'autres occasions, ce sont les témoins eux-mêmes qui ont plus ou moins anticipé les questions, notamment la troisième, sur la parité des langues, en termes de fonctions. Comme nous avons pu le constater antérieurement pour l'anglais, le terme *officiel* a posé quelques problèmes d'interprétation. Une minorité de témoins a préféré utiliser l'expression *langue maternelle* ou *identitaire* pour désigner le créole. Toutefois, le débat s'est concentré essentiellement sur la reconnaissance du créole, ses fonctions, sa place et son rôle dans le contexte trilingue seychellois et les perspectives pour son avenir, tout particulièrement en partenariat avec le français et l'anglais.

Les avis sont partagés sur la parité des fonctions du créole et des deux autres langues. La majorité pense que le créole ne remplit pas les mêmes fonctions que l'anglais et le français.

Certains, comme T9, font remarquer que si le français n'occupe pas la même fonction que l'anglais, la situation pourrait évoluer avec le temps :

« Même le français ne remplit pas les mêmes fonctions que l'anglais, aux Seychelles, quand on parle de langue officielle ainsi de suite, ce qui n'empêche que ça pourrait être différent dans 50 ans » (T9 2003).

La quasi-totalité des témoins reconnaît le créole comme langue entière depuis sa formalisation en 1981. Ils lui attribuent deux fonctions fondamentales ; langue identitaire et langue de communication.

5.4.16 Le statut et les fonctions du créole

5.4.16.1 Le créole comme langue identitaire

La majorité accepte le créole comme langue d'identité seychelloise :

« ...pour moi, le créole c'est la langue maternelle, c'est la langue qui appartient à part entière aux Seychellois... Je pense que pour être bien dans sa peau, il faut pousser une langue qu'on considère et qui fait partie de ton identité depuis le début. Je ne peux pas dire que le français et l'anglais font partie de mon identité et mon début contrairement au créole » (T9 2003).

Nous avons aussi relevé un fort sentiment d'appartenance et d'affectivité comme atteste T6 :

« Le créole parvient à exprimer tout ce qu'on ressent. C'est ça, sincèrement une langue. Dire ce qu'on ressent, et quand la majorité arrive à s'exprimer à travers le créole, par exemple, chez le médecin ... C'est tout à fait naturel... ça fait partie de notre identité autrement, ça ne fera pas de sens » (T6 2003).

Le créole est ainsi reconnu comme première langue d'expression des Seychellois dans la mesure où il peut exprimer presque tous les besoins personnels. Ce sentiment d'intimité du

Seychellois envers la langue maternelle est accentué par T11 pour qui la langue est un fait intégral de la culture d'un peuple :

« Ce qui fait l'âme, la fondation d'une culture, c'est la langue, l'effacer serait détruire quelque chose de terriblement fondamental » (T11 2003).

D'autres comme T17 semblent suggérer que cette fonction de langue identitaire est propre au créole et que les deux autres langues, le français et l'anglais, ne pourront en aucun lieu occuper cette fonction. Ici, cette perception nous rappelle l'attribut de Fasold lié à la caractérisation de la fonction de langue nationale (Fasold 1984). Le créole occupe et occupera cette fonction de langue identitaire. T17 reprend cette idée de langue non interchangeable en matière de fonction quand il affirme que

« Jamais l'anglais ou le français, lui (le créole) usurpera ce rôle » (T17 2003).

5.4.16.2 Le créole, langue de la communication de la masse

Pour la majorité, le créole mériterait le statut de première langue du peuple seychellois dans la mesure où il est parlé par la quasi totalité des Seychellois :

« Le créole fait partie de notre héritage seychellois, c'est la langue de tout le monde » (T 31 (2003).

« Tous les seychellois sont habitués à cette langue, et ils sont nés là-dedans »⁹³ (T1 2003).

« C'est la langue avec laquelle on se sent plus à l'aise » (T17 2003).

« La majorité le parle » (T3 2003).

« C'est une langue populaire, c'est la langue de tous les Seychellois » T24 (2003).

T 3 précise que cette langue est dominante sur le plan de l'usage :

⁹³ « tou seselwa in abtiye avek, in ne ladan » (T1 2003).

« Je crois qu'en tant qu'usage, c'est déjà presque plus utilisé que l'anglais et le français, mais jusqu'à quel niveau, je ne sais pas, disons que dans le sens de tous les jours, 90% parlent le créole et 10% parleraient l'anglais et le français » (T3 2003).

Le seul témoin, à rejeter catégoriquement le créole comme langue identitaire, T16, estime qu'il ne fait pas partie de la culture seychelloise : « On ne peut pas dire que le créole, c'est notre langue. Le créole n'existe pas dans notre culture » (T16 2003).

Cette personne, issue d'une famille d'origine européenne, nie la culture africaine dans le patrimoine seychellois. Nous pouvons supposer le terme *notre* évoqué ici, se réfère exclusivement aux Seychellois de souche européenne.

Pour sa part, T2, français naturalisé seychellois évoque un certain sentiment de malaise pour ce qui concerne la perception de l'usage du créole : « Voilà donc quelque part autour de l'utilisation du créole, je dis un malaise, l'utilisation du créole n'est pas considéré comme quelque chose qui, je dirais, qui élève la personne statutairement, socialement... » (T2 2003). En revanche, un autre témoin, T17 reconnaît pleinement le créole comme langue identitaire et n'hésite pas à manifester son mécontentement envers la politique de *l'Ecole Indépendante*. Dans cet établissement scolaire privé, selon lui, le créole est exclu du système éducatif, sous prétexte d'une meilleure préparation des élèves aux études universitaires en pays anglophones ou francophones. Pour lui, cette exclusion du créole dans le système éducatif pourrait porter préjudice dans la mesure où il pourrait provoquer une rupture dans la communauté linguistique qui s'opposerait à la notion de peuple :

« ... la simple raison que les écoles indépendantes enseignent l'anglais et le français et non pas le créole, c'est simplement parce qu'elles pensent que c'est important pour les études universitaires, que c'est uniquement l'anglais et le français, on n'a pas besoin d'apprendre le créole. Moi, je ne suis pas d'accord parce que pour la grande partie de la population, c'est pas uniquement des Seychelles mais dans tous les pays, il y a presque 10% de la population qui va à l'université. Alors on a besoin d'une langue qui est non seulement une langue identitaire pour l'identité d'un peuple mais aussi pour la cohésion sociale. Je pense que ça c'est très important

pour ne marginaliser aucun secteur de la population. Je connais pas beaucoup mais une famille qui me vient en tête où les parents ne parlent que l'anglais avec leurs enfants » (T17 2003).

Pour approfondir son idée sur ce sujet, T17 cite le cas des enfants seychellois monolingues anglophones observés en interaction avec leurs pairs créolophones. Au sein de ces deux groupes, selon lui, les enfants créolophones qui maîtrisent à peine l'anglais, sont gênés en présence de leurs locuteurs seychellois anglophones. Pour lui, ils sont considérés comme des *misfits* (marginiaux). Selon T17, une telle situation pourrait entraîner une fracture dans la société. Il convient de faire remarquer que certains parents, dont les enfants fréquentent les écoles privées, découragent leurs enfants de parler le créole à la maison et ne leur parlent qu'en anglais ou en français. De même, un nombre croissant des parents seychellois bilingues créole-anglais, utilisent davantage le français et l'anglais en s'adressant à leurs enfants.

Une telle situation pourrait renforcer une communauté monolingue anglophone. Ce fut le cas pour le français, à l'époque coloniale, quand son usage par une communauté restreinte de francophones, constituée de *grands blancs*, provoqua une certaine ségrégation linguistique dans la société. Les conséquences de cette fracture sociale générée par l'usage du français ont laissé leurs marques sur des générations et des générations des Seychellois.

Au moins trois témoins considèrent le créole comme l'une des langues de l'océan Indien qui apporte une certaine contribution au rassemblement de la population créolophone de la région. T13, l'un d'entre eux explique cette relation du créole avec les pays créolophones de la Région : « le créole, est au mieux, simplement un ciment affectif entre les peuples de la COI » (T13 2003). Toutefois il ne pense pas que cette langue possède une fonction de pouvoir économique : « Mais elle ne peut pas remplir la fonction de communication, dans les affaires, dans les échanges ... » (T13 2003).

D'autres, comme T18, trouvent que ces liens doivent être maintenus pour valoriser le créole. T 18, pour sa part, souligne l'importance du créole dans la Région en insistant sur la nécessité de produire une littérature comparable à celle des îles voisines, comme la Réunion, ou encore des espaces créolophones plus éloignés comme Haïti :

« Il faudra l'écrire davantage pour le développer des œuvres littéraires comme des romans pour augmenter la littérature créole et le mettre au même niveau que les autres » (T18 2003).

Nous présenterons maintenant les limites du créole telles que perçues par les témoins.

5.4.16.3 Les limites du créole

Si la majorité des témoins attribuent au créole la fonction unique de langue identitaire et celle de communication quotidienne, certains trouvent que son statut officiel est inférieur à celui de l'anglais et du français dans la société. Malgré ses fonctions de langue identitaire et de première langue de communication orale, elle ne semble pas, selon ce groupe de témoins, remplir certains besoins de communication. Pour eux, elle n'est pas suffisamment outillée pour être mise sur un pied d'égalité avec les autres langues.

T 17 explique les rapports du créole avec les deux autres langues en faisant ressortir la supériorité de l'anglais et du français, bien que le créole soit très pratiqué:

« Je pense enfin d'une manière générale, pour les Seychellois, en termes de statut, l'anglais est toujours considéré comme un niveau supérieur, le français ensuite et le créole comme inférieur. Certainement en termes d'utilisation, c'est avec le créole qu'on est plus à l'aise » (T17 2003).

5.4.16.4 Le vocabulaire

Les limites du créole selon la majorité des témoins se situeraient sur le plan du lexique et de l'usage restreint. Le créole ne posséderait pas toujours le vocabulaire approprié pour une conversation simple et ne répondrait pas aux besoins quotidiens en communication à tous les niveaux. Bien que perçu comme première langue de communication orale, elle serait donc

incapable d'exprimer des idées élaborées ou abstraites et ne permet pas à ses locuteurs d'atteindre un bon niveau d'expression : « beaucoup de choses ne peuvent pas être dites en créole » (T6 2003). Le créole ne peut pas non plus exprimer des idées concrètes :

« Parler de la pluie et du beau temps oui, mais pour l'expression de l'abstrait ou choses plus compliquées, j'ai du mal à structurer ma pensée... J'emploie beaucoup de paraphrases et beaucoup d'emprunts surtout en cas de dialogue, avec un locuteur bilingue » (T8 2003).

5.4.16.5 Le créole des médias

L'usage du créole dans les médias a aussi été évoqué d'une manière plutôt négative par les témoins. En dehors des mauvais modèles d'expression en créole propagés par la télévision, il a été souligné que l'écrit est peu présent dans différents domaines techniques. Pour la presse, le problème est perçu autrement par un témoin journaliste, T13, de la revue politique *Visyon*, du parti d'opposition majoritaire, rédigée entièrement en créole. Il est paradoxal que cette publication abonde en usage du créole et puisse appartenir au parti fondamentalement opposé. Nous pouvons comprendre que l'usage de cette langue par ce parti présente un grand avantage dans la transmission de ses principes politiques.

Selon T13, compte tenu de la vocation politique de sa revue qui cherche à toucher le grand public, il ne trouve pas la nécessité d'utiliser un vocabulaire technique ou scientifique. Pour appuyer son argument sur l'effort de son parti, pour garder ce niveau d'écriture en créole, il explique que pour aborder des problèmes quotidiens, la rédaction propose une explication en l'absence du terme approprié. Il constate aussi que c'est bien son journal, *Regar*, une autre publication du parti d'opposition « qui a donné le plus grand coup de pouce au créole ces dernières années par sa publication en créole » (T13 2003). En comparant sa revue, *Regar*, à celle de *People* du parti au pouvoir, le SPPF, (Seychelles People Progressive Front), il considère le style de cette dernière moins créolisé « avec moins de nuances, plus anglicisé » T 13 (2003). Selon lui, dans son souci de maintenir un certain niveau de l'écrit dans sa revue, le rédacteur « cherche un vrai créole, pas vieux, aseptisé, pas chargé de connotations politiques et évite de faire du créole fourre tout » (T13 2003).

Le créole utilisé à la télévision a aussi fait l'objet de nombreuses critiques. Dans ce sens, la télévision ne pourrait pas servir de modèle pour un bon parler créole et ne remplirait donc pas son rôle de diffusion de la langue créole. T 34 montre à quel point ceux qui s'expriment à la télévision ne parviennent pas à le faire correctement, en raison du vocabulaire restreint du créole:

« A la télé, dans le contexte officiel, les gens ne trouvent pas le mot juste, ils disent toujours, comme si toute la journée, on dirait que les Seychellois sont en train de chercher les mots qui n'existent pas » (T34 2003).⁹⁴

Il faut reconnaître que dans tout contexte de langues en contact, le locuteur bilingue ou trilingue aura toujours recours au vocabulaire connu dans une autre langue. Le créole étant une langue en pleine évolution lexicale, ce phénomène d'emprunts constitue une stratégie courante utilisée par les locuteurs.

5.4.16.6 Le créole comme outil judiciaire

Le secteur judiciaire selon les témoins est un autre domaine où le créole n'est pas en mesure de couvrir et de soutenir les besoins en textes techniques en raison de sa pauvreté lexicale. Cette réflexion a été surtout partagée par des représentants de la justice. Pour eux, comme T25, avocate, le créole ne possède pas le vocabulaire adéquat pour répondre à leurs besoins de rédaction de textes juridiques:

« Tant qu'il (le créole) restera dans son état de patois, c'est difficile de lui donner une valeur réelle tant qu'il n'existe pas dans un cadre très fermé de grammaire, de langage qui permettent une uniformité... Mon problème avec le créole contemporain « anything goes »⁹⁵. On peut dire une chose d'une certaine manière qui peut le corriger ? Cela va plus loin au niveau du vocabulaire. Pour moi, une langue c'est une précision » (T 25 2003).

Elle pose également la question de norme qui n'est pas claire en créole d'autant que le contexte légal exige la précision. Elle cite le cas du mot *finansye* et *finansyel* et s'interroge sur

⁹⁴ «Komsî tou la zoumen,...pe sey rod mo., napa » (T34 2003).

⁹⁵ Tout passe.

le manque de critères pour le choix d'un terme par rapport à un autre. Le vocabulaire en créole serait encore au stade du développement lexical.

Selon ce témoin, le créole n'est pas à la hauteur du statut de langue officielle dans la mesure où il n'est pas présent dans les documents officiels. Citant son propre cas, l'avocate dit qu'elle rencontre des difficultés dans la rédaction des contrats. Selon elle l'emploi de termes techniques et spécifiques, ne sont pas toujours disponibles en créole. Alors elle exprime son point de vue sur la valeur d'une langue constitutionnelle:

« Une langue constitutionnelle veut dire que je dois avoir tous mes documents dans cette langue, et j'estime que le créole n'est pas fait aujourd'hui pour avoir ce statut » (T 25 2003).

5.4.16.7 Le créole, langue confinée aux Seychelles

Certains témoins considèrent que le créole n'est utile qu'aux Seychelles. Il n'occuperait aucune fonction de langue de contact avec l'extérieur car cette langue est peu utilisée à l'extérieur, en dehors du contact avec les pays créolophones (T22 2003). Bien qu'il puisse assurer un certain contact avec les autres îles créolophones, l'intercompréhension entre les créoles parlés reste limitée à ceux de Maurice et de la Réunion (T18 2003). Le créole est peu utilisé en dehors des îles créolophones (T22 2003). A ce sujet, le groupe de témoins trilingues, en particulier T3, T4 et T22, estiment que le français et l'anglais ne doivent pas être mis à l'écart au bénéfice du créole. Pour eux, il s'agirait surtout de développer ces deux langues, considérées plus utiles au pays, notamment pour les contacts avec l'étranger :

« On aime notre langue, on aime notre culture, mais on doit aller à l'étranger...on doit aussi développer les deux autres langues » (T22 2003).

Cela nous amène à présenter l'avis des témoins sur l'introduction du créole dans le système éducatif.

5.4.16.8 La réforme du créole dans l'éducation

Malgré tous ses efforts de valorisation du créole dans le système éducatif, la majorité des témoins constatent que le gouvernement a eu des difficultés à soutenir la politique du trilinguisme. Dans le contexte trilingue actuel, ces témoins trouvent important de soutenir le français et l'anglais. En outre, ils pensent que les autorités ont accordé trop d'importance au créole lors de son introduction dans l'enseignement. Selon eux cette focalisation sur le créole s'est faite au détriment des deux autres langues :

« Le français est mis à l'écart, il n'est pas équilibré à l'école, où il y a plus de créole et plus d'anglais et peu de français » (T 23 2003).

« ...Il serait préférable d'équiper les gens dans les deux langues internationales » (T3 2003).

T 3 partage l'avis de ceux qui remettent en question le choix des langues dans le système éducatif depuis la réforme de 1981. Elle est très préoccupée par l'introduction du créole avant le français en début de scolarité. Elle estime que le système éducatif a accordé trop d'importance au créole, alors que, selon elle, le créole, langue de communication orale de la masse, s'apprend plus facilement. Comme d'autres témoins, elle ajoute que le gouvernement a bien agi en 1994 lors de la mise en place de la réforme linguistique pour l'introduction des trois langues dans les classes maternelles :

« Il y a cinq ou six 6 ans, on a mis trop d'accent sur le créole au détriment des deux langues. A un moment donné, ça été un peu trop exagéré, on parlait cinq ans créole avant d'accéder aux autres langues » (T3 2003).

Toutefois, elle conteste l'ordre de l'introduction et l'apprentissage du français après le créole puisqu'elle considère le créole nuisible à l'apprentissage des langues notamment du français. Elle pense que le créole aurait dû intervenir après l'apprentissage du français :

« C'est quand même bien d'apprendre le créole parce que c'est une appartenance, mais quand ça prenait trop d'importance dans l'éducation, ça nuisait au français parce qu'apprendre le créole avant le français, ça fait l'inverse d'apprendre le français et les règles avant et puis créole, ça vient avec » (T 3 2003).

Elle ajoute que la proximité présente aussi un handicap en raison de la parenté lexicale entre les deux langues :

« Je sens que si on a appris le créole avant, on a une lacune après. Mais disons que le cas du créole, c'est trop semblable. Il y a tellement de ressemblances de mots mais les accords ne sont pas pareils mais pour moi, ça confond » (T3 2003).

Ces témoins estiment aussi que trop d'énergie et d'importants engagements financiers ont été investis dans la promotion du créole alors que cette langue ne serait plus à l'ordre du jour des priorités. T4 explique son point de vue sur ce gaspillage de ressources financières par le gouvernement pour la promotion du créole :

« C'est ingérable...on ne peut pas dépenser plus d'argent pour le créole quand finalement l'utilisation est uniquement sur le plan oral, juste pour communiquer... C'est de la folie de faire des choses pareilles » T 4 (2003).

«... il faut être clair après vingt et un ans, le créole n'a rien donné. Il est loin derrière... le gouvernement ne peut plus mettre toutes les ressources sur le créole » (T 4 2003).

D'autres partagent l'opinion que l'introduction du créole a eu des effets néfastes sur l'enseignement du français :

«Le créole a plus de place dans la société... On va parler le créole, étudier le créole à l'école, c'est une perte de temps. A l'avenir, je ne vois pas d'université où on parle, apprend le créole, peut-être dans le futur » (T 10 2003).

T2 montre aussi comment, dans un premier temps, la valorisation du créole a occupé une place trop importante dans ce contexte trilingue :

« Je crois que ça fait partie de toute une réorganisation et je dis qu'on a mis le créole en avant quand on a cherché à justifier l'utilisation du créole. Peut-être qu'on a commis quelques petites maladresses pour privilégier en quelque sorte le créole par rapport au français, l'anglais étant hors course » (T 2 2003).

C'est le français qui a été laissé de côté au profit du créole alors que l'anglais n'a pas connu trop de problème. Selon lui, la reconnaissance du créole a en quelque sorte contribué à faire régresser le français et incité les gens à rejeter cette langue, langue réservée à l'élite :

« L'anglais c'est dans un autre contexte. Je veux dire qu'on a dévalué un petit peu le français en disant que les gens n'ont pas oublié le français. Ils se sont souvenus de cette idée. Le français égale règles exceptions, grands blancs, c'est une langue un petit peu confisquée par une minorité. C'est la langue des prêches. On utilise le français dans les discours à l'occasion des mariages. On utilise le français bon, donc, une langue un peu confisquée dans certains usages, certaines circonstances et cette idée qui ne vaut absolument rien, pour les générations les plus élevées, a commencé à signifier quelque chose pour cette génération dans ces moins de 20 ans» (T2 2003).

T16, adversaire acharné du créole dans l'éducation, propose d'abolir le créole et de le remplacer par l'anglais et le français. Une minorité des témoins qui avaient suivi les travaux des spécialistes et des linguistes s'est penchée sur la qualité de cette équipe lors de la mise en place du créole comme langue nationale. Ils ont cité au passage les travaux de recherche du Professeur Annegret Bollée et de son équipe. Les témoins, comme T18, ont l'impression que le créole a été laissé pour compte et qu'il ne connaît aucune progression en matière d'acquisition de vocabulaire scientifique :

« C'est une langue qui ne se développe plus, une langue en régression dans la mesure où il n'y a plus de vocabulaire, on n'invente plus pour désigner les nouveaux concepts, nouveaux objets, on fait des emprunts acceptables et pire que ça, il n'y a pas d'emprunts de mots, il y a des emprunts d'expressions. Le créole en tant que langue est devenu très très très stagnante » (T8 2003).

Ce manque d'intérêt pour le développement du créole semble compromettre son avenir. L'acquisition de vocabulaire scientifique par cette langue est souvent jugée comme incertaine en l'absence de résultats. A ce sujet, T2 reconnaît que l'institut créole mène des actions mais elles sont très insuffisantes. Il explique :

« ...Il n'y a pas cette, euh, ce groupe d'intellectuels qui font en permanence un travail sur la langue. Il n'y a pas par exemple, une académie. L'institut créole fait certaines choses mais il n'y a pas d'académie dont le but est de vraiment travailler à ma connaissance. Je me trompe peut-être, de travailler sur le développement de la langue. On voit des petites choses mais parfois ce n'est pas assez scientifique » (T3 2003).

T8, constate, que le développement du créole écrit posera des problèmes en raison de sa longue tradition orale :

« L'expérience a été faite, le créole ayant été langue orale pendant des années, ce serait perçu comme artificiel de le faire passer comme langue écrite » (T8 2003).

La constatation exprimée par certains éducateurs, qui ont suivi la réforme du système éducatif, n'est pas toujours négative. Une minorité d'éducateurs qui a suivi la réforme du système éducatif ne le considère pas toujours négatif. C'est le cas de T21 pour l'enseignement trilingue a fait ses preuves dans d'autres pays dont les Seychelles peuvent profiter. Il s'agit pour ce témoin de trouver les moyens nécessaires :

« Je crois que c'est possible parce que nous avons vu de plus en plus d'exemples d'enfants qui grandissent dans un contexte trilingue qui parlent deux ou trois langues en même temps. Alors s'il est possible tout naturellement. Toutefois nous ne pouvons pas utiliser les trois en même temps » (T21 2003).⁹⁶

Toutefois, le problème majeur résiderait dans le déficit en production de matériel pédagogique. T7 fait remarquer que, de son temps et même maintenant, à la sortie des classes de la 4^{ème} année primaire, les enfants n'avaient plus de nouveau matériel de lecture en créole. Cela est dû à la baisse de production de livres en langue maternelle après la quatrième année.

⁹⁶« Mon mon kwar i posib aköz noun vwar kantite legzamp deplizanpli kantite marmay ki grandi dan en konteks multileng ki kos de ou twa lalang enmenm tan. Alor si i possib tou natirelman komsa selman nou pa kapab servi tou le twa enmenm tan » (T21 2003).

Pour cette ancienne directrice, T7, ce déficit en lecture entraîne, non seulement des difficultés d'apprentissage, mais empêche les élèves d'élargir leurs connaissances par exemple en sciences et en géographie ». (T7 2003). Toutefois, T19 et T4 pensent que le créole pourrait se développer à l'avenir :

«Le créole doit progresser et ne doit pas rester comme un monument » (T19 2003).

« Moi je dis, d'ici 10 à 15 ans, le créole peut évoluer légèrement » (T4 2003).

5.4.17 Le statut et les fonctions du français

Pour cette partie, les témoins soulignent le rôle majeur que joue le français sur le plan historique, économique et culturel dans la société seychelloise. Ils font aussi ressortir ses différentes fonctions dans la société et ses relations avec l'anglais et le créole.

5.4.17.1 Le français, langue de patrimoine national

Pour la majorité des témoins, le français comme langue fait partie intégrante de la culture et de l'histoire seychelloise. Ils l'acceptent donc comme langue méritant le plein statut de langue nationale :

« Le français fait partie de l'héritage des Seychelles et des Seychellois » (T9 2003).

« Le français fait partie de notre histoire culturelle, de notre administration » (T25 2003).

« ... absolument nécessaire, c'est la première langue des Seychellois » (T16 2003).

La plupart des témoins considèrent le statut du français comme un fait accompli. En d'autres termes, c'est bien l'histoire qui est responsable de l'existence du français et de l'anglais aux Seychelles. C'est le message que T20 essaie de transmettre quand il précise : « C'est l'histoire qui nous a déposé les trois langues » (T20 2003).

5.4.17.2 Le français, langue du premier pouvoir colonial

Toutefois, nous remarquons une certaine hostilité envers le français, quand certains le perçoivent comme langue de l'ancien pouvoir colonial et rappelle la détermination des premiers colons à instaurer leur langue :

« Langue de la première colonisation française...les Français sont restés féroce­ment arc-boutés sur la langue qu'ils parlent » (T15 2003).

Les réactions de ces témoins laisseraient aussi supposer que cette soi disant, première langue des Seychelles reste encore aujourd'hui entre les mains de la couche sociale la plus éduquée, celle d'une petite minorité. Il s'agirait donc d'un cercle fermé, composé d'un petit groupe de francophones. Dans ce sens, les Seychellois ne sont pas encore prêts à modifier leur perception de cette langue coloniale, hors de portée du reste de la société, langue de socialisation prestigieuse pour une petite communauté (T9, T31). Le français appartiendrait encore à l'élite, la langue des anciens « gran blan », grand blancs - terme utilisé pour désigner les familles seychelloises issues de souche française (T10). En d'autres mots, une telle attitude laisserait entendre que le français est loin d'être « popularisé » par rapport à l'anglais, devenu la langue des Seychellois, alors que le français persiste dans la mentalité de certains comme une langue inaccessible, une langue réservée à la classe sociale supérieure. T28, témoin issu de famille francophone, qui comprend bien la situation, explique ce côté élitiste du français :

« Le français est perçu comme une appartenance à une classe sociale, le peuple n'a pas le contact avec le français sur une grande échelle » (T28 2003).

Une telle mentalité est intéressante dans la mesure où elle nous permettra par la suite de mieux apprécier la question autour de la sécurité linguistique en français.

5.4.17.3 Le français, langue de la région de la COI

La place du français, comme langue de communication des pays de la COI francophone, a été soulignée à plusieurs reprises par les témoins. Le français est la langue de travail au sein des sessions de la commission de l'océan Indien (COI). La question d'affinités culturelles et linguistiques, notamment en culture créolophone, pour l'île Maurice et la Réunion a été

également abordée. Les témoins insistent sur cette appartenance à la Région en matière d'échanges culturels et commerciaux, qui constitue un facteur important de la promotion du français dans l'océan Indien (T13 2003).

5.4.17.4 Le français, langue de promotion sociale

Bien que le français soit perçu comme langue moins utilisée que l'anglais, les témoins lui attribuent le même statut de langue d'ouverture sur l'extérieur que sa langue partenaire. En effet, au plan économique, elle est perçue comme un outil fondamental de promotion sociale. De ce point de vue, on lui confère le même statut que l'anglais. Certains témoins, notamment ceux de l'île de la Digue, soulignent la fonction du français comme langue de promotion économique dans le domaine du tourisme, l'un des piliers de notre économie nationale :

« La Digue a besoin du français en raison de la forte fréquentation des touristes » (T1 2003). « C'est un atout, on voyage beaucoup, beaucoup d'étrangers viennent aux Seychelles, des touristes » (T7 2003).

Pour sa part T1, un autre témoin de l'île de La Digue, trouve que la présence des touristes francophones sur cette île, oblige les gens à parler le français. A part le tourisme, le français est considéré utile dans le domaine de l'éducation notamment pour les études approfondies en français : « langue scolaire, et langue d'accès aux bourses françaises pour des études dans des pays francophones » (T29 2003).

5.4.17.5 Le français, langue en régression

La majorité des témoins fait ressortir le fait que le français ne jouit pas du même statut que la langue anglaise dans la mesure où l'anglais, comme autre langue internationale, assume la plupart des fonctions. Il est souvent rappelé que l'usage du français devient de plus en plus rare. En effet, le français étant peu présent dans le quotidien en raison de sa faible utilisation, certains comme T13, T34 T30, T23 regrettent de l'utiliser de moins en moins au point d'en perdre la pratique.

T13 journaliste francophone, qui reconnaît « une relation affective avec le français » trouve qu'il a de moins en moins d'occasions de s'exprimer en français avec des Seychellois. Il se dit « attristé » de ne pas pouvoir pratiquer cette langue. T34 trouve qu'il n'utilise pas le français parce qu'il n'est pas utilisé : « J'ai perdu la pratique parce qu'on n'entend plus de français aux Seychelles » (T 34 2003).

Pour sa part, T 30 explique que les occasions pour parler cette langue sont rares aux Seychelles puisque l'anglais est plus utilisé. Pour parler le français, il faut aller à l'étranger en pays francophones comme en Afrique. D'autre part, selon lui, ce manque de pratique pourrait entraîner une grande perte en expressions (T30 2003).

Nous avons donc le sentiment que l'usage du français n'est pas très répandu et que les occasions de prendre la parole dans cette langue deviennent de plus en plus rares. T 23 fait remarquer que ses neveux s'interrogent sur l'utilité du français dans les écoles alors que les deux autres langues sont plus nécessaires et utiles. A ce sujet, elle cite les propos de ses neveux : « On apprend le créole, l'anglais mais le français, on ne fait rien avec le français » (T23 2003). Par contre nous constatons que le français ne pose pas de problème à ceux qui le maîtrisent déjà : « Quand on a la pratique, c'est pas difficile, mais sinon, c'est très compliqué » (T20 2003). Pourtant le souhait de tous serait que le français, en raison de son statut constitutionnel partagé avec l'anglais, devrait occuper une place bien confirmée dans la société.

Cette interrogation sur les statuts et les fonctions des langues nous a permis d'obtenir diverses informations, non seulement sur leurs usages dans la société seychelloise mais aussi leurs représentations linguistiques. Les témoins situent la place de chacune des langues dans les institutions et montrent leurs valeurs et leurs fonctions. Le créole occupe une place de choix dans les discussions, étant donné le large échange suscité tout particulièrement par son introduction dans le système éducatif. Les fonctions attribuées à l'anglais concernent essentiellement sa diffusion en tant que langue de la communication écrite et sa présence dans toutes les institutions comme langue officielle: administration, tribunal, médias et à l'éducation. Les témoins la considèrent comme une langue issue du pouvoir colonial qui explique bien sa

prédominance dans la société. Comme cette langue occupe un large espace institutionnel, tant sur le plan de son usage à l'oral qu'à l'écrit, elle demeure la langue la plus valorisante en matière de promotion sociale.

Les témoins accordent une grande importance au créole comme langue maternelle et langue identitaire. Cette langue est considérée par la grande majorité des témoins comme langue dominante de la communication orale pour l'ensemble des locuteurs seychellois. Toutefois les remarques liées à son introduction dans le système éducatif recueillent pour la plupart du temps un avis défavorable. Pour les défenseurs de cette langue, beaucoup d'efforts ont été investis pour sa promotion, alors que les opposants à cette réforme linguistique la rejettent catégoriquement. Pour ce groupe de personnes, trop d'importance a été accordée à cette langue au détriment de l'apprentissage des deux autres; l'anglais et le français. En ce sens, certains mettent en cause son efficacité dans le système éducatif, surtout son impact sur l'ensemble des apprentissages. De plus, sa proximité avec le français est souvent perçue comme un frein à l'apprentissage et à l'usage de cette langue. Les témoins soulignent aussi les limites du créole en tant qu'outil technique dans certains secteurs comme la justice. Pour ce groupe, le créole ne comporte aucune valeur de langue de promotion sociale d'autant que son usage se confine aux Seychelles.

En raison de son statut d'ancienne langue coloniale, le français est perçu comme une langue élitiste par la majorité des témoins. Bien que reconnue sans conteste comme langue du patrimoine linguistique des Seychelles, les témoins la confirment comme la langue la moins maîtrisée et donc la moins parlée par la population. La majorité des témoins la perçoivent comme une langue inaccessible en raison de sa structure souvent jugée compliquée. Cette langue réservée à un groupe minoritaire de la société recèlerait une certaine stigmatisation liée à son usage depuis le temps colonial. En dépit de cette dévalorisation, le français est considéré utile, tant sur le plan national que régional et international, et sert de langue d'ouverture sur le monde.

Dans la prochaine partie, nous aborderons l'avis des témoins sur la mise en œuvre effective de la politique linguistique seychelloise.

5.4.18 La gestion de la politique linguistique

Pour vérifier notre hypothèse : « Il existe un grand écart entre la loi constitutionnelle des langues et sa mise en pratique dans le quotidien par les Seychellois », nous avons donc jugé utile de recueillir l'avis des témoins sur la politique linguistique. Cela devrait nous permettre de mesurer la distance entre les lois linguistiques de la Constitution et leur gestion effective par la société.

Nous leur avons posé la question suivante :

Que pensez-vous de la politique linguistique du gouvernement ?

Cette question de gestion politique linguistique a suscité un grand intérêt chez les témoins d'autant que la plupart ont été impliqués dans sa mise en œuvre en tant que décideurs, éducateurs, ou parents, ou en tant que témoins. L'entretien s'est concentré, dans la plupart des cas, sur leurs opinions sur la façon dont ils perçoivent la gestion des trois langues : leur place, leurs fonctions et leur complémentarité dans la société.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons retenu le concept de politique linguistique de Calvet : « *ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale* » (Calvet 1987 : 187)

Avant de présenter les résultats sur l'opinion des témoins, nous avons jugé utile de présenter la description de la situation linguistique seychelloise telle que perçue par deux anciens coopérants ; Richer (1993) et Salabert (2003), déjà cités dans les chapitres précédents. Richer (1993), évoque un trilinguisme déséquilibré alors que Salabert (2003) se réfère à un trilinguisme consensuel.

5.4.18.1 Le trilinguisme seychellois déséquilibré selon Richer

En situant la place du français dans le contexte trilingue seychellois, Richer (1996), évoque le cas des Seychelles comme une diglossie classique en citant Breton. Il s'agit d'une situation « *où une même langue pour des raisons historiques et sociales [présente] un profond*

dédoublément en deux formes suffisamment divergentes pour dépasser les simples différences de registres, et aboutir à de quasi-langues, séparées nécessitant un apprentissage propre. À cette époque, la diglossie aux Seychelles se situe entre « *le français, langue de prestige, langue des « grands blancs* » (R.Breton, 1991 in Richer 1993 :340) et le créole, langue socialement dévalorisée utilisée pour la communication entre les maîtres et les esclaves. En raison de la forte influence du français dans deux domaines clés de la société, la religion et l'enseignement, les autorités britanniques se sont trouvées dans l'obligation d'ajouter leur langue au français et au créole déjà en place avant leur arrivée pour former ce que Breton (1991) appelle « *un trilinguisme par superposition* » ((R.Breton, 1991 in Richer 1993 :342).

Toutefois Richer ne trouve pas ce descriptif acceptable dans le contexte seychellois, dans la mesure où il ne rend pas compte du déséquilibre dans la diffusion de ces trois langues en matière de leurs statuts inégal et leurs différentes fonctions ». Selon Richer, la situation a beaucoup évolué depuis les données de Chaudenson notamment avec « *le pas pris par l'anglais sur le français et « l'homogénéité culturelle bâtie sur le créole* ». (Richer 1993 :342 :). Il retrace aussi les différents statuts que les trois langues ont occupé depuis la colonisation britannique en passant par la reconnaissance du créole en 1981 jusqu'à la Constitution de 1979 qui leur attribue le statut de langues officielles et de langues nationales en 1993. La différence entre langue officielle et nationale, selon Richer, « *semble jouer sur l'obligation – langue(s) officielle(s)- ou non –langue(s) nationale(s) – de transcrire les écrits politiques, administratifs et juridiques dans la ou les langues recevant l'une de ces appellations* »(1993 :). Evidemment le « *trilinguisme par superposition* » est encore loin d'être valable, quand on considère la fonction des langues dans la société. Selon Richer, l'anglais occupe une place de choix dans l'administration et les institutions clés. Il précise : « *l'anglais occupe toujours actuellement une place dominante dans la communication professionnelle et dans les médias : presse, radio et surtout télévision* » (Richer 1993 :343). A juger par les réactions de Richer, il serait difficile de concevoir autrement une situation linguistique où l'anglais n'occuperait pas la première place. Il s'agirait bien d'un déséquilibre incontournable.

5.4.18.2 Le trilinguisme minimal et consensuel selon Salabert

Salabert (2003), estime aussi le français au centre du trilinguisme seychellois. Il partage l'avis de nombreux natifs francophones qui ont vécu aux Seychelles, pour qui sa place dans la société seychelloise n'est pas claire : « *Dans le paysage linguistique seychellois, la langue française occupe une place ambiguë qu'il est difficile de repérer pour en dégager les tendances* » (Salabert 2003 : 42). Selon lui, les avis sont très partagés sur son usage. Certains le considèrent très vivant alors que d'autres le trouvent en régression. La survivance du français viendrait en partie de son statut de première langue du pays et parce que les Seychellois, dans leur quête d'identité, tenaient à la conserver pendant la présence des colons britanniques : « *Dans les tribulations et les revers de l'Histoire, la langue française a survécu grâce à la volonté des Seychellois qui, au cours de deux siècles, veulent marquer leur identité face à l'occupant colonial* ». (Salabert : 42-43) S'agissant de la survivance du français, nous sommes en accord avec Salabert et nous aurons par la suite la possibilité de confronter ce point de vue avec celui des témoins

L'explication de Salabert sur la chute du français démontre sa préoccupation pour la faible présence de cette langue dans la société seychelloise. Selon lui, la suppression du français dans l'enseignement primaire, en 1970, serait responsable de sa régression et de l'émergence d'une certaine « réticence » de la part de la génération des Seychellois qui a fréquenté les écoles à partir des années 50. Cette « réticence » selon Salabert, a poussé les jeunes vers une insécurité linguistique vis-à-vis de leurs parents, ce qui a accru la prédominance de l'anglais. Il explique que le recul du français a été accentué par les Seychellois émigrés dans les pays anglophones à la fin des années 60. Une fois de retour au pays, ces derniers ont rejeté le français (comme nous avons déjà vu dans le cas de T 25), ce qui a provoqué de nouveaux exodes vers les autres pays anglophones. D'après Salabert, ce phénomène migratoire a contribué à l'anglicisation totale du pays où désormais l'anglais deviendra la langue de la promotion sociale

La régression du français, selon Salabert, s'est poursuivie après l'Indépendance, avec la prise du pouvoir par le parti d'opposition et la reconnaissance du créole comme langue à part entière. Il affirme : « *le pouvoir fait tout pour exalter le créole qui prend le pas sur les autres langues* ». (Salabert 2003 : 44) Pour Salabert, le trilinguisme seychellois a cependant évolué en

faveur du français grâce à l'aide apportée par la coopération française dans divers domaines notamment les cours administratifs que nous avons déjà cités.

Contrairement à Richer qui évoque un trilinguisme déséquilibré, Salabert, utilise le terme « *trilinguisme minimum et consensuel* » pour expliquer que les Seychellois gèrent leur trilinguisme en fonction de leurs propres besoins et intérêts politiques et économiques tout en conservant une place pour chaque langue. Il considère que, chaque langue ayant ses propres spécificités, se voit attribuer un domaine d'emploi, ce qui permet une coexistence relativement harmonieuse. Salabert résume ainsi la situation de langues : « *On peut dire aujourd'hui que la situation trilingue est une réalité, et la communauté seychelloise la vit dans une bonne convivialité. Les trois langues évoluent chacune dans leur sphère d'impact, selon des facteurs qui leur sont propres mais dont le résultat est un dynamisme très important du processus de développement, de stimulation et d'intégration* » (Salabert 2003 : 46). D'autre part, l'enjeu de ce trilinguisme est de préserver les langues de tous conflits et d'éviter la supériorité de l'une sur l'autre : « *Le tour de force n'étant pas de mettre en concurrence ces langues mais, au contraire, de les protéger des guerres d'influences, afin qu'aucune n'en efface une autre, artificiellement ou brutalement* » (Salabert 2003 : 46). A juger par les propos de Salabert, la politique trilingue seychelloise ne connaît pas de situation conflictuelle et prône une cohabitation plutôt harmonieuse.

Devrons-nous pour décrire la situation linguistique seychelloise retenir le concept de trilinguisme déséquilibré de Richer ou celui du trilinguisme minimal et consensuel de Salabert ? Il est vrai que la situation des langues est perçue différemment des outsiders⁹⁷ et des linguistes. Ces derniers cherchent à expliquer la situation en se basant sur les comportements des locuteurs. Quant aux locuteurs qui utilisent leurs langues au quotidien, ils acceptent leur situation sans trop se préoccuper des rapports de force dans cet univers linguistique. Ils ne cherchent pas à déterminer si les langues entretiennent des relations conflictuelles ou harmonieuses. C'est pour cette raison que nous avons voulu recueillir l'avis des locuteurs seychellois sur leurs propres emplois des langues et leurs représentations. Nous avons aussi

⁹⁷ Ceux qui sortent de l'extérieur, étrangers à un milieu.

cherché à savoir si l'image qu'ils tiennent de ces langues aurait une certaine retombée sur leurs comportements.

Dans un premier temps, nous examinerons en profondeur l'avis des témoins sur la politique linguistique, notamment son application dans la société. Nous exposerons par la suite les représentations des langues des locuteurs en relation avec le concept de sécurité et d'insécurité linguistique.

Les avis sont partagés sur la gestion de la politique trilingue dans la société seychelloise. Un groupe pense qu'il s'agit d'un trilinguisme équilibré alors qu'un autre le trouve déséquilibré. Le trilinguisme est considéré, à l'unanimité comme une partie intégrale du patrimoine linguistique seychellois et constitue un riche héritage qui mérite d'être conservé :

« Je crois que ces trois langues font partie de l'héritage du peuple seychellois... Posséder trois langues et pouvoir s'exprimer plus ou moins bien, c'est quand même une richesse » (T9 2003).

Pour d'autres, comme T21, cette situation trilingue constitue non seulement une richesse, mais doit encourager la promotion des trois langues d'une manière équitable. Il n'est surtout pas question de revenir en arrière, à l'époque où les langues se concurrençaient, pour obtenir la supériorité. T21 explique sa perception de cette richesse:

« Nous avons commencé avec une politique à trois langues nationales. Nous devons la maintenir. Encore c'est une richesse d'être capables de parler trois langues. Nous devons la conserver. Il ne ferait pas de sens de retourner à la vieille tradition d'avoir une langue plus importante que les autres. Je crois que ce que nous devons faire c'est d'accorder de l'importance à chacune des trois »⁹⁸ (T21 2003).

⁹⁸«We started off with a policy of three national languages We should keep to that. Again it's a richness to be able to speak three languages. It would not make any sense to go back to the old tradition of one being more important than others I think what we should be trying to do is establish the importance of all three» (T21 2003).

5.4.18.3 La perception des témoins sur le trilinguisme équilibré

Les avis sur le trilinguisme équilibré sont divergents. Les propos d'un groupe de témoins laisseraient d'abord entendre que la loi impose un trilinguisme, réservé à certaines institutions. La gestion de ce trilinguisme est vécue positivement par T 11, qui reconnaît que dans certains cas des actions sont menées en faveur du maintien de cet équilibre linguistique. T 11 précise les domaines où la mise en place de cette politique trilingue se révèle effective:

« La situation actuelle n'est pas si mauvaise que ça, en termes de ce qui se fait. L'anglais est utilisé dans l'administration. Tout le monde parle plus ou moins créole à la maison. L'institut créole est là pour sauvegarder en quelque sorte le créole. L'Alliance Française est une institution présente dans le paysage linguistique du pays. On enseigne le français à l'école. Il y a énormément de films et d'émissions en français dans les medias » (T11 2003).

En effet, T11 est le seul à souligner que le trilinguisme est plus ou moins bien toléré par les Seychellois dans leur pays, et que la pression de la supériorité d'une langue sur l'autre viendrait de l'extérieur. Il ne cache pas toutefois son intérêt pour l'avenir du français. Il explique :

« La bataille se joue ailleurs. C'est sur la scène mondiale. Si c'est les Européens à dominer le monde, quoi qu'on fasse ici, c'est l'anglais qui finira par écraser La France arrive à se maintenir comme puissance économique, culturelle et militaire. Je le souhaite vivement. Le français survivra » (T11 2003).

D'autres témoins issus du domaine judiciaire, comme T 6, personnalité juridique, considèrent que la politique linguistique fonctionne à un certain degré dans cette institution. Selon lui, ce trilinguisme implique un libre choix de langue :

« La politique à la seychelloise marche dans la mesure où il n'y a pas de suppression de langues...on peut parler créole et l'Etat met à la disposition des avocats, des interprètes pour la

traduction en cas de monolingues créolophones, autrement l'état aurait pu dire, on ne parle que l'anglais, débrouillez –vous » (T6 2003).

Il explique que ces trois langues sont utilisées au tribunal pour les échanges, dans la mesure où les clients choisissent la langue en fonction de leurs besoins et de la situation de discours:

« Avec son avocat, un client utilise automatiquement le créole parce que c'est nécessaire, parce que ça le touche directement, c'est son émotion, et là, le créole prédomine, le français est moins utilisé » (T6 2003).

La majorité pense que le trilinguisme serait associé à la répartition différente des fonctions dans différents domaines en raison même des statuts particuliers des langues. Ainsi, T12 rejette la prédominance d'une langue sur l'autre et perçoit ce trilinguisme comme une attribution de fonctions différentes entre les langues par rapport au rôle de chacune:

« Ce n'est pas une question d'une langue étant plus importante que l'autre ou d'avoir les mêmes fonctions. Elles ne seraient pas. Elles n'auraient pas les mêmes fonctions. Elles comportent des entités culturelles différentes comme le créole étant la langue maternelle, elle a différentes fonctions »⁹⁹ (T12 2003).

Toutefois, d'une manière générale, il semble que chaque individu fait usage de la langue en fonction de ses besoins. Cette perception rejoint surtout celle de T31 qui compare la situation seychelloise à celle des Canadiens bilingues :

« Je crois que chaque langue a un peu sa place dans ces différents contextes au niveau de la société, n'est-ce pas au niveau de l'individu, c'est différent. Oui, parce que je fais la différence entre l'individu et la société. C'est comme quelqu'un me disait, j'avais entendu cette

⁹⁹ « It's not a matter of one being more important than the other or having the same functions. They wouldn't have the same functions. They constitute different cultural entities. Well creole being the mother tongue, it has different functions » (T12 2003).

remarque qui a été faite à propos du Canada : Le pays est bilingue mais le Canadien ne l'est pas forcément » (T31 2003).

Pour T13, journaliste du parti d'opposition majoritaire, l'usage des langues dans le contexte trilingue est lié à ce qu'il appelle le « politiquement correct ». Le Seychellois trilingue posséderait alors des compétences linguistiques pour pouvoir répondre à ses besoins de communication selon la situation et choisir la langue en conséquence. Il explique :

« Je crois qu'il y a un autre problème. C'est le problème de politiquement correct. Je crois que ça c'est quelque chose d'important. Qu'est-ce que c'est politiquement correct, en ce moment ? Politiquement correct, c'est de parler bien le créole, de maîtriser bien l'anglais, et de parler le français et de savoir parler le français...Disons le Seychellois idéal, type, fonctionnaire ou personnalité type dans le gouvernement serait quelqu'un qui maîtrise, qui parle le créole correctement, le créole de la rue, qui parle un anglais administratif très bien et qui sait parler le français et qui sait se demerder en français qui peut faire un discours qui peut parler à l'Ambassadeur de France. Voilà le politiquement correct » (T13 2003).

Comme plus de la moitié des témoins, T13 pense que chaque langue a sa place dans ce contexte trilingue. Il impute cette répartition bien définie des langues à son constat de « politiquement correct » Il précise son point de vue sur cette répartition des langues :

« ...parce que le politiquement correct a dicté sa place à chacune des langues. C'est comme si on a mis chacune des langues dans une boîte et on a donné sa fonction, on a donné une place plus importante au créole » (T13 2003).

Une minorité, comme T15, pense que la mise en place d'une telle politique demanderait du temps mais que le résultat pourrait être positif : « les choses sont en train de se décanter lentement, chacune des langues va se définir un peu mieux, à condition de laisser une certaine autonomie à ce processus » (T 15 2003). Par contre, pour la plupart des témoins, il est important que le gouvernement fournisse davantage d'efforts pour maintenir ce trilinguisme : « Je souhaite... je pense que c'est possible. Il faudra faire plus d'efforts » (T13 2003).

5.4.18.4 La perception des témoins sur le trilinguisme déséquilibré

Ceux pour qui le trilinguisme est déséquilibré, fournissent plusieurs raisons pour le justifier. Ce déséquilibre se situerait à plusieurs niveaux notamment entre l'anglais et le français, d'une part, le créole et ces deux langues, d'autre part, T13 trouve que ce déséquilibre a contribué à favoriser la promotion du créole à dévaloriser le français :

« Je vois ce déséquilibre entre guillemets d'abord en faveur du créole et au détriment de l'anglais et du français et l'anglais... parce que justement il y a un déséquilibre entre les trois langues en faveur du créole... il y a de l'équilibre dans les deux langues en faveur de l'anglais quand je dis déséquilibre en faveur de l'anglais, c'est un fait, le français pour quelles raisons a glissé depuis l'indépendance, et l'anglais a pris beaucoup plus de place dans l'administration » (T13 2003).

Plus de la moitié des témoins s'interroge sur l'effort du gouvernement seychellois en faveur du français dans le contexte trilingue. Bien qu'ils reconnaissent les efforts pour l'introduction du créole et sa valorisation dans la société, le français et l'anglais ont été mis de côté pour faire la place au créole. Le grand débat se situerait donc sur le bien-fondé de cette politique trilingue. T6, 16, T13, T3, T4, T20 et T 31 expriment un avis défavorable pour l'engagement du gouvernement envers cette politique. T16 dénonce une certaine hypocrisie de la part du gouvernement :

« Pourquoi dire on est trilingue, quand on ne l'est pas ? » (T 16 2003).

La majorité des témoins pense que ce trilinguisme, comme prescrit dans les textes de loi, n'est pas réaliste et que l'écart entre la loi et les usages est grand :

« Entre le dire et le faire, je pense qu'il y a un grand fossé là mais qui n'est pas facile à franchir la réalité parce que dans la constitution, je crois que tout le monde, chacun fait de son mieuxpour donner sa place aux trois langues » (T31 2003).

Pour T13, les efforts du gouvernement ne sont pas suffisants pour maintenir cet équilibre entre les langues :

« A mon avis, cette politique linguistique reste une déclaration d'intention... Les efforts qui sont faits ne sont pas eux-mêmes des efforts équilibrés » (T 13 2003).

Pour T2, l'objectif du trilinguisme a été trop ambitieux : « Je crois que le trilinguisme c'est un objectif qu'on a mis là bas très haut. C'est un objectif beaucoup plus qu'une réalité. C'est un souhait » (T2 2003). D'autres comme T18 encore plus pessimistes, considèrent que les langues auront toujours des fonctions différentes :

«Le pays n'aura jamais un trilinguisme équilibré... chaque langue aura toujours une place » (T18 2003).

La situation seychelloise conduit ceux qui connaissent bien la politique linguistique des pays tels que Maurice et le Canada, comme T17, T33, T31, T4, à faire la comparaison entre l'usage des langues. T17, ancien ministre de l'éducation connaît bien ces deux pays et montre à quel point il est difficile de maintenir un bilinguisme équilibré. Pour lui, chaque groupe aura une langue prédominante. Le bilinguisme est un un objectif trop ambitieux :

« On n'arrivera jamais, ça c'est un peu « utopian » comme on dit en anglais. Même les Mauriciens qui sont mal à l'aise avec l'anglais en grande partie, ils sont plus à l'aise avec le français qui est différent de chez nous. Voyons les Canadiens qui sont supposément bilingues, c'est la grande partie de la population. S'ils sont anglophones, ils parlent un petit peu le français mais ils ne sont pas tellement à l'aise avec le français. Et les francophones aussi, ils sont bien à l'aise avec l'anglais et les universitaires et la grande partie des Québécois ne sont pas vraiment à l'aise avec l'anglais. Puis il y a ce genre de bilinguisme équilibré... Le bilinguisme équilibré ? Je ne pense pas que c'est possible, il y a toujours Langue une, Langue deux et Langue trois » (T17 2003).

La divergence d'opinions sur la politique du trilinguisme seychellois nous montre que cette situation est vécue différemment d'un groupe d'individus à l'autre. Il se dégage clairement deux camps. Le premier comprend ceux qui sont fiers du maintien du trilinguisme. Le deuxième, notamment les témoins possédant de bonnes connaissances dans les trois langues, souhaite un bilinguisme français-anglais marginalisant le créole, langue considérée comme peu utile à l'étranger. Nous avons l'impression que le premier groupe en faveur du trilinguisme accepte le créole dans le paysage linguistique. En revanche, l'autre groupe le considère comme un élément nuisible dans l'apprentissage, notamment dans l'acquisition des langues internationales. Ce même groupe reproche au gouvernement d'avoir imposé le créole, langue peu développée dans le système éducatif et dans le reste de la société.

5.4.18.5 La perception des témoins sur la répartition des fonctions des langues

Si la discussion sur la politique linguistique seychelloise se limitait uniquement sur la dichotomie politique équilibrée versus politique déséquilibrée, la majorité estime que les fonctions différentes d'une langue à l'autre, d'un domaine à l'autre. Malgré la place égale des trois langues dans la Constitution, les langues n'occuperaient pas le même rang dans la société. Il est souvent rappelé que l'anglais, en raison de son statut de langue d'ouverture vers l'extérieur, se réserve la place de choix et que le créole et le français sont écartés en sa faveur.

«Trois langues nationales, parlées et étudiées par la population, la langue anglaise prédomine, dans l'administration, langue internationale et véhiculaire pour beaucoup de pays » (T18 2003).

«Dans la pratique, l'anglais est la langue officielle entre les deux, c'est l'anglais qui est considéré comme langue officielle. Il est beaucoup plus utilisé que le français » (T9 2003).

« Tout se passe en anglais malgré le statut égal » (T14 2003).

Pour d'autres, partager le même statut laisserait entendre que les langues remplissent les mêmes fonctions :

« Si c'est dans la constitution, je crois qu'elles (les langues) doivent partager la même place, la même fonction » (T10 2003).

Les avis sont partagés pour ce qui concerne la répartition des fonctions des langues. Pour un groupe minoritaire, comme T11, journaliste à SBC, considère qu'il existe un quelconque partage de fonctions qui serait résolu par le rapport de force entre les langues. Il trouve aussi que la situation linguistique est problématique :

« Il faut avoir sa langue identitaire, sinon on perd, il faut apprendre une langue étrangère qui est très importante pour communiquer avec le reste du monde...et les enseignants parlent une autre langue étrangère d'importance internationale pour contrebalancer l'influence de la première.... Il y a toutes ces pressions sur nous en même temps. C'est très difficile, situation très confuse. Je n'arrive pas à me décider ce qu'il faut faire dans cette situation » (T11 2003).

En dehors de ce trilinguisme constitutionnel et institutionnel, les témoins laisseraient entendre que ces trois langues ont leurs usages particuliers dans les contextes formel et informel en relation avec les besoins de communication de l'individu. Cet usage individuel au quotidien, prétendu équilibré des langues, pour cette catégorie de locuteurs, serait dicté par le choix de langue. Le locuteur choisit sa langue en fonction de son statut social et de sa formation personnelle. En effet, le sentiment général serait que chaque langue joue un rôle à chaque situation de communication dans laquelle se trouve le locuteur en tant qu'individu :

« Ça dépend de la personne qui se trouve dans cette situation-là. Et ça dépend de son milieu, de son statut social euh sa formation personnelle et tout ça. Mais au niveau de la société, en général, je crois que l'utilisation d'une ou de l'autre langue, elle est réglée par le travail, le milieu du travail, le milieu familial, le milieu religieux... Chaque langue a sa place dans ces différents contextes au niveau de la société. Pour les individus, c'est différent » (T 31 2003).

Pour T9, les trois langues sont utilisées dont le créole pour l'expression personnelle, mais pour lui, les locuteurs possèdent une certaine maîtrise des deux autres langues :

« Le créole est la langue d'expression pour les choses les plus intimes et s'utilise plus facilement que les autres langues, n'empêche que certains Seychellois aient une bonne maîtrise du français et de l'anglais sans que l'une ou l'autre devienne leur langue prioritaire » (T9 2003).

Toutefois, nous avons relevé l'exemple concret d'un locuteur qui utilise les trois langues au bureau, comme cet avocat; ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les autres :

« Pour moi, c'est équilibré parce que je travaille avec les trois langues. Pour beaucoup d'autres, c'est l'anglais et le créole ...Pendant une journée, je travaille dans les trois langues » (T6 2003).

Pour T13, le trilinguisme serait associé à un choix politique :

« Dans le cadre du trilinguisme, les langues ont une fonction sociale spécifique à différents moments, et le choix d'une langue par rapport à une autre, relève d'un choix politique et le choix et l'utilisation d'une langue a une charge politique » (T13 2003).

Le trilinguisme individuel existerait, pour certains enfants issus de parents de nationalités différentes, comme explique T2 :

« Je ne pense pas que c'est possible, c'est possible pour des individus par exemple, pour des couples allemands, on peut s'attendre à ce que l'enfant soit véritablement bilingue, parce que là, il y a un bain culturel complet autour de la civilisation des deux langues mais dans le cas des Seychelles. Le bain culturel n'est pas là pour l'anglais et le français » (T2 2003).

Pour ce témoin, il serait difficile de parler de bilinguisme français-anglais dans l'absence d'un environnement culturel, comme c'est le cas chez les natifs. Pourtant, nous avons relevé, parmi les témoins, un certain nombre de cas qui avaient des enfants issus des mariages avec des conjoints étrangers.

Bien que les témoins reconnaissent, à l'unanimité, que les langues ont la même valeur constitutionnelle, leurs avis sont très partagés sur la mise en pratique de la politique des langues. Un groupe trouve que la situation linguistique est équilibrée dans la mesure où les trois langues assurent une certaine présence dans les institutions. En revanche, les autres considèrent qu'il s'agit d'un trilinguisme déséquilibré puisque, en raison de leur place dans la société, les langues ne peuvent pas partager les mêmes fonctions. Il y aurait en quelque sorte une certaine hiérarchisation des fonctions selon les institutions et les pratiques déjà en place. Le sentiment général serait que chaque langue occupe des rôles spécifiques en fonction des besoins de communication des institutions et de sa valeur sur le plan national. Ainsi, le créole demeure la langue identitaire du peuple seychellois. Cette langue répond à presque tous les besoins en communication orale. En revanche, l'anglais en raison de son passé colonial s'érige comme la langue de l'administration et occupe tout l'espace écrit institutionnel. Le français, également langue d'un pouvoir colonial, assure une certaine présence, bien qu'il ne soit pas répandu dans toutes les institutions.

Un autre point de vue partagé serait que la politique trilingue des Seychelles est plutôt ambitieuse dans la mesure où il est très difficile d'assurer une utilisation égale des langues dans toutes les institutions. En revanche, certains arguent que le trilinguisme équilibré pourrait se situer au niveau des individus, en fonction de leurs compétences dans ces trois langues. Dans ce cas, nous pouvons considérer dans un premier temps, les Seychelles, comme un pays qui prône un trilinguisme institutionnel avec une place particulière accordée à chaque langue. Dans un deuxième temps, le trilinguisme serait fonctionnel uniquement dans la pratique individuelle des usagers.

Les commentaires des témoins ne nous ont pas donné le sentiment que la politique linguistique serait à l'origine d'une situation conflictuelle. Néanmoins, ils s'accordent pour le maintien d'un certain équilibre en assurant suffisamment de place à chacune des langues pour éviter la domination d'une langue sur les autres. En d'autres termes, dans ce contexte trilingue, chaque langue peut continuer à remplir une ou plusieurs fonctions dans diverses institutions sans qu'il soit nécessaire d'évoquer l'équilibre entre les langues.

5.4.18.6 La perception des témoins sur la prise de parole

Dans le contexte trilingue seychellois, nous avons voulu connaître si les usages linguistiques seraient associés aux attitudes et aux représentations que se font les locuteurs des langues en présence. Leurs réactions allaient nous permettre de vérifier si le concept de sécurité ou insécurité linguistique ne serait applicable qu'au français ou s'il concernerait plusieurs langues en contact. Comme le français est souvent perçu comme langue prestigieuse et élitiste, nous avons choisi de recueillir l'opinion des témoins sur la prise de parole dans cette langue, afin de voir son degré d'acceptation par la population.

Avant de présenter l'opinion des témoins sur les représentations des langues, nous reviendrons sur certains concepts de sécurité et d'insécurité linguistique afin de mieux interpréter les réactions des témoins.

5.4.19 Une brève revue du concept de sécurité et d'insécurité linguistique

Pour Gueunier N, et Genouvrier E, les premiers linguistes à introduire le terme *sécurité* et *insécurité linguistique*, le conflit entre variété légitime et variété non légitime révèle la sécurité ou l'insécurité linguistique (1978). Calvet (1993) définit la sécurité et l'insécurité linguistique ainsi : « On parle de « *sécurité linguistique* » lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. A l'inverse, il y a « *insécurité linguistique* » lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas » (Calvet 1993 : 50).

Selon Francard, (1997) l'insécurité linguistique serait liée à la norme : « Les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont héritée et la norme dominante, le marché linguistique (Francard 1997: 172). Par contre ce même linguiste précise que « *L'état de SL par contre, caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques coïncident avec les pratiques légitimes soit parce qu'ils sont effectivement les détenteurs de la légitimité soit parce qu'ils n'ont pas conscience de la distance qui les sépare de cette légitimité* » (Francard 1997: 172).

5.4.19.1 La prise de parole en français

Pour vérifier le degré de sécurité linguistique nous avons posé la question suivante :

« On dit souvent que les Seychellois ont peur, ne veulent pas, ne peuvent pas parler le français. Qu'en pensez vous ? »

Cette question a permis aux témoins de nous faire part de leurs propres expériences de la prise de parole aussi bien en français qu'en anglais. Ils ont aussi partagé avec nous les observations des locuteurs seychellois en interaction avec les étrangers. Ils ont aussi fourni des explications sur leur propre perception de confiance linguistique dans les deux langues internationales. Presque la quasi majorité des témoins attribuent un certain sentiment de peur lors de la prise de parole en français chez les locuteurs seychellois. Toutefois les raisons de cette crainte sont variables et touchent plusieurs facteurs. T31, T33, T10, TM1, T23 T14, T34, T9 font remonter ce constat de peur à l'époque coloniale quand seule la communauté des Seychellois francophones pouvait utiliser cette langue. T31 et T34 nous expliquent leur propre perception du mépris de ce groupe élitiste qui n'admettait pas que les autres s'expriment comme eux:

« Le français est la langue des grandes messes, des grandes dames, et ces dernières se moquent de vous en cas d'erreur... si vous parlez le français, vous vous mettez sur le même pied que les grands et il n'est pas permis de faire les fautes » (T34 2003).

« C'est comme si on se mettait sur la même hauteur que les détenteurs de la langue dans le cadre du système de classe » (T31 2003).

T9, ancien historien, retrace l'origine de cette peur qu'il associe à un complexe d'infériorité issu de la supériorité des grands pouvoirs étrangers. Selon lui, la mentalité des

premiers francophones qui considéraient comme les seuls détenteurs de la langue française, a laissé des traces sur plusieurs générations de Seychellois. En effet le français est resté longtemps la langue de la couche sociale supérieure et éduquée qui le maîtrise :

« Cela relèverait de la colonisation dans le sens que la Grande Bretagne, c'était le pouvoir, la puissance coloniale et la France un grand pays comme disent les gens « la France de Napoléon » Et on pensait que les Seychelles étaient de petites îles éloignées. Les Seychellois ne savaient pas grand-chose et forcément, il y avait un certain complexe d'infériorité. Si on devait parler le français, il fallait parler correctement mais sans savoir si c'était le français correct » (T9 2003).

Le comportement des premiers francophones, selon T31, a entraîné une ségrégation entre le groupe qui possédait de bonnes connaissances dans cette langue et ceux qui s'exprimaient mal. Ainsi, à chaque erreur, les autres riaient, car pour s'exprimer en français, à l'époque, il fallait parler sans faire de fautes. Nous retrouvons ici « la distance entre la norme » évoquée par (Francard 1997) entre ceux qui avaient la maîtrise du français et ceux qui n'avaient pas les compétences nécessaires. La moquerie intervenait donc à chaque fois que le locuteur moins compétent faisait une erreur :

« Il y avait un écart au niveau de la maîtrise du français. Les Seychellois se moquaient un peu de ces gens-là et c'est resté. Par conséquent, il faut parler non pas comme le Seychellois mais comme le natif, d'après les normes. Traditionnellement en situation d'erreur on se moquait du locuteur » (T31 2003).

Cette crainte, confirmée par d'autres, serait associée au purisme linguistique imposé par les natifs pour lesquels la seule référence à une bonne maîtrise du français est celle de France « *tout le reste est inférieur et inférieurisé* » (T15 2003).

« On hésitait, on avait peur. Il y aurait également ce concept de purisme... On se sentait ou croyait moins habiles que les gens qui venaient de l'extérieur l'Anglais ou le Français dû probablement à un sentiment de complexe d'infériorité » (T9 2003).

Ici, nous pouvons retrouver le concept de l'insécurité linguistique de Calvet : « *lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas* » (Calvet 1993 :50). Le modèle évoqué ici dans le cas des Seychellois serait celui du parler de la communauté francophone de l'époque coloniale.

Nous avons relevé deux cas de dédain manifesté par la couche sociale élevée envers T 19, un témoin francophone, d'origine indienne naturalisé seychellois. Il nous a relaté sa propre expérience lorsqu'il a été dénigré par une Seychelloise francophone à l'époque coloniale. Il s'est exprimé en français lors d'un débat sur le créole auquel avaient participé de nombreuses personnalités politiques. Au cours de la discussion, un participant a fait remarquer que c'était le gouvernement britannique qui était responsable de la disparition du français dans le pays. T19, a répondu :

« Si on ne parle pas le français aux Seychelles, ce n'est pas la faute du gouvernement mais celle des Grands Blancs » (T19 2003).

A l'issue de la réunion, il s'est adressé en français à la standardiste qui travaillait dans le bureau d'un Seychellois d'origine européenne. Cette personne s'est moquée de lui en disant : « Ecoute cet indien qui me parle en français » (T19 2003).¹⁰⁰ A une autre occasion, en l'entendant s'exprimer en français, la femme blanche de X a dit en créole : « Et vous là, Indien que faites-vous dans notre pays, pourquoi vous ne retournez pas dans votre pays ? »¹⁰¹ T 19 a répondu : « Je ne comprends pas cette langue, parlez-moi en français » (T19 2003).

T12 et T19 expliquent que les Seychellois ne méprisent pas ceux qui font des erreurs. Ils attribuent ce comportement à une mentalité propre aux personnes qui vivent dans une petite communauté dans laquelle le rire devient une banalité :

¹⁰⁰ « Get sa malbar ki pe koz franse ek mwan. » (T19 2003).

¹⁰¹ « E, oula malbar akouz ou pa retourn dan ou pei? » (T19 2003).

« Toute situation de gêne, d'embarras ou de malaise est susceptible de provoquer le rire par exemple, certaines personnes rient au théâtre ou au cours des scènes tristes ou d'autres qui rient dans des situations tendues » (T12 2003).

« Ils aiment ricaner... » (T19 2003).

La majorité des témoins s'accordent à dire que ces moqueries des premiers Colons auraient entraîné un sentiment de peur générant celui de culpabilité envers l'erreur et un manque de confiance. Pour T15, T3, T31, T9, l'absence de désir de s'exprimer en français serait liée en partie à la peur de faire des fautes. Nous avons cru comprendre par les propos de la majorité des témoins, que la prise de parole en français rend le locuteur peu sûr de lui. Il subit une forte pression au point de provoquer un blocage psychologique. Nous avons relevé ce sentiment chez T31 qui pourtant s'exprime aisément en français.

«Lorsqu'on est conscient qu'il faut faire des efforts, on se bloque. Moi je me bloque par exemple lorsque je dois parler dans un micro, je sais en ce moment, il y a une audience, tandis que je n'ai pas ce blocage, lorsque je me trouve en face des interlocuteurs, interlocuteurs qui n'ont rien à voir avec ce que j'ai envie de projeter, donc ils ne portent pas forcément un regard critique » (T31 2003).

« C'est plus profond parce que certaines personnes n'ont pas cette confiance linguistique en français ». (T21 2003).¹⁰²

Bien que l'angoisse liée à la prise de parole, en public, quelle que soit la langue utilisée, soit naturelle, celle du locuteur seychellois est encore plus intense, le français étant perçu comme langue inaccessible.

L'entourage ou le contexte de communication jouerait donc un rôle majeur. Certains se méfient même de la présence des locuteurs qui ont une bonne maîtrise de cette langue : « Ils regardent toujours, s'il y a quelqu'un derrière » (T10 2003). T31 partage son avis et pense que les locuteurs seychellois possèdent les compétences nécessaires mais manquent de confiance. Il

¹⁰² « It is deeper because some people are not confident in French » (T21 2003).

trouve que : « Le Seychellois est apte à parler aussi bien le français que l'anglais mais c'est toute une histoire de confiance » (T31 2003). Liée à cette question d'entourage, T31 et T6 considèrent que la proximité du créole et du français pourrait contribuer à ce manque de confiance en français. La parenté entre le français et le créole augmenterait ce malaise pour la prise de parole en français. En s'exprimant en français, les Seychellois doivent nécessairement faire le choix entre le français et le créole, compte tenu de la proximité lexicale entre les deux. Dans cette situation, il y aurait une certaine confusion entre le lexique créole et français et une incertitude sur la syntaxe et le choix du lexique approprié. T31 nous explique comment cette proximité entre ces deux langues peut gêner la prise de parole en français :

« Je crois la raison fondamentale qui empêche le Seychellois d'avoir cette confiance, cette confiance de soi. C'est le fait que, à mon avis, le français et le créole sont tellement proches l'un de l'autre qu'il faut beaucoup, beaucoup de recul. Il faut prendre beaucoup de recul par rapport au créole pour aller parler une autre langue parce que, peut-être inconsciemment dans la tête des Seychellois, le français et le créole ne font qu'une seule et même langue. Donc, il n'y a plus besoin d'aller parler le français si c'est déjà une langue comme le créole. Donc, si on lui impose le français comme une autre langue, il faut du recul pour sortir de son créole pour aller s'exprimer dans une autre langue, qui est le français » (T31 2003).

Le locuteur seychellois aurait des difficultés à faire la distinction entre les deux langues. L'on pourrait supposer que le locuteur fait moins de fautes en anglais, très éloigné du créole. Ne pas pouvoir prendre du recul empêche le locuteur seychellois de parler le français. Nous entendons souvent des personnes dire que les Seychellois ne savent plus faire la différence entre le français et le créole. A ce sujet, T6 constate que ces personnes hésitent parfois à utiliser certains mots français par peur qu'ils soient du créole et non du français. L'anglais, étant très éloigné du créole, ne leur donne pas l'occasion de se tromper. (T6 2003).

Nous pouvons voir dans quelle mesure cette proximité constitue un handicap pour la prise de parole en français. L'anglais demeure une langue étrangère dans le sens qu'il n'entretient aucun lien de parenté lexicale avec le créole. Pour des pédagogues comme T21, ce rejet du français viendrait précisément de cette proximité qui n'a pas été prise en compte dans le

contexte de l'apprentissage du français. Ce témoin reproche au système éducatif de ne pas avoir fait suffisamment d'efforts alors que la parenté entre le créole et le français aurait dû donner de meilleurs résultats et permettre une meilleure acquisition de cette langue (T21 2003).

Nous avons aussi relevé un sentiment de valorisation lors de la prise de parole en français. Prendre la parole en français, c'est s'engager, se donner un statut et se faire remarquer. Il n'est pas question surtout de faire des fautes comme atteste T11 :

« La capacité de parler le français lui donne un statut social et les locuteurs deviennent très exigeants envers eux-mêmes soit on a une parfaite maîtrise de la langue ou on ne parle pas du tout » (T11 2003).

Au-delà de ce sentiment de peur associée à la mentalité dite coloniale des premiers francophones, la majorité des témoins considère cette langue difficile et inaccessible. Selon T17 et T8, l'erreur serait donc plus courante en français en l'absence de connaissances grammaticales et lexicales. La plupart comme T4, T9 et T22 trouvent le français plus difficile à apprendre que l'anglais en raison de son système de langue : accords, articles, règles et prononciation :

« Je pense que la grammaire, les temps, la conjugaison, et tout ça est plus complexe en français qu'en anglais » (T 9 2003).

D'autre part, selon les témoins, la difficulté de la langue française, qui s'ajoute à la peur de l'utiliser, a été renforcée par les institutions comme l'église et surtout l'école. Plus d'un tiers des témoins font ressortir combien ces institutions ont contribué à propager ce sentiment de culpabilité. Les enseignants religieux qui assuraient des cours de français et les autres enseignants francophones considéraient l'erreur comme inadmissible en période d'apprentissage. T4, T9 et T15 nous rappellent les moments de correction en classe qui les ont marqués pour la vie. A ce sujet, T9 rappelle ses souvenirs de correction de fautes en cours de français :

« ... Je crois, on avait peur de parler français parce qu'on avait peur de faire des fautes. Il y a ça hein et peut-être ça. C'est aussi dû à notre, la façon dont on a été élevés, soit à la maison surtout à l'école ou à l'église dans le sens que, on était puni si on avait des fautes de grammaire, ou de faute de prononciation, puni ou sanctionné. Il y avait une insistance peut-être dans la scolarité sur la correction des fautes » (T9 2003).

T17 se souvient encore d'un camarade de classe qui avait fait une erreur en français « Madame, j'espère, j'attends la grosse livre ». Pour ce témoin, l'erreur en français est toujours « évidente, frappante et choquante » (T17 2003). En relatant cet épisode, il se souvient que toute la classe a éclaté de rire. Il n'a jamais oublié cet incident.

T 5 nous fait part de la remarque d'une enseignante religieuse française qui, en classe, a reproché à l'une de ses camarades de parler un français « tyangomon »¹⁰³ pour dire qu'elle parlait un mauvais français. T 14, enseignante confirme que cette peur subsiste chez l'adulte. Selon T1, ce malaise viendrait de l'école et persisterait à l'âge adulte. Elle avoue qu'elle a mis du temps pour s'en défaire :

« Je croyais que quand je faisais des fautes en anglais ce n'était pas trop grave, j'ai grandi dans cette mentalité jusqu'au jour où en tant qu'adulte j'ai compris que faire des fautes en créole, en anglais et en français, c'était toujours la faute » (T1 2003).¹⁰⁴

Selon ce même groupe de témoins, le locuteur seychellois ne possède pas une bonne connaissance du français. Mais, ce même locuteur éprouve une certaine admiration pour ceux qui maîtrisent la langue française. A ce sujet, T11 constate d'entendre des qualificatifs élogieux s'agissant du français, ce qui n'est pas le cas pour l'anglais. Par contre, il trouve qu'il y a plus de chance que de tels compliments soient attribués au français : « Quelle belle langue ? Vous l'avez entendu parler ce beau français? » (T11 2003).¹⁰⁵

¹⁰³ Crabe qu'on trouve surtout sur l'île de Praslin. Nous n'avons trouvé aucune explication possible pour l'origine de cette expression. Nous savons qu'à l'époque, le tyangomon était très apprécié par les Praslinois.

¹⁰⁴ « Mon ti kwar ki ler mon ti fer fot an angle i pa osi grave, monn grandi ek sa labitid ziska ler monn adil, mon kwar fer fot an kreol an angle an franse i fot » (T12003).

¹⁰⁵ « What a beautiful language? Did you hear him speak French so beautifully ? » (T11 2003).

En revanche, d'autres comme T21 ne trouvent pas que cette hésitation viendrait de la difficulté de langue, l'anglais aussi bien que le français comportant des difficultés grammaticales et logiques. Ce témoin pense que la peur du français pourrait s'expliquer en partie par les méthodes d'enseignement, le changement de politiques linguistiques et le peu d'importance accordée par les autorités à cette langue. Il s'agirait surtout d'un manque d'effort de la part du gouvernement :

« Je crois, à la surface des choses, peut être ce n'est pas l'impression qu'on a, mais aussi je crois c'est relatif à la question de l'enseignement du français, aussi ça a changé au cours des années. Les politiques ont changé un peu, on se sert moins de français dans les medias par exemple, les personnes politiques, le gouvernement... en général, l'ont mis de coté, on aurait pu faire un peu plus d'effort... » (T21 2003).

Pourtant cette peur de communiquer en français n'est pas partagée par tous notamment ceux qui parlent couramment les trois langues. Comme T13, ils considèrent que la prise de parole ne pose pas de problème à ceux qui possèdent de bonnes compétences dans les trois langues. Ils pensent que la majorité des Seychellois peuvent s'exprimer dans les trois langues et imputent ce refus à un simple prétexte. T2 confirme ce refus en précisant qu'il ne s'agit en aucun cas d'un manque de confiance mais d'un simple prétexte que les locuteurs utilisent systématiquement pour éviter de parler le français :

« C'est malheureux, c'est devenu l'excuse ou l'argument qu'on met systématiquement en avant, ah, « les Seychellois ont peur de faire des fautes » est devenu un prétexte qui depuis des années est récurrent. C'est comme si on disait d'une personne qu'elle a un bouton comme Cléopâtre au bout du nez. La personne finit par voir que cela. C'est un petit défaut qui est marginal mais qu'on regarde sous une loupe grossissante » (T2 2003). Il remarque aussi que les vieilles générations ne possèdent pas ce même complexe envers le français :

« Je vois certaines personnes âgées, certaines générations tous niveaux confondus qui s'expriment très bien en français et qui ne sont pas allées à l'école. Et je crois qu'elles ont

appris le français sans cette espèce de culpabilité, et j'ai l'impression que cette culpabilisation est quelque chose de relativement récent, je n'ai pas dit les deux dernières années » (T2 2003).

Comme le français est utilisé en parallèle avec l'anglais, nous avons aussi cherché à savoir si l'erreur en anglais est ressentie de la même manière qu'en français.

5.4.19.2 La prise de parole en anglais

« On dit souvent que l'erreur en français est plus choquante qu'en anglais. Vous partagez cet avis ? »

Dans ce sens, nous avons demandé aux témoins leur avis sur leur perception du degré de tolérance de l'erreur par les natifs anglophones lors de la prise de parole dans les deux langues. Les avis sont partagés pour ce qui concerne la tolérance de l'erreur par le natif. D'une part, ils sont unanimes à trouver que les anglophones tolèrent mieux l'erreur. En situation de communication, les Anglais seraient indifférents aux fautes des Seychellois qui parlent.

« L'Anglais est plus discret et plus diplomatique, quand il s'agit de la reprise de l'erreur alors que le français tolère moins bien les erreurs, les nuances » (T31 2003).

Par contre, T4 trouve que les Français acceptent mal l'erreur de la part d'un étranger : « Les natifs sont très exigeants envers les étrangers et leur mentalité c'est que leur langue leur appartient » (T4 2003).

Toutefois, une minorité comme T9 pense que l'Anglais peut aussi avoir la même attitude et est capable de montrer autant de mépris que le Français : « C'est une question de classe sociale, de classe supérieure... c'est cette catégorie qui a tendance à corriger par rapport à l'anglais » (T9 2003).

La plupart des témoins sont d'accord sur le fait que l'erreur en français est moins tolérée par les locuteurs seychellois que celle en anglais. Un témoin fait remarquer qu'il n'a pas connu

la même réaction négative de la part des anglophones en situation d'erreur. Il rappelle que dans sa jeunesse, certains Français lui faisaient des fortes réprimandes en cas d'erreur :

«Ils, (les français) très pointilleux, proféraient les reproches d'une manière brutale, du type : Il ne faut pas dire « la gâteau ... on a beau faire des tas de fautes... il y a peu de chance qu'il (l'Anglais) vous reprenne ou vous tourne en dérision « Il accepte que X a des problèmes d'expression, il ne le considère pas comme grave, l'essentiel, c'est qu'on a compris » (T11 2003).

Face à l'interrogation sur la confiance linguistique en anglais, la majorité affirme que les Seychellois sont plus à l'aise avec l'anglais. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette confiance linguistique. D'une part, T 28 associe cette confiance à l'usage plus répandu de cette langue dans la société seychelloise. Il trouve que les locuteurs anglophones possèdent des connaissances lexicales plus riches qu'en français : « L'anglais est très répandu dans le monde et est très simple. Même si vous n'arrivez pas à avoir la grammaire correcte, vous pourrez comprendre » ¹⁰⁶ (T28 2003). TM12 partage cet avis et précise qu'aux Seychelles les Anglophones sont plus tolérants envers l'erreur en raison de la plus grande diffusion de cette langue parmi la population seychelloise. En revanche, le français est parlé par un petit groupe de locuteurs seychellois et demeure une langue peu accessible au reste de la population. En outre, l'attitude positive envers cette langue aide à augmenter la confiance, ce qui incite les locuteurs à prendre la parole avec plus de facilité :

« Ils préfèrent s'exprimer en anglais et pour la plupart du temps, c'est vrai qu'ils s'expriment mieux en anglais » (T8 2003).

En s'appuyant sur sa propre expérience dans les missions et réunions anglophones et francophones, T3 compare l'usage des langues aux Seychelles et à Maurice. Selon elle, lors des travaux de la COI, par exemple, le Mauricien choisit plutôt l'anglais et il peut s'exprimer en

¹⁰⁶ « Worldwide English is used as and is very simple. Even if you don't get it, the grammar right you still comprehend » (T28 2003).

français, tandis que le Seychellois choisit l'anglais parce qu'il est plus à l'aise avec cette langue :

« L'anglais, langue accessible à tous alors que le français, langue fermée est réservée à une petite minorité » (T3 2003).

De plus, cette confiance dans l'anglais serait également associée à l'utilité de cette langue. En effet, l'anglais est perçu comme étant plus utile que belle. La plupart des témoins considèrent le français comme une langue prestigieuse. Cette langue mériterait d'être respectée et d'être bien conservée. Nous avons une meilleure idée de ce point de vue quand T1 explique son opinion sur la valeur du français :

« Nous l'aimons mais en même temps nous ne voulons pas l'utiliser de peur que nous allons l'abîmer. Si je fais trop de fautes en français, je vais l'abîmer. Nous ne valorisons pas plus l'anglais, nous ne le valorisons pas au sens créole. Nous valorisons le français dans le sens que nous ne l'abîmons pas. Nous pouvons abîmer l'anglais mais pas le français » (T1 2003).¹⁰⁷

Pour sa part T 11 la compare tantôt à un « décor supplémentaire et tantôt à un parfum » et la considère comme « une langue de luxe... C'est comme si on met du parfum, ou on ne met pas du tout de parfum que les gens détectent que vous portez un parfum inférieur Le français fait partie de l'univers esthétique » (T11 2003).

Il vaut la peine de rappeler que cette peur de faire des fautes, de ne pas « abîmer la langue » a donné naissance à un terme créole « touy franse » qui signifie tuer ou massacrer le français au sens « d'écorcher » la langue. A ce sujet, T20 fait remarquer que dans le contexte seychellois, on peut mal parler l'anglais sans que ces fautes choquent. Par contre la moindre petite erreur en français ne peut pas passer inaperçue. T20 donne son point de vue sur la question :

¹⁰⁷« Nou kontan li enmemtan nou pa pou servi li pangar nou a gate, pangar si mon fer tro bokou fot franse , pou gate. Nou pe valoriz plus angle ,nou pa pe war dan sens kreol. Valoriz franse dan sens ki nou pa pe gat li. Nou kapab gat anglais mais pa gat franse » (T1 2003).

« On offense les Français et on les tue alors que pour l'Anglais, on laisse passer les fautes ». (T20 2003).

Par contre T11 et T18 pensent que le locuteur qui fait des fautes en français est souvent considéré comme étant moins éduqué. T 11 explique que pourtant les locuteurs font également des fautes dans les deux autres langues:

« Alors qu'on fait tout le temps des fautes en anglais, relativement peu de Seychellois qui parlent parfaitement l'anglais. On pense par les apparences C'est beaucoup mieux de passer pour quelqu'un qui n'a jamais appris le français. Oui il a appris un petit peu de français mais fait pas mal de fautes : On *mord* anglais, on *touy* anglais. Créole n'en parlons pas. On *touy* tous les jours » (T11 2003).

5.4.19.3 La prise de parole en présence des étrangers

Nous avons aussi interrogé les témoins sur la prise de parole en français en présence des locuteurs étrangers. Seules les personnes les plus sûres de leurs compétences oseront prendre la parole en public.

Au moins la moitié des témoins déclarent que le locuteur seychellois en situation trilingue porte un regard critique à la fois sur la performance de son locuteur et sur sa propre compétence. Il juge et il est jugé. Le choix de langue joue un rôle primordial dans cette petite communauté où tout le monde est appelé à maîtriser les trois langues :

« Avec le natif ou l'étranger, il (le Seychellois) parlerait par obligation mais se tait dès qu'un autre Seychellois se joint à la conversation » (T12 2003).

Par contre, T18 pense que le locuteur seychellois est trop conscient de ses limites de compétences :

« Il a une image négative envers des compétences mais ont des compétences plus mesurées à l'écrit, les jeunes ont plus de confiance dans ce domaine mais sont encore hésitants à parler » (T18 2003).

T31 nous donne son avis sur la confiance linguistique qui se fait plus remarquer en présence des locuteurs seychellois qu'étrangers. C'est surtout le regard réprobateur du Seychellois qui gêne davantage le Seychellois. T31 partage avec nous l'état d'âme du Seychellois lors de la prise de parole dans ce genre de situation :

« Ça demande beaucoup d'efforts. Il faut une bonne dose de confiance en soi de confiance en soi et aussi une très bonne maîtrise de cette langue en face de enfin en face de vous là pour aller vous exprimer sans complexe sans complexe. Et je dis sans complexe parce que on est encore plus intimidé lorsqu'on doit s'adresser à un Seychellois qu'avec un étranger. Parce que le regard du Seychellois, il est déjà chargé de critiques, de préjugés et tout ça. Il y a tout ça le contexte. On se connaît tous. Le Seychellois est fier. Il ne veut pas faire de faute. Il veut être bien vu. Donc, il y a tout ça. Je crois qu'il y a tout le contexte purement seychellois qui fait que ...on se moque de l'autre » (T31 2003).

T21 trouve aussi que cette insécurité linguistique viendrait de ce fait que, dans toute petite communauté, le regard de l'autre, son jugement et son opinion sur la compétence de son interlocuteur sont très importants. Elle explique que personne ne veut être jugé ou critiqué :

« Cela est lié au contexte psychologique d'être dans un petit endroit, petit pays ou tout le monde connaît tout le monde et le gens ne sont pas prêts à s'ouvrir aux critiques devant ceux qu'ils connaissent » (T21 2003).¹⁰⁸

Par contre, parler avec un étranger n'entraîne pas de gêne, le locuteur seychellois se sentant plus confiant, d'autant qu'il sait que l'étranger n'aura pas ce même regard réprobateur que le Seychellois. Il accepte aussi ses faiblesses dans cette langue qui n'est pas la sienne

¹⁰⁸ « It's got to do with the wide psychological context of being in a small place small country where every body knows every body else and people are not so keen to open themselves up to criticism in front of others whom they know. » (T212003).

« Pour les étrangers ce n'est pas important, vous venez de les rencontrer et vous arrivez au mieux vous débrouiller. Vous n'êtes pas concerné. Vous acceptez ou vous n'êtes pas concerné par le fait que vous savez qu'ils savent que vous ne maîtrisez pas leur langue correctement. Et alors, c'est acceptable. Il va comprendre et après c'est ok » (T21 2003).¹⁰⁹

Pour ce témoin, le regard du Seychellois est différent. Il a davantage tendance à porter un jugement sur la compétence d'un autre Seychellois, et il n'apprécie pas que les autres aient un jugement défavorable à son égard :

« Alors qu'avec un autre Seychellois, très probablement, il s'agira d'un Seychellois que vous connaissez, vous avez l'impression qu'on vous juge, vous ne voulez pas passer pour quelqu'un qui n'a pas de savoir » (T212003).¹¹⁰

T2, Français naturalisé Seychellois, qui a donc aussi bien le regard de l'étranger en tant que natif français et que celui du locuteur seychellois, après avoir vécu de nombreuses années aux Seychelles, nous donne son point de vue sur cette peur de jugement du Seychellois par le Seychellois. Il fait bien la différence entre le comportement du Seychellois, de l'étranger qui habite déjà aux Seychelles et de celui qui vient de l'extérieur, ce qu'il qualifie : « d'oiseau de passage ».

« Si un touriste français pose une question à un Seychellois, le Seychellois va essayer de répondre en français. En revanche, un français installé comme moi depuis un certain nombre d'années aux Seychelles, il ne va pas me répondre en français. Il va me répondre en anglais parce que dans le premier cas, il a en face de lui un touriste, un oiseau de passage. Si l'oiseau de passage ne le juge pas, le Seychellois ne se sent pas jugé, ne se sent pas évalué, donc il évitera de parler français » (T2 2003).

¹⁰⁹ « Foreigners, it doesn't matter you have just met them. You'll manage best you can *morde si oule* and it does not matter too much . You accept that they rather you are not bothered about the fact that you know that they know you don't really know their language properly and therefore that's acceptable. But he will understand and then ok » (T21 2003).

¹¹⁰ « Whereas with another Seychellois, most probably it will be a Seychellois that you know. You feel you are being judged. You don't want to appear to be less knowing » (T21 2003).

Par ailleurs, il distingue ainsi deux groupes de locuteurs ; ceux qui ont peur de s'exprimer et ceux qui veulent se sentir valorisé - avis déjà partagé par T11, 18 et 21 :

« et s'il parle français, il veut prouver qu'il peut parler. Alors on se retrouve avec ceux qui ont peur d'être jugés et ceux qui vont se valoriser. Or, entre les deux, il y a beaucoup de gens, une espèce de masse silencieuse et ça dépend des circonstances mais c'est peut-être là où se situe le malaise » (T2 2003).

Pour T3, ce malaise, ce manque de confiance se produit dans n'importe quel échange et constitue une relation entre les locuteurs : « Tout discours, tout échange dans une certaine mesure, peut-être vu comme un rapport de personnes » (T2 2003).

Nous avons pu obtenir dans cette partie de notre recherche une variété de points de vue sur les statuts, les représentations et les fonctions des langues aux Seychelles. Selon les témoins, les locuteurs seychellois manifestent une certaine insécurité linguistique vis-à-vis le français pour plusieurs raisons. Cette insécurité, ou manque de confiance, viendrait du déficit de connaissances dans cette langue, souvent considérée inaccessible et difficile. Une telle perception est encore accentuée par le fait que le français est pratiqué par une minorité de Seychellois qui le maîtrisent bien. En outre, la prise de parole ou non en français peut dépendre de la situation de communication et du statut des locuteurs seychellois ou étrangers en présence. Certains témoins expliquent que le malaise proviendrait aussi de la peur des fautes et de se faire ridiculiser par les Seychellois en présence d'étrangers. Cela augmente le refus de prendre la parole car le Seychellois ne veut pas passer pour une personne qui maîtrise mal la langue. Les témoins qui partagent ce point de vue considèrent cette attitude compréhensible parce que les locuteurs qui prennent la parole dans une langue non maternelle sont constamment sous le regard et jugement d'autrui. Toutefois, les étrangers qui ne sont pas et ne se sentent pas concernés par ce malaise n'ont aucune raison de porter un regard critique sur ces Seychellois.

La question de la confiance linguistique en anglais nous a également permis d'obtenir des éclaircissements sur les attitudes envers les langues. Le français serait perçu comme une langue prestigieuse alors que l'anglais posséderait plus de valeur fonctionnelle. Nous supposons que cette perception viendrait de ce fait que le français, réservé à un certain groupe, est moins accessible. En revanche, les locuteurs n'attribuent pas cette même valeur à l'anglais, plus répandu et mieux toléré. Par ailleurs, certains témoins estiment que l'erreur en anglais est mieux tolérée qu'en français par les natifs, ce qui pourrait expliquer, en partie, l'aisance des locuteurs lors de la prise de parole en anglais. L'histoire de la colonisation française et de la perception du français comme langue élitiste serait en partie responsable du regard plus critique des Seychellois envers le français que l'anglais.

5.5 Les résultats de l'enquête n°2 : usage des langues dans les secteurs formel et informel

Ce chapitre présente les résultats de l'enquête menée sur l'usage des langues nationales dans les secteurs formel et informel. Nous avons utilisé un questionnaire pour recueillir les données sur les pratiques langagières dans divers domaines de communication. Les informations ont été traitées par l'ordinateur avec l'aide d'un statisticien. Pour faciliter ce traitement, nous avons regroupé les réponses selon les catégories langagières traditionnelles : compréhension orale (écouter et regarder la télévision), compréhension écrite (lire) production orale (parler) et production écrite (écrire). Pour chacune d'elles, nous précisons l'usage des langues dans les situations spécifiques. Cette présentation se base sur les résultats obtenus pour les variables âge et sexe.

5.5.1 Les situations d'écoute : les émissions radiophoniques et télévisées

Les résultats du questionnaire regroupent l'usage des trois langues pour l'ensemble des émissions radiophoniques et télévisées de la chaîne nationale de la SBC. Nous avons recueilli des données sur les émissions radiophoniques suivantes : bulletins d'information, grands titres, émissions de variété et documentaires. Pour la télévision, nous avons obtenu des données pour

les émissions suivantes: les titres du journal, le journal complet, les films, les feuilletons, les séries, les émissions de variétés et les autres émissions. Pour notre analyse, nous avons retenu uniquement les valeurs d'écoute relatives au journal complet, aux films, aux feuilletons et aux émissions de variété.

Tableau n° 1 Usages : Résultat général pour les émissions radiophoniques et télévisées SBC

SBC	Anglais	Français	Créole
Radio	55,1%	51,5%	51,8 %
Télévision	53,4%	51,3%	37,2 %

Selon le tableau 1 Usages, la valeur d'écoute des émissions pour ces deux médias de télévision est presque identique pour les émissions en français. Nous notons aussi un écart de 1,7 seulement en anglais. (Anglais : 55,1% : Français : 53,4%). En revanche, l'écart plus significatif (14,7%) entre la radio et la télévision, pour les émissions en créole. (Radio : 51,8%, Télévision : 37,2%). Ce résultat laisse supposer que l'écoute des émissions radio en créole serait nettement supérieure à celle de la télévision.

Pour proposer une analyse plus fine des résultats d'écoute et pour déterminer si la valeur serait éventuellement liée à certaines variables, nous nous sommes limitée aux émissions de la radio et de la télévision les plus populaires. Pour la radio, nous avons retenu le bulletin d'information, les émissions de variété et les documentaires. Quant à la télévision, nous avons sélectionné le journal, les émissions de variété, les documentaires et les films.

La première partie de cette présentation sera consacrée aux émissions de radio et la deuxième à celles de la télévision.

Avant de présenter les résultats sur les émissions spécifiques de notre étude, il serait utile d'apporter quelques précisions sur l'organisation de chacune des émissions retenues pour notre présentation. Chaque langue bénéficie d'un quart d'heure chaque jour, consacré à la diffusion des flashs d'information. Le bulletin complet est présenté dans les trois langues : en français à 12h30, en anglais à 19 heures et en créole à 20 heures.

Les autres émissions, pour la plupart proposées en anglais et en français, sont diffusées à partir de 19 heures et elles durent plus de 30 minutes. Le déficit en émissions de divertissement comme les sports et la musique, dans ces deux langues, pousse la SBC à rediffuser ces mêmes émissions, les samedis et les dimanches soirs.

Des émissions en créole sont diffusées essentiellement dans la matinée, moment de grande écoute non seulement pour des personnes au foyer, mais en raison de l'interruption des émissions de télévision SBC dans la journée. Le créole est très présent à la radio comme langue de communication de la masse. En effet, la majorité des programmes à vocation culturelle ainsi que l'intégralité des programmes visant le grand public, notamment les documentaires sur la santé, l'agriculture, et l'environnement provenant des Ministères, sont diffusés en créole. De même, certaines émissions abordant notamment la vie quotidienne des auditeurs comme les droits des consommateurs, la santé, la femme, sont également rediffusées à une autre heure.

Nous exposerons la valeur d'écoute pour chaque émission par langue en fonction du sexe et de l'âge des auditeurs.

5.5.1.1 Les résultats des émissions de radio

5.5.1.2 Le journal

Tableau n°2 Usages : Journal Radio

LANGUES	SEXE		AGE		
	H	F	18-34	35- 49	50+
ANGLAIS	10,3%	14,7%	14,3%	12,8%	12,1%
FRANÇAIS	11,5%	9,2%	7,43%	10,8%	10%
CREOLE	19,2%	27,5%	21,4%	30,8%	25%

H=Hommes F-Femmes

Sexe

Les femmes écoutent un peu plus le journal en anglais que les hommes. (14,7% contre 10,3%). La valeur d'écoute pour les hommes est légèrement plus élevée en français (11,5% contre 9,2%). Les femmes écoutent davantage le journal en créole (27,5% contre 19,2%).

Âge

C'est le groupe le plus jeune (18-34 ans) qui écoute davantage le journal en anglais. Par contre, l'indice d'écoute de cette émission en français par ce même public est nettement inférieur à celui de ceux qui partagent presque la même valeur d'écoute. En revanche, la valeur pour le journal créole est plus importante chez le groupe âgé de 35-49 ans alors qu'elle est plus rapprochée pour les deux autres groupes.

Même si le résultat semble indiquer que les hommes écoutent plus en français que les femmes, les personnes âgées¹¹¹, notamment les femmes, possèdent de meilleures compétences dans cette langue. Nous aurons l'occasion d'examiner en profondeur ce détail dans le cadre des résultats de la partie de la recherche consacrée à la perception des langues.

5.5.1.3 La musique et les chansons

De tous temps, les émissions consacrées à la musique et aux chansons, domaine culturel très développé et apprécié aux Seychelles, connaissent une grande popularité aussi bien chez les jeunes que chez les personnes les plus âgées. On peut donc comprendre alors cet engouement des auditeurs pour ce type d'émission. Au cours de notre enquête en 2002, la radio SBC retransmettait ses émissions musicales le dimanche, jour auquel on s'attendait à une grande écoute au foyer.

Tableau n° 3 Usage : Musique et chansons

Musique et chansons	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50+
	ANGLAIS	15,4	24,7	37,9	20%	11,4%
FRANCAIS	12%	24,3%	34,5%	20%	9,4%	

¹¹¹ Les vieilles personnes nées dans les années 30-40 s'expriment plus couramment en français probablement en raison de l'usage de cette langue comme médium d'enseignement à leur époque.

	CREOLE	16,7	24,7%	25,9%	24,4	15,6%
--	---------------	------	-------	-------	------	-------

Sexe

L'on constate que la valeur d'écoute des femmes pour les émissions de musique et de chansons est quasi identique en anglais et en créole, avec une légère baisse de 04% en français. De même, pour les hommes, l'écoute en créole et en anglais, se rapproche davantage pour ces deux groupes. Les émissions en français accusent une valeur inférieure chez les hommes.

Âge

Le groupe le plus jeune montre un plus grand attrait pour ces émissions avec un taux supérieur de 37,9% pour l'anglais contre 20% et 11,4% pour les autres groupes. L'intérêt des jeunes pour la musique et les chansons dans les trois langues est plus évident. Comme tous les autres jeunes, les jeunes seychellois suivent la mode et s'intéressent au vedettariat et au modèle avec une préférence pour le courant anglo-saxon. Toutefois, en dépit de son statut bien établi de langue identitaire, le créole présente une valeur inférieure aux autres langues dans ce domaine. Cette faible écoute par les jeunes, pour les émissions de variété dans cette langue, pourrait s'expliquer en partie par une certaine stagnation dans le développement de ce genre musical en langue maternelle. La valeur est égale en anglais et en français pour le groupe de 34-49 ans, mais on note un intérêt plus marqué pour les émissions de musique et chansons en créole. Le groupe de 50 ans et plus montre une valeur inférieure pour l'ensemble des langues, la valeur la plus inférieure étant en français.

5.5.1.4 Les documentaires

La radio nationale de SBC propose un certain nombre de documentaires dans les trois langues, touchant un grand choix de thèmes à caractère national, comme la santé, la famille, l'environnement. Nous notons souvent, que les émissions de longue durée, comme les documentaires en anglais et en français, sont proposées au moment de faible écoute. Il s'agit du début de matinée, moment où un grand nombre d'auditeurs est au travail, ou de la fin de soirée, quand la grande majorité est couchée. Soulignons que certains documentaires en anglais traitent des sujets liés à la francophonie, comme la musique, la politique. Il se peut que la SBC souffrant d'un manque de documentaires en langue française, utilise l'anglais comme outil de

promotion de la culture francophone. Dans le contexte plurilingue des Seychelles, une telle stratégie présente un avantage dans la mesure où les langues en contact entretiennent une certaine complémentarité, favorisant un enrichissement mutuel. Pour approfondir davantage cette situation, les langues, dans un tel contexte, ne se trouvent pas cantonnées dans des espaces trop restreints. D'autre part, elles permettent une certaine perméabilité en matière de diversité culturelle, dans la mesure où elles sont utilisées comme des moyens fonctionnels de promotion de la culture.

Tableau Usages n° 4 : Documentaires : Sexe et âge

Documentaires	LANGUE S	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50+
	ANG	3,8%	13,9 %	10,7%	9,8 %	12,5%
	FRAN	4,3%	16,7%	10%	13,2%	20%
	CREO	8%	17,6%	11,1%	19,5%	14,3%

Sexe

Pour les trois langues, le taux d'écoute des documentaires est supérieur chez les femmes et il est plus élevé en créole, bien que les hommes montrent un léger intérêt pour les documentaires dans cette langue. Nous pensons que les femmes au foyer disposent probablement de plus de temps pour écouter la radio que les hommes.

Âge

La valeur pour l'anglais et le français est presque égale pour le groupe le plus jeune avec une légère augmentation en créole. Par contre, le taux d'écoute pour le groupe le plus âgé (34-49 ans) varie d'une langue à l'autre. Le créole recueille la valeur la plus élevée, le français vient en deuxième place et l'anglais en dernière position. Le groupe des plus âgés (50 ans et plus) montre également une valeur variable avec le taux plus élevé en français, puis en créole et ensuite en anglais. C'est le français qui recueille le taux d'écoute le plus élevé chez le groupe de 50 ans et plus et l'anglais, le taux le plus bas chez les hommes. Il est possible que les auditeurs ayant une bonne compétence en compréhension orale en raison de la proximité lexicale avec le créole soient en mesure de mieux apprécier ce type d'émission en français. Une autre explication déjà fournie serait l'argument que les personnes les plus âgées possèdent des connaissances et expériences plus riches en français.

5.5.1.5 La place des langues dans les émissions de radio

Tableau no 5 Usages : L'ordre de la place des langues dans les émissions de radio

Journal	Musique/ chansons	Documentaires
H CAF F CA F	H CAF F C=A/ F	H CF F CFA
18-34 CA F	18-34 AFC	18-34 CAF
35-49 CAF	35-49 CA/F	35-49 CA/F
50 CAF	50 CAF	50+ FCA

Le tableau nous montre clairement le schéma dominant pour l'utilisation des langues dans les émissions radiodiffusées. Pour le journal, le créole, la langue la plus parlée et la mieux comprise présente le taux d'écoute le plus élevé, aussi bien pour les hommes que les femmes et

dans les trois groupes d'âge. Pour l'ensemble de ces groupes, l'anglais arrive en deuxième position suivi du français.

Pour l'émission de musique et chansons, la place des langues est identique: créole, anglais et français pour l'ensemble des groupes. Il est logique que le créole occupe la première place pour les émissions de variétés. Néanmoins, pour ces mêmes émissions, la valeur d'écoute en anglais et en français pour les femmes et le groupe âgé de 35 à 50 ans est très proche.

Contrairement aux émissions d'informations et de variétés, la place des langues pour les documentaires varie d'un groupe à l'autre. Alors que le créole occupe la première place pour tous les groupes, sauf pour les personnes âgées de 50 ans et plus, le français est en deuxième place pour les hommes et les femmes. Les groupes de 18-34 ans et de 35-49 ans montrent le même ordre pour les trois langues, bien que l'anglais et le français se partagent la deuxième place. En revanche, c'est l'anglais qui se range en troisième place chez le groupe de 50 ans et plus.

5.5.2 Les situations d'écoute : les émissions télévisées SBC

Les émissions sont écoutées par 46 % en anglais, 27 % en français et 25 % en créole.¹¹² L'anglais occupe donc la place la plus importante dans les horaires. Un grand choix d'émissions est proposé aux téléspectateurs: documentaires, feuilletons, émissions de variété, reportages dans les trois langues et débats, tables rondes en créole et quelques rares entretiens en langue anglaise.

5.5.2.1 Les émissions en français

¹¹² SBC Chiffres 2002

La télévision diffuse des reportages en français, à l'occasion des grands moments de la francophonie notamment lors de la Semaine de la francophonie, période de grande couverture médiatique en français. Elle couvre aussi des manifestations sportives et culturelles des jeunes de la Région du sud ouest de l'océan Indien, comme les jeux de l'Océan Indien. En outre, le français est utilisé lors des entretiens avec les personnalités de passage entretenant un lien quelconque avec les affaires francophones comme les diplomates, les ambassadeurs, les délégations consulaires, pour la présentation de leurs lettres de créance ou encore des experts étrangers, des missionnaires pour un bilan de leur mission. Le français intervient donc dans des émissions très ponctuelles.

5.5.2.2 Les émissions en créole

Un choix limité d'émissions en créole est proposé aux téléspectateurs essentiellement des émissions de variété, quelques reportages, des débats, tables rondes en créole et un grand nombre d'entretiens, notamment dans le cadre du journal de 20 heures. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que dans son contexte formel l'anglais est, malgré tout, plus présent à la télévision que le français. En analysant les résultats pour l'ensemble des variables pour la radio, nous avons pu constater qu'il y avait peu de divergences entre l'écoute en français et en créole. Pour les émissions télévisées, nous remarquons par contre une proportion d'écoute plus proche du français et de l'anglais, alors que les émissions en créole sont moins suivies.

5.5.2.3 Les résultats pour les émissions télévisées SBC

Pour la valeur des langues à la télévision, nous avons choisi les émissions télévisées les plus suivies comme le journal complet, les films SBC, et les émissions de variété. Quelques informations sont nécessaires afin de bien comprendre les résultats de cette partie de notre enquête. Le journal complet de SBC est diffusé dans les trois langues comme suit : en français à 18 heures, en anglais à 19 heures et en créole à 20 heures. Etant donné la place de l'anglais à la télévision, l'information est plus abondante pour certaines émissions comme des reportages dans cette langue. On peut comprendre aussi que, dans le cas du créole, la SBC cherche à diffuser davantage des informations dans la langue de la masse. Néanmoins, dans le journal en

créole de 20 heures, sont diffusés des reportages en anglais et en français issus de CNN, BBC et RFO, CCTV9. Or, ces extraits de reportages sont rarement traduits en langue créole. Les téléspectateurs seychellois ont donc la possibilité d’entendre les deux langues internationales dans le même journal. Cela un constitue réel atout sur le plan de la compréhension de l’écoute et donnent aux téléspectateurs les moyens d’optimiser leurs capacités d’écoute dans les trois langues. L’intervention de ces langues dans la diffusion des informations ne peut que contribuer à l’enrichissement lexical des auditeurs. Elle est l’illustration même d’un trilinguisme fonctionnel dans une institution seychelloise.

5.5.3 Le journal télévisé

Tableau n°6 Usage : Journal télévisé

Journal	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50+
	ANGLAIS	20%	12.3%	6.5%	18/6%	14.6
	FRANCAIS	23.3%	17.9%	12.5%	24.4%	17.1%
	CREOLE	43.3%	38.1%	31.3%	46.7%	41.5%

Sexe

Les hommes regardent plus le journal que les femmes dans les trois langues. Les femmes montrent une préférence pour le journal en créole. Il est possible, comme on le constate très souvent, que, dans la culture seychelloise, les hommes sont moins impliqués dans les activités ménagères et domestiques et consacrent plus de temps à la télévision.

Âge

Le journal en créole affiche une valeur supérieure, pour les trois groupes d’âges bien qu’elle soit plus importante pour celui des 35-49 ans. Par contre, ce même groupe ne manifeste pas un grand intérêt pour le journal en anglais.

5.5.4 Les films

Les films télévisés sont en forte concurrence avec les films vidéo, pour la plupart en anglais, disponibles dans des magasins de location, alors que les films français y sont rares. La vidéothèque de l'Alliance française offre à ses membres un grand choix de films en français de genres variés. En outre, la concurrence existe aussi avec les films, essentiellement anglophones, diffusés sur des chaînes par satellite.

Tableau n° 7 Usages Films télévisés (SBC)

Films	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50+
		ANGLAIS	6 ,7%	20 ,7%	28,1%	13, 3%
FRANCAIS	3.3%	16.9%	16.1%	13.3%	9.8%	

Sexe

En analysant les résultats pour les films SBC, nous constatons que les femmes regardent davantage les films en anglais et elles sont plus nombreuses à suivre les films en français que les hommes qui regardent peu les films en français.

Âge

En examinant les réponses, il est clair que le groupe des plus jeune (18-34 ans) regarde davantage ces films dans les deux langues, bien qu'il y ait un écart important entre l'anglais et le français. Si la valeur pour les films dans les deux langues est égale pour le groupe des 35-49 ans, l'écart est plus important entre le groupe des 50 ans et plus et celui de 18-34 ans en anglais. Les films français sont moins regardés par les personnes les plus âgées. Nous notons une valeur d'écoute égale à 13, 3% pour le groupe des 35-49 ans et encore inférieure pour le groupe de 50 ans et plus. Nous n'avons relevé aucune valeur pour les films en créole, la SBC ne projetant pas de films dans cette langue en raison du manque de production.

5.5.5 Les feuilletons SBC

Nous avons retenu les feuilletons (*soap* en anglais) puisqu'il s'agit des émissions favorites des téléspectateurs seychellois. En effet, les feuilletons hebdomadaires d'origine

étrangère, (trois ou quatre à l'époque de ce sondage, en 2003) notamment ceux en anglais, sont suivis avec assiduité par les spectateurs. Il est vrai que les feuilletons étrangers traduits de l'espagnol en anglais et les nombreux feuilletons américains et australiens sont plus variés et restent plus populaires que ceux proposés en français. Pour le moment, il n'existe pas de feuilletons en créole.

TABLEAU no 8 Usages : Feuilletons SBC

Feuilletons	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50+
	ANGLAIS	6.7%	21.7%	28.1	15.6	12.5%
	FRANCAIS	6.7%	19.5%	19.4%	17.8%	10%

Sexe

Comme pour les films, nous constatons que les femmes s'intéressent davantage aux feuilletons en anglais que les hommes. Nous remarquons par contre que la valeur pour les hommes est la même dans les deux langues.

Âge

Les plus jeunes (18-24 ans) montrent un taux plus élevé pour les feuilletons dans les deux langues alors que le groupe d'âge intermédiaire montre une valeur presque égale. Les plus âgés (50 ans et plus) ne semblent pas manifester un grand intérêt pour cette émission.

5.5.6 Les émissions de variété SBC

Un bon nombre d'émissions de variété d'origine étrangère ainsi que certaines productions locales sont diffusées à la télévision. Comme pour les émissions de la radio, les émissions de variétés télévisées sont très suivies. Les spectacles de variété sont souvent filmés pour être diffusés à la télévision. Il s'agit d'émissions très populaires.

Tableau n°9 Usages : Emissions variété SBC

Emissions variété	LANG	SEXE		AGE		
	UES	H	F	18-34	35- 49	50+
	ANG	3.3%	19.3%	21.9%	15.6%	10%
	FRAN	10%	16.7%	15.6%	17.8%	9.8%
	CREO	6.7%	15.5%	9.4%	17.8%	9.8%

Sexe

La valeur d'écoute des femmes est plus importante pour les émissions de variété dans les trois langues. En revanche, l'écart de valeur est faible entre les émissions en français et en créole pour ce même groupe. Toutefois, les hommes montrent plus d'intérêt pour les émissions en français. Par contre les émissions en anglais sont nettement moins suivies.

Âge

Comme pour la radio, le groupe le plus jeune regarde plus les émissions en anglais que celles en français. En revanche, les deux autres groupes montrent plus ou moins la même valeur pour les émissions dans les trois langues. Nous notons une légère hausse pour les émissions en français et en créole. On peut comprendre que cette catégorie de jeunes serait plus intéressée par ce genre d'émission. En outre, nous pouvons supposer que les groupes plus âgés regardent moins ces émissions parce qu'ils possèdent une plus grande expérience dans l'usage de la langue française qu'ils préfèrent. D'autre part, on peut supposer que de telles émissions proposées en anglais ne correspondent pas soit à leurs goûts, soit à leur niveau de connaissances. Les émissions en langue créole, par ailleurs, sont moins suivies par les 18-34 ans et le groupe 35-49 ans. Ce résultat est inattendu dans la mesure où, comme nous l'avons déjà constaté, le domaine de la musique, de la danse et des chansons en créole, dans son ensemble, constitue un élément clé de la culture seychelloise. De plus, c'est un domaine qui implique très souvent de nombreux jeunes. On peut supposer que ceux-ci sont plus attirés par la musique anglophone importée, notamment celle des Etats-Unis.

5.5.7 La place des langues dans les émissions télévisées

Tableau no 10 Usages Tableau: l'ordre de la place des langues dans les émissions télévisées

Journal télé	Variétés télé	Feuilletons	Films
H CFA F CFA	H FCA F AFC	H A/F F AF	H/F AF
18-34 CFA	18-34 AFC	18-34 AF	+ AGES
35-49 CFA	35-49 FCA	35-49 FA	
50 CFA		50 AF	

Le tableau nous indique que pour le journal télévisé, le schéma dominant dans l'utilisation des langues est CFA. Le journal en créole est le plus suivi des émissions par l'ensemble des groupes. C'est le groupe 18-34 ans qui affiche la valeur la plus basse pour cette langue, le français occupant la deuxième position. La valeur pour les femmes et le groupe des 50 ans et plus est presque la même ainsi que celle pour les hommes et le groupe des 35-49 ans. L'anglais qui occupe la troisième position est le plus populaire chez les hommes et le groupe des 35-49 ans. La place privilégiée du journal télévisé en créole ne surprend personne compte tenu de la place du créole dans la communication orale et son statut en tant que langue maternelle pour la presque totalité de la population.

En revanche, en ce qui concerne les émissions de variété, la place des langues pour ce genre varie d'un groupe à l'autre. Nous notons une dominante AFC (anglais français et créole) chez les femmes et les 35-49 ans et des 50 ans et plus, alors que les hommes et les 35-49 ans montrent une tendance FCA (français, créole et anglais). Le français paraît deux fois en première position et l'anglais trois fois. L'anglais est encore prédominant dans les préférences des téléspectateurs.

L'anglais occupe la première place chez les femmes et les 18-34 ans et les 50 ans et plus pour les feuilletons télévisés. Par contre, les deux langues occupent la même place pour les hommes. Seuls les 35-49 ans montre une préférence pour les feuilletons en français. L'anglais occupe encore la première place dans tous les groupes pour les films télévisés. Ce résultat étant

prévisible compte tenu de sa diffusion comme langue de medias et de grande communication. Les films proposés par SBC, probablement peu adaptés au public seychellois, attirent peu de spectateurs.

5.5.8 Les situations de production orale

Cette partie de l'enquête vise à apprécier la place des activités langagières dans les trois langues. Nous savons que le créole demeure la langue de communication de la masse autant dans les situations formelles qu'informelles. Tout le monde parle le créole sans distinction de statut social. Quant à l'anglais, il est plus répandu dans les situations formelles au travail. Le français, bien que compris en raison de sa proximité lexicale avec le créole, occupe une place moins importante dans la communication orale.

Tableau no 17 Usages : Résultat général en conversation

Anglais	Français	Créole
47,%	51,1%	49, %

En analysant les résultats, nous notons des différences faibles entre les valeurs de production orale des trois langues. La valeur en créole, langue maternelle, est cependant inférieure qu'au français. Ce résultat est inattendu compte tenu du large usage du créole par la population. Nous allons maintenant analyser les résultats pour certaines productions spécifiques comme la conversation en famille, entre amis et entre collègues.

5.5.8.1 La conversation en famille

Tableau n° 18 Usage : Conversation en famille

Famille	LANGUE	SEXE		AGE		
	S	H	F	18-34	35- 49	50
	ANG	10,0%	19,5%	12,9%	13,6%	24,4%
	FRAN	6,7%	11,1%	3,2%	11,4%	12,5%
	CREO	56,7%	72%	83,9%	54,5%	70,7%

Sexe

En famille, les femmes recueillent une valeur de production orale supérieure pour l'ensemble des langues avec un indice encore plus important en créole. Nous pouvons comprendre que le créole est la langue la plus utilisée bien que l'écart de ce type de production soit relativement plus important entre les hommes et les femmes. Après le créole, la langue la plus utilisée pour les deux groupes est l'anglais, suivi du français. Le résultat pour cette dernière langue est attendu, dans la mesure où il est peu utilisé en contexte informel.

Âge

Nous notons encore une fois un taux élevé de production en créole pour l'ensemble des groupes d'âges. Par contre, l'écart entre l'anglais et le français pour chacun des groupes est en défaveur du français. Le groupe le plus jeune montre un écart encore plus important, alors qu'il est moins grand pour le groupe intermédiaire. Quant au groupe le plus âgé, l'écart est de 50%. Seul ce groupe montre une valeur légèrement plus importante en français. L'usage de l'anglais est encore plus important pour ce même groupe. Ces personnes possèdent sans doute davantage de compétences dans ces deux langues en raison de leurs expériences au plan de la pratique.

5.5.8.2 La conversation avec les amis

Tableau n°19 Usages : Conversation avec les amis

Amis	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANG	3,3%	19,5%	16,1	13,6	14,6
FRAN	6,9%	8,8%	3,4	11,4	10,0	
CREO	56,7%	67,1%	80,6	59,1	58,5	

Sexe

Pour la prise de parole entre amis, la valeur de production en créole pour l'ensemble des langues est supérieure chez les femmes. C'est aussi la langue créole qui recueille la valeur la plus importante dans ce groupe même chez les hommes. Par ailleurs, nous notons un écart important chez les hommes entre le créole et les autres langues avec un taux inférieur pour la conversation en anglais. Les femmes montrent une pratique plus importante en anglais qu'en français, langue la moins utilisée.

Âge

Pour les hommes comme pour les femmes, le créole se voit aussi attribuer une valeur supérieure pour les trois groupes. En effet c'est le groupe le plus jeune qui affiche un plus grand usage alors que l'écart est moindre entre les deux derniers groupes pour cette langue. Nous pouvons supposer que les témoins les plus jeunes sont plus prédisposés à converser dans cette langue pour diverses raisons. Le fait d'avoir été alphabétisés en créole et de l'avoir utilisée comme langue d'enseignement a favorisé non seulement une sécurité linguistique mais également sa reconnaissance comme langue identitaire. Par contre, nous sommes surpris que les plus âgés, qui possèdent une plus grande expérience de la langue, aient une pratique inférieure. Le français, sans surprise est peu utilisé par les trois groupes et montre une valeur nettement inférieure, à peine supérieure à 10%. L'anglais est sensiblement plus employé que le français et le taux le plus élevé d'utilisation se trouve chez les 18-34 ans.

5.5.8.3 La conversation avec les collègues

Tableau n°20 Usages : Conversation avec les collègues

Collègues	LANGUE	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	S					
ANG		20%	17,1	16,1	20,5	17,1
FRAN		13,3%	12,3	9,7	11,4	17,5
CREO		43,3%	62,2	71,0	45,5	61,0

Sexe

Sur les lieux du travail, le créole occupe l'espace langagier au travail chez les hommes comme chez les femmes mais il recueille le taux le plus élevé chez les femmes. Les hommes utilisent davantage l'anglais bien que son usage chez les deux groupes soit plus important que celui du français alors que la valeur d'usage de cette langue est presque égale.

Âge

Comme pour les groupes précédents, le créole est la langue la plus utilisée avec un taux d'usage plus conséquent chez les plus jeunes et les plus âgés. En revanche, le taux est inférieur pour le deuxième groupe. Il est plausible que les plus jeunes et les plus âgés utilisent davantage le créole. Nous notons un écart peu important entre les trois groupes pour la conversation en anglais. Les 34-49 ans emploient davantage l'anglais, probablement en raison de leurs meilleures connaissances de cette langue. Par contre, la production en français augmente chez les plus âgés. Nous pouvons supposer que le français est plus employé par les personnes les plus âgées par celles qui possèdent une bonne maîtrise de cette langue. Nous pensons que le premier groupe d'âge est plus à l'aise avec le créole, le deuxième avec l'anglais et le troisième avec le français et le créole. La valeur de production pour l'anglais et le français est égale pour les groupes les plus âgés.

5.5.8.4 La place des langues pour l'usage des langues en production orale

Tableau no 21 Usages : Ordre de la place des langues dans la conversation

Famille	Amis	Collègues
H CAF F CAF	H CFA F CAF	H CAF- F CAF
18-34 CAF	18-34 CAF	18-34 CAF
35-49 CAF	35-49 CAF	35-49 CAF
50 CAF	50 CAF	50+ C F/A

En famille, nous retrouvons l'ordre dominant de CAF (créole, anglais et français) pour la conversation. Nous pouvons considérer que cette constante est représentative de la production orale pour la plupart des familles seychelloises. Le créole demeure de loin la langue la plus utilisée avec une valeur supérieure de production pour l'ensemble des groupes. Nous retrouvons la même dominante dans l'ordre de la place des langues CAF (créole, anglais et français) dans la conversation entre amis et famille. Seule la production des hommes présentent un ordre différent pour les deuxième et troisième places occupées respectivement par le français et l'anglais.

Pour la conversation entre collègues comme pour la production en famille et avec les amis, la dominante CAF (Créole, anglais et français) est valable pour tous les groupes et occupe la première place sauf pour les âgés de 50 ans et plus où la pratique du français est égale à celle de l'anglais.

5.5.9 Les situations de compréhension écrite

Quelques imprimeries produisent des textes spécialisés tels que des brochures, des calendriers et des documents pédagogiques. Toutefois, la plupart des livres sont importés, essentiellement des pays anglophones. La production locale littéraire est peu développée dans les deux langues internationales. Cependant, quelques livres en créole sont vendus à une petite échelle, qui n'attire pas suffisamment le lectorat seychellois. Dans le cadre de cette enquête, nous nous sommes concentrée sur les textes que nous considérons plus accessibles et plus

populaires liés aux activités professionnelles des lecteurs. Pour cette partie, les témoins avaient à indiquer leur pratique de lecture des textes suivants : articles du journal *Seychelles Nation*, romans et contes, revues et documents scientifiques, la Bible, feuillets de messe et autres publications.

Tableau n°11 Usage : Résultat général en compréhension écrite

Anglais	Français	Créole
53,8%	53,1%	35,3 %

Pour notre analyse, nous avons retenu les articles du *Seychelles Nation*, journal le plus lu dans le pays, les romans, les magazines et les documents scientifiques. La valeur de lecture en anglais et en français est sensiblement égale alors qu'elle est inférieure en créole. Ce résultat ne doit pas nous surprendre dans la mesure où en raison de la faible production de textes en créole, peu de Seychellois ont la possibilité de pratiquer la lecture dans cette langue. Il se pourrait aussi que l'orthographe du créole présente une difficulté à la lecture.

Tableau Usages n°12: Articles du *Seychelles Nation*

Articles	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANGLAIS	43.3%	23.8%	12.5%	40%	34.1%
FRAN	40%	15.7%	6.3%	35.6%	27.5%	
CREO	23.3%	17.9%	15.6%	22.2%	24.4%	

5.5.9.1 Le journal *Seychelles Nation*

Au moment de notre recherche, le journal *Seychelles Nation* était le seul quotidien national¹¹³ avec un tirage de 3.500 exemplaires, dont 80% des articles en anglais, 17% en français et 3% en créole.

¹¹³ Au moment de l'enquête en 2002.

Sexe

Dans l'ensemble, le résultat semble nous indiquer que les hommes lisent dans les trois langues beaucoup plus que les femmes. Pour l'anglais, l'écart de valeur entre les deux sexes est de 19,5%, pour l'anglais et de 24,3% en français. Par contre, la valeur en créole reste inférieure, l'écart de 5,4% reste faible. Quand on compare la lecture par les hommes dans les trois langues, nous remarquons un faible écart de valeur entre l'anglais et le français; la valeur est nettement inférieure en créole. L'écart pour la lecture entre le français et le créole est très significatif.

Âge

Les témoins âgés entre 18 et 34 ans lisent davantage en anglais avec une valeur supérieure. Comme pour le résultat sur la radio et la télévision, les jeunes ne montrent pas un grand intérêt pour la langue française. Il est probable que les 18-34 ans et 50 ans et plus, s'intéressent davantage aux articles en anglais puisqu'ils possèdent de meilleures compétences dans cette langue. La valeur en français est inférieure pour les 18-34 ans alors que le créole recueille une valeur élevée pour les 18-34 ans et elle est encore plus importante pour les deux autres groupes. Ce résultat nous surprend alors que nous pensions que la lecture en créole n'était pas populaire et peu pratiquée. Il est d'autant plus inattendu que ces groupes n'ont pas été alphabétisés dans cette langue. Or, nous aurions cru que les plus jeunes, qui ont plus de compétences en créole, seraient plus aptes à lire dans cette langue.

5.5.9.2 Les magazines

Tableau n°13 Usages: Magazines

Magazines	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANGLAIS	6.9%	28%	25.8%	12.5%	6.5%
FRANCAIS	3.4%	20.7%	25%	21.4%	2.2%	
CREOLE	3.3%	4.8%	15%	12.2%	7.3%	

Aux Seychelles, la production locale de magazines¹¹⁴ est faible bien que des revues à vocation politique existent depuis longtemps. La vente des magazines d'origine étrangère, pour la plupart en anglais, se fait dans certains magasins, souvent à des tarifs très élevés. Pour cette raison, le lectorat des magazines demeure très restreint.

Sexe

Les femmes lisent davantage les magazines en anglais et en français, l'écart de valeur en anglais étant de 21,1% et de 17,3% en français. Par contre, nous notons une différence limitée à 1,5% en créole. Il est fort possible que les témoins aient interprété *revues* au sens de magazines. C'est l'anglais qui récolte un indice supérieur pour les deux groupes bien que la valeur pour les hommes soit nettement inférieure.

Âge

Les 18-34 ans lisent autant en anglais qu'en français. On peut supposer que, malgré l'accès limité aux magazines, ces jeunes parviennent à se les procurer, probablement de l'étranger, par le biais de proches ou de connaissances qui voyagent. Par contre, leur taux de lecture est moins élevé en créole. Les 35 à 49 ans lisent davantage en français, avec une valeur de lecture égale en anglais et en créole. Quant au groupe le plus âgé, la valeur de lecture pour les magazines dans les trois langues est nettement inférieure, bien que nous notions une légère préférence pour la lecture en créole.

5.5.9.3 Les romans

Comme nous l'avons déjà constaté, la production littéraire en français et en anglais est très faible. Les romans importés en langue anglaise, sont plus répandus compte tenu du statut de cette langue et de leur disponibilité dans les librairies, bibliothèques et dans les foyers. Le nombre de romans en langue française disponible dans les librairies, reste limité. L'Alliance française de Victoria offre un service de prêt de romans en français à ses membres, un groupe malgré tout assez limité. Les bibliothèques scolaires possèdent quelques romans en anglais

¹¹⁴ Au moment de notre enquête, il n'existait pas de magazines.

mais encore moins en français. Souvent épuisés, les seuls romans en créole ne figurent pas régulièrement sur les rayons des bibliothèques¹¹⁵.

Tableau n°14 Usage : Romans

Romans	LANGUE S	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANG	13.3%	28.9%	34.4%	20%	9.4%
FRAN	6.9%	20.7%	22.2%	15.9%	8.9%	
CREO	-	10.7%	17.5%	14.6%	4.9%	

Sexe

La valeur de la lecture des romans dans les trois langues est plus importante chez les femmes avec un indice supérieur en anglais. Notons que la valeur pour le créole reste inférieure chez les femmes. Les hommes montrent plus d'intérêt pour la lecture en anglais. L'absence de résultat de lecture en créole pourrait indiquer leur manque d'intérêt dans cette langue.

Âge

Les 18-34 ans lisent plus de romans dans les trois langues que les autres. L'anglais recueille le taux le plus élevé, suivi du français et du créole. Lorsque nous examinons en profondeur ces mêmes langues pour les autres groupes, nous constatons que les 35-49 ans montrent une valeur plus importante pour la lecture de romans en anglais. Par contre, les témoins les plus âgés (50 ans et plus), lisent moins de romans et leur valeur de lecture est relativement proche en anglais et en français alors que nous notons un indice inférieur en créole. Ce comportement envers les romans en créole est compréhensible dans la mesure où ils

¹¹⁵ Voir *La littérature seychelloise* de Pascale Canova (2005) pour une connaissance plus approfondie sur le statut de la littérature seychelloise.

sont peu nombreux et peu accessibles. L'institut créole chargé de la promotion et de la diffusion des romans dans cette langue possède un petit répertoire inférieur à 40 ouvrages et les nouvelles productions sont rares.

5.5.9.4 Les documents scientifiques

Dans le cadre de cette recherche, nous entendons par « documents scientifiques », les publications documentaires spécialisées pour la plupart du temps présents dans les secteurs administratifs. A l'époque de cette enquête, aucun texte scientifique d'origine étrangère n'est vendu dans le pays, bien qu'ils soient disponibles dans certains lieux de travail.

Tableau n°15 Usages : Documents scientifiques

Documents scientifiques	LANGUE	SEXE		AGE		
		S	H	F	18-34	35- 49
	ANG	16.7%	14.3%	12.5%	–	3.1%
FRAN	6.9%	5%	20%	7%	–	
CREO	3.3%	–	12.2%	7.5%	–	

Sexe

Les femmes lisent les documents scientifiques moins que les hommes. Ces derniers lisent plus en anglais. Il est possible que les hommes, nombreux dans des postes techniques, aient davantage accès à ces textes. Nous n'avons relevé aucun résultat pour la lecture de ce type de texte en créole chez les femmes. Cependant, elles lisent beaucoup plus de documents scientifiques en anglais qu'en français. L'intérêt des hommes est également supérieur pour la lecture en anglais.

Âge

La valeur de lecture pour les 18-34 ans est presque identique en anglais et en créole. Par contre, le taux de lecture en français est plus élevé que pour les deux autres langues alors que l'anglais est la langue la plus utilisée dans le domaine de l'écrit, ce genre de document étant peu abondant en français. Les 35-49 et 50 ans et plus montrent un faible intérêt pour ce genre de lecture. En effet, nous avons relevé une valeur égale en français et en créole pour le premier

groupe alors que nous n'avons relevé aucun résultat en anglais, langue plus prédisposée à offrir la lecture pour ce type de texte. Ce résultat est donc inattendu dans la mesure où l'accès aux textes scientifiques est plutôt limité dans ces deux langues, notamment en créole où la production des textes spécialisés est très faible. Seules quelques institutions comme le ministère de la santé et celui de l'environnement, produisent elles-mêmes des textes qui traitent de sujets d'intérêt général. Les 50 ans et plus montrent une seule valeur en anglais.

5.5.9.5 La place des langues en compréhension écrite

Tableau no 16 Usages Ordre de la place des langues en lecture

Seychelles Nation	Magazines	Romans	Documents scientifiques
H/ AFC F ACF	H AF/C F A FC	H AF- F A FC	H AFC F A F-
18-34 ACF	18-34 A/FC	18-34 A/FC	18-34 FA/C
35-49 AFC	35-49 FA/C	35-49 AFC	35-49 F/C-
50 AFC	50 CAF	50 AFC	50 A--

Le tableau nous montre que la place des langues est assez claire pour le *Seychelles Nation* dans la mesure où c'est la constante AFC (anglais, français et créole) prédomine pour les hommes et les femmes ainsi que et les deux derniers groupes d'âges 35-49 ans et 50 ans et plus.

Nous remarquons une dominante AFC (anglais français et créole) dans l'ordre des langues chez les hommes et les femmes et les 18-34 ans pour la lecture des magazines. Toutefois, la valeur d'égalité de langues varie d'un groupe à l'autre. Elle est égale en français et en créole pour les hommes, alors que pour les 18-34 ans, l'anglais et le français partagent la même valeur. Le deuxième groupe d'âge, par contre, montre une égalité de valeur en anglais et en créole. Seuls les 50 ans et plus affichent un ordre différent CAF (créole, anglais et français)

dans la place des langues, où le créole se range en première place suivi de l'anglais et du français.

L'ordre de la place des langues AFC (anglais, français et créole) est récurrent pour les romans dans tous les groupes à l'exception des hommes qui ne montrent aucun résultat en créole. En revanche l'ordre de la place des langues varie considérablement d'une langue à l'autre pour les documents techniques. Pour les hommes, les langues sont dans l'ordre AFC (anglais, français et créole). Les femmes suivent le même ordre pour les deux premières langues alors que les 18-34 ans montrent le schéma dominant FAC (français, anglais et créole) et les 35-49 ans lisent davantage en français suivi du créole. La lecture des 50 ans et plus se limite à des textes techniques en anglais.

5.5.10 Les situations de production écrite

Aux Seychelles, comme nous l'avons vu antérieurement, l'anglais domine comme langue officielle dans les institutions administratives, suivi du français et à petite échelle, le créole. Pour ce domaine, nous nous sommes concentrée essentiellement sur la production des textes ponctuels comme les lettres amicales ou officielles et les messages électroniques.

Tableau n°22 Usage : Résultat général en production écrite

Anglais	Français	Créole
41, 1%	31,7%	21,1 %

La valeur des langues est donc assez représentative de la réalité de l'écrit dans le contexte seychellois : l'anglais en première place, suivi du français et enfin le créole en dernière position.

5.5.10.1 Les lettres amicales

Tableau n°23 Usage : Lettres amicales

Lettres amicales	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANGLAIS	46,7%	39,8%	59,4%	37,8%	32,5%
FRANCAIS	13,3 %	15,7%	28,1%	11,1%	7,5%	
CREOLE	16,7%	2,4%	-	13,3%	2,5%	

Sexe

Pour les lettres amicales, nous remarquons que les hommes utilisent d'abord l'anglais, ensuite le créole et enfin le français. L'écart d'usage entre l'anglais et le créole s'accroît avec le français. En revanche, les femmes pratiquent davantage le français après l'anglais et utilisent beaucoup moins le créole dans les lettres.

Âge

Alors que la valeur des lettres amicales est plus élevée pour le groupe le plus jeune en anglais, elle se rapproche davantage pour les deux derniers groupes. Le groupe le plus jeune semble montrer un plus grand intérêt pour les lettres en français avec un taux plus élevé. Ce même groupe ne manifeste aucun intérêt pour les lettres en créole. La valeur d'usage pour cette langue est plus importante chez les 34-49 ans. Sans doute, parce que le créole est plus parlé qu'écrit et que la production des textes écrits en langue maternelle est très faible. Les témoins les plus âgés écrivent peu en français alors qu'on s'attendait à une valeur supérieure de leur part en raison de leurs meilleures compétences dans cette langue. Il se peut que, pour ces personnes, les occasions d'écrire en français sont plus rares.

5.5.10.2 Les lettres officielles**Tableau n°24 Usages : Lettres officielles**

Lettres officielles	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	18-34	35- 49	50
	ANGLAIS	53,3%	48,2%	56,3%	42,2%	57,5%

	FRANÇAIS	6,7%	13,3%	12,5%	8,9%	12,5%
	CREOLE	10%	2,4%	6,3%	6,7%	-

Sexe

Les hommes utilisent davantage l'anglais pour les lettres officielles. Ils écrivent moins en français, langue qui recueille le taux le plus bas. Leur valeur de production en créole est légèrement plus élevée qu'en français. Comme les hommes, les femmes produisent davantage en anglais et encore plus en français. Quand nous comparons la production pour les deux groupes, nous remarquons qu'il existe un grand écart de valeur entre l'anglais et les autres langues.

Nous pouvons comprendre que les possibilités d'écrire des lettres en anglais pour ces deux groupes sont beaucoup plus grandes étant donné son usage répandu dans le secteur officiel. De même, ces personnes ont peu d'occasions de rédiger des lettres en français encore moins utilisé. Quant au créole, le résultat est assez représentatif dans la mesure où il est pratiquement absent du contexte officiel.

Âge

Les plus jeunes et les plus âgés partagent presque la même valeur de production de lettres officielles en français. Nous retrouvons la même situation pour la production en créole pour ces deux groupes, alors que les 35-49 ans affiche une valeur plus élevée en français. Nous n'avons relevé aucune valeur pour le troisième groupe en créole. Comme pour les hommes et les femmes, le taux de production en créole est faible en raison de la présence limitée de cette langue dans l'administration officielle. De même, la valeur pour le français et l'anglais reflète bien la situation du domaine officiel.

5.5.10.3 Les messages électroniques

Compte tenu de l'engouement croissant pour les messages électroniques, nous avons retenu le résultat de ce mode de communication pour notre analyse. A l'époque de ce sondage

en 2002, la production des messages électroniques n'était pas encore une pratique très fréquente au travail ou au foyer.

Tableau n° 25 Usages : Messages électroniques

Messages électroniques	LANGUES	SEXE		AGE		
		H	F	A 18-34	B 35-49	C 50
	ANGLAIS	48,3%	21,7%	37,5%	36,4%	10,10%
	FRANÇAIS	10%	7,2%	12,5%	8,9%	2,5%
	CREOLE	-	2,4%	3,1%	2,2%	-

Sexe

Pour les hommes, comme pour les femmes, la production de messages en anglais est nettement plus importante que celle en français, avec des écarts de valeur très significatifs. Ce résultat est assez représentatif dans la mesure où nous supposons que les deux groupes travaillent plus dans cette langue qu'en français. Par ailleurs, les hommes ne semblent pas produire de messages électroniques en créole, alors que les femmes affichent un indice de valeur très faible pour cette langue. Nous pouvons comprendre la faible production dans cette langue étant donné son rôle peu significatif à l'écrit.

Âge

L'écart de production en anglais entre les deux premiers groupes est faible pour les textes. En revanche, le groupe le plus âgé utilise moins ce mode. La valeur est moins importante en français, bien qu'elle soit encore plus inférieure pour le groupe le plus âgé. Nous pouvons comprendre la faible utilisation de l'Internet par le groupe le plus âgé puisqu'ils utilisent vraisemblablement très peu de contact avec l'informatique. Dans l'ensemble, la production des textes électroniques est très faible pour l'ensemble des groupes. Nous considérons que ce résultat de l'usage des langues sur Internet reflète bien la situation de la place des langues à l'écrit en raison de la place prédominante de l'anglais dans ce domaine. De plus, cette langue, rappelons-le, est très répandue dans le monde de la technologie et de

l'informatique. Il est possible qu'avec le temps, les Seychellois en général, auront plus de possibilités de produire des messages électroniques en français et en créole.

5.5.10.4 La place des langues en production écrite

Tableau no 26 Usages : Ordre de la place des langues dans la production écrite

Lettres amicales	Lettres officielles	Messages électroniques
H AFC F AFC	H ACF F AFC	H AF- F AFC
18-34 AF-	18-34 AFC	18-34 AFC
35-49 ACF	35-49 AFC	35-49 AFC
50 AFC	50 AF-	50+ AF-

L'ordre de la place des langues pour les lettres amicales tend à varier d'un groupe à l'autre bien que les hommes et les 35-49 ans partagent le même ordre ACF (anglais, français et créole). De même, les femmes et les 50 ans et plus montrent la même tendance linguistique AFC (anglais, français et créole). Nous pouvons supposer que les femmes et les personnes plus âgées possèdent plus de compétences en français. Les 18-34 ans, par contre, affichent le même ordre que les autres pour l'anglais et le français, alors qu'ils ne montrent aucune valeur de production en créole.

Contrairement à l'ordre de la place des langues dans la production de lettres amicales, celle des lettres officielles montre une certaine constante ACF (anglais, français et créole). Seuls les hommes montrent une valeur supérieure du créole, en deuxième position. Il est possible que les occasions de produire des textes en créole sont plus nombreuses que dans leur lieu de travail ou ailleurs.

Sans aucun doute l'anglais s'érige la première place pour les messages électroniques. L'ordre des langues AFC (anglais, français et créole) domine pour l'ensemble des groupes. Seuls les hommes et le groupe le plus âgé ne montrent aucune valeur pour la production en créole.

Cette enquête nous a permis d'obtenir une image précise de la place des langues pour l'ensemble des pratiques linguistiques dans un contexte formel et informel, dans des situations spécifiques de communication orale et écrite: radio, télévision, lecture des textes, conversation et écriture. Nous avons pu comparer les usages en se servant des variables basées sur le sexe et l'âge des témoins. Cette enquête nous a permis aussi d'établir la place des langues pour l'ensemble de ces activités langagières.

Dans le domaine de l'audio-visuel, si la valeur d'écoute pour les émissions radiophoniques dans les trois langues est négligeable, il existe un écart plus important entre le français et le créole à la télévision. De même, l'anglais en raison de son statut de langue administrative, occupe la première place à la radio pour certaines émissions. Quelques émissions clés, comme la musique et chansons et les documentaires en langue créole, recueillent une valeur importante aussi bien chez les hommes que les femmes. Les plus jeunes sont plus attirés par des émissions en anglais et en créole, alors que les 34-50 ans suivent davantage des documentaires en français. Enfin les variétés francophones sont plus appréciées des jeunes.

En production orale, le taux de la prise de parole en anglais et en créole est assez proche, mais la valeur est légèrement supérieure en français et varie en fonction des situations. Nous remarquons que la valeur de lecture est quasi identique en français et en anglais et moins importante en créole. Quand on considère le facteur âge pour la lecture en créole, il est vraisemblable que les plus jeunes, alphabétisés en créole, soient plus à l'aise avec cette langue. Quant aux plus âgés, ils seraient plus aptes à lire en français en raison de leur niveau de compétence linguistique supérieur. Par ailleurs, cette faible valeur en français écrit, chez les plus jeunes, pourrait s'expliquer par la plus grande variété de textes en langue anglaise. Somme toute, les nouvelles générations de jeunes ont de meilleures connaissances de l'anglais.

Dans le domaine de l'écrit, la valeur est égale en compréhension écrite pour l'anglais et le français et moins importante en créole. Nous avons pu confirmer ce constat dans certaines pratiques langagières. En analysant la valeur des langues dans la production écrite, pour les différents groupes d'âges, nous constatons que l'anglais occupe la première place et que les

plus jeunes écrivent plus que les autres groupes. Paradoxalement, les témoins les plus âgés écrivent peu en français alors que leur niveau de français nous laissait entendre que leur valeur de production serait supérieure à celle des jeunes. Il se pourrait que les occasions de production des textes en français pour ce groupe soient plus rares.

Cette étude nous a été utile dans la mesure où elle a fourni des informations en réponse à notre hypothèse sur la pratique inégale des langues dans la société seychelloise. Nous avons pu voir plusieurs schémas dans l'ordre des langues avec une forte dominante du CFA et du CAF suivis de AFC, AF et à un moindre degré FCA, FA, CFC. Cette diversité de valeurs dans les usages des langues en situations orales et écrites spécifiques, reflèterait, dans une certaine mesure, l'inégalité des fonctions linguistiques dans la société seychelloise. Elle aide aussi à expliquer, en partie, la répartition inégale des langues dans divers domaines de communication. Bien qu'il soit utilisé à différents degrés pour différents besoins, l'anglais garde la première place. Le français est davantage employé par les groupes les plus âgés dans des domaines spécifiques. Quant au créole, langue de communication orale, il est davantage utilisé par les jeunes, tout en étant présent à l'écrit. Dans le prochain chapitre, nous présenterons les opinions sur les usages, fonctions et représentations des langues dans le cadre de notre test de la pilule de M-L Moreau mené dans le contexte scolaire.

5.6 Les résultats de l'enquête n° 4 : les représentations des langues en contexte scolaire

Pour cette nouvelle enquête impliquant un public scolaire, 519 personnes ont été concernées par cette enquête, basée sur le test de la pilule de Marie-Louise Moreau, (1992) pour vérifier notre hypothèse « le locuteur seychellois attribue sa propre valeur et place à chaque langue en fonction de ses propres besoins de communication ». Le public est issu du contexte scolaire : 382 élèves du cycle secondaire : 108 provenant d'une école privée et 274 d'une école publique et 137 enseignants ont répondu au questionnaire ci-dessous qui nécessitaient trois réponses. Ils avaient à indiquer les langues choisies et à justifier leur choix. Les réponses visaient à nous renseigner sur les fonctions et les représentations des trois langues de la Constitution seychelloise. Les personnes concernées par le test ont pris connaissance du texte ci-dessous et répondu aux questions.

Version adaptée au contexte seychellois du test de Marie-Louise Moreau (1992)

1 a. « Un jour vous vous réveillez sans plus rien connaître d'aucune langue, ni français, ni anglais ni créole, RIEN !

Mais j'ai un médicament qui peut vous guérir ; seulement le médicament n'est pas encore tout à fait au point, parce qu'il permet de retrouver Une langue seulement.

J'ai trois pilules : une pilule qui permet de bien connaître le français, une autre pour l'anglais une autre pour le créole. On ne peut prendre qu'une seule pilule. Laquelle choisirez-vous ?

1. Pourquoi avez-vous choisi cette pilule?

2. Maintenant, on vous autorise à prendre exceptionnellement une deuxième pilule. Laquelle allez-vous prendre?

3. Pourquoi avez-vous choisi cette pilule ?

5.6.1 L'usage des langues dans les réponses

Selon la consigne du test, les sujets étaient libres d'utiliser la langue de leur choix pour les réponses. 97% des élèves de l'école publique et 96 % des enseignants ont rédigé leurs réponses en français, la langue utilisée dans le questionnaire. L'usage de l'anglais et du français était plus ou moins équilibré pour les élèves de l'école privée; 53.7% en anglais et 46.2% en français. Par contre, le pourcentage des réponses en créole est très faible pour les trois groupes ; 0,5% pour les élèves de l'école publique, 1,45% pour les enseignants et 0% pour les élèves de l'école privée. On peut comprendre aisément que ce dernier groupe n'ait pas fait usage du créole, cette langue étant exclue du programme d'études de leur école.

Nous avons dépouillé seule les 519 réponses.

Les sujets sont indiqués comme suit : Ep = école publique, Epr = école privée et Ens = enseignants. Chaque sujet cité porte un chiffre qui correspond à son numéro dans l'enquête

5.6.2 Les types d'énoncés

Les énoncés sont de longueur variable. Plus d'un tiers des réponses contiennent des membres de phrases ou des items lexicaux du type descriptif pour marquer l'appréciation et ou pour indiquer le statut de la langue. Dans de tels cas, les informations fournies ne concernent que les langues citées :

Exemple 1

A= Anglais C = Créole F= Français

Créole-français : C. « Langue maternelle. F. Belle langue » (Ens 72 2004).

Anglais-Français : A. « Like English. F. Voudrait apprendre et mieux parler le français » (Epr 20 2004).

Créole-anglais : C. « Langue maternelle. A. Plus sophistiquée, très facile » (Epu 262 2004).

Plus de la moitié des réponses sont formées de phrases courtes qui justifient chacune des langues choisies. D'autres réponses de cette catégorie peuvent se référer aussi aux fonctions et besoins attribués aux langues choisies :

Exemple 2

Anglais-créole : A « Need in later studies and work. C. Want to learn as it is official language of Seychelles, easier to learn than French » (Epr 62 2004).¹¹⁶

Anglais-créole : A « Speak more English than any other tongue, English would help me more. C. « To communicate with people I live with. A Citizen of Seychelles. I think Creole is compulsory to learn¹¹⁷ » (Epr 72 2004).

Anglais-Français : A « Devenir maître d'Anglais. F Beaucoup de touristes parlent français au pays » (Ens 278 2004).

Exemple 3

Une autre catégorie, plus d'un tiers des sujets, produit des juxtapositions de phrases. Le fait que le pays possède trois langues a incité les sujets à comparer les langues dans les différents domaines de leur propre quotidien et de celui des Seychellois en général :

¹¹⁶ « A. Nécessaire plus tard pour les études et le travail. C Veut l'apprendre comme c'est la langue officielle des Seychelles, plus facile à apprendre que le français » (Epr 62 2004).

¹¹⁷ « A. Parle plus l'anglais que n'importe quelle langue, l'anglais m'aiderait davantage. C. Pour communiquer avec les gens que je vis avec, pour un citoyen Seychellois je pense qu'il est obligatoire d'apprendre le créole » (Epr 72 2004).

Anglais-Français : A. « Plus facile à parler et écrire et une langue qu'on peut parler dans presque tous les pays. F. Créole, langue parlée aux Seychelles, pas de grands pays qui le parlent mais français c'est important comme l'anglais parce que beaucoup de pays parlent français » (Epu 234 2004).

Anglais-Français : A « Majorité des pays dans le monde parlent Anglais. Voyage, peux parler Anglais. Créole et français utilisés dans 30% des pays. F. Français et Anglais, langues parlées par presque tout le monde. Quelques pays parlent créole. Si on parle français, on peut comprendre créole » (Epu 12 2004) .

Créole-anglais : C. Because it's my mother tongue and am more comfortable with it because I can better express myself A. Language more commonly used in different parts of the world. With Creole alone, you won't get anywhere, besides more comfortable with English than French»¹¹⁸ (Ens 46 2004).

5.6.3 Les choix des langues

Notre première activité consistait à revoir tous les arguments pour chaque groupe, pour chacune des langues choisies. Ensuite, nous avons essayé de regrouper ces arguments par thème. D'après le tableau ci-dessous, en analysant l'ensemble des réponses pour chaque langue, nous pouvons constater que les sujets ont choisi l'anglais en première position suivi du créole et du français.

Tableau TP 1 : Résultat global du choix des langues pour l'ensemble des groupes

¹¹⁸ « C parce que c'est ma langue maternelle et je me sens à l'aise avec, parce que je peux mieux m'exprimer. A Langue plus utilisée dans différentes parties du monde. Avec créole seul, vous n'irez pas loin, de plus, plus confortable avec l'anglais que le français » (Ens 46 2004) .

LANGUES	REPONSES	%
ANGLAIS	(475)	91.52%
CREOLE	(309)	59.53%
FRANÇAIS	(274)	52.79%

Pour mieux faciliter l'interprétation de ces résultats, nous analyserons les choix de chaque langue séparément pour l'ensemble des groupes.

5.6.3.1 Le choix des langues par groupes : anglais

Tableau TP 2 : Résultats spécifiques du choix des langues par groupes : Anglais (91.52%)

ANGLAIS		
Public	1°choix	2°choix
Ecole privée (108)	84.25%	49.07%
Enseignants (137)	49.63%	39.40%
Ecole publique (274)	28%	59%

Les élèves de l'école privée enregistrent le taux le plus élevé pour le choix de l'anglais, la première langue de la scolarisation de cette école, suivi du groupe des enseignants et des élèves de l'école publique en dernière position. Nous remarquons par ailleurs, qu'il existe un écart de 35.18% dans le pourcentage entre les deux choix pour les élèves de l'école privée, de 31% pour les enseignants et de 13% pour les élèves de l'école publique. Ce dernier groupe par contre affiche un pourcentage plus élevé en deuxième choix.

5.6.3.2 Le choix des langues par groupes : créole

Tableau TP 3 : Résultats spécifiques du choix des langues par groupes : Créole (59.53%)

CREOLE		
Public	1 ^o choix	2 ^o choix
Ecole publique (274)	34.30%	29.92%
Enseignants (137)	31.38%	21.16%
Ecole privée (108)	8.33%	38.88%

Les élèves de l'école publique et les enseignants se rapprochent davantage du choix du créole en première position alors que les résultats des élèves de l'école privée affichent un taux nettement inférieur : 8,33% contre 34,30% élèves de l'école publique et : 31,3% enseignants. Par contre, nous notons une nette augmentation du créole, pour les élèves de l'école privée en deuxième choix. Ce faible choix du créole par cette école pourrait s'expliquer en partie par l'usage limité de cette langue par ces élèves dans cet établissement. En outre, nous remarquons que le créole, en tant que langue maternelle, montre un faible pourcentage par rapport aux deux autres langues pour l'ensemble des groupes. Ce premier constat nous laisse supposer que le créole est moins coté par ce public scolaire.

5.6.3.3 Le choix des langues par groupes : français

Tableau TP4 : Analyse des résultats spécifiques par groupes : Français (52.79%)

FRANCAIS		
Public	1 ^o choix	2 ^o choix
Enseignants (137)	18.97%	39.41%
Ecole publique (274)	12.40%	32.48%
Ecole privée (108)	7.40%	49.07%

Le français, la langue nationale la moins parlée et écrite, jouissant du statut de matière dans les établissements scolaires, est choisie en dernière position. Cette langue affiche un pourcentage très inférieur pour l'ensemble des groupes, bien que son résultat global ne soit pas trop éloigné du créole avec un écart de 6.74% (Français 52,9% : Créole 59,55).

Les enseignants, en premier, choisissent cette langue suivi des élèves de l'école publique et plus étonnant encore des élèves de l'école privée en dernière position alors que nous aurions cru que cette école prestigieuse aurait accordé une place plus importante à la deuxième langue nationale. Toutefois, elle lui accorde une plus grande importance en deuxième choix, ce que nous constatons pour les autres groupes également. Ce résultat nous laisse néanmoins supposer que cette langue n'est pas aussi bien valorisée que l'anglais par l'ensemble des groupes.

A la suite de cette première analyse des résultats de ce test, nous pouvons avancer les constats suivants pour l'ensemble des groupes :

- L'anglais et le créole sont les deux langues nationales les plus valorisées.
- Le français est la langue internationale la moins cotée en premier choix mais elle a une meilleure place en deuxième choix.
- Le créole, langue maternelle, bien que favorisée en deuxième place après l'anglais, ne montre pas un taux de pourcentage élevé en premier choix.

5.6.4 L'analyse des résultats sur la combinaison des choix des langues

Nous avons regroupé les choix de langues pour nous permettre de relever les combinaisons les plus populaires afin de nous guider vers des modèles de bilinguisme. Cet exercice nous a permis d'en dégager sept catégories de combinaisons.

Tableau TP 5 : Analyse comparative des résultats sur la combinaison des langues

TYPE	Premier choix	Deuxième choix	Grand total
Type 1	Anglais	Français	169 / 32.56%
Type 2	Anglais	Créole	136 /26.20%
Type 3	Créole	Anglais	119/22.92%
Type 4	Français	Anglais	51/9.82%
Type 5	Français	Créole	27/.20%
Type 6	Créole	Français	17/3.27%

En analysant le tableau ci-dessus, nous notons que le type anglais et français (AF) est la combinaison la plus populaire avec un pourcentage de 32.56%. En deuxième position, nous trouvons la combinaison anglais et créole (AC) avec un faible écart de 6.36% par rapport au

type 1. Nous retrouvons en troisième position créole et anglais, Type 3 (CA) En effet, quand nous combinons les résultats des types (AC) et (CA), nous obtenons un pourcentage total de 49.12%. Par contre, nous avons un pourcentage inférieur de 42.38% pour les types (AF) et (FA). Toutefois, c'est l'association anglais et français qui arrive en première position. En outre, les types 5 et 6 français et créole (FC) et (CF) qui connaissent une baisse considérable avec un taux inférieur de 10,40%, constituent les combinaisons les moins populaires.

Selon ces premiers résultats, il ressort que l'anglais et le créole sont mieux reconnus que le français par tous les groupes confondus. Par ailleurs, le faible degré de compatibilité entre cette dernière langue et le créole laisserait supposer qu'elles sont moins valorisées par les personnes. Ces choix reflèteraient-ils leur usage et leur fonctionnalité dans la société ?

A ce point, il serait bon d'analyser les résultats des combinaisons de langues de chaque groupe pour voir éventuellement s'il existe des points de convergence et de divergence.

5.6.4.1 Les élèves de l'école publique

Tableau TP 6 : Ecole publique : type de combinaisons des langues (274 sujets)

TYPE	Premier choix	Deuxième choix	Grand total	
Type 1	Créole	Anglais	81	29,5%
Type 2	Anglais	Français	76	27,7 %
Type 3	Anglais	Créole	70	25,5%
Type 4	Français	Anglais	22	8,02%
Type 5	Créole	Français	13	4,74%
Type 6	Français	Créole	12	4,3%

Selon ce tableau, nous constatons que pour le groupe de l'école publique, c'est la combinaison du type 1 (CA) qui prédomine, suivi du type (AF) et du type (AC). Quand nous combinons les types 1 et 3 (CA) et (AC), nous obtenons un taux de 55%. Par contre, les types 2 et 4, (AF) et (FA) qui comprennent les deux langues internationales, se positionnent en deuxième rang avec un taux de 35,72%. Le reste des combinaisons types 5 et 6 (CF) et (FC) révélé par le regroupement du français avec le créole, obtient la faible valeur de 9.04%, encore

légèrement inférieure au résultat global de (10.40%). Ce résultat dans un premier temps, nous amènerait à déduire que la perception de l'anglais et du créole est plus positive que celle du français. D'autre part, le français ne semble pas compatible avec le créole, comme pour notre premier constat pour le résultat global.

5.6.4.2 Les élèves de l'école privée

Tableau TP 7 Ecole privée type de combinaisons des langues (108 sujets)

TYPE	Premier choix	Deuxième Choix	Grand total
Type 1	Anglais	Français	(51) 47.2%
Type 2	Anglais	Créole	(40) 37.03%
Type 3	Créole	Anglais	(07) 6.48%
Type 4	Français	Anglais	(06) 5.5%
Type 5	Créole	Français	(02) 1.85%
Type 6	Français	Créole	(02) 1.85%

Les élèves de l'école privée choisissent le type (AF) suivi du type (AC) et du type (CA). Nous obtenons donc en première position un pourcentage de 52.7% pour les types 1 et 4 (AF) et (FA). Contrairement au résultat des élèves de l'école publique, l'association du créole et de l'anglais est encore moins valorisée. En effet, en combinant les types 2 et 3 (AC et CA), nous obtenons un pourcentage de 43,5%, ce qui nous donne un écart de 9.2% avec le groupe de l'école publique (cf. 55%). Pour ce qui concerne les types 5 et 6 (CF et FC), le pourcentage de 3,6% révèle une association encore plus faible de ces deux langues, ce qui donne un écart de 6.8% entre les deux publics scolaires (cf. Ecole publique : 10.40%).

5.6.4.3 Les enseignants

Tableau TP 8 : Enseignants type de combinaisons des langues (137 sujets)

TYPE	Premier choix	Deuxième Choix	Grand total
Type 1	Anglais	Français	(42/30.65%
Type 2	Anglais	Créole	(26)/18.97%
Type 3	Créole	Anglais	(31)/ 22.62%
Type 4	Français	Anglais	(23)/16.78%
Type 5	Créole	Français	(12)/8.75%
Type 6	Français	Créole	(03) /2.18%

Selon ce tableau, nous constatons que les enseignants choisissent le type 1 (AF) en premier suivi des types (CA) et (AC) en deuxième et troisième positions. La combinaison des types (AF) et (FA) enregistre un taux de 47,43% suivi des types (CA) et (AC) avec un pourcentage de 41,59%. Par contre le regroupement du français et du créole obtient une valeur nettement inférieure de 11% aux autres types de combinaisons mais supérieure à celle des deux groupes précédents, (9.04% Ecole publique et 3.6% : Ecole privée). Par contre, ce groupe d'enseignants enregistre une valeur supérieure à celle du résultat global de 10.40%. Dans un premier temps, ce résultat nous amènerait à déduire que la perception de l'anglais et du français par les enseignants est plutôt positive : l'anglais et le créole se combinent bien, le français avec le créole serait davantage compatible pour ce groupe.

Il ressort de cette première comparaison de combinaisons de langues pour l'ensemble des groupes que

- l'association du créole avec l'anglais (CA) et (AC) serait plus importante chez les élèves de l'école publique et les enseignants que chez les élèves de l'école privée.
- La combinaison (AF) et (FA) est plus populaire chez le groupe d'élèves de l'école privée et celui des enseignants.
- L'ensemble des groupes affiche un faible pourcentage pour la combinaison (CF) et (FC), bien que le groupe des enseignants enregistre une valeur supérieure.
- La combinaison (FA) occupe la 4^e position dans les trois groupes.
- Les types (CF) et (FC) se positionnent en respectivement 5^e et en 6^e places.

5.6.5 Le contenu des énoncés

Les sujets ont justifié leur choix des langues de différentes façons. Etant donné qu'ils n'avaient aucune indication sur les informations que nous recherchions, les justifications du choix de la première et de la deuxième langue font appel à une grande variété de thèmes. Dans un premier temps, ces choix sont exprimés à partir des caractéristiques propres aux langues. Pour de tels énoncés, les sujets font directement référence à la structure de la langue. D'autre part, nous pouvons dégager à partir des discours épilinguistiques ou représentations, des remarques liées à la valorisation et à la dépréciation. Cette dernière peut même être considérée

comme de la stigmatisation. Les remarques indiquent que les sujets gèrent leur répertoire linguistique en se fondant sur les représentations qu'ils se font des qualités inhérentes aux langues en contact.

La première catégorie qui concerne la valorisation revêt différents aspects : structurel, social et affectif. L'anglais et le français, les deux langues internationales, qui ne sont pas la langue maternelle de la plupart des sujets de l'enquête (en dehors de quelques élèves de l'école privée) sont valorisées de deux manières. Elles sont souvent perçues positivement comme langues d'ascension sociale pour leur structure, prestige et valeur dans la société.

5.6.6 Les représentations de l'anglais

L'anglais est le plus souvent valorisé positivement. Cette valorisation repose essentiellement sur sa facilité et la confiance linguistique qu'il génère, sa valeur universelle et ses usages dans les institutions clés. Cette langue n'a recueilli quasiment aucune valeur dépréciative.

5.6.6.1 L'anglais, langue facile

Cette langue est considérée avant tout comme une langue facile. Cette valorisation provient de 57 sujets (30 élèves de l'école publique et 12 de l'école privée et 15 enseignants). Cette facilité ne se limite pas à l'expression orale mais s'étend à la compréhension orale.

« Plus facile à apprendre et à communiquer » (Epr 3 2004)

« Plus facile pour parler et comprendre » (Ens 50 2004)

« Très facile à parler » (Epu 171 2004)

Les sujets soulignent que l'anglais est plus facile que le français tant sur le plan de la communication que celui de l'écrit. Cette langue est doublement valorisée :

« Plus facile de parler et écrire que le français » (Epu 49 2004)

« Le français/créole difficile à lire instructions » (Epu 69 2004)

Seuls trois élèves de l'école publique avouent ne pas maîtriser l'anglais :

« Je ne connais pas bien l'anglais » (Epu 94 2004)

« ne comprend pas très bien mais aime faire » (Epu 127 2004)

« C'est pas ma langue maternelle et ne sait pas
tout en anglais » (Epu 227 2004)

Un seul enseignant reconnaît avoir des manques en anglais :

« J'ai du mal à parler bien cette langue » (Ens 11 2004)

5.6.6.2 L'anglais et la confiance linguistique

Cette catégorie regroupe 135 des réponses dont 85 de l'école publique, 24 de l'école privée et 26 des enseignants. Ces sujets sont unanimes à exprimer leur confiance et leur appréciation pour cette langue, en affichant leur préférence ou leur connaissance. Considérer l'anglais comme une langue facile révèle combien ces sujets se considèrent à l'aise avec cette langue et semblent ne pas avoir de problèmes à l'utiliser. Ce sont en majorité les deux groupes d'élèves qui affirment cette aisance et cette facilité de communication. Pour ces sujets, cette langue considérée comme facile non seulement inspire confiance mais leur permet de s'exprimer avec aisance. En général, l'anglais est valorisé pour sa capacité de sécurité linguistique :

« I like to take English. easy to express myself »¹¹⁹ (Epu 131 2004)

Les sujets précisent aussi les domaines dans lesquels ils se sentent confiants. Ils indiquent tout particulièrement leur aisance à l'oral et à l'écrit:

« Langue que je parle avec tout le monde » (Epr 19 2004)

« Plus à l'aise avec cette langue pour parler et écrire » (Ens14 2004).

« Language best at »¹²⁰ (Epr 58 2004)

¹¹⁹ « J'aime anglais , facile pour m'exprimer » (Epu131 2004).

¹²⁰ « Langue que je maîtrise le mieux » (Epr 58 2004).

5.6.6.3 L'anglais, langue aimée par tous

55 élèves de l'école publique, 15 élèves de l'école privée, 11 enseignants déclarent qu'ils aiment cette langue. Ils apprécient aussi les activités de lecture et d'écriture dans cette langue :

- | | |
|--|---------------|
| «C'est la langue que je préfère » | (Ens 9 2004) |
| «Aime bien lire et écrire cette langue » | (Ens 12 2004) |
| « J'adore anglais » | (Ens11 2004) |

En montrant leur préférence pour l'anglais, certains sujets n'hésitent pas à le comparer au français, langue perçue comme difficile et inaccessible. D'autres ont tendance à le comparer au créole pour montrer que cette dernière langue ne jouit pas du même statut que l'anglais :

- | | |
|--|---------------|
| « Préfère anglais au français et au créole » | (Epr 10 2004) |
| « Aime anglais plus que français » | (Ens13 2004) |

5.6.6.4 L'anglais, langue de grande communication universelle

Cette catégorie thématique compte 176 réponses ainsi répertoriées dans les groupes : 69 pour le groupe des élèves de l'école publique, 57 pour le groupe des élèves de l'école privée et 48 pour le groupe des enseignants. La majorité considère l'anglais comme la première langue universelle, massivement parlée par tous partout dans le monde. C'est de loin l'argument le plus soutenu et les commentaires issus des trois groupes font ressortir cette dimension internationale de l'anglais. Les sujets ont recours à différents attributs pour caractériser l'universalité de cette langue. Les termes les plus communs sont : *importante, populaire, dominante, connue, universelle, internationale*, ce que confirment à juste titre les commentaires suivants:

- « Langue universelle et importante dans le monde entier » (Epu 223 2004)
 « Langue plus dominante dans le monde » (Epu 17 2004)
 « In the world, English is the most popular language
 and every country knows it »¹²¹ (Epr 6 2004)
 « Première langue mondiale » (Epu 247 2004)

5.6.6.5 L'anglais, langue la mieux comprise

La langue considérée comme la plus répandue dans le monde, pour tous les sujets, l'anglais est mieux compris et utilisé tant dans les pays anglophones que dans le reste du monde. Beaucoup soulignent aussi que les chances de se faire comprendre en anglais sont beaucoup plus grandes n'importe où à l'étranger :

- « On peut parler anglais partout dans le monde » (Epu 10 2004)
 « Everywhere in the world, people speak
 at least some English »¹²² (Ens 86 2004)
 « Beaucoup de pays connaissent cette langue et
 peut mieux parler » (Ens 5 2004)
 « Understood by most people in the world, even if they
 live in different countries »¹²³ (Epr16 2004)

En fin de compte, pour la plupart, l'anglais en raison de son usage universel est perçu comme une langue indispensable, comme attestent les commentaires suivants :

- « We cannot go anywhere without knowing English »¹²⁴ (Epr 5 2004)
 « Langue que tous les pays doivent parler » (Epu 207 2004)
 « A Language more commonly used in different parts
 of the world with Creole, alone, you won't get anywhere, besides more comfortable with
 English than French »¹²⁵. (Ens 46c 2004)

¹²¹ « L'anglais est la langue la plus populaire dans le monde et tous les pays le connaissent » (Epr 6 2004).

¹²² « Partout dans le monde les gens parlent au moins un peu d'anglais » (Ens 86 2004).

¹²³ « Compris par la plupart des gens même s'ils vivent dans différents pays » (Epr16 2004)

¹²⁴ « Nous ne pouvons aller nulle part sans connaître l'anglais » (Epr 5 2004)

Cette enseignante (Ens 46c) veut montrer que l'anglais est beaucoup plus important que le créole dont l'usage est limité. Ce genre de commentaire a été très souvent repris pour insister sur le caractère universel de l'anglais ou du français.

5.6.6.6 Les usages de l'anglais dans le quotidien

Plus de la moitié des sujets répartis dans l'ensemble des groupes, font référence à ce thème dans leurs réponses. Les domaines cités où l'usage de l'anglais prédomine concernent l'enseignement, le travail et les voyages. Les sujets font ressortir le côté utilitaire de l'anglais, et précisent les situations quotidiennes qui nécessitent son usage.

5.6.6.7 L'anglais à l'école

Un bon nombre d'élèves rappellent son rôle comme medium dans l'enseignement pour les leçons et la communication avec l'enseignant

- «Facile de parler anglais parce que dans la classe
on parle souvent l'anglais » (Epu 57 2004)
- « Pour mieux parler avec la maîtresse » (Epu 91 2004)
- «Most lessons are done in English »¹²⁶ (Epr 62 2004)
- «Parce que pour toutes les leçons, on peut parler
en anglais » (Epu 88 2004)

Une seule enseignante reconnaît que son statut d'enseignante, l'oblige à promouvoir cette langue universelle :

- « Suis enseignante d'anglais, doit promouvoir anglais » (Ens 3b 2004)

5.6.6.8 L'anglais dans le travail

¹²⁵ « Une langue très répandue dans différentes parties du monde, seul avec le créole, vous n'irez pas loin, par ailleurs plus à l'aise avec l'anglais et le français » ((Ens 46c 2004).

¹²⁶ la plupart des cours se font en anglais (Epr 62 2004).

Un grand nombre de sujets reconnaissent l'importance de l'anglais dans le monde du travail:

« On l'utilise plus pour le travail,» (Epu 269 2004)

«Anglais aide à trouver une bonne place » (Epu 194 2004)

Une minorité d'enseignants soulignent son utilité à l'école et l'avancement professionnel:

« A besoin pour ma carrière » (Ens 21 2004)

« Apprendre comment faire des leçons en Anglais
et pour parler Anglais » (Ens 60c 2004)

5.6.6.9 L'anglais dans l'administration

Très peu de sujets soulignent la place de l'anglais écrit dans l'administration alors que cette langue occupe une place primordiale dans les médias et l'administration. :

« Anglais parlé beaucoup au monde et aux Seychelles aussi » (Epu 241 2004)

« English mostly used in offices »¹²⁷ (Epr 84 2004)

« Language used everyday »¹²⁸ (Ens 55b 2004)

L'on pourrait supposer que la plupart n'ont pas trouvé nécessaire de signaler cette fonction de l'anglais puisqu'ils le considèrent déjà comme très utile dans le contexte des Seychelles. Par contre, un seul élève souligne que l'anglais et le créole sont les deux langues utiles dans la recherche d'un emploi :

« Pour un travail, on parle plus anglais et créole » (Epu 269 2004).

Les élèves de l'école privée semblent davantage considérer l'anglais comme langue de promotion sociale surtout pour les études et la carrière.

¹²⁷ « Anglais utilisé davantage dans les bureaux » (Epr 84 2004).

¹²⁸ « Langue utilisée chaque jour » (Ens 55b 2004).

- « Besoin pour carrière, plus connue dans le monde
et aussi pour examens IGCSE » (Epr103 2004)
- « Need English more in life and my career »¹²⁹ (Epr 31 2004).
- « ...aussi pour trouver un emploi, ou une carrière » (Epr 84 2004)

5.6.6.10 L'anglais et le tourisme

Ce thème rassemble des réponses dispersées essentiellement dans les groupes d'élèves de l'école publique et des enseignants. Seuls 3 élèves de l'école privée font référence à ce thème. Les sujets insistent sur l'usage de l'anglais pour la communication avec les touristes qui selon eux sont nombreux à visiter les Seychelles:

- «Faut savoir parler anglais avec touristes » (Epu 169 2004)
- « Plus facile quand je rencontre un touriste pour parler » (Epu 60 2004)
- « Pour mieux communiquer avec touristes » (Epu 89 2004)
- « Beaucoup de touristes qui parlent anglais,
viennent dans notre pays » (Ens 1 2004)

D'autres soulignent son importance dans le métier du tourisme et du commerce »

- «Très connu pour business et le tourisme » (Epu 68 2004)
- «Needed for business, tourism, trade »¹³⁰ (Epri 68 2004)
- « For job with tourists, need to speak French and English»¹³¹ (Epr 14 2004)

Il faudra faire remarquer qu'au moins 10% de touristes venant aux Seychelles sont d'origine anglophone ou pratiquent l'anglais. Les sujets reconnaissent donc l'intérêt de l'anglais à l'économie du pays dans l'industrie touristique.

5.6.6.11 L'anglais langue de communication informelle

¹²⁹ « A besoin plus d'anglais dans la vie et pour ma carrière » (Epr 31 2004).

¹³⁰ « Nécessaire pour les affaires, le tourisme, le commerce » (Epri 68 2004).

¹³¹ « Pour travail avec touristes, nécessaire de parler français et anglais » (Epri 68 2004).

Ce thème est mentionné par moins de 10% de sujets issus de l'école privée. Ces élèves précisent que l'anglais est employé pour les conversations et la socialisation en général. Notons que ces élèves utilisent davantage cette langue à l'école comme à la maison. Pour eux, l'anglais est aussi la langue de la communication usuelle avec les amis et la famille. Une minorité d'élèves se réclament même de l'anglais comme langue maternelle :

«spoken since childhood¹³²... » (Epr 45 2004)

« Most friends speak that language »¹³³ (Epr76 2004)

« Langue que je parle et avec tout le monde » (Epr19 2004)

« Grown up speaking English to my family, loved ones,
friends and everyone in my surroundings »¹³⁴ (Epr 82 2004)

Un élève de l'école privée précise que l'anglais sert à distraire :

« Tous mes jeux sont en anglais » (Epr 47 2004)

Aucun élève de l'école publique ou enseignant ne considère l'anglais comme langue maternelle. En revanche, une minorité d'élèves de l'école publique constate que l'anglais est beaucoup parlé aux Seychelles :

« Anglais est utilisé partout aux Seychelles, parlé et officiellement » (Epu 84 2004)

« L'une des langues parlées aux Seychelles... » (Ens 40 2004)

« Tout le monde aux Seychelles parle l'anglais, le français
et le créole » (Epr 52 2004)

« L'une des langues parlées aux Seychelles et avec français développerai Langue
maternelle » (Ens 40 2004)

¹³² « Parlé depuis l'enfance » (Epr 45 2004).

¹³³ « La plupart de mes amis parlent cette langue ».

¹³⁴ « J'ai grandi en utilisant l'anglais à ma famille, mes proches, amis et tout le monde de mon entourage » (Epr82 2004)

Epr 52 est le seul sujet à souligner que les trois langues sont parlées par tous dans le pays. Certains sujets font aussi ressortir que l'anglais est plus pratiqué que les autres langues :

- « Je parle plus Anglais que français/créole » (Epr 44 2004)
« Presque tout le monde parle cette langue
mais moins français et créole » (Epu 137 2004)
« Plus de pays parlent beaucoup anglais et moins français » (Epu 64 2004)

5.6.6.12 L'anglais, langue des voyages

A part la nécessité de communiquer avec les touristes dans le pays, le thème « voyage » constitue un élément essentiel pour la connaissance et la maîtrise de cette langue. Une minorité de sujets entrent dans cette catégorie et concernent majoritairement les élèves et enseignants de l'école publique. En effet, la plupart des sujets font remarquer l'utilité de l'anglais pour les déplacements à l'étranger :

Soit n'importe où dans le monde:

- « Quand je vais dans un autre pays, je peux parler Anglais » (Ens 85 2004)
« In case of travel abroad, as three quarter of the world
understand English »¹³⁵ (Epr73 2004)
« Will help if to visit any country in the world »¹³⁶ (Epu 87 2004)
« Langue que tout le monde peut utiliser quand
ils vont à l'étranger » (Epr 3 2004)

D'autres précisent les pays où ils souhaitent voyager et peuvent s'exprimer en anglais :

- « Quand on voyage dans d'autres pays comme Angleterre
on saura comment parler anglais » (Epu 58 2004)

¹³⁵ « En cas de voyage à l'étranger » (Epr73 2004)

¹³⁶ m'aidera à visiter n'importe quel pays dans le monde » (Epu 87 2004).

Contrairement aux enseignants, les élèves accordent une grande importance à l'utilité de l'anglais pour le voyage. Pourtant dans l'ensemble, les Seychellois voyagent beaucoup notamment les enseignants en période de vacances. Ils se rendent notamment à Maurice, à Singapour, en Grande Bretagne, au Canada ou dans d'autres pays où vivent des membres de leur famille qui ont migré. D'autres se déplacent pour recevoir des soins médicaux qui ne sont pas accessibles aux Seychelles. Ces personnes se rendent dans les îles voisines : Maurice et la Réunion ou Afrique du Sud, Singapour et Inde.

5.6.6.13 L'anglais, langue d'ouverture vers l'espace anglophone

L'anglais est également perçu comme une langue d'ouverture sur le monde. Plus d'un quart des réponses vont dans ce sens et sont plus ou moins dispersés dans tous les groupes. Ces sujets considèrent l'anglais comme une langue d'ouverture vers le monde en particulier vers les pays anglophones :

- | | |
|---|---------------|
| « ...pour vivre en Angleterre » | (Epu 90 2004) |
| « A envie d'aller aux Etats-Unis » | (Epr 15 2004) |
| « pour pouvoir voyager dans d'autres pays
en parlant bien l'anglais (Amérique) » | (Epu 59 2004) |

L'anglais permet aussi à l'individu de se développer davantage, de connaître une vie meilleure. L'anglais ainsi perçu comme langue de promotion sociale, pourrait garantir une amélioration dans la condition sociale. Ces commentaires laisseraient entendre que les deux autres langues ne sont pas en mesure d'offrir cette pareille possibilité d'ouverture.

- | | |
|---|----------------|
| « Presque tout le monde le parle, pour aller loin » | (Epr 200 2004) |
| « Peu m'amener très loin des Seychelles » | (Ens 8b 2004) |
| « Pour aller devant, pour développer talent » | (Epu 189 2004) |
| « Aujourd'hui toutes les choses sont en anglais » | (Epu 81 2004) |

Les sujets valorisent l'anglais comme langue facile tant sur le plan de la compréhension, de l'expression et de l'écriture. Ils se disent confiants dans cette langue à valeur universelle. Elle est aussi très utile dans la vie au quotidien dans divers domaines : enseignement, le travail, l'économie notamment le tourisme. Les sujets l'estiment nécessaire pour les voyages à l'étranger. L'anglais dans l'ensemble est valorisé positivement.

5.6.7 Les représentations du créole

Le créole est valorisé essentiellement sur le plan affectif. Il est érigé comme langue d'identité qui constitue la principale raison avancée. Plus de 80 sujets qui ont justifié leurs choix du créole font référence à ce thème, dont 55 élèves de l'école publique, 12 de l'école privée et 13 enseignants.

5.6.7.1 Le créole, langue identitaire

Le terme langue maternelle paraît dans presque partout avec 60 réponses de l'école publique, 28 de l'école privée et 44 des enseignants. Un bon nombre de sujets utilisent les termes : *langue de mon pays*, *langue de ma naissance*, *langue natale* pour marquer leur attachement à cette langue. Pour la plupart des cas, il constitue l'unique justification en première et en deuxième position. Ce fort attachement à la langue créole est très visible dans les termes utilisés dans les commentaires.

« C'est ma propre langue » (Epu108 2004)

« Langue de naissance » (Ens 57a 2004)

« Language used in my country »¹³⁷ (Ens 55 2004)

« First language I learnt and what is used in Seychelles »¹³⁸ (Epr 58 2004)

Ce sentiment d'appartenance est très fort et aucun sujet n'a attribué cette fonction à l'anglais ou au français. Les sujets veulent démontrer que c'est la première langue des Seychelles et comme Seychellois, c'est une langue dont ils n'arriveraient pas à se passer, même

¹³⁷ « langue utilisée dans mon pays » (Ens 55 2004).

¹³⁸ « Première langue que j'ai apprise et qui est utilisée aux Seychelles » (Epr 58 2004)

s'ils ont appris d'autres langues. Pour eux, cette langue idéale appartient à leur identité et à leur identification :

- | | |
|---|---------------|
| « Country's my first language » ¹³⁹ | (Epr 57 2004) |
| « C'est la langue utilisée aux Seychelles » | (Epu 412004) |
| « Langue depuis mon enfance, langue originale » | (Ens 21 2004) |
| « Créole est ma langue natale » | (Epu 38 2004) |

D'autres l'associent à la Nation ou à la nationalité. Les sujets l'identifient comme la langue des Seychelles et des Seychellois :

- | | |
|--|----------------|
| « Suis seychellois et on parle créole » | (Ens 44b 2004) |
| « Langue de ma nationalité » | (Epr73 2004) |
| « On est aux Seychelles et le créole est la langue maternelle des Seychelles » | (Epr 98 2004) |
| « Nationality seychelloise, so I speak it first » ¹⁴⁰ | (Epu 132 2004) |

Parfois, nous ressentons ce sentiment de patriotisme vis-à-vis du créole où l'idée de la Nation est exacerbée, d'où la nécessité d'utiliser le créole. En d'autres mots, l'usage du créole devient un impératif pour le Seychellois natif :

- | | |
|--|-----------------|
| « As Seychellois, ought to be able to speak my native language » ¹⁴¹ | (Epri55 2004) |
| « As a citizen of Seychelles, I think Creole is compulsory to learn » ¹⁴² | (Epr72 2004) |
| « Faut connaître sa langue maternelle » | (Ens 218 2004). |
| « Very important to understand my fellow Seychellois » ¹⁴³ | (Epu 79 2004) |

¹³⁹ « La première langue de mon pays » (Epr 57 2004).

¹⁴⁰ « Nationalité seychelloise alors je la parle en premier » (Epu 132 2004).

¹⁴¹ « en tant que Seychellois je devrais être capable de parler ma langue natale » (Epr 55 2004).

¹⁴² « En tant que citoyen des Seychelles je crois qu'il est obligatoire d'apprendre le créole » (Epr72 2004).

¹⁴³ « Tres important pour comprendre mes compatriotes » (Epr 106 2004)

Ces énoncés montrent que les sujets distinguent le créole, la langue maternelle, des deux autres langues, le français et l'anglais, pour bien montrer que la pratique réelle du créole est la preuve de leur appartenance à la culture créole. La remarque d'un élève de l'école publique « Mon pa franse » ¹⁴⁴ (Epu 178 2004) confirme ce sentiment. Il souligne qu'il utilise le créole parce qu'il n'est pas Français. Cette remarque mettrait-elle en évidence un certain sentiment d'exclusion du français du répertoire linguistique de cet élève ? Un autre élève considère qu'il doit utiliser le créole, l'anglais étant peu compris :

« Beaucoup de Seychellois ne connaissent pas anglais, pour mieux communiquer en créole avec eux » (Epu 76 2004)

Dans ce même ordre d'idée, un enseignant fait remarquer que l'anglais et le français n'ont pas la même importance que le créole :

« Langue maternelle plus importante, quand je saurai bien parler créole, j'essaierai de parler anglais et français » (Ens 50b 2004).

Il est donc normal que certains sujets attribuent au créole une valeur culturelle liée à la tradition, observation qui n'a pas été citée pour les deux autres langues :

« Langue traditionnelle de mon pays » (Epr 97 2004)

« Langue de ma culture » (Epu163 2004)

« C'est traditionnel » (Epu 09 2004)

C'est probablement ce même point de vue qui a poussé cette enseignante à exprimer sa fierté envers le créole : « Fièr de cette langue » (Ens 30b 2004).

Les remarques relatives à la structure de la langue concernent essentiellement sa valeur unique et sa proximité avec le français, mais cette proximité peut être valorisante ou dépréciative.

¹⁴⁴ « Je ne suis pas français » (Epu 178 2004).

Dans un premier temps, les sujets marquent leur appréciation pour le créole en utilisant des qualificatifs valorisants

- | | |
|---|----------------|
| « Very interesting language to speak » ¹⁴⁵ | (Epr61 2004) |
| « La plus belle langue que je peux parler » | (Epu 110 2004) |
| « Langue unique et spéciale » | (Ens 45b 2004) |
| « Créole est meilleur » | (Epu 27 2004) |

En outre, nous relevons des remarques appréciatives issues des élèves de l'école privée qui montrent que ces sujets ne maîtrisent pas cette langue, tout en reconnaissent sa valeur et en manifestant l'envie de la connaître davantage :

- | | |
|--|-----------------------------|
| « voudrait bien connaître ». | (Epr 24 2004) |
| « a envie d'apprendre le créole » | (Epr 29 2004) « Plus facile |
| de parler et j'aime parler » | (Epr 56 2004) |
| « Native tongue I like it » ¹⁴⁶ | (Epr 69 2004) |

Une minorité d'élèves de l'école publique expriment leur amour pour cette langue :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| « Aime parler créole » | (Epu 49 2004) |
| « J'aime cette langue » | (Epu 62 2004) |

Nous pouvons supposer que ce souhait de mieux connaître le créole est exprimé par ceux qui n'ont pas beaucoup d'occasions de l'utiliser dans les classes.

Pourtant ils sont nombreux à reconnaître son importance aussi bien comme langue maternelle que première langue de communication des Seychellois. Nous pouvons comprendre le nombre limité d'élèves de l'école privée (seulement deux) qui expriment leur amour pour cette langue dans la mesure où elle n'occupe aucune place dans l'enseignement et

¹⁴⁵ « Langue très intéressante pour parler » (Epr 61 2004).

¹⁴⁶ « Langue maternelle, je l'aime » (Epr 69 2004).

l'apprentissage dans cet établissement scolaire. Rappelons que, dans les écoles publiques, le créole est utilisé comme medium informel pour l'enseignement de certaines matières, tout particulièrement celles non sanctionnées par des examens. Il est également employé pour expliquer certains concepts aux élèves en difficulté d'apprentissage dans des classes où l'anglais est le medium d'enseignement. Aucun sujet n'a émis de commentaire relatif à l'aspect utilitaire ou fonctionnel à l'écrit dans la société, comme pour les deux autres langues. Il s'agirait donc d'une langue peu reconnue dans le domaine où les fonctions sont remplies par l'anglais et le français.

Dans un deuxième temps, les sujets établissent une comparaison avec le français :

5.6.7.2 Le créole, langue proche du français

17 sujets évoquent la simple ressemblance du créole avec le français dont 8 élèves de l'école privée, 4 enseignants et 5 élèves de l'école publique sans toutefois en préciser le domaine:

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| « Créole ressemble au français » | (Ens 60 2004) |
| « Un peu comme français » | (Epu 2004) |
| « Le créole est presque le français » | (Epu 49 2004) |

D'autres sujets essaient d'expliquer cette parenté :

- | | |
|---|----------------|
| « Very much like French but with a different touch,
very interesting» ¹⁴⁷ | (Epr 88 2004) |
| « Créole très près du français, pas de confusion
de langue ou de mots » | (Epu 172 2004) |
| « Country language 'a bit of French in it » ¹⁴⁸ | (Epr 57 2004) |

¹⁴⁷ « Ressemble beaucoup au français mais avec une différente touche très intéressante » (Epr 88 2004).

¹⁴⁸ « La langue de mon pays un peu de français là- dedans » (Epr 57 2004).

Cette comparaison peut être valorisante dans la mesure où le créole contribue au développement du français. Ainsi une minorité de sujets montrent que le créole aide la compréhension du français et favorise son apprentissage :

- « parce que dans le créole, on comprend le français » (Epu 30 2004)
- « Je pourrai apprendre le français, très proche » (Epr 60 2004)
- « Personne qui vit en France, comprend créole » (Epu 203 2004)

5.6.7.3 Les usages du créole dans le quotidien

5.6.7.4 Le créole, langue à fonction communicationnelle

Un peu plus d'un quart des réponses exprimées renvoient à ce thème et elles sont dispersées dans tous les groupes. Ils sont unanimes à affirmer que le créole est la langue la plus parlée et comprise par l'ensemble des Seychellois:

- « Je parle créole tous les jours et c'est ma langue nationale » (Epu 99 2004)
- « langue maternelle peut communiquer bien dans mon pays » (Ens 58 2004)
- « La langue des Seychelles, tout le monde parle créole aux Seychelles » (Epri 91 2004)

En confirmant les différents usages du créole dans la société, la majorité des personnes questionnées précisent les domaines où elles emploient cette langue. Ainsi le créole est la langue de la communication au quotidien :

- « To communicate with people I live with »¹⁴⁹ (Epr 72 2004)
- « My mother tongue. Easier to communicate with people, friends, family and all Seychellois speak it »¹⁵⁰ (Epr 72 2004)
- « Pour parler avec ma famille » (Epu 245 2004)
- « Pour mieux communiquer avec camarades » (Epu 216 2004)

¹⁴⁹ « Pour communiquer avec les gens avec lesquels je vis » (Epr 72 2004).

¹⁵⁰ « Ma langue maternelle plus facile pour communiquer avec les gens, les amis, la famille et tous les Seychellois le parlent » (Epr 72 2004).

Une minorité de sujets s'arrête aux liens affectifs avec cette langue. Un seul élève précise que cette langue est utilisée pour des raisons d'ordre affectif : « pour expliquer ses émotions » (Epu 237 2004). Deux autres sujets font remarquer que le créole est la langue avec laquelle ils peuvent se retrouver :

« Il me convient le plus et me définit mieux » (Epu 179 2004)

« Je crois qu'il me va mieux » (Epr 131 2004)

Un seul sujet précise que le créole est très pratiqué à l'écrit.

« Most people in Seychelles speak and write Creole »¹⁵¹ (Epr 85 2004)

Ironiquement, il s'agit d'un élève de l'école privée qui, sans doute, n'écrit pas dans cette langue. Le créole étant medium d'enseignement dans les petites classes des écoles publiques, on s'attendait à plus de remarques provenant des élèves et enseignants de l'école publique. Un seul enseignant fait remarquer que le créole peut contribuer à l'apprentissage des autres langues:

« permet de connaître les autres langues facilement » (Ens 44a 2004)

Nous pouvons supposer que les sujets n'ayant pas beaucoup réfléchi à la place du créole écrit se sont plutôt concentrés essentiellement sur son rôle comme première langue de communication orale.

5.6.7.5 Le créole, langue à l'usage réduit à l'extérieur

Les sujets ne valorisent pas le créole sur le plan statutaire comme le français et l'anglais. 25 sujets dont 11 élèves de l'école privée, 6 enseignants et 8 élèves de l'école publique, affirment que le créole est une langue inférieure. Les deux principales raisons concernent son usage comme outil de communication restreint sur le territoire seychellois et son statut de langue nationale. Selon les sujets, cette langue n'est parlée qu'aux Seychelles :

¹⁵¹ «La plupart des gens parlent et écrivent le créole» (Epr 85 2004).

« Créole est seulement utilisé aux Seychelles » (Epu249 2004)

« Créole , langue amusante mais seulement
parlée aux Seychelles » (Ens05 2004)

« ne peut pas parler créole avec les autres » (Epu 187 2004)

Dans ce cas, le créole ne peut pas accéder au rang de langue reconnue universellement. Ici, les élèves visent naturellement les deux langues internationales, le français et l'anglais, présentes aux Seychelles, très reconnues et répandues à l'étranger. Le créole n'est pas utile en raison de son usage limité au plan strictement national. C'est en montrant la supériorité de ces deux langues que les sujets rejettent ou méprisent le créole. En raison de cette déficience, les sujets soulignent la nécessité d'apprendre le français, langue plus répandue d'ouverture à l'extérieur, donc langue de promotion sociale. Le créole, moins représenté sur la scène internationale, n'a de la valeur qu'à l'intérieur du territoire seychellois. Rappelons qu'à l'exception de l'île Maurice, où le niveau de compréhension en créole est très élevé, le créole seychellois n'est pas très bien compris par le reste de l'espace créolophone. Les sujets citent les domaines où l'emploi de l'anglais et /ou du français s'avère nécessaire, comme les voyages à l'étranger et communication avec les touristes dans le pays :

« besoin du français et anglais pour voyager,
créole est inutile » (Epr112 2004)

« touristes parlent français, créole ne nous amène
nulle part » (Epu140 2004)

« beaucoup moins de pays parlent créole » (Epu238 2004)

Le créole est d'abord reconnu et valorisé par la majorité des sujets comme langue maternelle et langue identitaire. Cette représentation positive est associée à un certain sentiment de patriotisme et de nationalisme qui implique un sens d'appartenance. Au plan fonctionnel, les sujets le considèrent aussi comme la langue la plus parlée aux Seychelles. Sur le plan structurel, sa proximité avec le français est considérée comme un avantage pour l'intercompréhension, qui favoriserait l'apprentissage du français. En revanche, les sujets ne lui attribuent aucune valeur de promotion sociale en dehors du territoire seychellois.

5.6.8 Les représentations du français

La valorisation du français pour sa structure est aussi bien positive que négative. Elle se fonde sur les représentations que les sujets se font des qualités propres au français qui touchent plusieurs domaines. Sur le plan affectif, ils sont plus nombreux à admettre leur appréciation pour cette langue. 8 enseignants, 5 élèves de l'école privée, 13 élèves de l'école publique manifestent ouvertement leur amour pour le français.

5.6.8.1 Le français, langue aimée

Les sujets utilisent des éléments appréciatifs pour marquer leur attachement à cette langue :

- « Adore français » (Ens 61 2004)
- « J'aime faire le français et parler français » (Epu 280 2004)
- « Aime parler le français et écrire » (Epu 273 2004)

5.6.8.2 Le français, belle langue

Une faible minorité trouve cette langue belle, bien qu'elle ne soit pas toujours connue et maîtrisée:

- « Une belle langue et veut mieux connaître » (Epu 263. 2004)
- « Belle langue », (Ens 8 2004)
- « Même si je ne parle pas, j'aime l'aspect sensuel de la langue » (Ens 19 a 2004)
- « Bonne langue que pays francophones parlent » (Ens14 b 2004)

Une minorité fait référence au français comme langue facile. Les justifications renvoyant à ce thème ont été faiblement citées puisqu'ils ne sont que 11 sujets à l'avoir mentionné dont 5 élèves de l'école publique, 2 de l'école privée et 4 enseignants.

5.6.8.3 Le français, langue difficile

En revanche ils sont nombreux à considérer le français comme langue difficile : 20 sujets dont 9 enseignants, 5 élèves de l'école privée et 6 élèves de l'école publique. Dans leurs réponses, ils précisent le domaine de difficulté pour l'apprentissage et l'écriture :

- | | |
|---|----------------|
| « Langue la plus difficile » | (Ens 9 2004) |
| « Plus difficile à parler » | (Epu185 2004) |
| « Suis faible en français, beaucoup de difficultés en français à écrire » | (Ens 28. 2004) |

Pour la plupart, cette même difficulté, incite les sujets à choisir le français comme le fait remarquer cet élève : « facile à apprendre anglais et créole, mais français beaucoup de temps » (Epu 246 2004). Une enseignante précise que la difficulté se situe au niveau des verbes :

« Les verbes en français sont plus difficiles qu'en anglais » (Ens 3 2004). Une petite minorité avoue ne pas aimer le français, dont deux de l'école publique et un de l'école privée. Aucun enseignant n'a émis un commentaire dans ce sens.

5.6.8.4 La proximité du français avec le créole

Comme nous avons pu constater pour le créole, la proximité du créole et du français entraîne des appréciations à la fois positives et négatives. Ce thème pour le choix du français équivaut à un peu plus de 15% des réponses, plus ou moins dispersées dans tous les groupes : 19 élèves de l'école publique, 19 de l'école privée et 15 enseignants. La parenté entre le français et le créole semble préoccuper la plupart des témoins. Nous avons relevé la même valeur pour les deux groupes d'élèves, avec un léger écart pour les enseignants. Dans l'ensemble, les sujets soulignent que la facilité de la compréhension entre les deux langues est favorable au français.

Pour marquer cette forte ressemblance structurelle entre les deux langues, ils ont utilisé en majorité des termes comme « *presque, pareil, un peu comme* :

« Comme créole »	(Epu 233 2004)
« Près du créole »	(Epu 201 2004)
« Un peu comme créole »	(Epri 39 2004)
« Presque même langue »	(Epu 98 2004)
« Proche avec le créole »	(Ens 71 2004)

Cette proximité peut favoriser aussi l'apprentissage du français comme attestent les réponses suivantes :

« Peut apprendre facilement comme le créole et tout le monde va comprendre quand on parle »	(Epr 08 2004)
« Peut apprendre français en utilisant créole »	(Ens 23 2004)
« Le français permet aussi un meilleur apprentissage du créole »	(Epri 35 2004)

La connaissance du français semblerait faciliter la communication en créole. Ces remarques donnent l'impression que ces sujets font surtout référence aux locuteurs étrangers. Nous supposons qu'ils ne peuvent pas prendre en compte les Seychellois qui maîtrisent déjà le créole :

« Si on parle français, on peut comprendre créole »	(Epr12 2004)
« If you speak French, you can understand basic Creole »	(Epr100 2004)
« If you are able to speak French, quite easy to understand Creole as they are similar » ¹⁵²	(Epr 15 2004)

5.6.8.5 Le français, langue de grande communication universelle

Ce thème concerne un peu plus de 56 réponses: 33 de l'école privée, 16 élèves de l'école publique et 7 enseignants. Les enseignants accordent moins d'importance à la valeur internationale dans ce domaine. Par contre, plus de 40% d'élèves de l'école privée considèrent le français comme deuxième langue internationale. Ceux qui valorisent le français comme

¹⁵² «Si vous parlez français, il est assez facile de comprendre le créole comme elles se ressemblent » (Epr 15 2004).

langue internationale, sont presque unanimes à lui attribuer une deuxième place après l'anglais. Déjà, nous pouvons constater que les sujets dans leurs représentations établissent une hiérarchie sur le plan du statut des deux langues internationales. Le français ne serait pas cependant perçu comme aussi important que l'anglais.

« Deuxième langue universelle » (Epu 171 2004)

« Second most commonly used language and most people who don't understand English will understand French »¹⁵³ (Epr 4 2004)

« 2e langue plus commune dans le monde » (Ens10 2004)

Considérant la faible importance accordée au français comme langue universelle, les sujets sont peu nombreux à lui attribuer cette valeur :

« On trouve partout dans le monde ». (Ens 8 2004)

« World wide language which many can understand »¹⁵⁴ (Epr 16 2004)

« Langue mondiale pour visiter certains pays francophones » (Epu 253 2004)

Certains sujets citent des pays francophones où le français est utilisé :

« Français parlé au Canada, en France » (Epu 43 2004)

« Peut parler français dans presque tous les endroits du monde » (Ens 50 2004)

5.6.8.6 Les usages du français dans le quotidien

5.6.8.7 Le français, langue des besoins spécifiques

Bien que les sujets manifestent l'envie de maîtriser le français, ils sont peu nombreux à faire ressortir son utilité dans le pays. Les besoins varient d'un groupe à l'autre. Certains le jugent nécessaire pour la recherche d'emploi et pour la poursuite des études :

¹⁵³ «La deuxième langue la plus utilisée et la plupart qui ne comprennent pas l'anglais, comprendra le français » (Epr 4 2004).

¹⁵⁴ « Langue mondiale que beaucoup comprennent » (Epr 16 2004).

- « Finding a job, further studies abroad »¹⁵⁵ (Epu 31 2004)
 « Easier to understand, important for education »¹⁵⁶ (Epr 45 2004)
 « Job with tourists, need to speak French »¹⁵⁷ (Epu13 2004)
 « Utilise cette langue dans mon lieu de travail » (Ens 181 2004)

et d'autres indiquent le contexte précis d'usage du français :

- « Pour prendre des médicaments » (Epr 106 2004) « Pour
 m'aider dans l'enseignement du français
 avec les petits » (Ens16 2004)
 « Parle avec grand-mère à la maison » (Epr 44 2004)
 « J'aime parler seulement avec ma mère » (Epu 96 2004)

Les élèves de l'école privée valorisent l'usage du français comme outil de réussite dans certains domaines comme les examens et les études :

- « Important pour examens IGCSE et c'est bon de savoir
 plus qu'une langue » (Epr 103 2004)
 « People from other countries speak French and schools
 and university give scholarships »¹⁵⁸ (Epr 17 2004)

Le français sert aussi à maintenir la communication avec les locuteurs francophones de l'extérieur et pour aller à l'étranger :

- « Langue parlée avec personnes qui viennent de France » (Ens 16 2004)
 « Peut aller dans différents pays où on parle français, voyage
 dans les pays où on parle français » (Epu 20 2004)

5.6.8.8 Le français, langue la moins maîtrisée

¹⁵⁵ « Pour trouver un travail, pour des études à l'étranger » (Epr 31 2004).

¹⁵⁶ « Plus facile à comprendre, important pour mon éducation » (Epr 45 2004).

¹⁵⁷ « Travail avec touristes, nécessaire de parler le français » (Epu 13 2004).

¹⁵⁸ « Les gens venant d'autres pays parlent le français et les écoles et universités offrent des bourses » (Epr 17 2004).

Le positionnement des sujets vis-à-vis de leurs propres pratiques de la langue constitue une autre façon de valoriser le français. Ce thème compte plus de 49 réponses. 27 élèves de l'école publique et 22 enseignants reconnaissent leurs compétences limitées en français. 6 de l'école privée expriment le désir de mieux s'exprimer en français. Nous pouvons supposer qu'ils ne se considèrent pas suffisamment compétents dans cette langue. Les sujets sont cependant très conscients des privilèges et des atouts que peut leur conférer la maîtrise et l'emploi du français :

- | | |
|--|----------------|
| « Faible en français, augmenter les connaissances » | (Epu 159 2004) |
| « Pour parler plus couramment et mieux parler » | (Ens 24 2004) |
| « Ne l'utilise pas souvent, aimerait bien la maîtriser
pour communication » | (Ens 62 2004) |

Nous avons relevé dans la majorité des réponses une forte envie de maîtriser le français pour être en mesure de répondre à certains besoins de communication. Les termes les plus utilisés pour ce thème sont « *envie de connaître, d'apprendre, doit mieux maîtriser* ». Probablement en raison de leur plus grande expérience des langues, les enseignants expriment plus concrètement ces besoins :

- | | |
|--|---------------|
| « Connaître mieux, approfondir pour mieux parler » | (Ens01 2004) |
| « Aimerait bien vouloir parler français couramment » | (Ens6a 2004) |
| « Mieux apprendre à communiquer » | (Ens3 2004) |
| « Pratiquer la grammaire » | (Ens2 2004) |
| « Ecrire des lettres d'amour » | (Ens16a 2004) |

Nous pouvons supposer que les sujets expriment ce besoin d'améliorer le français parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise avec la langue la moins utilisée aux Seychelles. Notons que nous n'avons pas relevé cette forte motivation dans les justifications pour la langue anglaise. Il est fort possible, que les élèves, ayant une plus grande confiance linguistique en anglais, compte tenu de son statut et de sa place de l'anglais, ne voient pas la nécessité de maîtriser cette langue autant que le français.

5.6.8.9 Le français, langue supérieure au créole

Comme pour les réponses précédentes, la proximité du créole avec le français, permet aux sujets de hiérarchiser ces deux langues. Nous pouvons en déduire encore une fois que les sujets considèrent le français plus important que le créole. 18 sujets dont 9 de l'école privée, 3 de l'école publique et 6 enseignants déclarent cette supériorité du français. Une bonne moitié d'entre elles est citée par les élèves de l'école privée. Dans leur choix, certains montrent leur préférence pour le français, parce que le créole est perçu comme inférieur au français tant pour la prise de la parole que pour sa structure :

- « Choisit français parce que créole n'est pas important » (Epu 191 2004)
- « Langue dominante dans le monde, plus important que créole » (Ens 17 2004)
- « Plus populaire que créole dans le monde. Peut mieux comprendre » (Epri 32 2004)
- « J'aime français, plus parlé que créole » (Epri 19 2004)

Ici, les sujets font une comparaison entre les deux langues pour souligner la supériorité du français. Les possibilités restreintes du créole en dehors des Seychelles sont souvent soulignées pour valoriser le français. Le français est plus utile puisque le créole, peu utilisé dans les autres pays, ne possède pas de valeur mondiale :

- « Creole only spoken in few countries, French better known » ¹⁵⁹ (Epri 36 2004)
- « Contrairement au créole français plus établi dans le monde » (Ens 4 2004)
- « Français autre langue mondiale, créole juste aux Seychelles, pas reconnu » (Epri 23 2004)

Le français est considéré plus nécessaire que le créole pour la communication à l'étranger. Ici, les sujets soulignent que l'usage du français est beaucoup plus important pour

¹⁵⁹ Créole seulement parlé dans peu de pays, le français est plus connu (Epri 36 2004).

les voyages. Ils font remarquer qu'il existe plus de chances de se faire comprendre par un francophone à l'étranger que par un créolophone. Ils valorisent le statut du français comme langue de promotion sociale :

« Touristes parlent français, créole ne nous
amène nulle part » (Epu 140 2004)

« Plus de français, peut comprendre créole,
a besoin du français et anglais pour voyager,
créole est inutile » (Epu112 2004)

« On ne va pas loin avec créole alors français
meilleur » (Epu210 2004)

Les sujets utilisent aussi l'anglais pour montrer le statut inférieur du créole par rapport au français :

« Créole, langue restreinte peu parlé dans grands pays, français plus important comme
anglais » (Epu 234 2004).

Le français joue un rôle aussi plus important dans l'éducation, en particulier pour l'apprentissage de cette langue. Les sujets montrent que le créole est déjà acquis et qu'il est plus nécessaire d'apprendre le français qui est souvent jugée plus compliquée :

« Bien connaître français que créole, français
bien pour mon éducation » (Epr 22 2004)

« Créole est déjà langue maternelle, français
plus complexe que l'anglais » (Epu 224 2004)

« Faut plus de français, peut comprendre créole » (Epu 112 2004)

Dans l'ensemble, les principaux thèmes liés au choix du français, concernent essentiellement sa valeur universelle, le désir de mieux connaître cette langue et sa proximité avec le créole, pour ses avantages comme pour ses inconvénients, on accorde une valeur mondiale au français mais il est classé le plus souvent en deuxième position après l'anglais. À

juger par le peu de référence aux besoins de communication dans cette langue, la motivation pour une meilleure connaissance semble indiquer qu'elle est peu mal maîtrisée et peu utilisée. La proximité entre le créole et le français est perçue positivement quand elle aide à l'apprentissage et à la compréhension. Bien que considéré difficile, le français est très apprécié et sert de langue d'ouverture vers l'extérieur. Les commentaires de cet élève de l'école publique résument en partie les principales raisons du choix du français.

« Aime français malgré difficultés, pour bien s'exprimer, pour me développer, utilisé dans beaucoup de pays, langue mondiale, chance de visiter certains de ces pays francophones » (Epu 253 2004).

Cette enquête proposée sous forme de test pour vérifier notre hypothèse *Le locuteur seychellois attribue sa propre valeur et place à chaque langue en fonction de ses propres besoins de communication* », nous a été utile pour plusieurs raisons. Elle donne un aperçu sur les points de vue des enseignants et des élèves sur les représentations, les statuts et les fonctions, les rôles et leur utilité des langues. Elle nous a aussi permis de confirmer la place des langues dans ce contexte trilingue. Ensuite nous avons pu apprécier la valeur accordée à chaque langue en tant qu'outil de promotion sociale. Les commentaires ont aussi permis de découvrir le degré de confiance linguistique pour l'anglais et le français. Les informations recueillies sur le créole, parallèlement avec les deux autres langues, sont révélatrices.

Les sujets attribuent, presque à l'unanimité, la fonction de langue maternelle au créole. Ils la considèrent aussi comme langue identitaire, associée à un sentiment de patriotisme et de nationalisme : une langue bien seychelloise appartenant aux Seychellois. Ils reconnaissent son utilité dans le quotidien, bien qu'elle soit limitée à la communication orale. Les élèves de l'école publique manifestent un intérêt plus grand pour le créole, surtout en ce qui concerne son appréciation positive. En revanche, les témoins ne lui confèrent pas les mêmes rôles prestigieux que les deux autres langues. Son usage serait restreint au contexte seychellois et aurait peu de valeur internationale. Le créole aurait donc plus de valeur sur le plan de l'usage mais peu de reconnaissance statutaire.

Une analyse des commentaires en profondeur, nous permet de constater que des fonctions spécifiques, pas nécessairement interchangeables, sont attribuées à chaque langue. L'anglais est considéré comme langue qui répond à une variété de fonctions, tant sur le plan national qu'international. Il est aussi perçu comme langue d'ouverture sur le monde, pour les voyages ou des études. Cette langue jugée facile, les sujets pensent qu'ils n'ont pas de problèmes à manipuler. Nous pouvons en partie comprendre cette survalorisation de la langue anglaise, compte tenu de sa place dans la société seychelloise, tout particulièrement son impact dans le système éducatif

Comme l'anglais, le français est considéré comme langue d'ouverture vers l'extérieur. Le sentiment général serait que les sujets sont attachés au français, lui accorde une valeur esthétique. Il est nécessaire pour certains besoins spécifiques de communication dans la société, essentiellement pour le travail, le tourisme et les voyages. Toutefois, la majorité des sujets trouve cette langue difficile et souhaite approfondir leurs connaissances. Cela laisserait supposer que cette langue, mal maîtrisée et peu répandue est peu utilisée. La proximité entre le créole et le français est souvent perçue comme un avantage quand elle apporte une contribution à l'apprentissage.

Dans l'ensemble, on pourra dire que la perception de l'anglais, du français et du créole est assez positive. Ces langues sont attribuées des fonctions par rapport à leur usage et leur statut dans la société. Cette analyse nous révèle que l'anglais et le créole sont les plus populaires et que le français est relégué en troisième position. En guise d'analyse on serait tentée de dire qu'il s'agit d'un bilinguisme anglais-créole en premier plan appuyé par le français au deuxième ou en arrière plan.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE INTERPRETATIVE

CHAPITRE 6 : LES USAGES DES LANGUES DANS LA SOCIETE SEYCHELLOISE

Ce chapitre présente l'analyse de l'ensemble des résultats de nos quatre enquêtes. Au total, notre recherche a impliqué une population de 689 personnes dont 54 pour les entretiens et 635 pour les questionnaires. La première enquête (entretien libre) sur l'usage des langues dans l'administration concernait 20 hauts fonctionnaires des institutions ministérielles et privées et la seconde 116 fonctionnaires. 34 hauts fonctionnaires et sujets exerçant des professions libérales ont participé à la troisième enquête (entretien semi-dirigé). 519 personnes dont 382 élèves du cycle secondaire (108 issus d'une école privée ; 274 d'une école publique) et 137 enseignants provenant des écoles publiques ont été impliqués dans la quatrième enquête (test de la pilule). Nous avons mené la première enquête en 2002, la deuxième et troisième en 2003 et la quatrième en 2004.

Cette analyse s'appuie sur les domaines étudiés durant la recherche sur les usages institutionnels et individuels des langues et les représentations en matière de fonctions et valeurs dans la société. Ces aspects sont étudiés à la lumière de la revue théorique présentée au chapitre un.

Dans un premier temps, nous analyserons les résultats liés aux usages et pratiques des langues. Ensuite, nous étudierons les représentations des langues par les différents publics. La dernière partie de cette analyse traitera de la perception des locuteurs sur la gestion de la politique linguistique.

En s'appuyant sur la grille de Chaudenson (2004), la présentation détaillée de la situation linguistique des Seychelles, nous a donné, d'une part, une indication des usages des langues dans les différentes institutions, d'autre part, un aperçu des usages individuels en matière de production. Nous avons complété cette présentation avec les résultats de notre recherche basés sur les questionnaires et les entretiens. Ces outils nous ont permis de mieux cibler les usages

réels des individus et de comprendre les complexités liées à la pratique de langues dans un contexte plurilingue.

La première partie analysera les résultats des pratiques linguistiques en contexte institutionnel et la deuxième en situation individuelle.

6.1 Les usages des langues dans les institutions

La grille de Chaudenson nous a donné un bon aperçu des langues dans les institutions. Notre enquête dans le secteur administratif nous a permis d'obtenir une idée précise de la place des langues tout en confirmant l'anglais comme langue établie dans ce domaine à l'écrit. Si l'anglais occupe la première place, aussi bien dans la correspondance que dans les réunions, nous remarquons que l'usage du français est circonscrit à des activités de coopération avec les pays francophones. L'anglais est aussi comme langue de communication par des cadres moyens et supérieurs et d'autres personnes éduquées dans le cadre des activités professionnelles pour l'ensemble des réunions dans l'administration.

Le créole est peu présent à l'écrit, mais prédomine à l'oral dans un contexte informel. Cette pré enquête nous a également fourni des informations sur le niveau des compétences, les besoins et les stratégies de formation professionnelle des fonctionnaires. En précisant leurs usages individuels des langues, les témoins ont souligné, par la même occasion, les usages dans les institutions clés. L'anglais occupe l'espace judiciaire, bien que les lois précisent la possibilité d'utiliser le français et le créole. Les seules institutions qui prônent un trilinguisme large sont l'éducation, les médias et la religion.

Nous avons pu constater à travers les informations fournies par les témoins que les trois langues sont présentes dans le système éducatif dans la mesure où elles remplissent diverses fonctions aux différents stades de la scolarité. La politique linguistique de l'éducation stipule qu'elles possèdent différentes fonctions. Le créole assume la fonction de médium d'enseignement pendant les deux premières années de scolarité. Les témoins, pour la majorité, ont souligné le rôle politique dans la mise en place du créole pour sa valorisation comme langue identitaire. Cette décision politique en 1981 n'a pas été accueillie favorablement par la

plupart des témoins de l'entretien semi dirigé. Pour certains, cette élévation du créole au statut de langue, loin d'améliorer l'efficacité de l'éducation, aurait entraîné une baisse de performance dans les deux autres langues. Cette langue ne figure pas dans le curriculum du secondaire comme matière, bien qu'elle demeure la langue d'enseignement dans certaines matières qui ne sont pas sanctionnées par des examens comme l'éducation physique et l'éducation civique.

L'anglais intervient comme medium dès la troisième année pour l'ensemble des matières et jusqu'à la fin du cursus scolaire. L'anglais occupant la place de langue officielle pour les examens de fin de scolarité, les deux autres langues ne peuvent pas assumer de rôle plus important. Nous notons donc un déséquilibre notoire des langues dans le système éducatif, bien qu'elles soient présentes et utilisées pour répondre aux besoins politiques et scolaires. Le français est enseigné comme matière et ne joue aucun rôle de vecteur de l'enseignement.

Dans le secteur juridique, l'anglais est la langue la plus répandue. Toutefois certains témoins de ce domaine arguent qu'il existe un certain équilibre dans la mesure où le créole est usé oralement et le français en lecture pour les références au code Dalloz. Rappelons que dans cette institution, le créole répond aux besoins de communication orale, alors que l'anglais assume à lui seul la rédaction des textes..

En revanche la situation des langues change dans le cadre de travaux de l'assemblée nationale. Nous retrouvons un phénomène spécifique : Le créole occupe l'espace des débats tandis que l'anglais prédomine à l'écrit. Le français ne joue aucune fonction dans cette institution.

Le paysage linguistique est différent dans la presse, les témoins montrant une préférence pour les articles en anglais. Ce résultat n'est pas inattendu car l'anglais occupe l'espace médiatique. Certaines publications s'efforcent de faire paraître quelques articles en créole. Dans le journal *Seychelles Nation*, organe du gouvernement, l'écart est grand entre la place accordée à l'anglais et celle des deux autres. Néanmoins, le français est plus présent que le créole, utilisé ponctuellement pour relater des faits divers et quelques rares annonces.

On pourrait s'interroger sur le nombre de rubriques, dans cette publication, consacrées au festival créole, chaque mois d'octobre, alors qu'en général, ce journal évite de faire paraître des articles en créole. Cette présence sélective du créole au moment du festival ne ferait-il pas penser à un certain opportunisme pour valoriser cette langue, reconnue depuis 1981? Si cet organe national, chargé de la transmission des informations, accorde peu de place au créole, cela ne peut que perpétuer l'image négative d'une langue incapable de diffuser des informations de toute nature.

En analysant les résultats du questionnaire sur les usages dans le domaine de l'audio visuel, nous avons noté que les émissions de radio et de télévision SBC sont proposées dans les trois langues pour maintenir un certain équilibre. Si nous nous fions aux données soumises par la direction de SBC, en temps d'antenne est réparti ainsi : créole : 20%, français : 35 % et anglais 45%. Nous pouvons ainsi évoquer un partage relativement juste, mais les deux langues internationales occupent 80% du temps d'antenne.

La religion est une autre institution au sein de laquelle les langues de la Constitution se répartissent les rôles. C'est ainsi que le français demeure la langue de l'Eglise catholique et l'anglais la langue de la religion anglicane. Il s'agit d'une répartition des fonctions : la liturgie se fait pour le plus souvent en anglais, ou en français, selon la religion. Le sermon, se prononce en anglais et en créole chez les Anglicans, et en créole francisé chez les Catholiques. Dans cette religion, l'usage des trois langues peut se succéder pendant la même cérémonie ou activité.

Les usages que font les témoins des langues nous donnent une indication de leur présence dans les institutions. Les institutions, en effet, dictent l'usage d'une langue ou d'une autre en fonction du rôle qu'elle remplit. L'anglais étant la langue officielle de l'administration, il n'est pas surprenant que le créole et le français remplissent les fonctions qui ne sont pas assumées par l'anglais. Il serait donc difficile de parler d'équilibre dans les usages institutionnels, lorsque pour la plupart des cas, les tendances démontrent davantage un bilinguisme notamment anglais-créole (la première langue pour l'écrit et la deuxième pour la communication orale).

6.1.1 L'usage individuel des langues : radio et télévision

Nous avons recueilli essentiellement les informations sur l'usage des langues dans le domaine audio visuel. Comme nous ne sommes pas entrée en profondeur dans les entretiens, dans le domaine de la compréhension orale, les remarques obtenues consistaient en simples références à l'usage de langues à la télévision et à la radio.

6.1.1.1 Les émissions de radio SBC

Le même ordre est observé s'agissant des langues: créole, anglais et français (CAF) dans l'ensemble des groupes pour les trois émissions retenues pour notre recherche. Nous constatons une valeur égale en français et en anglais pour certains groupes pour les émissions de musique et de chansons, et les documentaires. Ces groupes s'appliquent aux témoins âgés de 35 à 49 ans qui ne semblent montrer aucune préférence pour ces deux langues.

Contrairement au journal d'actualité et de variété, la place des langues pour le documentaire, semble varier, d'un groupe à l'autre, bien que nous notions un ordre dominant du créole et de l'anglais. Par contre, le groupe de témoins âgés de 50 ans et plus présente un ordre différent avec le français en première position, suivi du créole et de l'anglais en dernière position. Il est possible que les personnes de cette génération possèdent plus de compétences d'écoute en français que les autres.

Le créole, langue de communication de la masse occupe une place privilégiée dans le contexte audio visuel. La dominante CAF reflète aussi la place des langues dans le contexte d'usage à l'oral. Nous pouvons supposer que les auditeurs se sentent plus à l'aise avec les émissions en langue créole ou bien que les émissions de radio de la SBC, ont plus de chance d'intéresser le public seychellois.

6.1.1.2 Les émissions télévisées SBC

Alors que le créole conserve la première place pour le journal télévisé, le français occupe la deuxième place et l'anglais arrive en dernière position. Nous avons déjà noté la popularité du journal télévisé de vingt heures en créole, (émission très suivie par les téléspectateurs) qui diffuse non seulement les informations locales en créole, mais aussi celles transmises par d'autres chaînes internationales notamment la BBC, la CNN, la CCTV9 et la RFO. Les deux autres langues peuvent intervenir dans ce même journal –facteur qui pourrait expliquer sa popularité. L'ordre d'usage des langues se présente autrement pour les hommes et les femmes.

Alors que les hommes et le groupe âgé de 35 à 49 ans choisissent les émissions de variétés en français en première place, les femmes et le groupe âgé de 18 à 34 ans montrent une préférence pour l'anglais ; le créole se trouvant relégué en dernière position. Nous aurions pensé que le français serait moins populaire chez les hommes qui, en général, montrent moins d'enthousiasme. Toutefois, le résultat du groupe plus âgé est significatif, dans la mesure où il posséderait probablement davantage de connaissance dans cette langue.

La majorité des témoins montre une préférence explicite pour les films en anglais suivis de ceux en français. Seul le groupe âgé de 50 ans et plus s'intéresse aux films en créole qui existent en quantité extrêmement limitée. L'attirance grandissante pour les films en anglais est justifiée, par l'expansion de cette langue dans le monde et la popularité du cinéma. Le positionnement des langues pour les feuilletons suit le même ordre, à l'exception de la tranche d'âge de 35 à 49 ans qui semble être davantage attirée par les films en français. Ce groupe est sans doute encore plus motivé étant donné qu'il semble posséder plus de savoir-faire dans cette langue.

L'ensemble des témoins montre un goût plus prononcé pour le journal radio diffusé et télévisé en créole, deux émissions qui touchent les auditeurs et téléspectateurs seychellois. L'anglais accapare la deuxième place dans l'intégralité des émissions de radio et de télévision. S'il est admis que le français occupe la troisième position dans les émissions de radio, il prend la deuxième place pour les films et les feuilletons.

6.2 L'usage des langues a l'oral

Pour cette partie, nous analyserons les informations recueillies pour l'ensemble de notre recherche : entretiens et questionnaires sur l'usage des langues pour la conversation, et d'autres situations informelles. Dans le contexte du questionnaire, nous avons relevé la fréquence d'usage des langues utilisées au sein des familles, avec les amis et les collègues au travail. Souvent, nous avons relevé des remarques dans les commentaires des témoins liées à l'usage des langues du public scolaire du test de la pilule. En justifiant le choix des langues, les sujets ont précisé des emplois individuels dans l'usage quotidien ou ceux d'autres usagers dans d'autres contextes.

En revanche, il n'a pas été aisé d'identifier, dans l'ensemble de notre recherche, la langue dans laquelle les témoins s'expriment couramment. D'ailleurs, la plupart estime que l'emploi d'une langue est fonction essentiellement de l'interlocuteur et du degré de « formalisation » de la communication et du lieu d'interaction. En conséquence, les témoins choisissent la langue en fonction de l'interlocuteur et de la situation de communication. Cette capacité de choisir suppose que les personnes concernées possèdent préalablement une certaine compétence dans les trois langues.

« On commence par une langue et on finit par une autre...on parle plusieurs langues comme tous les Seychellois d'ailleurs » (T19 Entretien semi dirigé 2003).

D'autres trouvent difficile d'expliquer leur gestion des langues :

« Avec les amis, ça dépend, je parle le français, l'anglais et le créole. Tout dépend qui sont les amis » (T29 Entretien semi-dirigé 2003).

De tels commentaires montrent bien la difficulté d'établir un profil type du locuteur seychellois. Du point de vue interactionnel, chaque langue est utilisée dans des contextes bien précis. Certains sujets admettent qu'ils ne parlent l'anglais qu'au travail ou en classe. Ainsi, le créole est parlé avec les amis et les proches, l'anglais dans le travail, le français avec des

interlocuteurs francophones. En outre, la plupart des commentaires semblent indiquer que le choix de la langue repose sur l'individu.

Cependant, nous avons pu obtenir des informations plus détaillées sur les usages ponctuels en contexte informel, à partir du résultat global du questionnaire destiné au grand public. Nous constatons, dans un premier temps, que l'ordre d'usage des langues est le suivant : créole, anglais et français pour l'ensemble des groupes. Ce tout premier résultat confirme la place du créole comme première langue de communication orale, langue utilisée en famille et avec les amis. Il situe aussi la place de l'anglais comme première langue internationale, suivie du français. Ce résultat indique aussi que les hommes montrent une préférence pour le français comme deuxième langue. Nous pouvons supposer qu'ils possèdent plus de connaissances linguistiques que les femmes.

Seuls les témoins les plus âgés accordent une valeur égale à l'usage des deux langues pour la conversation avec les collègues. Nous pouvons déduire que ce groupe de personnes a des occasions équivalentes de contact au travail. Dans ce domaine, nous obtenons de nouvelles informations chez les témoins issus de l'entretien semi dirigé qui, rappelons-le, est constitué d'un échantillon composé d'individus possédant un bon niveau d'éducation.

6.2.1 L'usage du créole

Plus de la moitié des témoins revendiquent le créole comme langue maternelle, et comme langue des conversations familières et courantes. De ce point de vue, cette langue demeure la première langue de communication pour ce groupe. Par contre, bien que plus de la majorité des sujets répondant au questionnaire (test de la pilule) déclare le créole comme langue maternelle, moins de 35% font référence à l'usage personnel du créole à l'oral. Alors que la majorité souligne que cette langue est largement répandue aux Seychelles, les remarques recueillies dans ce contexte sont d'ordre général. En fait, une faible minorité notamment les élèves issus de l'école privée spécifie le contexte d'emploi de cette langue. Ajoutons tout de suite, que cette école est loin d'être un oasis du créole, d'autant qu'elle ne l'utilise pas comme médium ou matière et qu'elle décourage son usage au sein de l'école

6.2.2 L'usage de l'anglais

A partir du moment, où plus de la moitié des témoins (de l'entretien dirigé) déclarent utiliser l'anglais avec leurs conjoints et affirment l'utiliser spontanément, nous pouvons supposer que cette langue occupe bien la deuxième place, après le créole dans l'usage oral. Or, le résultat du questionnaire, contrairement à notre attente, nous révèle que le français est plus utilisé surtout chez les hommes en contexte informel. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas du même échantillon et que les compétences langagières et les occasions d'emplois ne sont pas nécessairement les mêmes pour ces deux publics.

L'examen de l'usage en contexte scolaire (test de la pilule), ne relève aucun indice sur l'emploi de l'anglais chez les enseignants et les élèves de l'école publique. Or, 10% d'élèves de l'école privée déclarent utiliser cette langue couramment en famille et avec les amis. A la lumière de ce résultat, la catégorie identifiée, issue pour la plupart des familles utilisant l'anglais comme première langue, on peut présumer une certaine sincérité de leur part. Selon les informations obtenues lors de l'entretien, nous avons appris que nombre de parents encouragent leurs enfants à utiliser cette langue à la maison.

Plus d'un tiers des sujets de l'ensemble du Test insistent sur l'usage répandu de l'anglais, langue utile pour communiquer à l'intérieur et à l'extérieur du pays sans toutefois spécifier leurs propres emplois.

Il est évident que l'anglais reste la langue de communication orale dans des contextes formels et serait plutôt employé par les personnes éduquées. En plus, notre recherche nous a montré qu'il est utilisé parallèlement avec le créole dans la majorité des situations. La société seychelloise semble présenter un système bilingue créole-anglais. Le créole, pourtant massivement employée en communication informelle, tarde à jouir d'un statut prestigieux, tandis que l'anglais, langue de communication formelle, plus valorisé est d'ailleurs perçu comme langue de promotion sociale.

6.2.3 L'usage du français

Si dans le contexte informel, les résultats du questionnaire révèlent que le français occupe la dernière position, ceux de l'entretien semi-dirigé nous montrent le contraire. Plus de la moitié des témoins affirment l'avoir appris en premier et l'utilisent comme première langue d'expression. Quand on ajoute ceux qui l'utilisent parallèlement avec l'anglais, le pourcentage de francophones pour ce public éduqué approcherait 80%. Nous pouvons assurer que le français est bien la langue réservée à un groupe de personnes possédant essentiellement un niveau social supérieur.

Pour le public scolaire, comme attendu, moins de 5% des sujets impliqués dans le test de la pilule évoquent leur pratique individuelle du français pour s'exprimer en famille ou dans d'autres situations informelles. Nous pouvons assurer que, pour la majorité des élèves, l'usage du français est limité à l'intérieur des établissements scolaires, car les possibilités d'expression en dehors de ce contexte sont réellement très faibles.

Nous pouvons affirmer que les résultats de l'ensemble des enquêtes démontrent que l'ordre des langues dans le contexte oral du schéma CAF (créole, anglais et français) est bien représentatif des usages dans la société seychelloise. Le créole reste la première langue de la communication orale utilisée surtout pour la conversation et les autres activités de communication orale. Toutefois, le public possédant un bon niveau d'éducation utilise aussi bien l'anglais que le français pour leurs propres besoins de communication.

6.3 L'usage individuel des langues à l'écrit

Comme nous venons de le constater, le créole occupe bien une place primordiale en communication orale informelle, suivi de l'anglais comme langue formelle et puis du français, selon le schéma CAF. Par contre, la valeur des langues recueillie pour l'écrit, se présente différemment.

6.3.1 L'usage de l'anglais écrit

La quasi-totalité des témoins affirment qu'ils écrivent davantage en anglais, langue dominante de la correspondance administrative. Ce résultat du questionnaire montre que

l'anglais occupe, sans conteste, l'espace écrit. En revanche, les personnes interrogées avec le test de la pilule ne font pratiquement aucune mention à l'anglais écrit. Il est possible qu'ils n'aient pas jugé nécessaire de préciser cette fonction puisqu'ils ont souligné l'universalité et la fonctionnalité de cette langue à plusieurs occasions.

En outre, la langue utilisée dans ce test n'est pas la même pour les deux institutions. Bien que les consignes aient été fournies en français, les sujets étaient libres de choisir l'une des trois langues. Le français prédomine pour les témoins de l'école publique ; élèves : 97 %, enseignants : 96 % contre 46.2% élèves de l'école privée. Dans cette école, l'anglais recueille un pourcentage de 53.7% alors qu'il représente moins de 2 % pour les sujets de l'école publique.

A l'école privée, où rappelons-le, le créole n'est pas utilisé, il n'est pas étonnant qu'aucun élève n'ait rédigé les réponses en créole. Le taux de réponses dans cette langue pour les deux autres groupes, demeure très faible : 0,5% : élèves de l'école publique et 1,45% : enseignants. Nous pouvons présumer que les sujets issus des écoles publiques ont complaisamment choisi le français puisque c'était la langue du test. Le fait que les sujets de l'école privée aient effectué un usage presque égal du français et de l'anglais, pourrait indiquer qu'ils possèdent une certaine compétence bilingue.

6.3.2 L'usage du français écrit

Les témoins les plus éduqués des entretiens, déclarent utiliser davantage le français à l'oral. Si on s'appuie sur le résultat du questionnaire sur les usages linguistiques, nous constatons que le français se trouve en deuxième position pour tous les groupes, à l'exception de la rédaction des lettres officielles et amicales par les hommes et les personnes âgées de 35-49 ans, où il se trouve exceptionnellement en troisième position. Si les témoins les plus âgés, qui semblent posséder de meilleures compétences en français, rédigent peu dans cette langue, cela nous laisserait supposer que les possibilités d'écrire dans cette langue sont rares. L'absence de la capacité d'écrire est attestée par la majorité des témoins, ce qui montre une régression manifeste du français. Plus de 50% d'entre eux estiment que l'usage du français régresse. Il occupe une place inférieure à l'anglais et son usage est insignifiant dans les institutions.

Plus de la moitié des témoins de l'entretien semi-dirigé affirmant qu'ils utilisent le français dans le contexte du travail, déclarent qu'ils l'utilisent rarement à l'écrit. Les mêmes soulignent que ce dernier usage se fait en fonction des besoins ponctuels de la correspondance. A ce propos, les témoins de l'administration ont précisé que la réponse à une lettre est faite en français quand le destinataire l'a rédigée en premier. Nous pouvons donc supposer que le volume de correspondance en français est très faible.

6.3.3 L'usage du créole écrit

Le résultat du questionnaire sur les usages révèle que le créole est en troisième position dans la plupart des groupes selon le schéma : anglais, français et créole (AFC). Nous relevons un changement pour la production de lettres amicales par les témoins âgés de 35-49 et les lettres officielles pour les hommes. Ces deux groupes présentent un autre schéma linguistique : anglais, créole et français. (ACF). Nous considérons ce résultat quelque peu surprenant, voire incohérent, dans la mesure où le nombre de personnes écrivant en créole représente une faible minorité en dehors du public scolaire. Un tel public pourrait vraisemblablement concerner les journalistes responsables de la préparation des bulletins d'informations ou des émissions radio ou de télévision. Les écrivains et les chanteurs compositeurs tomberaient éventuellement dans cette catégorie. Toutefois, ce public représente un faible pourcentage pour lequel nous ne détenons aucune statistique. Cette même enquête nous apprend que les personnes âgées de 50 ans et plus, ne rédigent ni lettres officielles ni messages électroniques dans cette langue.

Lorsque nous examinons le cas de production en créole des témoins de l'entretien semi-dirigé, nous notons qu'un bon nombre d'entre eux affirme l'utiliser très rarement à l'écrit. De même, les témoins du test de la pilule ne font pratiquement aucune référence de l'usage de cette langue à l'écrit. Les témoins de l'école publique déclarent peu écrire. Pourtant, dans cette institution où le créole occupe une fonction de médium d'enseignement au cycle primaire, on aurait pu croire que les enseignants et les élèves lui auraient accordé une plus grande valeur.

Il ressort de cette recherche deux schémas distincts concernant l'ordre de la pratique des langues en communication orale et écrite. Dans le premier cas, le créole recueille la première

place autant dans le contexte informel comme dans les conversations de tous genres. Dans le deuxième schéma, l'anglais est utilisé aussi bien dans le contexte formel qu'informel par un petit groupe de témoins possédant un bon niveau d'éducation. Le français reste la langue la moins utilisée et son usage se confine aux besoins ponctuels de communication.

Lorsque nous examinons les usages, dans le domaine écrit pour l'ensemble des enquêtes, nous constatons que l'anglais est de loin la langue la plus utilisée par les témoins à l'écrit. Le français, occupe une place secondaire et est peu pratiqué à l'écrit. Le créole, langue qui répond à presque tous les besoins en communication orale, est peu utilisé par les témoins dans le contexte officiel. Son usage demeure aussi restreint que le français. Ce résultat sur les pratiques langagières orales et écrites montre un déséquilibre dans l'usage des langues chez les individus. En dépit des efforts pour restaurer l'équilibre entre les trois langues, l'anglais et le français conservent la faveur des plus éduqués.

6.4 La lecture dans les trois langues

Notre questionnaire sur les usages nous a fourni des informations détaillées sur la pratique de témoins en lecture. Si la majorité des témoins de l'entretien dirigé affirment qu'ils pratiquent la lecture dans les deux langues internationales, très peu affirment le faire en créole. Nous avons ainsi relevé moins d'un tiers de commentaires liés à la lecture chez les témoins du test de la Pilule.

Lorsque nous analysons en profondeur le résultat du questionnaire sur la pratique de lecture, nous constatons que le schéma dominant présente l'anglais en première position, suivi du français et du créole pour les articles de journaux, des magazines et des romans. Nous notons une divergence pour la pratique des documents scientifiques. Pour ce texte, les témoins lisent davantage en anglais, à l'exception du groupe hommes. Par contre, le groupe âgé de 18-34 ans ne manifeste aucune valeur de lecture dans cette langue.

Les comportements de lecture en français et en créole des témoins varient d'un groupe à l'autre en fonction des textes. Alors que le créole prédomine en deuxième position pour la lecture des articles de journaux chez femmes et les catégories âgées de 18-34 ans et 50 ans et plus, il occupe la troisième place pour les magazines et romans. En revanche, pour la lecture du

journal, *Seychelles Nation*, le créole se range exceptionnellement en première position chez les témoins âgés de 18-34 ans. Ce résultat est inattendu, d'autant que les articles dans cette langue, sont très minoritaires dans cette publication, et que les jeunes manifestent peu d'intérêt pour la lecture.

Le français a tendance à garder la deuxième place dans les romans et, à un moindre degré dans les magazines. A propos des documents scientifiques, le français s'érige en première place pour les personnes âgées de 35-49 ans. Cette attitude paradoxale est encore quelque peu inattendue, car les documents techniques sont peu répandus et la faible production littéraire locale est évidente.

Les résultats en lecture montrent que les témoins suivent le schéma AFC (anglais, français et créole) dans l'usage des langues. Toutefois, comme dans les autres situations langagières, cette tendance varie en fonction des types de textes et de l'âge des témoins. Le créole occupe la dernière position alors que l'anglais et le français alternent pour l'ensemble des textes. Etant donné la place et l'importance accordée à l'anglais dans l'administration, nous trouvons surprenant qu'elle ne prédomine pas dans ce type de lecture.

Les résultats de notre recherche expliquent bien la condition des langues dans les différents contextes d'utilisation. Pour les médias, les témoins suivent le journal en créole aussi bien à la radio qu'à la télévision. Dans l'ensemble, ils préfèrent davantage les émissions en anglais à la radio, mais ils montrent un plus grand intérêt pour les feuilletons et films en français à la télévision.

La tendance pour le contexte oral informel est le schéma CAF (créole, anglais et français). Les témoins utilisent le créole pour la conversation mais l'anglais est plus utilisé dans le contexte formel. Le résultat montre que l'anglais et le français sont essentiellement employés par le public possédant une meilleure éducation. Les activités langagières s'effectuent davantage en anglais et en français. Les témoins, en fin de compte, pratiquent peu de créole en contexte formel.

Les comportements en lecture des témoins montrent un plus grand déséquilibre. Le schéma AFC (anglais, français et créole) prédomine dans l'ensemble des enquêtes. Le facteur âge joue aussi un rôle essentiel dans ce domaine. Les groupes les plus âgés ont tendance à pratiquer davantage d'activités en français et moins en créole, alors que les groupes les plus jeunes s'intéressent davantage aux activités en anglais et en créole.

Pour ce qui concerne le domaine écrit, le schéma est différent. Les témoins écrivent d'abord en anglais, puis en français et en dernier en créole (AFC). Il existe donc un déséquilibre dans les usages aux niveaux formel et informel.

CHAPITRE 7 : LES REPRESENTATIONS LINGUISTIQUES

Pour notre analyse des représentations des langues, nous nous appuyerons essentiellement sur les résultats des entretiens et du test de la pilule. Rappelons que pour ce dernier, les sujets placent l'anglais en première position : 91.52%, suivi du créole : 59.53% et du français : 52.79%. Cette toute première information donne déjà un aperçu sur l'importance accordée à chacune des langues dans le contexte trilingue seychellois.

7.1 Les représentations de l'anglais

Au travers de notre parcours historique, au fil des années, notamment en éducation, nous avons vu comment l'anglais, langue héritée du pouvoir colonial, a entretenu des relations conflictuelles avec le français dans l'enseignement. D'une part, l'Eglise catholique, qui avait beaucoup investi dans la mise en place des premières écoles, appuyées essentiellement par les grands propriétaires seychellois francophones, tenait à maintenir le français dans la société. D'autre part, depuis l'administrateur britannique colonial, Sweet Escot, en 1895, les autorités britanniques, se révoltaient contre la présence de cette langue qui s'emparait illégitimement du rôle de l'anglais, première langue de la Couronne. Quoique la coexistence fût difficile et souvent conflictuelle, les Britanniques ont réussi à imposer leur langue dans l'administration seychelloise.

La valorisation de l'anglais par l'ensemble des témoins se fait avant tout par les fonctions qu'ils lui attribuent. Dans l'ensemble, il y a eu peu de divergence d'opinions sur les fonctions de l'anglais dans les institutions. Tous les témoins soulignent ses fonctions essentiellement utilitaires et communicationnelles. Ainsi, les témoins, sans exception, font ressortir que l'anglais occupe l'espace institutionnel et affirment qu'il est la langue exclusive du domaine écrit dans l'administration. C'est la langue officielle de la justice, des écoles, du savoir scientifique, de l'informatique et des medias.

Les témoins précisent aussi son utilité dans les domaines clés de la société. L'anglais est présent dans l'éducation comme medium d'enseignement à différents degrés dans le premier

cycle primaire. Pour cette raison, ils le jugent nécessaire pour la poursuite des études universitaires et éventuellement pour obtenir une carrière. L'anglais est également considéré comme utile pour la communication formelle quotidienne au pays. Comme pour le français, il est la langue du tourisme et est très utilisé dans le commerce.

A cette réalité, viennent se greffer les valeurs attribuées à cette langue par les témoins. Il n'est donc pas étonnant, compte tenu de sa place dominante dans la société, que les témoins lui confèrent des attributs valorisants. Cette valorisation est intimement liée à la structure même de cette langue, à sa reconnaissance et à sa réussite sociale.

7.1.1 L'anglais, langue facile

Les témoins des entretiens et du test de la pilule sont quasi-unanimes à considérer l'anglais comme langue facile sur le plan de l'expression. De cette manière, il n'est pas étonnant que la majorité projette sur l'anglais des qualités qu'ils considèrent inhérentes à cette langue. Cette facilité pousse les témoins, non seulement à la choisir comme première langue, mais aussi à la considérer comme langue préférée. Pour les adultes comme pour le public scolaire, l'anglais est ainsi très valorisé sur le plan affectif : Des expressions comme « J'adore l'anglais, l'anglais est plus facile, la langue la plus facile » constituent l'essentiel des commentaires élogieux dans ce sens. De même, la plupart des témoins affirment que la prise de parole en anglais ne pose aucun problème. Ils affichent pour la plupart une certaine confiance linguistique dans cette langue.

En revanche, cette même langue est peu valorisée sur le plan esthétique. Nous pouvons supposer que les témoins la considèrent davantage comme une langue fonctionnelle et utilitaire qu'esthétique. De même, le pourcentage d'enseignants et d'élèves qui trouvent cette langue belle est très faible. Nous pouvons donc supposer que l'anglais est perçu comme facile, fonctionnelle mais pas nécessairement prestigieuse. Nous verrons que cet attribut est réservé au français.

7.1.2 L'anglais, langue de promotion sociale

Compte tenu de la facilité de l'anglais comme langue sur le plan structurel, elle est considérée comme langue accessible à tous. Sa présence dans tous les secteurs essentiels de la société : tourisme, technologies de l'information, monde des affaires, poussent les témoins à la confirmer comme langue du pouvoir économique. Ils la considèrent comme langue offrant des possibilités de carrière, pour la recherche d'emplois, et pour la poursuite des études. En outre, les témoins reconnaissent tous son importance comme langue mondiale -ce qui lui confère le rôle de langue d'ouverture vers l'extérieur.

L'anglais est donc considéré comme la première langue internationale voire universellement utilisée, comprise et utile dans tous les pays du monde. Cette universalité de l'anglais incite la plupart des témoins à la percevoir comme langue d'ascension sociale. Ainsi, nombreux sont ceux, notamment les témoins issus du public scolaire, qui reprennent l'argument de l'anglais comme langue de la réussite sociale. Pour la plupart de ces témoins cette langue est utile pour les voyages, ce qui nécessite sa maîtrise pour pouvoir communiquer avec les autres à l'extérieur.

L'anglais prédomine comme langue de l'écrit dans toutes les institutions nationales. Cette fonction lui confère un pouvoir incontournable. En raison de sa place comme langue du savoir, des médias et de l'informatique, elle constitue donc l'une des clés de toute promotion économique. Nous pouvons ainsi comprendre pourquoi les Seychellois possèdent des représentations massivement favorables à cette langue.

7.2 Les représentations du créole

L'ensemble des témoins valorisent le créole de deux façons : sa fonction de communication dans la société et son rôle comme langue identitaire. Par contre, il est stigmatisé pour des raisons d'ordre structurel et statutaire. La plupart des témoins reconnaissent le rôle fondamental du créole dans la construction de l'identité. Nous avons pu constater dans les déclarations des sujets, que leurs arguments en faveur du créole, élevée au statut de langue depuis 1981 sont plus sentimentaux qu'instrumentaux.

7.2.1 Le créole, langue de communication de la masse

La fonction du créole comme langue de communication orale a été attestée par la plupart des témoins. Le créole est considéré et accepté comme première langue orale des Seychellois. La plupart des témoins estiment qu'il remplit toutes les fonctions de communication orale, surtout pour l'expression personnelle comme explique T6 : « C'est une langue populaire, c'est la langue de tous les Seychellois » (T6 Entretien semi dirige 2003). Toutefois, certains témoins imputent ce caractère à sa seule fonction orale. Ce groupe ne l'accepte pas et ne voit pas son utilité comme un outil dans l'écrit. À juger par la faible référence à son utilité dans la société par les témoins, nous pouvons comprendre à quel point il est considéré comme peu fonctionnel surtout dans le secteur éducatif.

7.2.2 Le créole, langue maternelle des Seychellois

Si les témoins considèrent le créole utile seulement pour la communication et ne lui attribuent pas d'autres fonctions, ils sont presque unanimes à lui conférer le statut de langue maternelle. Comme dans les autres pays plurilingues, la situation des Seychelles implique l'opposition de sa langue maternelle aux autres langues et donc la prédominance de l'appartenance linguistique comme critère de définition de sa propre identité. « Langue depuis mon enfance, langue originale » (Ens 21 test de la pilule 2004). Ils lui confèrent ainsi une valeur intime :

« Tous les Seychellois sont habitués à cette langue, et ils sont nés là-dedans »¹⁶⁰ (T1 2003)

Cette attitude rappelle ce sens de la source comme explique Canut: « *En mêlant l'histoire à son histoire, le locuteur se fonde dans une identité de type originel (la langue du commencement)* » (Canut 1996 : 248).

7.2.3 Le créole, langue d'identité seychelloise

¹⁶⁰ « Tou seselwa in abitye avek, in ne ladan » (T1 2003).

Pour la plupart, les témoins affirment que le créole possède une fonction identitaire : « Le créole parvient à exprimer tout ce qu'on ressent, c'est ça sincèrement une langue » (T6 entretien semi-dirigé 2003).

Cette valorisation du créole comme langue identitaire souligne sa fonction comme langue intime. En effet, la majorité des témoins font ressortir que cette langue constitue une partie de leur identité. Dans les commentaires des témoins, nous avons relevé un sentiment de fierté, une exaltation du sentiment national sans aucune allusion au prestige. La pratique réelle de cette langue apparaît à travers les énoncés comme : « Je suis Seychellois et je parle le créole », « le créole, c'est ma langue ». Ici, nous notons un sens d'appartenance identitaire très marqué.

Un très faible pourcentage des témoins de l'entretien souligne une autre valeur du créole, comme outil culturel, voire symbolique, dans la Région: « le créole est au mieux simplement un ciment affectif entre les peuples de la COI » (T 13 entretien semi dirigé 2003).

7.2.4 Le créole, langue limitée

Le créole est dévalorisé sur le plan structurel et social. Sur le plan structurel, un bon nombre de témoins reconnaissent que cette langue n'est pas acceptée comme nécessaire dans le domaine de l'écrit. L'argument principal réside dans son manque de vocabulaire technique. Le créole ne serait pas outillé pour être utilisé à l'écrit. Bien que cette langue soit employée dans plusieurs institutions, les témoins laissent entendre qu'il ne se trouve pas sur le même pied que le français et l'anglais. La plupart lui reprochent, d'une part, un vocabulaire pauvre et insuffisant et, d'autre part, son incapacité d'exprimer tous les concepts.

A côté de ceci, les témoins lui attribuent un statut inférieur malgré sa reconnaissance et sa valorisation comme langue maternelle et identitaire. Nous pouvons ainsi déduire que, si le créole a un statut inférieur, cela suppose qu'il existe une « langue supérieure » en présence, l'anglais et ou le français. De plus, sa fonctionnalité dans le secteur éducatif est peu valorisée. Plus de trente ans après son introduction dans le système éducatif, nombreux sont ceux qui ne reconnaissent pas son efficacité dans l'apprentissage. En fait il est souvent critiqué pour être à l'origine du mauvais rendement scolaire. On lui reproche surtout de faire obstacle à

l'apprentissage des langues internationales. Un bon nombre trouve qu'il présente un handicap aussi bien pour l'apprentissage du français que pour les autres matières. Plus de la moitié des témoins s'avoue déçue par son introduction dans l'éducation. Pour d'autres, comme explique ce témoin, cette langue manque de crédibilité :

« C'est ingérable...on ne peut pas dépenser plus d'argent pour le créole quand finalement l'utilisation est uniquement sur le plan oral, juste pour communiquer... C'est de la folie de faire des choses pareilles » (T 3 Entretien semi dirigé 2003).

A ce propos, le créole est loin d'être accepté comme langue à part entière, même par les enseignants. Les informations recueillies dans le contexte scolaire nous indiquent que les enseignants aussi bien que les élèves lui confèrent, pour la plupart, rôle de langue de communication. Pas un seul sujet n'a évoqué l'utilité du créole à l'écrit ou sa fonction comme langue d'enseignement dans les premières années du primaire. Un tel manque laisserait supposer que les témoins ne reconnaissent pas son importance et sa valeur dans cette institution. Pour d'autres, le gouvernement n'a pas produit suffisamment d'efforts en matière de perfectionnement de méthodologie ou du matériel d'apprentissage. Les témoins des entretiens soulignent aussi l'absence de structure institutionnelle, qui correspondrait à celle d'une académie, pour servir d'observatoire aux travaux de l'institut créole. Beaucoup ont salué le bon travail réalisé par les premiers créolistes lors de la mise en place de la codification du créole comme langue. Une minorité issue de l'entretien semi-dirigé déplore le manque d'évolution depuis sa reconnaissance comme langue et trouve qu'elle ne se développe pas sur le plan lexical.

« C'est une langue qui ne se développe plus, une langue en régression dans la mesure où il n'y a plus de vocabulaire, on n'invente plus pour désigner les nouveaux concepts, nouveaux objets. On fait des emprunts acceptables, et pire que ça, il n'y a pas d'emprunts de mots, il y a des emprunts d'expressions. Le créole en tant que langue est devenu très, très, très stagnant » (T8 2003).

7.2.5 Le créole, langue démunie de prestige

Pour l'ensemble de notre recherche, les sujets relèvent une autre déficience : son manque de reconnaissance sur le plan international et son manque de prestige comme langue de promotion sociale. Cette dévalorisation du créole peut être aggravée par le rejet volontaire en raison de son manque de statut et de prestige bien qu'il soit utilisé par l'ensemble de la population. Ils trouvent qu'il ne fonctionne pas en dehors des Seychelles « le créole ne nous amène nulle part, le créole est parlé aux Seychelles seulement » (Epri test de la pilule 2004). Les sujets sont davantage motivés pour s'exprimer en anglais et en français.

Sans valeur économique en dehors des Seychelles, les témoins font ressortir ainsi son usage limité sur le plan international. Cet aspect est mis en évidence dans les réponses du public scolaire qui insiste sur la médiocrité de la langue créole notamment pour son manque d'ouverture vers le monde extérieur.

Les témoins ont donc des représentations du créole minorées sur le plan du statut car ils ne le considèrent guère comme une langue de promotion socio professionnelle. Nous avons l'impression, que bien que très valorisé pour sa fonction de langue d'identité du peuple seychellois et reconnu politiquement comme langue nationale, le créole est dévalorisé dans son instrumentalisation et sa promotion institutionnelle.

Selon les propos des témoins, nous pouvons constater, que sur le marché linguistique, le créole bénéficie de peu de valeur. Nous reprenons ici la remarque exprimée dans un journal des années soixante où le créole est comparé à la roupie seychelloise : « Le créole rend service ici aux Seychelles mais comme les roupies seychelloises, il n'a aucune valeur à l'extérieur » *L'Echo des îles*, (1969). Dans un autre contexte, en parlant du rôle de la place du créole dans *Seychelles Nation*, un certain ministre a fait remarquer que cette langue est utilisée dans des courts articles sans aucun intérêt comme l'évasion des prisonniers. La représentation du créole dans la société seychelloise n'a donc guère changé depuis trente ans. Cette langue, en raison de son usage limité au pays, ne pourra pas facilement accéder au même statut prestigieux que ses deux langues partenaires. Ses représentations resteront donc minorées.

7.3 Les représentations du français

Les témoins valorisent le français tant sur le plan communicationnel que structurel. Contrairement au créole et à l'anglais, les témoins lui attribuent une valeur prestigieuse et esthétique. La plupart des témoins, surtout ceux concernés par les entretiens, le considèrent comme langue du patrimoine linguistique qui appartient à l'histoire des Seychelles. Ils le situent ainsi comme langue du passé colonial avec le même statut que l'anglais.

7.3.1 Le français, langue prestigieuse

Notre enquête auprès des différents publics nous montre que le français possède peu de fonctions, certaines d'entre elles sont déjà assurées par l'anglais et le créole. Ces usages limités du français sont directement liés aux représentations qui, à leur tour, influent sur les usages. Les témoins sont catégoriques sur le statut du français comme langue du passé colonial et réservée à l'élite. Cette représentation, peu favorable, le confirme comme langue difficile et inaccessible. Le manque de confiance ou de sécurité linguistique serait imputable à son passé colonial, caractérisé par la moquerie et le mépris, souvent exprimé par des Seychellois francophones. En revanche, ils font remarquer que l'attitude tolérante des Britanniques envers l'usage de leur langue n'a pas créé cette situation de blocage.

7.3.2 Le français et l'insécurité linguistique

Bien que le français soit perçu comme une langue de l'élite, il comporte beaucoup de préjugés liés à son passé colonial. Du point de vue sécurité linguistique, il est stigmatisé. Comme il est considéré comme une langue inaccessible, il est ainsi ressenti comme difficile et il véhicule une image de système normatif. Tout cela produit donc de l'insécurité linguistique notamment chez des locuteurs très habitués au créole et à l'anglais, réputés langues « faciles » qui ne suscitent pas de remarques correctives. Le français serait ainsi perçu comme une langue du passé, une relique qui fait partie de notre héritage linguistique et qui mérite d'être préservé comme un monument historique.

« Nous l'aimons mais en même temps nous ne voulons pas l'utiliser de peur que nous l'abîmions. Si je fais trop de fautes en français, je vais l'abîmer. Nous ne valorisons pas plus l'anglais, nous ne le valorisons pas au sens créole. Nous valorisons le français dans le sens que

nous ne l'abîmons pas. Nous pouvons abîmer l'anglais mais pas le français » (T1 Entretien 2003).

Pour les témoins qui le considèrent comme langue difficile, la prise de parole dans cette langue se présente comme un défi au locuteur. Les témoins du contexte scolaire, surtout les enseignants et les élèves, insistent sur le fait que cette langue est supérieure au créole et peu utilisée en dehors du territoire seychellois. Ainsi le statut prestigieux du français se présente comme une barrière pour les locuteurs seychellois. S'exprimer mal dans cette langue pourrait conduire à sa dévalorisation ou sa dépréciation alors que faire des erreurs en anglais ne nuirait pas à son propre statut. L'on pourrait supposer qu'un tel comportement suggérerait que les locuteurs ne considèrent pas cette langue comme prestigieuse. Toutefois, le Seychellois possédant deux autres langues, il n'est pas contraint d'utiliser le français quand il peut se réfugier dans une autre langue de compensation, l'anglais ou le créole, ses deux autres langues qui peuvent répondre parfaitement à ses besoins en communication. Ce choix de langue dépendrait entièrement du statut du locuteur, du lieu et du contexte de communication et surtout du niveau de compétences des interlocuteurs dans la langue choisie. (De Robillard cité dans Kube 156 : 2005)

7.3.3 Le français, langue des besoins ponctuels

Pour l'ensemble de notre recherche, les témoins considèrent que le français répond à des besoins précis de communication. Comme pour le créole, nous avons l'impression que cette langue est plus perçue comme symbolique plutôt qu'utilitaire. Beaucoup de sujets du public scolaire soulignent son utilité à l'école, dans le travail, notamment le tourisme. D'autres font ressortir la possibilité de l'utiliser comme langue des études supérieures. Un autre groupe le considère utile pour les voyages à l'étranger, surtout en pays francophones. Comme pour l'anglais, les témoins mettent en valeur son universalité et la situent comme deuxième langue après l'anglais.

Pourtant, en dépit de cette stigmatisation liée à son statut de langue au passé prestigieux, les témoins manifestent une réelle volonté de mieux connaître cette langue. En effet, ils sont conscients des privilèges que peut leur conférer une bonne compétence en français. Parler le

français, représente un signe extérieur de connaissance, d'éducation, de développement. Ainsi, les attentes liées à l'apprentissage ou la maîtrise du français, notamment pour le public scolaire, sont de plusieurs ordres : poursuite des études universitaires en France, voyage en pays francophones. Cette attitude semble donc asseoir la langue française comme langue utile et fonctionnelle. Les commentaires émis par le témoin suivant résument bien la place du français aux Seychelles. « J'aime le français, malgré ses difficultés pour bien s'exprimer, pour me développer... Il est utilisé dans beaucoup de pays, langue mondiale, chance de visiter certains de ces pays francophones » (Ens 253 test de la pilule 2004).

Du point de vue symbolique, une minorité de témoins précise que le français sert aussi à entretenir les contacts avec la Région en tant que langue de travail de la COI. La question d'affinités culturelles et linguistiques, notamment en milieu culturel créolophone pour l'île Maurice et La Réunion a été également abordée.

Selon les informations recueillies pour l'ensemble des enquêtes sur les représentations des langues, nous avons pu dégager deux catégories de sens : la valorisation et la stigmatisation. La valorisation revêt plusieurs aspects: structurel, social et affectif. En même temps, elle fait apparaître les fonctions propres aux langues. Pour cette catégorie, les locuteurs projettent sur les langues des éléments d'ordre esthétique et affectif. En revanche, la dévalorisation ou la stigmatisation qui, le plus souvent comporte des représentations négatives concernent autant le plan linguistique que statutaire.

Nous avons pu comprendre comment les représentations reflètent les usages et comment les usages influent sur les représentations. L'anglais est perçu positivement, tant sur le plan structurel que statutaire, langue fonctionnelle, de promotion sociale et de valeur internationale. Il est très utilisé dans l'administration et occupe tout l'espace écrit. Les locuteurs le considérant facile, ils n'éprouvent aucun sentiment d'insécurité linguistique. Les témoins confirment que son statut historique dans l'administration, ses fonctions et son usage répandu dans les institutions contribuent à favoriser les représentations positives à son égard.

Le français, compte tenu de son passé prestigieux et de sa ressemblance lexicale avec le créole, est valorisé différemment. En raison de son statut prestigieux et élitiste, la majorité des Seychellois possèdent une confiance linguistique faible pour cette langue. Elle est utilisée dans certains domaines de communication mais son usage est réservé à un petit cercle de personnes éduquées. Toutefois, les témoins reconnaissent qu'elle est utile pour la promotion sociale : le travail, les études et aussi les voyages en pays francophones. Pour ces raisons, les témoins manifestent une forte motivation pour apprendre ou améliorer leurs connaissances dans cette langue puisqu'elle peut leur donner la possibilité de se développer davantage. Ce désir de maîtriser le français nous montre qu'il est utile pour bénéficier des privilèges et réussir dans la vie. La relation qu'entretiennent les locuteurs avec le français semble paradoxale. D'une part, ils le rejettent comme langue élitiste, difficile voire inaccessible. D'autre part, ils manifestent une appétence forte de le maîtriser. En apparence, le français serait donc une langue mal aimée mais en fait très appréciée sur un plan plus profond. Le locuteur seychellois ne pourrait-il pas masquer son envie profonde de se l'approprier en affichant un mépris apparent?

Pour ce qui concerne le créole, les représentations restent aussi ambiguës. Le créole est valorisé par la majorité comme langue identitaire qui remplit les besoins en communication orale. Pour autant, un bon nombre ne la reconnaît pas comme langue de promotion sociale, compte tenu de son statut de langue « inférieure » sur le plan fonctionnel dans les institutions. Il est peu accepté comme langue d'enseignement et sa diffusion écrite reste très faible. En outre, il n'a pas encore trouvé de place confirmée dans la presse. Il n'est donc pas étonnant, de constater que les représentations négatives contribuent à propager le créole comme langue confinée à la communication orale. Aux yeux des témoins, elle comporterait une valeur plus symbolique qu'utilitaire, son seul rôle étant réduit à assurer la communication orale.

En somme, nous constatons que les témoins attribuent des représentations aux langues en fonction de leur passé historique, de leur utilité et surtout de leur acceptation dans la société en fonction de leur statut. Ainsi l'anglais est perçu comme première langue universelle et langue de l'administration. Le créole, reconnu comme langue identitaire et très parlé par la population, comportant peu de valeur prestigieuse est considéré comme langue inférieure. Le français,

malgré son statut de langue du passé colonial, possède une valeur de promotion sociale. Le créole est effectivement la langue qui possède les représentations les plus minorées.

Nous aborderons maintenant la gestion de la politique linguistique au sens de Chaudenson en situant l'interaction dynamique des usages et des représentations au sein de ce contexte trilingue.

7.4 La politique trilingue seychelloise

Si nous notons une certaine convergence d'opinions sur les usages et les représentations, les commentaires sur la politique linguistique, par contre, ont donné lieu à des réactions très variées. Dans le cadre de nos entretiens, nous avons laissé la liberté aux témoins de proposer leur propre perception et interprétation de la gestion de la politique trilingue seychelloise. Le statut, la place et les fonctions du créole ont occupé une grande place dans la gestion politique. Les réponses recueillies évoquent les différentes étapes clés de la mise en place de la politique linguistique.

En rappelant la situation historique des Seychelles, la majorité des témoins considèrent que posséder trois langues, dont deux de valeur internationale et l'autre identitaire présente un atout voire un privilège. Ils s'entendent tous sur la nécessité d'accorder une valeur égale aux trois langues dans les institutions, comme stipulé dans la Constitution. Par contre, les opinions quant à la mise en application de cette politique linguistique constitutionnelle divergent d'un groupe à l'autre.

En général, dans le secteur institutionnel, la plupart trouvent que le créole comporte peu de valeur institutionnelle et que son usage n'est pas très répandu. L'éducation est un domaine clé qui a retenu l'attention des témoins sur la gestion de la politique linguistique et qui a recueilli une grande variété de réactions. Un groupe pense que le trilinguisme est pratiqué dans la mesure où les trois langues interviennent, avec différents statuts, comme matière ou médium d'enseignement. Toutefois, un groupe minoritaire, notamment les adversaires de l'introduction du créole, considère que la politique linguistique en place ne favorise pas une répartition égale des langues dans les écoles. Ils soulignent que ce déséquilibre a été occasionné par l'imposition

du créole par le gouvernement. Ils considèrent que l'officialisation du créole relève d'une décision purement politique. Ce trilinguisme déséquilibré favoriserait intentionnellement une certaine hiérarchisation en matière d'utilisation des langues et contribuerait en quelque sorte à la régression de l'anglais et du français. Ils rejettent donc catégoriquement le créole qui occupe trop d'espace scolaire surtout dans les premiers cycles d'apprentissage et lui attribuent les échecs scolaires. Par contre, ils sont peu nombreux à signaler le déséquilibre notoire dans l'enseignement des langues dans le cycle secondaire où le créole perd son rôle de matière et de médium. Après presque trois décennies de présence dans l'éducation cette langue ne jouit pas encore d'une considération positive à l'école.

Nous pouvons aussi nous interroger sur le suivi assuré par le gouvernement pour la promotion du créole, langue nationale dans la Constitution. Il est possible, comme fait remarquer Vigner cité par Richer, que le problème viendrait du fait que la mise en place du créole, langue de tradition orale, n'a pas été accompagnée du développement de son environnement écrit. En effet, la production en littérature, documents techniques et même en ouvrages pédagogiques, demeure faible pour une langue dont le statut a été élevé en 1981. Citons Richer : « l'introduction du créole comme médium d'enseignement est intervenue trop tôt dans une période marquée par l'absence d'écrits diversifiés en créole et une production littéraire balbutiante » (Richer 1996 : 349).

Si certains perçoivent que les langues ne sont pas bien réparties dans le secteur éducatif, d'autres trouvent que l'espace accordé aux langues dans le domaine médiatique en particulier la SBC (Seychelles Broadcasting Corporation) est inégal. Toujours selon ces témoins, la presse présente un déséquilibre dans l'usage des langues avec un grand espace réservé à l'anglais, le reste étant partagé entre le français et le créole. Un haut responsable du journal *Seychelles Nation* a rappelé que la place des langues dans cette publication dépend des besoins des lecteurs seychellois ; d'abord l'anglais, ensuite le français suivi en dernier par le créole relégué à une place mineure. Cet espace médiatique reflète bien, en quelque sorte, l'importance accordée à chacune des langues dans le contexte trilingue. L'anglais domine sans concurrence et s'installe comme langue de la promotion de la communication et des savoirs. Le français se

trouve confiné à des contextes de lecture spécifiques et le créole occupe une place très discrète. Il s'agit sans aucun doute d'un usage très déséquilibré des langues.

La politique linguistique trilingue a permis à un autre groupe d'émettre ses opinions sur la question de la maîtrise individuelle des trois langues. Ici, les témoins considèrent qu'une situation trilingue exige nécessairement la maîtrise des langues en présence (Grosjean 2002). Cela supposerait que, pour ces témoins, parler de trilinguisme aux Seychelles laisserait entendre que tous les locuteurs possèdent une compétence égale dans chacune des langues. De telles réflexions nous laisseraient supposer qu'une politique trilingue prônerait la capacité de posséder une compétence confirmée dans les trois langues dans un contexte précis. Nous nous demandons si cette situation ne nécessite pas une société composée de locuteurs très éduqués avec une bonne maîtrise des langues pour pouvoir s'exprimer avec aisance dans les contextes d'emploi particuliers attribués à une langue spécifique. Les propos du journaliste du parti d'opposition, l'un des témoins de notre entretien semi-dirigé, semblent abonder dans ce sens. Son interprétation de « politiquement correct » renvoie à un certain savoir-faire en situation de communication trilingue : « Le politiquement correct c'est de parler bien le créole, de maîtriser bien l'anglais, et de parler le français et de savoir parler le français....disons le Seychellois idéal type, fonctionnaire ou personnalité type dans le gouvernement serait quelqu'un qui maîtrise, qui parle le créole correctement, le créole de la rue, qui parle un anglais administratif très bien et qui sait parler le français et qui sait se demerder en français qui peut faire un discours, qui peut parler à l'Ambassadeur de France. Voilà le politiquement correct » (T13 2003 Entretien semi-dirigé).

Cette politique, qui a pour objectif de parvenir à une maîtrise équilibrée des trois langues (dont deux à valeur internationale et une nationale), est perçue comme ambitieuse: « Pourquoi dire qu'on est trilingue, quand on ne l'est pas ? » (T 16 entretien 2004). Par ailleurs, un autre témoin, un haut représentant ministériel décrit cette politique comme étant «utopique». Cette perception de la politique linguistique nous permet aussi de nous interroger sur le degré de bilinguisme et de trilinguisme pour chaque catégorie de locuteurs, dans toute sa complexité.

La majorité des témoins, notamment les éducateurs, considèrent qu'une compétence équilibrée des langues n'est pas concevable. Les faibles compétences en anglais et en français, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit dans les secteurs clés comme la télévision et l'administration, constituent une barrière pour la maîtrise exigée par une telle politique. Certains jugent la compétence linguistique des locuteurs comme les présentateurs de télévision inacceptable dans le contexte d'une situation trilingue. Pour d'autres, il est encore plus difficile d'aspirer à une bonne maîtrise des langues internationales en raison du manque d'occasions d'emploi. Un témoin rappelle que les locuteurs manquent de pratique en français en raison du manque de locuteurs et de situations de communication: « Les gens veulent parler français, mais quand, où, pourquoi, avec qui? » (TPO Enquête administration 2003).

En associant la réussite d'une politique trilingue à la maîtrise des langues, les témoins font remarquer que la confiance linguistique joue aussi un rôle important pour les locuteurs seychellois. La plupart des témoins reconnaissent que cette confiance (ou sécurité linguistique) est beaucoup plus grande en anglais qu'en français. Nous avons déjà pu apprécier les connotations et les préjugés liés au français langue au statut prestigieux et élitiste. Le degré de réussite d'une politique trilingue serait conditionné par la compétence linguistique des locuteurs. En outre, les réactions de certains témoins semblent indiquer que le Seychellois trilingue doit posséder non seulement des connaissances en langues, mais aussi la possibilité de mettre en pratique ce savoir linguistique.

Si la gestion des langues par les locuteurs seychellois est perçue différemment par les témoins, la plupart reconnaissent que cette situation de langues est essentiellement fondée sur une répartition des fonctions et des usages. En outre, il ressort de leurs discussions que cette répartition constitue l'essence même du trilinguisme seychellois. En réalité, il est impossible d'obtenir à la fois une égalité de rôles de fonctions et une égalité de statut et de prestige : « Dans un contexte plurilingue, différentes langues assurent différentes fonctions et assurent différents rôles (Yai 2008). Dans toute situation plurilingue, on assiste à un phénomène de hiérarchisation des langues. Ainsi les témoins, pour la plupart, reconnaissent les langues comme politiquement dominantes et d'autres comme politiquement dominées. Un groupe ne voit aucun inconvénient à ce que l'anglais conserve sa place de première langue dominante de

l'administration qui relève de son statut historique. L'espace médiatique, notamment la presse, est occupé massivement par l'anglais, bien qu'il existe un certain partage des langues dans les émissions radio et télévisées. En revanche, les personnes de la loi, surtout les avocats maintiennent que l'anglais n'est pas la langue exclusive du tribunal puisque les deux autres langues, le français et le créole peuvent intervenir dans certaines situations. Dans ce domaine, nous constatons cependant que le créole, première langue nationale qui assure massivement la communication orale, possède peu de valeur institutionnelle.

C'est en partie pour cette raison que les témoins ont éprouvé des difficultés à évoquer un trilinguisme équilibré, tant sur le plan des usages institutionnels qu'individuels. Ils sont donc nombreux à affirmer qu'en dépit de leur statut constitutionnel égal, les langues ne remplissent pas les mêmes fonctions. Cette répartition des langues dans les différents contextes d'usage est souvent perçue comme une conséquence naturelle de la politique linguistique où coexistent trois langues. Les propos de ce témoin correspondent bien au sentiment général de ceux qui considèrent la répartition des fonctions comme faisant partie de la spécificité du trilinguisme seychellois :

« La situation actuelle n'est pas si mauvaise que ça, en termes de ce qui s'y fait. L'anglais est utilisé dans l'administration. Tout le monde parle plus ou moins créole à la maison. L'institut créole est là pour sauvegarder en quelque sorte le créole. L'Alliance Française est une institution présente dans le paysage linguistique du pays. On enseigne le français à l'école, Il y a énormément de films et d'émissions en français dans les médias » (T11 Entretien 2003).

En effet, le sentiment général serait que chaque langue possède une fonction spécifique et trouve une place dans ce paysage linguistique. Pour justifier leur opinion, certains citent les institutions où les langues sont bien représentées en matière de fonctions. Ainsi T9, avocat, considère que le tribunal met en pratique le trilinguisme à un certain degré:

« La politique à la seychelloise marche dans la mesure où il n'y a pas de suppression de langues... on peut parler créole et l'Etat met à la disposition des avocats, des interprètes pour la

traduction en cas de monolingues créolophones, autrement l'état aurait pu dire, on ne parle que l'anglais, débrouillez-vous » (Entretien T6 20003).

Si ce témoin estime qu'il y a une certaine tolérance linguistique dans cette institution, c'est uniquement parce que les accusés et plaignants utilisent le créole comme langue de communication orale. L'anglais demeure, malgré tout, la langue de l'écrit, des procès verbaux et des interrogatoires. Le français étant presque inexistant, il serait plus prudent de parler de tolérance de langues.

La plupart des témoins reconnaissent que le trilinguisme équilibré, ne pourrait pas exister dans la mesure où chaque langue possède sa place ou sa fonction précise dans les institutions, comme illustrent les propos de ce témoin :

« Je crois que chaque langue a un peu sa place dans ces différents contextes au niveau de la société... au niveau de l'individu, c'est différent, oui, parce que je fais la différence entre l'individu et la société » (T3 Entretien 12003).

La gestion de la politique linguistique dépend beaucoup du contexte de communication dont l'élément essentiel est l'interlocuteur. En effet le trilinguisme institutionnel renvoie aussi au trilinguisme individuel ou inversement. La plupart des témoins associent les termes usages individuels au contexte et au statut de l'interlocuteur comme ils apparaissent dans les énoncés suivants :

« Ça dépend de la personne qui se trouve dans cette situation-là et ça dépend de son milieu, de son statut social..., je crois que l'utilisation d'une ou de l'autre langue est réglée par le travail, le milieu du travail, le milieu familial, le milieu religieux ... Tout dépend qui est en face de moi. Cet interlocuteur peut être un Seychellois ou étranger » (Entretien T 31 2003).

Un groupe réparti dans toutes les enquêtes, notamment ceux issus du public trilingue, fait la distinction entre le trilinguisme constitutionnel et le trilinguisme individuel. Dans ce sens, les témoins font bien la distinction entre la valeur accordée aux langues dans la Constitution,

leur valeur institutionnelle et plus précisément leurs usages effectifs dans les institutions. Enfin les témoins s'accordent pour dire que le concept d'usage égal de langues ne constitue pas une réalité : «Le pays n'aura jamais un trilinguisme équilibré. Chaque langue aura toujours une place » (Entretien T18 2003).

Si la répartition institutionnelle des fonctions linguistiques est déséquilibrée, les témoins nous confirment que les pratiques individuelles des locuteurs dans le contexte trilingue dépendent de différents facteurs. Nous avons le sentiment que les sujets gèrent leur trilinguisme à travers différents paramètres : le paramètre du lieu de l'interaction verbale et du contexte de la communication. Nous avons le sentiment que ces témoins perçoivent le trilinguisme équilibré comme un acte individuel situé dans un plus grand contexte institutionnel. Dans ce sens, chaque langue possède une place ou une fonction précise dans les institutions. Ces stratégies peuvent être affiliées au prestige, à l'interlocuteur, à l'interaction verbale et à la nature des lieux où s'effectue l'interaction.

Les réactions des témoins sur la politique linguistique nous laissent supposer qu'elle est gérée par l'Etat, dans la mesure où elle existe dans la constitution où chaque langue occupe le statut de langue nationale. L'objectif du premier cas a été atteint dans la mesure où les langues partagent la même valeur constitutionnelle. Or, les locuteurs, en tant qu'individus, gèrent leur trilinguisme en fonction de leurs compétences ou de leur niveau d'éducation. Ce sont les locuteurs qui connaissent leurs vrais besoins en langues. Ici, nous rejoignons Calvet quand il affirme que « les langues sont faites pour servir les hommes pas l'inverse » (Calvet 2002 : 96). L'Etat peut mettre en place une politique linguistique, mais les locuteurs, les premiers concernés par cette politique et sa gestion de langues, en font ce qu'ils veulent. Nous reprenons notre slogan de l'introduction *En matière de langues la loi impose et les locuteurs disposent*.

Les Seychelles prônent une politique trilingue sur le plan constitutionnel ; alors que, dans la pratique, l'usage des langues est dicté par le contexte, la répartition des fonctions de langues et surtout par la compétence des locuteurs. Il s'agit d'une politique trilingue à *géométrie variable*. Chaque langue assure des fonctions différentes. L'anglais occupe l'espace administratif, le créole, le domaine de la communication orale et le français certains domaines

spécialisés. En effet, la gestion de la politique trilingue relève de la politique, dans la mesure où l'Etat seychellois se veut trilingue alors que ni les locuteurs, ni la société dans son ensemble ne fait un usage égal des langues. Au terme de cette étude, nous constatons donc qu'en raison de la charge culturelle et du pouvoir économique de chacune des langues, un trilinguisme égalitaire tel qu'il est stipulé dans la Constitution ne pourrait en aucun cas entraîner une répartition égale des fonctions des langues. Nous confirmons ainsi notre hypothèse de départ *En matière de langues, la loi impose et les locuteurs disposent.*

CONCLUSION GENERALE ET PROPOSITIONS

Nous voici arrivée au terme de ce travail, moment où nous formulons quelques éléments de réponse à nos interrogations initiales grâce aux résultats de nos enquêtes. Nous tentons de poser une analyse de la pertinence de cette étude sur la gestion du plurilinguisme et de proposer un nouveau regard sur la politique trilingue aux Seychelles. La section se termine par une série de recommandations sur la manière de conduire la future politique linguistique seychelloise.

Selon notre hypothèse de recherche, les trois langues possèdent le même statut dans la constitution seychelloise mais la dynamique des langues reflète à la fois une cohérence et une rupture.

Notre recherche nous a conduit à présenter le trilinguisme seychellois dans son originalité, mais aussi dans sa diversité. Nous avons essayé d'analyser en profondeur la répartition des langues dans les institutions clés en fonction de leur status et de leur corpus selon le modèle de Chaudenson et Rakotomalala (2004). Les résultats de nos enquêtes ont confirmé que les pratiques des locuteurs ne sont pas en conformité avec la loi constitutionnelle. Quant à la pratique individuelle des langues, les résultats montrent que, dans le contexte plurilingue seychellois, celle-ci varie d'un individu à l'autre. A cet égard, nous avons constaté que les représentations et les attitudes envers les langues jouent un rôle considérable et dictent les usages en fonction du prestige ou de la valeur communicationnelle.

La vérification des interrogations de recherche

1 Déterminer le profil linguistique type du locuteur seychellois dépend de la façon dont il gère ses langues en fonction de ses propres compétences communicatives.

L'un de nos objectifs consistait à esquisser le profil du locuteur seychellois. Etablir un tel profil revenait à étudier les usages et les pratiques des trois langues aussi bien en contexte formel qu'informel. D'une part, une telle étude exigeait la prise en compte du domaine d'utilisation des langues. Pour ce faire, nous avons analysé les usages d'un groupe de témoins dans divers contextes de communication, d'autre part, elle demandait une connaissance du

niveau des compétences linguistiques des locuteurs. Le cadre de notre recherche ne rendait pas possible l'évaluation des compétences en langues des témoins. En effet, nous nous sommes basée sur les attitudes déclaratives des gens sur leurs propres compétences et sur leurs opinions liées aux compétences en situation plurilingue.

Notre recherche montre qu'il n'est donc pas toujours aisé d'établir le profil du trilingue seychellois pour diverses raisons. En premier lieu, la situation des langues en contact aux Seychelles s'inscrit dans une diversité d'activités langagières qu'il est difficile de paramétrer de manière exhaustive. En second lieu, les comportements langagiers sont dictés par un certain nombre de facteurs clés : le statut du locuteur, (son niveau socio professionnel et culturel), son degré de compétences dans les trois langues, son niveau d'éducation, son rapport avec son interlocuteur, le contexte de communication et aussi le lieu de l'interaction.

Nos résultats ont fourni des informations quant aux langues utilisées dans différents types de communication (en famille, au travail et dans d'autres situations informelles). Pour la plupart des Seychellois bilingues anglais-créole ou pour les trilingues, il a été difficile de se prononcer sur leurs comportements langagiers réguliers. En effet, ils reconnaissent que leurs usages individuels en contexte oral s'effectuent en fonction du contexte de communication, du statut de l'interlocuteur et de leurs propres compétences. Par contre, pour ce qui concerne le domaine de l'écrit, les comportements sont plus stables et plus faciles à saisir. Dans le secteur administratif et formel, la quasi-totalité des activités s'effectue en anglais. Dans le cadre des medias (radio et télévision), les Seychellois trilingues sont très exposés aux émissions en anglais et en français et, à un moindre degré, au créole. La lecture récréative et documentaire demeure exclusivement en anglais d'autant que les textes écrits en créole sont peu abondants.

En nous appuyant sur ce profil du trilingue seychellois, nous pouvons discerner une certaine dichotomie entre l'usage des langues sur le plan individuel et sur le plan institutionnel. Nous rejoignons ici Grosjean (2002) lequel souligne que seuls les monolingues peuvent utiliser une seule langue pour tous leurs besoins en communication. En outre, la question des usages individuels et institutionnels est aussi liée au degré de maîtrise de compétences.

Certains trilingues seychellois s'attendent à ce que leurs compatriotes aient une compétence égale dans les trois langues. Toutefois pour la plupart des interrogés, le concept de trilinguisme équilibré n'implique pas une telle compétence égale. En effet, il est plus aisé de parler de maîtrise de langues en situation monolingue, bien que les locuteurs ne possèdent pas de compétences nécessaires pour faire face à toutes les situations de langues. Il est évident que le bilingue ne doit pas être comparé mécaniquement au monolingue. A ce sujet, rappelons les propos de Grosjean (2002) qui affirme que le bilingue utilise deux langues séparément ou ensemble pour des buts différents dans divers domaines de la vie et avec des personnes distinctes. Dans cette optique, il est naturel que le locuteur en situation plurilingue possède une compétence linguistique inégale.

Nous avons constaté que les usages sont conditionnés par les représentations et l'interaction entre la pratique et la représentation de ces pratiques constitue un ensemble indissociable (Canut 1996). Le profil du bilingue-trilingue varie aussi en fonction du niveau d'éducation et surtout du niveau socioprofessionnel. Nous avons aussi remarqué que les plus éduqués (comme le public de nos entretiens) possèdent des compétences trilingues bien qu'ils soient très critiques sur leurs propres compétences. A ce sujet, nous ne pouvons qu'adhérer aux propos de Hamers (1983), Fasold (1984) et Grosjean (2002) qui rappellent que les locuteurs bilingues sous-estiment souvent leurs compétences. Nous ne pouvons que nous associer à Grosjean qui stipule que, contrairement aux idées reçues, le bilinguisme correspond à l'usage de deux ou de plusieurs langues dans la vie quotidienne sans aboutir nécessairement à une compétence égale dans les langues.

Il ressort de notre démarche que le locuteur seychellois dans ce contexte trilingue vit une forme de « double contrainte ». D'une part, il utilise la langue de son choix en contexte informel en fonction de ses propres compétences en usage et du lieu d'interaction, d'autre part, en contexte institutionnel, il est contraint d'utiliser les langues imposées par l'étiquette. A titre d'exemple, le député de l'Assemblée Nationale ne peut pas utiliser le français comme langue de travail quand le créole a été déjà institutionnalisé comme langue de fait. Notre affirmation selon laquelle « La loi impose et le locuteur dispose » mérite par conséquent d'être nuancée pour s'appliquer plutôt en contexte informel.

Nous avons pu donc confirmer notre hypothèse que la détermination du profil linguistique type du locuteur seychellois dépend de ses compétences et de la façon de gérer ses langues.

2 *Les représentations des locuteurs seychellois vis-à-vis des langues se font en fonction du statut et de la place des langues dans la société.*

La relation qu'entretient le locuteur seychellois avec ses langues met en jeu plusieurs facteurs. En premier lieu, ses compétences dépendent de son histoire personnelle : les langues que parlaient ses parents, son parcours scolaire, ses rencontres durant son adolescence, bref toutes agences de socialisation de sa biographie linguistique. Nanti de ce « capital plurilingue », il rencontre en second lieu et à un certain âge adulte un « marché » plus ou moins institutionnalisé des langues : l'anglais accuse une certaine côte, puis le français une autre, puis le créole encore une autre. Et selon le répertoire qu'il a acquis, il développe attitudes et aptitudes.

Dans l'ensemble, les sujets interrogés accordent plus de valeur et de prestige à l'anglais et au français, en raison du statut international de ces idiomes et de leur ouverture vers l'extérieur. Les locuteurs les considèrent comme des systèmes qui répondent à leurs propres besoins de promotion sociale. Toutefois, la valeur accordée à chacune de ces langues n'est pas la même. Le français, bien que prestigieux, est moins valorisé que l'anglais, qui prédomine lui-même dans les usages institutionnels notamment en tant qu'outil de transmission de savoirs. Or, les témoins dans l'ensemble manifestent une forte envie de maîtriser le français qu'ils valorisent comme code prestigieux mais aussi comme utile dans la société. Pourtant peu de sujets font preuve de ce même engouement pour l'anglais.

Lorsque nous considérons les représentations du créole, nous remarquons un décalage entre les attitudes déclaratives sur sa valeur symbolique et son rôle comme outil de communication orale. Les témoins lui attribuent naturellement une valeur symbolique dans sa reconnaissance comme langue identitaire, sans toutefois le valoriser pour sa fonction

communicationnelle. Par ailleurs, il est valorisé par certains, notamment les éducateurs, pour sa proximité positive avec le français dans le contexte d'apprentissage, mais il est plus souvent rejeté comme langue qui freine la bonne acquisition du français. En raison de sa faible présence dans l'environnement écrit (presse et littérature), le créole est très souvent stigmatisé comme langue inférieure, d'où son incapacité évidente à être un instrument de promotion sociale. Au fil des années, sa côte n'a pas progressé et le créole a été mis entre parenthèses (Richer 1996).

La représentation des langues est aussi associée à la notion d'insécurité linguistique. La valorisation des langues provient aussi d'un sentiment de confiance ou suscite au contraire de l'appréhension voire du rejet. Perçu comme « facilement accessible », l'anglais inspire de la confiance, alors que le français, considéré comme « difficile et élitiste », se révèle inaccessible et hors de portée de ceux qui n'ont pas reçu une bonne éducation. Ainsi, le degré de confiance ou d'expression aisée en français correspond à l'image que se fait le locuteur seychellois de la langue. L'interaction des subjectivités, c'est-à-dire la perception des autres, le regard de l'autre, semble figer la liberté d'expression du locuteur. Ce regard d'autrui est par principe chargé de préjugés et de jugements défavorables sur soi, qui enferment ou contraignent le locuteur à douter de ses compétences au point de se réfugier dans un mutisme absolu. Or, les remarques des témoins révèlent que ce mutisme ne couvre que la forte envie de maîtriser cette langue qu'ils valorisent intimement. Ce fort engouement (pour le français notamment) rend le Seychellois jaloux de celui ou celle qui articule les phrases difficiles et s'exprime avec aisance. En revanche, la confiance placée dans le créole comme langue de transmission de savoirs techniques est très faible, ce qui accentue encore son statut inférieur.

Ainsi nous pouvons confirmer que les représentations des langues se font en fonction du statut et de leur place dans la société et nous retenons volontiers le terme de « gravitation étagée » de Calvet (2001) pour illustrer ces rapports de force qui constituent une hiérarchisation et une stratification tant sur le plan des fonctions que sur les représentations.

3 Le trilinguisme seychellois renvoie à la pratique et à la répartition inégale des fonctions, des rôles et des usages linguistiques dans la société au sens d'une diglossie.

La République des Seychelles a mis en place une politique linguistique qui confère un statut égal de langue nationale au français, à l'anglais et au créole (Constitution 1993). Notre recherche nous a révélé que l'application d'une telle politique égalitaire ne favorise pas nécessairement l'égale répartition des fonctions de chaque langue dans la société. Quand nous analysons ce point, il est clair que l'anglais domine l'espace institutionnel dont l'espace écrit. Au sens de Calvet, dans une certaine mesure, c'est la langue « supercentrale » qui se trouve au-dessus des autres. Elle possède donc un pouvoir à la fois historique, économique et politique. A partir du moment où l'anglais domine, il s'ensuit que les autres langues remplissent des fonctions moins importantes et qu'elles ont d'une certaine manière des langues « dominées ».

La situation seychelloise devient alors singulière en raison du statut du créole et du français. Le créole remplit une grande partie des besoins en communication orale. Cette fonction lui confère le statut de première langue de communication en contextes informel et formel. Cette langue pourrait être considérée comme une langue centrale qui domine en contexte oral alors qu'elle occupe un rôle mineur à l'écrit. Or, les besoins à l'écrit étant principalement assumés par l'anglais, nous nous interrogeons sur la nécessité d'exiger une production massive dans l'administration en créole. Pourtant, quand nous constatons sa faible présence dans d'autres secteurs comme les médias, par exemple, nous nous demandons si les efforts ne devraient pas être mieux accueillis dans ce domaine qu'ailleurs. La littérature aussi constitue un autre domaine où on pourra donner une vraie valeur et fonction sociale au créole.

La place du français est également particulière d'autant qu'il est intimement lié au créole pour des raisons historique, politique et culturelle. Néanmoins, le français remplit des besoins sociaux de communication précise et joue un rôle clé comme outil d'échange dans certains secteurs de l'économie du pays comme le tourisme, la première ressource nationale. De plus, il jouit aussi d'une place de choix dans le cursus scolaire comme matière obligatoire jusqu'en fin de cycle secondaire. Si ses usages sont dévalorisés en raison de son passé colonial, il n'en demeure pas moins, que certains locuteurs montrent un réel attachement et un fort désir de le

maîtriser. Bien qu'ils ne le pratiquent pas autant que les autres langues, ils reconnaissent sa zone de pouvoir et son utilité dans le pays.

Pour les témoins, le trilinguisme dit équilibré n'est donc pas réaliste dans une société où les langues, en raison de leurs différents statuts, occupent des fonctions différentes. Comme le souligne Calvet, « *les langues, produits de pratiques sociales, sont au service des hommes et pas l'inverse* » (Calvet 2002 : 75). Avant de chercher à défendre, à protéger ou à promouvoir une langue, il faut d'abord identifier sa fonction sociale et son utilité pour ses locuteurs. Il est vrai que le trilinguisme constitue une richesse, mais comment en assurer la pérennité ? Pour parvenir à un aménagement linguistique réaliste et raisonnable, il semblerait plus judicieux d'identifier les moyens efficaces d'assurer aux langues la permanence de leurs différents rôles et fonctions afin de mieux répondre aux besoins sociaux des locuteurs.

Nous pouvons donc confirmer que « le trilinguisme seychellois renvoie à la pratique et à la répartition inégale des fonctions, des rôles et des usages dans la société ». Il n'est pas différent des autres sociétés où coexistent plusieurs langues. Et nous décidons alors de caractériser le modèle plurilingue seychellois de *trilinguisme consensuel* pour reprendre le terme de Salabert (2003). Ainsi, pour parvenir à cet ultime consensus, il faudra retenir le terme « répartition complémentaire » des fonctions à la place de « répartition inégale ».

La place de cette étude dans la recherche

La contribution empirique

Inscrite dans une courte tradition de recherches que nous avons longuement commentée (Chaudenson, Bollée, Salabert, Canova), notre approche du trilinguisme seychellois se veut originale parce que c'est la première sur ce thème en son genre. Elle offre une documentation riche sur l'histoire des politiques linguistiques seychelloises de l'époque coloniale jusqu'à nos jours en s'attardant sur le rôle des conseillers et des experts. Comme nous l'avons déjà signalé, il existe très peu d'études exhaustives sur la gestion linguistique aux Seychelles, excepté quelques rapports d'évaluation et de description de la situation linguistique. Cette nouvelle documentation viendra donc s'ajouter aux textes existants pour tenter de donner une image plus

complète de la situation des langues aux Seychelles. Notre étude nous a permis aussi de présenter l'ensemble des interventions sur la glottopolitique du pays. Elle analyse la mise en place des décisions politiques, en examinant la répartition fonctionnelle des usages des langues dans les différents contextes de situation de communication orale et écrite.

Cette étude cherche sa pertinence quand elle tente de décrire les complexités liées à la mise en place et à la gestion des politiques linguistiques. Elle montre les spécificités d'un petit Etat où le contact entre les langues adopte une dynamique particulière. Nous avons souligné les difficultés qui apparaissent quand on veut accorder une place identique ou égalitaire à chacune des langues qui occupent en réalité des statuts et fonctions différents. Comme dans d'autres situations plurilingues, certaines interventions des autorités, notamment la réforme éducative, ont été réalisées sans étude préalable, s'appuyant sur les principaux paramètres épilinguistiques. Nous rejoignons ici les propos de Chaudenson lorsqu'il affirme que « *la réforme a été conçue et mise en place directement sans phase préalable d'expérimentation* » (Chaudenson 2006 : 49). Nous partageons aussi son constat quand il souligne que l'absence d'accompagnement de cette réforme a été au détriment de la promotion du créole non seulement en production de matériel de lecture pour les élèves, mais aussi dans son rôle comme langue institutionnelle : « *A quoi bon apprendre à lire et à écrire une langue dans laquelle il n'y a rien à lire et qui ne sert à rien sur le plan social et professionnel* » (Chaudenson 2006 : p 50).

Notre recherche décrit aussi de manière détaillée les usages linguistiques dans les institutions : l'administration, l'enseignement, la justice, les médias. Elle permet de bien saisir l'écart entre le volontarisme d'une politique linguistique trilingue et son application dans la réalité. Elle présente donc le trilinguisme seychellois dans son originalité, mais aussi dans sa diversité, et étudie les relations entre les attitudes linguistiques et les usages. Elle montre donc les différents rôles et fonctions de chacune des langues qui entraînent une stratification et une hiérarchisation, lesquelles déterminent, à leur tour, les attitudes et les représentations et dictent les usages.

La contribution théorique

Cette étude nous montre qu'en dépit des politiques linguistiques égalitaires conduites en contexte plurilingue, les langues conservent chacune des fonctions différentes. Elles partagent parfois le même niveau pour certaines fonctions mais accusent souvent des valeurs propres. C'est le cas du créole, qui se situe en première position pour la communication orale informelle, et l'anglais qui occupe la première place à l'écrit. Dans les représentations sociales, l'anglais s'érige en langue de pouvoir économique, le français détient le statut de langue élitiste tandis que le créole se définit comme langue identitaire. Cette coexistence entraîne inévitablement une hiérarchisation entre elles, dont les enjeux et les rapports de force sont plus importants qu'il n'y paraît. Elle nous montre aussi que les représentations sont intimement liées au statut des langues, à leur valeur économique, sociale et culturelle. Par ailleurs, nous avons pu constater que les décisions politiques exercent un relatif pouvoir sur les locuteurs qui gèrent leurs langues selon leurs compétences, leurs représentations et d'autres facteurs généralement ignorés des politiciens. Dans un pays où trois langues possèdent le statut de langues nationales, une seule langue suffit rarement à l'ensemble des fonctions communicatives. De même, très peu de locuteurs trilingues possèdent des compétences équivalentes et pourraient prétendre à l'emploi égal de n'importe quelle langue dans tous les domaines.

Notre recherche montre aussi que le terme *diglossie* de Ferguson n'est pas adéquat pour décrire le contact des langues aux Seychelles, compte tenu de leur hiérarchisation, de leur stratification et de leur superposition de rôles et de fonctions. Le terme *diglossie enchâssée* de Calvet pourrait décrire en partie les rapports entre l'anglais, dominant à l'écrit, et le créole, majoritaire en communication orale, et entre le français, langue de prestige international et le créole, minoré au plan économique. Le créole peut être considéré comme langue d'identité nationale en référence à l'anglais, langue de pouvoir colonial, mais il est considéré comme inférieur à l'anglais et au français, langues à valeur internationale et de promotion sociale. Ces tensions sont perçues différemment par les individus. Pour rendre compte des rapports de force des langues, nous pouvons aussi utiliser le terme de *tensions diglossiques* de Canut (1996). Toutefois l'originalité du trilinguisme seychellois entraîne une *triglossie hiérarchisée* à différents degrés en fonction des usages, des représentations et des compétences des locuteurs.

Suivant les principes de Calvet (2002), cette recherche nous montre qu'une politique linguistique doit tenir compte des besoins réels et des pratiques des locuteurs en fonction des réalités du pays. Pour que le trilinguisme seychellois réussisse, il s'avère nécessaire de revoir les interventions politiques en place afin de proposer des actions réalistes et réalisables.

Au terme de cette recherche, après avoir analysé l'évolution des études sur le trilinguisme seychellois, menées notamment par Chaudenson, Bollée, Canova sur une période de plus de trois décennies, nous pouvons tenter d'émettre nos propres conclusions.

Les principaux chercheurs cités situent la gestion des langues dans un contexte où l'anglais domine l'espace administratif et économique. Reconnu comme langue officielle en 1981 et introduite à l'école élémentaire, le créole ne parvient guère à occuper d'autres fonctions que celle de communication orale. Toutefois au fil des républiques successives, ces observateurs constatent tous que le français régresse peu à peu dans la société seychelloise. Cette régression selon eux est due principalement à la diminution en nombre des locuteurs francophones, ceci au profit de l'anglais. La population seychelloise parle de moins en moins le français et de plus en plus l'anglais. Les chercheurs s'appuient sur les données statistiques obtenues lors des recensements nationaux ou sur des enquêtes légères ou sur des impressions comparatives d'un séjour à l'autre. D'autre part, les chiffres de francophones fournis par le Haut Conseil de la Francophonie sont pour la plupart du temps douteux et on hésite à les prendre au sérieux. De tels constats suscitent des interrogations. Pourquoi ces institutions publient-elles des chiffres qui ne correspondent en aucun cas à la réalité, et en quoi l'aide apportée dans le cadre de la coopération par la France intervient-elle dans la fabrication de cette image ? Les coopérants ou assistants techniques, venus en si grand nombre aux Seychelles, ne contribuent-ils pas eux-mêmes à ce *déclin* du français ? Comment avec tant d'expertise, n'ont-ils pas pu étudier les raisons de cette évolution et proposer des stratégies en vue d'y remédier ?

Nous tentons d'apporter quelques éléments pour expliquer ce prétendu *déclin* du français. Il faut se rappeler que de tous les temps, aux Seychelles nous avons-nous-même érigé le français en complicité avec les Français (en raison de son passé colonial) comme langue méritant une attention particulière. Nous n'avons pas pris la peine de le situer comme une

langue partenaire avec l'anglais et le créole Nous avons bien observé cette manœuvre dans l'enseignement quand nous essayions d'adopter une approche méthodologique pour l'enseignement des langues. « Non, le français est différent. Il ne faut pas le mettre ensemble avec l'anglais ». Peut-être si on s'était inspiré des méthodes d'enseignement de l'anglais, les élèves seychellois auraient un meilleur niveau en français pour pouvoir l'utiliser dans les situations nécessitant son emploi. Nous avons noté cette attitude des éducateurs envers le créole. Lors de son introduction dans l'enseignement, ils ont voulu la considérer comme une langue à part avec une méthodologie séparée alors qu'elle aurait pu profiter de l'expérience de l'enseignement des deux autres langues. Il est vrai que la majorité des Seychellois la reconnaissent comme langue identitaire mais après plus de trois décennies de politique pro créole, les représentations ne sont pas très positives. Cela nous amène à avancer notre propre interprétation du trilinguisme seychellois.

La Constitution seychelloise stipule que ces trois langues ont le statut de langue nationale. Elles sont donc égales aux yeux de la loi. Cependant, le fait de leur avoir conféré le même statut ne signifie en aucun cas qu'elles auront des usages identiques ou égaux dans la société. Ces langues ont chacune son passé, son poids culturel qui dictent fonctions et place dans la société. Notre trilinguisme accorde une place en fonction de leur statut. Il s'agit en effet d'un trilinguisme où chaque langue trouve son « créneau », le créole, langue identitaire et langue de la communication, l'anglais, langue de l'administration et le français, langue réservée à des usages spécifiques. A ce sujet, il convient de rappeler les paroles d'un haut fonctionnaire seychellois lors d'un débat dans un colloque (2008) à l'Institut créole sur la faible présence du créole dans les médias. « : *laplenn pou zanmen nivo* » (Jamais la plaine ne sera nivelée). Il s'agit d'une belle image qui montre qu'il est impossible et vain d'attribuer les mêmes fonctions et mêmes rôles aux trois langues.

Nous ne pouvons donc pas décrire le trilinguisme seychellois selon une répartition égale des fonctions linguistiques. Il s'agit d'un trilinguisme où il coexiste une complémentarité des fonctions des langues et pour le plus souvent des fonctions qui ne sont pas interchangeables. Nous avons du mal à imaginer un Seychellois pratiquant un trilinguisme strictement « équilibré » sur le plan de l'administration, quand l'anglais remplit bien ce rôle. De même,

nous ne pouvons pas envisager utiliser l'anglais comme langue usuelle de l'Assemblée nationale à la place du créole. Notre trilinguisme s'inscrit dans une situation apparemment harmonieuse où les langues se côtoient et alternent chaque jour dans diverses situations pour répondre à des besoins spécifiques de communication.

Pour revenir à la question de données statistiques pour le nombre de locuteurs pour chacune des langues, nous pensons que le trilinguisme ne peut pas se résumer à un amas de données réunies dans un tableau. Il ne peut pas s'agir d'établir de manière inattaquable combien de locuteurs s'expriment dans telle langue dont ils seraient « premiers locuteurs ». Le trilinguisme, c'est pratiquer la langue de son choix en fonction de la situation au quotidien et de solliciter ses pairs dans la langue qui sied à l'occasion. Nous pouvons mener encore des enquêtes mais dans un contexte comme le notre, les locuteurs développent ce que Prudent (1981 et 1993), tournant le dos au fonctionnalisme ambiant, a appelé « une compétence à géométrie variable ». Le locuteur seychellois vit avec ses trois langues sans se soucier de leur accorder une place égale. En fin de compte ses trois langues qui ont bien le statut national lui appartiennent dans un autre cadre et sa gestion « spontanée » de ces biens nationaux a du mal à se mettre en tableaux et en formules.

Les propositions

Annoncées comme la preuve d'avancées politiques progressistes, les lois, arrêtés, règlements seychellois, en vue de favoriser une meilleure répartition et complémentarité des langues, n'ont pas manqué. Reprenant le fil des réformes successives, nous proposons une réflexion critique et quelques recommandations d'actions globales sur le plan national et de mesures plus spécifiques sur le plan institutionnel. Les institutions concernées sont essentiellement l'éducation, la culture et les médias.

Le plan national

Une première intervention glottopolitique globale sur les langues consisterait à instaurer le développement d'une culture partenariale. Une telle politique aurait pour objectif de promouvoir des langues pour favoriser la complémentarité des fonctions. Cela impliquerait avant tout l'élaboration d'une politique claire des fonctions de chacune des langues, dans les

institutions. Cette politique pourrait, par la suite, orienter les décideurs vers la mise en place d'un *observatoire régulateur* pour assurer l'accompagnement des actions dans les institutions. Cette instance aurait un regard global sur la gestion des langues et aurait à formuler des recommandations au gouvernement pour appuyer les actions en matière de promotion et d'expansion des langues.

Le plan institutionnel

L'éducation

Plusieurs actions d'aménagement dans le secteur éducatif pourraient être envisagées. Elles relèvent de plans prospectifs détaillés, mais dans le cadre de ces recommandations finales, nous nous limiterons à des interventions jugées les plus pertinentes. Au niveau des enseignants, une réforme dans la formation en méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues en contexte plurilingue s'avère nécessaire. A ce sujet, il convient de souligner que les enseignements actuels tiennent peu compte de la richesse et de la complexité du plurilinguisme en matière d'acquisition et de transfert des savoirs.

Au niveau des élèves, il devrait être fortement recommandé, dès l'entrée à l'école, de les conduire à développer une attitude positive envers les trois langues du pays en vue de renforcer la conscience de la richesse du plurilinguisme. Puisque les représentations déterminent les usages, il serait utile d'enseigner les valeurs et les fonctions de chacune des langues pour encourager les enfants à les valoriser dans leur diversité. A d'autres niveaux, il serait bon que les établissements scolaires privilégient la prise de parole dans les trois langues en situation scolaire. Un examen oral qui sanctionnerait chaque cycle de scolarité pourrait inciter le public scolaire à reconnaître la place de la communication orale dans la vie quotidienne. Par ailleurs, les activités de l'écrit mériteraient d'être réexaminées en vue de proposer une production écrite axée sur les besoins réels des élèves. A ce titre, il faudrait renforcer la place des langues dans diverses manifestations nationales et internationales par la participation médiatisée à des débats, des concours de créativité et de fortes récompenses attribuées aux lauréats.

Comme l'anglais prédomine dans plusieurs domaines d'activité, nous proposons une série d'interventions particulières en direction du français et du créole. Pour consolider la place du créole à l'école, il est nécessaire de poursuivre son enseignement dans les cycles secondaire, post secondaire et supérieur. Cela impliquerait la formulation d'un curriculum proposant des objectifs, des contenus, des activités d'apprentissage et enseignement et du matériel d'accompagnement. Il serait également utile de renforcer les activités périscolaires en créole en parallèle avec le français et l'anglais. Pour éviter les représentations minorées du créole, il faudrait adopter une approche positive et éclairée des liens de parenté avec le français. Pour rendre le français plus fonctionnel, il serait bon d'examiner la possibilité de l'utiliser comme medium pour certains enseignements artistiques ou techniques, comme dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie où il est très sollicité.

Les medias

Les medias (presse, radio et télévision) représentent un véritable tremplin où les langues peuvent jouer à fond leurs fonctions éducatives ou récréatives. Pour la radio et la télévision, il conviendrait d'augmenter la production des émissions nationales dans les trois langues, la presse demeurant le domaine médiatique qui mériterait le plus d'attention. L'accroissement dans la rédaction d'articles en créole, couvrant à la fois des sujets documentaires et récréatifs, s'avère nécessaire si l'on veut donner une certaine crédibilité au créole comme langue détentrice de savoir. Un plus grand espace devrait être réservé au français pour lui accorder plus de valeur fonctionnelle. L'on pourrait aussi envisager la mise en place d'une école de journalisme.

La culture

Les langues contribuant à la formation de l'identité culturelle des individus et étant les outils de transmission des savoirs culturels, certaines actions pourraient être menées dans ce domaine. Compte tenu de la pauvreté littéraire de la société dans les trois langues, il faudrait tenter d'impulser une appétence pour la recherche et la production littéraires en lançant des concours de romans, de nouvelles et d'autres textes créatifs. Les thèmes pourraient renvoyer aux spécificités seychelloises comme le patrimoine culturel (musique, chansons, mode de vie)

et des sujets qui abordent les nouvelles technologies. Pour le faire, il faudrait prévoir des ateliers de formation encadrés par des spécialistes.

Pour renforcer la promotion du créole, il serait utile de revisiter les manifestations visant à renforcer son rayonnement. Dans ce sens, il serait bienvenu de modifier les thèmes de la célébration du Festival créole en vue d'assurer une meilleure adhésion et acceptation par la population. A ce sujet, il faudrait utiliser ce tremplin pour organiser des colloques internationaux qui réuniraient les créolistes et apporter un soutien au développement scientifique du créole. Il serait aussi nécessaire de réfléchir au projet de mise en place d'une académie du créole pour appuyer le travail du *komite langaz kreol*, instance responsable du développement de cette langue.

Le plan régional et international

Compte tenu des liens culturels et linguistiques avec les pays de la Région du Sud ouest de l'Océan indien, (Comores, Madagascar, Maurice et la Réunion), des possibilités pourraient être examinées en matière de coopération culturelle, touristique et économique. Pour les autres pays francophones, il serait bon de favoriser des échanges du type stages de formation et séjours linguistiques entre les institutions nationales et internationales.

Comme toute recherche de type qualitatif, nous sommes partie du postulat que la rencontre avec des sujets nous fournirait les données. Cette méthode a été fructueuse, car elle nous a rapporté des informations très riches. Toutefois nous avons souvent rencontré des problèmes qui risquent de compromettre la validité finale de la recherche tels que la crédibilité des sujets (la fiabilité de leurs réponses et l'influence potentielle du chercheur sur ces dernières). Notre rôle central de chercheur n'a pas été facilité par nos attentes personnelles en tant que native.

Nous pensons néanmoins, qu'à l'issue de cette recherche, malgré ses limites, nos résultats apporteront un éclairage nouveau sur la situation linguistique seychelloise dans tous ses

aspects, tant sur le plan individuel qu'institutionnel, ainsi que sur les représentations de leurs langues par les locuteurs.

Enfin, les perspectives de recherche en matière de représentations méritent d'être étendues sur une échelle plus statistique. Sur le plan des compétences linguistiques, il serait également nécessaire d'envisager des recueils plus systématiques d'énoncés et des analyses approfondies pour établir le profil plus « serré » des compétences réelles des locuteurs prétendument trilingues ou même bilingues. Il serait aussi utile pour finir d'étudier le détail des mécanismes d'alternance ou de mixage codique, pour mieux comprendre le fonctionnement de la parole des locuteurs seychellois.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEA** (Association pour le développement en Afrique), « Apprendre...dans quelle langue ? », *Lettre de l'ADEA*, n° 2 avril-juin 2005, ADEA.
- ALIDOU H.**, « Optimiser l'éducation bilingue » in *Lettre de l'ADEA*, « Apprendre...dans quelle langue ? n° 2 avril-juin 2005, ADEA.
- ANASTAS C.**, 1897, *Histoire et description des Iles Seychelles*, Archives des Seychelles.
- BATIBO H.**, 2009, «Reversing attitudes as a key to language preservation and safeguarding in Africa in *Globalization and language building in our rich heritage*, United Nations University.
- BAVOUX C., de ROBILLARD D.**, 2002, *Linguistique et créolistique Univers 2*, Edition Economica.
- BEAU S., WEBER F.**, 1998, *Guide de l'enquête de terrain*, Editions de la Découverte.
- BELL J.**, 1994, *Doing your research project*, Buckingham, Open University Press.
- BELL J., OPIE C.**, 2002, *Learning from Research*, Open University Press.
- BENIAMO M.**, 1997, Diglossie enchassée, in Moreau M-L, *Sociolinguistique Concepts de base*, Madaga, Belgique.
- BILLIEZ J.**, 1998, *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme*, CDL-LIDILEM.
- BLANCHET P.**, 2008, « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », in *Les Cahiers du GEPE*, N°1/.
- BLAXTER L., HUGHES C., TIGHT M.**, 2005, *How to research*, Open University Press.
- BOLLEE A.**, 1977, *Le créole français des Seychelles*. Max Niemeyer Verlag Tubingen.

BOLLEE A., 1978, Apprenons la nouvelle orthographe créole. Proposition d'une orthographe rationnelle pour le créole des Seychelles. Koln/Mahé.

BOLLEE A., 1993, Le français dans un contexte trilingue ; Le cas des Seychelles, in D. de Robillard et M Beniamino, eds, *Le français dans l'espace francophone*, Champion-Slatkine p119-127

BOLLEE A., 2007, *Beitrage zur Kreolistik* Helmut Buske Verlag, Hamburg.

BRADLEY J., 1940, *History of Seychelles* », Volume 2, Archives des Seychelles.

BRAZEAUX J., MACKEY W., 1978, Rapport de la commission nationale UNESCO. D/13-216 Archives des Seychelles.

BRETEGNIER A., LEDEGEN G., 1998, *Sécurité/Insécurité linguistique*, Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques, Actes de la 5è table ronde du Moufia , 22 - 24 avril 1998.

BUSHER H., 2002, « Ethics of research in Education » in M Coleman and A Briggs (eds) *Research methods in Educational leadership and Management*, London, Sage.

BUSH T., 2002, « Authenticity, Reliability, Validity and Triangulation » in M Coleman and A Briggs (eds) *Research methods in Educational leadership and Management* , London, Sage.

CALVET L-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Plon.

CALVET L-J., 1996 b, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.

CALVET J.-L, et Moreau, M.L., 1998, *Une ou deux normes? Insécurités linguistiques endogènes en Afrique francophone*, CIRELFA. Agence de la francophonie.

CALVET L-J., 2002, *Le marché aux langues. Les effets de la mondialisation*. Paris, Plon.

CANOVA P., 2003, *Utilisation des langues et place du français dans le secteur public*. DEA Université de Provence.

CANOVA P., 2005, *La littérature seychelloise*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson Paris, L'Harmattan.

CANUT C., 1996, *Dynamiques linguistiques au Mali*, CIRELFA. AIF. Diffusion Didier Erudition.

CARPOORAN A., 1999-2000 *Langue(s) et droits en milieu plurilingue: Le cas de l'île Maurice*, DEA Université de Provence Aix-Marseille1.

CARPOORAN Arnaud., 2003, *Île Maurice : des langues et des lois*, Langue et développement. Paris, Collection dirigée par Robert Chaudenson.

CAZDEN C., SNOW C., BAIGORRIA C H., 1990 «Language planning in pre school education with annotated bibliography». Report prepared for the consultative group on early childhood Care and Development, UNICEF.

CHANGHIM F., 1975, *Les Seychelles à la recherche d'une identité*, mémoire de maîtrise, Archives de Seychelles.

CHAUDENSON R., 1979, *Les créoles français*, Editions Fernand Nathan.

CHAUDENSON R., 1979, « Le Français dans les îles de l'océan Indien », (Mascareignes et Seychelles) in A Valdman, ed., *Le Français hors de France*, Champion-Slatkine p 543-617.

CHAUDENSON R., VERNET P., 1983, *L'école en créole*, Etudes comparées des réformes des systèmes éducatifs en Haïti et aux Seychelles, ACCT.

CHAUDENSON R., 1989, *Créole et enseignement du français*, L'Harmattan.

CHAUDENSON R., 1991, *La Francophonie : représentations, réalités et perspectives*. Institut d'études créoles et francophones. Diffusion Didier Erudition

CHAUDENSON R., 1995, *Vers un outil d'évaluation des compétences linguistiques en français dans l'espace francophone*, CIRELFA. ACCT. Diffusion Didier Erudition.

CHAUDENSON R., 1996, *Test d'évaluation des compétences linguistiques en français*, CIRELFA. Diffusion Didier Erudition.

CHAUDENSON R., 1997, *L'évaluation des compétences linguistiques en français. Le test d'Abidjan*. CIRELFA. Diffusion Didier Erudition.

CHAUDENSON R., 2000, *Grille d'analyse de situations linguistiques*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson Paris, Diffusion Didier Erudition.

CHAUDENSON R., 2000 : *Mondialisation : La langue française a-t-elle un avenir? Institut de la Francophonie*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Paris, Diffusion Didier Erudition.

CHAUDENSON R., 2001, *L'Europe parlera-t-elle l'anglais demain*. Actes du colloque international de Bordeaux organisé par le Goethe Institut et l'INTIF 3 mars 2001. Institut de la Francophonie.

CHAUDENSON R., et **CALVET L- J.**, 2001, *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*. L'Harmattan.

CHAUDENSON R., **RAKOTOMALALA D.**, 2004, *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux*, Québec, 2004 AUF.

CHAUDENSON, R., 2006, *Education et langues Français, Créole, Langues africaines*, Langues et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson, OIF, Institut de la francophonie. L'Harmattan.

CHAUDENSON R., 2007 *Créolisation et enseignement*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson, Diffusion Didier Erudition. Paris.

CRIGHTON C., 1990, *Assessing Education Achievement in Seychelles. A framework for the future. A report to the Seychelles Ministry of Education*. Cambridge University of Cambridge Local Examinations Syndicate.

CLYNE M.G., 1981, Foreigner talk *International journal of the sociology of language*, 28 The Hague :Mouton.

COHEN C., and al, 2000, *Research methods in Education*, 5th edition. London, Routledge Falmer.

CONFAIT M-R., 1993, *L'usage des expressions imagées en contexte trilingue* mémoire de maîtrise en Sciences du langage, Mention FLE Université de Besançon.

CONFAIT M-R., 1996, «Mo san permi » in *Lavwa kreol* , Zilyet 1996, Lenstiti kreol Victoria Mahé.

CONFAIT M-R., 1997, *Recherche de stratégies didactiques pour développer une compétence en expressions imagées françaises dans un contexte bilingue*, mémoire de DEA en Didactique et Sémiotique, Université de Besançon.

CONFAIT M-R., 2004, « Situation linguistique des Seychelles » in *Situations linguistiques de la francophonie Etat des lieux*, (Agence universitaire de la francophonie).

COUVERT C., 1985, *La langue française aux Seychelles. Prévisions pour 1990 et 2000*, Institut de recherches sur l'avenir du français ». IRAF.

DIETRICH, R., 1987, « Erstsprache-Zweitsprache-Muttersprache-Fremdsprache » in Ammon, Ulrich (éd.1987) : *Sociolinguistics*. HKS 3.1. Berlin : de Gruyter, (352-359)

DIEU M., RENAUD P., 1979, « A propos d'une étude statistique du multilinguisme au Cameroun », in *Plurilinguismes : Normes, situations, stratégies*, p 61-101.

DIXON R.M.W., 1997, *The Rise and Fall of languages*, Cambridge University Press.

D'OFFAY DE RIEUX D., 1979, « Regard sur l'évolution du statut de la langue créole aux Seychelles », 2^{ème} colloque international des études créoles, Mahé, Seychelles. 7 pages dactylographiées.

DURUP S., 1973, *Language problem in Seychelles Primary schools*, mémoire University of Nottingham. AN F/2.251 p.

FASOLD R., 1984, *The Sociolinguistics of society*, Volume 1, Blackwell Oxford, UK & Cambridge USA.

FASOLD R., 1990, *The Sociolinguistics of society*, Volume 2, Blackwell Oxford, UK & Cambridge USA.

FERGUSON C., 1959, «Diglossia», *Word* p 325-340.

FERGUSON C.A. & DEBOSE C.E., 1977, Simplified registers, broken language and pidginization in A Valdman (ed.) *Pidgin and creole linguistics*.Bloomington & London: Indiana University Press.

FILLOT J-M., 1982, *Histoire des Seychelles*, Ministère de l'Education et de l'information, République des Seychelles. Jouve.

FISHMAN J., 1966, « National linguistics national profile formula » in *Sociolinguistics*, W Bright, Edition La Haye, Mouton.

FISHMAN J., 1967, « Bilingualism with or without diglossia; diglossia with and without bilingualism » in *Journal of social issues* 23 (2) p 29-38, (Chapter 21).

FISHMAN J., 1970, *Sociolinguistics: A brief introduction* Rowley, MA Newbury House.

FISHMAN J., 1980, « Bilingualism and biculturalism as individual and as societal phenomena » *Journal of multilingual and multicultural development*, p 1-12.

FISHMAN J., 1985, «Bilingualism and biculturalism as individual and as societal phenomena » Joshua Fishman. M.H., Gertner in «The Rise and fall of the Ethnic Revival Berlin, Mouton p 39-56.

FRANCARD M., 1997, « Insécurité linguistique » in M-L Moreau, 1997, *Sociolinguistique - Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, pp170-176.

GAL S., 1978, *Language shift*, NewYork : Academy Press.

GEORGE A., MICHAEL J., 1980, *People studying people, The human element in fieldwork*, University of California Press.

GILES H., BOURDHIS R.Y., & TAYLOR D.M., 1973, « Towards a theory of interpersonal accommodation through speech: Some Canadian data », *Language in society* 2. 177-192.

GILES H., 1977 « Accent mobility: a model and some data » *Anthropological linguistics*. 15 p 87-105.

GILES H., SMITH P.M., 1979 Accomodation theory : Optimal levels of convergence in Giles & R. St Clair (eds) *Language and social psychology* Oxford, Blacxkwell p 45-65.

GILES W.W., 1945, *Ten year plan of Educational Development Summary of ten year Plan of organisation and development* D/12.125 Archives des Seychelles.

GIMBAUD B., 1987, *L'enseignement aux Seychelles*, Rapport de mission.

GORARD S., 2001, « Can we overcome the methological schism? Four models for combining qualitative and quantitative evidence », *Research papers in Education*, 178 (4) 345-361.

GROSJEAN F., 2002, Interview sur le bilinguisme. Questions posées par Judit Navracsics, Université de Veszprem, Hongrie.

GUEBOURG J-L., 2004, *Les Seychelles*, Karthala.

GUMPERZ J.J., 1982 *Conversational code switching in JJ Gumperz (ed.) Discourse strategies* Cambridge : Cambridge University Press p.58-60, Cambridge University Press.

GUMPERZ J.J., 1982 Social network and language shift in *Discourse strategies* Cambridge p.38-58, Cambridge University. Press.

HALLOUI N., 2005, *Langues et systèmes éducatifs dans les états francophones d'Afrique subsaharienne*, Un état des lieux des Editions Autrement frontières.

HALLOUI N., 2005, « Panorama des politiques », in Apprendre...dans quelle langue ? *Lettre de l'ADEA*, n° 2 avril-juin 2005, ADEA.

HAMERS J F., et BLANC M., 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Pierre Madarga Editeur Bruxelles.

HANCHETTE D., 1975, *Report on the English Programme in Anthony S. Hayman*, «The language of Seychelles and its effect upon Education», D/19 Archives des Seychelles.

HARRISON J., 1976, *Report on the English language*, Archives des Seychelles.

HATCH E.M., 1978a, 1978b, Discourse analysis and second language acquisition in Hatch, E., (ed.) *Second language acquisition: A book of readings* Rowley Mass. Newbury House.

HATCH E.M., 1978b *Second language acquisition* Rowley Mass, Newbury House.

HAUGEN E., 1972, The analysis of language borrowings. *Language XXVI*, 210-231.

HAUGEN E., 1989, «The Rise and Fall of an Immigrant language: Norwegian in America », in Dorian (1989), pp 61-73.

HAYMAN, A, S., 1977, *The language issue in Seychelles and its effect upon Education*. D/19 Archives des Seychelles.

HAZAEI-MASSIEUX M.C., 1999, *Langues en péril. Les créoles l'indispensable survie*, Editions Entente.

HERMAN S., 1968, «Explorations in the social psychology of language choice» in Fishman 1968c.

HEUGH K., avril-juin 2005, « Pour les modèles additifs bilingues ou multilingues », in *La lettre de l'ADEA, Apprendre ... dans quelle langue ?* avril-juin 2005 Vol 17 n° 2 ADEA.

HILL J., and HILL K., 1980, Metaphorical switching in modern Nathual : Changes and contradiction. Papers from the sixteenth Regional meeting of tgr Chicago linguistic society Chicago : p 21-33.

HOAREAU M-R., 2005, « Le créole seselwa dans tous ses états » in *Le créole dans l'école* », *Paroles nomades Etudes créoles*, no coordonné par S. Wharton, L'Harmattan, p 67-89.

HUDSON A., 1991, «Towards the systemic study of diglossia » in PAULSTON, C.B., et TUCKER G., *Sociolinguistics The Essential Readings*, Blackwell Publishing LTD.

HYMES D., 1973, cité dans Giles, H., Taylor, D.M.& BOURDHIS R.Y., 1973.

HYMES D., 1984, « Sociolinguistics: Stability and consolidation.» in *International journal of the Sociology of language* 45: pp 39-45.

KUBE S., 2003, *La Francophonie en Côte d'Ivoire*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson Paris, Diffusion Didier Erudition.

de LANDSHEERE G., 1979, *Rapport de mission*, Coopération au Développement du Royaume de Belgique, Bruxelles. Archives des Seychelles.

LIONNET G., 1972, *A Short History of Seychelles*, Archives des Seychelles.

LIONNET G., D'OFFAY D., 1979, *Creole Past, Present and Future*, Archives des Seychelles.

LIONNET G., 1987, « La langue française aux Seychelles ». Colloque international *Le français dans les organisations internationales*. AN F/2.672, Archives des Seychelles.

MAC ATEER W, 1999, Air Seychelles Magazine .Vol 1.

MACKEY W., 1976, *Bilinguisme et contact de langues*, Paris, Klincksieck, Ling.,

MANESSY G, WALD, P., 1979, *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*, Paris, l'Harmattan.

MARCELLESI J-B., 1981 «Bilinguisme et diglossie» in *Langage*, n° 61, mars 1981, Larousse.

MARCELLESI J.-B., 1986, (éds) «Glottopolitique», *Langage*, no 83, Paris.

MERIAM A & Al., 2000, «Power and personality negotiating insider /outsider status within across cultures» *International journal of lifelong Education* 20 (5) 405-416.

MILLS J., 2001, «Self construction through conversation and narrative» in interviews *Education Review* , 53(3) 285-301.

MOREAU M L., 1992, « Des pilules et des langues. Le volet subjectif d'une situation de multilinguisme au Sénégal », dans C.E.R.P.L., C.L.A.D., éds, *Des langues et des villes*. Colloque international, Dakar, 15-17 décembre 1990, Paris ACCT, Didier Erudition, Langues et développement, 1992, p 407-420.

MOREAU M L., 1994, « Ombres et lumière d'une expansion linguistique. Les attitudes linguistiques des Peuls et des Diola d'Oussouye » in *Langage et société* p 63-88.

MOREAU M L., 1997, *Sociolinguistique, Quelques concepts de base*, Mardaga.

MOREAU M L., 1999, « Stratégies de communication et attitudes linguistiques d'un groupe minoré : le cas des Manjak sénégalais » in *Sciences et techniques du langage* (Clad, UCAD), n° 3-4, (en collaboration avec Ndiassé Thiam), p 77-107.

MORRISON M., 2002, What do we mean by educational research? In Colemann M and Briggs A (eds) *Research methods in Educational leadership and Management*, London , Sage.

MUFWENE S., 2001, *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge Approaches to language contact, Cambridge University Press.

MYERS-SCOTTON C., 2002. *Contact linguistics. Bilingual encounters and grammatical outcomes*, OXFORD University Press.

NUNAN D., 1992, *Research methods in language learning*, Cambridge Language Teaching Library.

PAULSTON C.B., 2003, « Group multilingualism » in PAULSTON, C.B., et TUCKER G., *Sociolinguistics* Blackwell Publishing LTD.

PAULSTON C.B., TUCKER G., 2003, *Sociolinguistics The Essential Readings*, Blackwell Publishing LTD.

POPLACK S., 1980, « Sometimes I start a sentence in Spanish y termino en español », *Linguistics*, 18, 581-618.

POTH J., 1981, « Les mesures à adopter pour l'introduction du créole comme langue d'enseignement », Rapport UNESCO.

POURCELET F., 1994, *Galega, 1827-1839 Poivre, Desroches, Saint-Joseph 1842-1851*, Publications de l'Université de la Provence.

PRUDENT L- F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, Editions Caribéennes, L'Harmattan.

PRUDENT L- F., 1981, Diglossie et interlecte, *Langage*, 61.

PURVIS M-T., 2007, *School Improvement in a Small Island Developing State: The Seychelles*, A thesis submitted in partial fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy in Education, September 2007, University of Warwick, Institute of Education.

RAPANOËL S., 2007, *Les langues à l'école primaire de la Réunion: des représentations diglossiques aux pratiques interlectales*, Thèse de doctorat en Sciences du Langage, Sociolinguistique et didactique des langues sous la direction des Pr. BILLIEZ J., et PRUDENT L F., Université Stendhal Grenoble 3.

RAVEL J.-L., THOMAS P., 1985, *Etat de la réforme de l'enseignement aux Seychelles (1981-1985)* Rapport.

RICHER J.-J., 1996, « Enseigner en créole : le cas des Seychelles » in *Etudes de linguistique appliquée*, n°103, pp. 339-350.

de ROBILLARD, D., 1989, *Aménagement linguistique et développement dans l'espace francophone* : Bibliographie sélective. ACCT CIRELFA. Institut d'études créoles et francophones. Diffusion Didier Erudition.

RONDEAU A., 1977, *Les Iles Seychelles*, Praxis Marine.

ROTTET K J., 2001, *Language shift in the coastal marshes of Louisiana; Studies in Ethnolinguistics*, Peter Lang Publishing Inc New York.

ROWE, E., 1959, *Report on the economy of the Seychelles and its future development*, Archives des Seychelles.

RUBIN, J., 1968, *National bilingualism in Paraguay*, The Hague : Mouton.

de SAINT JORRE D., LIONNET G., 1989, *Des mots pour le dire, Inventaire des spécificités lexicales du français aux Seychelles*, Mahe, Seychelles.

de SAINT JORRE D., LIONNET G., 1999, *Diksyonner kreol-franse Dictionnaire créole seychellois-français*, Bamberg et Mahé, Imprimerie PRINTEC PRESS HOLDINGS (PTY) Ltd.

SALABERT G., 2002, « Les Seychelles : problématique du trilinguisme vingt ans après les premières réformes du système éducatif » in R Tirvassen 2002, pp 155-177 *Langues et développement*.

SALABERT G., 2003, « Les Seychelles : A la recherche d'un trilinguisme équilibré ».
GLOTTOPOLO Revue de sociolinguistique en ligne n° 2 – Juillet 2003 p 40- 49.

SAVATIER M., 1990, *La situation de l'enseignement des langues dans le système éducatif seychellois*, Etude diachronique et documentaire. Seychelles.

SCHALER S., 1995, *A Man Without Words*, University of California Press.

SCHOSTAK J.F., 2002, *Understanding Designing and Conducting Qualitative Research in Education*, Open University Press.

SMITH F., 1938, *Report of Smith*, Archives des Seychelles.

SMITH R., 2000, *Mission FIC aux Seychelles*, Médias Paul Montréal, Canada.

STEWART W., 1968, « A sociolinguistic typology for describing national multilingualism » in Fishman, J.,(ed), *Readings in the Sociology of language*, La Haye, Mouton, p 531-545.

STONE I, R, 1977, *Education in Seychelles: The Government and the missions 1839-1944* Dissertation submitted in fulfilment of the requirements for the degree of Bachelor of Philosophy in Educational studies . The Open University .

STRAUSS A., CORBIN J., 1990, *Basics of Qualitative Research*, SAGE Publications.

STRENG P., 1989 : Report on P 6 Reading tests Ministry of Education English Section EPDD Seychelles.

SWAIN M., 1996, « Discovering successful language teaching strategies and practices: From programme evaluation to classroom experimentation » (1-2) p 89-104.

THAKERAR J.N., GILES H., & CHESHIRE J., 1982, « Psychological and linguistic parametres of speech accommodation theory » in FRASER, C., & SCHERER, K.R.,(eds) in *Language and social psychology*, Oxford Blackwell 45-65.

THIBAUT A., 2006, Linguistique comparée des langues modernes – l4lm42 lf — Internet.

THOMAS J., 1930, *Memorandum on the replies from Colonies, etc other than African to Advisory Committee Memorandum (miscellaneous 411, 1930) on the aims and methods of language teaching* . Downing Street, Archives des Seychelles p 104-105.

THOMASON S., 2000, *Contact languages: An introduction*. Washington, DC: Georgetown, University Press.

TIRVASSEN R., 1998 *Langues, Education et développement : Le cas de l'Île Maurice*, Thèse de doctorat, sous la direction de Robert Chaudenson. Université de Provence Aix-Marseille1.

TIRVASSEN R., 2003, *Ecole et plurilinguisme dans l'océan Indien*, Langue et développement. Collection dirigée par Robert Chaudenson, Paris, L'Harmattan.

TUCKER G., 2003, «A global perspective on Bilingualism and bilingual Education» in PAULSTON, C.B., et TUCKER G., 2003, *Sociolinguistics The Essential Readings*, p 464-470.

WEBB A. T., 1964. *The story of Seychelles*, Archives des Seychelles.

WEISS F., 1990, *Réflexion sur la situation d'apprentissage /enseignement du français aux Seychelles*, Rapport de mission CIEP/Ministère de la coopération.

WHITE G., 1992, *Rapport du Comité National sur l'évaluation des stratégies d'apprentissage et d'enseignement en milieu trilingue*, Victoria, Seychelles.

WODE H., 1976, «Development sequences on natural L2 acquisition » .*Working papers in Bilingualism* ,11.

WONG FILLMORE, L., 1976, *The Second Time Around: Cognitive and social strategies in Second Language Acquisition* PhD dissertation Stanford University.

WRAGG T., 2002, « Interviewing» in M Coleman and A Brigg (eds) *Research methods in Educational Leadership and Management* London, Sage.

YAI O., 2009, « Languages and globalization: Time for action », in *Globalization and language building in our rich heritage*. United Nations University p 45-50.

DOCUMENTS DES ARCHIVES DU MUSEE NATIONAL DES SEYCHELLES

Circulaires coloniales

11 février 1841, Colonial Secretary office.

8 octobre 1985, Downing Street.

18 novembre 1895, Downing Street.

14 mars 1895, Government House.

12 mars 1900 Government House.

1 mars 1900, Government House.

7 septembre 1900, Downing Street.

27 février 1900, Government House.

4 septembre 1903, E.B Sweet Escott.

Lettre de Victoria School?

Rapports coloniaux

1902 : p22 1903, p20, p33.1904).

Documents législatifs

Subsidiary legislation 1975 Supplement to Seychelles Gazette, p 422 22nd September 1975.

Décret no 4 de la Constitution de la République des Seychelles, 1979. La Nation Section 1, Langues officielles des Seychelles.

Constitution of the Republic of Seychelles, 1993.

Presse seychelloise 1969-1996

L'Echo des Iles»

Mars**1989**

Le Seychellois

10 janvier, 25, 28, 30 et 31 mars,

2, 3, 8, 17, 26 et 29 avril

14, 16, 17, 27, 29 et 31 mai **1969**

Nation

4 janvier, 19 juillet, 9 août, 1976

1 août, 1981

8 juin 1996

People

9 juin 1995

2 septembre 1994,

Special issue Juin 1997

Seychelles Bulletin

16 octobre et 20 octobre 1969

Seychelles Nation

9 mars 1990,

1 août 1991

17 janvier 1997

Seychelles Review

14 mars et juin 1997

Weekly

19 juillet 1976

14, 16 juin et 17 juin 1994

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SEYCHELLOIS

Education for a new society, 1984, Ministry of Education.

La politique des langues dans l'Éducation, 1998, l'Institut National de l'Éducation.

Notre pays, 1977, Ministère de l'Éducation et de la Culture, Gouvernement des Seychelles, p 42.

Plan sectoriel août, 1982, Ministère de l'Éducation.

Plan sectoriel 1991, Ministère de l'Éducation.

Report of Language Policy Review Committee, RLPRC 1994, Ministry of Education, Seychelles.

ANNEXES

ANNEXE 1 TEXTES DE L'HYMNE NATIONAL DES TROIS REPUBLIQUES DES SEYCHELLES

a) TEXTE DE L'HYMNE NATIONAL *EN AVANT* DE LA PREMIERE REPUBLIQUE 29 JUIN 1976

SEYCHELLES NATIONAL ANTHEM EN AVANT

-1-

Seychellois both staunch and true, the Nation now has need of you !
Stop together, fearlessly, En avant,
The future now is in each hand, Up and strive for our dear land !
So that firm she'll ever stand, En Avant !

Chorus

Onward Seychellois, let nothing our hearts sever,
As we fight for the « right », brothers we'll be ever !

-2-

Obstacles we're sure to meet, but hearts courageous scorn defeat,
So we'll strive with eager feet, En Avant !
Ever on with all our might, ever closer to the « light »
Evert rue to God and right, En Avant !

-1-

Seychellois aux cœurs fidèles, nos îles d'amour nous appellent
Tous au pas, le front levé, En avant!
L'avenir est dans nos mains, pour le pays luttons sans fin,
Que chacun soit un soutien, En Avant !

Refrain

Allons Seychellois, accomplissons nos devoirs
Sur nos vies la Patrie fonde tous ses espoirs !

-2-

Quand l'échec se montrera, le cœur fort en triomphera
Tout joyeux, il marchera , En Avant !
Que nos efforts contre les maux éloignent de nous ce qui est faux
Et soient bénis du Dieu Très-Haut, En Avant !

-1-

Seychellois fidèles partout, La République y besoin nous,
En Avant, avec courage, En Avant !
Nous l'avenir y dans nous l'an main, hier auzordi ec demain
Ensemble nou' a travaille pour le bien, En Avant !

Refrain

Ennou, Seychellois, ensemble nou' a rester unis,
Pour lutter, pour nous droits, rester frères pour la vie !

-2-

Difficultés pas pou manquer, si nou' ennan courage , pas tracasser
Ennou mette bonne volonté, En Avant !

Nou'a marche l'an main dan l'an main, nou'a marche toujours dan bon chemin
Nous tous citoyens Seychelles, En Avant !

- b) **TEXTE DE L'HYMNE NATIONAL *FYER SESELWA* DELA DEUXIEME REPUBLIQUE 1977 (Archives nationales)**

LHIME NATIONAL REPUBLIC SEYCHELLES

= 112 environ

ff A -vec couraz e di - si - pline nou ti bris tou barier ..
A -vec di - gnite nou la - ter nou bezoin kiltivé

delce y resolute ..

.. Gou - vernaye dan nou lami nou pou ros - té tou - zour Frer Za - min Za -
a - vec determi - na - sion la - mer nou pou ex - ploi - té En - ou tou -

...
in nou pou a - re - t lité pli - to la - mor qui viv dan les cla -
zour mars nou tou en - sam pou recol - té tou sa qui noune sin -

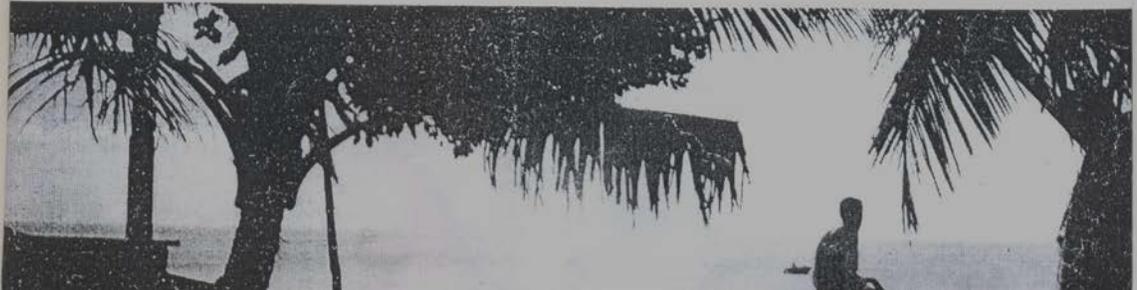
...
vaz Za - min Za - min nou pou a - re - t lité Le - ga - li -
min en - nou tou - zour mars nou tou en - sam Fra - ter - ni -

Refrin
té pou nou tou lã - li - ber - té pou tou - zour De - bout Zo - me
té dan le - ker nou lave - nir devan nou

li - b Fier Seychellois nou la port ine ou - vert nou se - min ine tra -

♩ = 84 maestoso
cé nou So - leil ine le - vé nou pa pou tourne de - rier De - bout Zome lib De -

marcato
bout Seychellois enou fes - té dan lini - té dan laliber - té.



13 vers en créole.

**c) TEXTE DE L'HYMNE NATIONAL *KOSTE SESELWA* DE LA TROISIEME
REPUBLIQUE 1993 (Archives nationales)**

Lyrics of National Anthem - Koste Seselwa

*Sesel ou menm nou sel patri
Kot nou viv dan larmoni
Lazwa, lanmour ek lape
Nou remersye Bondye*

*Preesery labote nou pei
Larises nou lasean
En lertaz byen presye
Pour boner nou zanfan*

*Rester touzour dan linite
Fer monte nou paviyon
Ansanm pour tou leternite
Koste Seselwa*

*Seychelles, our homeland
Where we live in harmony
Joy, love and peace
We thank God*

*Let us preserve the beauty
of our country
And the wealth of our oceans
Which are both precious heritages
For the future of our children*

*Let us stay in unity always
Under the colours of our new flag
And together for eternity
Let us hold hands*

25 vers, 12 en créole et 13 en anglais.

ANNEXE 2

REPARTITION DES LANGUES DANS UN FEUILLET DE LECTURE POUR LA CELEBRATION DE LA FETE DE ST JEAN BOSCO. EGLISE CATHOLIQUE POINTE LARUE. MAHE



Prière à Saint Jean Bosco

*O saint Jean Bosco,
père et maître de la jeunesse,
toi qui, docile à l'Esprit,
as transmis à la famille salésienne
le trésor de la prédilection
pour les petits et pour les pauvres,
apprends-nous à être pour eux chaque jour
les signes et les porteurs de l'amour de Dieu,
et fais grandir en nos cœurs les sentiments mêmes
du Christ Bon Pasteur.*

*Demande pour tous les membres de ta famille,
la bonté du cœur, la ténacité au travail,
la sagesse du discernement, le courage de donner
un témoignage d'Église, la générosité missionnaire.*

*Obtiens-nous la grâce de rester fidèles à l'Alliance
que le Seigneur a scellée avec nous,
et fais que, conduits par Marie,
nous parcourions joyeusement,
avec les Jeunes la voie qui conduit à l'Amour.*
Amen.

Une citation chère à Jean Bosco

*"Redoublez vos forces et vos talents pour soustraire l'enfance
et la jeunesse aux embûches de la corruption et de l'incrédulité,
et pour ainsi préparer une génération nouvelle."
(Pape Léon XIII)*



St Jean BOSCO
Ami des Jeunes
Venez prier avec nous

*Eglise de St Jean Bosco
Dimanche 31 janvier 2010, Pointe Larue*



St John Bosco was born on the 16th August 1815 in a small hamlet near the city of Turin, Italy. He was a priest who was consumed by a burning desire to devote his life to young people and to bring to Jesus as many souls as possible. He began with the boys he found in the jails and at the construction sites in Turin. Many had left the small country villages in search of work which they hoped to find in the big city, and most were stranded there without homes, jobs, school education or skills. John Bosco and his followers tried to help in every way they could.

They gradually extended their work of formative Christian education to other parts of Italy and eventually throughout the world. They formed two societies: the Salesian Society and 'Filles de Marie-Auxiliatrice'.

John Bosco died in 1888. He was later canonised as saint by the Church and people called him, «The Apostle of Youth».

Today some 60,000 priests, brothers and nuns, as well as many lay members associated with the societies continue John Bosco's work for youth all over the world.

CHANTEZ, PRIEZ, CÉLÉBREZ LE SEIGNEUR

Chantez, priez, célébrez le Seigneur !
Dieu nous accueille, peuple du monde.
Chantez, priez, célébrez son Nom
Dieu nous accueille dans sa maison.



1.
Il a fait le ciel et la terre.
Éternel est son amour
Façonné l'homme à son image.
Éternel est son amour.
2.
Il sauva Noé du déluge. Éternel est son amour
L'Arc en ciel en signe d'alliance. Éternel est son amour.
4.
Il perçut le cri de son peuple. Éternel est son amour
Le mena en terre promise. Éternel est son amour.
5.
Crucifié, c'est sa vie qu'il donne, Éternel est son amour.
Mais le Père l'a ressuscité, Éternel est son amour.
6.
Dans l'Esprit-Saint, il nous baptise, Éternel est son amour.
Son amour forge notre Eglise, Éternel est son amour.

Rite Pénitentiel

1. Lord, you bring salt to the earth to enliven our lives.
Kyrie eleison (ter), Kyrie eleison (ter)
2. Seigneur, tu es la lumière du monde.
Tu dispenses les ténèbres.
Christe eleison (ter), Christe eleison (ter)
3. Lord, you heal the wounds of sin and division.
Kyrie eleison (ter), Kyrie eleison (ter)

Pages de garde : La vie de St Jean Bosco en anglais, le chant d'entrée en français, et le rite pénitentiel en anglais et en français.

Gloria

Gloria, gloire a Dieu dans le ciel. Gloria, gloire a Dieu.
Gloria, grande joie sur la terre. Gloria, gloire a Dieu.

Paix, sur la terre, aux hommes qu'il aime. Nous, te louons nous te bénissons nous t'adorons. Nous, te glorifions nous te rendons grâce pour ton immense gloire. Seigneur Dieu Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.

Seigneur Fils unique Jésus Christ, Seigneur Dieu Agneau de Dieu le Fils du Père. Toi, qui enlèves le péché du monde prends pitié de nous. Toi, qui enlèves le péché du monde reçois notre prière. Toi qui es assis à la droite du père prends pitié de nous.

Car, toi seul, toi seul es Saint. Car, toi seul, toi seul es Seigneur. Toi, seul es le Très-Haut Jésus Christ avec le Saint-Esprit. Dans la gloire de Dieu le Père. Amen!

A reading from the Book of Jeremiah (Jr 1,4-5.17-19)

The Lord said to me, 'I chose you before I gave you life, and before you were born I selected you to be a prophet to the nations.' Get ready Jeremiah, go and tell them everything I commend you to say. Do not be afraid of them now, or I will make you even more afraid when you are with them. Listen Jeremiah! Everyone in this land—the kings of Judah, the officials, the priests, and the people—will be against you. But today I am giving you the strength to resist them; you will be like a fortified city, an iron pillar, and a bronze wall. They will not defeat you, for I will be with you to protect you. I, the Lord, have spoken.'

*This is the Word of the Lord
R. Thanks be to God.*

Psaume 111

*Et à plein cœur, Il nous donne sa vie.
Ami des pauvres, Apôtre des petits*

-1-
Heureux qui craint le Seigneur,
Qui aime entièrement sa volonté !
Sa lignée sera puissante sur la terre ;
La race des justes est bénie.

2

-2-

Les richesses affluent dans sa maison ;
A jamais se maintiendra sa justice.
Lumière des cœurs droits, il s'est levé dans les ténèbres,
homme de justice, de tendresse et de pitié.

-3-

L'homme de bien a pitié, il partage ;
Il mène ses affaires avec droiture.
Cet homme jamais ne tombera ;
Toujours on fera mémoire du juste.

-4-

Il ne craint pas l'annonce d'un Malheur,
Le cœur ferme, il s'appuie sur le Seigneur.
Son cœur est confiant, il ne craint pas ;
Il verra ce que valaient ses oppresseurs

Lektir Premye Let Sen Pol pour Korentyen (1 Ko. 12.31, 13, 1-13)

Mon bann frer, alor zot deve aspire pour ganny bann don pli enportan. Mon pou montre zot aprezan semen ki bokou pli siperyer ki tou. Menm si mon annan don profes, e konnesans tou bann mister e posed tou konnesans, e si mon posed tou lafwa pour fer deplase montanny, me mon napa lanmour, mon en nanryen ditou. Menm si mon ti a donn tou sa ki mon posede, ou menm si mon ti a donn mon lekor pour brile, me mon napa lanmour, i pa servi mwan dan nanryen. Lanmour i pasyan e i bon ; lanmour pa zalou ou vant son prop lekor. I pa arogan e i pa fer nanryen ki fer onte. Lanmour pa rod son prop lenter ; i pa pran lakoler, e i pa gard rankin. Lanmour pa montre kontantman dan lenzistis, me i rezoui dan laverite. Lanmour i pardonn tou, i krwar tou, esper tou, i siport tou. Lanmour i reste pour touzour. Profesi pou arete en zour, don diferan lalang pour fini; konnesans pou osi disparet. Annefe, nou konnesans i enkonplet, nou profes i enkonplet. Me kan sa ki parfe pou arive, sa ki enkonplet pou disparet. Kan mon ti en zanfman mon ti koz konman en zanfman, mon ti mazin konman en zanfman, mon ti rezonn konman en zanfman, e ler mon'n vin en zonn, mon'n kit tou sa bann mannyer en zanfman. La sa ki nou war aprezan i en zimaz somm ki reflekte dan en laglas somm, me plitar nou pou war fas-a-fas. La sa ki mon konnen aprezan i enkonplet, me pli tar mon pou konn kompletman, parey mon ganny konnen. Aprezan sa trwa keksoz i reste : lafwa, lesperans ek lanmour. Me dan tou, lanmour i pli gran.

*Sa i Parol Senyer
R. Nou rann glwar Bondye*

3

Page 2 Gloria en français, la lecture du livre de Jérémie en anglais. Page 3, Première lettre de Saint Paul en créole.

Acclamation

Alléluia, loué soit Dieu, Il était mort, il est vivant.
Alléluia, loué soit Dieu, Il était mort, il est vivant.

Comme le soleil éclaire la nuit, Il est vivant !
Comme l'arbre mort fleurit encore, Il est vivant !



Évangile de Jésus Christ selon St Marc (Mc 10, 13-16)

On présentait à Jésus des enfants pour les lui faire toucher ; mais les disciples les écartèrent vivement. Voyant cela, Jésus se fâcha et leur dit : "Laissez les enfants venir à moi. Ne les empêchez pas, car le Royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. Amen, je vous le dis : Celui qui n'accueille pas le Royaume de Dieu à la manière d'un enfant, n'y entrera pas." Il les embrassait et les bénissait en leur imposant les mains.

Acclamons la Parole de Dieu

Profession de Foi

Je crois en toi, Force de la vie, Je crois en toi, ma force et ma vie.

*Toi le créateur, amour et la vie,
Toi semence de vie, Royaume de la vie, Je crois en toi.*

Je crois en toi, Sauveur de la vie, Je crois en toi, mon Sauveur et ma vie.

*Né dans la pureté, mort par amour,
Toi Sauveur du monde, ressuscité, Je crois en toi.*

Je crois en toi, Tendresse de la vie, Je crois en toi, mon amour et ma vie.

*Souffle de vie, cœur de l'Église,
Toi qui nous pardonnes, toi la vie éternelle, Je crois en toi.*

Je crois en toi, Père de la vie, Fils et Sauveur, Esprit mon amour.
Je crois en toi, Père de la vie, Fils et Sauveur, Esprit mon amour.

4

Prière Universelle

*O St Jean Bosco, en ce beau jour, nous te disons notre prière.
Porte-la au Seigneur et daigne nous protéger.*

1.

Pour l'Église de Dieu

Priions pour l'Église qui est aux Seychelles et dans le monde entier. Que le Seigneur renouvelle en nous la confiance et la force d'annoncer et de vivre l'Évangile, aux plus pauvres et démunis avec amour. *Priions le Seigneur.*

2.

Pour nos dirigeants

Pour nos dirigeants et toutes les responsables de la vie publique. Que leurs décisions soient toujours inspirés avec sagesse pour le bien-être de tout le peuple. Qu'ils apportent la justice et la liberté et le respect de tous. *Priions le Seigneur.*

3.

Pour les missionnaires

Pour les prêtres et tous les éducateurs spirituels dans l'Église, en cette Année Sacerdotale. Qu'ils reçoivent un nouvel élan pour continuer leur mission avec plus d'amour, de zèle et d'espérance. *Priions le Seigneur.*

4.

Pour les enfants

Senyer, ki Lespri Sen i ekler nou bann zanfan pou swazir en bon direksyon dan zot lavi. Ki zot swiv bann bon konsey zot bann responsab dinamik e motive ki fer zot konn Zezi Kri. *Annou priy Senyer.*

5.

Pour les jeunes

Pour tous les jeunes qui façonnent un avenir et pour ceux qui ont une vie à risque. Pour ceux qui se sont engagés dans le programme du Centre d'Accueil de La Rosière, pour aider les jeunes à sortir du fléau de la drogue; pour leurs parents et toutes les personnes associées à ce projet. Que par l'intercession de St Jean Bosco, ces jeunes aient le courage et la détermination pour répondre aux défis afin qu'ils retrouvent goût à la vie. *Priions le Seigneur.*

6.

Pour les familles

Ki Lespri Sen i ekler sak fanmir Seselwa, ki malgre bann difikilte, zot tenir for dan lafwa pour gard linite ek lazwa. *Annou priy Senyer.*

7.

For the community

May the Lord grant to each member of our community strength and support in our daily struggles. May the love and commitment shown by St John Bosco, help to strengthen our faith in our Saviour and to devote ourselves towards the needs of our Church. *Lord hear our prayer.*

5

Page 3 Acclamation, Évangile et Profession de Foi en français. Page 4 Prière universelle 1-3 en français, 4-6 en créole et la 7 en anglais.

Offertoire

COMME LUI

Comme lui savoir dresser la table,
Comme lui nouer le tablier.
Se lever chaque jour et
servir par amour comme lui.



1. Offrir le pain de sa Parole aux gens qui ont faim de bonheur.
Être pour eux des signes du Royaume au milieu de notre monde.
2. Offrir le pain de sa présence aux gens qui ont faim d'être aimé.
Être pour eux des signes d'espérance au milieu de notre monde.
3. Offrir le pain de sa promesse aux gens qui ont faim d'avenir.
Être pour eux des signes de tendresse au milieu de notre monde.
4. Offrir le pain de chaque Cène aux gens qui ont faim dans leur cœur.
Être pour eux des signes d'Évangile au milieu de notre monde.

Saint (D. Andre)

Sanctus, sanctus, sanctus, sanctus (2x)
Dominus Deus sabaoth. Deus sabaoth. (2x)
Pleni sunt caeli et terra. Gloria tua
Pleni sunt caeli et terra. Gloria tua 2x
Hosanna, Hosanna, Hosanna
Hosanna, Hosanna. In excelsis 2x. Sanctus (4x)

Anamnèse

Seigneur tu étais mort, Tu es Vivant. Ressuscité pour notre vie.
Tu reviendras dans la lumière. Seigneur tu étais mort, Tu es vivant,
ressuscité pour notre vie. Tu reviendras dans la gloire du Père.

Acclamation eucharistique:

Par lui, avec lui, et en lui, AMEN. A toi Dieu le Père tout-puissant,
dans l'unité du Saint-Esprit, AMEN. Tout honneur et toute gloire,
pour les siècles des siècles, AMEN. Alléluia, Amen Alléluia Amen

Notre Père

6

La Paix

Dona nobis pacem, pacem,
Dona nobis pacem, pacem.



Agneau de Dieu

1. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi: miserere nobis.
2. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi: miserere nobis.
3. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi: dona nobis pacem.

Communion

SEED, SCATTERED AND SOWN



Seed, scattered and sown,
wheat, gathered and grown,
bread, broken and shared as one,
the living Bread of God.
Vine, fruit of the land, wine, work of our
hands, one cup that is shared by all,
the living Cup, the living Bread of God.

1. Is not the bread we break, a sharing in our Lord?
Is not the cup we bless, the blood of Christ outpoured?.
2. The seed which falls on rock will wither and will die.
The seed within good ground will flower and have life
3. As wheat upon the hills was gathered and was grown,
so may the church of God be gathered into one

Action de Grâce

SALUT O REINE DE BEAUTE

1. Salut, O Reine de beauté, Ave Maria !
Beau lis brillant de pureté, Ave Maria !

Par vos hymnes, séraphins, sur vos lyres, Chérubins,
louez la Reine des humains, Salve, salve, salve Regina.

2. Enfant, vous annoncez à tous, Ave Maria !
Que Dieu prendra pitié de nous, Ave Maria !

7

Page 6 Offertoire, Anamnèse et Acclamation en français. Sanctus en latin. Page 7 La Paix, Agneau de Dieu en latin, Communion en anglais, Action de grâce en français.

ANNEXE 3 PUBLICITE

a)PUBLICITE SUR LE COCO D EMER DE SSEYCHELLES AFFICHE SUR LE MUR DU BUREAU DU TOURISME VICTORIA



∥

a) PUBLICITE AFFICHEE DANS LE PARKING DU STADE POPULAIRE DE VICTORIA



ANNEXE 4 QUESTIONNAIRE NO 1 L'USAGE DES LANGUES EN CONTEXTE FORMEL ET INFORMEL 2003 PUBLIC VISE : (GRAND PUBLIC TOUS AGES)

Questionnaire général

PROFESSION AGE.....SEXE.....

EDUCATION (Niveau d'études le plus élevé)

DISTRICT (île)..... RELIGION.....

Cochez la réponse qui correspond le mieux à votre situation.)

1=Toujours 2=Souvent au moins 2 fois par semaine) 3=parfois: 4=Jamais.

	<i>Anglais</i>				<i>Français</i>				<i>Kreol</i>				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Emissions radio SBC													
J'écoute													
les titres du journal													
Le journal complet													
les documentaires													
les autres émissions													
La musique et les chansons													
Emissions SBC													
Je regarde													
les titres du journal													
Le journal complet													
les films													
les feuilletons													
les films													
Je lis													
des articles de Seychelles Nation													
des magazines													
des romans													
des documents techniques													
Je parle avec													
ma famille													
mes amis													
mes collègues													

Mon directeur																			
J'écris des lettres amicales																			
des lettres officielles																			
des messages électroniques																			

ANNEXE 5 :

a) Questionnaire pour l'entretien semi-dirigé sur les usages, la politique linguistique et les représentations des langues

Public visé : 34 Seychellois trilingues âgés de 35 ans et plus

A Biographie

PROFESSION.....

AGE.....

SEXE.....

EDUCATION (Niveau d'études le plus élevé

DOMAINE D'ETUDES.....

RELIGION

DISTRICT (île)

PREMIERE PARTIE : BIOGRAPHIE

1 Quelle est **votre** langue maternelle ou celle acquise en premier ? **A/C/F**
ou autre ?

2 Quand vous étiez **enfant**, parliez-vous une **seule** langue ou **plusieurs** langues? **A/C.F?**
ou autre ?.

3 Vos parents vous parlaient dans quelle langue ? **A/C/F** ou autre?

4 Dans quelle langue s'exprimaient-ils le plus volontiers ? **A/C/F**

Vos tantes, **A/C/F**

Vos oncles, **A/C/F**

5 Vos grands-parents vous parlaient dans quelle langue ? **A/C/F**

Vos cousins/cousines? **A/C/F**

Paternels/maternels **A/C/F**

6 Dans quelle langue s'exprimaient-ils le mieux ?

7 A quel âge avez-vous appris cette langue/ ces langues (à l'école ou /et à la maison ou ailleurs)

8 Dans quelle langue vous vous exprimez le plus volontiers maintenant?

9 Autres langues apprises pour

Parler ?

lire ?

écrire ?

pour poursuivre des études supérieures ou approfondies/formation professionnelle.

Dans quel pays autre que les Seychelles ?

10 Dans quelle langue vous vous exprimez le plus volontiers avec votre conjoint (e)?

11 Dans quel contexte écrit, utilisez-vous chacune de ces langues ?

rédiger des lettres officielles,

bavarder avec des amis

12 Si vous avez des enfants, vous leur parlez dans quelle langue ?

13 Quelle langue comprennent-ils le mieux ?

14 Quelle langue parlent-ils le mieux ?

15 Quelle langue écrivent-ils le mieux ?

16 Quelle langue lisent-ils le mieux ?

17 Si vous avez des petits-enfants, vous leur parlez dans quelle(s) langue(s) ?

18 Quelle langue comprennent-ils le mieux ?

19 Quelle langue parlent-ils le mieux ?

20 Quelle langue écrivent-ils le mieux ?

21 Quelle langue lisent-ils le mieux ?

22 Vous encouragez vos enfants à s'exprimer dans certaines langues particulières à la maison ? A/C/F Lesquelles ? Pourquoi ?

DEUXIEME PARTIE : POLITIQUE LINGUISTIQUE ET REPRESENTATIONS DES LANGUES

1. Vous approuvez que l'anglais soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi?

2. Vous approuvez que le français soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi ?
3. Vous approuvez que le créole soit considéré comme première langue nationale /officielle aux Seychelles ? Pourquoi ?
4. Considérez-vous le créole comme langue à part entière ?
5. Pensez-vous que le créole remplit les mêmes fonctions que l'anglais et le français ?
6. « On dit souvent que les Seychellois ont peur, ne veulent pas, ne peuvent pas parler le français. Qu'en pensez-vous ? »
7. Que pensez-vous de la politique linguistique du gouvernement ?

b) Profil des témoins

ENTRETIENS SEMI DIRIGE JAN-JUIN 2003

TEM	PROFESSION	AGE	SEXE	DOMAINE	EDUCATION	RELEVÉ	ILE
1	Directrice Administration	49	F	Education	Diplôme Education	C	LD
2	Conseiller spécial auprès du Ministre	48	M	Sociologie SSM	Maîtrise	C	MA
3	Directrice d'Agence. de voyage)	46	F	Lettres	Licence	C	MA
4	Secrétaire général	47	M	Economie	Licence	C	MA
5	Retraitée Conseillère d'orientation	70	F	Services sociaux	Diplôme	C	LD
6	Avocat	54	M	Droit	Licence+ Barreau	C	MA
7	Retraitée Directrice d'école	66	F	Education	Diplôme Education	C	MA
8	Directrice d'école	52	F	Enseignement Langues	Licence + Stages pro	C	MA
9	Conseiller Spécial auprès du Président	53	M	Histoire	Licence	C	MA
10	Chef de personnel	44	F	Administration	Diplôme	B	MA
11	Consultant	43	M	Journalisme	Diplôme	C	MA

	(Média TV)						
12	Conseillère Spéciale auprès du ministre	64	F	Education Administration	Diplômes spécialisés	C	MA
13	Journaliste	43	M	Sciences politiques	2 année DEUG	C	MA
14	Enseignante de français	53	F	Education	Diplôme	C	MA
15	Retraité Educateur	65	M	Education-administration	Doctorat Lettres	C	MA
16	Hôtelière	62	F	Hôtellerie	Diplôme	C	LD
17	Ministre	56	M	Education	Maîtrise Sciences	A	MA
18	Enseignante Ecole polytechnique	38	F	Education	Maîtrise Sciences du langage	C	MA
19	Homme d'affaires	81	M	Senior Cambridge O.L (Niveau Brevet)	Histoire	J	MA
20	Directeur Education	46	M	Génie civil	Maîtrise	C	MA
21	Directrice Education	48	F	Sociologie	Maîtrise	C	MA
22	Anthropologue	43	M	Sciences politiques-Anthropologie	Licence	C	MA
23	Avocate	30	F	Droit	Licence + Barreau	C	MA
24	Diplomate	45	M	Histoire-Relations internationales	Maîtrise	C	MA
25	Avocate	47	F	Droit	Licence + Barreau	C	MA
26	Evêque	64	M	Théologie	Licence	A	MA
27	Hôtelière Retraitee.	65	F	Education/Tourisme	Licence	C	MA

28	Economiste	46		Economie	Licence	C	MA
29	Secrétaire de direction Retraitée	59	F	Etudes commercial es	Diplôme	C	MA
30	Ministre	45	M	Gestion économique	Licence	C	MA
31	Directeur Culture	52	M	Langues	Licence	C	MA
32	Directeur Affaires	59	M	Commerce	Diplôme	C	MA
33	Conseillère technique	56	F	Administrati on	Diplômes	C	MA
34	Directrice administration	54	F	Education Administrati on scolaire.	Licence	C	MA

**Légende : Tem=Témoin, Rel=Religion C=Catholique, A- Anglican, J=Jain
B=Bahai.**

c) Extraits de la transcription des entretiens avec les témoins T9, T31, T17 et T21

MRH=Nous T=Témoïn

A BIOGRAPHIE LINGUISTIQUE

Deux extraits de la bibliographie de T 9 et T31

MRH Quelle est votre première langue maternelle ou si on peut dire ainsi celle acquise en premier ? Anglais, créole, ou français

T9 Créole.

MRH Et quand vous étiez enfant, alors parliez-vous une seule langue ou plusieurs langues ?

T9 Créole.

MRH Et les parents, alors le père, quelle langue utilisait-il le plus volontiers ?

T9 Mon père, à la maison ? Créole, une seule langue.

MRH Pour vous parler.

T9 Le créole.

MRH Et la maman ?

T9 Créole.

MRH Et vos parents entre eux, c'était le créole, l'anglais, le français ou une autre langue ?

T9 Créole

MRH Et les grands-parents si vous en aviez ? Ils vous parlaient dans quelle langue ?

T9 Ma grand-mère ? Non je n'ai l'ai pas connue.

MRH Alors grand- mère maternelle, vous parliez dans quelle langue ?

T9 Je parlais en créole. Elle me parlait en créole et elle me parlait parfois en chinois que je ne comprenais pas.

MRH Et vous êtes, vos grands parents sont d'origine chinoise ?

T9 Oui.

MRH Et les cousins, cousines, vous en aviez ?

T9 Pour se parler ?

MRH Oui.

T9 En créole.

MRH Et vous, vous souvenez encore l'âge que vous avez appris l'anglais, euh ou le français à l'école ?

T9 A l'école à l'âge de 7 ans, dix ans.

MRH Et vous avez appris les deux langues en même temps ?

T9 Oui.

MRH Maintenant dans quelle langue, vous vous exprimez le plus volontiers ?

T9 Ça dépend des circonstances et des personnes avec lesquels on parle.

MRH Et il vous est arrivé dans votre vie professionnelle d'apprendre une autre langue autre que les trois que vous avez mentionnées là ?

T9 Non.

MRH Et dans quelle langue vous vous exprimez le plus volontiers avec votre conjointe ou votre partenaire ?

T9 Créole.

MRH Dans le contexte écrit, il vous arrive sûrement d'utiliser ces trois langues par exemple en ce qui concerne les lettres, la correspondance officielle ?

T9 Quelle langue j'utilise le plus ? L'Anglais à presque 100%, parfois le créole, rarement le français.

MRH En ce qui concerne le contexte oral, la communication orale, quand vous bavardez avec des amis ou des étrangers, vous utilisez quelle langue ?

T9 Avec les amis, c'est normalement le créole.

MRH Avec les amis seychellois ?

T9 Seychellois bien sûr.

MRH Et des étrangers ?

T9 Des étrangers, ça dépend des personnes. Si la personne est francophone, c'est le français, sinon l'anglais...

MRH Vous avez des enfants, vous leur parlez dans quelle langue ?

T9 Principalement en créole.

MRH Ils comprennent mieux l'anglais, le créole ou le français ?

T9 Je dirais qu'ils comprennent le créole bien sûr et ils comprennent aussi l'anglais.

MRH Et ils parlent le mieux ?

T9 Le créole.

MRH Et ils écrivent le mieux ?

T9 Le créole. Je pense aussi l'anglais, bon, un anglais de leur âge, quoi ?

MRH Et ils ont quel âge ?

T9 7 et 13.

MRH Quelle langue utilisent-ils le mieux pour la lecture ?

T9 Le créole ou l'anglais.

MRH Donc ils utilisent très peu le français ?

T9 Peu en français.

MRH Vous encouragez vos enfants à s'exprimer dans certaines langues particulières à la maison ?

T9 Non, pas forcément. Mais disons que oui, parfois on leur demande de faire un effort pour parler le français.

MRH Pourquoi le français ?

T9 Le créole et l'anglais, ils savent bien ces deux langues assez facilement pour eux, dépendant des circonstances, des personnes avec lesquelles ils parlent. Pour le français, aussi s'il y a une personne francophone, ils vont essayer de parler le français mais parfois comme ça, à la maison, on leur demande de parler français, question de pratique de jeu ...

.....

TEMOIN 31

MRH Quelle est votre langue maternelle ou celle acquise en premier ?

T31 Pour la langue maternelle, c'est créole et acquise en premier c'est l'anglais.

MRH Quand vous étiez enfant, vous parliez une seule langue ou plusieurs langues ?

T31 Enfant, je parlais une seule langue, je crois jusqu'à l'âge de la scolarité.

MRH A l'époque, on entrait à l'école plus tard et là vous avez appris le français et l'anglais ?

T31 Le français et l'anglais, c'est venu ensemble, à l'époque les deux en même temps.

MRH Et les parents, alors ils vous parlaient dans quelle langue ? On va prendre le papa. Dans quelles langues s'exprimait-il le plus volontiers ?

T31 A la maison, tout le monde que ce soit le papa, la maman, tout c'était en créole.

MRH Les grands-parents ?

T31 Tous créole.

MRH Il y avait des personnes qui parlaient un peu le français quand ils s'adressaient aux enfants ?

T31 Non. Ma mère, elle s'exprimait en français donc parce que j'ai vécu avec elle.

MRH Une petite question dans quelles langues s'exprimait-elle le plus volontiers ?

T31 Le créole mais elle parlait aussi le français comme tous les Seychellois de son âge.

MRH Et le papa, c'est pareil ?

T31 Le papa, je ne sais pas.

MRH Et les grands-parents ?

T31 Les grands-parents, c'était uniquement en créole.

MRH Et les cousins, cousines aussi ?

T31 Même chose.

MRH Alors dans quelles langues vous vous exprimez le plus volontiers ?

T31 M-R, si tu permets, je pourrais revenir à cette partie sur les parents.

MRH Oui, allez allez y.

T31 Ma mère m'écrivait lorsque je faisais des études à l'étranger. Ma mère et moi, on s'écrivait et on se faisait en français.

MRH Donc la correspondance étrangère était en français ok ?

T31 Elle écrivait dans son français à elle.

MRH Pas d'anglais pas de créole ?

T31 Pas d'anglais. C'était un mélange. Enfin du français et du créole mais elle utilisait le créole, l'ancien, enfin le vocabulaire étymologique du créole. C'était, c'était un peu de français, un peu de créole.

MRH Un genre de français créolisé et créole francisé ?

T31 Voilà! Oui, oui.

MRH Vous n'avez pas appris d'autres langues à part les trois langues ?

T31 Rien que l'anglais et le français. Je dirais les deux parce que le créole c'est venu tout seul.

MRH Dans quelles langues vous vous exprimez le plus volontiers avec votre partenaire?

T31 Le créole.

MRH Toujours le créole ? Et il vous arrive de parler français ?

T31 Dans mon entourage ?

MRH Dans votre entourage professionnel.

T31 C'est plus le créole.

MRH Dans quel contexte écrit, utilisez-vous chacune des langues ? Par exemple, au niveau de la rédaction des lettres officielles, c'est plus anglais, français, créole ?

T31 Dans le contexte personnel, ça dépend du contexte officiel. Bon puisque on est dans une administration qui est quand même très marqué par le système anglais, j'utilise en général l'anglais mais...

MRH Mais il vous arrive d'écrire des lettres officielles en français ?

T31 Oui enfin étant donné que j'ai, nous avons des interlocuteurs français francophones, en tout cas, donc j'ai la chance d'écrire en français.

MRH Et créole ?

T31 Et créole également.

MRH Vous utilisez quelle langue par exemple pour bavarder avec les amis, au téléphone ?

T31 Si en général le créole oui, à quelques exceptions près, il m'arrive d'avoir des amis, bon, qui sont francophones seychellois francophones à qui je m'exprime en créole, pardon, à qui je m'exprime en français comme c'est aussi le cas avec l'anglais.

MRH Vous avez des enfants

T31 Non.

MRH Vous n'avez pas d'enfants mais vous avez des neveux, des filleuls

T31 J'ai des filleuls, des neveux.

MRH Et vous leur parlez au fait, vous leur parlez dans quelle langue ?

T31 Créole.

MRH Et quelle langue comprennent-ils le mieux ?

T31 Créole.

MRH Parlent-ils le mieux ?

T31 Créole toujours.

MRH Ecrivent-ils le mieux ?

T31 Créole. Enfin, ça dépend, ça dépend. Ça dépend de leur âge, de leur formation, de leur scolarité et mais s'ils sont, s'ils sont d'un certain âge ils s'expriment, ils s'expriment en anglais, euh, aussi bien qu'en français.

MRH Et quelle langue utilisent-ils le mieux pour la lecture ?

T31 Pour la lecture, mais c'est, bon, je pense ça doit être l'anglais. Enfin parce que enfin, il ya plus de matériel, enfin plus de choses en anglais qu'en créole à lire qu'en créole et qu'en français aussi.

MRH Alors dans l'ensemble est-ce que vous encouragez les enfants de votre entourage à parler une langue particulière en parlant de ces trois langues

T31 Non. Je laisse faire parce que ce ne sont que des cousins, donc je n'ai pas de je n'ai pas d'influence particulière sur eux. Donc je laisse faire. Je n'ai pas d'intérêt à exercer d'influence particulière sur eux, donc je laisse faire.

B POLITIQUE LINGUISTIQUE

T9

MRH Vous appréciez que l'anglais soit considéré comme première langue nationale ou officielle aux Seychelles.

T9 Généralement considéré comme dans la pratique, c'est la langue oui officielle. Entre le français et l'anglais c'est l'anglais qui est considéré qui est beaucoup plus utilisé que le français.

MRH En ce qui concerne le français, vous pensez que le français a sa place aux Seychelles surtout comme une langue officielle,

T9 Oui je crois que c'est important que le Français existe historiquement. Ça fait partie de l'héritage des Seychelles et de ses Seychellois, son utilisation officielle à des occasions, c'est aussi important parce que quand c'est reconnu comme officiel et c'est vu comme étant langue officielle, je crois que ça renforce les statuts et je crois que c'est important pour les Seychelles qu'on garde le français.

MRH Alors vous considérez le créole est une première langue à part entière ?

T9 Oui

MRH Cette langue remplit-elle les mêmes fonctions que l'anglais et le français ?

T9 Non, mais même le français ne remplit pas les mêmes fonctions que l'anglais. Aux Seychelles quand on parle de langue officielle ainsi de suite. N'empêche que ça pourrait être différent dans 50 ans. ..Mais le créole, je crois que la place du créole est importante pour les mêmes raisons que le français et l'anglais sont importants mais aussi pour d'autres raisons parce que pour moi le créole, c'est la langue maternelle, c'est la langue qui appartient à part entière aux Seychellois.

MRH Donc c'est la langue identitaire

T9 Identitaire et je pense que pour être bien dans sa peau, il faut pousser une langue qu'on considère, qui fait partie de ton identité depuis le début. Je ne peux pas dire que le français et l'anglais ont fait partie de mon identité à mon début contrairement au créole. . .

MRH Vous pensez que c'est correct, c'est normal que le gouvernement aspire à la promotion de ce contexte trilingue ?,

T9 Tout à fait. Non je crois que ces trois langues font partie de l'héritage du peuple seychellois. Le créole est la langue dans laquelle je crois que les Seychellois puissent s'exprimer, euh les choses les plus intimes ou plus facilement que peut être dans les deux autres langues. Ce qui n'empêche que les Seychellois maîtrisent bien l'anglais ou le français et que l'anglais ou le français devienne leur langue prioritaire... même pour s'exprimer aussi.

...Et je pense que pour posséder les trois langues et pouvoir s'exprimer plus ou moins bien, euh en trois langues, ça c'est quand même une richesse si on pouvait acquérir 4 ou 5 langues, ce serait encore mieux.

T31

MRH Vous, vous appréciez que l'anglais dans notre contexte trilingue soit considéré comme première langue nationale aux Seychelles tout en sachant que les trois langues dans la Constitution sont sur le même pied ?

T31 Je ne sais pas plus où, c'est où ? Je n'ai jamais vu euh nulle part, que l'anglais avait été, euh, enfin déclaré comme première langue nationale. Je suis contre parce que j'estime, c'est le créole qui est la première langue si tu dois avoir une première langue ça ne pourrait être que le créole ...

MRH Alors vous appréciez que le créole soit considéré comme langue officielle aux Seychelles ?

T31 Langue officielle. Les trois langues doivent être langues officielles.

MRH Considérez-vous le créole comme langue à part entière

T31 Tout à fait. Parce que nous sommes un peuple souverain. Un peuple qui n'a pas sa langue. Eh bien c'est la langue de tout le monde et ce monde là fait partie d'un peuple donc.

MRH Comment considérez-vous ce contexte trilingue ?

T31 Ça dépend de la personne qui se trouve dans cette situation-là et ça dépend de son milieu, de son statut social, euh sa formation personnelle et tout ça mais si au niveau de la société en général, je crois que euh l'utilisation d'une ou de l'autre langue, elle est réglée par le travail, le milieu du travail, le milieu familial, le milieu religieux...Chaque langue a un peu sa place dans ces différents contextes au niveau de la société. N'est-ce pas au niveau de l'individu, c'est différent. Oui, parce que je fais euh je fais la différence entre l'individu et la société. C'est comme quelqu'un me disait. J'avais entendu cette remarque qui a été faite à propos du Canada *le pays est bilingue mais le Canadien ne l'est pas forcément*

MRH Vous pensez que la politique linguistique du gouvernement, cette politique du trilinguisme marche, la réalité correspond à ce qu'on dit ?

T31 Entre le dire et le faire, je pense qu'il y a un grand fossé là, mais qui n'est pas facile à franchir la réalité. Parce que dans la Constitution, je crois que tout le monde, chacun fait de son mieux, mais bon pour donner sa place aux trois langues

MRH Mais vous croyez que le Seychellois moyen se considère privilégié d'avoir ces trois langues

T31 On est privilégié mais je crois finalement que le Seychellois moyen ne se rend pas compte de cette richesse.

TEMOIN 17

Vous appréciez que l'anglais dans notre contexte soit considéré comme langue officielle ?

T17 Je pense oui, étant donné que toute la communauté scientifique, l'accès aux informations, c'est plutôt tout en anglais.

MRH Et le français comme langue officielle, pour les raisons que nous avons évoquées, doit avoir sa place ?

T17 Pour des raisons culturelles, historiques notre position dans la région géopolitique, c'est tout à fait important. Tout à fait légitime Nous devons œuvrer davantage pour valoriser le français comme langue.

MRH Vu son statut, est-ce vous diriez que le créole remplit les mêmes fonctions ou parvient à remplir les mêmes fonctions que l'anglais et le français, toujours dans notre contexte trilingue ?

T17 Non. Je pense enfin d'une manière générale, les Seychellois en termes de statut, l'anglais est toujours considéré comme un niveau supérieur, le français ensuite, et le créole comme inférieur en termes de statut hein,. Certainement en termes d'utilisation, c'est le créole qu'on est plus à l'aise avec.

MRH Le créole a sa place comme langue identitaire ?

T17 Absolument.

MRH Le créole quand même ne répond pas aux mêmes besoins de communication que les langues partenaires.

T17 Oui. Tu sais il y a quelqu'un qui a dit pendant une conférence que la simple raison que les écoles indépendantes n'enseignent que l'anglais et le français et non pas le créole, c'est simplement parce que nous pensons que c'est important pour les études universitaires, que c'est uniquement l'anglais et le français, on n'a pas besoin d'apprendre le créole. Moi je ne suis pas d'accord parce que pour la

grande partie de la population, c'est pas uniquement des Seychelles, mais dans tous les pays, il y a presque 10% de la population qui va à l'université. Alors on a besoin d'une langue qui non seulement une langue identitaire, pour l'identité d'un peuple, mais aussi pour la cohésion sociale. Je pense que ça, c'est très important pour ne pas marginaliser aucun secteur de la population. Je connais que pas beaucoup mais une famille qui vient en tête où les parents ne parlent que l'anglais avec leurs enfants.

MRH Vous pensez c'est possible de mettre les trois langue vraiment sur le même pied ?

T17 On n'arrivera jamais. Ça c'est un peu utopien. .Même les Mauriciens qui sont mal à l'aise avec l'anglais, en grande partie, ils sont plus à l'aise avec le français qui est différent de chez nous. Et voyons les Canadiens qui sont supposément bilingues. C'est la grande partie de la population. S'ils sont anglophones, ils parlent un petit peu le français mais ils ne sont pas tellement à l'aise avec le français. Et les francophones aussi, ils sont bien à l'aise avec l'anglais et les universitaires et la grande partie des Québécois ne sont vraiment pas à l'aise avec l'anglais. Puis il y a ce genre de bilinguisme équilibré. Le bilinguisme équilibré, je ne pense pas que c'est possible il y aura toujours langue1, langue 2

.....C

SECURITE LINGUISTIQUE

MRH On dit souvent que le Seychellois a peur, ne veut pas, ne peut pas parler le français alors qu'il n'hésite pas à s'exprimer en anglais, Alors quel est votre avis à ce sujet ?

T31 Je crois que, je crois que, il y a disons, une barrière psychologique qui empêche au Seychellois de parler ou de s'exprimer en français, enfin ce qui l'empêche de s'exprimer dans une langue étrangère en général, parce que finalement les deux langues, ce ne sont pas des langues étrangères, le français en particulier.

MRH Pourquoi cette barrière pour le français ?

T31 Je crois qu'autrefois, il y avait certaines familles seychelloises qui s'exprimaient en français parce que dans leur milieu familial, ils utilisaient le

français un peu *basic*, élémentaire et après et puis il y avait différentes couches. Dans ces milieux, il y avait différentes catégories sociales qui faisaient qu'ils ne s'exprimaient pas tous avec le même niveau de français et donc je crois que le Seychellois se moquait un peu de ces gens. Il me semble, il se moquait un peu de ces gens-là et je pense que donc, c'est quelque chose qui est resté, donc pour parler le français il faut parler non pas comme les Seychellois. Et je crois il y a ça aussi, le fait que traditionnellement lorsque qu'on fait une enfin, une erreur, on se moque de vous comme c'est si vous arrivez de tomber de votre chaise par exemple. C'était une plaisanterie, c'était une plaisanterie on faisait des farces.

MRH C'était pas très méchant quoi ?

T31 C'était pas méchant. C'était un réflexe par dérision donc ça, c'est valable quand on faisait des erreurs en français, surtout et je crois la raison fondamentale qui empêche au Seychellois d'avoir cette confiance de soi, c'est le fait que, à mon avis, le français et le créole sont tellement proches l'un de l'autre, c'est tellement proches l'un de l'autre, qu'il faut beaucoup beaucoup de recul. Il faut prendre beaucoup de recul par rapport au créole pour aller parler une autre langue. Parce que peut-être, que inconsciemment dans la tête des Seychellois, le français et le créole ne font qu'une seule et même langue, donc il n'y a plus donc besoin d'aller parler le créole, le français, si c'est déjà une langue comme le créole donc si on lui impose le français comme une autre langue, il faut du recul pour sortir de son créole pour aller s'exprimer dans une autre langue qui est le français.

MRH Ça lui demande des efforts ?

T31 Ça demande beaucoup d'efforts. Il faut une bonne dose de confiance en soi, de confiance en soi et aussi une très bonne maîtrise de cette langue en face de enfin, en face de vous là, pour aller vous exprimer sans complexe, sans complexe. Et je dis sans complexe, parce que on est encore plus intimidé lorsqu'on doit s'adresser à un Seychellois qu'avec un étranger, parce que le regard du Seychellois, il est déjà chargé de critiques, de préjugés et tout ça. Il y a tout ça. Le contexte, c'est on se connaît tous. Le Seychellois est fier, il ne veut pas faire de faute. Il veut être bien vu donc, il y a tout ça. Je crois qu'il y a tout le contexte purement seychellois qui fait qu'on se moque de l'autre.

L'anglais est vraiment la langue étrangère. Lorsqu'on est conscient qu'il faut faire des efforts, on se bloque. Moi je me bloque par exemple lorsque je dois parler dans un micro. Je sais en ce moment, il y a une audience qui tandis que je n'ai pas ce blocage lorsque je me trouve en face des interlocuteurs, interlocuteurs qui n'ont rien à voir avec ce que j'ai envie de projeter. Donc ils ne portent pas forcément un regard critique...Mais pour nous peut-être, c'est très difficile parce *qu'on est là-dedans* comme on dit mais quand on se sent très à l'aise avec le français, on ne peut pas s'exprimer à la place des autres, Sais pas comment se sent l'autre.....Alors que si on veut parler le français, il faut que ce soit un français parfait.

.....

TEMOIN 17

MRH On dit souvent on a peur de parler le français. Vous, quand vous pensez à la sécurité linguistique/insécurité linguistique, vous pensez uniquement au français ou au française par rapport à d'autres langues.... Comment ça se passe pour les autres langues, l'anglais par exemple ?i

T17 Parce qu'il y a de gens qui sont plus à l'aise avec le français. Peut-être, eux aussi, ils ne se sentent pas seulement en sécurité avec l'anglais. Souvent de fois alors peut être il y a une grande partie des Seychellois que le français,...mais ça existe des gens qui son, ne se sentent pas en sécurité, disons en public....En anglais, on faisait des fautes en grammaire ou bien les verbes.

MRH Quelqu'un a dit c'est tellement sensible l'erreur. Elle est beaucoup plus choquante aux oreilles quand on fait une erreur en français On l'entend beaucoup mieux c'est-dire ça frappe, ça choque

T17 Je ne sais pas. Je me demande si c'est pas le français qui était réservé à un groupe, les élites et ils avaient ce que nous appelons un anglais du *disdain* (dédain).

.....

TEMOIN 21

MRH On dit souvent les Seychellois ne veulent pas parler le français de peur de faire des fautes, des erreurs. Vous connaissez le scénario habituel et qu'ils sont plus à l'aise avec l'anglais on nou touy franse, nou pa touy angle¹⁶¹ etc etc et le français est trop difficile. Quel est votre avis à ce sujet ?

T21 Mais je crois à la surface des choses, peut-être ce n'est pas l'impression qu'on a, mais aussi je crois c'est relatif à la question de l'enseignement du français aussi. Ça changeait au cours des années, les policy ont changé un peu. On se sert moins de français dans les medias par exemple...On aurait pu faire un peu plus d'effort. Je crois *it is deeper it goes further, deeper it is deeper because some people are not confident in French*¹⁶²

MRH Il y a le mot clé qui est la confiance. Et en ce qui concerne ce problème de difficulté de la langue vous direz que le français est relativement plus difficile que l'anglais.

T21 Personnellement je ne crois pas. Il y a autant d'exceptions en anglais comme en français en termes de grammaire et de logique Non, ça je ne crois pas. En réalité le fait que le créole est aussi proche du français, ça doit nous aider à l'acquérir aussi mieux que l'anglais.

MRH Et pourquoi ce genre de gêne de malaise

T21 Je crois c'est plus culturel dans le sens que c'était la langue des colons, des maîtres et le créole a évolué de par les esclaves qui ont considéré les maîtres comme leurs oppresseurs, alors finalement...C'était probablement psychologiquement ils ont refusé

...

T21 It's got to do with the wide psychological context of being in a small place in a small country where every body knows every body else and people are not so keen to open themselves up to criticism in front of others who they know. Foreigners, it doesn't matter. You have just met them. You'll manage best you can *morde si oule* and it does not matter too much you. You accept that they rather, You are not bothered about the fact, that you know that they know you don't really know

¹⁶¹ Nous écorchons le français mais pas l'anglais.

¹⁶² Je crois c'est plus profond c'est plus profond parce que certaines personnes n'ont pas la confiance en français

their language properly so therefore that's acceptable. He will understand and it's ok. Whereas with another Seychellois, it will be probably be a Seychellois that you know, you feel you are being judged and being judged you don't want to appear to be less knowing.¹⁶³

MRH. On dit l'anglais affiche beaucoup plus de tolérance. Vous qui avez été bien exposée à la situation anglophone, est-ce vous diriez ça, c'est en partie vrai ?

T21 En partie dans le sens en effet que la France a une telle institution comme l'Académie française qui est censée être la *garde de la langue* ?

MRH Les gardiens du temple.

T21 Oui les gardiens du temple. La langue française pure mais d'autre part, je crois que la même chose arrive au français comme à l'Anglais. Et comme c'est parlé par une multitude de personnes, ça change d'une culture à l'autre. Alors c'est inévitable que la langue s'adapte au contexte où on l'utilise et la même chose arrive au français qu'à l'anglais. Mais je crois que finalement bon, les francophones purs auront à s'adapter. C'est pas quelque chose qu'ils pourront empêcher, malgré l'Académie française.

¹⁶³ Ça concerne le contexte psychologique d'un petit pays ou tout le monde se connaît et les gens ne veulent pas s'ouvrir envers des gens qu'il ne connaît pas. Pour les étrangers que vous venez de rencontrer, ce n'est pas grave. Vous acceptez, ça ne vous gêne pas qu'ils savent que vous ne connaissez pas bien la langue, il va comprendre. C'est ok. Tandis avec le Seychellois, c'est probablement quelqu'un qui vous connaît, vous vous sentez jugé et quand vous vous sentez jugé, vous ne voulez pas être pris pour quelqu'un qui n'est pas éduqué.